Digitized by Google

18. c. 19

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

Digitized by Google

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS,

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE,

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1865

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
CONTEMPORAINE.

LIVRE ONZIÈME.

NOUVELLES ÉPREUVES. DERNIÈRES CONVULSIONS DES PARTIS.

I

La nouvelle session allait étaler, sous les yeux du pays et devant les peuples, toutes les infirmités et toutes les tristesses du parlementarisme. Institué pour garantir à l'opinion publique l'indépendance de son expression, pour mettre en relief le vœu des minorités et manifester la volonté réfléchie des majorités, ce régime, s'il doit produire des fruits utiles, a besoin d'être accepté de bonne foi et ne saurait être altéré ni par l'intrigue, ni par l'égoïsme, ni par la violence. Si l'on en fait un instrument nécessaire aux calculs de la vanité, aux spéculations de l'orgueil, il ne sert qu'à ouvrir une plus vaste arène à la corruption et aux ambitions personnelles, il devient profondément immoral parce qu'il trompe les sociétés et donne l'attache de la loi aux victoires des cote-

Digitized by Google

ries. On le dénature et en même temps on l'invoque, et ceux qu'il devrait protéger finissent par ne voir en lui qu'une déception onéreuse, qu'un mécanisme théâtral hors d'état d'amener des améliorations sérieuses. Il en résulte qu'au lieu de s'en prendre aux abus on s'en prend à la liberté elle-même, et que, par la stérilité des luttes parlementaires et des joutes de tribune, on finit par compromettre le gouvernement représentatif lui-même et par contraindre les peuples à se réfugier, ce qui est un autre malheur, dans les bras du pouvoir absolu.

En Angleterre, où le parlementarisme a pris naissance, il y a au moins deux grandes opinions qui sont aux prises, et connaissent bien nettement par quels côtés elles diffèrent, par quels points elles se ressemblent. Là il existe un parti qui a peur de toute transformation sociale, parce qu'elle peut ébranler la base sur laquelle repose la constitution oligarchique du pays; là ce parti rencontre pour infatigables adversaires les whigs, qui cherchent à étendre les assises du droit public, à élargir les cadres de la liberté. On lutte pour des idées, on combat pour des principes, et chaque homme d'État, groupé autour de son drapeau, monte au pouvoir ou en descend selon que les majorités le favorisent ou l'abandonnent. Il est accepté de tout le monde que la couronne reste respectée, en dehors de ces conflits, et n'intervient que pour ratifier et proclamer le résultat politique des votes, pour homologuer les triomphes du nombre. Ce régime semble bon aux Anglais. La France peut l'admirer de loin, mais elle ne s'y est point faite; elle

Digitized by Google

aime à se sentir gouvernée, et les royautés fainéantes ne lui semblent en aucune manière dignes de respect. Constatons ce fait, sans le juger, mais ne le nions pas, puisqu'il existe, et puisqu'il rend impossible chez nous la fiction du parlementarisme. Comme le pouvoir souverain, en France, sait qu'il ne peut se dispenser de régner et de gouverner tout à la fois, il a besoin de dominer les majorités et ne se résigne pas à les suivre; il entend les former et ne leur permet pas de le traîner à la remorque; d'où vient que, si le régime parlementaire, en France, veut être fort, il doit s'appuyer sur l'opinion publique, la manifester clairement, ne pas permettre que ses réclamations soient éludées et méconnues, et se mettre au service des intérêts généraux et des principes justes; que s'il ne travaille qu'à favoriser des prétentions personnelles, qu'à grandir des individualités verbeuses, à donner au pays des parades d'éloquence qui coûtent fort cher, ceux qui se lassent des représentations scéniques trop prolongées finissent par ne porter qu'une sympathie médiocre à une forme constitutionnelle au-dessous de laquelle il n'y a aucune réalité utile, et à confondre, dans une indifférence à peu près égale, les vainqueurs, les vaincus, et tous ces orateurs, à la faconde inépuisable, qui ont des arguments de rechange, et se servent victorieusement dans l'opposition des doctrines qu'ils avaient réfutées ou conspuées lorsqu'ils combattaient dans les rangs du pouvoir.

Nous en étions là sous le ministère présidé par M. le comte Molé, et dont l'origine remontait au 15 avril 1837. Lorsqu'il avait été choisi par le roi,

Digitized by Google

les chefs des grandes fractions de la Chambre élective, les meneurs du centre droit, du centre gauche et de la gauche, les doctrinaires et le tiers-parti, s'en étaient volontiers accommodés, comme d'un expédient de transition, comme d'un temps d'arrêt bon pour le repos des acteurs du premier ordre; alors on avait consenti à l'épargner, on lui avait accordé des votes dédaigneusement protecteurs, on l'avait laissé vivre parce qu'on ne le jugeait pas viable. Mais voilà que ce ministère étend sa durée contre toute prévision et outre mesure; voilà qu'il affecte de gouverner et se fait prendre au sérieux par l'Europe, à la grande satisfaction du roi et pour la tranquillité du pays. C'est de ce résultat inattendu que s'indignaient les hommes d'État naguère mêlés aux fortes luttes; ils ne pouvaient assez s'étonner que des comparses osassent rester sur la scène tandis que les chefs d'emploi se voyaient retenus dans les coulisses. Pour mettre fin à un pareil scandale ils n'avaient d'autres ressources que de s'appuyer sur l'opposition et de demander à leurs propres ennemis une aide contre leurs héritiers. La difficulté semblait grande à des hommes qui s'étaient illustrés en défendant le pouvoir et en terrassant l'anarchie. Comment pourraient-ils exhumer du bagage de l'opposition des vieilleries dont leur énergique éloquence avait tant de fois fait justice? On les aurait compris si la société eût été menacée et mal défendue, si le ministère eût laissé volontairement en souffrance les intérêts moraux et matériels, si le gouvernement eût abaissé son drapeau et passé sous les fourches des absolutistes ou des

Digitized by Google

radicaux ; alors le salut de la société aurait nécessairement rallié sous une même bannière les anciens ministres du 13 mars et les grands orateurs du 11 octobre, ceux qui avaient combattu à la suite de Casimir Périer et ceux qui, en juin et en avril, avaient offert leurs poitrines aux balles de l'émeute. Mais il n'y avait rien de pareil dans la situation. Des hommes qui avaient rendu de véritables services à la dynastie de Juillet, durant les mauvais jours, se trouvaient écartés des affaires et obligés de se contenter, envers le pouvoir, du rôle de protecteurs; la modestie de cette position leur était désagréable, trop convaincus qu'ils étaient de leur propre valeur, de leur importance considérable, et du droit qu'ils avaient de sauver eux-mêmes la France si la France pouvait être sauvée. Il y avait, à coup sûr, quelque vanité dans cette prétention, beaucoup d'orgueil dans ce mécontentement; mais, comme ces hommes d'État s'estimaient nécessaires au roi et au pays, ils ne se cachaient nullement pour se plaindre et pour prendre en pitié la faiblesse de leurs successeurs. Un certain nombre d'amis politiques, associés à leur fortune, s'unissaient à leurs regrets et manifestaient tout haut de semblables déplaisirs. Les autres, au grand étonnement des illustres orateurs dont nous parlons, se croyaient dans une voie plus sûre en se ralliant aux ministres choisis par le roi et en adhérant à la pensée même de Louis-Philippe. Ils rendaient justice à la puissante parole de M. Guizot, ils se rappelaient la fermeté dont M. Thiers avait fait preuve pendant les épreuves de 1832 et de 1834; mais enfin ils persistaient

Digitized by Google

à croire que le concours de ces deux hommes n'était pas indispensable à la royauté, que le comte Molé et ses collègues, qui d'ailleurs donnaient les places, n'étaient dénués, eux aussi, ni de dévouement ni d'intelligence, et que, pour avoir contribué au triomphe de l'ordre, ce n'était pas une raison de découvrir le roi et d'affaiblir la monarchie en suscitant des agitations de tribune et des séparations politiques. Tant pis pour qui ne le sentait pas.

Sans aimer outre mesure la dynastie de Juillet, la masse acceptait volontiers ces raisonnements et ne croyait pas la France trahie ni abaissée parce que le roi maintenait aux affaires les hommes du 15 avril. En dépit des colères manifestées à la tribune, elle ne voyait, dans la lutte opiniâtre engagée par la coalition de toutes les nuances opposantes, qu'un spectacle dépourvu de grandeur et de moralité, bien fait pour déconsidérer aux yeux du pays le régime représentatif et pour discréditer l'éloquence parlementaire mise au service des rancunes et des ambitions les plus mesquines. Quant aux hommes de la gauche, quant aux démocrates et aux partisans dévoués de Henri V, ceux-là se réjouissaient ouvertement de la coalition et ne demandaient qu'à lui venir en aide afin d'amoindrir la monarchie de Louis-Philippe et de frayer, autant que possible, les voies à une prochaine révolution. Réunis contre le ministère du 15 avril, et hors d'état de dire pourquoi ils associaient tant de haines, les chefs des doctrinaires et du centre gauche se préoccupaient avant tout de vaincre, et ne voyaient pas, à la joie de leurs auxiliaires des partis extrêmes,

Digitized by Google

qu'en arrachant de force le pouvoir aux membres du cabinet ils faisaient les affaires de la révolution et travaillaient, pour un prochain avenir, à leur propre perte.

II

Il fallait des prétextes à la coalition; on en trouve toujours, et ses chefs, n'osant exalter leur propre valeur, cherchaient à mettre en évidence l'insuffisance politique des membres du cabinet. Faisant un pas de plus, ils se liguaient contre le roi lui-même, en supposant, non sans apparence de vérité, que Louis-Philippe était impatient de gouverner par son action personnelle, qu'il était fatigué d'être l'esclave des majorités parlementaires, de servir d'appui à des ministres dont la renommée effaçait la sienne.

En arrière des ministres, autour du roi, il s'était formé un parti d'aventuriers politiques, de publicistes pleins de zèle pour la dynastie et de courtisans maladroits qui ne se gênaient pas pour être plus royalistes que le souverain lui-même, pour attribuer un caractère de rébellion et de révolte aux hésitations les plus légitimes du parti constitutionnel. Parmi ces amis, dont le dévouement exagéré compromettait le gouvernement du roi, figurait un écrivain bordelais d'un talent fort remarquable, et qui servait d'éclaireur aux partisans aveugles de la prérogative royale. M. Henri de Fonfrède attaquait avec amertume tous les dogmes sur lesquels repose le régime représentatif; il les qualifiait de « théories creuses » et cherchait avant tout à constituer la prépondérance royale. A la diffé-

Digitized by Google

rence de ceux qui, sous la Restauration, avaient combattu la Charte pour arriver à la royauté absolue, Henri de Fonfrède tendait uniquement à obtenir pour la royauté la haute main dans la direction des affaires. Il la voulait prépondérante en toutes choses, ayant le dernier mot dans tous les conflits; il n'admettait pas que la Chambre élective pût, en aucun cas, refuser son concours, ni faire prévaloir sa volonté, et il soutenait qu'en définitive la volonté royale devait prévaloir. Il acceptait les débats parlementaires, les formes électives, mais il nous conduisait, au fond, à un despotisme déguisé, ou *éclairé*, comme on le disait alors en parlant du gouvernement espagnol.

S'attaquant aux ministres eux-mêmes dans un langage qui sans doute ne leur déplaisait point, Henri de Fonfrède leur reprochait de ne pas être assez conservateurs, et disait « que leur ministère n'était pas assez gouvernement du roi; qu'il humiliait, en droit, la prérogative royale devant la prérogative élective, afin que celle-ci, satisfaite de la suprématie de son droit, consentît à ne pas la transformer en usurpation. » Et M. de Fonfrède, qui ne reprochait au ministère que trop de faiblesse, accusait alors les doctrinaires d'apostasie.

Vainement lui disait-on que la Chambre élective représentait le pays; M. de Fonfrède, s'attaquant à cette fiction, dans l'intérêt de la royauté fondée en 1830, disait : « La chambre des Députés ne représente point le pays, la France, comme on le dit si faussement. La chambre des Députés, dans ses conditions actuelles de cens démocratique, de fractionnement

Digitized by Google

électoral, de macédoine, confusément composée par des élections locales de coteries et d'intrigues, dans de petits chefs-lieux, sans vie morale et politique, temporairement réunie, sans tradition, sans passé, sans cohésion, ne représente en réalité que très-peu de chose, qu'une très-petite partie de la vie morale de la nation, qu'une faible parcelle de l'intelligence générale de ses besoins. Loin d'être l'élément représentatif tout entier, la chambre des Députés est le moins représentatif des trois pouvoirs. » A vrai dire, avant 1839, on avait déjà fréquemment émis dans la presse des opinions analogues à celles que nous venons de citer; mais on l'avait fait avec moins de force, avec moins de méthode et moins de ténacité. Alors on pouvait croire que ce n'étaient là que des velléités gouvernementales; mais, au point où en étaient arrivées les choses, avec un ministère tout à fait de cour, on ne pouvait plus se tromper sur les vues définitives des partisans de la prérogative royale. Pour arriver à leurs fins ils mettaient en question des théories qu'on regardait comme des vérités acquises et hors de toute controverse. Ajoutons que le parti qui sapait ces théories n'avait pas de racines dans le pays. Où résidait cette coterie? on l'ignorait. A quelle portion de la société se rattachait-elle? on l'ignorait également. Un parti purement gouvernemental est chose peu saisissable en France, et dire qu'on veut un gouvernement fort, sans expliquer positivement au profit de qui on le réclame, ressemble à une abstraction à laquelle le pays ne se rattache pas.

Le danger n'était donc pas grand pour le royaume

Digitized by Google

ni pour les institutions ; mais les hommes d'État qui se sentaient depuis deux ans évincés du pouvoir avaient hâte de ressaisir leurs portefeuilles, et cherchaient, soit dans les articles des feuilles ministérielles, soit dans les actes les moins significatifs de M. Molé, des prétextes de crier bien haut que l'on menaçait de confisquer les libertés publiques au profit de la couronne, et qu'en agissant ainsi on exposait le roi lui-même aux colères de la révolution. Ce thème une fois choisi et adopté, avec une bonne foi apparente, toutes les prétentions, toutes les ambitions, toutes les gloires vaniteuses se coalisaient pour le renversement du ministère.

III

Dans la discussion de l'Adresse, à la chambre des Pairs, quelques orateurs blâmèrent la marche que le gouvernement avait suivie en forçant la Suisse à éloigner de son territoire le neveu de Napoléon. M. Molé eut la malencontreuse idée d'affecter une espèce de dédain à l'égard de ce prince, et déclara « qu'il n'était au pouvoir de personne de faire de Louis-Bonaparte un prétendant. » Il oubliait, en prononçant cette phrase de mauvais goût, qu'en exigeant lui-même fort impérieusement l'expulsion de ce « jeune homme » il avait assez montré la peur que sa présence sur la frontière inspirait à la dynastie de Juillet; il oubliait que les dynasties se relèvent quand la Providence l'ordonne, et, avant de mourir, il devait voir de ses propres yeux la France et l'histoire lui infliger un éclatant démenti.

Digitized by Google

Un autre pair, M. Villemain, prit la parole. A l'entendre, soustraire le prince Louis-Napoléon aux lois du pays, non par une générosité qui souvent sied bien à un gouvernement, mais par respect pour une sorte de légitimité impériale que l'on voyait rayonner de sa tête; déférer M. Laity à la chambre des Pairs, que l'on établissait ainsi juge en matière de presse; puis, par un abus du droit du plus fort, méconnaître dans notre conduite avec la Suisse ces principes généraux du droit public qu'il importe de conserver religieusement, et que les grands États doivent proclamer et maintenir en faveur des petits, c'étaient autant de fautes successives qu'il reprochait au gouvernement. Selon l'honorable pair le procédé légal eût consisté à dire à la Suisse : « Un homme est chez vous qui nous inquiète; s'il est vrai qu'il soit citoyen de votre pays, répondez-nous de lui, vous qui êtes notre alliée. » Ainsi la demande de la France n'eût pas dû être appuyée et recommandée par les ambassadeurs de diverses puissances étrangères. Cette demande, au reste, disait encore M. Villemain, avait suscité plus d'embarras qu'elle n'en avait écarté. Le prince Louis-Napoléon s'était retiré volontairement et la Suisse n'avait pas cédé à notre ascendant.

M. le comte Molé, rejetant une pareille interprétation de ses actes, affirmait qu'il ne s'était pas incliné devant la légitimité impériale, mais qu'il avait voulu épargner le neveu de l'empereur. Un peuple, disait-il, a toujours raison d'invoquer le droit des gens; la France l'avait fait. Quant à la nationalité suisse de Louis-Bonaparte, ajoutait le ministre, elle

Digitized by Google

était désavouée par son passe-port pris à Thurgovie, dans lequel il s'intitulait prince et Français. Le chef du cabinet croyait n'avoir pas usé envers la Suisse du droit du plus fort. Selon lui la modération montrée dans le dénoûment de l'affaire prouvait le contraire, et, malgré les sombres pronostics du préopinant, il espérait que la Suisse conserverait ses sympathies pour la France.

Cette discussion terminée, M. le comte de Tascher fit entendre, comme l'année précédente, quelques plaintes généreuses en faveur de la *ville libre* de Cracovie. Il rappela qu'elle venait de demander à la pitié de ses oppresseurs d'être déclarée prussienne ou autrichienne plutôt que de tomber sous la domination de la Russie. L'orateur osait penser que des protestations parties des tribunes françaises ne seraient pas tout à fait sans valeur et sans écho.

M. le comte Molé affecta de s'associer aux sentiments exprimés par le noble pair en annonçant qu'une démarche avait été faite au nom de la France auprès des trois États garants de l'indépendance de Cracovie, et que le gouvernement attendait des explications. Cette déclaration ne trompa, dans le pays, que ceux qui voulaient aisément être trompés et ne se montraient guère jaloux de soutenir, au prix du sang, la dignité de la France et la juste indépendance des autres peuples.

Plusieurs nobles pairs, et parmi eux M. le duc de Broglie et M. Villemain, blâmèrent le gouvernement d'avoir rappelé en France notre garnison d'Ancône. Leur opinion ne trouva dans la Chambre haute qu'un

Digitized by Google

petit nombre d'échos. L'Adresse fut donc votée à la majorité de 102 voix contre 14.

IV

La discussion fut bien autrement vive au Palais-Bourbon, où l'opposition avait concentré toutes ses forces pour en finir avec le ministère du 15 avril.

La lutte qui s'engageait préoccupait assez vivement la curiosité publique. Le pays, sans doute, ne prenait pas un intérêt bien réel au sort du cabinet; cette administration était trop faible et trop décolorée pour s'être fait ou de bien chauds amis ou des ennemis très-irrités, et l'agitation fomentée par la coalition ne s'était guère étendue au delà du cercle des salons parisiens et des journaux. Mais, pour la première fois depuis 1830, un ministère allait se trouver aux prises avec une Adresse dont chaque ligne était une insinuation malveillante ou une accusation, et ce ministère avait contre lui tous les partis organisés, tous les chefs d'opinion, tous les grands orateurs. Comment soutiendrait-il le combat dans ces conditions inégales? Essayerait-il de faire front à l'attaque? Se contenterait-il de laisser gronder l'orage au-dessus de sa tête? A la grande surprise de ses rivaux et de ses ennemis, M. le comte Molé accepta la lutte et se trouva au niveau du péril ; le sentiment de sa dignité politique, la fierté de l'homme de cœur blessé développèrent en lui des qualités qu'on ne lui soupçonnait pas, et le pays, qui n'approuvait pas tout entier l'attaque, fut étonné de la défense.

Digitized by Google

La coalition développa cette idée que l'affaiblissement des grands pouvoirs de l'État était un mal dans le présent et un danger pour l'avenir ; elle essaya de démontrer que la couronne était mal servie, et elle appuya le projet d'Adresse rédigé contre les ministres. La discussion fut vive, opiniâtre, et de nature à laisser de durables souvenirs.

Un député, M. Liadères, avait caractérisé la situation en disant : « Au milieu d'une paix et d'une prospérité sans exemple, comment expliquer ce qui se passe autour de nous? Je vais vous le dire : c'est la lutte assidue, incessante, persévérante, de ceux qui veulent être ou qui regrettent d'avoir été, contre ceux qui sont. »

Plus loin, joignant la raillerie aux apostrophes les plus véhémentes, l'orateur donnait à la coalition qui venait de se former le nom de *nouvelle ligue du Bien public*.

Après ce discours, qui avait excité tour à tour les applaudissements du centre et les murmures des extrémités, M. Guizot vint répondre à l'interpellation directe qui lui avait été adressée.

« Si, disait-il, on veut exprimer par le mot *coalition* qu'il y a dans cette Chambre des hommes, divers d'ailleurs à beaucoup d'égards, mais également convaincus que l'administration actuelle est funeste, essentiellement funeste, au pays et au trône, et qui se conduisent d'après cette conviction commune, on dit vrai et je suis de cet avis.

« Si l'on attache à ce mot *coalition* la moindre idée du moindre abandon de nos antécédents et de nos

Digitized by Google

principes, rien n'est plus faux, et je le repousse absolument. Avec l'opposition je combats le ministère, mais en le combattant je reste, je suis toujours du juste milieu... et mon premier grief contre le ministère, c'est précisément qu'il dénature, décrie et compromet la politique du juste milieu. »

L'honorable député comparait sa position actuelle à celle où il s'était trouvé sous la Restauration, quand il se rangea du parti de l'opposition pour sauver la France au prix d'une révolution, et sa conscience politique ne l'avertissait pas que les situations n'étaient plus les mêmes.

Le président du conseil s'empressa de répondre. Selon lui les hommes que l'on ne craignait pas de qualifier de funestes étaient les mêmes qui avaient donné l'amnistie; c'était un des plus beaux titres de gloire du cabinet d'avoir reconnu et saisi le moment où une politique conciliatrice devait succéder à une politique de résistance. M. le comte Molé voyait dans la confusion des hommes, des drapeaux et des opinions les plus contradictoires, la cause de l'anarchie qui venait se propager jusque sur les bancs de la Chambre, et l'Adresse lui paraissait être un effort téméraire pour econquérir ce que le parlement n'avait jamais perdu, ce qu'il n'était point menacé de perdre. Au reste si, comme le préopinant, il n'avait point de crainte pour la prérogative de la couronne, c'est que la Chambre, qui avait donné tant de preuves de dévouement et de patriotisme, se trouvait entre la couronne et les coalisés.

Il était impossible que M. Thiers, désigné, à juste

Digitized by Google

titre, comme l'un des chefs de la coalition, ne vînt pas, à son tour, défendre sa conduite et ses principes.

Après avoir posé les motifs qui l'avaient porté à se séparer d'un gouvernement qui, à ses yeux, était dans l'erreur, il ajoutait, non sans amertume :

« Ce n'est pas sur les bancs de cette Chambre, ce n'est pas depuis que j'ai été rejeté du pouvoir que j'ai commencé à être opposant; c'est dans les conseils mêmes de la couronne, et à la suite de cette opposition je me suis retiré. Quand on a commencé l'opposition sur ce terrain, on peut se mettre au-dessus des diatribes que vous venez d'entendre, qui sont aussi vulgaires par la pensée que par l'expression.

« S'il était vrai, comme on l'a dit, que, pour ma part, je blâme ce qui se fait aujourd'hui parce que je ne le fais pas moi-même, je répondrais que, si j'avais cru pouvoir le faire, j'aurais été appelé à le faire, et que je serais le chef du cabinet du 15 avril, si sa politique avait pu me convenir. Je n'ai pas voulu faire partie de ce cabinet quand il s'est formé; j'ai le droit de critiquer une politique que je trouve mauvaise, mesquine, compromettant le pays, compromettant la sûreté même de la paix que nous avons conquise par tant de sacrifices. »

M. Thiers dit encore :

« Il y a une manière d'être dévoué : c'est de suivre un gouvernement toujours, même dans ses fautes; c'est de ne pas oser lui dire la vérité; c'est de ne pas avoir le courage de se séparer de lui. Il y a un autre dévouement beaucoup meilleur, qui sauverait les

Digitized by Google

gouvernements s'il était toujours pratiqué; il consiste à savoir, à ses dépens, se séparer de lui, à lui dire la vérité, à ne pas le suivre dans ses erreurs.

« En voyant se séparer de l'administration tant d'hommes qui avaient servi le pays et que l'on ne pouvait considérer ni comme des insensés, ni comme des coupables, au lieu de les blâmer, il fallait réfléchir et se demander s'il n'arrivait pas à ce gouvernement, comme à ceux qui l'avaient précédé, de dépasser son but, et, en le dépassant, de laisser sur sa route les amis qui l'avaient le plus fidèlement servi à toutes les époques. »

Un orateur dont la renommée n'était point encore faite et qui, en attendant, essayait ses forces dans les rangs de l'opposition libérale, M. Billault, monta à la tribune. En parlant pour la coalition il affecta de la désavouer.

« Moi, dit-il, député nouveau, moi qui, par le bénéfice de mon âge, n'ai point pris part aux luttes précédentes, moi pour qui ces luttes sont des souvenirs historiques et non des souvenirs personnels, moi qui n'ai aucune succession à recueillir, moi qui n'ai rien à désirer, je déclare que la lutte est ici non entre les personnes, mais entre les principes, et je fais des vœux pour qu'on n'obscurcisse pas les questions de principes par les questions de personnes. » A ce début les vieux chefs de partis et les coteries feignirent de donner une éclatante adhésion, mais ils se dirent que l'orateur était jeune et que cette candide bonne foi ne durerait pas éternellement. M. Billault, se tournant vers le banc des ministres, leur dit d'une voix amère :

Digitized by Google

« Vous résistez, et vous faites grand bruit de votre patriotisme. Du patriotisme! Oui, vous en avez, je le veux bien, mais cela ne suffit pas, et il faut autre chose. Or, le sentiment général qui domine dans cette Chambre, c'est celui de votre insuffisance notoire. C'est là un fait grave, sérieux, qui engendrera dans l'avenir de tristes conséquences, dont la première sera un affaiblissement déplorable du pouvoir. »

Il y avait quelque chose de tristement prophétique dans ces paroles, et dans tous les rangs de la Chambre on éprouva cette conviction que les principes d'autorité et de respect sortiraient de la lutte méconnus et amoindris. C'était moins la faute des choses que celle des hommes.

M. Duvergier de Hauranne monta à la tribune. On le rangeait parmi les doctrinaires les plus exaltés, et, à vrai dire, il était l'un de ceux qui supportaient avec le plus de déplaisir la présence aux affaires des hommes du 15 avril, à l'exclusion des hommes du 13 mars et du 11 octobre, dont les services lui semblaient payés d'ingratitude. M. Duvergier de Hauranne avait voué au régime parlementaire une sympathie dont ses ennemis suspectaient alors la bonne foi, et qui cependant, l'avenir devait le prouver, était sérieuse et sincère. Cet orateur, après avoir tracé un sombre tableau des embarras de la situation, qu'il attribuait au ministère, se prit à dire :

« Je viens, Messieurs, de présenter à la Chambre le résumé de l'état du pays, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et en quelque sorte le bilan du ministère depuis la dernière session. Pour balancer tant de fâ-

Digitized by Google

cheux résultats, qu'est-ce donc que le ministère peut offrir? Une seule chose : il a duré. Aussi est-ce là le grand mot, celui sur lequel on compte pour soutenir les sympathies défaillantes. Je reconnais qu'en thèse générale la durée est un avantage, et, si l'on veut, un mérite; mais il en est de la *durée* comme de la paix, qu'on ne saurait vouloir à tout prix. »

Alors M. Duvergier de Hauranne dépeignit en termes accentués le ministère vivant au jour le jour, n'ayant aucun souci que de vivre. Le lendemain d'une défaite on voyait les hommes du 15 avril reparaître, la démarche aussi assurée, le front aussi serein que la veille, et, s'il survenait dans leur sein quelque querelle, un seul mot suffisait pour l'apaiser et pour la terminer. Du matin au soir, selon l'orateur, sans réserve et sans embarras, le ministère était prêt à rétracter ses paroles, à retirer ses projets, à retourner sa politique, de telle sorte qu'au moment où tout le monde le croirait frappé d'un trait mortel il se relèverait mieux portant et plus confiant que jamais. Ces déclarations satiriques, débitées avec une verve âpre et mordante, soulevaient l'hilarité de la coalition et faisaient bondir d'indignation les ministres du 15 avril. Attribuant ensuite à ces gouvernants un système de corruption pratiqué à l'égard de leurs ennemis, et dont, à vrai dire, chaque administration, depuis vingt ans, avait usé sans scrupule, aussi bien que M. Molé, M. Duvergier de Hauranne ajoutait :

« Ai-je besoin de déclarer tout ce qu'une pareille politique a de funeste, non-seulement pour nos institutions, qu'elle vicie au cœur, mais pour la morale pu-

Digitized by Google

blique qu'elle pervertit? Quelle est la conséquence de ce déplorable système? C'est que chaque cupidité satisfaite engendre dix cupidités impatientes et affamées; c'est qu'autour du pouvoir il se forme ainsi une tribu malfaisante, et qui grossit chaque jour, d'hommes plus ou moins habiles, mais qui ne voient dans la politique qu'une mine à exploiter.... Faut-il donc s'étonner que ces hommes deviennent chaque jour plus exigeants, plus menaçants, plus insatiables!.... »

Ces paroles, dont on commentait tout haut la portée, et qui désignaient peut-être des noms propres présents à la pensée de tous, soulevèrent de violentes réclamations et des adhésions non moins passionnées. L'orateur ne tarda pas à dire :

« Je vous signale donc et j'accuse une situation peu parlementaire et dont les inconvénients sont à la fois de fausser les règles les plus élémentaires du gouvernement représentatif, d'abaisser et d'affaiblir le pouvoir, de découvrir et de compromettre la couronne; à l'extérieur, une politique sans intelligence, sans prévoyance, sans dignité; à l'intérieur, l'emploi systématique de moyens illégitimes et déplorables dans toutes les parties de l'administration; enfin l'incurie et le désordre, tels sont, à mon sens du moins, les traits principaux par lesquels le cabinet du 15 avril se distingue de ses prédécesseurs. »

Après s'être débattu contre des interruptions énergiques l'orateur poursuivit en ces termes :

« On peut distinguer dans le monde politique deux espèces d'hommes bien différents et qui ont peu de chances de se rencontrer jamais : ce sont ceux qui

Digitized by Google

croient devoir défendre le pouvoir quand il est faible, sauf à le contenir ensuite, et ceux qui préfèrent venir à son secours quand il est fort, sauf à l'abandonner et à se joindre à ses ennemis aussitôt qu'il chancelle. Ces derniers, je le sais, sont nombreux, et on les rencontre toujours et partout. Les circonstances sont-elles difficiles et périlleuses : députés, ils accusent le gouvernement et lui refusent tous moyens de défense ; écrivains, ils propagent les idées les plus violentes et les plus désorganisatrices; juges, ils désertent leur siége. Mais l'horizon vient-il à s'éclaircir, le danger est-il passé, l'apathie et la soumission succèdent-elles à la violence et à l'insurrection : aussitôt on les voit se ranger du côté du gouvernement victorieux, accorder au pouvoir tout ce dont il n'a plus besoin, dénoncer l'opposition, même la plus modérée, comme factieuse et révolutionnaire; ultra-démocrates quand la démocratie déborde, ultra-royalistes quand la monarchie triomphe; toujours prêts ainsi à suivre le courant, de quelque côté qu'il coule, à affronter les dangers qui n'existent pas, à grossir les gros bataillons quel que soit leur drapeau; toujours prêts et déterminés d'avance à s'armer contre les faibles et à prendre les forts sous leur protection. Hommes fort conciliants d'ailleurs!... Je suis loin de nier, Messieurs, tout ce qu'une pareille conduite peut avoir de commode et de profitable; il est incontestablement plus pénible de remonter le torrent que de le descendre.... Par là on obtient toujours les bonnes grâces du vainqueur, et l'on recueille les profits de la victoire après avoir tout fait pour l'empêcher.

Digitized by Google

Mais j'avoue que le rôle contraire, s'il est laborieux et ingrat, me paraît plus utile et plus honorable; ce rôle, c'est de lutter contre les passions, contre les préjugés, contre les tendances du moment, au lieu de les prendre pour guides; c'est de venir en aide à l'ordre quand l'ordre est menacé, en aide à la liberté quand la liberté est compromise; c'est de ne pas marchander au gouvernement les moyens de salut au moment du danger et de ne pas lui passer ses fantaisies une fois le danger éloigné; c'est, en un mot, de calmer et de retenir quand les esprits s'exaltent et se précipitent, d'exciter et de soutenir quand ils s'engourdissent et s'affaissent. »

M. Duvergier de Hauranne contestait au cabinet l'honneur de suivre une ligne de conduite pareille à celle des hommes du 13 mars et du 11 octobre.

« Est-ce une seule et même politique, disait-il, que de former l'alliance des États constitutionnels ou de la dissoudre, que de protéger l'indépendance des petits États voisins ou de la menacer, que de prendre Ancône ou de l'évacuer? Est-ce une seule et même politique que d'élever et de fortifier le pouvoir de la Chambre ou de l'abaisser et de l'affaiblir, que de gouverner par des convictions et à l'aide des forces parlementaires ou en dehors de ces forces et par les intérêts? Le 13 mars et le 11 octobre, cela est vrai, voulaient, comme le 15 avril, l'ordre et la paix, mais non la paix sans dignité, non l'ordre sans moralité. Ce que les amis du 13 mars et du 11 octobre peuvent reprocher au 15 avril, c'est, tout en conservant la lettre morte du programme de ses prédécesseurs,

Digitized by Google

d'en avoir répudié l'esprit ; c'est de s'être emparés, dans ce programme, de deux ou trois mots sans les comprendre et d'avoir cru que cela suffisait.

« Je prie d'ailleurs ceux qui prétendent que rien n'est changé dans la politique ministérielle de vouloir bien comparer l'attitude des ministres du 13 mars et du 11 octobre devant la Chambre et celle des ministres du 15 avril (1). Loin de se réfugier alors derrière l'inviolabilité royale on lui servait de bouclier.

« N'a-t-on pas dit que notre Adresse était dirigée plus haut que le ministère? C'est bien là se mettre à l'abri derrière l'inviolabilité royale.

« Loin de refuser à la Chambre le droit d'exprimer ses griefs en termes respectueux et de faire connaître les conditions de son concours, on l'y engageait. Loin de s'indigner contre une commission qui ose dire que le trône est fondé sur la toute-puissance du vœu national, on le disait soi-même. Si, à cette époque, une Adresse semblable à celle que nous discutons eût été proposée, on l'aurait combattue, sans doute, mais comme hostile au ministère, non comme hostile à la royauté. »

A mesure qu'il avançait dans la discussion M. Duvergier de Hauranne devenait plus pressant, plus in-

(1) Ces définitions de systèmes au moyen de dates, et à l'exclusion des noms propres, étaient alors plus intelligibles qu'elles ne le sont devenues à distance. Elles nuisent, aujourd'hui, à la clarté du récit historique et sont d'un très-médiocre effet oratoire. La nécessité d'être exact ne nous permet pas de substituer à ces citations des périphrases qui cependant seraient mieux comprises et de dire : Le 13 mars, régime Casimir Périer ; — le 11 octobre, régime Thiers-Guizot ; — le 15 avril, régime Molé-Montalivet. Nous en verrons d'autres.

Digitized by Google

cisif dans ses arguments. Par une attaque directe contre M. le comte Molé, il lui reprochait d'avoir tenté à diverses reprises de modifier le ministère au préjudice de quelques-uns de ses collègues. Le chef de ce ministère savait appliquer à propos les doctrines absolues qu'il avait professées dans sa jeunesse, et se tenait toujours prêt à prendre, du jour au lendemain, le mot d'ordre du vainqueur et à abjurer toutes ses opinions. Il fallait, suivant l'orateur, que le cabinet vécût ou mourût tout entier, et que la Chambre prît une résolution franche et décisive.

V

M. Odilon Barrot intervint à son tour dans le débat. « Ce n'est pas, dit-il, sous l'influence d'un sentiment personnel, d'un besoin de justification ou de récrimination que je monte à cette tribune; si je n'avais cédé qu'à ces intérêts de position, de parti, à cette tactique, à cette habileté politique dont on nous faisait hier un mérite, eh! mon Dieu! voyant toutes les fractions de l'ancienne majorité non-seulement en état de simple dissidence, mais d'une irritation telle que les expressions les moins parlementaires ont été échangées, je pourrais me borner à assister silencieux à un pareil débat, et attendre que, de la force de la situation, ressorte un dénoûment quelconque. Il y a longtemps que j'assiste à la décomposition de la vieille majorité; j'en ai signalé à la Chambre toutes les phases, et, bien loin d'y voir le résultat de misérables combinaisons personnelles, j'y

Digitized by Google

ai vu la conséquence inévitable du gouvernement représentatif... Un mot a été prononcé dans tous ces débats, mot impropre, mal appliqué, le mot *coalition*... Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que, de mon côté, il n'y a eu aucune concession ni de mes opinions, ni de mes principes... Finissons-en de ces reproches de coalition, qui sont puérils s'ils ne signifient autre chose qu'une réunion de boules sous cette conviction commune que la situation est mauvaise et qu'il importe au pays qu'elle soit changée. Que si, au contraire, on dit qu'il y a des vues, des combinaisons de pouvoir auxquelles on a fait le sacrifice de ses vieilles convictions, je réponds que c'est un mensonge, que c'est une calomnie. » M. Odilon Barrot expliquait alors comment le centre droit et le centre gauche avaient été conduits, par la force même des choses, à se tourner contre un cabinet qui s'était formé en dehors des conditions du gouvernement représentatif; puis, s'adressant aux ministres : « Vous vous êtes trompés gravement, leur dit-il, lorsque vous avez espéré qu'on vous séparerait de votre passé, lorsque vous avez espéré qu'il vous suffirait de faire volte-face et de dire à la Chambre nouvelle : Nous sommes des hommes nouveaux, ne nous occupons pas du passé. Il vous a jetés dans cette situation, impossible pour vous, où vous n'avez plus l'appui de vos amis les plus puissants, et où vous ne pouvez pas inspirer une confiance entière à ceux qui avaient combattu vos actes et qui les avaient brisés dans vos mains. »

M. Garnier-Pagès, au nom de l'extrême gauche, déclara qu'il ne pouvait s'associer à l'indulgence dont

Digitized by Google

M. Odilon Barrot venait de faire preuve en faveur des ministres des précédents cabinets. Il craignait, en paraissant oublier le mal que, suivant lui, ces ministres avaient fait, « de laisser croire qu'ils ne pouvaient plus faire que le bien. » Quant à l'Adresse, il la voterait, parce qu'il voulait la vérité du gouvernement représentatif. « Mais s'ensuit-il, ajoutait M. Garnier-Pagès, que, parce que nous apportons tous un vote semblable à de pareilles promesses faites par les chefs des deux anciens centres, nous devions croire que ce que nous voulons se réalisera; que nous devions penser que le mal est seulement dans les personnes, comme on paraît le croire depuis deux jours, et qu'il suffira que les deux anciens chefs du cabinet soient substitués au chef du ministère actuel; que nous aurons tout gagné, que nous n'aurons plus de plaintes à former, que tout sera pour le mieux? Non, Messieurs. On blâme le passé, on blâme le présent, et on ne prend aucun engagement pour l'avenir. » L'Adresse avait, auprès du parti républicain, une double recommandation : elle lui donnait raison d'abord contre le ministère; puis contre le roi, et c'était ici le point capital dont M. Garnier-Pagès n'avait garde de ne pas prendre acte. « On est heureux, continuait l'orateur républicain, de voir des hommes comme MM. Thiers et Guizot venir éclairer le pays et lui dire que maintenant l'ordre n'est plus menacé, qu'il faut voler au secours de la liberté... Je suis obligé de m'associer à votre langage, parce qu'il a toujours été le mien, parce que vous dites dans votre Adresse ce que nous avons toujours dit nous-mêmes... J'ai fait des efforts, pour

Digitized by Google

ma part, afin de faire nommer comme commissaires de l'Adresse les chefs des anciens cabinets. J'ai voulu avoir le plaisir de voir des hommes qui avaient dirigé la politique que j'avais combattue avec tant d'ardeur venir la blâmer eux-mêmes. Je m'en suis réjoui, comme je me réjouis de voir percer, à travers toutes les phrases des membres du ministère actuel, cette idée que tous les hommes qui, depuis sept ans, ont servi la couronne, ont été des ambitieux. Ce sont des déclarations que j'aime à voir faire en présence de la France... Vous voyez que je suis de la coalition, en ce sens que je vote comme elle et pour elle; mais les choses ont toujours été et seront toujours les mêmes, avec cette seule différence que nous ne sommes plus au temps où un ministre pouvait ne pas savoir ce qui se passait. A présent on consulte les ministres; on ne verrait plus l'un d'eux dire dans cette Chambre qu'il ne peut rien dire parce qu'il n'a rien su. Je suis convaincu qu'à présent les ministres savent tout, tandis que M. Thiers, à l'époque dont je parle, ne savait pas tout. On n'agirait pas de même aujourd'hui. Qu'est-il donc arrivé? Comment se fait-il que nous votions comme les rédacteurs de l'Adresse? La raison en est simple: on vient dire ce que nous disions depuis sept ans; on le dit d'une manière respectueuse, mais très-formelle. Nous sommes obligés de voter comme M. Thiers et M. Guizot, tout en ne désirant pas que M. Thiers et M. Guizot reviennent aux affaires. »

Restait le parti légitimiste, qui, lui aussi, votait avec toutes les oppositions depuis 1830, mais qui vo-

Digitized by Google

tait silencieusement. Ce fut seulement dans la huitième séance de la discussion que M. Berryer prit la parole ; encore se borna-t-il à jeter un blâme éloquent sur la politique extérieure du gouvernement. Tout au plus fit-il rapidement allusion à une action inconstitutionnelle et occulte de la couronne dans les affaires extérieures, à « une France réelle et une France diplomatique, » à « une politique pour la France et une politique au delà de la frontière. » C'est que le parti légitimiste se sentait mal à l'aise sur les questions de principes alors que l'Adresse et l'opposition qui la soutenait articulaient comme principal grief contre le ministère qu'il n'était pas l'émanation d'une majorité parlementaire, mais l'agent passif de l'omnipotence royale, et tendaient manifestement à faire au cabinet du 15 avril une situation analogue à celle que la Chambre de 1830 avait faite au ministère Polignac.

Si tous les partis votaient d'ensemble et systématiquement contre le ministère, tous se défendaient d'avoir fait à la coalition aucune concession. Et cela semblait vrai à un point de vue; il n'y avait eu ni transactions condamnables ni marchés honteux, et chacun était resté pour la forme fidèle à ses vieilles convictions. Et pourtant un grand, un essentiel principe, celui de l'irresponsabilité et de l'inviolabilité royales, devait recevoir dans ces débats, de la main même de ceux qui prétendaient le sauvegarder, la plus funeste atteinte. Que disait, en effet, le projet d'Adresse, en demandant que les pouvoirs fussent « *contenus* dans leurs limites constitutionnelles, »

Digitized by Google

sinon que l'un des pouvoirs au moins était sorti de ces limites et avait besoin d'y être ramené? Or quel était ce pouvoir? Évidemment ce ne pouvait être ni la chambre des Pairs, ni la chambre des Députés; c'était donc le roi. Le roi était ainsi non pas seulement accusé, mais condamné comme coupable d'avoir exercé, ou tout au moins de vouloir exercer dans le gouvernement une action inconstitutionnelle. Il ne s'agissait donc plus ici d'un ministère transparent ou insuffisant, et le projet d'Adresse déchirait lui-même le voile qui aurait dû couvrir la couronne pour infliger au roi un blâme solennel. Si l'on veut tirer les conséquences rigoureuses de ce paragraphe, on reconnaîtra que, par la plus étrange usurpation d'attributions, le projet d'Adresse traduisait le roi à la barre de la chambre des Députés, qui, à la fois juge et partie, prononçait souverainement contre lui. L'Adresse des deux cent vingt et un avait refusé le concours de la Chambre aux ministres choisis par Charles X; l'Adresse de la coalition réclamait de Louis-Philippe des ministres capables de protéger la loi fondamentale contre les empiétements de la couronne.

Et cette loi constitutionnelle pour le sort de laquelle on affectait de si vives alarmes, ce n'était pas la Charte, qui pourtant renfermait les dispositions suivantes : « Au roi *seul* appartient la puissance exécu-
« tive. Le roi déclare la guerre, fait les traités de
« paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous
« les emplois, fait les règlements et ordonnances
« nécessaires pour l'exécution des lois... Le roi

Digitized by Google

« *seul* sanctionne et promulgue les lois. » Ou ces articles n'avaient pas de sens, ou ils plaçaient dans les attributions exclusives du roi des actes de gouvernement, s'il en fut jamais, et la Charte disait que le roi les accomplissait *seul*, sous le contre-seing de ses ministres.

Quelle était donc cette loi dans les limites de laquelle il était si urgent de « contenir » la couronne? C'était la maxime anglaise introduite par M. Thiers, et déjà tant de fois rappelée : *Le roi règne et ne gouverne pas*. En sorte que l'Adresse mettait pour condition du concours de la Chambre que le roi nommât des ministres assez forts pour le frustrer lui-même du bénéfice de la Charte et réduire à néant ses pouvoirs constitutionnels.

VI

La discussion mémorable que nous cherchons à caractériser et dont nous rappelons le souvenir fit à chaque instant un devoir aux ministres et à leurs adversaires de monter à la tribune et de payer de leur personne. Tout en appuyant l'Adresse, rédigée dans un sens hostile, et qui soulevait de si vives sympathies dans l'opposition, M. Guizot protestait de son zèle pour le maintien de la politique du juste milieu; s'il se trouvait aujourd'hui dans l'opposition, c'était parce que la faiblesse et l'inconsistance du ministère lui paraissaient devoir compromettre cette politique; c'était parce qu'il y avait dans les esprits une anarchie cachée, pleine de périls, bien qu'elle n'éclatât

Digitized by Google

pas dans la rue et qu'on n'eût pas besoin de tirer le canon contre elle. Venaient ensuite quelques explications sur les mots de *factieuse* et de *révolutionnaire* dont un orateur s'était servi pour caractériser l'Adresse. M. Guizot demanda que la Chambre lui permît de la relire; il en expliqua successivement tous les paragraphes, malgré les nombreuses interruptions qui partaient du centre et du banc des ministres. A travers cet orage de tumultueuses interpellations il parvint à faire entendre ces mots :

« Ce n'est pas moi qui suis venu ressusciter la discussion générale; mais, puisqu'on l'a rouverte, il m'est bien permis de justifier, du premier mot au dernier, une Adresse que je tiendrais à honneur d'avoir faite seul. Pour que la responsabilité soit réelle il faut autre chose qu'un mot, une forme. Il faut, pour couvrir réellement le trône de sa responsabilité, une administration suffisante; je ne veux pas me servir d'une autre expression; il faut une administration suffisante. Ce n'est qu'à cette condition que le trône est réellement couvert. »

M. le comte Molé réduisit la question à ses véritables termes.

« Messieurs, dit-il, c'est le pouvoir que l'on veut. On a beau se replier en cent manières, il ne s'agit pas d'autre chose; on a beau vous parler d'anarchie, de mal sourd et ignoré qui se propage à l'insu du pays; on a beau vous dire qu'il n'y a point de confiance dans l'avenir; en présence d'une prospérité générale dont cette confiance est le premier élément, ce n'est pas vous, vous arrivés de tous les points de la France,

Digitized by Google

qui pourrez prendre le change; vous savez à quoi vous en tenir sur les intentions de ceux qui tiennent un tel langage.

« En résumé, l'Adresse, dans son dernier paragraphe, établissant que le ministère ne couvre pas de sa responsabilité la couronne, fait remonter jusqu'à la couronne le blâme que les paragraphes font porter sur les actes de l'administration.

« Au surplus, cette discussion, en apparence prématurée, ne sera pas perdue. On nous a donné l'occasion de discuter cette phrase si grave du dernier paragraphe à l'occasion de l'amendement proposé sur le premier et auquel nous adhérons. Puisse la Chambre terminer bientôt par un vote solennel ce grand débat!

« Nous lui en fournissons le moyen en posant dès le début la question de cabinet; jamais nos adversaires ne nous ont vus reculer devant elle chaque fois qu'elle s'est présentée; moins que jamais, Messieurs, nous en serions tentés. Il importe au pays, à la direction de ses affaires, à sa dignité, que votre jugement ne se fasse pas attendre. »

Au milieu de l'agitation générale et de nouvelles interruptions M. Thiers s'empara de l'aveu de M. Molé, qui avait reconnu que l'Adresse n'était ni factieuse, ni révolutionnaire, et, par conséquent, n'était pas l'*œuvre de factieux*. Restait alors à examiner et à apprécier l'épithète d'*inconstitutionnelle*. L'orateur ne trouvait pas, comme M. le président du conseil, que l'Adresse fût entachée d'inconstitutionnalité parce qu'elle tendait à faire passer le pouvoir dans une par-

Digitized by Google

tie de la Chambre qui ne l'avait jamais possédé. Envisageant la conduite de la coalition, il s'exprimait ainsi :

« Savez-vous ce que nous faisons? Nous empêchons, autant qu'il est en nous, les fautes de la Restauration. Savez-vous quelles ont été ces fautes? Un pouvoir aveugle, ne comptant que lui seul dans le pays, croyant que lui seul avait raison, ne voulant écouter l'avis de personne, pas même de ses amis les plus dévoués; croyant que tout serait perdu si le gouvernement passait en d'autres mains que celles des amis de son choix, ce pouvoir s'est obstiné dans ses répugnances; il a dit à une partie du pays ce mot malheureux, ce mot terrible : *Jamais!* et il s'est perdu en le disant. Sachez qu'un pays, qu'un gouvernement, qu'une assemblée qui comprendra assez peu le jeu de nos institutions pour s'imaginer que, parce que le pouvoir se déplacerait de quelques degrés, l'État serait perdu, ce pays, ce gouvernement, cette assemblée seraient hors de la Charte. »

M. de Lamartine combattit l'Adresse en homme qui ne veut point brûler ses vaisseaux et se réserve l'avenir. La coalition était loin d'avoir son assentiment, mais il ne se posait pas pour cela en défenseur du cabinet, qui, peut-être, n'était pas à la hauteur des nécessités du pays; toutefois il ne le croyait pas incapable de couvrir la couronne. L'honorable membre résumait la politique du 15 avril dans ces trois actes : l'amnistie, la dissolution, le traité de la Tafna, et la jugeait sur tous ces points efficace et courageuse. Alors, dans son langage magnifique, M. de Lamartine

Digitized by Google

délimitait la position constitutionnelle et inviolable de la royauté, dont il revendiquait l'action réelle dans le jeu de nos institutions, et qu'il ne voulait pas voir reléguée dans les ténèbres comme une abstraction couronnée. Cette anarchie des idées et cette lutte des personnes, dans laquelle s'engageait la représentation nationale, soulevaient l'indignation de l'éloquent orateur, dont la péroraison s'adressait à la fois aux hommes du 11 octobre, du 22 février et du 6 septembre (1).

« Aujourd'hui, disait M. de Lamartine, les circonstances sont moins fortes et n'appuient plus personne. Ah! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux; ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires. Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à de grands principes de progrès social, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous; mais, tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter dans les questions de cabinet pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le Compte-Rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance

(1) Ces dates, comme on le sait, traduites en noms propres, signifiaient : l'une le cabinet Thiers-Guizot, l'autre le ministère Thiers, la dernière le système Guizot Rémusat.

Digitized by Google

suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. »

A son tour M. Jouffroy, que ses goûts ne portaient pas, disait-il, à faire de l'opposition, désapprouva cependant le cabinet, non pour son incapacité, mais pour sa faiblesse. Selon lui le 11 octobre seul avait administré avec quelque énergie, et l'on devait regretter que la France eût abandonné le rôle qu'elle avait joué en Europe durant la période impériale. Le pays avait besoin désormais d'une administration forte et persévérante, qui consacrât chez nous une politique durable, comme on faisait à Londres et à Vienne. Si donc l'orateur s'était rangé du côté de l'opposition, c'était dans l'espérance de voir sortir de ces solennels débats un cabinet parlementaire et appuyé sur une forte majorité, sans laquelle tout moyen de gouvernement devenait stérile ou funeste.

Après tant de paroles les partis essayèrent leurs forces, et un amendement de M. Amilhau, favorable au ministère, passa, sur 425 votants, à la majorité de 216 voix contre 209. Ce n'était là qu'une victoire douteuse. L'Adresse portait le débat sur toutes les questions de la politique extérieure et intérieure; tous les paragraphes furent l'objet d'une discussion ardente et passionnée, qui manifesta le talent des ennemis du ministère et donna lieu au comte Molé de montrer une énergie un courage, et des qualités d'homme d'État et d'homme de tribune injustement

Digitized by Google

contestées par ses adversaires. La question d'Ancône, plus que les autres, occupa la Chambre.

Un député habitué à des luttes plus calmes, M. Chaix-d'Est-Ange, prit la parole. Il était évident pour lui que la politique suivie par la France depuis Richelieu avait été d'avoir toujours en Italie une porte ouverte pour s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche au préjudice de la péninsule et de l'équilibre européen constitué par les traités de 1815. C'était donc dans cette vue que, lors du mouvement de 1831, le gouvernement français avait demandé au Saint-Siége des institutions plus libérales, afin d'ôter ainsi à l'Autriche tout prétexte de revenir dans les Légations pacifiées. Or, les libertés promises n'ayant pas été accordées, Casimir Périer avait occupé et dû occuper Ancône. Il est vrai, la fidélité devait être réciproque; toutefois elle ne devait pas consister seulement à exécuter les clauses contraires à nos intérêts, mais encore celles qui lui étaient favorables. N'avions-nous pas dès lors le droit de demander que les institutions promises à l'Italie lui fussent octroyées d'après la convention obligatoire de 1832? En outre, établir un débat sans le faire reposer sur des pièces, des documents quelconques, ou plutôt combattre avec des pièces d'un côté et avec rien de l'autre, cela semblait à l'orateur la violation d'un principe et une atteinte grave à l'équité; à son avis le devoir d'un président du conseil était de déposer sur le bureau de la Chambre toutes les pièces et notes diplomatiques d'une affaire une fois terminée; enfin la conservation d'Ancône jusqu'à

Digitized by Google

l'évacuation de la part de l'Autriche, et jusqu'à la concession des libertés promises aux Légations par le Saint-Siége, telle était, selon M. Chaix-d'Est-Ange, l'exécution des traités sainement entendus.

M. le comte Molé fit face à toutes les attaques sur la question d'Ancône, et, à la majorité de 228 voix contre 199, la Chambre se prononça de nouveau pour lui.

A la majorité de 221 voix contre 208 elle rejeta un paragraphe de l'Adresse qui blâmait la marche suivie par le gouvernement à l'égard de la Suisse dans la question qui se rattachait à l'expulsion du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Adversaire implacable de la dynastie de Juillet, M. Berryer intervint dans le débat et essaya de l'agrandir. L'illustre orateur exprima son opinion sur l'état du pays. La révolution de 1830, qu'il appelait un événement terrible, avait, disait-il, changé la politique européenne. Partant de cette idée, il mesurait la carrière que la France avait parcourue et examinait l'attitude de l'Europe autour d'elle; la Pologne catholique et guerrière, la Pologne, l'avant-garde de la France, la Pologne n'était plus. En Espagne, où tendait notre politique? A rien. L'indifférence et l'impuissance de notre gouvernement à servir la régente Christine ou don Carlos étaient contraires à la dignité et aux intérêts de notre pays; il fallait prendre un parti et abandonner la fiction des traités et le mensonge des secours. Quant à la question hollando-belge, insoluble à présent, il fallait miner les résistances séculaires de l'Angleterre, attendre que le

Digitized by Google

moment fût venu de réunir la Belgique à la France, et garder ses espérances; cependant on avait donné la couronne belge à un prince appartenant à trois royaumes, Allemand d'origine, lié à l'Angleterre, lié à la France, sans garanties territoriales et sans conditions d'avenir!

« Je me promène autour de la carte de France, ajoutait l'orateur, et je demande à tous les points qui nous touchent quels sont leurs sentiments pour nous. Je vois au midi l'Espagne déchirée par deux partis qui, l'un et l'autre, au jour de la paix, seront vos ennemis. Au nord la Belgique, que vous n'avez pas soutenue, que vous avez trahie dans son mouvement de juillet, la Belgique, que nous ne pouvons protéger dans ses sentiments généreux. La Suisse, l'avez-vous assez froissée? L'Italie, s'il y a dans son sein des amis de votre système, de vos principes, de votre politique, croyez-vous qu'ils s'éveilleront maintenant pour vous? Non, vous êtes abandonnés partout, vous êtes isolés, et voilà où en est réduite la France. Ma main se séchera avant de jeter dans l'urne une boule qui dira qu'un tel ministère est jaloux de notre dignité, qu'une telle politique est conservatrice de notre dignité, de nos alliances. Jamais! jamais! »

En adressant ce blâme universel à la politique suivie depuis 1830 M. Berryer trouvait des paroles d'approbation pour certains actes de l'administration de M. Thiers.

« Conséquent avec vos principes, avec la révolution qui s'était faite, avec le système qui triomphait en France par la révolution, disait-il au président du

Digitized by Google

22 février, vous avez usé de ses forces pour soutenir la dignité et les alliances de la France... vous avez voulu intervenir en Espagne pour être conséquent avec vous-même ; vous avez voulu conserver la position d'Ancône ; vous avez fait deux actes honorables, Monsieur, et, si vous revenez au pouvoir, quelque distance qui doive naturellement subsister toujours entre nous deux, faites pour la France quelque chose d'utile, d'honorable, de grand, et je vous applaudirai, parce qu'après tout je suis né en France et je veux rester Français. »

L'opposition ne songea pas même à s'étonner en écoutant ces paroles flatteuses adressées, par l'un des chefs du parti légitimiste, au ministre du 11 octobre qui avait payé cinq cent mille francs l'arrestation de madame la duchesse de Berry. Pour le moment tous les partis étaient occupés à s'amnistier entre eux en vue de remporter une victoire dont ils ne sauraient que faire.

M. Molé accepta de nouveau la nécessité de lutter contre des ennemis non moins dangereux qu'illustres, et, cette fois encore, la majorité se prononça en sa faveur.

La séance du 19 janvier fut consacrée à la discussion du dernier paragraphe, qui ne refusait pas formellement au ministère le concours de la Chambre, mais le subordonnait à des conditions auxquelles le cabinet paraissait, dans la pensée de la commission, ne pas satisfaire.

M. Béchard, premier orateur inscrit, vint faire à chacun sa part, à la commission comme au ministère. A l'entendre, le système de conciliation arboré par

Digitized by Google

le cabinet était devenu un vain mot, bien que l'amnistie, qui malheureusement n'avait pas été étendue aux contumaces politiques, eût fait quelque temps la force des hommes du 15 avril. C'était une grande faute de la part du pouvoir. Le ministère n'avait respecté ni la liberté d'examen prescrite par les lois de septembre, ni la liberté d'association, ni les libertés communales et départementales, ni la liberté individuelle, pour laquelle M. le baron Roger avait revendiqué quelques garanties que ne refusait pas l'ordonnance de 1670. Quant à la liberté de l'enseignement, consacrée par l'article 69 de la Charte, et qui devait être organisée dans un bref délai, le ministère en avait retardé l'établissement en se plaçant dans les conditions du monopole. Passant ensuite à l'appréciation des collisions qui avaient éclaté sur divers points entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, M. Béchard exprimait le vœu qu'on en prévînt le retour, en mettant sous la protection du grand principe de la liberté religieuse l'enseignement théologique. Le cabinet ne l'avait pas fait, c'était un tort immense. En définitive il fallait au pays un ministère parlementaire et national, conciliateur et dévoué aux intérêts généraux de la France.

M. Salvandy, sur lequel portaient la plupart de ces reproches, fit à la tribune le résumé de l'histoire de l'instruction publique depuis la chute de l'ancienne université et des corporations enseignantes. A son avis le seul moyen praticable d'améliorer l'enseignement était de rattacher le corps universitaire aux mœurs et aux lois existantes, et de le raffermir sans

Digitized by Google

innover. Quant au droit de l'autorité paternelle, il était reconnu dans l'éducation domestique. Le ministre ajoutait que le principe de la liberté de l'enseignement avait été déjà appliqué à l'instruction primaire, et qu'il le serait à l'instruction secondaire lorsque la loi aurait donné les moyens de lutter contre toutes les concurrences.

M. Debelleyme proposa un amendement au dernier paragraphe; on y manifestait l'espérance de voir fonder la sécurité du pays sur l'intime union des pouvoirs *contenus* dans leurs limites et sur la *responsabilité* ministérielle concernant la royauté.

Adversaire infatigable de M. Thiers, M. de Lamartine combattit l'arrière-pensée qui se cachait sous cet amendement. Cherchant à agrandir le débat l'orateur ajouta :

« Les grandes ambitions politiques qui s'agitent aujourd'hui pour arriver aux affaires se diront : L'Europe déjà inquiète, l'Europe qui, depuis 1830, reste comme indécise, ne sachant pas si le monde reprendra son aplomb ou si elle sera entraînée dans le mouvement révolutionnaire; si elle rentrera dans les coalitions de 1792 et se réunira en un faisceau de baïonnettes contre-révolutionnaires pour écraser définitivement la France; l'Europe nous donnera des griefs. Nous menacerons les traités, non pas de 1815 seulement, mais ceux de 1830, comme en Belgique, et, une fois entrés dans une série de difficultés au dehors, la situation de la France sera si grave qu'elle se pressera, au nom de son patriotisme, autour de nous, qu'elle nous donnera la majorité dans les Cham-

Digitized by Google

bres, et qu'étant une fois au pouvoir on ne nous en laissera plus descendre; car, tantôt au nom d'une victoire dont nous nous ferons un titre à la reconnaissance du pays, tantôt au nom d'un péril, tantôt au nom d'une défaite à réparer, nous viendrons demander durée, force, argent, hommes, dictatures ministérielles à la Chambre, et la Chambre, pressée entre des nécessités impérieuses, ne pourra rien nous refuser! Nous dominerons aussi longtemps que l'on nous sentira nécessaires, et les circonstances fortes feront durer la nécessité.

« Oui, voilà la pensée, non de tel ou tel homme en particulier, peut-être qu'aucun ne l'a conçue; mais, je l'affirme, voilà la pensée instinctive du parti, voilà la pensée qui ressort de toutes les phrases de votre Adresse. »

M. Guizot et M. Thiers répondirent. Le dernier, s'adressant au ministère, lui fit entendre ces paroles :

« Je crois que, si nous nous sommes trompés au commencement, et je suis convaincu que non, si nous avons été téméraires à votre égard, si nous avons prononcé trop tôt que vous n'étiez pas parlementaires, ce qui se passe sous nos yeux nous excuserait complétement. Et ici, sans renouveler ce qui a été dit sur l'influence relative des membres d'un cabinet, sur la proportion des influences qui doit exister entre les deux Chambres dans le choix des ministres, sans rappeler tout ce qui a été dit à ce sujet, je crois, avec beaucoup de justesse, je pense que le cabinet actuel n'a pas la force, et il ne s'agit pas ici de talent, n'a pas, dis-je, la force politique, la force parlementaire,

Digitized by Google

la force d'influence, de volonté, de caractère, qu'un cabinet doit avoir, la force d'influence, de caractère, de volonté, je le répète, qu'il faut avoir lorsqu'on est à la tête d'un gouvernement. Je dirai que, dans l'administration en général, toujours la première condition d'un ministère c'est la volonté ; c'est, à la suite de cette volonté, des volontés qui s'associent à elle ; sans cela il n'y a pas d'administration possible, il n'y a pas d'harmonie entre les pouvoirs, il n'y a pas de sécurité pour nos libertés, il n'y a pas de sûreté pour la couronne. Je dis qu'entre l'administration et les Chambres, par exemple, il faut une volonté qui s'interpose, il faut que tous les agents de l'administration soient couverts ; il faut que tous sachent que, s'ils ont excité des plaintes de leurs députés dans leurs départements, ils sont couverts par le ministre de l'intérieur ; il faut que l'armée sache qu'il y a à sa tête une volonté forte, une volonté juste qui la dirige ; il faut que, lorsqu'une question est agitée dans une Chambre, et que dans l'autre l'opinion contraire prévaut, un pouvoir puissant intervienne entre les deux Chambres.

« Il ne faut pas qu'un pouvoir mette les deux Chambres face à face ; il faut au contraire que le pouvoir s'interpose entre les deux ; sans quoi il arrive ce que vous avez vu dans la question des rentes. Quand le ministère s'efface, quand il met deux Chambres face à face, il compromet l'harmonie des pouvoirs. »

Le ministère l'ayant emporté sur toutes les questions durant une discussion dont les annales du gou-

Digitized by Google

vernement représentatif n'offraient pas d'exemple, l'ensemble de l'Adresse fut adopté à la majorité de 221 suffrages contre 208, et la France, pour la quatrième fois depuis 1830, vit l'idée parlementaire vaincre et triompher, appuyée sur cet étrange nombre de deux cent vingt et une voix dont la manifestation avait préludé à la chute de Charles X.

VII

Au moment où nous écrivons un quart de siècle s'est à peine écoulé depuis le vote de cette Adresse, depuis ces débats prolongés et retentissants qui eurent le privilége de réveiller la France et de passionner l'opinion; et de tant d'éloquence mal employée, de ces anathèmes que les victorieux et les vaincus du scrutin se renvoyaient dans la presse et à la tribune, de ces tempêtes parlementaires qui ébranlaient le trône, nous ne savons ce qui est resté, et nous ne retrouvons d'autres vestiges que des harangues oubliées dans de vieux journaux, des Catilinaires d'extrême gauche que personne ne comprend plus et qui nous laissent froids ou indifférents. Les acteurs de ces luttes, lorsqu'ils faisaient ainsi « beaucoup de bruit pour rien, » eussent été vraiment humiliés si on leur eût fait pressentir que cette mise en scène oratoire demeurerait stérile et inféconde. Quand ils s'accusaient réciproquement et avec tant d'âpreté de trahir la liberté ou d'être infidèles à la couronne, ils ne savaient pas que peu d'années après la même ruine entraînerait à la fois

Digitized by Google

les rivaux et les ennemis et les confondrait dans une catastrophe commune, ne leur laissant d'autre sentiment que le regret d'avoir ainsi gaspillé le talent, l'intelligence et la force dans des conflits de théâtre, alors qu'un abîme dont ils ne soupçonnaient pas l'étendue était creusé sous leurs pas. De quelques prétextes plausibles qu'ils enveloppassent leurs accusations et leurs plaintes, au fond, voilà ce qui était vrai dans la querelle : M. Thiers et M. Guizot se fatiguaient depuis bientôt deux ans d'attendre, sur les bancs du centre gauche ou du centre droit, qu'il plût à M. Molé et à M. de Montalivet de leur faire place et de leur restituer leurs portefeuilles, et, quant aux ministres du 15 avril, tout en s'avouant, dans le for intérieur, qu'ils n'étaient que des comparses chargés par surprise de remplir les premiers rôles, ils se trouvaient bien au pouvoir et ils désiraient à tout prix s'y maintenir. Rien ne contribua davantage à montrer le néant du parlementarisme et à en dégoûter pour longtemps la France et l'Europe.

VIII

D'après l'issue des débats de l'Adresse, et avec une majorité si contestable, il n'apparaissait pas que le ministère pût se soutenir longtemps. La minorité, dont l'action devenait chaque jour plus envahissante, devait rendre difficile, même impossible, la marche de l'administration.

Sous l'empire de ces nécessités parlementaires les ministres remirent au roi leurs démissions.

Digitized by Google

Alors le maréchal Soult, que l'opinion avait en quelque sorte désigné d'avance comme seul capable de rallier les éléments d'une future majorité, fut appelé par le roi.

Le maréchal essaya, mais en vain, d'opérer une fusion qui aurait pu permettre de constituer un cabinet. Soit qu'il ne pût parvenir à présenter au roi une combinaison qui lui parût acceptable, soit que le roi voulût sortir de sa réserve habituelle, qui le portait à tourner un obstacle bien plus qu'à l'aborder de front, il se décida à garder encore ses ministres. C'était cette fois se poser carrément devant la Chambre, c'était lui dire qu'on ne se tenait pas pour battu par son vote. En rappelant les minisnistres, à moins de vouloir mettre tout en confusion, le roi ne devait pas songer à marcher avec la Chambre, car ç'eût été l'exaspérer, l'amener à quelque coup de tête, au refus même du budget. Le seul parti à prendre, c'était donc une dissolution; il n'y avait pas d'autre voie à suivre, et on l'adopta; mais cette voie était elle-même une extrémité qui n'était pas sans inconvénients, car on allait s'adresser de nouveau au corps électoral, dont les opinions n'avaient guère pu se modifier depuis les dernières élections.

Louis-Philippe accepta cette épreuve; il lui semblait que, dans cette lutte, sa personnalité se trouvait trop particulièrement engagée pour qu'il n'essayât pas de résister beaucoup.

Aussi le 21 janvier parut l'ordonnance de dissolution.

Elle fixait les élections au 2 mars.

Digitized by Google

Ces élections présentèrent un caractère fort sérieux; il y eut tout d'abord deux camps, deux bannières : le camp du ministère et le camp de l'opposition; d'un côté les 221 qui avaient voté pour lui, de l'autre les 213 qui avaient voté contre. Toutes les nuances de l'opposition semblèrent se confondre dans une seule et même pensée, dans une seule et même action; il n'y eut plus de comités républicains, ni légitimistes proprement dits; on ne vit plus s'organiser des comités de gauche dynastique; mais tous marchaient en quelque sorte comme un seul homme, votaient dans le même sens que les électeurs du tiers-parti et que les électeurs doctrinaires; les candidats portés par la coalition furent les députés qui avaient voté pour l'Adresse.

Le ministère, menacé par cette formidable union, mit en œuvre tous les moyens d'intimidation dont il pouvait disposer. M. Persil s'était rangé du côté des opposants : on le destitua de ses fonctions de directeur général de la Monnaie; on n'eut aucun égard pour ses anciens services, soit comme procureur général, soit comme ministre. En frappant un fonctionnaire si haut placé on prouva qu'on ne s'arrêterait devant aucune considération, qu'on ne subirait aucune influence, qu'on ne tiendrait compte d'aucun souvenir.

Tous les préfets furent mandés à Paris; on leur dit nettement que c'était une affaire qui se débattait dans l'intérêt du roi, qu'elle lui devenait personnelle, qu'on ne devait reculer devant aucun moyen pour triompher. Puis, pour rendre ces exhortations plus

Digitized by Google

efficaces, on provoqua certaines destitutions de préfets et de sous-préfets. On pesa tellement sur ces fonctionnaires, on leur fit voir des exigences si grandes que plusieurs envoyèrent de suite leur démission; des magistrats imitèrent cet exemple. Le ministère marchait à son but et ne devait pas l'atteindre par de telles voies.

L'opposition prévalut dans les élections et le ministère se résigna de nouveau à se retirer. Cependant la situation s'aggravait, et toute combinaison ministérielle était d'autant moins réalisable que les partis, naguère unis pour le renversement du cabinet, se retrouvaient en présence avec des intérêts rivaux qui s'excluaient mutuellement.

L'état matériel du pays souffrait trop de ces longues incertitudes pour qu'on ne s'efforçât point d'y mettre fin par une prompte solution; c'est dans ce but que la couronne se décida, le 31 mars, à faire appel au dévouement d'un ministère purement transitoire, dont les membres furent pris également dans les deux Chambres. Les affaires étrangères furent confiées à M. le duc de Montébello, l'intérieur à M. Gasparin, la justice et les cultes à M. Girod de l'Ain, la guerre au général Cubières, la marine à M. le baron Tupinier, les finances à M. Gauthier, et l'instruction publique à M. Parant.

Cette administration avait pour unique mission (les hommes qui la composaient le disaient eux-mêmes) d'ouvrir la session, pour laisser aux partis le temps de se reconnaître et à la royauté celui de former un cabinet.

Digitized by Google

L'ouverture des Chambres eut lieu le 4 avril par commission.

IX

Le ministère provisoire avait pris naissance le 31 mars; à partir de ce jour et pendant toute sa durée, qui se prolongea jusqu'au 12 mai, on assista à un spectacle déplorable d'intrigues sans fin, de prétentions rivales sans limites et de difficultés incessantes. Le roi prenait sa revanche de la coalition; il l'usait, il l'entravait dans la constitution d'un ministère régulier; à cette tâche, il était convié par les cours étrangères, qui, elles aussi, demandaient sans cesse qu'on empêchât le centre gauche d'arriver et de donner à la gauche une occasion de prendre position dans les affaires.

Le maréchal Soult, chargé de constituer un ministère définitif, échoua dans ses tentatives. Unis la veille, M. Thiers et M. Guizot étaient redevenus adversaires et ne pouvaient s'entendre. L'un et l'autre revendiquaient, sinon la présidence du conseil, du moins le portefeuille des affaires étrangères, et le roi, qui se souciait médiocrement de les accepter comme instruments de sa pensée personnelle, ne voyait pas avec déplaisir que leurs prétentions réciproques se neutralisassent.

On essaya d'une combinaison centre gauche. Louis-Philippe se fit remettre le programme de cette future administration; il était ainsi conçu :

« 1° Le ministère nouveau, représentant les opi-

Digitized by Google

nions du centre gauche, ne se déclarera pas la continuation du ministère sortant.

« 2° Maintien des lois de septembre, sauf une définition précise de l'attentat dans la loi qui devra être présentée plus tard sur la compétence de la cour des Pairs.

« 3° Pas de proposition de la loi sur la réforme électorale, cette question étant laissée à l'avenir.

« 4° Déclaration, dans le discours de la couronne, qu'il sera présenté un projet de loi sur le remboursement des rentes dès que les circonstances seront favorables.

« 5° Loi sur l'état-major de l'armée.

« 6° Liberté pour les ministres de nommer ou de changer les agents qui relèvent de leur département; délibération en conseil pour les agents supérieurs.

« 7° Aucune nouvelle détermination relativement à la question belge, si le traité proposé est accepté par la Belgique.

« 8° Pas d'intervention en Espagne. Dans le cas d'incidents graves le cabinet se réserve la liberté de ses résolutions. En attendant, politique amicale et secourable, instructions en ce sens aux forces navales françaises; secours de munitions et armes, sauf compte entre les trésors français et espagnol; empêchement de la contrebande maritime des armes de guerre. »

Le roi refusa d'adhérer à ce programme. Il déclara également qu'il ne prêterait pas les mains à favoriser le futur avénement de la gauche en laissant M. Odilon Barrot recevoir, sans obstacles, la présidence de la chambre des Députés. Par suite de ces résistances opiniâtres M. Thiers fut écarté.

Digitized by Google

Le 14 avril la Chambre élective commença la vérification des pouvoirs. Le dernier ministère avait trop violemment pesé sur les élections pour que cette vérification ne donnât pas lieu à plus d'un scandale ; aussi plusieurs élections furent-elles vivement discutées et trois furent annulées, parmi lesquelles se trouvait celle de M. Émile de Girardin. Son élection fut cassée bien plus pour vice de forme que pour l'emploi de moyens irréguliers; on affectait de s'étonner de ce que, parmi les suffrages qui lui étaient attribués, le plus grand nombre portât : « Émile de Girardin, » tandis que quelques autres mentionnaient simplement « Girardin. » On ne pouvait néanmoins mettre en doute qu'ils ne fussent tous déposés dans l'urne pour lui, car aucun autre candidat du nom de Girardin ne se présentait dans le collége de Bourganeuf. La coalition se vengeait des justes attaques que le journal *la Presse* avait dirigées contre elle.

Après la vérification des pouvoirs la Chambre procéda à la nomination de son président. Les suffrages se partageaient entre M. H. Passy et M. Odilon Barrot, qui obtinrent, le premier 227 voix, le second 193; en conséquence M. Passy fut appelé aux fonctions de la présidence. Ainsi la coalition commençait un mouvement rétrograde. Sans doute M. Passy était l'un de ses membres; mais, puisqu'on voulait fortifier le principe parlementaire, ce n'était pas trop assurément de donner quelques garanties à l'opposition dynastique, qui avait apporté dans la lutte un concours sans réserve; c'était d'ailleurs chose à peu près convenue, au début de la lutte, qu'en cas de

Digitized by Google

succès M. Odilon Barrot serait porté à la présidence. Les vice-présidents furent choisis dans le sein de la coalition.

Les premières opérations de la Chambre avaient servi à dessiner les fractions qui la composaient et auraient pu aider à la solution de la crise ministérielle. La nomination de M. Passy à la présidence avait prouvé qu'une fusion du centre droit et de la nuance de M. Passy fournirait les éléments d'une administration. La nuance de M. Passy était bien centre gauche, mais elle se prétendait, sous quelque rapport, distincte de celle de M. Thiers. Elle se montrait beaucoup plus accommodante au sujet de l'Espagne et du traité de la quadruple alliance que ne l'était M. Thiers. M. Passy tenait beaucoup moins aussi à notre conquête d'Alger; M. Passy était même passablement antialgérien; par contre, il se disait plus économe des deniers de l'État que M. Thiers, plus enclin à la réforme parlementaire et moins partisan des expédients politiques. M. Passy, par la nature de ses prétentions, pouvait mieux s'accommoder avec le roi que M. Thiers, et c'est ce qui rendit facile son appel auprès du roi pour tenter une nouvelle combinaison. Voici ce qui la fit échouer. M. Thiers y entrait, ainsi que le maréchal Soult; la présidence du conseil était réservée au maréchal; M. Thiers devait avoir le ministère des affaires étrangères. Tout paraissait convenu, arrangé, lorsque le maréchal Soult, se ravisant, déclara que M. Thiers aurait le portefeuille de l'intérieur et non celui des affaires étrangères.

M. le maréchal Soult craignait que M. Thiers ne

Digitized by Google

profitât de sa position pour se mêler trop avant de la question d'Espagne ; c'était là la pierre d'achoppement. On y revenait toujours, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre.

M. Thiers vit dans l'offre du maréchal presque une injure personnelle et en conçut un ressentiment qu'il ne craignit pas de porter plus tard à la tribune.

Dans la séance du 22 avril des interpellations furent adressées par M. Mauguin aux membres du cabinet provisoire ; l'orateur se plaignit des dangers que faisait courir au pays la prolongation indéfinie d'une situation intérimaire dont il fallait le plus promptement possible s'affranchir, si l'on ne voulait déconsidérer le gouvernement et la Chambre aux yeux de l'Europe. M. Thiers rendit compte de tous les pourparlers, de toutes les tentatives sans résultat qui avaient eu lieu, et des scrupules politiques qui lui avaient mérité d'être repoussé par le roi. M. Guizot expliqua à la Chambre que ni lui, ni M. Odilon Barrot n'avaient jugé qu'il fût convenable et possible qu'ils abjurassent leurs souvenirs et leurs principes pour entrer l'un et l'autre dans la même administration. « C'était, dit-il, contracter avec la gauche une liaison définitive, un engagement à la vie, à la mort ; je ne le voulais pas. Il y a des alliances très-honorables, dans un but spécial et déterminé, quand on n'abandonne ni les principes, ni les antécédents : c'est ce qui est arrivé dans la coalition ; mais changer de principes et de situation, passer traîtreusement d'un camp dans un autre, cela n'est ni permis, ni hono-

Digitized by Google

rable. Quand on s'est trompé et qu'on reconnaît son erreur, l'avouer hautement c'est très-beau sans doute; mais, quand on ne croit pas s'être trompé, changer de parti, c'est déshonorant, et j'ai refusé. » M. Guizot déclara ensuite qu'il n'y avait qu'une a dministration possible, celle qui s'appuierait sur les classes moyennes. Il émit cette opinion que le pays ne verrait pas sans de graves inquiétudes l'avénement aux affaires d'un ministère choisi dans les rangs de la gauche. Il ajouta : « Quand la victoire est remportée on a autre chose à faire que de continuer la guerre; ce qui est à faire pour le parti parlementaire comme pour vous, c'est de refaire le gouvernement, de constituer le cabinet, de gouverner réellement et sérieusement. » Et l'orateur déclara que le seul vrai moyen d'agir ainsi était de rallier au parti parlementaire toutes les fractions du parti conservateur qui avait été vaincu dans la dernière lutte, et de constituer, par la cohésion de ces forces monarchiques et libérales, un ministère des deux centres.

M. Odilon Barrot intervint à son tour, dans la discussion, avec beaucoup de modération et de dignité. « Nous assistons à une grande épreuve, dit-il; les gouvernements qui se modifient sans révolutions, sans secousses dangereuses, par les voies légales et parlementaires, ce sont les gouvernements qui sont en possession du plus grand bienfait du régime représentatif. Eh bien! nous assistons à cette épreuve. Il y a un moment donné dans l'histoire de nos fastes parlementaires où il a été évident qu'il fallait qu'à la vieille politique de résistance et d'intimidation suc-

Digitized by Google

cédât une politique nouvelle. A ce moment donné il fallait prendre son parti; il fallait se soumettre de bonne foi, de bonne grâce, au jeu nécessaire et libre des institutions. On ne l'a pas fait, on a résisté; deux dissolutions successives, une éclatante manifestation électorale ont forcé tous les ressorts du gouvernement représentatif; on a mis la couronne en jeu, et aujourd'hui il faut enfin céder. C'est avec bonheur que j'ai entendu tous les hommes qui ont concouru à ces importantes négociations déclarer que la couronne avait tout cédé sur les hommes et sur les choses. Ainsi les institutions n'ont pas manqué au pays; mais, lorsque la couronne avait tout cédé sur les hommes et sur les choses, il faut le dire avec un profond regret, les hommes ont manqué aux institutions et se sont divisés. Des dissentiments que je ne puis définir, des dissentiments qui ne s'expliquent par rien de sérieux, car il n'y avait pas dissentiment sur les choses, ont tenu en échec les destinées de notre pays. Ne serait-ce pas que, si parfois nous déprécions trop les hommes politiques, parfois nous les exaltons beaucoup trop? Il y a un mal dans notre société moderne : c'est celui de l'orgueil humain, qui est indomptable. Il y a dans la société un mal qui appelle toute notre attention, toute notre sévérité : c'est cet individualisme, cette vanité personnelle qui se décore de beaux titres et qui ose s'appeler dignité, comme si la dignité n'était pas dans l'abnégation bien plus encore que les prétentions exagérées. »

Il y avait dans ces paroles un avertissement sévère et juste donné à des amis de la veille dont M. Odilon

Digitized by Google

Barrot semblait vouloir se séparer : c'était comme une réponse un peu fière adressée à M. Guizot.

L'illustre chef du parti doctrinaire ne pouvait s'y tromper et monta de nouveau à la tribune.

« On parle, dit-il, d'excès d'orgueil, de prétentions personnelles ! Il n'y a de prétentions personnelles que lorsqu'on a des prétentions pour soi seul ; il n'y a d'orgueil que quand on ne se présente qu'en son nom ; mais, quand on se présente au nom de son parti, quand on demande une part du pouvoir pour ce parti, c'est alors qu'il y a abdication d'orgueil ; c'est alors qu'il y a véritable dignité. C'est ainsi pour mon compte que je me suis toujours conduit. Non ! je n'entrerai jamais dans un cabinet à titre d'amnistié capable... Je ne veux y entrer que comme parti politique... On accuse mon langage... Oh ! je sais bien que certains hommes croient qu'il n'y a pas modération quand il y a une opinion ferme, digne et publiquement soutenue. Je ne puis le penser, et je suis convaincu au contraire que le plus grand obstacle au triomphe de la modération, c'est la faiblesse, c'est l'incertitude. »

L'opinion publique se partageait entre des orateurs dont le talent ajoutait ainsi aux gloires de la nation, mais la crise se prolongeait outre mesure et toutes les affaires du pays étaient en souffrance. Il fallait à tout prix un gouvernement, et, l'inquiétude se communiquant des hautes classes à la bourgeoisie elle-même, des idées de désordre fermentaient dans les bas-fonds de la société.

Le 4 mai M. Mauguin proposa à la Chambre de

Digitized by Google

voter une Adresse au roi pour le prier de « constituer un ministère qui ne fût pas provisoire, » et pour lui indiquer en même temps les conditions d'habileté, de patriotisme et d'honnêteté que ce ministère devait remplir. Cette proposition était un fait anormal, un acte de pression ou de menace dont l'usage ne s'était point introduit dans les pays en possession du gouvernement parlementaire. Cependant les dangers que l'impuissance du pouvoir faisait surgir étaient trop graves pour que les formes respectueuses et les habitudes de patience fussent indéfiniment maintenues. M. de Lamartine combattit le projet d'Adresse, M. Billault n'hésita pas à y donner son adhésion. « Messieurs, dit-il, cinquante années de gouvernement représentatif, entremêlé d'excès de despotisme et d'excès de liberté, ne suffisent pas pour façonner un peuple aux mœurs constitutionnelles; ce qu'il faut pour cela, c'est une foi politique; mais quelle foi politique voulez-vous créer dans un pays quand vous proclamez l'impuissance?... Il se répand dans le pays l'idée bien arrêtée que la situation est anormale; ce sentiment donne de la consistance aux idées les plus folles, aux conceptions les plus insensées, et l'on ne se cache pas pour dire que le gouvernement a cessé d'être fort... Je pense, moi, que la Chambre ne peut tarder plus longtemps à supplier la couronne de faire usage de sa prérogative, et à ne pas laisser davantage sur le pays le poids de l'inaction sous laquelle nous vivons. » Sous l'influence de cette parole la Chambre, à l'unanimité, et dans la séance du 10 mai, décida qu'une Adresse serait respectueusement présentée au

Digitized by Google

roi pour lui demander de mettre fin à la crise ministérielle.

X

Il était temps, en effet, de terminer une situation qui nous ramenait aux jours d'émeute et de guerre civile. Ici nous devons un moment revenir sur nos pas et dire quels complots s'ourdissaient dans l'ombre des conciliabules révolutionnaires.

La *société des Saisons*, organisée pour l'insurrection républicaine, semblait sommeiller depuis deux ans, se bornant à méditer quelques attentats régicides et à publier des journaux clandestins qu'elle intitulait *le Moniteur républicain* et *l'Homme libre*. Ces tentatives, très-activement surveillées par la police, donnaient lieu, de temps à autre, à des condamnations judiciaires fort peu rigoureuses et qui ne décourageaient guère la démagogie, occupée, dans ses caves, à rédiger des pamphlets et à fabriquer des cartouches.

M. Barbès s'était rendu dans une terre qu'il possédait près de Carcassonne; une lettre de M. Auguste Blanqui le rappela à Paris. Il y arriva au milieu de la crise qui neutralisait le pouvoir et dans la prévision d'un combat prochain; les précautions dont il avait entouré son retour le prouvent. Cependant, mieux avisé que MM. Blanqui et Martin Bernard, ses collègues, il ne voulait s'engager qu'après réflexion, attendu que, l'engagement pris, il se savait incapable de reculer. Il ne montra donc pas l'ardeur que ses

Digitized by Google

amis attendaient; il fit même des objections qui ne témoignaient pas d'une grande confiance dans le succès. La société comptait environ douze cents membres; était-ce assez pour engager une affaire? oui; pour remporter la victoire? non. Quelles étaient les dispositions du peuple de Paris, quel concours fallait-il en attendre? Là était la question.

On répondit que la population se lèverait, que tout autorisait à y compter. M. Barbès ne vit là qu'une affirmation dont rien ne lui donnait la preuve; mais M. Blanqui, dévoré par une farouche impatience et brûlant d'en venir aux mains avec un pouvoir qu'il regardait comme son ennemi personnel, savait comment abattre les scrupules de son collègue.

« Il est une considération, dit-il, que tu oublies; notre honneur comme chefs est engagé; si nous retardons le combat cet honneur est perdu; nous passons pour des lâches ou des traîtres, et nos hommes se dispersent. »

M. Barbès ne répliqua pas une parole; son assentiment était donné.

Ceci se passait au milieu d'avril. Immédiatement les trois membres du comité, sous leur titre d'agents révolutionnaires, convoquèrent une revue générale des sections. Chaque *mois,* réuni par son *juillet* chez un marchand de vins, fut inspecté sévèrement par le chef supérieur. Plusieurs de ces réunions eurent lieu chez un républicain qui avait lui-même le grade de *printemps;* c'étaient les *Saisons* de M. Barbès. Ce chef y vint, fit le dénombrement des hommes présents, et, dans une courte allocution, essaya de mettre son

Digitized by Google

monde en éveil sans rien livrer de son secret. Le jour de la prise d'armes devait être le dimanche 5 mai.

Les agents révolutionnaires ordonnèrent aux *printemps* de rassembler les *saisons* pour une nouvelle revue de rigueur, les avertissant que la plus grande exactitude devait être apportée dans cette réunion. Quelques *printemps* avaient l'entière confiance des chefs suprêmes et purent deviner de quoi il s'agissait; cependant le dernier mot ne leur fut pas dit; les trois membres du comité avaient juré de garder leur secret jusqu'à la fin.

Les groupes devaient se tenir réunis à midi sur une multitude de points et attendre des ordres. Chacun se trouva à son poste; le *dimanche*, à la tête de sa *semaine*, attendait des instructions du *juillet*, qui en attendait du *printemps*. Vers une heure on fit savoir que le comité était satisfait du zèle de l'armée révolutionnaire, et qu'il ferait prochainement une nouvelle convocation où il comptait retrouver le même empressement.

C'était un contre-ordre; il avait été motivé par une mutation de régiments qu'on annonçait pour la semaine suivante. La guerre des rues, comme toute autre, demande la connaissance du terrain; c'est cette pratique du champ de bataille révolutionnaire qui rendait si terrible l'ancienne garde municipale; on comptait que des troupes nouvellement arrivées s'embarrasseraient dans leurs mouvements et donneraient un avantage à l'insurrection.

Vers le milieu de la semaine les convocations recommencèrent. Ces réunions coup sur coup laissaient

Digitized by Google

deviner quelque événement, mais la réserve de schefs était toujours la même et les groupes en étaient réduits aux conjectures. Cependant la petite armée de l'émeute manquait de munitions et de fusils.

XI

Le dimanche 12 mai, les groupes des *Saisons*, les *semaines*, avaient reçu un nouvel ordre de rassemblement, et les *printemps* communiquèrent les instructions des chefs de l'émeute. Ce jour-là la plupart des affidés manquèrent à l'appel et le plus grand nombre de ceux qui se rassemblèrent vinrent sans armes au lieu assigné pour la convocation générale.

On pilla le magasin d'un armurier, M. Lepage, et on se partagea les fusils. Dans une maison bien connue des factieux se trouvait un dépôt de cartouches; on les distribua aux hommes de bonne volonté. Ceux-ci étaient rares, et le plus grand nombre des autres perdaient du temps à menacer un de leurs chefs, Blanqui, et à lui reprocher d'envoyer à la boucherie des patriotes sans défense.

Il n'était plus temps de reculer; le mouvement éclatait. Armand Barbès cria aux plus hardis de le suivre et partit avec une petite troupe vers la Préfecture de Police. Il arriva bientôt, par le pont Notre-Dame, sur le marché aux Fleurs, où il s'arrêta pour faire charger les armes; un moment après il poussa droit au poste du Palais de Justice. Un médecin, M. Levraud, avertit les hommes de garde de se mettre en mesure parce que les révoltés arrivaient; mais cette insurrection,

Digitized by Google

dont le bruit commençait à circuler, était chose si étrange qu'on hésitait à y croire. Le chef du poste, malgré l'avis qu'il venait de recevoir, ne prit donc pas la peine de faire charger les armes de son détachement.

M. Barbès, s'adressant aux soldats de garde sortis à la hâte, les somma de se rendre et de livrer leurs armes; l'officier, M. Drouineau, répondit en homme de cœur. On parlementa une minute; puis tout à coup les fusils des insurgés s'abaissèrent, des détonations retentirent, et le chef du poste, avec la moitié de ses hommes, tombèrent frappés à mort. On se précipita sur le reste qu'on enveloppa et qu'on désarma.

Le Préfecture de Police s'était mise sur-le-champ en état de défense; on ne pouvait l'enlever par un coup de main. Barbès et sa troupe se replièrent sur l'hôtel de ville et on lut au peuple une proclamation conçue en ces termes :

« Aux armes, citoyens!

« L'heure fatale a sonné pour les oppresseurs.

« Le lâche tyran des Tuileries se rit de la faim qui « déchire les entrailles du peuple, mais la mesure de « ses crimes est comblée. Ils vont enfin recevoir leur « châtiment.

« La France trahie, le sang de nos frères égorgés « crie vers vous et demande vengeance; qu'elle soit « terrible, car elle a trop tardé! Périsse enfin l'ex- « ploitation, et que l'égalité s'asseye triomphante sur « les débris confondus de la royauté et de l'aristocra- « tie! Le gouvernement provisoire a choisi des chefs « militaires pour diriger le combat; ces chefs sortent

Digitized by Google

« de vos rangs; suivez-les; ils vous mèneront à la « victoire.

« Sont nommés :

« Auguste Blanqui, commandant en chef; Barbès, « Martin Bernard, Guignot, Meillard, Nettré, com- « mandants des divisions de l'armée républicaine.

« Peuple, lève-toi, et tes ennemis disparaîtront « comme la poussière devant l'ouragan. Frappe, ex- « termine sans pitié les vils satellites complices « volontaires de la tyrannie; mais tends la main à « ces soldats sortis de ton sein, qui ne tourneront « point contre toi des armes parricides. En avant!

« Vive la république! »

C'était la logomachie ordinaire des insurrections.

XII

En ce moment les services publics chômaient, l'autorité savourait les délices du repos, les grands fonctionnaires chargés du soin de la sûreté publique assistaient aux courses du Champ de Mars. Le temps était superbe, et par cette belle journée de mai tous les citoyens s'étaient portés aux promenades. Les conspirateurs avaient fait entrer dans leurs calculs ces éventualités, et ils comptaient, non sans raison, surprendre un gouvernement endormi dans une inconcevable léthargie. Le bruit de la fusillade réveilla les bons citoyens.

L'hôtel de ville était envahi; pris à l'improviste, le poste qui le gardait n'avait pas même songé à se défendre, mais la faible troupe de Barbès n'était point

Digitized by Google

en état de se maintenir en possession de ce vaste édifice et de s'y laisser assiéger. On se détermina à marcher sur les mairies voisines. Un poste de douze hommes, du 28e de ligne, commandés par un sous-officier, gardait la place Saint-Jean; il fut attaqué par les insurgés, qui tuèrent ou blessèrent sept hommes et désarmèrent les autres. Pendant qu'on menaçait les mairies de l'ancien sixième et de l'ancien septième arrondissement, divers détachements, détachés de la colonne républicaine, appelaient aux armes les patriotes des quartiers Saint-Martin et Saint-Denis, et construisaient, sur divers points, d'assez fortes barricades. L'une d'elles couvrait la rue Grenétat; elle fut attaquée par un détachement de gardes municipaux, commandé par le lieutenant Tisserand, qui l'enleva avec vigueur. Les insurgés, se voyant débusqués, se retranchèrent derrière une seconde barricade, élevée dans la même rue, qui fut aussi promptement enlevée, ainsi qu'une troisième qui se trouvait au débouché de la rue Bourg-l'Abbé. Les gardes municipaux furent bientôt maîtres de tout le pâté de maisons compris entre la rue Grenétat et la rue aux Ours, où se trouvaient aussi deux ou trois barricades.

Les insurgés continuèrent à tirailler sur la garde municipale, d'une position qu'ils occupaient vers le coin de la rue Neuve-Saint-Merry, près de la rue Quincampoix et de la rue Salle-au-Comte, dans laquelle ils avaient été refoulés. Mais déjà l'éveil avait été donné à l'autorité militaire; en moins d'une heure tous les régiments de la garnison s'étaient trouvés disponibles, et bientôt on les dirigea sur les divers

Digitized by Google.

points qui leur étaient assignés à l'avance dans le cas prévu d'émeute ou d'insurrection. Les insurgés, jusqu'à présent, avaient sillonné Paris en divers sens, et partout on les avait laissés à leur propre force. A l'hôtel de ville, place Saint-Jean, aux environs des mairies, on s'était attroupé; des groupes s'étaient formés, mais ils étaient restés sourds à toute excitation, à tout appel à la révolte. On vit bientôt des gardes nationaux sortir en armes et fournir des détachements qui agirent de concert avec la troupe pour ramener le calme dans la cité. A six heures et demie environ les brigades des généraux Lascours et Rumigny occupaient la porte Saint-Denis, la porte Saint-Martin et la place de la Bastille; le lieutenant général Bugeaud avait le commandement de ces deux brigades.

Le lieutenant général Trézel prit possession de l'hôtel de ville vers cinq heures; quelques insurgés qui s'y trouvaient encore abandonnèrent promptement ce poste. La mairie du 7e arrondissement fut renforcée par de la troupe de ligne, mais il n'y eut pas d'engagement dans ces divers points; la mairie du 6e arrondissement (1) reçut aussi des renforts.

Il y avait rue Mauconseil des barricades, qu'on n'avait pas encore attaquées; elles le furent immédiatement, et les insurgés les défendirent avec assez de vigueur. Là fut blessé assez gravement le colonel Ballon, du 53e de ligne, ainsi que plusieurs sous-officiers et soldats de son régiment; un sous-lieutenant fut tué;

(1) La topographie de Paris a changé; les mairies du 6e et du 7e arrondissement étaient alors celles des quartiers Saint-Martin et du Temple.

Digitized by Google

de leur côté les insurgés eurent plusieurs des leurs tués ou blessés.

Après une heure et demie de combat ces barricades furent prises; le général Lascours poussa jusqu'à la place du Châtelet et put se mettre en communication avec l'hôtel de ville; il établit ensuite le colonel du 14e de ligne avec un bataillon au marché des Innocents. Ce colonel parvint à prendre les barricades élevées tant à la pointe Saint-Eustache qu'aux environs des halles; à neuf heures et demie il était maître de tout le rayon aboutissant à la rue Saint-Denis et renfermant les halles. Deux soldats furent blessés rue Guérin-Boisseau. Dans la rue du Temple s'échangèrent quelques coups de fusil. Le commandant Templier fut blessé rue Planche-Mibray, à l'attaque des barricades qu'on y avait élevées, et il y eut là deux voltigeurs tués, ainsi qu'un fusilier, et douze blessés. La fusillade, sur tous les points, cessa de neuf à dix heures; le calme régnant partout, l'ordre fut donné vers onze heures, à une notable portion des troupes, de rentrer dans leurs casernes; l'autre portion bivouaqua ou se maintint à l'hôtel de ville et dans les mairies.

Dans la matinée du 13 mai le calme paraissait complétement rétabli; on permit aux troupes qui bivouaquaient de rentrer dans leurs casernes. Quand elles se furent retirées une grande affluence de curieux se répandit dans tous les quartiers où l'on s'était battu la veille. Alors on vit reparaître, au milieu de cette affluence qui encombrait les rues, des rassemblements composés d'agitateurs membres de la société des Saisons. Ils se bornèrent d'abord à pé-

Digitized by Google

nétrer dans quelques postes abandonnés, brisant les meubles, démolissant les murs, cassant les réverbères et les lanternes; ces désordres s'étendaient depuis le marché des Innocents jusqu'au quartier du Temple. Bientôt quelques nouvelles barricades furent construites au marché des Innocents, dans les rues Saint-Martin et des Arcis, près de la rue Saint-Merry, dans les rues Vieille-du-Temple et dans le quartier Saint-Louis. Les troupes revinrent alors et reprirent leurs positions de la veille.

Vers deux heures les insurgés tentèrent une attaque contre la caserne des Minimes; ils furent en un instant vigoureusement repoussés et poursuivis jusque dans les rues voisines. Plusieurs fois les barricades de la rue des Arcis furent détruites; mais elles étaient bientôt reconstruites, sans avoir été jamais défendues.

Le quartier du Temple fut le théâtre d'un conflit sérieux, dans lequel une fusillade assez vive fut engagée.

A peu près à la même heure un assez grand nombre d'individus se réunirent aux environs de la rue Neuve-Saint-Merry, et l'on put s'apercevoir que plusieurs d'entre eux portaient des pistolets sous leurs blouses; cependant, comme ils ne se livraient à aucun mouvement hostile, la troupe échelonnée dans les maisons voisines ne crut pas devoir agir. Ces hommes, d'ailleurs, se dispersaient à la vue des détachements envoyés contre eux.

Bientôt cependant, s'étant emparés d'un cadavre, ils marchèrent vers le quai, passèrent le pont Notre-Dame ainsi que le Petit-Pont, et se dirigèrent sur la

Digitized by Google

place Maubert en poussant des cris de vengeance, essayant par cette démonstration d'exciter la population. L'officier qui commandait un bataillon stationné sur la place Maubert les laissa passer sur l'affirmation qu'ils portaient à son domicile le corps d'un de leurs amis. Les insurgés s'avancèrent vers l'École polytechnique, étendirent le cadavre devant la grille, et se répandirent jusque dans les cours, invitant les élèves à se joindre à eux. M. le général Tholosé les contraignit à sortir. Ils demeurèrent quelques instants attroupés devant l'École, continuant à pousser des vociférations, et menaçant d'escalader les murailles; mais bientôt un détachement de la garde municipale, qui stationnait sur la place du Panthéon, accourut et dispersa cet attroupement. Quelques coups de feu furent échangés dans cette rencontre.

Les insurgés, arrivés rue Saint-Denis, au moment où ils se barricadaient aux abords de l'église Saint-Leu, forcèrent M. Julliard, marchand de nouveautés, rue Saint-Denis, à leur jeter une assez grande quantité d'étoffe rouge, qu'ils se divisèrent entre eux. Les uns en firent des ceintures, d'autres des cravates, d'autres des drapeaux mobiles qu'ils agitaient au sein de l'insurrection pour exciter au combat. L'un de ces drapeaux fut arboré à la partie élevée de la barricade Saint-Magloire; il y resta jusqu'à la fin de l'engagement qui eut lieu dans cette rue. C'est là qu'il fut enlevé par la troupe de ligne, au moment où elle se rendit maîtresse de ce point.

L'insurrection était partout vaincue.

Le lendemain et les jours suivants, les chefs de cette

Digitized by Google

guerre civile et leurs principaux complices furent arrêtés et déférés à la cour des Pairs.

XIII

A la suite de ces déplorables événements, au moment même où ils s'accomplissaient, on vit enfin le danger public rallier les hommes d'État dont les rivalités paralysaient la prérogative royale, et un ministère fut constitué dans la nuit du 12 au 13 mai. Le maréchal Soult eut la présidence du conseil et le département des affaires étrangères, et s'adjoignit comme collègues : à la justice, M. Teste ; à la guerre, M. Schneider ; à la marine, M. l'amiral Duperré ; M. Duchâtel à l'intérieur, M. Cunin-Gridaine au commerce, M. Dufaure aux travaux publics, M. Passy aux finances, et M. Villemain à l'instruction publique. Ce n'était point un ministère de coalition, mais un ministère de nécessité, improvisé au bruit du tambour. Au fond, et abstraction faite des circonstances, le ministère du 12 mai donnait prise, dans son ensemble, aux mêmes critiques que celui du 15 avril. Pas plus que dans le ministère présidé par M. le comte Molé on n'y rencontrait les chefs des partis parlementaires ; on n'y voyait que des hommes considérables ou des orateurs distingués, mais pas un seul de ceux à qui, dans les mauvais jours, il avait été donné de rassurer les intérêts publics et de faire taire les appréhensions de la royauté et du pays. Le mouvement ministériel qui s'opérait ne constituait donc qu'un changement dans les personnes et non dans les choses.

Digitized by Google

A la suite de l'entrée de M. Passy dans le conseil, la Chambre, dans la séance du 14 mai, appela au fauteuil de la présidence M. Sauzet, qui, au deuxième tour de scrutin, obtint 213 suffrages en concurrence avec M. Thiers, qui en avait eu 206.

Le président du conseil se présenta aux Chambres et leur donna les explications suivantes sur la formation du cabinet et sur les principes politiques que la nouvelle administration se proposait de suivre :

« Messieurs, un ministère est constitué, le roi m'en a confié la présidence, et je dois sans doute en grande partie cette marque de sa haute confiance au bonheur que j'ai eu de pouvoir présenter à Sa Majesté pour former son conseil, des noms qui répondaient d'avance aux vœux des Chambres et du pays. Je m'honore d'avoir réuni de tels collègues et de partager avec eux la responsabilité devant la couronne et devant vous. J'ose compter sur votre appui pour un cabinet dont la réunion a été déterminée par des motifs et dans des circonstances qui manifestent assez son dévouement au trône et aux lois.

« Le roi a choisi, pour former son gouvernement, neuf ministres d'accord entre eux sur les principes qui doivent diriger leur action. Ces principes, acceptés par la couronne, seront la règle du cabinet : action libre d'un conseil responsable et solidaire; la paix fondée sur la dignité nationale, l'ordre garanti par les lois; la protection la plus active pour tous les intérêts qui concourent à la prospérité du pays, et, dans nos rapports avec les Chambres, la franchise et la fer-

Digitized by Google

meté, qui sont le meilleur moyen d'amener la conciliation des esprits.

« Messieurs, en consacrant mon dévouement au service du roi dans un nouveau département où les questions d'honneur national ont tant de prépondérance, je n'ai pas besoin de vous assurer que la France retrouvera toujours, dans les discussions de si chers intérêts, les sentiments du vieux soldat de l'Empire, qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse. »

Les deux Chambres accueillirent ce langage avec une certaine sympathie, et se rendirent auprès du roi pour protester de leur dévouement et anathématiser, une fois de plus, la démagogie et la guerre civile.

On se crut, pour un moment, revenu aux jours de 1832, alors que la dynastie était encore forte de toutes les craintes que causait au pays l'éventualité d'un triomphe de l'anarchie.

Trois jours après son avénement le ministère du 12 mai jugea qu'il était opportun de réclamer des Chambres un vote de confiance, et il vint porter au Palais-Bourbon un projet de loi aux termes duquel il demandait pour ses dépenses extraordinaires de police un supplément de crédit s'élevant à douze cent mille francs. Les Chambres n'entendaient pas, par un refus de concours, replacer le gouvernement au milieu des périls qui venaient à peine d'être conjurés, et la loi des fonds secrets passa sans rencontrer aucune opposition sérieuse.

Digitized by Google

XIV

Le ministère n'était pas en mesure de tirer parti de cette bienveillance. Les conditions dans lesquelles il avait été installé et l'époque avancée de la saison le condamnaient à se borner au rôle modeste d'une administration qui réclame et obtient des lois de finances indispensables au jeu des services généraux de l'État. Il présenta aux Chambres une loi qui réglait l'organisation de l'état-major de l'armée ; elle fut votée et inscrite au Bulletin sans passionner autrement le pays. On discuta sur la Légion d'honneur, dont on voulait entourer l'institution de garanties nouvelles; on délibéra sur la nécessité de rendre plus profitable, plus sérieuse et surtout plus durable la propriété en matière d'art, de littérature et d'œuvres intellectuelles. Ces questions, longtemps agitées, ne furent point définitivement résolues. Une loi fut votée qui affectait à l'amélioration des ports une somme de quarante-quatre millions. On accorda également au gouvernement un crédit de dix millions applicables à l'augmentation de nos forces navales dans la Méditerranée. Ce vote réunit la presque unanimité des suffrages, tant était grande la préoccupation qu'inspirait aux hommes d'État la difficulté toujours croissante de la question d'Orient.

Cette question n'était point encore populaire; les intelligences d'élite se faisaient seules une idée des périls que les projets de la Russie, du côté de la mer Noire et du Danube, amoncelaient sur l'Europe. Ce

Digitized by Google

que les hommes d'État, bien avertis, devaient craindre, c'était la destruction de cet équilibre qui, de l'Europe, fait une famille d'États où la raison du plus fort est habituellement impuissante, et où les choses se règlent par la discussion et non par les armes. Contre ce danger il n'y avait qu'un préservatif : la politique de l'Europe devait poser en principe que, quoi qu'il arrivât en Orient, elle n'admettrait pas qu'il pût en résulter pour personne une cause d'agrandissement. Il sera éternellement de l'intérêt de toutes les puissances de l'Europe qu'Alexandrie et Constantinople ne tombent point entre les mains de quelques-unes d'elles, et qu'elles demeurent la propriété de gouvernements distincts et indépendants, avec lesquels il demeure loisible à tout le monde de traiter et de commercer; car ces possessions donneraient une telle prépondérance aux puissances qui les occuperaient que la liberté de la république européenne, liberté qui porte dans son sein l'avenir de la civilisation, en serait gravement compromise.

M. de Lamartine semblait avoir, dans un magnifique discours, laissé entendre que les puissances chrétiennes devaient se partager entre elles les débris de l'empire ottoman. La France, avait-il dit, manque d'air; elle étouffe dans les conditions que lui a faites le traité de Vienne.

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, répondit au poëte. A l'entendre, M. de Lamartine soulevait de grands problèmes, agitait de vastes espérances et demandait peu. Il semblait qu'on aurait dû attendre de lui quelque chose de plus en

Digitized by Google

voyant son talent remuer le monde et disposer de l'avenir. Le conseil qu'il donnait de chercher en Orient une nouvelle Ancône et d'imiter Casimir Périer ne pouvait avoir aucun résultat positif. Le projet de démembrer la Turquie ne devait pas être accepté; car le démembrement entraînait le remaniement territorial de l'Europe en même temps qu'il serait une grande iniquité dont la France ne tarderait pas à ressentir le contre-coup.

« Sous tous les rapports, ajoutait le ministre, je pense que nous nous retrouvons toujours vis-à-vis de cette proposition nécessaire, justifiée par sa nécessité même, que vous a présentée le gouvernement, cette proposition qui se borne à dire : « De grands événements peuvent arriver en Orient; un empire peut périr, il peut durer, il peut durer longtemps; soyons prêts dans toutes les chances. » Car l'éloquent préopinant, qui a tant d'avantages dans un pareil débat, qui a tant vu de ses yeux, et qui sent si fortement ce qu'il a vu et le reproduit pour les autres avec un si rare talent, le préopinant sait-il tout ce qu'il y a de vitalité profonde dans un peuple? Sait-il combien il est difficile de déraciner une nation du sol qu'elle occupe, lors même qu'elle l'a conquis? Était-il à Varna? était-il à Chumla? A-t-il vu comment le génie de l'Europe, inspirant la force guerrière et robuste de l'empire russe, est venu longtemps languir devant les faibles murs de Varna et de Chumla, défendus par d'intrépides musulmans? Il y a là une grande puissance. Le jour où il s'agirait de balayer les Turcs du sol qu'ils occupent, le jour où l'on dé-

Digitized by Google

truirait les tombeaux de leurs pères et leurs mosquées, peut-être une grande résurrection nationale viendrait enflammer les deux rives du Bosphore; peut-être retrouveriez-vous un peuple au milieu des ruines sous lesquelles on voudrait l'ensevelir.

« Je ne mets pas l'Europe entière au défi; je ne souhaite pas ce combat désespéré de la nationalité d'un peuple. Et cependant à Dieu ne plaise que, dans les prévoyances qui nous sont communes à tous, je ne conçoive pas l'époque où de grands changements s'accompliront. »

M. de Lamartine, dans sa réponse, se justifia d'aspirer à des chimères et à des rêves.

« Messieurs, dit-il, le rêve, c'est d'imaginer qu'un simple protocole de la France arrêterait, au jour fatal, l'envahissement de la Russie dans le Bosphore, où elle peut être en deux fois vingt-quatre heures. Le rêve, c'est d'imaginer que l'empire ottoman d'aujourd'hui pourra supporter le poids des soixante millions d'hommes de la Russie pendant longtemps; le rêve, c'est d'imaginer, comme M. Guizot, que l'Arabie va constituer un empire dont la tête sera en Égypte; le rêve, c'est de croire que des populations chrétiennes disséminées et faibles vont se constituer dans l'Orient en fédération solide et puissante contre la Russie; et le réveil, Messieurs! voulez-vous que je vous le dise?

« Le réveil! c'est la Russie à Constantinople et saisissant toute la Perse et toute l'Asie Mineure. C'est l'Angleterre possédant à jamais la Méditerranée par l'Égypte. C'est enfin ces populations chrétiennes d'A-

Digitized by Google

sie, que vous prétendez ressusciter et qui ne peuvent ressusciter qu'à votre ombre, se déchirant elles-mêmes en guerres intestines et foulées sous les pieds de nouveaux tyrans.

« Oui, voilà le réveil, Messieurs ! et je ne veux pas être de ceux qui le préparent en endormant le pays dans le *statu quo.* »

XV

La dernière exposition quinquennale des produits de l'industrie avait eu lieu dans le cours de l'été de l'année 1834; l'année 1839 devait aussi être marquée par cette grande exhibition de nos produits. De même que les événements d'avril 1834 n'avaient pas empêché cette exposition de se produire avec éclat, de même les agitations politiques de l'année 1839 n'empêchèrent pas l'exposition de cette année d'être tout à la fois brillante et remarquable. Elle eut lieu dans le mois de mai; on s'en occupa moins dans le monde officiel, mais son succès n'en fut pas moins grand parmi les industriels.

Toutes les industries se signalèrent par de véritables chefs-d'œuvre : châles, draperies, soieries, cristaux et impressions sur étoffes.

L'attention se partagea entre les turbines de Fourneyron, les cylindres graveurs de Grimpré, les aciers de Jackson, les pianos d'Érard, les cachemires d'Hindenlang et les chronomètres de Bréguet. Les mousselines de Tarare se montrèrent en position de détruire les produits suisses. C'est à partir de cette

Digitized by Google

exposition que la galvanisation du fer et beaucoup d'autres inventions prennent date. Cette année le nombre des exposants s'élevait à 3,381. Soixante-dix départements y avaient pris part; plus de la moitié des exposants appartenait au département de la Seine; ce fait prouvait que Paris, la ville du luxe et des arts, prenait de plus en plus un caractère industriel et sérieux.

Au demeurant, l'avénement du ministère du 12 mai avait produit dans le pays et au sein des Chambres un assez grand apaisement. On pouvait se livrer à l'examen de quelques lois utiles au pays, et notamment aux projets qui se rattachaient à l'établissement des grandes lignes de fer.

On avait beaucoup trop compté sur l'esprit d'association, sur sa puissance, et l'on éprouva bientôt des déceptions; il fallut alors venir en aide aux compagnies et entrer dans un système mixte qui devait, de toute manière, tourner au détriment du trésor; c'est là qu'aboutissent les vues erronées en matière d'économie politique. Ainsi la Chambre élective eut à s'occuper sérieusement du chemin de Paris à Orléans qui avait été concédé à une compagnie déjà paralysée dans son action; le concours de l'État devenait indispensable pour l'exécution de cette ligne, et ce concours fut accordé après une très-vive discussion.

Le chemin de fer de Paris à Rouen se trouvait dans une position non moins fâcheuse; on dut aussi lui venir en aide. En ce moment il semblait clairement établi qu'on avait eu trop de confiance dans ces com-

Digitized by Google

pagnies, puisqu'elles pliaient sous le fardeau qu'elles avaient accepté, et on vit le moment où le principe de l'exécution par l'État allait enfin triompher; mais le ministère du 12 mai ne sut pas profiter de ce revirement qui s'opérait dans les esprits et préféra un système mixte. Dans la discussion M. Dufaure avoua que l'administration ne se révoltait pas contre l'idée de voir l'État entreprendre de grands travaux, mais il dit en même temps que, dans la situation où l'on se trouvait, il n'était pas possible d'exproprier, au nom de l'État, les compagnies du droit de faire les chemins de fer qui leur étaient concédés par la loi, et il appuyait sur la nécessité, de la part de l'État, d'assurer une garantie de 3 p. 100 d'intérêt.

La chambre des Députés eut ensuite à s'occuper d'un projet de loi qui lui avait été présenté le 6 juillet, demandant un prêt de cinq millions pour terminer le chemin de fer de Paris à Versailles. La Chambre vota le prêt de cinq millions, et ensuite un crédit de douze millions pour l'achèvement des canaux. Tous ces projets de loi obtinrent, sans obstacles, l'adhésion de la chambre des Pairs.

XVI

Quelques incidents sérieux s'étaient produits durant le cours des conflits parlementaires dont nous venons de rappeler le souvenir.

Dans l'Amérique septentrionale, Rosas, alors président de la république Argentine, avait organisé depuis quelques années contre les Français un sys-

Digitized by Google

tème odieux de vexations et de persécutions. Les réclamations du gouvernement de Louis-Philippe n'ayant point été admises, le contre-amiral Leblanc, commandant de l'escadre stationnée dans la Plata, bloqua les forts de la république et s'empara de l'île Martin-Garcia, dont la position domine l'embouchure de l'Uruguay (11 octobre 1838). Plus de six mois s'étaient écoulés depuis ce fait d'armes lorsque vingt-deux bâtiments fraudeurs, appartenant à la république, échappés à la surveillance de notre flotte, allèrent se réfugier dans le port d'Atalaya. En conséquence, conformément aux instructions qu'il avait reçues, le lieutenant de vaisseau de la Tocnaye conduisit contre eux une petite flottille. Après de nombreux obstacles franchis pour forcer le passage dans un canal étroit et difficile, on mit pied à terre sous le feu des tirailleurs ennemis, que la mitraille et la fusillade de nos canots eurent bientôt écartés. Un seul de leurs bâtiments put échapper aux flammes.

Une expédition à peu près semblable, et qui avait le même but, dirigée par le lieutenant de vaisseau Fabre, commandant la goëlette *la Forte*, eut lieu quelque temps après sur la rivière de Saoucé. Le débarquement fut difficile et un feu meurtrier reçut nos marins; cependant le drapeau tricolore fut planté sur la rive et servit de point de ralliement. Bientôt, mais non sans efforts et sans pertes, on parvint aux navires de la république, sur le plus grand desquels le pavillon français fut arboré; tous furent sabordés ou brûlés.

Ces événements ne comprimèrent point les velléités sanguinaires de Rosas; les exécutions continuaient, et

Digitized by Google

les Français résidant à Buénos-Ayres redoublaient d'anxiété. Cependant le contre-amiral Leblanc cherchait à hâter la fin de ce drame sanglant. A la demande du gouvernement oriental, il fit débarquer quatre cent cinquante marins pour défendre Montévidéo contre l'ennemi commun, et publia une proclamation qui appelait tous les Français présents dans ces parages à se rallier autour du drapeau national (12 octobre 1839).

XVII

Les difficultés survenues entre le gouvernement français et le Mexique donnèrent lieu à des événements encore plus graves.

On avait longtemps prévu une rupture entre la France et le gouvernement mexicain, qui, lui aussi, faisait peser sur nos nationaux un système calculé d'injustices, de spoliations et d'avanies. Sans égard à la longanimité de la France, le Mexique, sous les divers gouvernements qui l'avaient successivement administré, avait semblé prendre à tâche d'ajouter à nos griefs et de nous mettre dans la nécessité d'en exiger le redressement par les armes.

L'alliance du Mexique est si essentielle à nos intérêts commerciaux et politiques dans cette partie du monde que le cabinet des Tuileries, habitué par Louis-Philippe à porter dans les question de guerre une grande modération, crut devoir épuiser tous les moyens de conciliation avant d'en appeler à la force; mais, enfin, les actes du gouvernement mexicain à l'égard du résident français prirent un tel caractère

Digitized by Google

de persistance et de brutalité, nos navires devinrent, sous prétexte d'infractions aux règlements douaniers, l'objet d'une persécution si révoltante, que le gouvernement de Louis-Philippe dut se déterminer à envoyer une flottille dans le golfe du Mexique. M. Deffaudis, comme ambassadeur, eut mission de mettre un terme à cet état de choses et de ranimer nos relations commerciales gravement interrompues.

Le président Bustamente refusa de donner à la France les réparations qu'elle était en droit d'attendre. Il avait offert, il est vrai, de payer les huit cent mille piastres dues à notre pays, mais il ne consentait pas à révoquer les autorités mexicaines contre lesquelles on avait élevé des plaintes. Les négociations ayant cessé, le blocus de tous les forts de la république étrangère fut notifié, le 20 mars, à tous les consuls français par notre ambassadeur et par le commandant de l'escadre.

La Véra-Cruz et Tampico furent bloqués par une frégate, une corvette et six bricks, ainsi que Buénos-Ayres et les côtes de la Plata. Le contre-amiral Leblanc, après avoir reçu la réponse du ministre Aréna à son ultimatum, s'était décidé à cette mesure rigoureuse jusqu'à ce que satisfaction eut été donnée à la famille du nommé Bacle, qui était mort des suites du mauvais traitement que lui avait fait subir le dictateur.

Le gouvernement français n'hésita pas à prendre des mesures encore plus décisives. Le 14 octobre 1838 une escadre commandée par le contre-amiral Baudin arriva en vue de la Véra-Cruz avec tout le matériel

Digitized by Google

nécessaire pour l'attaque du fort de Saint-Jean d'Ulloa. De leur côté les Mexicains, déployant une grande activité, conclurent un emprunt ruineux pour solder les troupes de service sur les côtes. Le 26 du même mois (octobre) le contre-amiral Baudin expédia de la Véra-Cruz la frégate *la Médée* avec un parlementaire chargé de faire une dernière sommation au gouvernement de Mexico. Cette démarche étant restée sans résultat satisfaisant, le contre-amiral fit serrer la Véra-Cruz de plus près; l'entrée de la rade fut même interdite aux paquebots du gouvernement anglais, et quinze bâtiments, qui voulurent forcer le blocus, furent pris par l'escadre française et envoyés à Montévidéo pour y être vendus.

Le 27 novembre 1838, toutes les réclamations de la France ayant été repoussées, la guerre fut déclarée au Mexique, et nos marins, déjà décimés par la fièvre jaune, reçurent avec enthousiasme l'ordre d'attaquer la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa. *La Néréide*, montée par l'amiral, *la Gloire*, *l'Iphigénie*, deux bombardes et *la Créole*, commandée par le prince de Joinville, prirent part au combat. Il s'agissait d'emporter d'assaut un des plus redoutables ouvrages de guerre qu'eût élevés la main des Espagnols. Quatre heures, huit cents boulets et le courage de nos marins y suffirent. Le premier coup de canon avait été tiré à deux heures; à six la forteresse n'offrait plus que des ruines sur lesquelles flottait le drapeau parlementaire. Le lendemain, après quelques hésitations qui ne pouvaient se prolonger sans appeler contre la ville la continuation des hostilités et l'assaut, le général Rincon signa la

Digitized by Google

capitulation ; mais son gouvernement refusa de la reconnaître, et Santa-Anna entra dans Véra-Cruz pour venger la prise d'Ulloa. L'amiral fit alors une descente victorieuse dans la ville, qu'il mit hors d'état de se défendre. En outre le général Arista était tombé aux mains des Français, qui le retinrent prisonnier sur la flotte jusqu'à la conclusion du traité, qui, du reste, se fit longtemps attendre. En effet les prétentions de la république avaient survécu à deux défaites, et, dans cette guerre inégale, elle osait encore compter sur les chances de l'avenir. Cependant il fallut céder, et la médiation de la légation britannique facilita la convention si vivement désirée. Le 9 mars un traité de paix et une convention furent signés entre l'amiral Baudin et les plénipotentiaires mexicains, Gorostiza et Victoria. Le congrès national, réuni à Mexico, donna son adhésion à ce traité, et les ratifications furent échangées à Paris le 6 août. La république s'engageait à payer à la France une somme de six cent mille piastres fortes, espèces métalliques. Des garanties étaient données à la sûreté future des personnes et des propriétés des Français, et leur commerce était désormais placé sur le même pied que celui des nations les plus favorisées. La question de savoir si les navires mexicains et leurs cargaisons, séquestrés pendant le blocus et postérieurement capturés par les Français à la suite de la déclaration de guerre, seraient considérés comme légalement acquis aux capteurs, devait être soumise à l'arbitrage d'une tierce puissance. Enfin la forteresse d'Ulloa serait immédiatement évacuée, et

Digitized by Google

l'escadre française quitterait les ports de la république (1).

(1) Les événements qui, à une époque plus récente, se sont accomplis au Mexique, nous déterminent à donner ci-après, à titre de document historique digne d'intérêt, le texte du traité du 9 mars 1839.

« Au nom de la très-sainte Trinité,

« Le président de la république mexicaine et Sa Majesté le roi des Français, désireux de terminer la guerre qui a malheureusement régné entre les deux pays, ont choisi pour leurs plénipotentiaires respectifs, à savoir : S. Exc. le président de la république du Mexique, MM. Manuel-Eduardo Gorostiza, ministre des affaires extérieures, et Guadalupe Victoria, général de division;

« Et Sa Majesté le roi des Français, M. Charles Baudin, contre-amiral, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur;

« Lesquels, après s'être communiqué réciproquement leurs pleins pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

« Art. 1er. Il y aura une paix constante et une amitié perpétuelle entre la république du Mexique, d'une part, et Sa Majesté le roi des Français, ses héritiers et successeurs, d'autre part, et entre les citoyens des deux États, sans exception de personnes ni de localités.

« Art. 2. Dans le but de faciliter le prompt rétablissement d'une bienveillance mutuelle entre les deux nations, les parties contractantes conviennent de soumettre à la décision d'une tierce puissance les deux questions relatives, à savoir :

« 1° Si le Mexique a droit de réclamer à la France, soit la restitution des navires de guerre mexicains capturés par les forces françaises après la reddition de la forteresse d'Ulloa, ou une indemnité pour la valeur desdits navires, dans le cas où le gouvernement français en aurait disposé;

« 2° S'il y a lieu à accorder des indemnités que, d'un côté, les Français réclameraient pour les pertes qu'ils ont supportées en conséquence de la loi d'expulsion, et les Mexicains, de l'autre, pour celles qu'ils ont eu à supporter par suite des hostilités postérieures au 26 novembre dernier.

« Art. 3. Jusqu'à ce que les deux parties puissent conclure entre elles un traité de commerce et de navigation qui règle d'une manière définitive et avec des avantages réciproques pour le Mexique et la France leurs relations à venir, les agents diplomatiques et consulaires, les citoyens de toutes les classes, les navires et marchandises de chacun des deux pays,

Digitized by Google

On doit remarquer que l'amiral Baudin, prenant en considération l'état déplorable où se trouvait le pays sous le rapport financier, n'avait exigé aucune indemnité pour les frais de la guerre.

Telle fut, du moins pour quelques années, l'issue de ce pénible démêlé. L'aveuglement, la présomption des hommes qui gouvernaient le Mexique avaient attiré sur ce pays la guerre étrangère, malgré la justice des demandes de la France et les dangers inévitables d'une résistance inégale. Le Mexique devait s'en ressentir longtemps encore. Saint-Jean d'Ulloa et la Véra-Cruz avaient beaucoup souffert. Le commerce était paralysé, et pendant tout le blocus le trésor n'avait pu percevoir le tribut des importations. Mais la cessation des hostilités allait immédiatement produire d'heureux effets, et un grand nombre de vaisseaux marchands entrèrent dans les ports mexicains dès que la flotte française leur eut donné un libre passage.

continueront de jouir dans l'autre des franchises, priviléges et immunités, quels qu'ils soient, qui sont concédés ou pourront l'être à l'avenir, par les traités ou l'usage établi, à la nation étrangère la plus favorisée, et ce gratuitement si la concession est gratuite, et avec les mêmes compensations si elle est conditionnelle.

« Art. 4. Aussitôt que l'un des originaux du présent traité et de la convention de la même date, dûment ratifiés l'un et l'autre par le gouvernement mexicain, ainsi qu'il est dit dans l'article qui suit, aura été remis au plénipotentiaire français, la forteresse d'Ulloa sera restituée au Mexique, avec toute son artillerie, dans l'état où elle se trouvera.

« Art. 5. Le présent traité sera ratifié par le gouvernement mexicain, dans la forme constitutionnelle, dans le délai de douze jours à partir de sa date, ou avant s'il est possible; et par Sa Majesté le roi des Français dans les quatre mois qui suivront la même date.

« Fait dans la ville de la Véra-Cruz, le neuvième jour du mois de mars de l'année de Notre-Seigneur 1839. »

Digitized by Google

XVIII

L'année s'était ouverte en France par des scènes d'agitation et de désordre causées, sur divers points du territoire, par l'élévation du prix des grains et la crainte de la disette.

Le mouvement partit de la Rochelle, à l'occasion de quelques chargements de blé en exportation opérés par des négociants de la ville. Le 31 décembre un rassemqlement assez considérable, composé de portefaix et d'ouvriers de différentes professions, s'était formé autour de plusieurs charrettes qui transportaient des sacs de grain. L'autorité municipale était intervenue, mais d'une façon paternelle et en obtenant pour les portefaix une augmentation de salaires. Cette concession, inopportune peut-être, n'avait amené qu'un calme trompeur. Dès le lendemain, 1er janvier 1839, l'arrivée de plusieurs autres charrettes chargées de grains et de farine, qui devaient être transportés à bord d'un navire étranger, devint le signal de scènes plus graves. La population attroupée s'opposa au départ de ce convoi et se livra aux manifestations les plus violentes dans le but d'empêcher l'exportation des grains. Une collision eut lieu et quelques personnes furent blessées. Alors le conseil municipal, redoutant des malheurs plus graves, se réunit et arrêta qu'il serait sursis à l'exportation des céréales. C'était une atteinte des plus sérieuses portée à la liberté du commerce; elle ne suffit pas pour calmer les aveugles colères de la multitude. On

Digitized by Google

tenta de mettre le feu à la maison d'un commerçant; trois autres négociants, également connus pour s'occuper de la vente des farines, virent leurs maisons pillées; les habitations du maire et de l'adjoint furent menacées ou saccagées, et l'action de la force armée parvint seule à rétablir la sécurité publique, non sans effusion de sang. Des scènes de désordre à peu près semblables eurent lieu à Marans et à Saint-Jean d'Angély. Une colonne expéditionnaire, vigoureusement commandée, parcourut bientôt le département de la Charente-Inférieure et eut mission de rétablir sur tous les points l'autorité de la loi.

Comprimé dans la région du littoral, le mouvement se manifesta dans quelques autres contrées; on eut à déplorer des émeutes, des pillages, des collisions sanglantes. Intimidé, le ministère du 15 avril (c'était lui qui gouvernait encore) provoqua une ordonnance royale qui suspendait l'exportation des grains et des farines par les côtes de l'Océan. Cette détermination du pouvoir était marquée au coin de la faiblesse; elle donnait raison à l'émeute, et l'opposition, intervertissant les rôles, se mit à la critiquer, en invoquant les principes. Un fait certain, c'est que l'ordonnance était illégale, puisqu'elle était rendue alors que la session durait encore; mais le gouvernement, pour se justifier, avait cru devoir invoquer le prétexte de la nécessité, et cette affaire tomba d'elle-même, non sans avoir d'ailleurs motivé quelques récriminations dans le journalisme. « Si le gouvernement, disait une feuille dont on vantait la modération, si le gouvernement a été impuissant pour faire respecter les lois qui pro-

Digitized by Google

tégent les grains, c'est, de l'aveu de ses journaux, parce que l'autorité morale du pouvoir ne subsiste pas tout entière; c'est parce que les paroles rassurantes de ses agents ne trouvent pas d'écho dans le pays. Quelle pitoyable situation que celle d'un ministère qui, réduit à laisser violer les lois ou à les violer lui-même, est obligé d'invoquer comme une excuse sa propre déconsidération! » Il y avait beaucoup de vrai dans cette réflexion amère, mais si le gouvernement en était là, à qui la faute?

XIX

Vers le même temps, le 11 janvier, la ville de Fort-Royal, à la Martinique, fut presque détruite par un tremblement de terre, ainsi que les communes environnantes et une partie de la ville de Saint-Pierre. Le nombre des personnes tuées ou blessées s'éleva à plus de cinq cents. Aussitôt que la nouvelle de ce désastre fut parvenue à la métropole, sur le rapport du ministre de la marine, un crédit de deux millions fut ouvert par la loi; de son côté l'archevêque de Paris ordonna une quête générale dans toutes les églises, et la sympathie des particuliers joignit généreusement son tribut à celui de l'État. L'écho de cette grande douleur retentit jusqu'en Algérie et en Égypte, et nos frères d'Alexandrie, comme ceux de l'Afrique française, eurent pour elle plus que de la pitié et des plaintes stériles.

Le gouverneur essaya de venir au secours de cette

Digitized by Google

détresse générale en autorisant l'exportation des sucres par tous pavillons; mais une ordonnance du 30 juin y mit empêchement.

Un homme qui avait marqué, en France, dans les assemblées législatives et avait fait preuve, sur les bancs de la Constituante, d'un courage justement honoré, M. le comte de Montlosier venait de mourir sans avoir rétracté, selon l'ordre de l'évêque de Clermont-Ferrand, des écrits par lui publiés sous la Restauration et qui avaient affligé les catholiques. L'autorité diocésaine enjoignit de lui refuser la sépulture ecclésiastique et le clergé obéit. Cet incident donna lieu aux commentaires les plus vifs et les plus regrettables. La décision de l'évêque fut déférée au conseil d'État, et motiva une déclaration *d'appel comme d'abus*, résolution qui fit éclore des protestations assez énergiques, parmi lesquelles on signala un pamphlet incisif et spirituel dû à la plume de M. le vicomte de Cormenin.

Un journal, *le Messager des Chambres*, avait accusé M. Gisquet, ancien préfet de police, d'avoir abusé de son pouvoir en concédant à des familiers et à des favoris des lignes d'omnibus de création nouvelle, et d'avoir ainsi, dans un intérêt fort peu administratif, recompensé ou rémunéré des influences ou des affections personnelles. Le journal fut condamné par la cour d'assises de la Seine à cent francs d'amende, mais les débats publics auxquels donna lieu ce procès ne furent pas de nature à accroître la considération du pouvoir. M. Gisquet venait à peine de faire condamner son adversaire qu'il fut révoqué des fonctions

Digitized by Google

de conseiller d'État en service extraordinaire dont il était encore investi.

Le 2 janvier la princesse Marie de Wurtemberg, la fille bien-aimée du roi des Français, mourut à Pise, atteinte d'une maladie de poitrine; c'était une femme éminente par l'intelligence et par le cœur, et qui emporta de nombreux regrets. On doit à son ciseau la très-remarquable statue de Jeanne d'Arc qui orne le musée de Versailles. Elle était devenue populaire par le talent et se montra pieuse et résignée jusque dans la mort. Ses obsèques eurent lieu à Dreux, le 27 janvier, en présence du roi, des princes et d'un immense concours de citoyens. La princesse de Wurtemberg laissait un fils et mourait à l'âge de vingt-cinq ans.

Peu de mois après, le 28 mai 1839, la reine Caroline, sœur de Napoléon Ier et veuve de Murat, mourut à Florence, après une douloureuse maladie de soixante jours.

Caroline-Marie-Annonciade Bonaparte était née à Ajaccio en 1782. Elle vint en France avec sa famille en 1793. Caroline, jeune et belle, douée de tout le charme de l'esprit français, réunissant aux grâces de sa personne un caractère noble et une âme énergique, fixa bientôt les regards des hommes que leur mérite et la fortune appelaient à de hautes destinées.

Le général Bonaparte, devenu premier consul, lui donna pour époux le général Murat, dont la glorieuse carrière se termina si malheureusement.

Successivement grande-duchesse de Berg et reine de Naples, Caroline se montra digne de sa haute po-

Digitized by Google

sition. Prenant une part active à l'administration confiée à Murat, elle soutint et dirigea ensuite elle-même les rênes de l'État avec autant de dignité que d'habileté, en qualité de régente, s'entourant d'hommes instruits, repoussant la médiocrité et la flatterie, aimant la justice et s'efforçant d'élever la nation napolitaine au rang des peuples du premier ordre. Amie des lettres et des arts, protectrice des savants, des artistes, de tous les hommes distingués, elle fonda des institutions qui durent encore et a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas de longtemps.

A sept ans de règne avaient succédé pour la reine Caroline Bonaparte des temps bien funestes.

Les désastres qui assaillirent l'empereur son frère ébranlèrent et devaient bientôt renverser le trône sur lequel elle était assise. Si elle avait beaucoup fait pour la gloire et la prospérité des Napolitains, aux jours du malheur elle fit peut-être plus encore pour leur salut.

Informée que, le jour même où elle quitterait sa capitale, la populace devait se livrer à tous les excès et signaler l'absence de l'autorité suprême par le pillage, le meurtre et l'incendie, elle donna ordre de rassembler la garde nationale, instruisit les chefs des mesures qu'ils avaient à prendre pour la sûreté des citoyens et le maintien de la traquillité publique, et ne quitta Naples qu'après avoir pourvu au salut de cette capitale par tous les moyens que sa haute prudence lui suggéra.

Le commodore Campbell occupait la rade. Avant de mettre à la voile, la reine, toujours dévouée aux Napolitains, stipula avec le commandant anglais la

Digitized by Google

conservation des propriétés de ses anciens sujets, et ne s'occupa de ses intérêts personnels qu'après avoir obtenu des garanties pour les intérêts du pays qu'elle avait administré avec tant de sollicitude.

La perte d'une couronne avait trouvé l'ex-reine de Naples résignée, mais la fin tragique de son mari fut pour elle le sujet d'une longue douleur. Cachée dans l'asile que lui accordait l'Autriche, elle s'y consacra entièrement à l'éducation de ses quatre enfants. Sa conduite, dans cette situation voisine de la médiocrité, révélait encore une âme élevée et des sentiments pleins de dignité. Caroline justifiait ainsi dans la retraite, comme elle l'avait fait dans les grandeurs, l'opinion que son illustre frère avait d'elle, ainsi que l'amour de prédilection qu'il lui témoigna jusqu'à la fin de sa vie.

XX

Cependant, dans son audience du 27 juin, la cour des Pairs avait commencé le procès de Barbès, de Nougués, de Martin Bernard, et des autres membres de la *société des Saisons* accusés d'avoir pris part aux attentats du 12 et du 13 mai. Blanqui, alors en fuite, était contumace. A la suite des débats qui eurent lieu, et qui passionnèrent médiocrement l'attention publique, Barbès fut condamné à la peine de mort, et ses principaux complices à la déportation ou à la détention.

La condamnation à mort de Barbès était motivée sur ce qu'il était convaincu, disait l'arrêt de la Cour,

Digitized by Google

d'avoir été, dans l'exécution de l'attentat des 12 et 13 mai, l'un des auteurs du meurtre volontaire commis sur la personne du lieutenant Drouineau. L'arrêt de la Cour fut signifié par le greffier à chacun des accusés, dans leur cellule. Barbès entendit sa condamnation avec un grand calme et dit : « Je m'y attendais, mais je répète encore une fois que je ne suis pas l'auteur de la mort du lieutenant Drouineau. » Barbès avait paru dans les débats triste et mélancolique, rêveur parfois et toujours méditatif; Barbès, aussitôt que sa condamnation eut été prononcée, se livra à la lecture du *Manuel du Chrétien* et se recueillit dans les intimités de sa conscience. On lui demanda s'il voulait recevoir un prêtre. « Sans doute, répondit-il ; les idées du christianisme ne sont pas autres que les idées républicaines, et je suis chrétien. »

La condamnation à mort de Barbès produisit une profonde impression; alors se trouva encore posée cette question redoutable : l'échafaud politique sera-t-il ou non redressé!

L'opinion générale se prononça pour une commutation de peine. Dans la matinée du 16, une députation de jeunes gens des écoles se présenta au ministère de la justice, portant au ministre Teste une pétition demandant l'abolition de la peine de mort. Le ministre reçut cette pétition, mais sans prendre aucun engagement. Dans la soirée des rassemblements d'ouvriers se dirigèrent, partant du boulevard, vers la chambre des Députés, portant un drapeau avec cette inscription : *Abolition de la peine de mort*. Mais, arrivés vers la place de la Concorde, ils furent chargés par de

Digitized by Google

la troupe à cheval qui les dispersa. Pendant que ces choses se passaient, Mme Carl, sœur de Barbès, accourait à Saint-Cloud, où étaient le roi et sa famille, pour demander la grâce de son frère; elle put pénétrer jusqu'à lui, et, lorsqu'elle fut en sa présence, le roi l'assura qu'il était porté à l'indulgence, mais qu'il ne pouvait pas seul décider du sort de son frère. La duchesse d'Orléans mit le plus grand empressement à solliciter auprès du roi la commutation de peine de Barbès.

Le conseil des ministres se montra disposé à la rigueur et voulait que l'arrêt de la cour des Pairs fût exécuté; des raisons de sécurité publique étaient invoquées avec une grande force ; en faisant grâce de la vie à Barbès on allait désarmer la justice, ébranler la fermeté de la cour des Pairs et lui ôter une grande partie de son autorité légale. Le moment était venu de montrer aux factieux que le gouvernement était assez fort pour les châtier et n'avait rien à redouter de leur turbulence. Mais Louis-Philippe résista au conseil des ministres; il se montra enclin à l'indulgence et partisan de l'abolition de la peine de mort. Pour en finir avec toutes les objections qui lui venaient de ses ministres : « Messieurs, leur dit-il, le droit de grâce est une de mes prérogatives, je puis en user sans engager votre responsabilité; permettez que je m'en serve. » Et la peine de Barbès fut commuée en la peine des travaux forcés à perpétuité, et ensuite en celle de la déportation (17 juillet). Ce jour-là même, vers quatre heures, Mme Carl put pénétrer dans la prison de son frère, le serrer dans

Digitized by Google

ses bras et lui annoncer qu'il avait la vie sauve.

Après ce procès tout retomba dans un grand calme et la France se crut en possession de la paix et de la sécurité dont la durée importait aux développements de sa prospérité intérieure.

XXI

Les progrès de la France en Algérie n'étaient point encore rapides, et les lieutenants de Louis-Philippe se maintenaient dans les conditions beaucoup trop restreintes qui nous avaient été faites par le traité de la Tafna. Cependant, en 1838, de concert avec Rome, le gouvernement de Juillet avait rétabli l'évêché d'Alger, et la foi chrétienne florissait de nouveau sur cette terre d'Afrique qui s'enorgueillissait, au temps de saint Augustin, de compter quatre cents diocèses.

Deux reconnaissances dirigées avec succès, en janvier et avril 1838, par le général Négrier, avaient préparé l'occupation, effectuée le 7 octobre suivant, de Stora, l'ancienne *Rusicada*. Sur les ruines de la cité romaine fut élevée une nouvelle cité qui reçut le nom de *Philippeville*.

Visitée dès le mois de mars, Milah, petite ville à douze lieues de Constantine, avait été définitivement aussi occupée le 21 octobre. De ce point une grande reconnaissance ne tarda pas à être opérée, en passant par Djémilah, sur Sétif, ancienne capitale des Mauritanies, où une colonne française, sous les ordres du général Galbois, parut pour la première fois

Digitized by Google

le 15 décembre 1838. Au retour de cette excursion, le troisième bataillon d'infanterie légère d'Afrique resta en garnison à Djémilah. Attaqué avec acharnement par plusieurs milliers de Kabyles de Bougie, pendant six jours consécutifs (du 18 au 23 décembre), il leur fit éprouver de grandes pertes, et les força de se retirer avant même que le 26e de ligne vînt lui porter l'ordre de s'éloigner de Djémilah, qui fut pour le moment abandonnée.

Abd-el-Kader n'était point demeuré fidèle aux stipulations de la Tafna, mais il évitait encore de rompre à force ouverte, et, tout en persécutant nos alliés et en développant sa puissance, il feignait de rendre hommage à la suzeraineté de Louis-Philippe et cherchait à endormir les soupçons de la France. En vain on réclamait de lui la ratification de quelques articles destinés à compléter le traité de la Tafna; il ajournait son acquiescement et mettait à profit la longanimité du gouvernement du roi pour soumettre les Arabes à son autorité, établir des colonies militaires, organiser dans les tribus une conscription régulière et imposer partout des contributions de blé qu'il faisait vendre à Cherchel pour acheter des armes.

Il importait de neutraliser ces dangereuses tentatives et de contenir les Kabyles dans le respect. Le gouverneur général envoya un corps expéditionnaire chargé de s'emparer de Djidjelli et de refouler les Arabes du littoral. Cette opération ayant été heureuse, un autre corps se porta sur Sétif (25 mai 1839) et y organisa l'établissement du khalifat de la Medjanah. Les fortes chaleurs suspendirent pour quelques mois

Digitized by Google

les opérations militaires, mais le maréchal Vallée mit le temps à profit pour hâter les préparatifs d'une expédition destinée à nous assurer le libre passage des Portes de Fer.

Le gouverneur général jugeant le moment opportun pour franchir le Biban et établir nos communications entre Alger et Constantine, rassembla un corps d'armée, et vint, le 17 octobre, établir ses quartiers sous les murs de Milah. Le lendemain la colonne expéditionnaire, partagée en deux divisions, se mit en route, ayant à sa tête le duc d'Orléans, fils aîné du roi des Français. Elle arriva à Djémilah le 19, et le 21 au soir à Sétif, où le maréchal Valée fit prendre position sous les murs de l'ancienne citadelle romaine, encore flanquée de tours ruinées sur plusieurs points. Cette marche, sans un seul coup de fusil tiré par les populations, qui venaient, au contraire, à chaque bivouac, apporter en hommage leurs blés, leurs fruits et leurs troupeaux, semblait attester les progrès de la domination française dans cette importante et riche province.

A Sétif le prince royal reçut les hommages du khalifat El-Mokrani. Le 25 octobre les deux divisions quittèrent le camp de Sétif et vinrent s'établir sur l'Ouad Bousselan, position qui domine les routes de Bougie et de Zamourah. De là elles se portèrent rapidement vers Sidi-Mbarek, sur la route directe de Sétif au Biban. Après avoir traversé le territoire des Beni-Bou-Kethon et des Beni-Abbas, les deux divisions se séparèrent. L'une, sous les ordres du lieutenant général Galbois, rentra dans la Medjanah pour

Digitized by Google

continuer à occuper la province de Constantine; l'autre, composée de trois mille hommes, sous les ordres du gouverneur général et du prince royal, se dirigea immédiatement vers les Portes de Fer. Le 28, à midi, commença le passage de ces roches redoutables, que les Turcs n'avaient jamais franchies qu'en payant tribut et où les légions romaines n'étaient jamais parvenues. Ces grandes murailles calcaires, de huit à neuf cents pieds de hauteur, se succèdent, séparées par des intervalles de quarante à cent pieds qu'occupent des parties marneuses détruites par le temps, et vont s'appuyer à des crêtes qu'elles coupent en ressauts infranchissables. Après avoir marché dix minutes à travers des rochers dont le surplomb s'exhausse de plus en plus, et après avoir tourné à droite dans le lit du torrent, la colonne se trouva dans un fond resserré où il eut été facile de la fusiller, à bout portant, du haut de ces espèces de murailles, sans qu'elle eût pu rien faire contre les assaillants. Là se trouve la première Porte, ouverture de huit pieds de large, pratiquée perpendiculairement dans une de ces grandes murailles, rouges dans le haut et grises dans le bas. Des ruelles latérales, formées par la destruction des parties marneuses, se succèdent jusqu'à la seconde Porte, où un mulet chargé peut à peine passer. La troisième est à quinze pas plus loin, en tournant à droite. La quatrième Porte, plus large que les autres, est à cinquante pas de la troisième; puis le défilé, toujours étroit, s'élargit un peu et ne dure guère plus de trois cents pas.

L'armée traversa ces Portes de Fer si célèbres,

Digitized by Google

ayant à sa tête le prince royal, au son de nos musiques militaires et en poussant des cris de joie qui ébranlaient les rochers.

Sur ces sauvages murailles nos sapeurs gravèrent cette inscription : *Armée française*, 1839.

En sortant de ce sombre défilé chaque soldat gagna la grande halte, à peu de distance de là, ayant à la main une branche arrachée au tronc des palmiers qui, à l'ombre des rochers du Biban, croyaient pouvoir braver les outrages des hommes. Après avoir exploré le pays l'armée rentra dans ses divers campements sans avoir eu de lutte sérieuse à soutenir.

Il était temps d'apparaître fort, temps de déployer l'héroïsme national; déjà sur d'autres points de la régence Abd-el-Kader avait commencé les hostilités et prêché la guerre sainte.

Les Hadjouths exercèrent des razzias sur les tribus soumises au protectorat de la France, et plusieurs engagements meurtriers eurent lieu, autour de Boufarik, dans la Métidja et sur les deux rives de la Chiffa. Quelques détachements de notre vaillante armée furent surpris par des forces très-supérieures en nombre et furent décimés par l'ennemi. Les troupes françaises exposées à ces attaques se replièrent. Dès qu'elles eurent opéré ce monument de concentration, tous les établissements agricoles, formés à grand-peine depuis plusieurs années, furent en peu de jours pillés, saccagés, incendiés, et ne présentèrent bientôt plus que l'affligeant spectacle de la ruine et de la dévastation.

Digitized by Google

A la première nouvelle de ces malheurs le gouvernement avait pris, dès le 2 décembre, toutes les mesures nécessaires pour châtier ces odieux brigandages. Des ordres rapidement expédiés prévinrent et hâtèrent la mise en marche et l'embarquement d'un nombre de troupes considérable, ainsi que d'immenses approvisionnements en vivres, munitions et matériel.

L'exécution de ces ordres augmenta l'armée d'Afrique d'environ vingt mille hommes, trois mille huit cents chevaux, quinze cents mulets, et porta son effectif à près de soixante mille hommes et douze mille chevaux et mulets.

Pendant que ces dispositions s'exécutaient, les troupes de la division d'Alger eurent à soutenir de glorieux combats, et, sur tous les points, firent repentir les barbares de leur attaque. Dans la province d'Oran, la petite ville de Mazagran était confiée à la garde de cent vingt-trois soldats détachés d'un bataillon d'infanterie légère. Le 3 février 1840 cette faible troupe fut enveloppée dans ses retranchements par des masses d'Arabes évaluées à douze mille hommes. Durant plusieurs jours, exaltés par le courage de leur chef, le capitaine Lelièvre, ils résistèrent à l'ennemi et déconcertèrent tous leurs assauts. Le comte Dubarrail, qui commandait la garnison de Mostaganem, essaya, mais en vain, de les dégager. Enveloppé à son tour par les Arabes, il leur opposa une résistance énergique. Tandis qu'il luttait de son mieux, la faible garnison de Mazagran déployait l'intrépidité du désespoir, et

Digitized by Google

nos soldats, dans la proportion d'un homme contre cent ennemis, continuaient une bataille sans autre issue possible qu'une mort glorieuse. A la fin les Arabes se lassèrent, et un nouveau mouvement offensif tenté par le commandant Dubarrail acheva de dégager cette poignée d'hommes dont l'héroïsme (l'étranger a voulu le révoquer en doute) fut attesté par un ordre du jour ainsi terminé :

« Le lieutenant général commandant la province « d'Oran autorise la 10e compagnie du 1er bataillon « d'Afrique à conserver comme un glorieux trophée « le drapeau qui flottait sur la place de Mazagran pen- « dant les journées des 3, 4, 5, 6 février, et qui, tout « criblé qu'il est par les projectiles de l'ennemi, at- « teste à la fois l'acharnement de l'attaque et l'opi- « niâtreté de la défense. En outre il ordonne que, le « 6 février de chaque année, lecture du présent ordre « soit faite devant le bataillon d'Afrique réuni, si « cela est possible, et que, dans le cas où cette réu- « nion ne pourrait s'effectuer, chaque commandant « de détachement en fasse faire lecture devant tous « les soldats assemblés sous les armes.

« Honneur à l'héroïque garnison de Mazagran ! »

XXII

Au dehors aucun événement inaccoutumé ne semblait encore menacer la tranquillité de l'Europe, et cependant il était permis de pressentir des difficultés prochaines d'un ordre grave.

Pénétré de cette conviction qu'il n'était plus dé-

Digitized by Google

sormais possible de reconstituer l'ancien royaume des Pays-Bas tel que l'avaient institué les traités de 1814 et de 1815, le roi de Hollande s'était montré disposé à donner son adhésion au traité des 24 articles, dont les bases avaient été arrêtées, en 1831, par la conférence de Londres. Ce traité était loin de donner satisfaction aux exigences patriotiques du peuple belge. Il consacrait sans doute la séparation des deux pays, mais il faisait du Luxembourg deux parts afférentes à chacun des contendants; puis, comme les défiances de l'Europe subsistaient, Vanloo, Maëstricht et la rive gauche de l'Escaut restaient sous le sceptre de la Hollande. De son côté la Belgique, recevant une portion du Luxembourg, abandonnait à la Hollande, et par suite à l'occupation fédérale, une partie de la province de Limbourg. Sept années s'étaient écoulées depuis lors, et les portions de province qui, durant ce laps de temps, étaient demeurées incorporées à la Belgique, appréhendaient l'heure où, pour obéir au traité, il leur faudrait se réunir de nouveau à la Hollande. Depuis sept ans, en effet, les populations menacées de séparation avaient dû naturellement s'habituer à ces institutions en harmonie avec leurs sympathies, et pour lesquelles d'ailleurs elles avaient versé leur sang en 1830. Ces considérations étaient graves et le cabinet de Bruxelles essaya de les faire valoir auprès de la conférence de Londres, insistant particulièrement sur ce que les tergiversations du roi Guillaume avaient enlevé au traité ce qu'il avait de synallagmatique.

Il fut répondu par la conférence que le traité du

Digitized by Google

15 novembre avait pu être suspendu, mais jamais rompu; qu'il n'avait pas été contracté avec la Hollande seulement, mais encore avec les autres puissances. En ces deux points le cabinet des Tuileries, sur lequel on comptait le plus, et celui de Londres étaient également d'accord.

Comme on l'a vu plus haut, la Belgique se résigna à subir les volontés de l'Europe, et les provinces qu'on réunissait de nouveau au royaume des Pays-Bas fléchirent également sous la pression de la force. Le traité de 1831 fut donc accepté et ratifié de part et d'autre.

XXIII

En Angleterre la reine avait ouvert, le 5 février 1839, la session du troisième parlement de son règne. Dans la discussion de l'Adresse, à la chambre des Communes, plusieurs orateurs éveillèrent les sollicitudes du pays sur la situation que le gouvernementde Sa Majesté Britannique imposait au Canada. Le ministère de lord Melbourne eut plusieurs fois à s'expliquer à ce sujet dans le cours de la session, et le gouvernement se trouva d'accord avec la majorité dans la chambre des Communes.

Le ministère fut moins heureux à la chambre des Lords dans la question irlandaise. Un membre de la pairie, lord Norbury, avait été frappé, dans le comté de Tipperary (Irlande), par un de ces crimes si fréquents dans un pays où tant de haines fermentent, et les meurtriers avaient réussi jusqu'alors à se sous-

Digitized by Google

traire aux recherches de la justice. Ce fut pour la chambre des Lords une occasion de diriger contre les ministres une attaque détournée. Sur la motion d'un de ses membres dont l'opposition était bien connue, lord Roden, elle nomma une commission spéciale d'enquête sur l'état de l'Irlande depuis 1835, relativement aux crimes et délits qui dans ce pays avaient compromis l'existence et les propriétés des habitants. Bien que la motion n'eût été adoptée qu'à la majorité de cinq voix, on ne put cependant se méprendre sur la portée de cette décision, soutenue d'ailleurs par le duc de Wellington et combattue par lord Melbourne et lord Normanby, dont elle attaquait en particulier l'administration.

Cette administration était paternelle pour les populations catholiques d'Irlande que le fanatisme anglican osait vouloir réduire à la condition des Ilotes. L'Irlande s'émut en faveur du ministère que menaçait le parti tory. Des réunions vraiment nationales eurent lieu sur divers points de l'île. Le *grand agitateur* y prit la parole et donna des éloges à la conduite tenue par le ministère Melbourne à l'égard de l'Irlande, toutefois en reconnaissant que la crise actuelle venait de ce que le gouvernement n'entrait pas assez franchement dans la voie des améliorations politiques, surtout à ce qu'il n'étendait pas les principes de progrès introduits par le *Reform-Bill*.

« Si, continuait O'Connell, le ministère réussit, comme je l'espère, il aura reçu une leçon salutaire; qu'il ait la sagesse d'en profiter. Il saura que la sécurité d'un ministère, et, ce qui est plus important en-

Digitized by Google

core, la sécurité du trône et de la nation dépendent du parti qu'ils prendront de suivre avec prudence et énergie le mouvement populaire et d'insister sur toutes les améliorations commandées par nos institutions, et que le peuple, si une fois il lui était permis d'espérer, demanderait à l'unanimité et avec une force irrésistible. En ce moment, ajoutait O'Connell, l'Irlande est l'objet de la lutte; elle est le champ de bataille sur lequel ce grand combat sera livré. Irlandais, nos droits, nos libertés, nos propriétés et notre vie sont en jeu. La grande question est de savoir si nous serons gouvernés dans un esprit de justice et d'impartialité ou poussés aux dernières limites du désespoir, et si plusieurs d'entre nous seront obligés de recourir à la justice barbare de la vengeance ou même à la ressource plus insensée et plus criminelle de l'insurrection. »

Le grand agitateur terminait ainsi :

« Irlandais! amis de la paix et de la liberté constitutionnelle! Irlandais! qui pendant tant d'années avez marché dans les sentiers de l'agitation constitutionnelle, sans violer aucune loi humaine ou divine (l'éloquent orateur faisait, par ce seul mot, toute son histoire); Irlandais! ralliez-vous encore une fois paisiblement et énergiquement pour votre pays et votre reine! Dimanche, après avoir fléchi le genou et humilié vos cœurs devant l'Éternel, ralliez-vous simultanément; que chaque paroisse d'Irlande vote une adresse et une pétition : une adresse à la reine et une pétition aux Communes. Suppliez la reine et les Communes de vous conserver une administration juste et

Digitized by Google

impartiale en Irlande, de vous préserver des favoris d'une faction bigote, oppressive et sanguinaire. »

Le ministère soumit la question d'Irlande à la chambre des Communes et déclara résolument que, dans tous les conflits politiques sur lesquels les deux Chambres n'étaient pas d'accord, il était conforme à l'esprit de la constitution anglaise que l'opinion des Communes prévalût. Cette opinion fut soutenue par lord Russell, membre du cabinet, mais sir Robert Peel, représentant de Tamworth, ne recula pas devant la tâche de combattre son rival politique. Après avoir établi qu'il n'appartenait pas à la chambre des Communes, sauf certains cas extraordinaires, de faire des déclarations abstraites d'opinion sur la politique publique du gouvernement; que l'inopportunité de semblables déclarations était d'autant plus flagrante qu'elles devaient avoir pour résultat inévitable un injuste conflit avec la chambre des Lords; après avoir, disons-nous, établi ces deux propositions, l'orateur exprima cette opinion : que l'appui d'une Chambre législative résultait plutôt de ses votes, plus ou moins favorables à telle ou telle mesure proposée par le gouvernement, que de ses solennelles déclarations. Envisageant ensuite les conséquences d'une collision avec les Lords, le noble orateur résumait sa pensée en ces termes :

« Dans l'état présent des choses et la situation des affaires au dehors, je pense que jamais il ne fut plus important de maintenir autant que faire se pourra la bonne harmonie entre les deux Chambres du parlement. Croyez-moi, réservez pour une plus belle oc-

Digitized by Google

casion l'expression formelle de votre opinion. A la veille d'engager avec la chambre des Lords une querelle injuste, arrêtez-vous, et, si vous voulez ne pas compromettre votre dignité, ne vous constituez pas les défenseurs solidaires de la résolution qui vous est proposée. Une occasion pourra s'offrir où, confiants dans la justice de votre cause et forts de l'appui des sympathies populaires, vous honorerez davantage votre caractère et parlerez un plus noble langage. »

Daniel O'Connell intervint dans le débat.

« Je suis prêt, dit-il, à reconnaître que le gouvernement a fait pour l'Irlande tout ce qu'il pouvait faire dans l'intérêt de la prospérité et de la tranquillité du peuple; mais aucune mesure législative n'a été adoptée. Il ne peut plus rester aujourd'hui aucun espoir de voir le bill de réforme d'Irlande amélioré ou même assimilé à l'acte anglais. Comment oser prétendre qu'il existe réellement une union législative entre les deux pays lorsque l'Angleterre jouit d'une franchise parlementaire refusée à l'Irlande? En Angleterre, sur cent adultes, dix-neuf ont la franchise. Il est vrai que les quatre-vingt-un autres sont de véritables ilotes, régis par des hommes dont la volonté est toute-puissante. En Irlande, sur cent adultes, cinq seulement ont la franchise. Il est vrai que, si la chambre des Communes voulait adopter une disposition en faveur de l'Irlande, l'autre Chambre la rejetterait. L'aristocratie semble aujourd'hui plus que jamais disposée à fonder une tyrannie oligarchique inconnue dans tout pays ami de la liberté, si ce n'est peut-être à Venise, aux temps de décadence.

Digitized by Google

L'aristocratie se flatte de gagner chaque jour de la force et de la puissance; mais son illusion est grande si elle croit que tôt ou tard il ne se fera pas dans l'esprit du peuple une réaction, et si elle compte qu'il se soumettra longtemps au pouvoir absolu et suprême d'un corps irresponsable. Toutes les dispositions adoptées tendent à diminuer au lieu d'accroître la franchise en Irlande. Et cependant l'Irlande mérite-t-elle d'être ainsi traitée? Fut-elle jamais plus tranquille? Quand la paix y fut-elle plus aisément maintenue? Comparez au présent le passé. Autrefois il fallait trente à quarante mille soldats pour tenir le peuple en respect; aujourd'hui sept à huit mille suffisent, et, si l'on avait organisé les forces des constables de manière à leur confier la garde des prisons, cinq mille hommes de troupes de moins seraient nécessaires.

« Comment a-t-on répondu à ces heureuses dispositions? Toute mesure favorable à l'Irlande, adoptée par les Communes, a été rejetée par la chambre des Lords. Aucune chance de modifier cet état de choses. Cependant il faudrait être insensé pour croire que huit à neuf millions d'habitants se contenteraient de pleurer. Non, il n'en sera pas ainsi, et personne ne pourrait blâmer les Irlandais, abandonnés par le parlement impérial, de réclamer hautement l'intervention d'une législature irlandaise. Je ne crains pas de le prophétiser : en dépit de ce qui a été dit, on en viendra là. Si le parti tory était appelé à gouverner l'Irlande; on ne pourrait plus envoyer des régiments au Canada. toutes les troupes du royaume suffiraient à peine pour l'Irlande. Dans le cas de retour des tories au

Digitized by Google

pouvoir, il est évident que le système de l'élection des jurés gagnés d'avance serait remis en vigueur. De nouveaux renforts de troupes seraient expédiés en Irlande, et, là où le peuple lui-même conserve le dépôt de la tranquillité publique, des régiments nombreux seraient appelés à la maintenir. »

Ces paroles révélaient de la part du grand agitateur la menace du rappel de l'union, dernière arme, dernière espérance de l'Irlande opprimée.

Le ministère ne succomba point sur cette question, mais, dans un débat d'une importance politique moins considérable, et qui se rattachait à la suspension de la constitution de la Jamaïque, il n'obtint de la chambre des Communes qu'une majorité de cinq voix. D'après toutes les traditions parlementaires, il ne pouvait se maintenir au pouvoir dans une condition aussi précaire, et tous les membres du cabinet remirent leurs démissions à la reine.

Sir Robert Peel essaya de reconstituer un ministère recruté dans les rangs des tories. Un incident inattendu ne lui permit pas de remplir jusqu'au bout sa mission. L'illustre orateur exigeait que deux dames d'honneur de la reine, dont les maris étaient rattachés comme fonctionnaires à l'administration démissionnaire, cessassent d'appartenir à la maison de Sa Majesté. La reine refusa de subir ces conséquences exagérées de la tradition britannique en matière de changements ministériels, et sir Robert Peel, jugeant alors qu'il n'avait pas la confiance entière de sa souveraine, prit le parti de refuser les fonctions de premier ministre.

Digitized by Google

La reine ayant agréé ce refus, le ministère whig reprit possession du pouvoir, au risque de voir se reproduire les mêmes phases parlementaires et de ne rencontrer, dans la chambre des Communes, que cette majorité hésitante et pâle dont l'adhésion indécise l'avait fait vivre depuis trois ans. Les circonstances n'étaient pas d'ailleurs exemptes de gravité. Des agitations populaires surgissaient dans l'intérieur du royaume à l'occasion des lois sur les céréales, dont l'abolition était réclamée par les uns, repoussée par les autres. A ce premier et important débat se rattachaient plus ou moins directement les troubles suscités sur plusieurs points du royaume par les *chartistes*, c'est-à-dire par ceux qui ne voyaient d'autre remède aux maux qui pesaient sur les classes laborieuses que l'admission de leurs représentants aux débats législatifs. En effet, si les lois étaient vicieuses, il fallait les réformer, et pour les réformer il était nécessaire que ceux-là mêmes qui souffraient fussent admis à les discuter, à les modifier et à en faire de meilleures, s'il était possible; de là cette partie de leur programme.

Quand, dans la société, une classe de la population n'a point d'organe direct au sein des assemblées politiques, il arrive immanquablement que les sentiments qui l'agitent se font jour sur la place publique, qu'ils éclatent tumultueux et répandent l'effroi dans le pays. Tel est le spectacle que donnèrent certains districts, certaines villes du Royaume-Uni, et cependant la question fut ajournée, ainsi qu'il arrive souvent en Angleterre dans des débats orageux qui

Digitized by Google

seraient pour d'autres pays une cause inévitable de guerre civile et de ruine.

Le ministère fut mis en demeure de rendre compte au parlement des mesures qu'il avait prises pour maintenir la sécurité des propriétés et des personnes.

« Le gouvernement, dit lord Russell, a pensé qu'il valait mieux s'appuyer sur la législation existante que de demander à la Chambre de nouvelles mesures sans une absolue nécessité. En effet, le but des individus qui cherchent à influencer l'esprit du peuple et qui l'engagent à s'armer est si manifestement dangereux; la plupart de leurs actes les exposent si manifestement à toutes les rigueurs de la loi, qu'il leur est impossible d'éveiller des sentiments de sympathie générale. J'ai toujours remarqué que, lorsque, dans des cas analogues, le parlement adopte des mesures extraordinaires, ces mesures ont pour effet d'éveiller l'intérêt public en faveur des hommes contre lesquels on veut sévir, et leur cause, qui, sans ces lois rigoureuses, n'eût provoqué aucune sympathie, doit à la répression même une augmentation de force morale. Je ne prétends pas dire qu'il ne pourrait pas devenir nécessaire de demander au parlement l'adoption de certaines mesures pour le désarmement des hommes mal intentionnés; mais je suis d'avis que, le cas échéant, et si une loi semblable est rigoureusement nécessaire, comme il y aurait urgence, le mieux serait de saisir la Chambre de cette loi, d'appeler immédiatement son attention et d'activer la discussion du projet. Une proposition non suivie d'effet et l'ajournement indéfini de la discussion produiraient un résultat

Digitized by Google

contraire à celui que l'on désirerait. Un mot maintenant sur les dispositions déjà prises.

« Les ministres de Sa Majesté lui ont donné deux fois le conseil de publier des proclamations contre des réunions illégales, réunions nocturnes à la lueur des torches, accompagnées de périls réels et propres à jeter la terreur dans les esprits, ou réunions suivies par des personnes armées de piques et de bâtons. Eh bien! dans ces deux circonstances, les proclamations ont produit le plus salutaire effet. Je conviens qu'une grave responsabilité s'attache à l'arrestation préventive des citoyens, dans le but de faire cesser des tendances trop réelles à l'insurrection; plusieurs fois j'ai eu à ce sujet des conférences avec le procureur général, et, à l'issue de ces conférences, j'ai souvent soumis la question d'opportunité au cabinet. J'ai la satisfaction de penser que la marche suivie et la sage appréciation de la situation générale du pays peuvent plus dans l'intérêt du rétablissement de la tranquillité qu'une proposition de mesures extraordinaires faite à la Chambre par le gouvernement. »

Dans les premiers jours de juillet la ville de Birmingham fut en proie aux désordres dont les symptômes s'étaient depuis longtemps déclarés; des maisons furent incendiées et pillées, une place publique (le Bull-ring) dévastée, et d'autres excès accompagnèrent ces scènes de perturbation. La police et les magistrats procédèrent d'abord avec une lenteur qui était presque de l'inaction, et que l'on concevrait à peine si les choses ne se fussent passées dans une ville en général peu favorable au système du gouver-

Digitized by Google

nement. Au surplus, une enquête fut ouverte; l'émeute fut réprimée, et les principaux chefs chartistes, Taylor, Lovett, Collins et d'autres encore, furent arrêtés. Il paraît d'ailleurs que, l'administration elle-même ayant été mal informée, les mesures avaient été mal prises ou beaucoup trop tard; ce qui s'expliquera facilement si l'on considère que la centralisation, à raison même de la distinction des classes, n'a point fait encore en Angleterre les progrès qui donnent en France à l'action du pouvoir une si vive et si rapide impulsion.

Un député radical, M. Hume, résuma, au nom de son parti, la question d'ordre public, en présentant la motion suivante :

« Il résulte des pétitions présentées à la Chambre pendant la session que, dans les masses populaires, il règne un grand mécontentement, fondé sur ce que ces masses ne sont pas représentées dans la chambre des Communes. C'est à cette circonstance, et à d'autres vices radicaux signalés dans notre système de représentation, que le peuple attribue ses souffrances, accrues par la taxe dont sont grevées les classes manufacturières et ouvrières. En conséquence, la Chambre doit travailler sérieusement et sans délai à faire disparaître ces causes de mécontentement. La Chambre pense que c'est là le meilleur moyen de maintenir la tranquillité publique. »

Cette proposition fut repoussée.

Quoi qu'il en soit, le mal était sérieux; les troubles de Birmingham furent presque immédiatement suivis d'autres émeutes qui éclatèrent à Bolton, Newcastle,

Digitized by Google

Heywood, Sheffield; en un mot, dans tous les districts manufacturiers. L'espace nous manque pour décrire ces nombreuses agitations dont les phases étaient toujours les mêmes : les travaux suspendus, les maisons incendiées, et les ouvriers parcourant par milliers le théâtre de ces scènes de désordres. Et cependant, après quelques semaines perdues dans ces agitations coupables, les ouvriers, dont la cause n'avait rien à gagner par la guerre civile et le pillage, se résignaient à reprendre leurs travaux et à subir les misères de leur condition.

Le gouvernement anglais se préoccupa très-sérieusement du soin d'améliorer la condition des classes ouvrières et de les moraliser soit par l'instruction, soit par le travail; mais, au milieu du conflit des systèmes, on n'aboutit à aucun progrès bien déterminé. Durant le cours de la session, où l'on put voir tant de sujets abordés, mais non épuisés, une mesure utile surnagea; il ne s'agissait point d'une question de politique générale, mais d'une question de finance et d'impôt qui touchait aux intérêts de toutes les classes de la population. Un bill, qui passa sans division (tant son utilité frappait tout le monde), substitua un droit de poste unique (un penny, dix centimes) au droit proportionnel et variable, à tant par feuille, que l'administration percevait, soit sur les lettres qui circulaient dans le royaume, soit même sur les journaux. Une objection pouvait seule être faite, celle qu'il se déclarerait un déficit dans le trésor; mais il appartenait à l'expérience de démontrer que le premier effet du bill ne serait que momentané, et que la correspon-

Digitized by Google

dance des citoyens entre eux s'accroîtrait bientôt dans le pays de manière à compenser largement cette avance faite par le présent à l'avenir.

Une amélioration non moins importante fut l'établissement de diverses lignes de bateaux à vapeur destinés à transporter les malles aux Indes orientales et à rattacher ainsi les colonies à la métropole.

La session de 1839 durait encore lorsque la jeune reine d'Angleterre annonça aux Chambres son prochain mariage avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha.

XXIV

Au dehors l'Angleterre rencontra quelques difficultés dont elle vint à bout en associant beaucoup de prudence à beaucoup d'énergie.

Il s'agissait de déterminer la ligne de démarcation qui séparait les frontières des États-Unis de la colonie anglaise connue sous le nom de Nouvelle-Écosse. Des deux côtés les puissants gouvernements qu'intéressait une question aussi difficile à résoudre se montraient peu disposés à des concessions. La médiation du roi des Pays-Bas avait échoué; par une loi spéciale le congrès des États-Unis chargea le président de veiller à ce que le sol de la république ne fût point envahi, et l'autorisa à lever une armée de cinquante mille hommes pour faire la guerre, si les prétentions de la Grande-Bretagne contraignaient l'Union américaine d'en venir à cette extrémité. Cette attitude pouvait amener une lutte sanglante, et le monde,

Digitized by Google

qu'auraient agité de pareils ébranlements, se serait bientôt demandé si la difficulté en valait la peine. Pour le moment les deux gouvernements éludèrent les embarras d'une lutte en se contentant de conclure des arrangements provisoires, et le danger fut indéfiniment ajourné.

En Asie une question surgit qui parut assez ardue pour compromettre la puissance de la Grande-Bretagne dans cette partie du monde. Il s'agissait de savoir qui de la Russie ou de l'Angleterre exercerait une influence prépondérante sur l'Afghanistan, vaste contrée située entre l'Inde et l'Occident, et que se disputent éternellement des tribus rivales, tantôt victorieuses et régnantes, tantôt vaincues et déchues. Or, en 1836, le roi de Perse, sous prétexte de revendiquer d'anciens droits de suzeraineté sur Hérat, ville du Khoraçan-Afghanistan, avait résolu d'assiéger cette ville. Cette prétention imprima une direction plus précise aux intérêts russes et anglais. Importait-il à la Russie de fortifier le prince dans cette résolution, de se ménager en le laissant s'ouvrir une voie dans l'Afghanistan, un commencement d'influence, de puissance réelle dans l'Asie centrale? Était-ce encore l'intervention moscovite qui faisait conclure un traité entre le shah et une autre principauté de l'Afghanistan, le Candalser? Enfin était-ce entraîné par les conseils des agents russes qu'un troisième chef de tribu, le plus puissant d'ailleurs de la contrée, le roi de Caboul, députait à Saint-Pétersbourg pour obtenir l'appui, l'amitié du czar? Ces questions, les notes adressées depuis lors au gouvernement russe par le ministère anglais les résolvaient

Digitized by Google

toutes par l'affirmative et conséquemment par cette conclusion : que la Russie menaçait ouvertement l'avenir des possessions anglaises dans l'Inde. Vainement le ministre dirigeant de Russie, le comte de Nesselrode, désavoua-t-il la conduite de son agent, le comte de Simonitsch; le gouvernement anglais, par l'organe de son représentant, le marquis de Clanricarde, s'efforça de démontrer que les faits démentaient de tout point le désaveu officiel.

Par une note diplomatique, dont les conclusions étaient presque menaçantes, le gouvernement sommait la Russie d'opter entre une polique amie et une politique d'envahissement mal dissimulée; cette note se terminait ainsi :

« Le cabinet britannique reconnaît que la Russie a droit de suivre dans les affaires d'Asie la marche qui lui semble le plus utile aux intérêts russes, et l'Angleterre a trop la conscience de sa propre force, elle connaît et sent trop bien quelle est la puissance et la portée des moyens qu'elle a de défendre ses intérêts dans quelque partie que ce soit de l'Asie, pour regarder avec une inquiétude sérieuse les mesures et les combinaisons dont il est question dans la présente note; mais le gouvernement anglais se croit fondé à demander au cabinet de Saint-Pétersbourg si les vues et la politique de la Russie à l'égard de la Perse et de la Grande-Bretagne doivent être expliquées d'après les déclarations faites au comte Durham par M. de Nesselrode ou par la conduite du comte Simonitsch et de M. Woiovitsch. Le gouvernement britannique se croit aussi fondé à faire remarquer que,

Digitized by Google

dans le cas où le gouvernement russe aurait, par un motif quelconque, postérieurement aux mois de février et mai 1837, changé de vues et de maximes, et où, par suite de ce changement, il aurait adressé à son ministre en Perse des instructions tout à fait opposées aux précédentes, dans ce cas le gouvernement anglais avait droit d'attendre que le gouvernement russe, fidèle au système de confiance et de bon accord suivi jusqu'ici dans les affaires de Perse entre les deux cabinets, aurait loyalement fait part au gouvernement de Sa Majesté Britannique de ce changement complet de politique, des motifs qui l'avaient décidé, et qu'il lui aurait épargné le soin de conclure ce changement des actes et des procédés des agents russes en Perse et dans l'Afghanistan. »

M. de Nesselrode répondit aux griefs articulés par l'ambassade britannique en les réduisant à la valeur qu'ils devaient avoir au point de vue du cabinet qu'il dirigeait. De quoi s'agissait-il en effet? disait ce ministre dans la note adressée à M. Pozzo di Borgo; d'inquiéter l'Inde anglaise, de menacer Calcutta peut-être? Mais cela n'était ni croyable, ni possible. Pourquoi la libre concurrence ne serait-elle pas désormais admise? C'était le droit de chacun, et, pour qu'il ne fût pas un vain mot, il fallait calmer l'agitation naturelle des peuples qui, dans cette partie de l'Asie, séparent la Russie de l'Angleterre, au lieu de fomenter leurs haines et leurs querelles intestines; respecter scrupuleusement l'indépendance des pays placés entre les deux puissances aujourd'hui en discussion; car, pour rester amies, elles doivent avant

Digitized by Google

tout éviter de se trop rapprocher l'une de l'autre; en un mot, ne jamais faire d'une concurrence commerciale une occasion de conflit et de suprématie politique.

Quoi qu'il en soit de cet échange de notes et des conflits dont on entrevoyait le danger, le shah de Perse se vit contraint de lever le siége d'Hérat.

Rassuré à demi, le gouvernement anglais dirigea une expédition contre les princes de Candahar et de Caboul. L'armée, divisée en trois corps, se porta sur trois points différents. La division de Bombay, chargée de réduire les émirs du Sindy, s'empara d'Hyderabad, leur capitale, et de Kouratchec, l'une des cités commerciales les plus puissantes de l'Asie. Les émirs du Sindy se soumirent et devinrent tributaires de la Grande-Bretagne. Vers le même temps la colonne du Bengale se portait sur la rive gauche du Sutledge, et, chemin faisant, elle recevait les hommages des petits princes ou renouvelait avec eux les traités existants. Elle arriva ainsi à Bhawulpoor, sur l'Indus, où Alexandre Burnes avait déjà ménagé un traité par lequel l'émir concédait au gouvernement anglais la possession de Bukkur, petite île au-dessus de Kairpoor.

Un pont de bateaux fut construit à cet endroit, et le major général Nott eut l'honneur, dit une relation anglaise, de faire passer le premier corps de troupes disciplinées de l'autre côté du noble fleuve (*of this noble river*), au son de la musique militaire (14 février).

La colonne expéditionnaire du centre eut à en

Digitized by Google

durer de graves dangers et de cruelle souffrances, harcelée qu'elle était, dans sa marche d'hiver, par les Belouchees et des hordes pillardes excitées, dit-on, par Mehrat-Kellat. Le 24 avril les Anglais entrèrent à Candahar; le khan de cette ville n'avait osé les attendre et venait de chercher un refuge vers le sultan de Caboul. Le 17 juin l'armée se mit en marche dans la direction de Ghizni, où elle arriva le 21 juillet. La ville était entourée d'une haute muraille flanquée de tours et protégée par une citadelle. Arrivés à portée de canon, les Anglais furent reçus par un feu bien nourri; ils enlevèrent rapidement les ouvrages avancés et rejetèrent les Afghans dans la place. Le 23 juillet, l'ordre ayant été donné de faire sauter les portes, l'explosion eut lieu presque immédiatement. Une lutte corps à corps, au sabre, au poignard, au pistolet, s'engagea, et bientôt après les troupes anglaises victorieuses occupaient la ville. La garnison était de trois mille cinq cents hommes, commandés par Mohammed Hyder, un des fils de Dost-Mohammed, roi de Caboul; cinq cents Afghans avaient péri et les Anglais n'avaient perdu que deux cents hommes. Mohammed Hyder fut fait prisonnier et la garde de sa personne confiée à Alexandre Burnes.

Restaient Caboul et Dost-Mohammel lui-même. Ce prince avait d'abord projeté de résister avec ce qu'il avait encore de troupes; mais celles-ci mêmes furent considérablement réduites par la désertion des Barukzees, qui devaient les soutenir; il abandonna alors ses bagages et son artillerie et prit la fuite dans les montagnes du Hozarch, dans le Bokarah. Shah Soodja,

Digitized by Google

allié et tributaire des Anglais, fit son entrée à Caboul le 7 août, et le reste de la campagne fut employé à soumettre quelques tribus mal disposées, telles que les Ghilzees, et le khan de Khelat, qui avait inquiété l'armée expéditionnaire durant sa marche.

Ainsi se trouva accomplie en quelques mois la conquête d'une partie de l'Asie centrale; l'Inde britannique se trouvait portée par la force des choses au delà du fleuve qui faisait sa frontière; elle s'avançait vers le golfe Persique, où elle absorbait encore l'île de Khareck, qui avait fait l'objet des réclamations de la Russie; elle était donc en présence de la Perse, c'est-à-dire de la puissance moscovite elle-même.

La prise récente d'Aden, port très-important situé dans la mer Rouge, marquait d'ailleurs cette tendance de l'Asie anglaise à se créer des jalons géographiques sur toute la route de la métropole à ses possessions de l'Inde.

Sur un autre point de l'Asie, en Chine, l'Angleterre était à la veille d'entreprendre une guerre odieuse pour forcer le Céleste Empire à subir l'introduction de l'opium, substance dont l'usage venait d'être prohibé par le gouvernement de Péking.

« Pourquoi, avait dit ce gouvernement aux trafiquants anglais, pourquoi apportez-vous dans notre pays une substance dont on n'use pas chez vous et qui cause la ruine et la mort des hommes? Vous avez de la sorte séduit le peuple de la Chine depuis dix années, et la somme est énorme des bénéfices que vous y avez faits... »

Des mesures plus énergiques suivirent cette pro-

Digitized by Google

clamation. La remise de l'opium amené par le commerce anglais fut demandée, et les négociants de cette nation et leur chef, le surintendant Elliot, furent traités en prisonniers. Ce fonctionnaire avait engagé ses compatriotes à se rendre à Macao, où ils auraient trouvé la protection du gouvernement portugais; mais il était trop tard : la sortie de la rivière leur fut interdite. L'Angleterre cherchait un prétexte pour mettre le pied en Chine et pour ouvrir à son pavillon ce vaste empire interdit de toutes parts à la civilisation européenne. Désormais le prétexte était trouvé; c'était moins une question de justice qu'une question de force. La France aurait pu éprouver des remords; mais la race anglo-saxonne a la conscience plus large et ne s'arrête pas à de vains scrupules lorsqu'il s'agit de s'enrichir.

XXV

La situation des États du Nord n'était pas de nature à préoccuper bien vivement les sollicitudes de l'Europe.

En Danemark l'année 1838 n'avait été signalée par aucun fait politique d'un ordre grave; on eût dit que le pays était heureux de jouir des améliorations introduites en 1837 dans sa législation pénale et dans ses finances.

Cependant, le 16 septembre, un événement d'un ordre différent vint répandre l'allégresse dans les États d'Helsingor et d'Hellingbord; c'était l'arrivée de Thorwaldsen, que ramenait dans sa patrie la frégate

Digitized by Google

Rotha après une longue absence. Une foule immense s'était portée à la rencontre de ce *grand maître*, nommé par le roi maître de conférence, et le respect des populations avait partout accueilli le noble vieillard. Un poëme fut composé pour cette circonstance, et deux nations s'unirent pour compléter les honneurs déjà rendus à Thorwaldsen par son roi.

L'année suivante, et le 3 décembre, mourut Frédéric VI, roi de Danemark. Ce prince était né en 1768; nommé corégent de son père en 1784, il avait donné des preuves d'attachement et de sympathie à la France impériale, et notre pays en gardait le souvenir. Son successeur, Christian VIII, était né en 1786, et avait un moment (en 1814) porté, en vertu de l'élection populaire, le titre de roi de Norwége.

Sous le règne de Frédéric VI, qui venait de s'éteindre après une longue durée, le Danemark avait vu se manifester un progrès plus sensible encore dans l'esprit de la nation que dans ses lois. Le royaume en était fier, mais il avait hâte de voir ses institutions sortir de l'état stationnaire dans lequel les partisans du passé cherchaient à les maintenir. Ses espérances et ses appréhensions à cet égard se produisirent jusque dans l'adresse votée par le haut conseil qui représentait très-imparfaitement la nation danoise. « Votre Majesté, disaient les *trente-deux hommes*, connaît la constitution présente du pays, ainsi que celles des États les plus éclairés. Nous nous consolons dès lors par la pensée que votre coup

Digitized by Google

d'œil pénétrant reconnaîtra qu'à côté des grands progrès que notre patrie a faits il en reste beaucoup à faire. Le peuple espère avec fermeté que la Providence vous accordera le bonheur d'achever l'œuvre commencée, et que la prospérité actuelle et future sera le but des efforts de Votre Majesté. Nous tenons particulièrement à la liberté communale, et nous espérons que la sagesse royale et les conseils du peuple établiront l'indépendance et la publicité de l'administration communale, qui inspirera aux citoyens cet intérêt vivace, condition nécessaire de la prospérité des communes. C'est aussi de cette manière que, sous Christiern VIII, le Danemark fera des progrès ultérieurs dans la civilisation dont Frédéric VI a ouvert la carrière à son peuple. »

L'Université vint à son tour; elle rappela l'intérêt que le roi avait toujours témoigné pour les sciences et en augurait bien pour l'avenir. Le conseiller d'État Œrsted renouvela, en sa qualité, cet hommage; mais il en tira d'autres considérations et fit ressortir surtout les résultats politiques que la propagation des lumières devait amener à sa suite.

Sa Majesté répondit que l'on saurait, par les lettres patentes publiées le jour même, d'après quels principes le successeur de Frédéric VI entendait gouverner. Le roi annonçait, en effet, dans ce document officiel (3 décembre), qu'il continuerait, avec le zèle infatigable dont son prédécesseur lui avait donné un exemple si éclatant, son système de gouvernement paternel, en ayant toujours en vue les améliorations administratives que l'expérience pourrait suggérer.

Digitized by Google

Durant le cours de cette même année le roi Charles-Jean Bernadotte avait ouvert en personne le storthing de Norwége. Sa Majesté constata, avec l'apparence de la satisfaction, l'état de prospérité dans lequel se trouvait le royaume et que constataient les faits et les chiffres : la population s'était accrue; le commerce prenait de l'activité; l'industrie était encouragée, et les finances présentaient le résultat le plus satisfaisant, puisque les ressources étaient supérieures à une dette que le système d'amortissement adopté par le gouvernement parviendrait sans doute à éteindre en quelques années. Le roi ajouta :

« Un quart de siècle a suffi à l'accroissement de la population de près de moitié, à vivifier le commerce, à encourager les industries, à créer et consolider un grand nombre d'institutions et d'établissements publics, à diminuer la dette de deux tiers, et à établir un système d'amortissement qui, en 1850, l'aura éteinte. Le trésor possède en espèces ou en créances une somme plus considérable que le montant de notre dette.

« Tels sont les résultats de la paix extérieure et du calme intérieur.

« Lors de la clôture de la diète de 1822 je vous parlai en ces termes :

« Vous avez vu les funestes exemples des malheurs « auxquels un État peut être exposé si ses représen- « tants ne sont pas guidés par la conviction et par « l'harmonie de l'opinion publique. »

« Continuons d'éloigner de nous des divisions aussi cruelles et aussi opposées aux intérêts de la société. En réfléchissant sur les catastrophes qui ont affligé

Digitized by Google

l'Europe depuis cinquante ans, conservons à la presqu'île du Nord tout ce qui constitue la nationalité de ses peuples, c'est-à-dire l'ordre et le respect des lois, sans lesquels il n'existe aucune stabilité pour les nations, et encore moins pour les individus. Tous les pouvoirs deviennent tyranniques quand les lois ne sont pas respectées. »

XXVI

La Russie continuait, avec une tranquille audace, l'œuvre d'asservissement de la Pologne; n'ayant plus à combattre les hommes, elle s'attachait à dominer les intelligences et les âmes. Chaque jour, au mépris des stipulations internationales garanties par les traités de Vienne, la Pologne se voyait enlever une à une toutes les institutions qui pouvaient lui rappeler le souvenir de sa nationalité. Un district scolaire fut organisé à Varsovie, conformément aux règles en vigueur dans les universités russes, et placé sous l'administration du ministre de l'instruction publique. Ainsi le gouvernement travaillait à assouplir de bonne heure les générations placées sous la menace du glaive. Sa tyrannie fut encore plus odieuse lorsqu'il interdit aux évêques catholiques des rapports directs avec le Saint-Siége, les contraignant ainsi de soumettre leurs correspondances religieuses au visa d'une autorité schismatique. Vers le même temps le czar Nicolas fit révoquer en Belgique la nomination de l'officier polonais Skrzynecki, qui venait d'y être admis dans l'armée avec le grade de général. La Russie,

Digitized by Google

tout en protestant qu'elle ne voulait susciter aucune difficulté aux émigrés polonais dans les lieux qu'ils auraient choisis pour retraite, ne pouvait souffrir qu'une puissance étrangère les plaçât dans une sphère d'action où ils auraient l'occasion de manifester leur généreux patriotisme.

Pour le moment les peuplades du Caucase persévéraient à braver la puissance moscovite et les nombreux corps d'armée dirigés de tous les points de l'empire contre leur territoire. Rien ne semblait intimider la farouche résistance des Circassiens; le 3 mai 1839 six mille hommes de l'ancienne et puissante tribu des Ubiques attaquèrent vivement cinq mille Russes qui débarquaient, protégés par le feu meurtrier de dix vaisseaux de ligne. Après un combat acharné, où ils furent commandés par le célèbre Anglais Bell, les Circassiens furent obligés de se retirer et laissèrent le champ libre aux Russes. Ceux-ci s'empressèrent de construire plusieurs forts, seul moyen pour eux de se maintenir dans ces pays où des armées toujours nouvelles seraient nécessaires pour conserver les terrains conquis, que le patriotisme indomptable des habitants ne se lassait point de leur disputer.

Le général en chef qui commandait les troupes russes leur adressa une proclamation menaçante; les chefs et les princes répondirent :

« Depuis douze ans vous vous vantez d'être les maîtres et les conquérants de ce pays, et vous mentez.

« Général Rajewski, vous le savez, tous vos forts ne sont pour nous ni plus ni moins que les vieilles tombes

Digitized by Google

dans nos bois; ils ne nous font ni bien ni mal. Dieu sait que jamais, quelque chose que vous disiez ou fassiez, nous ne deviendrons vos sujets; avec l'aide du Roi des rois, nous pourrons vous résister. Tous nous y passerons, dans cette guerre à mort, jusqu'au dernier. Vous nous comparez aux Juifs et il vous plaît de nous dire que depuis quatre ans nous sommes le jouet du peuple anglais; nous n'en espérons pas moins dans l'Angleterre. Marchez seulement à une heure de distance de votre forteresse, et vous saurez ce que nous pensons.....

« Si vous voulez sincèrement devenir nos amis, écrivez à votre empereur de rappeler ses armées et de démanteler ses forts, de Sookoom à Anapa et d'Anapa à Karotchas. Alors nous pourrons arranger nos affaires; sans cela rien n'est fait. »

En même temps ces hommes énergiques réclamaient vivement les secours de l'Angleterre dans une supplique signée de soixante-cinq magistrats les plus âgés.

« Depuis douze ans, disaient-ils, nous sommes en guerre avec la Russie; tous les ans nous avons à nous défendre contre l'incursion d'une nouvelle armée; notre résistance est opiniâtre, bien qu'au sein de l'hiver nous soyons forcés d'envoyer au loin, dans les forêts, nos femmes et nos enfants, qui ne peuvent être protégés que par des feux immenses contre les intempéries de l'air. Mais nous nous résignons; ainsi le veut Celui qui règne sur tous les puissants de la terre, il veut que nous souffrions pour la défense du pays. Il faut que l'Angleterre le sache! nous sommes

Digitized by Google

sans cesse en guerre contre la Russie. Dans le mois de shabunishuit nous avons été attaqués par terre et par mer par le général Rajewski, voulant établir un fort à Semez; l'érection de ce fort a été tout ce que l'ennemi a pu obtenir; il a été forcé ensuite de traverser le Korban....

« Nous vous conjurons de nous prêter secours ».

Telle était l'irritation des Circassiens, et leurs résolutions de ne jamais transiger avec la Russie, que, dans le courant du mois de juin, un chef des Avares, le bey Ocly-Kiseljar, s'étant soumis à son autorité, ils l'attaquèrent avec fureur, le décapitèrent avec trente-deux personnes de sa famille, et en envoyèrent les têtes sanglantes aux chefs des Avares, en les menaçant du même traitement si jamais ils se résignaient à pactiser avec leurs ennemis (1). Le fanatisme musulman exaltait les âmes intrépides des montagnards du Caucase. Le plus illustre d'entre leurs chefs, Mollah-Schamil, l'Abd-el-Kader de ces sauvages contrées, annonçait partout à ses concitoyens que le prophète l'avait suscité pour défendre le Koran contre les envahissements des infidèles. Toujours armé, toujours prêt à la lutte, il trouvait le moyen de se multiplier en quelque sorte et de se battre sur plusieurs points à la fois. Vaincu, il demandait sa revanche; obligé de fuir, il reparaissait dans d'autres lieux plus insoumis et plus terrible, et partout il s'efforçait de rallier à lui les croyants impatients de briser le joug de la Russie.

(1) *Annuaire* Lesur, 1839, p. 329-330.

Digitized by Google

Les lieutenants et les soldats du czar l'emportaient encore par le nombre et par la discipline ; dans la plupart des rencontres ils étaient victorieux ; parfois, cependant, des revers troublaient leur sécurité. Les Circassiens s'étant jetés à la même heure, et en nombre supérieur, sur tous les postes de la cavalerie moscovite établis le long de la ligne de Sundscha et dans les plaines d'Alaron, ils la battirent complétement et lui tuèrent trois mille six cents hommes, parmi lesquels comptaient plusieurs officiers supérieurs d'un mérite distingué. Quelques débris seulement parvinrent à Sukam-Kali, à Anapa et dans d'autres places fortes. Cette expédition avait été commandée par le chef circassien Szamboli, dont le nom était déjà redouté des Russes, et dirigée par plusieurs officiers anglais et polonais.

Après cet échec le général Grabbe retira ses cosaques dans les forts et dans les camps retranchés ; laissant ensuite tout le pays ouvert aux Circassiens, il évacua le Daghestan, à l'exception de quelques places.

Un autre ennemi s'acharnait sur les troupes russes dans la Géorgie et les deux Cabardahs : la fièvre y exerçait d'affreux ravages, et le général Golovine réclamait instamment des renforts que l'armée de Crimée ne pouvait fournir ; mais on faisait de grands préparatifs sur tout le littoral de la mer Noire pour se trouver en mesure de reprendre au beau temps l'initiative.

Sur ces entrefaites l'empereur de Russie déclara la guerre au khan de Chiva. On sait que la province asiatique de Chiva est bornée au nord par les étapes de Kirguis, à l'orient par la mer Caspienne, au sud

Digitized by Google

par la Perse, et à l'est par les provinces de Turan, de Bochars et de Balk, cette dernière touchant à l'Afghanistan. L'empereur fit précéder les hostilités d'un manifeste signé du général Barowski; il y exposait les causes de cette guerre. Elle n'avait, y était-il dit, d'autre but que de mettre un terme aux exactions des habitants du kannat de Chiva contre les caravanes des négociants russes, de délivrer les prisonniers russes que le khan retenait comme esclaves, et enfin d'obtenir des garanties qui fussent de nature à assurer la vie, la liberté et les biens des sujets moscovites dans ces régions.

Ces motifs étaient-ils réels? ou plutôt ne voilaient-ils pas, de la part de la Russie, le secret dessein de susciter dans l'avenir des embarras à l'Angleterre, et d'étendre, comme elle, son influence en Asie (1)? C'était le secret du czar, et l'avenir seul devait permettre à l'Europe de pénétrer ce mystère.

XXVII

En ce moment les puissances occidentales suivaient avec une anxieuse sollicitude les diverses phases de la lutte engagée entre le sultan Mahmoud et le rebelle Méhémet-Ali, son vassal, déjà maître de l'Égypte et de la Syrie. La question d'Orient apparaissait déjà grosse de menaces et d'orages, et la France s'efforçait en vain d'en retarder l'explosion.

Le 24 juin 1839 les armées du sultan, placées sous les ordres du séraskier Hafiz-Pacha, rencontrèrent,

(1) *Annuaire* Lesur, même année.

Digitized by Google

dans les plaines de Nézib, non loin d'Alep, l'armée égyptienne, commandée par Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali. La position des Turcs était formidable, bien que la ligne d'étendue occupée par les deux armées fût à peu près la même. Hafiz avait sa droite appuyée à une haute montagne; sa gauche couvrait la rivière de Nézib, et son front de bataille était défendu, sur toute sa longueur, par des ouvrages bien construits et fortement armés. Ibrahim, qui, la nuit précédente, avait contenu avec vigueur plusieurs de ses régiments syriens, qui menaçaient de passer à l'ennemi (et quelques-uns des plus mutins y étaient parvenus en effet), Ibrahim mesura avec fermeté sa position; il comprit qu'il n'y avait pour lui de chances de succès qu'en prenant l'ennemi à revers et en le dépossédant tout d'abord de sa ligne de défense. Ayant rencontré la veille les Turcs à Mézar (dix kilomètres de Nézib), il était rapidement parvenu à ce village, grâce à la faible résistance qu'on lui avait opposée devant un pont qu'un chemin fortement encaissé eût permis de défendre longtemps.

Toutefois le chef égyptien renonça à ce premier avantage pour rendre sa position plus égale. Il repassa en conséquence la rivière de Mézar et s'avança vers l'est pour tourner les Turcs. Restait alors à Hafiz-Pacha d'opposer la valeur personnelle de ses troupes à celle de l'armée qu'il avait à combattre. Le feu de son artillerie avait déjà causé des ravages dans les rangs des ennemis venus en avant du pont, lorsque, faute inexplicable, il le fit tout d'un coup cesser! Enfin l'infanterie d'Ibrahim, vivement attaquée,

Digitized by Google

avait un instant paru s'ébranler; mais le fils du pacha était lui-même venu se mettre à sa tête et ranimer son ardeur. Tout espoir de salut était donc perdu pour les troupes du sultan. Il n'y avait pas deux heures que l'action était engagée, et Hafiz fuyait dans les montagnes jusqu'à Malatia, laissant à son ennemi toute son artillerie, vingt mille fusils, des tentes, des bagages, neuf mille prisonniers, sa maison même, et jusqu'à sa décoration en diamants, insigne de sa haute dignité militaire.

XXVIII

Or, avant d'avoir pu connaître le désastre de ses troupes, le sultan Mahmoud, le réformateur impuissant de l'empire turc, venait de mourir à Constantinople, le 30 juin, à peine âgé de cinquante-cinq ans. Il eut pour successeur son fils, Abdul-Medjid, jeune homme à peine entré dans sa dix-septième année et hors d'état de tenir tête aux armées victorieuses de son vassal.

Lorsqu'il avait pris en mains le gouvernement de l'empire ottoman, après les catastrophes révolutionnaires qui avaient coûté la vie au sultan Sélim et à Mustapha IV, Mahmoud n'avait eu à sa disposition qu'une autorité précaire et presque anéantie. Toutes les provinces de l'empire étaient devenues au profit des pachas des souverainetés féodales. Ali-Pacha dominait l'Épire, Méhémet-Ali grandissait en Égypte, et dans Constantinople même on subissait le joug de Mustapha-Baraïcher, l'homme dévoué à la cause de

Digitized by Google

Sélim et à qui Mahmoud devait le trône. Il fallut au nouveau sultan beaucoup d'audace et d'énergie pour ne pas fléchir sous le poids d'une situation pareille. Il l'accepta, au contraire, avec une force d'âme dont ses prédécesseurs, depuis trois siècles, n'avaient pas donné l'exemple. Ce fut lui qui, par le massacre des janissaires, affranchit sa couronne de la domination des prétoriens musulmans. Demeuré seul maître de son empire, il avait cherché à le réformer à la mode de l'Europe; puis, à peine venait-il d'entreprendre cette tâche immense que l'insurrection de la Grèce était venue neutraliser sa puissance et commencer le démembrement de la Turquie. Échappé au désastre de Navarin, il avait subi la prépondérance armée de la Russie, et s'était vu forcé, en signant le traité d'Andrinople, d'abandonner au czar la possession de plusieurs provinces danubiennes. Pour comble de malheurs, tandis qu'il endurait de semblables revers, la fortune de Méhémet-Ali, son vassal, se développait dans des proportions menaçantes, et Mahmoud, vaincu par la Russie, se voyait contraint d'implorer l'aide et l'appui du vainqueur. Au moment où la mort venait de le frapper, il avait pu voir ses vaisseaux sortir du Bosphore et cingler vers les parages d'Égypte et de Syrie, et, alors qu'il les saluait à leur départ, il n'avait pas le pressentiment que ce déploiement de forces maritimes n'aboutirait qu'à un désastre de plus.

Le 11 juillet son successeur, Abdul-Medjid, se rendit à la mosquée d'Eïoub pour ceindre, selon l'antique usage, le sabre d'Othman, fondateur de l'em-

Digitized by Google

pire; cette cérémonie constituait le couronnement du nouveau padischah.

Une salve d'artillerie annonça à la foule que le sultan Abdul-Medjid sortait de Beylerbey-Strawos, ou Palais Jaune, situé sur la côte d'Asie, pour se rendre par mer à la mosquée d'Eïoub. Le cortége se composait d'une vingtaine de caïques dorés. On distinguait à sa magnificence et au nombre des rameurs le caïque que montait le sultan. Un dais de soie écarlate, à franges d'or, le protégeait contre les rayons du soleil. Il fut salué au passage par le feu des bricks et des frégates stationnés dans la Corne-d'Or. Le cheïk des Meylevis (chef des derviches tourneurs) attendait le jeune monarque à la mosquée d'Eïoub. Ce personnage, dont la sainteté l'emporte même sur celle du grand-muphti, n'habite pas Constantinople; il réside à Koniah, l'ancienne capitale des Seldjoucides, auxquels succédèrent les sultans ottomans dans l'Anatolie. Ce derviche ne quitte son couvent que pour ceindre le sabre d'Othman aux princes qui montent sur le trône. Cette cérémonie, qui n'eut aucun profane pour témoin, dura trois quarts d'heure. Au sortir de la mosquée le sultan traversa d'abord la place de Babou-Bachi, où l'on avait dressé une tente magnifiquement meublée à l'européenne pour le corps diplomatique. On remarquait parmi les ambassadeurs M. l'amiral Roussin, lord Ponsonby, M. de Boutenieff et M. le baron de Sturner, et, parmi les étrangers de distinction, le prince Puckler-Musckau, récemment arrivé de Syrie, et lord Carnarvon, pair d'Angleterre.

Le cortége se dirigea ensuite vers le séraï, par la

Digitized by Google

grande rue d'Andrinople. Les oulémas ouvraient la marche ; ils étaient tous à cheval et revêtus de l'ancien costume; leur turban était orné d'un galon d'or plus ou moins large suivant le rang du personnage. Ceux d'entre eux qui avaient l'honneur de descendre de la famille du prophète portaient une robe verte et un turban de la même couleur. Les deux kasiaskers ou lieutenants du grand-muphti se trouvaient avec les oulémas : l'un était juge d'Anatolie, l'autre juge de Roumélie. Après le cortége des prêtres s'avançaient sur deux lignes les *ridjals* (les grands), c'est-à-dire tous les pachas qui ont été en activité de service ; ils étaient suivis des vizirs, qui portaient sur leur fez une plaque d'or enrichie de diamants. Les deux gendres du sultan Mahmoud, Halil-Pacha et Saïd-Pacha, l'un séraskier ou ministre de la guerre, l'autre ministre des travaux publics, étaient confondus avec eux; le kistar-aga ou chef des eunuques noirs, ce haut fonctionnaire avait pris place parmi les vizirs. Après lui la foule vit avec stupeur passer Kosrew-Pacha, l'homme le plus redouté de l'empire, le vieux et terrible serviteur que Mahmoud léguait à son fils. Venaient ensuite les chevaux de parade de Sa Hautesse, fastueusement couverts d'or et de pierreries.

Le jeune sultan apparaissait alors, promenant sur le peuple un regard languissant et terne. Les Ottomans et lui, au milieu de ces pompes, semblaient avoir le pressentiment de sa faiblesse, comme aussi la triste certitude des dangers publics. Sur son passage deux eunuques noirs jetaient à la foule des pièces de monnaie que les sujets du Grand-Seigneur se disputaient

Digitized by Google

avec une avidité avilissante. La cérémonie s'accomplit sans autre incident.

Le règne d'Abdul-Medjid commençant au milieu des pressentiments les plus sinistres ne devait être dépourvu ni de bonheur ni de gloire. Quoi qu'il en soit, dès l'avénement du nouveau sultan, le premier acte de la Sublime Porte fut d'envoyer à Hafiz-Pacha, dont on ignorait encore la défaite, l'ordre de suspendre les hostilités en Asie Mineure et en Syrie; la question qui allait se vider sur l'Euphrate fut donc pour un moment suspendue.

Un incident fort imprévu n'en vint pas moins compliquer les embarras si graves de la Porte-Ottomane. Le capitan-pacha, qui commandait la flotte turque, se mit en révolte contre l'administration du jeune sultan et fit voile vers Alexandrie, pour réunir ses vaisseaux à ceux du vice-roi d'Égypte. Cette résolution, en affaiblissant outre mesure la puissance maritime de la Porte, servait les espérances de la Russie; l'Europe se rassura toutefois en apprenant que Méhémet-Ali avait solennellement reconnu la suzeraineté d'Abdul-Medjid.

XXIX

En Espagne, la guerre civile, qui depuis six ans ensanglantait le pays, semblait toucher à sa fin. Ce n'était point la faute des soldats et des lieutenants de don Carlos; c'était celle de ce prince, dépourvu d'intelligence et de talent, et qui n'était point en mesure de prendre possession d'un trône par la double puis-

Digitized by Google

sance du droit et de la supériorité. Déjà, au surplus, l'homme qui devait consommer la perte de ses espérances, le général Maroto, attirait à lui la plus large part d'autorité et disposait tout en vue d'une éclatante défection. Tandis que le camp des carlistes était en proie aux divisions, les partisans de la reine perdaient du temps à se haïr et à se persécuter. Le vainqueur de Gomez, le pacificateur de la Manche, Narvaez, était contraint de se réfugier à Gibraltar, d'où, à son tour, il accusait Espartéro. Un autre général, qui, lui aussi, avait rendu des services à la cause constitutionnelle, Cordova, d'abord retiré à Ossuna, s'était vu réduit à chercher un asile en Portugal. Ces deux commandants d'armée, dont on avait dès l'année précédente incriminé la conduite à l'occasion de graves désordres survenus à Séville, étaient, par décision des Cortès, renvoyés devant la juridiction militaire; quant à Espartéro, son influence grandissait toujours, grâce à l'avantage qu'il avait de combattre, en quelque sorte, l'insurrection dans son foyer.

Deux importantes déterminations marquèrent cette période de l'histoire d'Espagne; la première fut une loi votée par les Cortès et dont l'avenir devait faire ressortir la gravité : elle enlevait aux municipalités le droit de remontrance à la couronne; on séparait ainsi, en la centralisant, l'Espagne d'avec son passé, ses souvenirs, ses habitudes locales, si conformes d'ailleurs à sa configuration. La seconde fut la suppression des juntes de représailles; celle-là, du moins, était efficace; car les exécutions militaires dont on avait été témoin couvraient d'une tache

Digitized by Google

de sang tout ce pays. Aussi les chefs eux-mêmes qui avaient donné l'exemple de ces terribles actes de vengeance militaire, Cabréra et Van Halen, essayèrent-ils d'en rejeter toute l'horreur sur la nécessité et sur les entraînements de la lutte.

Au début de la campagne de 1839, des convois de fusils, de munitions, destinés aux carlistes et chargés sur des barques de contrebandiers ou sur des navires étrangers, avaient été capturés une première fois sur la côte de Tortose, une autre aux environs de Barcelone. Les troupes constitutionnelles, assez maltraitées l'année précédente, remportaient quelques avantages à Utiel, à Lucéna, et le brigadier Réquéna délivrait la Manche des incursions de Chelva. Enfin Aspiro contraignait Forcadell à se replier sur Talès.

Cette année encore, comme par le passé, on reprochait à Espartéro, tantôt de ne savoir point hâter la victoire, tantôt de ne pas assez la suivre. Le comte de Luchana répondit à ces reproches en emportant la position de Péna-del-Moro et en se rendant maître du fort de Guardamino. L'un de ses lieutenants, le brigadier de Léon, obtint également quelques avantages signalés et rétablit les communications de l'armée de la reine entre Pampelune et la frontière. Rassuré à cet égard et maître de plusieurs places échelonnées sur la côte, Espartéro se dirigea sur Médina-del-Pomar ; puis, après avoir occupé Orduna, le 22 mai, il refoula devant lui les bandes carlistes. Tandis qu'il s'exaltait en voyant ses armes victorieuses, le plus intrépide des lieutenants de don Carlos, Cabréra, obtenait à son tour, sur d'autres points, des succès

Digitized by Google

marqués et livrait aux flammes la ville de Ségura. Un peu plus tard le même chef attaquait Montalban, sans pouvoir emporter cette place; peu de jours après il levait le siége de Lucéna et reculait devant O'Donnel.

En ce moment le parti de don Carlos était en proie aux divisions les plus ardentes; les *abolitionistes* purs, qui le servaient, voulaient lui procurer un triomphe exclusif et sans merci; les autres, qu'on appelait les *transactionistes*, se contentaient d'obtenir le rétablissement des priviléges pour la revendication desquels s'étaient insurgées les provinces du Nord. Ce dernier parti avait pour chef Maroto, plusieurs fois disgracié par l'intervention des abolitionistes, et qui, bien que de nouveau investi de son commandement, nourrissait contre ses adversaires carlistes des ressentiments implacables.

Maroto avait ouvert des négociations secrètes avec Espartéro, récemment décoré par la reine-régente du titre pompeux de duc de la Victoire. Les deux généraux en chef, se passant plus ou moins de l'assentiment de leurs gouvernements respectifs, avaient posé et discutaient les bases d'une prochaine transaction. Maroto consentait à reconnaître la royauté d'Isabelle si on lui accordait le maintien des *fuéros*, la conservation des grades des officiers carlistes, et, en faveur de la descendance de don Carlos, le droit de succession au trône dans le cas où la lignée d'Isabelle II viendrait à s'éteindre. Des commissaires anglais et français prenaient part à ces conférences et s'attachaient à concilier les deux causes. Ces négociations ne pouvaient demeurer longtemps stériles. Le 31 août

Digitized by Google

fut conclu, à Bergara, entre le duc de la Victoire et don Rafaël Maroto, un traité basé sur les propositions que nous venons d'indiquer, et dont les deux premières étaient seules acceptées par le gouvernement de la reine. Dès que cette convention eut été portée à sa connaissance, don Carlos se hâta de la proclamer nulle et de la signaler à l'Espagne comme un acte de trahison.

Huit mille hommes l'abandonnèrent, mais il ralliait encore autour de ses drapeaux douze bataillons de la Navarre, dix d'Alava, cinq de Castille et plusieurs escadrons de cavalerie. Ces forces étaient suffisantes pour continuer la guerre; mais le prétendant, incapable et découragé, n'essaya pas même de tenter un effort suprême et d'opérer sa jonction avec l'armée de Cabréra, alors posté en Aragon. Dès ce moment il n'y eut plus d'engagement sérieux. Don Carlos se trouvait à Lecumberry (9 septembre), d'où, après être passé dans la vallée de Bastan, il s'était retiré avec onze bataillons (10 et 11 septembre) à Élisondo, qu'il quitta pour se rendre à Urdax. Espartéro, parti de Tolosa, l'avait suivi dès le 19 septembre, et avait fait sa jonction avec le bataillon de Navarre pour communiquer ainsi avec Pampelune. Les troupes constitutionnelles avaient ensuite, du 10 au 13, occupé la vallée d'Ulzama, puis enveloppé celle de Bastan, et, après avoir forcé le col de la Bélata et pris des dispositions pour qu'on ne pût point déboucher de Pampelune à Valcarlas, le duc de la Victoire arrivait à San-Esteban. Ce général s'était ainsi porté sur les pas de don Carlos de manière à prévenir tous ses projets.

Digitized by Google

Vint enfin le jour où le prince, poussé jusque dans la partie supérieure de la Nivelle, dut se décider à entrer en France. Il y eut bien encore de l'hésitation; mais les troupes de la reine s'avançaient. Déjà Espartéro livrait, devant le col de Maya, un engagement où les carlistes perdirent encore quelques hommes. Le col fut forcé. Don Carlos n'attendit plus; il se présenta sur le pont d'Anchary-Aranay avec la princesse de Beira et l'infant don Sébastien. Les autorités françaises les y reçurent. C'était le 14 septembre. Six bataillons et un escadron alavais des compagnies castillanes entrèrent en France en même temps que celui dont ils avaient si longtemps soutenu la fortune. Le commandant des Alavais, Alaa, et le général Elio étaient à leur tête. On remarqua, parmi les réfugiés venus à Bayonne, le fameux Etcheverria, don Basilio Garcia et le curé Mérino. Don Carlos et sa famille furent dirigés (16 septembre) sur Bourges, que le gouvernement français leur assigna pour résidence.

Si tout était dit pour la Navarre et les provinces basques, il n'en était point de même pour la Catalogne et l'Aragon. Le comte d'Espagne et Cabréra ne posèrent pas les armes et continuèrent, pour quelque temps encore, une lutte souillée, de part et d'autre, par d'atroces représailles, et dont nous raconterons plus tard les dernières phases.

XXX

En Portugal, et malgré les efforts d'une opposition passionnée, le pouvoir de la jeune reine dona Maria

Digitized by Google

continuait de s'affermir. Au début de la session de 1838-1839 le ministère avait subi un échec et s'était retiré pour faire place à une administration nouvelle.

Le baron Ribeira de Sabrosa obtint la présidence du conseil, le département de la guerre, et par *interim* celui des affaires étrangères. Le portefeuille de l'intérieur fut donné à M. Silva Sanchez, celui de la justice et des cultes à M. Cordosa d'Acunha; enfin M. Silva Carvalho, selon le vœu général, resta aux finances.

Cette combinaison formait une sorte de juste-milieu entre les royalistes exaltés et les chartistes et semblait assurer au ministère une majorité compacte. D'ailleurs les chefs des deux partis extrêmes avaient pu se convaincre pendant les négociations qu'aucun n'était assez fort pour contraindre l'autre à céder.

Le nouveau cabinet, qui se proposait de maintenir dans son intégrité la constitution de 1838, sut tout d'abord se concilier l'opinion publique en fermant les yeux sur la traite des noirs, pour laquelle le peuple, en dépit de l'exemple donné par l'Europe chrétienne, avait encore conservé ses anciens préjugés. Or, par suite des justes réclamations de l'Angleterre, cette cause de popularité ne tarda pas à devenir pour le ministère la cause même de sa chute. En effet il était impossible qu'une administration se maintînt à Lisbonne lorsqu'elle osait refuser de tenir l'engagement pris avec l'Europe d'abolir l'odieux trafic contre lequel protestait l'Angleterre. Sous le coup des avertissements sévères qui lui vinrent de Londres, dona Maria se détermina à choisir un cabinet composé d'hommes dont les antécédents feraient espérer à

Digitized by Google

l'Angleterre la prise en considération de ses réclamations et la rapprocheraient du Portugal. Le comte de Bomfin fut nommé président du conseil et secrétaire d'État de la guerre; Antonio Costa-Cabral, ministre de la justice; Rodrigo de Fonséca-Magalhaes, ministre de l'intérieur; le vicomte de Careira eut le département des affaires étrangères; le comte de Villaréal, celui de la marine; l'inspection générale des finances et du trésor fut donnée à Florido-Rodrigues-Péreira-Ferraz. Le comte de Bomfin fut chargé provisoirement du portefeuille des affaires étrangères, de la marine et des relations d'outre-mer, en l'absence du vicomte de Careira et du comte de Villaréal.

Ce ministère de conciliation fonctionnait à peine lorsqu'un événement inattendu, arrivé dans les eaux du Zaïr, vint opposer de nouveaux obstacles aux accommodements qui se préparaient entre les deux puissances. En vertu d'une convention du 29 mai 1839, conclue entre le contre-amiral Voronha et le capitaine Tucker, le capitaine Elliot, commandant le brick de guerre anglais *la Colombine*, était entré dans le Zaïr; il s'était emparé des navires qui étaient à l'ancre contrairement au décret du 10 décembre 1836; mais il ne pouvait du moins exister aucun prétexte plausible ou de même nature à l'égard du brick portugais *le Neptune* de Lisbonne et du schooner *Angerona d'Angola*, qui se trouvaient dans le même port. Le brick *le Neptune* fut néanmoins abordé de nuit et pris par les chaloupes de *la Colombine*, ainsi que le schooner *Angerona*, et tous furent coulés bas. Le Portugal demanda une réparation que le gouverne-

Digitized by Google

ment britannique se montra d'ailleurs assez disposé à lui accorder.

Les retards que cet incident apporta au rapprochement des deux peuples ralentirent, mais n'arrêtèrent pas les négociations commencées par le comte de Bomfin. De leur côté le Saint-Siége et la Hollande faisaient quelques efforts pour amener une conciliation sincère en ce qui touchait leurs différends particuliers avec le Portugal, et ce royaume semblait enfin prêt à entrer dans l'une de ces périodes de sécurité et de repos dont son histoire présentait de nombreux souvenirs, mais qui ne lui avaient pas été accordées depuis plus d'un demi-siècle.

XXXI

Aucun événement d'un ordre grave n'appela sur la Grèce les préoccupations de l'Europe. La nouvelle loi sur la conscription, en constituant dans ce royaume une armée régulière, avait permis au gouvernement de renvoyer une partie des troupes bavaroises. Le pays échappait donc peu à peu à l'influence étrangère, et les motifs de défiance qui soulevaient si fréquemment le peuple contre l'autorité royale allaient se trouver écartés. Déjà moins de révoltes avaient signalé l'année précédente, et ce silence presque continuel des discordes civiles, en même temps que les utiles réformes introduites dans l'administration, donnait plus de sécurité à la fortune des particuliers et imprimait un nouvel essor aux transactions commerciales. Cependant il restait encore beaucoup

Digitized by Google

à faire pour assurer la tranquillité publique. Bien que les actes de brigandage et de piraterie fussent de jour en jour plus rares, les montagnes avaient toujours leurs clephtes et la mer ses corsaires. Aussi le gouvernement, poussé à user de rigueur, crut devoir proclamer la loi martiale contre les clephtes, et instituer dans plusieurs localités des tribunaux militaires pour la punition immédiate des coupables pris en flagrant délit. Ces mesures jetèrent une salutaire épouvante sur ceux qui se livraient ainsi à la rapine, et le passage des montagnes et le trajet des côtes maritimes devinrent moins dangereux.

De graves désordres éclatèrent dans la Maïna, les magasins de Marathon furent pillés, mais des mesures de compression énergiquement prescrites mirent fin à cette révolte. Des troubles moins sérieux se produisirent à Athènes et manifestèrent l'irritation du peuple grec contre les étrangers. Au mois de septembre le baron de Heugel, trésorier du roi, son secrétaire particulier et son premier médecin reçurent l'ordre de quitter la Grèce pour avoir entretenu une correspondance secrète avec un journal anglais contre leur souverain. Ce changement dans la maison du roi fut suivi de la démission du ministre des finances.

XXXII

En Suisse on poursuivait en vain le rêve si peu réalisable de l'unité du gouvernement. Les territoires si divers d'aspect, d'intérêts et de ressources, dont se

Digitized by Google

compose la république helvétienne, ne pouvaient être absorbés par une centralisation à la fois impérieuse et inutile. Plusieurs cantons aspiraient encore à la révision de la constitution de 1815, imposée par les puissances étrangères et acceptée avec répugnance par le pays; mais les divers partis qui travaillaient la Suisse ne s'entendaient nullement pour cette œuvre. Sur ces entrefaites des troubles éclatèrent à Zurich, où les doctrines impies du docteur Strauss, appelé d'Allemagne à l'Université de la ville, provoquaient une répulsion presque universelle. Vainement réclamait-on la destitution de ce professeur qui osait publiquement nier la divinité de Jésus-Christ; le gouvernement cantonal hésitait. Une insurrection eut lieu. Le conseil supérieur, ne pouvant faire face au danger, donna sa démission, et le conseil d'État se constitua comme gouvernement provisoire. Les vainqueurs saluèrent avec empressement le nouvel ordre de choses, et le comité de la foi le justifia au nom de la religion.

« Citoyens et frères, disait-il au peuple, Dieu a donné la victoire à la cause de la justice, mais elle a été chèrement payée. Plusieurs de nos frères ont succombé en combattant pour elle ; ils ont versé leur sang pour la patrie et pour le Christ ; Dieu les en récompensera dans l'autre monde ; la patrie et les riches bourgeois prendront soin des veuves et des orphelins. Rappelez-vous longtemps cette victoire importante ; ce souvenir vous fera un devoir de prouver, en mémoire des frères morts pour la sainte religion, que, comme eux, vous n'aviez qu'un but unique, celui de défendre la

Digitized by Google

sainte religion, et que la piété et la vertu présideront toujours à notre vie publique et privée. »

Le comité ajoutait :

« Frères, nous vous conjurons, au nom de la sainte religion qui a dirigé vos bras dans la lutte, de n'exercer aucunes représailles contre ceux qui vous ont fait du mal; montrez-vous les dignes disciples de Jésus; sachez, comme lui, pardonner à vos ennemis; laissez à Dieu le soin de la vengeance; il saura tôt ou tard faire rendre compte au coupable. La punition des impies et des incrédules est déjà assez rigoureuse par suite de la victoire remportée sur eux. »

Cette révolution venait à peine de prévaloir à Zurich qu'une émotion non moins vive se produisit dans le Tessin. Depuis longtemps des associations s'y étaient formées pour le triomphe des idées démocratiques, et des réfugiés italiens, introduits dans leurs rangs, surexcitaient les passions locales. Le pouvoir résolut de sévir; se croyant maître du mouvement, il prononça la dissolution des sociétés de carabiniers, foyers de réunions démocratiques, puis il suspendit la liberté de la presse. Ces déterminations furent suivies du décret de bannissement de plusieurs Italiens et de Jacques Ciani, l'un des chefs les plus ardents de la cause populaire. Une sérieuse insurrection, qui éclata le 4 décembre à Lugano, en arrêta l'effet; au moment où un commissaire allait saisir au nom du grand-conseil un pauvre artisan, le peuple s'élança contre la garde qui l'escortait et la mit en fuite. Ce fut le signal de la collision. Bientôt les rues et les places furent encombrées par les citoyens courant aux

Digitized by Google

armes. Bellinzona et les districts voisins s'associèrent de cœur et d'action à cet élan patriotique. Une administration nouvelle fut appelée provisoirement à la tête de l'État; elle déclara que son but était de revenir à l'empire de la loi, de conserver le statut ancien, et surtout de maintenir la religion, les corporations religieuses et les autres institutions, précieuses pour le canton. Les élections nécessitées par le renversement de l'ordre de choses établi furent presque partout favorables aux intérêts et aux doctrines de la démocratie helvétique.

XXXIII

A Rome la sollicitude du Saint-Siége continuait d'être éveillée sur la déplorable condition que le gouvernement prussien faisait à ses sujets catholiques. On a vu plus haut que les vénérables archevêques de Cologne et de Posen avaient à lutter contre d'odieuses persécutions; le souverain pontife protesta en plein consistoire contre ces actes de violence. Le Saint-Père s'éleva également, avec une courageuse énergie, contre les ukases russes aux termes desquels le czar osait élever la prétention d'interdire au clergé catholique de Pologne toute communication directe avec le vicaire de Jésus-Christ. L'empereur Nicolas resta sourd à ces légitimes plaintes.

En cette même année le chef de l'Église condamna solennellement la traite des noirs. Dans les lettres apostoliques que publia à ce sujet S. S. Grégoire XVI,

Digitized by Google

les catholiques remarquèrent avec consolations les déclarations suivantes :

« Vicaire de celui qui, par l'excès de sa charité, a daigné se faire homme et mourir pour la rédemption du monde, nous estimons qu'il appartient à notre sollicitude pastorale de faire tous nos efforts pour éloigner les chrétiens du commerce qui se fait des noirs et d'autres hommes, quels qu'ils puissent être. Aussitôt que la lumière évangélique commença à se répandre, les infortunés qui tombaient dans le plus dur esclavage, au milieu des guerres si nombreuses de cette époque, sentirent leur condition s'améliorer ; car les apôtres, inspirés par l'Esprit de Dieu, enseignaient, d'un côté, aux esclaves à obéir à leurs maîtres temporels, comme au Christ lui-même, et à se résigner du fond du cœur à la volonté de Dieu ; mais, d'un autre côté, ils commandaient aux maîtres de se montrer bons envers leurs esclaves, de leur accorder ce qui était juste et équitable et de ne point les traiter avec colère, sachant que le Seigneur des uns et des autres est dans les cieux, et qu'auprès de lui il n'y a point acception de personnes. Bientôt la loi de l'Évangile, établissant d'une manière universelle et fondamentale la charité sincère envers tous, et le Seigneur Jésus ayant déclaré qu'il regarderait comme faits ou refusés à lui-même tous les actes de bienfaisance et de miséricorde qui seraient faits ou déniés aux pauvres et aux petits, il s'ensuivit naturellement que les chrétiens, non-seulement regardèrent comme des frères leurs esclaves, surtout quand ils étaient devenus chrétiens, mais qu'ils étaient plus enclins à donner

Digitized by Google

la liberté à ceux qui s'en rendaient dignes, ce qui avait coutume d'être accompli particulièrement aux fêtes solennelles de Pâques, ainsi que le rapporte saint Grégoire de Nysse. Il s'en trouva même qui, enflammés d'une charité plus ardente, *se jetèrent dans les chaînes pour racheter leurs frères*, et un homme apostolique, notre prédécesseur le pape Clément Ier, de très-sainte mémoire, atteste en avoir connu un grand nombre. C'est pourquoi, les ténèbres des superstitions païennes s'étant entièrement dissipées avec le progrès des temps, et les mœurs des peuples les plus barbares s'étant adoucies, grâce au bienfait de la foi opérant par la charité, les choses en sont venues à ce point que, depuis plusieurs siècles, il n'y a plus d'esclaves chez la plupart des nations chrétiennes. Toutefois, c'est avec une profonde douleur que nous le disons, on vit depuis, même parmi les chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par le désir d'un gain sordide, n'hésitèrent pas à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les noirs et d'autres malheureuses races, ou bien à aider à cet indigne forfait en instituant et organisant le commerce de ces malheureux que d'autres avaient chargés de chaînes. Un grand nombre de pontifes romains, nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, n'oublièrent point de réprimander la conduite de ces hommes selon toute l'étendue de leur charge, comme opposée à leur salut spirituel et flétrissante pour le nom chrétien; car ils voyaient bien que c'était là une des causes qui maintiennent de plus en plus les nations infidèles dans leur haine pour la vraie religion.

Digitized by Google

« C'est à cette fin que tendent les lettres apostoliques de Paul III, du 29 mai 1537, adressées au cardinal archevêque de Tolède, sous l'anneau du Pêcheur, et d'autres lettres beaucoup plus amples d'Urbain VIII, du 22 avril 1639, adressées au collecteur des droits de la chambre apostolique dans le Portugal, lettres où les plus graves reproches sont dirigés contre ceux qui osent réduire en esclavage les habitants de l'Inde occidentale ou méridionale, les vendre, les acheter, les échanger, les donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens, les emmener ou les envoyer en des lieux étrangers, ou les priver, de quelque manière que ce soit, de leur liberté, les retenir en servitude, ou bien prêter aide, conseil, secours et faveur à ceux qui font ces choses, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, ou encore prêcher ou enseigner que cela est licite, et enfin y coopérer en quelque façon que ce puisse être. Benoît XIV confirma depuis et renouvela ces prescriptions des papes déjà mentionnées par de nouvelles lettres apostoliques aux évêques du Brésil et de quelques autres régions, en date du 20 décembre 1741, au moyen desquelles il excite dans le même but la sollicitude de ces évêques. Auparavant même un autre de nos prédécesseurs plus anciens, Pie II, dont le pontificat vit l'empire des Portugais s'étendre en Guinée et dans le pays des nègres, adressa des lettres, en date du 7 octobre 1462, à l'évêque de Ruvo, prêt à partir pour ces contrées, dans lesquelles il ne se bornait pas à donner à ce prélat les pouvoirs convenables pour y exercer le saint ministère avec le plus grand fruit, mais

Digitized by Google

où il prenait occasion de blâmer très-sévèrement les chrétiens qui réduisaient les néophytes en servitude. Enfin, de nos jours, Pie VII, animé du même esprit de charité et de religion que ses prédécesseurs, interposa avec zèle ses bons offices auprès des hommes puissants pour faire cesser entièrement la traite des noirs parmi les chrétiens. Ces prescriptions et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu servi, avec l'aide de Dieu, à défendre les Indiens, et autres peuples susnommés, contre la barbarie des conquêtes et contre la cupidité des marchands chrétiens; mais il s'en faut bien encore que le Saint-Siége puisse se réjouir du plein succès de ses efforts et de son zèle, puisque, si la traite des noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de chrétiens. C'est pourquoi, désirant écarter un tel opprobre de toutes les contrées chrétiennes, après en avoir mûrement traité avec plusieurs de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, réunis en conseil, suivant les traces de nos prédécesseurs, en vertu de l'autorité apostolique nous avertissons et admonestons avec force dans le Seigneur tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent être, et leur enjoignons que nul n'ose à l'avenir vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes, quels qu'ils soient, les dépouiller de leurs biens ou les réduire en servitude, ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic inhumain, par lequel les noirs, comme s'ils n'étaient point des hommes, mais de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude sans aucune distinc-

Digitized by Google

tion, contre les lois de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux, et à l'occasion duquel des dissentiments sont excités, des guerres presque incessantes fomentées chez ces peuples par l'appât du gain proposé aux premiers ravisseurs des nègres.

« C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous réprouvons toutes les choses susdites comme absolument indignes du nom chrétien, et, par la même autorité, nous prohibons absolument et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque d'oser soutenir comme permis le commerce des noirs, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher ou enseigner en public ou en particulier, de manière ou d'autre, quelque chose de contraire à ces lettres apostoliques... »

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 novembre 1839, et de notre règne le neuvième. »

Ainsi, au nom de l'Église catholique, le gardien de la foi et de toute civilisation condamnait la traite des noirs et réprouvait l'esclavage comme une institution antichrétienne et antisociale.

XXXIV

Dans l'Amérique protestante on se montrait beaucoup moins jaloux de faire respecter et de maintenir les droits de l'humanité. La législature des États-Unis avait ouvert ses travaux par une décision contre l'abolition de l'esclavage. A la scandaleuse majorité de

Digitized by Google

198 voix contre 6, il fut déclaré qu'en vertu de la constitution le congrès n'avait aucune juridiction sur l'esclavage dans les divers États de la confédération ; il était dit, en outre, que tout effort fait pour porter le congrès à abolir l'esclavage soit dans le district de Colombie, soit sur le territoire occidental, ou pour empêcher le passage des esclaves d'un État dans un autre, serait regardé comme une violation des principes constitutionnels sur lesquels repose la confédération. Toute pétition, tout Mémoire relatifs à l'abolition resteraient dès lors sans impression, sans lecture, sans rapport, sans débat.

En cette même année les difficultés survenues entre l'Union américaine et la Grande-Bretagne, au sujet de la ligne de délimitation destinée à séparer le Maine du New-Brunswick, faillirent amener une guerre dont les conséquences auraient été désastreuses. Cependant les deux gouvernements eurent la sagesse d'entrer dans des voies de conciliation et de confier le point en litige à l'examen d'une commission d'examen. Durant les débats passionnés et stériles que souleva cette question, les hostilités continuaient, d'une manière fort obscure, entre les armées de l'Union américaine et des tribus indiennes, éparses sur le vaste territoire qu'avaient possédé leurs ancêtres et d'où on travaillait encore à les chasser. Les Chérokees, les Taddus, et d'autres peuplades à demi sauvages, furent battus par le brigadier général Douglas (15 juillet). En revanche une partie du détachement commandé par le lieutenant-colonel Harvey, qui s'était rendu sur la rivière de Coleosa-Hatchia

Digitized by Google

pour y établir un comptoir de commerce, fut surpris et assassiné (23 juillet).

Les relations de la république américaine avec les puissances du continent européen n'avaient pas cessé d'être amicales, et deux traités de commerce furent signés, l'un avec la Sardaigne, l'autre avec les Pays-Bas.

Mais à l'intérieur une plaie profonde, que l'on avait pu croire cicatrisée, s'était rouverte. La crise financière, après une année de répit, recommença également menaçante pour les particuliers et pour l'Union. De nouveau les banques suspendirent leurs payements en espèces, à Philadelphie, à Richmond, à Baltimore, à Wilmington, à Norfolk, à Charleston, à la Providence, à Washington; partout, excepté à Boston et à New-York.

XXXV

Dans l'Amérique méridionale une lutte sanglante était engagée entre le Chili et le Pérou. La trahison avait ouvert à l'armée chilienne les portes de Lima; le général Santa-Cruz, à la tête d'une armée, se porta sur cette ville et parvint à l'affranchir de la domination du président Gamarra; toutefois, et en dépit de l'intervention amicale du gouvernement anglais, les hostilités continuèrent, et, bien que la marine du Chili fût de quelques frégates seulement et celle du Pérou a peu près nulle, la mer fut le théâtre de plusieurs rencontres dont le résultat fut presque partout favorable à la nation péruvienne. Un événement grave vint changer la situation; les armées des

Digitized by Google

deux républiques rivales se rencontrèrent à Yuncan. Les Péruviens, commandés par Santa-Cruz, furent complétement battus et laissèrent quinze cents hommes sur le champ de bataille.

Cette défaite eut, dans toute la confédération, un contre-coup funeste au général Santa-Cruz. Les esprits qui avaient si chaudement embrassé sa cause commencèrent à douter de l'avenir, et le mécontentement se manifesta surtout dans l'armée.

Pendant que le *protecteur* était à Aréquipa ses troupes se révoltèrent, et l'irritation éclata si menaçante qu'il fut obligé de fuir et de se réfugier à Islay, auprès du consul britannique. Là Santa-Cruz, se jugeant hors d'état de continuer la lutte, abdiqua solennellement la présidence de la Bolivie, et le général Gamarra fut placé à la tête du gouvernement péruvien. Dès ce moment la paix longtemps attendue, vivement désirée, ranima les opérations commerciales, auparavant languissantes, en présence de dangers incessants et d'un avenir incertain. Dans le Chili spécialement le commerce étranger reprit une grande activité. Les dissensions qui subsistaient entre la Bolivie et le Pérou empêchaient le mouvement de s'accomplir dans ce dernier pays sur une échelle aussi large.

C'était le temps où la république Argentine, dominée par l'extravagante et bizarre tyrannie de Rosas, présentait le lamentable spectacle d'un pays en proie à l'anarchie, au meurtre et à l'oubli de tous les devoirs sociaux. Tout préoccupé de la nécessité de faire face aux dangers de la guerre civile, le gou-

Digitized by Google

vernement de Rosas paraissait peu s'inquiéter des mouvements d'ailleurs mesurés et lents de l'escadre française. Néanmoins les premiers engagements n'avaient pas été favorables aux troupes argentines. L'île Martin-Garcia, qui commande l'embouchure de l'Uruguay dans la Plata, avait été prise, le 11 octobre 1838, par deux cent vingt-cinq marins français aidés de quelques détachements de l'armée du général Fructuoso Riveira, président de Montévidéo. Vainement Oribès, ancien président de la république orientale, et l'Américain Brow, amiral au service de Rosas, avaient-ils essayé de s'opposer au succès de Riveira; ils s'étaient vus forcés de fuir et de chercher un refuge à Buénos-Ayres. En ce même moment l'un des compétiteurs de Rosas, le général Lavalle, rassemblait des troupes dans l'île de Martin-Garcia et publiait des proclamations emphatiques contre le tyran. Il y était dit :

« Levez-vous donc, vieux amis de la liberté! car vous avez déjà pour vous des défenseurs et des alliés qui ne furent jamais vaincus!

« Lavons en un jour l'humiliation de tant d'années; secouons la chaîne de la servitude, et rappelons que nous sommes le peuple qui jadis a renversé en six heures un trône de trois siècles, qui fut victorieux en cinq cents combats, qui a donné le jour à vingt peuples, et a enlevé ces étendards dont le poids aujourd'hui semble écraser les voûtes de nos temples!

« Il est inutile de vous avertir que je viens recevoir ma foi politique du peuple. Je n'apporte pas de souvenirs; j'ai rejeté mes traditions; je ne veux que des

Digitized by Google

opinions qui appartiennent à la nation entière. Je n'apporte d'autres couleurs à la république Argentine que celles qu'elle me chargea de défendre à Maypu, Pichincha et Ituzaingo. Je les apporte de l'exil, et avec elles les grands principes de la révolution de mai.

« Je n'ai qu'un seul parti, la nation; une seule cause, la liberté; une seule ambition, rompre le dernier anneau de l'esclavage de ma patrie et déposer mon épée aux pieds du peuple argentin.

« Je ne reconnais qu'un ennemi, l'ennemi du peuple, le tyran Rosas.

« Soldats! mes compagnons d'armes depuis vingt-cinq ans, je vous offre une place dans les rangs de la liberté; j'embrasserai mes anciens camarades, qui, abandonnant le tyran et ses sinistres bannières, viendront se ranger sous leur vieux drapeau de Maypu et auprès de leur ancien général. Hommes de couleur pour qui j'ai combattu cent fois, puisque j'ai combattu pour l'égalité de tous, je suis votre ami et votre défenseur. Venez dans nos rangs pour combattre ce sauvage qui vous assassine et vous vend, sous le prétexte hypocrite d'être l'ami des pauvres. Habitants de la campagne, hommes vaillants et loyaux que j'estime hautement, je suis votre sincère partisan, bien plus que ne l'a jamais été ce traître, à qui, depuis tant d'années, vous servez de jouet, qui vous opprime et vous ruine. Vous avez été trompés; je vous plains et viens vous apporter la liberté, mais non la guerre. Je vous invite à vous armer contre le tyran, pour que nous puissions travailler en paix et vivre en liberté.

Digitized by Google

« Commerçants et industriels! vous devez aussi vous joindre à nous pour renverser un pouvoir qui ferme les ports, qui paralyse les travaux, qui ruine le commerce, qui détruit tout enfin par l'anéantissement du mouvement de la vie matérielle de la nation.

« Jeunes patriotes, rappelez-vous que vous descendez d'une génération de géants, et que les fils sont obligés à soutenir la réputation de leurs pères. Enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé! Les échos du clairon d'Ayacucho vous appellent au champ d'honneur; la gloire vous offre des couronnes. La pyramide de mai demande d'autres noms; la renommée cherche d'autres gloires à annoncer au monde. Les annales de la patrie sont ouvertes; faites que la patrie y burine vos hauts faits. »

Ces phrases pompeuses, qui semblent être dans le génie espagnol, ne trouvaient pas toujours des échos dans l'Amérique du Sud, et ne parvenaient guère à détourner sur ces querelles lointaines et obscures les préoccupations de l'Europe civilisée. Cependant le chef de la petite expédition française, l'amiral Leblanc, poussait les opérations du blocus avec vigueur; quatre cent cinquante marins débarquaient à Montévidéo pour agir de concert avec Fructuoso Riveira. Les provinces elles-mêmes prenaient une attitude plus menaçante. Dans les camps de l'armée argentine des opérations également significatives avaient lieu. Oribès rassemblait ses forces devant Buénos et manifestait l'intention bien déterminée de se mettre en marche. Il était donc permis de penser que les hostilités prendraient un caractère plus décisif et que la

Digitized by Google

campagne qui allait s'ouvrir avancerait le dénoûment de cette longue et stérile lutte.

C'était le moment où l'Urugay, comme presque toutes les républiques du nouveau continent, était tourmenté par les luttes intérieures, les combats fréquents que se livraient les partis et les incessantes modifications que subissait le gouvernement. Les passions populaires se ralliaient autour de deux drapeaux et mettaient en avant deux hommes depuis longtemps ennemis : Fructuoso Riveira et Oribès. Oribès, plus heureux, avait quelque temps occupé la présidence; mais son pouvoir attaqué de toute part n'avait jamais reposé sur une base solide. D'ailleurs la sympathie qu'il témoignait pour le gouvernement tyrannique de Rosas, président de la république Argentine, avait puissamment contribué à détacher de lui les esprits qui jusqu'alors avaient suivi sa fortune. Sur ces entrefaites le général Riveira, secondé par Lavalle, avait redoublé d'efforts; vainqueur, il fit son entrée à Montévidéo et fut replacé à la tête de la république; Oribès ne désespéra pas de l'en chasser; mais, en dépit du concours de l'amiral Brown, alors au service de Rosas, il échoua et se vit contraint de chercher un refuge à Buénos-Ayres.

Vers le même temps la plus profonde agitation régnait dans l'Amérique équatoriale. Les États de Honduras et de Nicaragua étaient en pleine rébellion contre la fédération. Le général Morazan fut envoyé avec des forces nombreuses pour comprimer la révolte. Une rencontre eut lieu à Espiritu-Santo, non loin de San-Vicente. La victoire resta à l'armée de

Digitized by Google

la fédération; les États insurgés se soumirent, destituèrent leurs chefs et les remplacèrent par des hommes portés à la paix.

La tranquillité se rétablissait dans la république lorsque l'Indien Carréra tomba tout à coup sur Guatémala à la tête de six cents hommes et s'en empara. Il était appelé, assure-t-on, par le parti *servile;* il se contenta de renverser le général Salazar, que Morazan, dans l'intérêt de son expédition, avait institué gouverneur de l'État. Peu de temps après ces événements on apprit que l'assemblée du Guatémala avait résolu de se séparer de la fédération et décrété la confiscation provisoire de ses revenus, reconnaissant toutefois la dette contractée par l'État pour subvenir aux frais de la dernière expédition de Morazan contre Carréra.

On nous pardonnera, nous l'espérons, de borner à quelques mots rapides la mention de ces événements sans intérêt et de ces révolutions obscures.

Digitized by Google

LIVRE XII.

ÉVÉNEMENTS QUI SIGNALÈRENT L'ANNÉE 1840.

PREMIÈRE PÉRIODE.

I

Au moment où allait s'ouvrir la session de 1840 le pays apparaissait calme et préoccupé du soin de ses intérêts matériels. Les événements dont l'Espagne était le théâtre attiraient à peine l'attention du public parisien et toutes les autres régions de l'Europe semblaient jouir d'un repos nécessaire. Du côté de l'Orient et de la Syrie les orages qui s'amoncelaient peu à peu se dérobaient encore, dans le lointain, aux regards de la multitude, et ceux qui voyaient les hommes d'État et les orateurs consacrer leurs veilles à l'examen de cette question ne comprenaient pas que le danger se rapprochât peu à peu de nous à ce point qu'on se demanderait bientôt si la France devait ou non tirer l'épée pour la cause du pacha d'Égypte. Quant au ministère du 12 mai, il vivait, toléré plutôt que fortifié par l'adhésion du pays, content de sa fortune médiocre et n'aspirant encore à se grandir par aucune entreprise neuve ou hardie. On eût dit que la nation et le gouvernement ne songeaient alors

Digitized by Google

qu'à mettre à profit les rares intervalles de sécurité et de bien-être qui séparaient le présent du passé et de l'avenir. Cet apaisement des esprits était naturel; on pouvait y voir un progrès sérieux, mais ce n'était nullement le but que les chefs de partis et les opposants dynastiques eux-mêmes voulaient atteindre. La coalition n'entendait pas avoir posé les armes pour solder les frais de la guerre; elle ne voulait pas laisser confisquer les résultats de ses victoires par des acteurs politiques qu'on appelait des doublures. S'il avait pu en être ainsi la coalition ne se serait pas donné la peine d'arracher à MM. Molé et Montalivet des portefeuilles toujours enviés, pour en faire remise à M. Passy et à M. Teste, l'un et l'autre pâles reflets des lutteurs de premier ordre. Les liens qui rattachaient entre eux les anciens chefs de la coalition étaient détendus sans être détruits, et on se proposait bien, si le ministère du 12 mai prolongeait son existence, d'en finir avec lui par un vote hostile. Le parlementarisme a des grâces d'état pour se débarrasser des ministres dont la succession se fait attendre.

Le cabinet avait l'instinct secret de cette situation et cherchait à écarter les prétextes de lutte; heureux s'il avait pu bien longtemps encore passer au travers des difficultés sans les aborder. Lorsque le roi, en séance royale, prononça le discours d'usage, cette harangue, minutieusement discutée en conseil, avait été à dessein dépourvue de tout intérêt, de toute valeur positive; on l'avait faite aussi pâle, aussi incolore que possible, et on avait eu soin de ne parler ni

Digitized by Google

de la réforme, ni de la réduction de la rente, ni de la modification des lois de septembre, problèmes alors posés dans la presse, mais dont il fallait éviter la discussion dans le sein des Chambres.

« J'ai recueilli, disait le roi, par un témoin qui m'est bien cher, de nouvelles marques de la confiance et de l'affection des Français. L'aîné de mes fils, en visitant cette année une partie considérable du royaume, a trouvé partout sur son passage le développement du travail, le progrès de l'industrie, le respect des institutions et l'obéissance aux lois. Mon cœur, vivement touché, a vu, dans l'adhésion nationale qui a entouré mon fils, un engagement de plus, pour ses frères et pour lui, de se dévouer sans cesse et en tout lieu pour le service de la patrie et l'honneur de la France. »

Le roi ajoutait :

« Mes rapports avec les puissances étrangères ont conservé ce caractère pacifique et bienveillant que prescrit l'intérêt commun de l'Europe. Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne, et fidèle à l'esprit de cette union, toujours si avantageux aux intérêts des deux pays, a veillé sur l'indépendance et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de cet empire, dont l'existence est si essentielle au maintien de la paix générale. Nos efforts ont au moins réussi à arrêter dans l'Orient le cours des hostilités que nous avions voulu prévenir, et, quelles que soient les complications qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai l'espérance que l'accord

Digitized by Google

des grandes puissances amènera bientôt une solution équitable et pacifique. »

Le passage du discours de la couronne qui concernait notre situation en Algérie était explicite et rassurant.

« En Afrique, disait le roi, de nouvelles hostilités appellent une répression décisive. Nos braves soldats et nos cultivateurs, auxquels mon fils venait de porter par sa présence un gage de ma sollicitude, ont été perfidement attaqués. Le progrès de nos établissements, dans la province d'Alger et dans celle de Constantine, est le véritable motif d'une agression insensée; il faut que cette agression soit punie et que le retour en devienne impossible, afin que rien n'arrête le développement de prospérité que la domination française garantit à une terre qu'elle ne quittera plus. »

Le roi annonçait que les Chambres auraient à s'occuper de la question des sucres, qui, laissée indécise dans la dernière session, avait dû recevoir en leur absence une décision, et de nouvelles dispositions relatives à l'organisation du conseil d'État, à la propriété littéraire et à l'instruction publique. Le gouvernement promettait en outre de soumettre aux Chambres des propositions ayant pour objet d'améliorer le sort des sous-officiers et soldats, de régulariser les pensions civiles; il parlait aussi de lois relatives à l'exécution des grandes lignes de fer, au perfectionnement de nos voies de navigation et au régime des prisons.

Le discours de la couronne se terminait ainsi :

Digitized by Google

« Dans vos divers travaux, votre patriotisme éclairé cherchera toujours ce qui peut contribuer à l'accroissement de la prospérité publique et à l'affermissement du principe conservateur de nos institutions. Les maintenir dans les limites établies est le devoir de mon règne; le bonheur de l'avoir accompli sera la plus douce récompense de mon dévouement. Déjà près de dix années se sont écoulées depuis le grand acte qui m'a appelé au trône et depuis que pour la première fois vous m'avez entouré de ce concours et de cet appui que je viens vous demander de nouveau. C'est avec vous, c'est au milieu de vous que j'aime à féliciter la France de ses heureux progrès dans cette carrière de civilisation et de liberté légale que quelques passions turbulentes et insatiables travaillent encore à interrompre. Grâce à Dieu et à votre loyal concours, leurs efforts demeureront impuissants, et ces derniers vestiges des désordres passés disparaîtront devant la raison publique et la volonté nationale. »

II

En réponse à ce discours, que l'on ne pouvait qualifier de provocateur, on vota des adresses peu accentuées. Au Palais-Bourbon la gauche, par l'organe de M. Garnier-Pagès, posa la question de la réforme électorale. Appelé à s'expliquer à ce sujet, M. Odilon Barrot se borna à la déclaration suivante : « Mon programme politique, c'est que la réforme électorale doit être considérée comme une nécessité, mais qu'elle ne

Digitized by Google

sera possible que lorsque cette nécessité sera généralement et universellement sentie. » Il y avait dans cette parole assez obscure une question de date qui donnait au gouvernement un champ très-large, mais la gauche dynastique consentait volontiers à attendre. Le ministère, pressé par d'autres orateurs sur cette même question, reconnut qu'il y avait quelque chose à faire; il ajouta prudemment que le moment n'était pas encore venu d'y songer. M. Dufaure ajouta : « C'est une question d'opposition très-sérieuse entre les membres qui siégent au côté gauche et nous; les uns la veulent immédiate, tandis que le gouvernement l'accepte comme une question d'avenir. »

M. Villemain, s'emparant avec habileté de la déclaration fort vague de M. Odilon Barrot, reprocha aux hommes d'État, ses contradicteurs, de ne pas vouloir très-sérieusement la réforme électorale, mais d'en faire un instrument de lutte, de la montrer au pays comme une simple curiosité politique, et de dire qu'il fallait attendre. M. Odilon Barrot, qui croyait à l'insuffisance du cabinet, avait prononcé cette phrase : « Le gouvernement parlementaire est un fait qui subsiste par sa force. Il faut être grand et fort pour couvrir la couronne, et d'autant plus grand et plus fort que celui qu'on veut couvrir est plus grand et plus fort lui-même. » M. Villemain répondit : « Le talent de la parole n'est pas tout, il faut opposer système à système. Que le système des *grands et forts* dont on parle se produise, et que la Chambre le juge. Mais ce que nous en avons vu ne me semble pas avoir cette supériorité qui doit déterminer la conviction de la

Digitized by Google

Chambre. » Portée sur ce terrain la discussion ne pouvait avoir d'issue, et on s'abstint de provoquer un vote sur la question de la réforme électorale.

Plus ardue, déjà plus menaçante, la question d'Orient occupait les esprits. Sur ce point M. le maréchal Soult, qui, l'un des premiers, dut prendre la parole, ne fit que développer la pensée placée en germe dans le discours de la couronne ; la politique du gouvernement avait un double but : conserver l'empire ottoman comme un élément essentiel de l'équilibre européen, et placer son indépendance, non pas sous la protection d'une garantie exclusive et dangereuse, mais sous la garantie commune de l'Europe. Le maréchal Soult ajoutait que l'intégrité et la sûreté de l'empire ottoman n'avaient pas été jugées incompatibles avec certains arrangements stipulés en faveur de la famille du pacha d'Égypte, arrangements qui avaient pour but de rendre le gouvernement d'Égypte et de Syrie héréditaire dans la famille de Méhémet-Ali, sous la suzeraineté de la Porte, seule souveraine de ces contrées. « Quoi qu'il arrive, disait en terminant M. le duc de Dalmatie, certains de répondre à la pensée nationale, nous maintiendrons nos principes, et nous ne ferons à personne le sacrifice de nos droits, de nos intérêts, de notre honneur. »

M. de Carné, dans un discours fort remarquable, établit que la France devait chercher surtout en Orient des auxiliaires pour faire prévaloir ses idées de pondération européenne et prévenir des envahissements dangereux. « Comment, dit-il, devons-nous envisager la question égyptienne? Quelle importance

Digitized by Google

a-t-elle pour la France? Une importance toute défensive, en ce qu'aujourd'hui l'Égypte est un point d'appui évident contre l'ambition de Angleterre, de même que le pouvoir qui se maintient à Constantinople est un point d'appui contre la Russie. Eh bien! vous qui voulez une politique orientale en Orient, vous devez vouloir un établissement fixe pour l'Égypte, de même que vous devez vouloir un établissement fixe pour la Turquie. Vous faites en cela, non pas une politique française, non pas une politique arabe, mais une politique éminemment européenne. C'est là votre honneur, c'est là votre force... Je crois que la question qui nous occupe sera une grande épreuve pour la politique pacifique que la France a eu l'honneur de fonder en Europe, et que, si on essayait de résoudre sans nous et contre nous une négociation qui tient aujourd'hui le monde attentif, alors il serait difficile de ne pas redouter pour l'avenir une réaction dont les suites seraient trop faciles à prévoir. »

M. Mauguin élargit le débat en exposant, avec une rare lucidité, les prétentions réciproques de l'Angleterre et de la Russie, non-seulement quant à la Turquie d'Europe et à l'Égypte, mais encore à l'égard du continent asiatique. « En ce moment, dit-il, tous les grands États s'accroissent, tous les petits disparaissent, et, si le mouvement n'est pas arrêté, avant un demi-siècle il n'y aura plus en Europe qu'un petit nombre de nations qui ensuite chercheront à se réduire encore. Où en sont les puissances voisines?... L'Angleterre a conquis deux royaumes en Asie, par-

Digitized by Google

tout elle a pris des positions militaires, et maintenant elle s'occupe, dans l'intérêt de son avenir, de renvoyer le pacha d'Égypte pour se substituer indirectement à lui... La Russie, également animée de grandes combinaisons, a conquis de vastes provinces; la Prusse envahit l'Allemagne; l'Autriche, l'Italie, et tous ces États, après tout, ne font que remplir leur destinée; ils veulent de la puissance et veillent à la fois pour leur présent et leur avenir. Eh bien! qu'a fait le gouvernement de la France? où en est-il? Voyez... la Belgique a été mutilée et divisée; elle ne nous appartient plus. En Suisse on a laissé écraser le parti français par le parti autrichien, qui gouverne, et qui est aidé même par nos agents diplomatiques. Les États de l'Allemagne n'ont plus de constitution; nous avons rendu Ancône : que reste-t-il donc du mouvement et des forces de 1830? Où sont les conquêtes, les additions de territoire destinées à compenser les acquisitions faites par les autres puissances? Qu'a-t-il fait, que fait-il pour repousser les envahissements de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la Russie? En Orient, quel a été le rôle de la France? Le cabinet a voulu soutenir l'Égypte; je l'approuve, je me réunis à sa politique; mais il ne suffit pas d'avoir un but; il faut aussi, en diplomatie, rechercher le but, les projets, la pensée secrète des autres États. La Prusse accédera toujours à un traité de partage; l'Autriche résistera longtemps et finira par accepter des provinces qu'elle désire; mais la Russie, mais l'Angleterre! Le cabinet s'est-il bien fait une idée de leurs intérêts, de leur position? Ne s'est-il pas trompé en supposant

Digitized by Google

qu'entre ces deux États une alliance est impossible? L'Angleterre porte maintenant toute son attention sur les routes nouvelles à ouvrir à travers l'Égypte et la Syrie : pourquoi? C'est que l'Angleterre prévoit que la Russie régnera un jour sur Constantinople ; elle agit déjà dans cet ordre d'idées et de prévisions ; elle regarde ce fait comme possible. Si elle y est préparée, si elle cherche ailleurs des compensations, soyez certains qu'elle ne saurait être éloignée de traiter et qu'elle acceptera facilement aujourd'hui ce qu'elle est décidée à accepter plus tard. Le cabinet n'a pas prévu ce danger. Aussi qu'a-t-il fait? Il s'est présenté, par l'organe de ses journaux, comme le dominateur de la question d'Orient, comme l'arbitre souverain des puissances, comme le juge en dernier ressort de la paix et de la guerre. Cette jactance a profondément blessé les autres États. Le cabinet devait connaître les dangers que peut courir le pacha d'Égypte ; il devait chercher, s'attacher un allié ; mais il a voulu être seul, et maintenant il reste seul. Il a blessé l'orgueil des autres cabinets, et maintenant les autres cabinets affectent à son égard des formes qui devraient le blesser à son tour ; on négocie sans lui et malgré lui. Il est résulté de tout cela un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, rapprochement qui s'opère à présent ; espérons encore qu'il ne sera pas consommé. Mais si l'alliance est signée, je demande quel aura été notre rôle dans la question. Ce n'est pas seulement en Orient que nos affaires ont été mal conduites ; voyez en Algérie. Comment se fait-il, quand nous y avons cinquante mille hommes, d'après le budget, que devant

Digitized by Google

quinze ou vingt mille Arabes nos soldats aient été repoussés, nos colons égorgés et leurs fermes incendiées? Où étaient nos troupes, où étaient nos généraux qui doivent veiller et sur la colonie et sur l'armée? Que serait-il donc arrivé si c'était la Prusse ou l'Autriche qui nous eussent déclaré la guerre? A Buénos-Ayres, après dix-huit mois, vous vous montrez impuissants à obtenir justice. Au Mexique vous refusez hautement la médiation officieuse de l'Angleterre; l'Angleterre envoie une flotte, et devant sa flotte, présentée, appuyée par son amiral, vous acceptez sa médiation. Ainsi, en résumé, d'une part, à l'extérieur, toutes les puissances s'accroissent, et, nous, nous ne restons pas seulement stationnaires, mais depuis dix ans nous avons reculé. C'est avec regret que je développe devant mon pays un tableau aussi affligeant. Le remède est dans la Chambre, et, si la Chambre ne remplissait pas sa mission, le remède serait alors dans un moyen indiqué, qui ne serait pas employé comme une curiosité politique, mais comme le seul moyen de guérir les maux du pays et d'assurer l'avenir : c'est la réforme! »

M. Thiers prit la parole et son discours produisit une vive impression. L'illustre orateur déclara que le système qu'il fallait suivre (celui que le gouvernement avait adopté) consistait non pas à considérer l'empire ottoman comme éternel, comme impérissable, mais à le considérer sinon comme facile à sauver, du moins comme pouvant être sauvé; que dès lors le danger, subsistant toujours, devait conduire à prendre toutes les précautions, afin que, si la catastrophe arri-

Digitized by Google

vait, la France eût dans cette question la situation que ses intérêts et sa dignité exigeaient. M. Thiers ajouta que l'intérêt de l'Angleterre était de suivre le même système; il dit ensuite, pour rassurer l'Angleterre, « qu'il serait absurde de supposer que jamais le pacha ait eu la pensée d'aller à Constantinople, de passer le Taurus, de se jeter dans l'Asie Mineure. Tout cela, dit-il, est un rêve qui ne s'est jamais emparé de l'imagination du pacha. » Dans cette discussion importante M. Thiers insista sur ce point qu'il ne croyait pas à la durée d'une alliance de l'Angleterre avec la Russie, par la raison que des intérêts divergents s'y opposaient. M. Thiers voyait la France en ce moment isolée; mais cet isolement ne l'effrayait pas, car il était sûr que, même isolée, la France pourrait attendre patiemment les événements de l'avenir. Au fond, l'alliance anglaise échappait à la France, et M. Thiers exprimait le vœu de la voir se former de nouveau pour la gloire et la sécurité des deux pays. « Je l'avoue, disait-il, je suis partisan de l'alliance anglaise, mais comme un homme qui n'oublie pas la dignité, la juste fierté de sa patrie. Je ne prétends pas que, s'il y avait eu des torts graves, des mauvais traitements, cette alliance devrait subsister; nous ne sommes pas réduits à ne compter que sur une seule puissance... Mais, dans l'état actuel des affaires de mon pays, je ne puis pas encore renoncer à cette belle et noble alliance, qui est fondée non-seulement sur la puissance matérielle, mais sur la force morale des principes. Quand nous sommes avec l'Angleterre nous ne sommes pas obligés de cacher notre drapeau, tandis

Digitized by Google

que telles autres alliances qu'on nous conseille nous forceraient à le cacher. D'accord avec l'Angleterre, nous pouvons élever nos pavillons; ils portent pour devise : *Liberté et paix du monde!* Oui, nous pouvons arborer ensemble fièrement nos deux drapeaux; j'en parle sans préjugés, je suis du nombre de ceux qui pensent que, dans tous les temps, il faut s'allier avec ceux-là seuls qui professent les mêmes principes. Ne renonçons pas à nous entendre avec l'Angleterre; tous les torts ne sont pas de son côté... Messieurs, je n'étalerai pas devant vous des souvenirs historiques qui doivent rester dans les livres, et cependant il faut tenir compte des leçons de l'histoire, et c'est surtout dans les grandes déterminations que les enseignements de l'histoire sont profitables... Sur quoi se fonde-t-on pour repousser l'alliance anglaise? Sur ce qui s'est passé il y a quarante ans... Je ne veux, pour replacer la question dans sa vérité, dire que deux mots des événements d'alors. Quelle a été la vraie cause de la haine profonde, de la lutte acharnée qui ont séparé la France et l'Angleterre?... La démocratie française a fait explosion, dans notre révolution, tantôt avec un comité sanglant, tantôt avec un grand homme, Napoléon. Elle a étonné le monde de ses grandes actions, mais elle l'a effrayé, comme il arrive toujours; toutes les fois que la liberté effraye, elle donne une puissance énorme à tous ceux qui sont les ennemis de la liberté... Obligée de soutenir la lutte contre la démocratie française, l'aristocratie britannique, elle aussi, a mis un grand homme à sa tête, Pitt. L'aristocratie anglaise, pour le compte du monde épouvanté, a

Digitized by Google

lutté avec un grand homme contre la démocratie française et son grand homme. La lutte a été acharnée, et Napoléon exilé a pu dire : « Il y a eu une grande erreur dans ma vie, erreur commune à l'Angleterre et à moi; nous pouvions être des alliés utiles, faire beaucoup de bien au monde, et je l'aurais pu si Fox avait été aux affaires. » Qu'est-ce que cela signifie? Cela voulait dire que l'aristocratie anglaise avait seule soutenu la lutte contre la France et Napoléon. »

L'illustre orateur concluait en nous faisant espérer le concours et les sympathies de la démocratie anglaise à la condition que le gouvernement serait assez habile pour les mériter. Il ne devait pas tarder à voir, par ses propres actes, se refroidir et s'éteindre cette alliance anglaise dont il faisait un magnifique éloge et dont le maintien lui semblait facile.

« La lutte des principes entre les deux nations, dit M. Thiers, est aujourd'hui impossible; quant à la lutte d'intérêts, je la crois heureusement tout aussi impossible. La France s'est éclairée sur sa véritable puissance, sur la véritable voie de sa grandeur; l'esprit de la France a changé, et tout le monde sent que notre véritable grandeur est sur le continent. Quelle est maintenant la rivalité dangereuse pour l'Angleterre? C'est ce vaste empire qui, sans colonies, par la seule étendue de son territoire, touche, par ses frontières, à toutes les colonies de l'Angleterre. Lorsqu'on se sera expliqué nettement, je suis persuadé que l'Angleterre ne manquera pas d'apercevoir les graves conséquences des propositions qui lui sont faites aujourd'hui. La véritable question entre l'Angleterre et

Digitized by Google

nous est celle-ci : l'Angleterre, suivant moi, en veut au pacha d'avoir troublé la paix de l'Orient ; elle croit que la secrète protection de la France l'a rendu ambitieux ; elle veut le punir. En y réfléchissant davantage elle verra que ce serait une étrange manière de le punir que d'amener les Russes à Constantinople de son propre consentement ; ce serait là une détestable politique. Quand elle y aura sérieusement pensé, elle verra aussi que, partager la Syrie en deux, c'est semer une nouvelle querelle pour la recueillir dans deux ou trois ans.

« Si, malgré toutes les bonnes raisons que la France peut donner pour le refus des propositions de la Russie, ces raisons n'étaient pas accueillies, je n'hésite pas à le dire, je conseillerais à mon pays de se retirer dans sa force et d'attendre. Je suis sûr d'une chose : l'Angleterre et la Russie peuvent s'entendre un moment ; mais un jour les véritables rivalités éclateront, un jour les rivalités deviendront des inimitiés redoutables, et alors on recherchera notre amitié, tout le monde la voudra. Je regretterais que la France fût isolée ; mais je suis sûr que, même isolée, elle pourrait attendre patiemment les événements du monde. »

C'était une rude et difficile tâche que d'avoir à répondre à l'éminent adversaire dont le programme venait d'être déroulé à la tribune. L'un des ministres, M. le comte Duchâtel, se borna à contredire un fait assez grave articulé par M. Thiers. Cet orateur avait dit que jamais Méhémet-Ali n'avait songé à passer le Taurus. « Si la France ne fût pas intervenue, dit au contraire M. Duchâtel, Ibrahim-Pacha aurait passé

Digitized by Google

le Taurus, et l'intervention de la France l'a seule arrêté. Dès lors il y aurait eu du danger pour Constantinople, et, par suite, on aurait pu voir les Russes y accourir. » M. Duchâtel soutint ensuite que c'était à tort que M. Thiers avait prétendu que la note du 27 juillet, note par laquelle il avait été enjoint au sultan de ne faire aucun arrangement sans les cinq grandes puissance, eût empêché le sultan de traiter directement avec Méhémet-Ali. Le ministre déclara en outre que le gouvernement persisterait dans la politique qu'il avait suivie antérieurement et que nous avons déjà indiquée.

M. de Lamartine, dont les idées sur la question d'Orient ne semblaient point immédiatement réalisables, n'en crut pas moins devoir prendre part à la discussion. Dans son improvisation étudiée on remarqua un passage sur le besoin de développement qui tourmentait la France.

« Cet intérêt, dit M. de Lamartine, est dans la nature, dans le droit, dans les glorieux souvenirs de notre pays. Il est à son tour et à son heure aussi légitime que son droit d'exister; car une nation qui n'a ni toute sa place, ni toutes ses frontières, ni toutes ses influences, n'existe pas aussi complétement que sa nature et sa destinée le veulent. Est-il besoin d'insister? Ceci, pour la France, est bien autre chose qu'un système : c'est une passion nationale, c'est un préjugé de la grandeur. Parlez du Rhin et des Alpes, et vous êtes compris avant d'avoir achevé. La gloire y est restée, son esprit y est encore, son drapeau y reviendra... Les traités de 1815 sont une

Digitized by Google

réaction de la victoire ; ils ne sont pas éternels et immobiles comme ces fleuves et ces montagnes que la nature a donnés pour traités non écrits entre les peuples. Un jour viendra, il est près peut-être, où ces traités se déchireront d'eux-mêmes, par la force des choses, devant la balance mieux comprise de l'Europe, devant la volonté et la patience de la France. »

Ces paroles étaient en quelque sorte prophétiques et de nos jours leur accomplissement a commencé. Quoi qu'il en soit, *persuadé que la France n'ajournerait pas plus longtemps sa fortune parce que la vérité a fait alliance avec le temps*, M. de Lamartine termina ainsi :

« Heureuse l'heure où l'Orient s'écroulera plus complétement encore et laissera place à tant de populations opprimées, mais fortes et actives, que le poids du cadavre turc écrase, à la honte de la civilisation et des hommes, et où la France, leur tendant une main secourable, entre les ambitions de la Russie et les susceptibilités de l'Angleterre, se placera au centre même de l'Asie Mineure, neutralisera les volontés anglaises par les volontés moscovites, laissera les Russes protéger les populations qui leur sont sympathiques, les Anglais communiquer avec leurs Indes pour le bénéfice du monde; laissera l'Autriche dominer dans l'Adriatique, sa nouvelle mer, et, au lieu de faire obstacle et empêchement à tous, faisant concours et assistance aux intérêts naturels de tous, trouvera son propre intérêt, sa propre influence, sa propre richesse dans une nouvelle balance de l'Orient, dont elle sera

Digitized by Google

la tige en Europe et dont elle tiendra le contre-poids en Orient. »

Ce programme était beau de simplicité et de justesse; mais à quoi servait de le proposer à un gouvernement qui avait peur de sa propre force, à un roi qui mettait le progrès dans une politique d'inaction, d'observation et d'isolement?

M. Villemain, à son tour, prononça, au nom du ministère, quelques paroles qui furent bien accueillies.

« On se trompe, dit-il, si l'on ne voit pas ici une grande question; ce n'est pas la division entre deux forces inégales qui représentent l'empire turc, c'est la nécessité de maintenir ce qui reste de force et de vitalité musulmanes. Dans le système de M. de Lamartine, qui voulait le partage immédiat de l'empire ottoman, loin d'entretenir cette force, sans doute il fallait en hâter la destruction; mais pour ceux qui croient que le partage immédiat était stérile pour la France, qu'une action injuste pour tous n'eût été qu'une déception pour la France, ce qui était utile et praticable, c'était de veiller au maintien de l'empire turc et à la conservation de toutes les forces qui se sont formées dans son sein. Est-ce la France qui aurait gagné le plus à cette exécution, indépendamment de ce que la justice et, pour ainsi dire, l'honneur européen en auraient souffert? M. Mauguin a peint avec force ces deux grandes puissances qui, de si loin, étendent leurs bras pour se saisir et s'étreindre l'une l'autre. Mais que résulte-t-il de là? C'est qu'on peut ne pas redouter la prétendue réunion d'intérêts que tant de points de contact et de riva-

Digitized by Google

lités rendent définitivement inconciliables. Il y a dans les choses humaines de certaines nécessités d'instinct et d'honneur, d'insurmontables divergences qui peuvent rassurer même contre les calculs des plus grandes et des plus accommodantes ambitions. Un homme d'État Anglais, dont les paroles ne sont pas oubliées dans son pays, a dit ces mots : « Celui qui aura la Baltique et Constantinople sera maître du monde. » L'Angleterre, comme nous, ne veut pas que personne soit maître du monde. »

M. Denis fut moins heureux en essayant de ramener le débat à des proportions plus restreintes.

« Quel intérêt si grand, dit-il, en dehors de nos vrais intérêts, portons-nous au pacha d'Égypte? Nos relations commerciales avec l'empire de Constantinople, et celles que favorise Méhémet-Ali, se sont maintenues jusqu'ici dans la proportion de vingt à trois. Comment se fait-il que le degré d'intérêt que nous témoignons à l'un et à l'autre de ces gouvernements se manifeste dans une proportion précisément inverse? Vous prétendez soustraire complétement l'Égypte à la domination de la Porte, et, cette dislocation opérée, vous croyez pouvoir garantir à jamais l'intégrité des États du sultan. Eh quoi! vous ne pressentez donc pas les terribles déchirements auxquels va se trouver en butte l'empire ottoman, cet empire formé de provinces qui ont conservé le souvenir d'anciennes nationalités? Mais, si vous laissez surgir un royaume d'Égypte, Bagdad se souviendra, elle aussi, qu'elle a été la capitale d'un État musulman ; on vous demandera bientôt, et à autant de titres, un

Digitized by Google

empire syrien, druse ou maronite; un royaume de Chypre, une Arménie, que sais-je? Pour qu'il en soit ainsi, et pour que les prétentions soient promptes à se révéler, vous aurez donné une assez belle prime aux tentatives des pachas puissants et ambitieux. »

Cette politique étroite, plus que l'autre, convenait au gouvernement, aux Chambres et à la bourgeoisie, et ce fut celle qui devait prévaloir.

La question du Mexique, la question d'Alger, la question d'Espagne furent l'une après l'autre discutées, sans amener aucun incident digne de l'histoire, et la Chambre élective, à une très-grande majorité, vota une adresse qui n'était que la paraphrase du discours de la couronne. Le ministère du 12 mai obtint un pareil succès à la chambre des Pairs; mais les deux majorités négatives, qui semblèrent adhérer à sa politique, ne le rendirent ni plus fort, ni plus durable. Aucun vote ne pouvait empêcher qu'il n'eût contre lui le peu d'homogénéité de son personnel et la position secondaire de ses chefs dans le parlement.

III

Quelques faits dignes d'intérêt se produisirent vers la même époque, qui, mieux que les débats des Chambres, appelèrent l'attention du pays.

L'archevêque de Paris, M. de Quélen, était mort, en conservant, avec une opiniâtreté dont les royalistes lui faisaient honneur, son antipathie et ses défiances envers la royauté issue de Juillet. Il n'avait voulu accepter de ce pouvoir ni avances, ni marques de di-

Digitized by Google

gnité, et n'avait conservé avec lui d'autres rapports que les relations absolument indispensables à la solution des affaires administratives du culte. Une fois cependant il avait paru aux Tuileries; c'était, comme on l'a vu, à la suite de l'attentat de Fieschi, et la présence du vénérable prélat au château avait paru inspirée au plus haut degré par le sentiment chrétien. M. de Quélen était de la part des familles légitimistes l'objet d'une prédilection toute naturelle; dans les salons du faubourg Saint-Germain on le représentait comme un confesseur et un martyr. Au fond c'était un prêtre éminemment digne de respect, un prélat aux allures dignes et calmes, un homme de goût et d'esprit. Peut-être aurait-il pu, dans l'administration de son important diocèse, faire preuve de plus de fermeté et de plus de vigilance, mais ce n'est point à nous qu'il appartient, dans une matière aussi délicate, de formuler un jugement sans appel. Le 9 janvier de splendides funérailles furent décernées au prélat défunt; sur un vaste baldaquin noir et argent, doublé d'hermine, on remarquait la devise patrimoniale de l'archevêque : *Enper emser Quelen*, mots qui signifiaient : *Le houx est toujours vert*, ou bien *Quélen est toujours dans sa force*. Le successeur de M. de Quélen au siége archiépiscopal de Paris fut M. Affre, précédemment vicaire général, prêtre modeste, savant, charitable, et qui, dans un avenir peu éloigné, était glorieusement réservé à la mort des martyrs.

La question de la réforme électorale avait à peine été effleurée à la tribune; on essaya de la populariser au moyen d'une démonstration irrégulière et qui n'était

Digitized by Google

pas exempte de dangers. Le 12 janvier, un rassemblement assez nombreux, ayant en tête trois ou quatre cents gardes nationaux en uniforme, se porta chez M. J. Laffitte, président d'un comité réformiste, et vint le remercier des efforts qu'il avait tentés dans le but d'amener la modification essentielle des bases de nos lois électorales. Le même rassemblement se présenta successivement au domicile de MM. Martin (de Strasbourg), Arago et Dupont de l'Eure. Cette manifestation fut officiellement blâmée par les journaux dont disposait le ministère, et, pour le moment, l'opinion publique ne parut pas très-sérieusement impressionnée (1).

(1) Le maréchal Gérard crut devoir adresser à ce sujet un ordre du jour à la garde nationale parisienne; il y était dit : « Des gardes nationaux, au nombre de trois cents environ, et quelques officiers se sont réunis, le 12 de ce mois, en uniforme et en armes, sur une place publique, pour aller ensuite, en traversant la capitale, prononcer des discours et établir une véritable délibération sur une haute question politique. C'est avec un sentiment de vive peine et de profond regret que le maréchal, commandant supérieur, a vu des gardes nationaux oublier à ce point le caractère de leur institution, le respect dû à la loi et à la sainteté de la mission que le pays leur a confiée. Les citoyens qui ont ainsi méconnu leurs devoirs ne sauraient éviter le blâme de ceux qui, si souvent et en si grand nombre, ont fait triompher tant de fois, depuis 1830, la cause de l'ordre public et de la véritable liberté, et c'est en leur nom, c'est au nom des chefs qu'ils se sont donnés, que le maréchal, commandant supérieur, vient le proclamer. Il espère que sa voix sera entendue, ses paroles comprises; il s'est, ainsi que les chefs de la garde nationale, inspiré de la loi qu'ils ont juré de défendre. Les articles 1 et 7 de cette loi sont ainsi conçus :

Loi sur la garde nationale du 22 mars 1831.

« Art. 1er. La garde nationale est instituée pour défendre la royauté constitutionnelle, la Charte et les droits qu'elle a consacrés, pour main-

Digitized by Google

A Foix, dans le département de l'Ariége, des désordres graves éclatèrent, le 13 janvier, à l'occasion de la perception d'un nouveau droit de place sur le marché de la ville. Six mille paysans s'opposèrent, de vive force, au maintien de cette taxe et se portèrent à de fâcheux excès. Au lieu de se borner à dresser des procès-verbaux et à traduire en justice les délinquants, on crut nécessaire de faire usage des armes, et un assez grand nombre de malheureux furent tués ou blessés. L'opinion se montra sévère à l'égard d'une répression dont elle jugea la rigueur inutile; elle pensa que l'autorité locale avait dépassé la mesure, alors qu'un peu de longanimité et de patience eussent été

tenir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir l'ordre et la paix publique, seconder l'armée de ligne dans la défense des frontières et des côtes, assurer l'indépendance de la France et l'intégrité de son territoire.

« Toute délibération prise par la garde nationale sur les affaires de l'État, du département et de la commune, est une atteinte à la liberté publique et un délit contre la chose publique et la constitution.

« Art. 7. Les citoyens ne pourront prendre les armes ni se rassembler en état de gardes nationales sans l'ordre des chefs immédiats, ni ceux-ci donner cet ordre sans une réquisition de l'autorité civile, dont il sera donné communication à la tête de la troupe. »

La publication de cet ordre du jour fut accompagnée par le gouvernement d'un avis portant que les officiers de la garde nationale qui ont commis la faute grave de se joindre aux rassemblements du dimanche 12 seront traduits devant le conseil de préfecture, en vertu de l'article 6 de la loi du 22 mars 1831, ainsi conçu : « Sur l'avis du maire ou du sous-préfet, tout officier de la garde nationale pourra être suspendu de ses fonctions pendant deux mois, par arrêté motivé du préfet pris en conseil de préfecture, l'officier préalablement entendu dans ses observations. L'arrêté du préfet sera transmis immédiatement par lui au ministre de l'intérieur. Sur le rapport du ministre, la suspension pourra être prolongée par une ordonnance du roi. »

Digitized by Google

sans péril puisqu'il ne s'agissait que d'une perception municipale et non du principe du pouvoir. Le gouvernement lui-même, tout en essayant de balbutier quelques phrases pour défendre la conduite du préfet, n'approuva pas dans son entier l'attitude de ce magistrat et ne tarda pas à lui assigner un autre poste.

Peu de mois auparavant, dans la Sarthe, à l'occasion de la vente des grains, des scènes tumultueuses s'étaient produites ; cette fois l'autorité avait fléchi devant l'émeute en tolérant que la multitude taxât le prix du blé, et le gouvernement avait révoqué deux hauts fonctionnaires. Le souvenir de cette détermination sévère avait sans doute agi sur le préfet de l'Ariége et l'avait amené à user de toute la rigueur des lois envers les montagnards de son département. Il est des temps où la conduite des dépositaires de l'autorité n'est pas toujours nettement tracée. Désavoués, s'ils échouent, devant l'opinion publique, couverts par le gouvernement, s'ils réussissent, il leur est bien difficile de comprendre la règle exacte de leurs devoirs et de s'y maintenir. Il est certain que la cour royale de Toulouse ayant évoqué l'affaire des troubles de Foix déclara, par un arrêt en date du 25 janvier, qu'il n'y avait lieu à suivre contre les inculpés, faute de charges suffisantes. L'un des considérants de cet arrêt établit que l'agression populaire, dans cette douloureuse circonstance, avait reçu un redoublement d'énergie à raison de la présence inopinée ou pour mieux dire prématurée du préfet et de la force armée sur le champ de foire. Comme on le voit, la justice cherchait à pacifier les esprits et à se

Digitized by Google

rendre populaire, en sacrifiant, trop aisément peut-être, l'intérêt et la dignité de l'administration. En résumé, on enterra dix ou douze morts, on vint au secours de cinquante blessés, et cette pénible affaire fut assoupie.

IV

La chambre des Députés consacra plusieurs séances à des discussions d'un intérêt politique secondaire et qui préoccupèrent assez peu l'attention publique. Un rapport fut déposé, par M. de Tocqueville, sur une proposition de M. de Tracy, tendant à émanciper les esclaves dans les Antilles; ce rapport concluait à ce que le gouvernement fût chargé d'étudier les questions relatives aux intérêts moraux et matériels de la race noire, et à présenter, dans la prochaine session, un projet de loi sur cette matière. La Chambre n'adopta pas cet ajournement déguisé et préféra mettre à l'ordre du jour la proposition même de M. de Tracy. De son côté le gouvernement se hâta de donner satisfaction aux réclamations de l'opinion publique. Il fit paraître au *Moniteur* une ordonnance royale relative à l'instruction morale et religieuse des esclaves dans les colonies françaises, ainsi qu'au patronage que devaient exercer les officiers du ministère public à l'égard de la même classe de la population. Aux termes de cette ordonnance, les ministres du culte, dans les colonies françaises, étaient tenus de faire, au moins une fois par mois, une visite sur les habitations dépendantes de la paroisse, et de pourvoir par des exercices religieux et par l'enseignement d'un

Digitized by Google

catéchisme spécial, au moins une fois par semaine, à l'instruction des enfants esclaves au-dessous de l'âge de quatorze ans. Les esclaves des deux sexes, à partir de l'âge de quatre ans, devaient être admis dans toutes les écoles gratuites établies dans les villes, bourgs et communes. Les instituteurs chargés de ces écoles demeuraient d'ailleurs autorisés à se transporter, à la demande des maîtres, sur les habitations voisines, pour l'enseignement des esclaves. Les procureurs généraux, les procureurs du roi et leurs substituts étaient spécialement chargés de se transporter périodiquement, et toutes les fois qu'il y aurait lieu, sur les habitations et dans les maisons des villes et bourgs, afin de s'y assurer de l'exécution des règlements relatifs aux esclaves et d'y faire toutes les enquêtes et constatations à ce nécessaires. Les résultats de ces tournées seraient consignés dans des rapports détaillés qui devaient être envoyés par les gouverneurs au ministre de la marine.

C'était réaliser en un jour des améliorations qui ne pouvaient surgir que bien tardivement des lenteurs législatives destinées à être traversées par la proposition de M. de Tracy.

Les deux Chambres élaboraient en vain, depuis deux ans, un projet de loi relatif à l'organisation et aux attributions des tribunaux de commerce; elles se mirent enfin d'accord à ce sujet et adoptèrent définitivement une loi qui modifiait le code de 1807 en ce qui concernait la compétence, la formation et la juridiction des tribunaux chargés de résoudre les questions commerciales.

Digitized by Google

Au dehors la presse politique ne prêtait qu'une attention médiocre à ces innovations utiles; elle était absorbée par la question de la réforme électorale récemment portée à la tribune, et dont l'examen était confié à un comité directeur.

L'extrême gauche voulait attribuer le suffrage électoral et les droits d'éligibilité à tout citoyen inscrit sur les contrôles de la garde nationale. En arborant ce programme elle se rapprochait du parti républicain jusqu'à se confondre avec lui, et, de son côté, la gauche dynastique, effrayée de ce mouvement et de son importance, semblait reculer vers l'élément gouvernemental; elle ne pouvait rester inerte dans cette occurrence; elle eut aussi son comité, présidé par M. Odilon Barrot, et son programme électoral, mais ce programme manquait de netteté et ne reposait que sur des bases incertaines. La gauche dynastique déclarait la réforme urgente; seulement elle n'admettait comme électeurs que des capacités présumées ou désignées; ainsi, dans son système, on devait ajouter aux listes électorales la seconde liste dite du jury, les conseillers municipaux de toutes les communes de France et tous les officiers de la garde nationale. On arrivait de la sorte à un chiffre d'environ cinq à six cent mille électeurs.

A partir de ce jour il y eut une séparation plus profonde encore que par le passé entre la gauche dynastique et l'extrême gauche, qui se transforma en opposition radicale.

Cette nouvelle qualification convenait aux exigences de la situation faite au parti républicain; les lois de

Digitized by Google

septembre avaient proscrit le titre de républicain; désormais on allait s'appeler radical, et cette dénomination, qui échappait à la loi, indiquait suffisamment les vues et les intentions de ceux qui l'adoptaient.

Mentionnons en passant le vote d'une loi qui allouait, au nom de l'État, une somme de cent mille francs destinée à concourir aux dépenses occasionnées par la construction du monument élevé, à l'angle de la rue Richelieu et de la rue Traversière, à l'un des hommes dont le souvenir honore le plus la littérature nationale. Nous avons nommé Molière. La loi dont nous parlons fut repoussée par environ quatre-vingts députés.

Un membre de l'opposition libérale, M. Gauguier, renouvelait chaque année une proposition tendant à supprimer, durant la session, le traitement des fonctionnaires publics salariés. Chaque année cette demande aboutissait de la part de la majorité parlementaire au vote dédaigneux de l'ordre du jour; mais l'opiniâtre député ne se lassait pas de revenir à la charge et de reproduire sa motion condamnée d'avance. Quoi qu'il en soit, grâce au mouvement qui s'opérait sans doute dans l'opinion, la proposition de M. Gauguier fut enfin soumise à une discussion sérieuse. L'idée de l'honorable membre avait un côté blessant, et néanmoins on ne pouvait méconnaître chez M. Gauguier d'excellentes intentions. Tous les orateurs entendus furent encore unanimes sur ce point *qu'il y avait quelque chose à faire*. M. de Tracy s'empara de cette unanimité d'avis et en fit la base de ses rai-

Digitized by Google

sonnements. « Pour appliquer le remède, dit-il, il importe de connaître le mal. Or quel est ce mal? l'influence du pouvoir exécutif dans le système électoral et le droit électoral. Elle a pour conséquence : 1° le discrédit toujours croissant du gouvernement représentatif lui-même; 2° la déconsidération des agents du pouvoir; 3° l'affaiblissement graduel de tout esprit public, de tout patriotisme, faisant place à l'égoïsme étroit, ou, tout au moins, à l'indifférence, et enfin l'accroissement progressif des charges publiques. » C'était de là, d'après M. de Tracy, que venaient les idées de réforme électorale.

Après M. de Tracy M. Odilon Barrot vint aussi s'expliquer sur la proposition de M. Gauguier, qu'il était bien loin de regarder comme efficace et suffisante; mais elle démontrait qu'il fallait une solution quelconque, et cette solution qui, selon lui, ne pouvait se rencontrer que dans la réforme électorale, fut encore ajournée.

V

Une question bien autrement délicate préoccupait alors les esprits : la question d'une dotation pour M. le duc de Nemours se trouvait de nouveau engagée. Dès les premiers jours de janvier le bruit s'était répandu que le ministère allait soumettre aux Chambres une nouvelle loi de famille, qu'on allait au plus tôt marier M. le duc de Nemours à une princesse d'Allemagne ayant peu de fortune, et qu'on demanderait au budget de subvenir aux besoins des deux époux.

Digitized by Google

Quand on sut que la présentation d'une nouvelle loi de famille était chose inévitable, ce fut un grand sujet de rumeur; les meilleurs amis du roi parurent consternés; on les entendit blâmer avec tristesse l'opiniâtreté de ce prince à braver les refus dans les questions d'argent. Louis-Philippe, fort mal inspiré lorsqu'il s'agissait d'accroître les ressources financières de la couronne, donna prise, une fois encore, à la plus fâcheuse controverse qui pût s'exercer contre un roi; le ministère du 12 mai, de son côté, sembla partager son aveuglement et crut pouvoir faire accepter la loi en se bornant à demander non un apanage, mais une dotation en rentes. Les ennemis de la royauté de Juillet épiaient un prétexte d'attaque qui leur fut donné. M. de Cormenin, toujours à l'affût du scandale qui pouvait se faire au sujet des lois de famille, reprit sa plume de pamphlétaire, et commença de nouveau à supputer sou par sou, denier par denier, les biens de la liste civile, ainsi que ses dépenses présumées. « Il faut, disait-il dans une de ses lettres, intitulée : *Questions scandaleuses d'un Jacobin,* se tenir en garde contre toutes ces vagues allégations de dettes. Et qu'est-ce à dire, alors, si ce n'est que les commis et trésoriers de l'intendance ont mal aligné leurs comptes de recettes et de dépenses, enflant celle-ci et dégonflant l'autre; qu'ils ont commis de légères erreurs, notamment en portant à près de dix millions l'entretien des palais et autres charges qui n'allaient pas, sous Charles X, à plus de quatre millions; que, s'ils ont fait un mécompte de près de six millions dans l'évaluation de la dépense, il est à craindre qu'ils

Digitized by Google

ne se seront pas moins trompés dans l'évaluation des encaissements; qu'ils auront peut-être oublié une foule de petits louis par-ci et par-là, et qu'ils n'auront pas bien enfoncé le bout du bras au fond de toutes les longues sacoches pour voir s'il n'y resterait pas encore quelques bons billets de banque et louis d'or d'aloi et de marque...? » Ces plaisanteries semblaient alors pleines d'originalité et de verve.

Le chiffre de la dotation demandé pour le duc de Nemours était de cinq cent mille francs, et on le trouvait exorbitant; et M. Dupin ainé ne cessait de répéter et de retourner en tous sens cette phrase antérieurement prononcée : « Je défends la couronne, et non la cassette. » Et il ne manquait pas de dire que, « si on l'avait consulté avant de présenter le nouveau projet de dotation, il n'aurait certes pas conseillé de le risquer. » Le projet, avant de venir à la discussion de la Chambre, était donc miné en tous sens ; un échec parlementaire était inévitable, et Louis-Philippe, croyant sa dignité personnelle engagée dans la question, ne voulait plus reculer.

M. le duc de Dalmatie, président du conseil, présenta à la Chambre élective un projet de loi ainsi conçu : « Une dotation annuelle de 500,000 francs est attribuée, sur les fonds du trésor, à S. A. R. Mgr le duc de Nemours, à dater de son mariage. Elle sera payée par avance et par douzième. Il sera, de plus, alloué à S. A. R. une somme de 500,000 francs pour dépense de mariage et frais d'établissement. Il sera pourvu au payement des sommes fixées par les articles 1 et 2 au moyen des ressources ouvertes par

Digitized by Google

la loi des finances. Le crédit nécessaire au payement de ces dépenses est ouvert au ministre des finances. En cas d'extinction de la dotation ci-dessus par suite du décès de S. A. R. Mgr le duc de Nemours, il sera alloué, sur les fonds du trésor, à la princesse sa veuve, une somme annuelle de 300,000 francs à titre de douaire. »

Une commission fut chargée de l'examen de cette proposition royale et déposa un rapport concluant à l'adoption, sauf une réduction légère dans le chiffre du douaire de la princesse. La commission terminait ainsi :

« Notre tâche est terminée. Au moment où nos lois établissent partout des divisions dans les fortunes, et où toutes les grandes existences sont destinées à déchoir, il importe de maintenir les princes dans un état digne de notre nation. Dans tous les pays où existe une constitution monarchique, les princes sont dotés par l'État, selon les mœurs de la nation et la nature de ses institutions politiques. On a dit que le général Bonaparte ne touchait sous la République que cinq cent mille francs de traitement. Empereur il créait des apanages et laissait, éventuellement, à chacun de ses fils un revenu de trois millions. C'est qu'il est des conditions nécessaires au pouvoir; il ne lui suffit pas d'avoir des vertus, du courage et toutes les qualités éminentes, il faut qu'il se montre partout avec éclat. Vainement quelques hommes rêvent encore pour nous des mœurs républicaines ; nous savons trop ce que la République a coûté de sang et de trésors à la France, et ceux-là mêmes que des illusions

Digitized by Google

généreuses conduisent à se créer un gouvernement de fantaisie sont les premiers à vouloir que les princes distribuent d'une main libérale et aient une situation digne de la France... »

A l'heure où nous écrivons les passions sont assez éteintes pour qu'il nous soit possible de porter un jugement réfléchi sur cette affaire alors si grave et aujourd'hui presque entièrement oubliée. Les doctrines que le rapporteur avait émises étaient empreintes d'un sentiment monarchique fort rare sous la dynastie de Juillet; aussi eurent-elles alors l'apparence de la nouveauté et de la hardiesse, à ce point qu'elles soulevèrent dans la Chambre quelques murmures et un mécontentement marqué. Au fond, la bourgeoisie aurait pu, sans déroger, montrer un peu de logique et mettre d'accord son langage et ses actes. Puisqu'elle avait peur de la démocratie, puisque la perspective d'une république la terrifiait, il eût été de sa part sage et digne qu'elle rehaussât, en face du peuple, le pouvoir dont elle avait posé les bases, la monarchie issue de ses propres entrailles. Enlever, pierre à pierre, tous les joyaux de cette couronne, vouloir un roi coiffé d'un chapeau gris et vêtu de drap bleu, mesurer exactement, à un décimètre près, la quantité de velours qui était nécessaire pour couvrir un trône, c'était agir étroitement, sans grandeur, sans majesté, et défaire, par le mépris et le ridicule, ce qu'on était si fier d'avoir fait par l'insurrection et la victoire. Quelques années à peine allaient encore s'écouler, et ce prince, qu'on voulait façonner à l'image d'un chef de famille, bon calculateur, ou d'un commis

Digitized by Google

de négoce, devait se trouver désarmé devant ses propres sujets, hors d'état de défendre l'ordre social, incapable de couvrir de son manteau monarchique les intérêts confiés à sa garde. Or, quand vint ce jour, la bourgeoisie, qui a des yeux pour ne pas voir, ne comprit pas encore combien peu elle avait gagné à outrager une royauté qui, après tout, était son œuvre. Et pourtant, de ses propres yeux, elle vit avec quel sans-façon les multitudes procèdent lorsqu'elles ont à renverser un roi sans prestige et systématiquement déconsidéré par ceux-là mêmes qui l'ont porté sur le pavois, et qui, pour lui rappeler sans cesse l'humble sentiment de son origine, se plaisent à lui donner des leçons.

Vint la séance où la question devait être soumise aux délibérations de la Chambre. On avait organisé d'avance contre la loi une petite conspiration parlementaire qui consistait à ne pas discuter le projet ministériel, à l'accueillir avec un respectueux silence et à le repousser en passant au scrutin secret. Un seul député, M. Couturier, s'obstina à prendre la parole. Il avait préparé un discours à effet dont il ne voulut pas faire le sacrifice à son parti, et, en dépit des instances de l'opposition, il fit entendre à la Chambre les phrases suivantes : « Je voterai contre le projet de loi et contre tous les amendements conservateurs de son principe, parce qu'il est utile au trône, au prince et au pays qu'il ne reste rien d'une demande que le pays a mal reçue, et qu'on ne rendrait pas plus nationale en la réduisant à des proportions qu'on ne peut admettre. Il faut qu'il n'en reste rien ; car l'hon-

Digitized by Google

neur du prince ne saurait demeurer engagé dans une question pécuniaire au prix de sa popularité compromise. Rien vaut mieux qu'une somme débattue et marchandée, et qui ne serait pas donnée par l'enthousiasme spontané d'une volonté généreuse. La discussion s'est placée à un tel point que tout doit se dire à cette tribune, et, si des raisons de haute convenance, selon l'expression du ministère, nous prescrivent une juste modération de langage, nous n'en devons pas moins et notre pensée au pays et la vérité à tout le monde... Il faut reconnaître que la cause de ce grave débat est dans la violation de cette loi antique et souveraine qui unissait au bien de la couronne tout le domaine privé possédé par le prince à son avénement. Ce droit, d'abord consacré par l'usage, était dans l'essence de la monarchie, et la fameuse ordonnance de Moulins en avait fait une loi. Une des grandes fautes de 1830 fut de méconnaître les principes, de séparer, théoriquement au moins, dans le cœur du chef de l'État, son intérêt particulier de l'intérêt public, son domaine privé de la liste civile, et de créer dans son palais deux administrations en quelque sorte rivales. Cette imprudente division a dénaturé profondément les droits et les priviléges de la monarchie; elle a fait un contrat nouveau dont il faut aujourd'hui subir les conséquences. L'une des plus notables conséquences de ce contrat fut que le domaine privé doterait les princes et pourvoirait à tous leurs frais d'établissement. Aussi voyez, au spectacle de ce qui se passe, quel avertissement est donné à la royauté elle-même, et puisse-t-elle le comprendre!

Digitized by Google

Une loi de dotation devrait être votée d'enthousiasme, sans opposition, comme on décerne une couronne méritée, et, quand l'expression de cet enthousiasme manque, on ne propose pas la loi, on la retire à temps. » Il y avait beaucoup de vrai dans ces paroles sévères, mais l'orateur qui les prononçait, mais le parti qui les approuvait oubliaient, imprudemment peut-être, que, lorsqu'on a raison à ce point contre une dynastie et un gouvernement, c'est qu'une révolution est au bout de la situation même et qu'on l'évoque en ne sachant pas se taire, en ne prenant pas la peine de dissimuler au pays les infirmités de la monarchie et de les couvrir d'un voile filial. L'avenir devait se charger de l'apprendre à ceux qui l'ignoraient encore.

Quoi qu'il en soit, dans la séance du 20 février, lorsque M. Couturier eut cessé de parler, et lorsque M. J. Laffitte eut donné quelques explications sur la vente par lui faite au roi de la forêt de Breteuil, un député, M. Taschereau, déposa entre les mains du président une liste de vingt membres demandant le scrutin secret sur la question de savoir si l'assemblée passerait à la discussion des articles. Ces membres étaient MM. Taschereau, Luneau, d'Hérembault, Delespaul, de Laboissière, Gauthier de Rumilly, de Sivry, Isambert, Taillandier, Corne, Abbatucci, Maurat-Ballange, Martinet, Allier, le général Bachelu, Hortensius de Saint-Albin, Dusolier, Boyer de Peireleau, Marchal, Kœchlin. Conformément au règlement on procéda immédiatement au vote, et la loi de dotation fut implicitement rejetée à une majorité de 226 voix

Digitized by Google

contre 200. A l'issue de la séance tous les ministres déposèrent leur démission entre les mains du roi.

VI

Le 1er mars des ordonnances royales furent signées, qui constituaient ainsi la nouvelle administration :

M. Thiers, président du conseil, affaires étrangères; M. de Rémusat, intérieur; M. Vivien, justice et cultes; M. Despans-Cubières, guerre; M. Pelet de la Lozère, finances; M. le vice-amiral Roussin, marine et colonies; M. le comte Joubert, travaux publics et agriculture; M. Gouin, commerce; M. Cousin, instruction publique.

Dans ce ministère il n'y avait en réalité d'homme initié aux affaires d'État que M. Thiers; il s'était environné d'hommes ayant, pour la plupart, des connaissances spéciales, mais d'un mérite contestable. M. Vivien était instruit, laborieux, mais sans expérience des questions étrangères ou de finances. M. le comte Joubert était plus connu par sa grande fortune et par ses boutades à la Chambre que par sa science économique. On pouvait assigner dans l'école une place assez distinguée à M. Cousin, sans pour cela le reconnaître, soit pour un orateur éminent, soit pour un esprit sagace et délié; ses abstractions philosophiques ne l'avaient pas détourné des voies et moyens qui font aboutir à une belle position, et c'est ce que ses rivaux ne manquaient pas de faire remarquer. De tous les collègues de M. Thiers, le plus éminent était,

Digitized by Google

au point de vue parlementaire, M. de Rémusat, bien connu comme ancien rédacteur du *Globe*, dont il avait été l'un des écrivains les plus distingués.

Deux hommes dont l'influence politique se faisait déjà sentir au gouvernement, M. Léon de Malleville et M. Billault, étaient appelés à seconder le ministère du 1er mars en qualité de sous-secrétaires d'État.

M. Guizot restait à Londres, chargé des hautes fonctions d'ambassadeur du roi des Français près S. M. la reine de la Grande-Bretagne.

Dans la séance du 4 mars M. Thiers, président du conseil, vint présenter aux Chambres le programme de sa politique.

« Messieurs, dit-il, le roi nous a honorés de sa confiance; il nous a chargés du pesant fardeau de l'administration de l'État... Sorti du ministère il y a trois ans, j'ai respectueusement décliné l'honneur d'y rentrer tant qu'un désaccord, sur certains points, me faisait un devoir de me tenir à l'écart... Aujourd'hui, ayant le bonheur de voir mes convictions personnelles en rapport avec les intentions de la couronne, je n'ai plus hésité. Mes collègues n'ont pas hésité plus que moi, et nous avons accepté la pénible tâche qui nous était offerte par la libre confiance du roi. Nous avons été heureux d'aider Sa Majesté à terminer en peu de jours les anxiétés qui sont inséparables de toute crise ministérielle.

« Nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés d'une situation grave au dedans par la division des esprits, grave au dehors par la grandeur des questions qui s'agitent. Ces difficultés nous préoccu-

Digitized by Google

pent sans nous intimider. Nous en avons mesuré l'étendue, et nous essayerons de les vaincre. Le moment viendra bientôt de nous expliquer complétement sur tous les points. En attendant, permettez-nous de nous borner à quelques paroles sur la direction générale qui nous semble devoir être imprimée aujourd'hui à la marche du gouvernement.

« L'ordre matériel ne nous semble point menacé; mais, s'il pouvait l'être, il serait promptement et énergiquement rétabli. Les Chambres n'oublieront point qu'il y a parmi nous des hommes qui ont autrefois contribué à le maintenir dans des jours périlleux. Mais il ne suffit pas de l'ordre matériel, il faut aussi l'ordre moral, c'est-à-dire l'union des esprits, leur tendance vers un même but; car sans cette union il ne saurait y avoir de majorité dans les Chambres, d'harmonie entre les Chambres et la royauté, et sans majorité, sans harmonie entre les pouvoirs, le gouvernement représentatif est impossible. Nous ne nous sommes pas dissimulé que là était la partie la plus difficile de notre tâche. Réunir les esprits vers un but commun, telle est aujourd'hui la mission imposée au gouvernement; nous avons cru de notre devoir de l'essayer, non point parce que nous avions la prétention d'être plus capables que d'autres, mais parce que notre situation politique à l'égard des partis nous semblait plus favorable pour les réunir et leur parler le langage de la modération et de la concorde.

« Nous ne chercherons pas, Messieurs, pour rapprocher les esprits, à éluder les difficultés; nous les aborderons franchement et nettement. L'administra-

Digitized by Google

tion que nous composons, d'accord avec elle-même, fixée sur tous les points qui peuvent aujourd'hui diviser les opinions, se dirigeant avec ensemble et unité, proposera aux Chambres son sentiment sur toutes choses et cherchera à concilier les esprits par la modération de son langage et à les fixer par la fermeté de ses avis. Elle aura soin de laisser dans le passé des discussions politiques qui n'ont plus d'objet; elle acceptera complétement celles qui ont un but sérieux et actuel.

« En fait d'administration elle s'appliquera à chercher toutes les améliorations morales et matérielles dont notre organisation sociale et administrative est susceptible, en choisissant avec soin celles qui sont praticables, celles qui ne peuvent ni compromettre des intérêts acquis, ni affaiblir le nerf de notre gouvernement. Dans le choix des personnes elle s'efforcera d'être scrupuleuse, sévère et impartiale.

« Voilà, Messieurs, comment nous entendons nos devoirs au dedans. Au dehors notre tâche n'est pas moins difficile. Une grave question s'agite; nous avons la ferme confiance qu'elle ne troublera pas la paix du monde. Nous continuerons les efforts du gouvernement pour maintenir cette paix précieuse, mais sans sacrifier, à aucun degré, ni la dignité de la France, ni ses intérêts permanents... »

Tous les programmes ministériels se ressemblent plus ou moins; aussi les peuples ont-ils coutume de juger les gouvernements d'après les actes plus que selon les paroles. En acceptant le pouvoir avec des hommes du centre gauche et en se fortifiant (si c'é-

Digitized by Google

tait là une force) de l'adhésion de la gauche dynastique, représentée par M. Odilon Barrot, M. Thiers se trouvait exposé aux mécontentements du centre droit et du parti conservateur, dont on ne pouvait impunément froisser les prétentions, ni méconnaître la puissance. Il neutralisait, il est vrai, le peu de sympathie de M. Guizot en laissant cet illustre rival à Londres, et il comptait, non sans raison, sur le concours de plusieurs fonctionnaires publics, attachés au parti doctrinaire par leurs principes, et liés au ministère du 1er mars par cela seul qu'ils gardaient leurs places. Cette situation était rassurante à certains points de vue, et cependant elle ne permettait pas de faire grand fonds sur l'avenir.

VII

Les déclarations du président du conseil avaient été accueillies avec réserve; il fallait se hâter de provoquer des votes de confiance qui ne laissassent aucun doute au gouvernement sur le concours des majorités. Le ministère présenta à la chambre des Députés un projet de loi ayant pour but la demande d'un million de fonds secrets; c'était réclamer deux cent mille francs de moins que ce qui avait paru nécessaire à la dernière administration. Au moment où allait s'ouvrir la discussion M. Thiers monta à la tribune et s'efforça de démontrer que, dans la situation présente, il n'y avait aucune grave question qui pût diviser la Chambre. La question de la réforme parlementaire avait besoin d'être encore étudiée, et, quant à la ré-

Digitized by Google

forme électorale, ce n'était qu'une question d'avenir. Il n'y avait pas, selon lui, à toucher aux lois de septembre : leur utilité n'était pas douteuse ; cependant on aurait à revoir la partie de ces lois relative à la définition de l'attentat.

Dans le cours de la discussion le ministère se trouva en présence de trois sortes d'adversaires qui le combattirent à des points de vue différents. Les conservateurs, représentés par M. Desmousseaux de Givré, lui reprochèrent ses tendances vers un progrès mal défini, mais dangereux, ainsi que son alliance étroite avec l'opposition, qui avait si souvent compromis le gouvernement par ses actes et par ses doctrines. M. Desmousseaux de Givré ne parvint pas à agiter la Chambre, et le parti conservateur put juger bien vite de sa désorganisation.

L'opposition dynastique n'était pas dans une situation meilleure ; comme elle était lasse de luttes, comme elle aspirait à devenir « possible » pour les affaires, elle se montrait pleine de bienveillance pour le ministère et ne lui demandait rien en échange de ses sympathies. C'est ce que lui reprocha amèrement M. Garnier-Pagès.

Incapables de se prêter à des ménagements qui ne profitaient ni à leurs ambitions, ni à leurs doctrines, les radicaux de l'extrême gauche prirent sur-le-champ une position distincte de la gauche dynastique ; les légitimistes le firent aussi de leur côté. M. Berryer fut leur interprète ; il porta le débat principalement sur la question extérieure, aborda l'alliance anglaise, qu'il signala comme étant onéreuse à nos intérêts, dange-

Digitized by Google

reuse pour notre sécurité et redoutable pour notre dignité. L'alliance anglaise, comme on sait, avait toujours été préconisée par M. Thiers; en l'attaquant sur ce point il cherchait à ébranler la base principale de sa politique extérieure. Quittant ensuite ce terrain, M. Berryer esquissa rapidement les conditions dans lesquelles se trouvait le nouveau président du conseil, et lui dit qu'il était venu pour continuer les principes et les idées de la révolution de Juillet 1830, pour raffermir l'autorité du principe parlementaire, et que sans doute il n'y faillirait pas; que le temps des fictions était passé. « Notre politique, répliqua M. Thiers, n'est pas une fiction; sachez, au contraire, qu'elle touche aux plus profondes réalités. Il y avait dans la situation une question de principes et une question de fait : la question de principes s'est trouvée résolue le jour où la couronne est venue chercher le président de son conseil dans l'opposition; alors on a pu voir que la révolution de Juillet n'était pas une déception. » Puis il ajouta avec quelque emphase : « Je suis ce que j'ai été; si je fléchis, ce ne sera pas mon cœur, ce ne sera pas l'énergie de ma volonté; si je fléchis, ce sera mon esprit; ce sera parce que les circonstances seront plus grandes que lui. Mais jamais je ne fléchirai devant cette volonté de résister aux obstacles; je serai à la fois ministre de la couronne et ministre indépendant. »

C'était là une déclaration fière et hardie. La chambre des Députés crut devoir l'accepter, et, à la majorité de 246 voix contre 160, elle accorda à la nouvelle administration un vote de confiance.

Digitized by Google

Le ministère reçut de la chambre des Pairs un accueil moins favorable. Que ses principes fussent bons, ses intentions droites, ses vues raisonnables, on consentait à l'admettre; mais beaucoup pensaient que, ayant placé son point d'appui sur le terrain mouvant d'une transaction avec des doctrines de mouvement indéfini et d'innovations impatientes, il n'offrait pas aux intérêts conservateurs des garanties suffisantes; qu'il était exposé à se laisser entraîner au delà de ses propres desseins, et que la confiance devait se mesurer sur ses actes, non les devancer. Il faut néanmoins le dire; les déclarations du ministère, recueillies et constatées par la commission, étaient de nature à restreindre singulièrement la portée que la gauche s'était plu à attribuer à ce mot de transaction. Non-seulement le ministère se défendait de vouloir porter une atteinte quelconque aux lois fondamentales et renvoyait à un lointain avenir la réformeé lectorale, mais, pour la distribution même des emplois, il acceptait l'héritage du passé et déclarait qu'on n'aurait à lui reprocher aucune destitution politique. Réduit à ces proportions le programme n'en fit pas moins tomber dans l'urne du scrutin cinquante-trois boules noires, chiffre considérable pour la chambre des Pairs.

VIII

A peine sorti de cette épreuve, qui donnait à son avénement la sanction parlementaire, le ministère se signala par un de ces actes auxquels l'humanité ne peut qu'applaudir, même quand la politique aurait

Digitized by Google

droit d'en contester la prudence. Une ordonnance fut publiée, sous la date du 27 avril, en ces termes : « L'amnistie accordée par notre ordonnance du 8 mai 1837 est étendue à tous les individus condamnés avant ladite ordonnance pour crimes ou délits politiques, qu'ils soient ou non détenus dans les prisons de l'État. » Ce nouvel acte de clémence, dont on fit peu de bruit alors, avait en réalité plus de portée politique que celui de 1837, car il rouvrait la France aux fugitifs d'avril 1834, c'est-à-dire aux principaux chefs du parti républicain, à MM. Godefroi Cavaignac et Marrast.

Les uns et les autres se piquaient fort peu de reconnaissance et ne tardèrent pas à recommencer la lutte qu'ils avaient autrefois engagée contre la monarchie constitutionnelle.

M. Armand Marrast fut appelé à prendre part à la rédaction du *National*, confiée, depuis la mort d'Armand Carrel, d'abord à MM. Trélat et Jules Bastide, puis à M. Bastide seul; *le National* avait en même temps comme directeur M. Charles Thomas, qui, après la mort d'Armand Carrel, avait été convié à ce poste par le vœu des républicains.

M. Charles Thomas, qui jouissait dans son parti d'une grande estime, contribua beaucoup, pour sa part, à l'empêcher de succomber sous les embarras incessants qui se produisaient sans cesse autour de lui, car il était alors en butte aux haines les plus vives.

M. Marrast avait fait preuve d'un talent remarquable comme polémiste; on pouvait redouter ses excentricités s'il était complétement livré à lui-même,

Digitized by Google

mais cet inconvénient disparut, en partie, sous l'influence de M. Charles Thomas. Pendant l'exil MM. Marrast et Cavaignac s'étaient profondément divisés. Revenus tous deux à Paris, aucun accommodement ne put s'opérer, et l'ancien président des Droits de l'Homme, à son retour de l'exil, voyant M. Marrast se rapprocher du *National*, s'en tint écarté. Cet éloignement fut l'une des causes qui amenèrent plus tard, dans le seiu du parti républicain, une de ces divisions intestines qui portent avec elles des germes certains de défaite et de ruine.

L'arrivée de ces nouveaux auxiliaires donna une impulsion plus vive aux tentatives de l'opposition démocratique. Comme on l'a vu plus haut, il s'était formé à Paris et dans divers départements des comités réformistes; leur mission était de faire prévaloir la réforme dans l'opinion, de la soutenir par des écrits, par des discours, de faire signer des pétitions en sa faveur.

Ces comités, étant constitués, agirent avec une grande activité, et la réforme qu'ils préconisaient devint une grosse question, non-seulement pour l'avenir, comme le prétendait M. Thiers, mais aussi pour le présent.

Dès le premier jour de la session les députés de l'extrême gauche purent déposer sur le bureau de la Chambre une masse compacte de pétitions, représentant un chiffre de plus de deux cent quarante mille signataires.

Digitized by Google

IX

Dans la séance du 12 mai M. le comte de Rémusat, ministre de l'intérieur, monta à la tribune de la chambre des Députés.

« Messieurs, dit-il, le roi a ordonné à S. A. R. M. le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon. Nous venons vous demander les moyens de les recevoir dignement sur la terre de France et d'élever à Napoléon son dernier tombeau. Le gouvernement, jaloux d'accomplir un devoir national, s'est adressé à l'Angleterre et lui a demandé le précieux dépôt que la fortune avait remis dans ses mains. A peine exprimée, la pensée de la France a été accueillie (1).

(1) Voici les dépêches diplomatiques qui furent échangées à cette occasion :

N° 1. *Le comte Granville au vicomte Palmerston.*

(Reçu le 6 mai 1840.)

« Paris, le 4 mai 1840.

« Mylord, le gouvernement français avait été invité, par diverses pétions adressées aux Chambres, à vouloir bien faire des démarches auprès du gouvernement de S. M. la reine à l'effet d'en obtenir l'autorisation de transférer de Sainte-Hélène à Paris les cendres de l'empereur Napoléon. Ces pétitions avaient été favorablement accueillies par les Chambres, qui les avaient renvoyées au président du conseil et aux autres ministres ses collègues. Les ministres ayant délibéré sur ce point, et le roi ayant adhéré aux mesures nécessaires pour que l'on fît droit aux pétitions, M. Thiers m'a annoncé officiellement hier que le gouvernement français désirait que le gouvernement de S. M. la reine l'au-

Digitized by Google

« Voici les paroles de notre magnanime alliée :

« Le gouvernement de S. M. Britannique espère « que la promptitude de sa réponse sera considérée

torisât à opérer la translation des cendres de l'empereur Napoléon de Sainte-Hélène à Paris. M. Thiers me fait observer que le consentement du gouvernement britannique à la mesure projetée serait le moyen le plus efficace pour cimenter l'union des deux pays et créer des sentiments d'amitié entre la France et l'Angleterre.

« J'ai l'honneur, etc. *Signé* GRANVILLE. »

N° 2. — *Le vicomte Palmerston au comte Granville.*

« Foreign-Office, 9 mai 1840.

« Mylord, le gouvernement de Sa Majesté ayant pris en considération l'autorisation que lui demande le gouvernement français de transférer les cendres de l'empereur Napoléon de Sainte-Hélène en France, vous pouvez déclarer à M. Thiers que le gouvernement de Sa Majesté se fera un plaisir d'accéder à cette demande. Le gouvernement de Sa Majesté espère que l'empressement qu'il met à répondre à cette demande sera considéré en France comme une preuve du désir de Sa Majesté d'effacer jusqu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui pendant la vie de l'Empereur, avaient poussé les deux nations à la guerre. Le gouvernement de Sa Majesté aime à croire que de pareils sentiments, s'ils existaient encore, seraient ensevelis à jamais dans le tombeau destiné à recevoir les restes mortels de Napoléon. Le gouvernement de Sa Majesté se concertera avec celui de France pour les mesures nécessaires à l'effet d'opérer la translation.

« J'ai l'honneur, etc. *Signé* PALMERSTON. »

N° 3. — *M. Guizot au vicomte Palmerston.*

« Londres, 10 mai 1840.

« Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi des Français, conformément aux instructions qu'il a reçues de son gouvernement, a l'honneur d'informer S. Exc. le ministre des affaires étrangères de S. M. la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne que le roi désire ardemment que les restes mortels de l'empereur Napoléon soient déposés dans une tombe en France, dans ce pays qu'il a défendu et illustré, et qui conserve avec orgueil la dépouille mortelle de plusieurs

Digitized by Google

« en France comme une preuve de son désir d'effacer « jusqu'à la dernière trace de ces animosités natio- « nales qui, pendant la vie de l'empereur, armèrent « l'une contre l'autre la France et l'Angleterre. Le « gouvernement de S. M. Britannique aime à croire « que, si de pareils sentiments existent encore quelque

milliers de ses compagnons, officiers et soldats, dévoués avec lui au service de leur patrie. Le soussigné est convaincu que le gouvernement de S. M. B. ne verra dans ce pieux désir de S. M. le roi des Français qu'un sentiment juste, et que le gouvernement de Sa Majesté donnera les ordres nécessaires pour que les cendres de Napoléon soient transférées de Sainte-Hélène en France.

« Le soussigné a l'honneur, etc. *Signé* GUIZOT. »

N° 4. — *Le vicomte Palmerston à M. Guizot.*

« Foreign-Office, le 10 mai 1840.

« Le soussigné, ministre des affaires étrangères de S. M. la reine, a l'honneur d'accuser réception à M. Guizot, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi des Français, de sa note de ce jour, exprimant le désir du gouvernement français que les restes mortels de l'empereur Napoléon soient transférés en France. Le soussigné ne saurait mieux répondre à M. Guizot qu'en transmettant à S. Exc. la copie d'une dépêche que le soussigné a adressée hier à l'ambassadeur de S. M. B. à Paris, en réponse à une communication verbale faite à lord Granville par le président du conseil sur l'affaire dont M. Guizot parle dans sa note.

« Le soussigné a l'honneur, etc. *Signé* PALMERSTON. »

N° 5. — *Le comte Granville au vicomte Palmerston.*

« Paris, le 11 mai 1840.

« En réponse à votre dépêche du 9 courant, qui m'annonce que le gouvernement de Sa Majesté a accédé au désir du gouvernement français de transférer de Sainte-Hélène à Paris les restes mortels de l'empereur Napoléon, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai immédiatement adressé une note dans ce sens à M. Thiers, et que S. Exc. m'a fait de-

Digitized by Google

« part, ils seront ensevelis à jamais dans la tombe « où les restes de Napoléon vont être déposés. »

« L'Angleterre a raison, Messieurs; cette noble restitution resserre encore les liens qui nous unissent; elle achève de faire disparaître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire. »

Au milieu de l'émotion profonde qui s'emparait de l'assemblée, et quand le bruit des acclamations se fut apaisé, le ministre ajouta :

« La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera, au retour, à l'embouchure de la Seine. Un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris. Ils seront déposés aux Invalides. Une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder à

puis lors une visite, et m'a exprimé, au nom du gouvernement français, sa profonde reconnaissance de l'empressement que le gouvernement de S. M. B. a mis à satisfaire à son désir.

« J'ai l'honneur, etc. *Signé* GRANVILLE. »

N° 6. — *Le comte Granville au vicomte Palmerston.*

(Reçue le 14 mai 1840.)

« Paris, le 12 mai 1840.

« M. Thiers vient de m'informer qu'aujourd'hui même le gouvernement demandera à la chambre des Députés un vote de crédit pour faire face aux dépenses qu'occasionnera la translation des cendres de Napoléon Bonaparte de Sainte-Hélène en France. Il est décidé que le prince de Joinville commandera le vaisseau de guerre sur lequel s'embarqueront les commissaires français et qui recevra à son bord les restes mortels de l'empereur Napoléon.

« J'ai l'honneur, etc. *Signé* GRANVILLE. »

Digitized by Google

jamais. Il importe, en effet, à la majesté d'un tel souvenir que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée, sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. Il convient qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi; *il fut le souverain légitime de notre pays* (à ces paroles un mouvement inattendu se produisit dans l'assemblée; l'orateur poursuivit); à ce titre il pourrait être inhumé à Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois. Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

« L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes, et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faudrait à Napoléon un monument durable comme sa mémoire... Nous ne doutons pas, Messieurs, que la Chambre ne s'associe, avec une émotion patriotique, à la pensée royale que nous venons d'exprimer devant elle. Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau comme sa renommée n'appartiendra à personne qu'à son pays.

Digitized by Google

« La monarchie de 1830 est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait, à cette monarchie, qui, la première, a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire; car, il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire, c'est la liberté. »

Le mouvement que cette déclaration souleva dans la Chambre se communiqua au pays; sous l'entraînement de cette émotion qui gagnait toutes les âmes, on ne se laissa point aller à de froids calculs, on ne rechercha point si l'acte royal imprévu, auquel adhérait la France entière, n'avait pas été dicté par le besoin d'une popularité d'ailleurs bien légitime, et que tout gouvernement a droit de se concilier lorsqu'il remplit un devoir. On ne s'étonna pas même de ce que le roi eût désigné, sous le dôme des Invalides, l'emplacement réservé à la tombe de Napoléon. Louis-Philippe avait fait choix de la ville de Dreux pour lieu de sépulture de sa famille, et l'on eût dit qu'il n'osait se réserver la possession des caveaux monarchiques de Saint-Denis. Oubliant volontiers le décret de 1806 qui affectait la vieille abbaye mérovingienne à la sépulture des empereurs, il assigna, au sépulcre de l'exilé de Sainte-Hélène, un emplacement déjà attribué aux grands hommes de guerre qui n'étaient pas rois, à Turenne, à Luxembourg, à Jourdan, à Moncey, et à d'autres capitaines illustres. Quant au peuple, il lui semblait que Napoléon devait

Digitized by Google

reposer sous le bronze de la place Vendôme. Les peuples ont des instincts d'une grandeur douteuse dans les questions de piété et d'art. Il y a des convenances qui leur échappent, des rapports qu'ils saisissent mal, et la multitude ne comprenait pas combien serait déplacée, sous la colonne d'Austerlitz, une tombe qui doit être dérobée à la vaine curiosité du public, une pierre funéraire devant laquelle nul ne doit passer sans être dominé par une émotion religieuse nécessairement incompatible avec les habitudes du promeneur.

X

La famille de l'empereur Napoléon, par des motifs dont seule elle devait être juge, ne crut pas devoir accepter sans réserve la résolution dont le roi Louis-Philippe voulait se faire un titre d'honneur envers la France et devant l'histoire.

Le général Bertrand, croyant remplir les ordres de l'empereur, avait remis au chef de la dynastie de Juillet, pour être déposées aux Invalides, les armes léguées par Napoléon Ier à son fils, et qui n'avaient pu être remises au duc de Reichstadt, mort prisonnier de l'Autriche.

La remise de ces armes eut lieu, le 4 juin, avec une solennité inaccoutumée. Le roi, ayant auprès de lui M. le duc de Nemours, et entouré de tous les ministres et de ses aides-de-camp, reçut dans la salle du trône l'ancien grand-maréchal du palais de l'empereur, et le comte Bertrand, en remettant aux mains

Digitized by Google

du roi son précieux dépôt, parla en ces termes :

« Sire, les derniers vœux de l'empereur vont enfin s'accomplir. En vous adressant mes félicitations sur un résultat qui ne sera pas moins honorable à Votre Majesté dans le temps à venir qu'il l'est dans le temps présent, résultat si conforme à l'honneur national et aux sentiments populaires, je ne suis que l'écho de la reconnaissance publique.

« Prêt à m'éloigner pour aller remplir un devoir pieux, je remercie Votre Majesté de m'avoir associé au noble voyage de Sainte-Hélène.

« Ces armes du grand Napoléon que j'ai offertes à la patrie, en lui demandant de réclamer les restes mortels de l'empereur, ces armes, à présent, appartiennent à la France.

« C'est à Votre Majesté, à sa démarche solennelle et patriotique, que nous devons l'accomplissement des derniers désirs de l'empereur, désirs qu'il m'avait plus particulièrement exprimés à son lit de mort, avec des circonstances qui ne peuvent s'effacer de ma mémoire.

« Sire, rendant hommage à l'acte mémorable de justice nationale que vous avez généreusement entrepris, animé d'un sentiment de gratitude et de confiance, je viens déposer entre les mains de Votre Majesté ces armes glorieuses, que depuis si longtemps j'étais réduit à dérober au jour, et que j'espère placer bientôt sur le cercueil du grand capitaine, sur l'illustre tombe destinée à fixer les regards de l'univers.

« Que l'épée du héros devienne le palladium de notre patrie ! »

Digitized by Google

Le roi répondit :

« Je reçois, au nom de la France, les armes de l'empereur Napoléon, dont ses dernières volontés vous avaient confié le précieux dépôt; elles seront fidèlement gardées, jusqu'au moment où je pourrai les placer sur le mausolée que lui prépare la munificence nationale.

« Je m'estime heureux qu'il m'ait été réservé de rendre à la terre de France les restes mortels de celui qui ajouta tant de gloire à nos fastes, et d'acquitter la dette de notre commune patrie en entourant son cercueil de tous les honneurs qui lui étaient dus.

« Je suis bien touché de tous les sentiments que vous venez de m'exprimer. »

Ces armes étaient l'épée que l'empereur portait à Austerlitz et la seule qu'il ait portée habituellement depuis; deux paires de pistolets d'arçon d'un riche travail; l'épée en forme de glaive qu'il avait au Champ de Mai; un sabre qui avait appartenu à Jean Sobieski, et un poignard donné par le pape au grand-maître de l'ordre de Malte, Lavalette. Les armes furent déposées dans le trésor de la couronne, en attendant la construction du tombeau de Napoléon.

Le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte, ancien roi de Naples et d'Espagne), qui se trouvait alors en Angleterre, fit insérer dans les journaux une protestation très-vive contre la démarche du général Bertrand. Peu de jours après on rendit publique la lettre suivante, émanée du neveu de l'empereur, également réfugié à Londres :

Digitized by Google

Protestation du prince Louis-Napoléon au sujet des armes de l'Empereur,

« Londres, le 9 juin 1840.

« Je m'associe du fond de mon âme à la protesta-
« tion de mon oncle Joseph. Le général Bertrand,
« en remettant les armes du chef de ma famille au
« roi Louis-Philippe, a été victime d'une misérable
« illusion. L'épée d'Austerlitz ne doit pas être dans
« des mains ennemies; il faut qu'elle puisse être
« encore brandie au jour du danger pour la gloire
« de la France. Qu'on nous prive de notre patrie,
« qu'on retienne nos biens, qu'on ne se montre gé-
« néreux qu'envers les morts, nous savons souffrir
« sans nous plaindre tant que notre honneur n'est
« pas attaqué; mais, priver les héritiers de l'Em-
« pereur du seul héritage que le sort leur ait laissé,
« mais donner à un heureux de Waterloo les armes
« du vaincu, c'est trahir les devoirs les plus sacrés,
« c'est forcer les opprimés d'aller dire un jour aux
« oppresseurs : Rendez-nous ce que vous avez
« usurpé.

« LOUIS-NAPOLÉON. »

Cette déclaration précéda de peu une nouvelle tentative dirigée contre la monarchie de Juillet, tentative que le prince Louis préparait à Londres et dont nous ne tarderons pas à raconter l'issue.

Digitized by Google

XI

On vient de voir que, par un vote très-significatif, la chambre des Députés avait refusé d'accorder une dotation au duc de Nemours. Cette résolution, qui impliquait un manque de sympathie, ne mit pas obstacle au mariage du prince avec S. A. la princesse Victoire-Antoinette-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha. La cérémonie nuptiale eut lieu, le 27 avril, à Saint-Cloud, en présence des ministres, des maréchaux, du chancelier, du président et des vice-présidents de la Chambre élective, des officiers de la maison du roi et de tous les grands dignitaires du royaume. Les témoins du prince étaient le maréchal Soult et le maréchal Gérard; les témoins de la princesse, M. le comte Lehon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, et M. le baron de Bussières, ministre plénipotentiaire du roi près S. M. le roi de Saxe. Le mariage civil fut célébré dans la galerie d'Apollon; la famille royale descendit ensuite dans la chapelle, où l'on procéda au mariage religieux. Mgr l'évêque de Versailles donna la bénédiction aux deux époux; le poêle était tenu par M. le duc de Montpensier et par M. le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha. Ces fêtes domestiques, qui semblaient présager à la dynastie des destinées si paisibles et si longues, ne devaient aboutir qu'à des déceptions. C'est le sort trop souvent réservé aux joies et aux espérances humaines.

Digitized by Google

XII

Le 23 juin toutes les préoccupations de l'Europe civilisée se détournèrent vers Strasbourg, où devait avoir lieu, en grande pompe, l'inauguration de la statue de Guttenberg, l'inventeur de l'imprimerie.

Depuis quelques jours la vieille capitale de l'Alsace présentait un mouvement inaccoutumé. De tous les points de la France, et de plusieurs grandes cités de l'Allemagne et de l'Europe, des députations savantes étaient venues prendre part à la fête. Le 23, dès le matin, le drapeau national flottait à toutes les maisons. Dans les rues où devait passer le cortége, toutes les fenêtres étaient ornées de fleurs, de guirlandes et de feuillages. Des services religieux étaient célébrés dans les temples des divers cultes, à la cathédrale, au temple neuf, au temple réformé et à la synagogue. A midi le cortége, composé des autorités, des corps constitués, de la députation de l'Institut et des savants accourus de toutes parts pour assister à la cérémonie, se trouvait réuni dans les galeries et dans la cour de l'hôtel de ville. A une heure il se mit en marche pour se rendre sur la place du marché aux Herbes, qui désormais devait porter le nom de Guttenberg. Venaient d'abord les musiques réunies des régiments de la garnison, formant la tête du cortége et accompagnées de deux drapeaux tricolores; immédiatement après on voyait défiler les élèves des écoles primaires, les apprentis de la Société d'Encouragement au travail pour les jeunes

Digitized by Google

Israélites, les institutions particulières, les orphelins avec leurs bannières, les élèves du gymnase, du petit séminaire, de l'école normale, du collége royal; les étudiants de l'académie, portant des brassards dont la couleur jaune, amarante, cramoisie, écarlate ou violette, indiquait par ce signe distinctif universitaire qu'ils appartenaient aux facultés des lettres, des sciences, de médecine, de droit ou de théologie. Puis arrivaient déployées des bannières aux armes de Guttenberg et avec les armes qui furent octroyées aux imprimeurs, en 1470, par l'empereur Frédéric III; elles étaient suivies des apprentis imprimeurs et libraires, des ouvriers imprimeurs, des commis de librairie, des maîtres imprimeurs et libraires de Strasbourg, tous portant à la boutonnière, comme marque distinctive, une rosace bleue et rouge avec un bouton d'or au milieu.

Après les imprimeurs venaient, précédés de la grande bannière de la ville, représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus, et de deux drapeaux aux couleurs nationales, les autorités civiles et militaires, les officiers de l'état-major de la division et de la place, ceux des différents corps de la garnison; le corps des officiers de santé militaires; les membres du conseil de préfecture, du conseil général et de l'arrondissement, du tribunal civil, du conseil municipal, du clergé de chaque culte, du tribunal de commerce, de la chambre de commerce, les fonctionnaires de l'académie et du collége royal, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les directeurs et employés supérieurs de l'administration, le conseil

Digitized by Google

des prud'hommes, et des députations de plusieurs communes de l'Alsace, dont trois, celles de Rouxviller, de Marmoutier et d'Altkirch, portaient des bannières ou des drapeaux; les juges de paix, les avocats, les avoués, les notaires; une députation de polonais réfugiés, avec leur drapeau national; des Brésiliens, avec leur bannière verte; les membres des divers comités de la fête et des comités des états.

Les députations des villes et des corps savants étaient réparties par intervalles sur toute la ligne du cortége; elles étaient chaque fois accompagnées par des membres du comité portant des écharpes tricolores à franges d'argent. L'Académie française et celle des Sciences morales et politiques étaient représentées par MM. Dupin aîné, ancien président de la chambre des Députés, et Blanqui aîné, tous deux revêtus du costume à palmes vertes de membres de l'Institut.

Les députations des imprimeurs, des libraires et des fondeurs de Paris, celles du comité de Lyon et de la ville de Nancy, et d'imprimeurs de Rio-Janéiro, étaient précédées de leur bannière.

La marche de ce cortége, composé de deux mille personnes, offrait un ordre admirable. La foule se pressait sur son passage. Une immense affluence garnissait les abords de la place, décorée de pavillons bleus, blancs et rouges, qui flottaient au-dessus des arbres. Au milieu de la place était la statue de Guttenberg, couverte d'un voile d'étoffes rouges et blanches. Les fenêtres, les balcons, où se dessinaient les têtes des belles Alsaciennes, étaient encadrées dans des draperies et des fleurs.

Digitized by Google

Au pied du monument se trouvaient établis une presse, des casses d'imprimeur, un appareil de fonderie et un brochage où des ouvriers se mirent, dès l'arrivée du cortége, à fondre des caractères, à composer et imprimer un hymne composé pour la circonstance.

M. Liechtenberger père, avocat, vice-président du comité, monta sur une tribune et prononça un discours en l'honneur de Guttenberg. Ce discours, fréquemment interrompu par les murmures d'approbation et les applaudissements du public, fut suivi d'un signal donné par l'orateur. Aussitôt les voiles tombèrent de la statue, des salves d'artillerie et le son solennel des cloches retentirent dans les airs, et de bruyantes et vives acclamations saluèrent les traits de l'immortel inventeur de l'imprimerie et l'œuvre du statuaire David.

Cette statue est une œuvre éminemment remarquable; on retrouve des inspirations dignes de Michel-Ange dans ce front si austère, si mélancolique, si profondément méditatif; on reste pour ainsi dire effrayé à l'aspect de ce vieillard qui lit dans l'avenir. En gravant ces mots de la Genèse : « Et la lumière fut! » sur la feuille que Guttenberg, debout, vient de tirer dans un premier essai, David avait tracé en termes aussi simples qu'énergiques le rôle que l'intelligence a joué dans l'histoire de l'humanité.

Un morceau de chant fut exécuté par un chœur alsacien; un moment après, M. Silbermann, imprimeur, prononça un discours qui fut applaudi par la foule, et la musique fit de nouveau entendre de hym-

Digitized by Google

nes composés en vue d'une fête qui honorait à la fois Strasbourg, l'Allemagne et la France.

Lorsque à l'horloge de la cathédrale on entendit sonner quatre heures, plusieurs imprimeurs, accompagnés de tous les ouvriers imprimeurs de la ville, se rendirent dans des bateaux pavoisés à la Montagne Verte, où se trouvait autrefois le couvent de Saint-Arboyart, dans lequel Guttenberg avait longtemps demeuré; c'est là aussi que Guttenberg avait conçu l'idée de l'art typographique à l'aide de caractères mobiles. Arrivés dans ce lieu historique, l'un d'entre eux retraça dans un discours le but de ce pèlerinage.

A la nuit tombante la ville presque entière se trouva spontanément illuminée, et la population parcourait les rues pour jouir de cette solennité splendide. Une foule immense se portait surtout sur la place Guttenberg, où la musique militaire exécutait différents morceaux d'harmonie, et où la statue, couronnée d'une superbe auréole de gaz, brillait au milieu des feux de Bengale que l'on allumait par intervalle aux quatre angles du monument. Le lendemain la fête se prolongeait encore.

XIII

A Paris les Chambres terminaient la session en votant des lois et des réformes qui, pour être étrangères aux luttes des partis, n'en présentaient pas moins beaucoup d'intérêt. Parmi ces travaux législatifs, et en première ligne comme importance, figura une loi sur le travail des enfants dans les ma-

Digitized by Google

nufactures. Cette loi avait pour objet de remédier à l'un des abus les plus condamnables du régime industriel. Astreints dès leurs plus jeunes années à un labeur au-dessus de leurs forces, privés d'instruction et d'éducation religieuse, enfermés dans des ateliers malsains, livrés à la contagion du vice et à la séduction du mauvais exemple, les enfants de la classe ouvrière, dans quelques centres manufacturiers, étaient victimes de l'avidité des fabricants, de l'insouciance et trop souvent de la cupidité des parents. Ce n'était pas chose facile que de poser par la loi des limites à l'autorité paternelle, des règles aux rapports si multipliés et si variés du fabricant et de l'ouvrier. Mais le mal était immense! la dégradation physique et morale de certaines populations faisait des progrès alarmants, et, dut la loi être incomplète et défectueuse, elle était devenue nécessaire.

Après avoir mûrement étudié la question et s'être entouré des lumières qu'avaient pu lui fournir les chambres de commerce, les conseils de prud'hommes, les conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, et quelques sociétés industrielles, le ministère du 12 mai avait préparé un projet de loi sur cette grave matière et l'avait soumis aux délibérations de la chambre des Pairs. Le ministère du 1er mars s'appropria l'œuvre de son prédécesseur et en soutint la discussion, qui fut digne d'un sujet si délicat. Parmi les orateurs qui prirent la parole, les uns craignaient de porter atteinte à la liberté du travail et même à l'autorité paternelle, en fixant l'âge avant lequel les enfants ne pourraient être admis dans les

Digitized by Google

manufactures et le nombre d'heures au delà duquel leurs travaux ne devraient pas se prolonger. Ils demandaient que l'on se bornât à remédier aux abus par des règlements locaux qui seraient soumis à l'approbation du gouvernement. Le rapporteur de la commission, M. le baron Dupin, rejeta ce système; le savant économiste, après avoir constaté le mal, démontra par des détails statistiques, empruntés à l'Angleterre, que le principe des mesures répressives ne pouvait préjudicier à l'industrie. La commission, dont M. le baron Dupin était l'organe, pensait que des mesures particulières et locales n'accorderaient point aux ouvriers enfants une protection assez efficace, et qu'il était nécessaire de rendre la réforme générale pour toute la France manufacturière, en faisant intervenir le législateur. La commission proclamait le droit des pères sur l'instruction, la conduite et la condition morale et matérielle de leurs enfants, mais elle n'admettait pas qu'il fût permis d'abuser de ce droit, et de vendre, sans contrôle et sans frein, la force, la santé, la vie des enfants. Un homme dont l'autorité était grave en pareille matière, M. le comte Rossi, n'admettait pas les conclusions de la commission et la pensée du projet de loi; il conseillait d'user de la voie expérimentale, de commencer par des essais; il ne voulait pas que, sous prétexte de soustraire les enfants à un travail au-dessus de leurs forces, on les privât du morceau de pain qui les nourrit. On invoquait l'exemple de l'Angleterre, mais, dans ce pays, la loi qui protégeait le travail des enfants avait été modifiée huit fois de-

Digitized by Google

puis quarante ans, et cette seule circonstance démontrait l'impossibilité de réglementer la question d'une manière sage et en pleine connaissance de cause. M. le baron de Morogues s'attacha à réfuter de pareils arguments. Après lui M. le comte de Montalembert donna une adhésion énergique au projet de loi présenté par le gouvernement et amendé par la commission. Il signalait l'intensité du mal; il affirmait qu'en présence des plaies horribles faites à l'humanité par l'industrie, différer le vote d'une loi de réglementation et de protection serait se rendre complice d'un crime antisocial. M. le duc de Praslin s'attacha également à justifier le travail de la commission. M. le comte Rossi parut de nouveau à la tribune et reproduisit avec énergie ses premières objections, qui lui paraissaient subsister dans toute leur force. Quelques honorables pairs, dont l'opinion faisait autorité, M. le comte Chollet, M. le duc de Broglie, M. Humblot-Comté, M. Gay-Lussac critiquèrent plusieurs dispositions du projet de loi; M. le baron Mounier, M. le marquis de Cordoue, M. le marquis de Laplace parlèrent dans un autre sens et vinrent en aide à la commission. Plusieurs amendements de détail furent discutés et acceptés, qui, sans rien changer à la pensée du projet de loi, la rendaient plus pratique et plus acceptable. Quand la discussion fut épuisée de part et d'autre, la chambre des Pairs procéda au vote sur l'ensemble du projet, qui fut adopté par 91 suffrages contre 35 et fut ensuite envoyé à la chambre des Députés. Cette dernière assemblée ne donna sa sanction à la loi que l'année suivante.

Digitized by Google

Dans ces conditions la loi nouvelle déterminait la durée du travail suivant l'âge des enfants, leur assurait les moyens de recevoir l'instruction élémentaire et l'éducation religieuse, donnait au gouvernement des pouvoirs très-étendus pour déterminer les conditions imposées aux fabricants, tant sous le rapport du travail à exiger que sous celui de l'hygiène et de la salubrité des ateliers, et, pour garantir le maintien des bonnes mœurs et de la décence publique, il plaçait les enfants sous la protection d'inspecteurs nommés à cet effet. Ces mesures, sans doute, ne rendaient pas tout le mal impossible, mais elles le diminuaient, et c'était beaucoup (1).

La chambre des Députés discuta et accueillit les conclusions proposées par sa commission sur plusieurs pétitions relatives à la question des offices ministériels, savoir : l'ordre du jour sur tous les griefs dénoncés par les pétitionnaires, le renvoi au garde des sceaux sur deux points : sur la question du serment qu'on voulait exiger des officiers ministériels en ce qui concernait le prix des charges, et sur la nécessité de présenter une loi qui complétât l'organisation des offices.

On peut se faire une idée des inquiétudes alors soulevées par la création de la commission dite *des offices*, si l'on songe que le nombre des offices qui se rattachaient au seul ministère de la justice s'élevaient à plus de vingt-cinq mille.

La chambre des Députés adopta, à la majorité de 158

(1) M. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe.*

Digitized by Google

voix contre 150, et avec quelques modifications, une proposition de la chambre des Pairs relative à la Légion d'honneur. Le projet adopté limitait, pendant un certain temps, le nombre de nominations que le gouvernement pourrait faire dans l'Ordre et ordonnait que les nominations des nouveaux membres seraient inscrites au *Bulletin des Lois* et dans *le Moniteur ;* mais les différents ministères refusèrent de s'associer au vote des deux Chambres, et la loi ne fut pas promulguée.

Une loi accorda, à titre de récompense nationale, une pension de 2,000 francs à la veuve du colonel Combes, frappé mortellement sur la brèche de Constantine, le 13 octobre 1837. Dans la chambre des Pairs, séance du 12 mars, une seule voix eut le singulier courage de s'élever contre le projet, attaqué comme un précédent dangereux et propre à donner ouverture à une foule de demandes capables de ruiner le trésor. M. le maréchal Soult repoussa avec indignation ce langage en le qualifiant de blasphème contre l'honneur de la France. La loi fut adoptée à l'unanimité par 106 votants.

XIV

Le mois d'avril fut marqué par des désordres fort graves, occasionnés par la cherté des grains, et qui se répétèrent à Lons-le-Saulnier, causés par un renchérissement sur les pommes de terre, que l'on attribuait à M. de Vanois, propriétaire à Courlans. L'autorité des magistrats fut méconnue et la troupe assaillie d'une grêle de pierres. Le 3, douze à quinze cents

Digitized by Google

personnes se portèrent sur le château de Courlans, appartenant à M. de Vanois, que la population signalait comme un accapareur. Là furent commises de déplorables dévastations. La multitude en fureur enfonça les portes et les fenêtres, brisa les glaces, défonça les tonneaux dans les caves, jeta par les fenêtres les meubles et l'argenterie, tandis que le propriétaire et sa famille, dont la vie était menacée, se tenaient cachés dans leurs greniers.

Le 10, cent cinquante à deux cents individus, ameutés par un groupe de femmes, firent couler bas un bateau chargé de blé, venant de Nevers, en destination pour Orléans.

Le 14 une rixe s'éleva sur le marché de Lignères (Cher) à l'occasion des grains. Le maire, revêtu de son écharpe, se rendit sur le lieu du désordre. On voulut le contraindre à fixer à trois francs le double décalitre de blé. Sur le refus que ce magistrat exprima de se prêter à cette illégalité, il fut assailli à coups de bâtons et à coups de poings, malgré l'intervention de son gendre et du brigadier de la gendarmerie, qui fut blessé d'un coup de couteau à la joue. Obligé de se réfugier dans une maison voisine de la sienne, il dut y rester caché tandis que sa maison était livrée au pillage.

Ces désordres, qui se renouvelaient trop souvent, semblaient indiquer la nécessité de procéder à la révision des lois sur les céréales.

Il est à peine utile de mentionner un projet de loi sur la conversion des rentes, qui, présenté aussi par le ministère du 12 mai et adopté par la chambre des

Digitized by Google

Députés, vint de nouveau échouer à la chambre des Pairs. Mais une autre loi de finances d'une opportunité beaucoup moins contestable eut un meilleur sort. Le privilége accordé à la Banque de France par les lois de l'an II et de 1806 n'ayant plus que trois années à courir, le ministère du 12 mai avait pensé avec raison qu'il importait d'en assurer la prorogation, afin de ne laisser aucune incertitude sur l'existence d'une institution qui jouait un rôle si considérable dans le système financier du pays. Il avait donc proposé une loi qui en reportait l'échéance à la fin de 1867, sans rien changer à ses conditions essentielles. Ce n'était pas le compte des modernes réformateurs, des prétendus amis du progrès. Il s'était formé alors, en effet, une école d'économistes pour lesquels le progrès consistait principalement à modifier et à bouleverser surtout ce qui avait réussi afin d'innover et de courir les aventures. Or la Banque de France avait réussi. Depuis près d'un demi-siècle elle avait rendu à l'État et au commerce d'immenses services. Sa solidité avait résisté à toutes les crises financières comme à toutes les commotions politiques. Elle faisait des bénéfices, et la valeur de ses actions dépassait le triple du capital d'émission (1).

Cette loi fut vivement combattue; l'organisation de la Banque semblait à l'opposition libérale une œuvre timide, mal conçue, et qui ne répondait pas assez aux besoins sociaux. Aussi le parti radical, par ses deux principaux orateurs, MM. Garnier-Pagès et Mau-

(1) M. de Nouvion.

Digitized by Google

guin, prit-il une part très-active à la discussion du projet ministériel. Ces réformateurs eurent pour adversaire M. Thiers, qui, avec l'inimitable clarté qu'il a le secret de jeter sur les questions de finances, justifia la Banque des reproches dont elle était l'objet, et la loi fut adoptée à une majorité de 96 voix.

Peu de jours auparavant avait été votée, sur la proposition du gouvernement, une loi qui abolissait le monopole de la fabrication du sel et réglait les conditions auxquelles l'exploitation des mines et des sources salées serait permise à l'industrie particulière.

XV

Tout ce qui touche à la représentation nationale avait du retentissement en France, et depuis dix ans un parti très-actif réclamait dans les journaux et à la tribune la réforme des lois électorales.

Durant la session, une quasi-réforme fut proposée par un honorable député du centre gauche, M. de Rémilly. Cette motion mécontenta d'autant plus le parti conservateur qu'elle le forçait de désavouer l'un de ses membres; elle mécontentait, en outre, le ministère en lui liant les mains; la gauche, en la mettant dans l'impossibilité de profiter, pour l'avancement des siens, de sa position voisine du pouvoir, et, sous un autre rapport, en mettant ses chefs en contradiction avec eux-mêmes s'ils combattaient la mesure.

D'après cette proposition, discutée dans les bureaux le 7 avril, le député ne pouvait accepter ni fonctions publiques, ni avancement, s'il était fonctionnaire lors

Digitized by Google

de sa nomination, pendant toute la durée de la législature, et pendant un temps assez long encore après qu'elle aurait fini.

Elle n'admettait que quelques exceptions :

1° Pour les ministres et les sous-secrétaires d'État seulement. Étaient soumises à la mesure toutes les autres fonctions politiques, afin de diminuer à la Chambre le nombre des députés aspirant au pouvoir et le nombre des députés déchus du pouvoir, les uns et les autres étant quelquefois portés systématiquement à l'opposition ;

2° Pour les fonctions diplomatiques. Une diplomatie franche et loyale devait pouvoir employer au besoin les hommes dont les principes avaient été publiquement exposés par eux à la tribune nationale. D'après l'auteur de la proposition ces fonctions semblaient devoir être exclues, le député promu s'éloignant et ne représentant plus à la Chambre sa localité; mais c'était un inconvénient auquel le collége électoral pouvait remédier, leur nomination assujettissant ces fonctionnaires à la réélection ;

3° Pour l'avancement en temps de guerre;

4° Pour l'avancement en temps de paix, par droit d'ancienneté. Cette exception existait déjà dans la loi de septembre 1830.

Tous les ministres, dans leurs bureaux respectifs, s'étaient opposés à ce que la proposition fût prise en considération. En reconnaissant qu'il y avait quelque chose à faire en cette matière, ils repoussaient la mesure comme intempestive et dangereuse. La majorité des bureaux autorisa la lecture de cette proposition.

Digitized by Google

Après tout, la combinaison imaginée par M. de Rémilly n'avait pas le caractère absolu des propositions qui, comme celle de M. Gauguier, fermaient aux fontionnaires publics les portes de la représentation nationale, ou qui, comme celles de MM. de Tocqueville et Charamaule, étendaient le cercle des incompatibilités. En effet ces deux dernières propositions touchaient au droit électoral; elles restreignaient le droit des électeurs; elles tendaient, en diminuant le nombre des éligibles, à élargir par contre le cens électoral, et elles amenaient forcément une dissolution de la Chambre. Toutefois la proposition Rémilly fut attaquée au sein de la Chambre avec autant de force que la proposition Gauguier par MM. Liadières et Dupin. D'après ces adversaires elle avait pour effet de mettre en suspicion les députés fonctionnaires et de porter ainsi atteinte à la dignité de la représentation nationale; elle éloignait de la députation les hommes de cœur qui ne voudraient pas s'exposer à être légalement soumis à d'injurieux soupçons, et priverait ainsi la Chambre des lumières et des talents qu'ils auraient pu y apporter. Elle établissait contre les fonctionnaires une injuste catégorie, puisque les banquiers, les grands propriétaires, les marchands de bois, les maîtres de forges, qui faisent partie de la Chambre, et qui, dans leurs différentes spécialités, pouvaient être appelés à traiter avec l'État, auraient dû être exclus au même titre et frappés des mêmes prohibitions. Elle attaquait donc plus ou moins le système électoral.

Le ministère n'hésita point à déclarer la mesure

Digitized by Google

mauvaise. Suivant lui le moyen que l'on voulait employer était injuste en ce qu'il emportait virtuellement l'exclusion des fonctionnaires de la représentation nationale. C'était créer entre le gouvernement et la Chambre une guerre sourde, et, en les mettant hors d'état de se comprendre l'un l'autre, rendre le gouvernement impossible. Frapper le député fonctionnaire sur le seuil de sa carrière, c'était, à entendre les ministres, une injustice que la loi ne pouvait consacrer. Quoi qu'il en soit, pour ne pas mécontenter l'opinion publique, le ministère ne s'opposa point à la prise en considération de la proposition Rémilly. La majorité vota dans ce sens, mais ce vote, tout en accordant à la proposition les honneurs d'une discussion parlementaire, ne suffisait pas pour la ranger au nombre des lois du pays.

XVI

Une question de monopole fut encore posée devant les Chambres à propos de la fabrication du sucre. La loi de 1837 n'avait pas sauvé les colonies de la concurrence ruineuse que leur faisait le sucre de betterave. Grâce au perfectionnement des procédés de fabrication, la production métropolitaine avait bientôt reconquis ses avantages, et elle était arrivée au chiffre annuel de soixante millions de kilogrammes, quantité égale aux trois quarts de la production coloniale. Les plaintes des colons étaient alors devenues si pressantes et si vives que le gouvernement avait, par ordonnance du 21 août 1839, réduit d'urgence à

Digitized by Google

33 francs l'impôt sur le sucre colonial. Ce n'était là, toutefois, qu'une mesure provisoire, et, pour trancher définitivement ce long débat, il fut présenté dans la session suivante un projet de loi qui, soumettant les deux sucres rivaux à un droit égal de 45 francs (49 fr. 50 c. avec le décime), admettait à une indemnité les fabricants indigènes lésés dans les conditions de leur industrie. Ce projet trouva de chauds partisans parmi les représentants des ports de mer; il était aussi fort goûté par les fabricants indigènes, qui auraient eu la faculté d'appliquer à la création d'usines perfectionnées l'indemnité versée entre leurs mains. Mais l'indemnité sans interdiction de fabrication établissait un précédent que pourrait ensuite invoquer, au même titre, toute industrie atteinte par une loi de douane. L'interdiction, comme conséquence de l'indemnité, eût été un procédé digne des temps de barbarie. D'un autre côté il était admis alors que le sucre de betterave était hors d'état de supporter l'égalité de taxe; quelques-uns croyaient qu'il n'y aurait place sur le marché pour les deux sucres que si, par un dégrévement considérable, on provoquait un large développement de la consommation, et ils citaient l'exemple de l'Angleterre, oubliant que la France, qui produit du vin en abondance, sera toujours un médiocre consommateur de thé et de café. Entre tant d'intérêts et d'opinions divers le débat fut animé et souvent confus. Le ministère lui-même semblait n'avoir pas de parti bien arrêté. Mais le président du conseil, après avoir déclaré de la manière la plus formelle, au nom du gouvernement,

Digitized by Google

qu'il n'accepterait pas l'interdiction de l'industrie indigène, ayant proposé de relever à l'ancien chiffre de 45 francs le droit sur le sucre colonial, en portant à 25 francs (27 fr. 50 c.) le droit sur le sucre indigène, ce moyen terme fut adopté, et la solution définitive se trouva de nouveau ajournée (1).

(1) M. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe*.

Nous donnons ci-après le texte de la loi qui fut promulguée le 26 juin.

Art. 1er. Le tarif du sucre à l'importation sera réglé ainsi qu'il suit, à partir de la promulgation de la présente loi :

« Sucre des colonies françaises, *brut, autre que blanc*, de Bourbon, par 100 kilogrammes, 38 fr. 50 c.; d'Amérique, 45 fr.;

« *Sucre blanc*, de Bourbon, 46 fr.; d'Amérique, 52 fr. 50 c.;

« *Sucre terré* de toutes nuances, de Bourbon, 60 fr.; d'Amérique, 66 fr. 50 c.;

« *Sucre étranger, brut, autre que blanc*, par navires français, de l'Inde, par 100 kilogrammes, 60 fr.; d'ailleurs, hors d'Europe, 65 fr.; des entrepôts, 75 fr.; par navires étrangers, 85 fr.;

« *Sucre brut, blanc ou terré*, sans distinction de nuance ni de mode de fabrication, par navires français, de l'Inde, 80 fr.; des entrepôts, par navires étrangers, 105 fr.

« Art. 5. A partir de la promulgation de la présente loi, le droit de fabrication sur le sucre indigène de toute espèce, établi par la loi du 18 juillet 1837, sera perçu d'après les types formés en exécution de l'ordonnance du 4 juillet 1838, et conformément au tarif ci-après :

« 1° Sucres au premier type, et toutes les nuances inférieures, 25 fr;

« 2° Sucres au-dessus du premier type, jusqu'au deuxième type inclusivement, 24 fr. 50 c.;

« 3° Sucres au-dessus du deuxième type, jusqu'au troisième type inclusivement, 30 fr. 75 c.;

« 4° Sucres d'une nuance supérieure au troisième type, et sucres en pains, inférieurs au mélis ou quatre cassons, 33 fr. 30 c.;

« 5° Sucres en pains mélis ou quatre cassons, et sucres candis, 36 fr. 10 c. »

Digitized by Google

XVII

Le ministre de la marine et des colonies, dans un rapport au roi, exposa que chaque jour augmentait tellement le nombre et la gravité des questions relatives à l'esclavage, ainsi qu'à la constitution politique de nos colonies, et que ces questions soulèvent des difficultés d'une si grande importance, qu'il lui avait paru nécessaire de les faire examiner à l'avenir par une commission consultative choisie parmi les membres des premiers corps de l'État.

Le roi approuva que cette commission fût composée de MM. le duc de Broglie, pair de France, président; le comte de Saint-Cricq, le marquis d'Audiffret, pairs de France; le comte de Sade, Wustemberg, de Tracy, Passy (Hippolyte), de Tocqueville, le baron Lepelletier-d'Aulnay, Bignon, membres de la chambre des Députés; le baron de Mackau, vice-amiral; le comte de Moges, contre-amiral; Filleau de Saint-Hilaire, conseiller d'État, directeur des colonies.

Cette commission devait rencontrer dans l'accomplissement de ses devoirs des obstacles qui frappèrent longtemps ses travaux d'impuissance.

Les chemins de fer avaient dû aussi appeler la plus sérieuse attention du gouvernement et des Chambres.

Au moment où s'était ouverte la session de 1840, la France, vis-à-vis de plusieurs autres grandes nations, était dans des conditions d'infériorité très-marquées sous le point de vue des chemins de fer.

Digitized by Google

L'Union américaine possédait plus de douze cents lieues de ces voies sillonnées par la vapeur; la Grande-Bretagne était traversée dans tous les sens par les rail-ways; un petit État voisin, qui nous devait sa nationalité, la Belgique, avait un grand nombre de chemins de fer, dont plusieurs venaient aboutir à notre frontière et attendaient leur prolongement sur notre territoire; les États d'Allemagne s'associaient à la même pensée de progrès, et bientôt on allait voir la Hongrie, la Bohême, le Brandebourg et la Poméranie reliés avec le Rhin par des chemins de fer.

Et la France, avec toutes ses ressources financières, avec un corps des ponts et chaussées justement célèbre, dans toute l'Europe, par sa science et ses connaissances pratiques, ne possédait encore que quelques misérables tronçons de rail-ways! Dans ce pays, qui se fait gloire de prendre l'initiative des grandes choses, on en était encore aux incertitudes et aux tâtonnements sur le moyen de doter le territoire national de ces précieuses voies de communication. L'insuccès des premiers essais avait été suivi d'un découragement général. La plupart des compagnies autorisées ou n'avaient pu former leur capital, ou avaient éprouvé des mécomptes désastreux. Les actions dépréciées par l'agiotage s'offraient en vain sur le marché; l'argent cherchait des placements plus sûrs; la spéculation honnête se portait vers des entreprises moins discréditées. Il ne fallait rien moins que la protection efficace et le large concours de l'État pour relever les voies ferrées de la défaveur qui pesait sur elles. C'est dans ce but que fut votée

Digitized by Google

une loi qui accordait une garantie d'intérêts à quatre pour cent à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, un prêt de douze millions six cent mille francs à la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, un prêt de quatre millions à la compagnie du chemin d'Andrezieux à Roanne, et qui ouvrait des crédits pour la construction par l'État des chemins de fer de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. Une seconde loi autorisa la construction du chemin de fer de Paris à Rouen, en accordant à la compagnie concessionnaire un prêt de quatorze millions (1).

Le chemin de fer de Paris à Rouen, en tant qu'il devait se prolonger jusqu'au Havre, méritait toutes les sympathies du commerce et la sollicitude du gouvernement, parce qu'en plaçant Paris à quelques heures de la mer il devait ranger au nombre des faubourgs de cette immense et industrieuse cité Rouen et le Havre, ses deux entrepôts les plus vastes et les plus actifs.

Pour rassurer les intérêts du Havre, la compagnie de la vallée avait consenti une clause portant que, « dans le cas où ultérieurement une autre compagnie offrirait de faire, à ses frais, le prolongement du chemin de fer de Paris à Rouen jusqu'au Havre, comme dans le cas où ce prolongement serait exécuté aux frais de l'État, elle s'engageait à faire, à frais et profits communs, la partie comprise entre le point d'embranchement sur la ligne de Paris à Rouen et la limite de la com-

(1) M. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe.*

Digitized by Google

de Rouen vers la ville, c'est-à-dire la traversée de Rouen, de manière que les deux chemins n'en formeraient qu'un. » C'était l'article 6 de la loi.

Deux autres lois furent encore votées par les Chambres : celle qui avait pour objet l'achèvement du canal de la haute Seine, la construction d'un canal de jonction de l'Aisne à la Marne, et des travaux pour faciliter la navigation sur l'Yonne, la Saône et la Vilaine, et celle qui établissait un service régulier de navigation à vapeur du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille, aux îles et à divers points des deux continents d'Amérique.

La session de 1840, dont nous venons d'esquisser les principaux résultats, se terminait à peine lorsqu'une situation formidable, à laquelle la France n'avait pas été habituée depuis les coalitions européennes de 1814 et de 1815, vint menacer la sécurité du pays et la paix du monde.

XVIII

Les difficultés de la question d'Orient s'étaient aggravées, et les arrangements provisoires imposés à la Turquie d'Europe et à l'Égypte par l'intervention des grandes puissances ne pouvaient bien longtemps encore éloigner de l'Europe les chances d'une guerre d'équilibre. Il était évident aux yeux de tous que le sultan, réduit à subir, en frémissant, les conditions d'un vassal rebelle, devait chercher à reprendre, au premier prétexte, les concessions qui lui avaient été arrachées, et, quant à Méhémet-Ali, ni les conseils des

Digitized by Google

cours occidentales, ni les menaces sourdes de la Russie n'avaient pu le faire renoncer à poursuivre la réalisation du double rêve de sa propre indépendance et de la possession héréditaire des États soumis à son autorité. De part et d'autre les traités apparaissaient comme autant de trêves que chacun se proposait de rompre, et le sang aurait déjà coulé à plusieurs reprises si les diplomaties ne se fussent consumées en efforts opiniâtres pour prolonger la suspension d'armes et réserver aux conflits de détail des solutions pacifiques.

La Russie travaillait à se maintenir dans les conditions de protectrice de l'empire ottoman ; elle ne demandait pas mieux que de voir le sultan exposé aux entreprises de son vassal, le pacha d'Égypte, parce qu'alors, en vertu des traités, elle avait le droit d'intervenir dans les affaires de la Turquie d'Europe et de s'assurer la suprématie en Orient. Elle poursuivait donc en secret une double tâche : d'une part elle entretenait avec soin la discorde entre le Grand-Seigneur et le pacha d'Égypte ; de l'autre elle travaillait à attirer à elle l'Angleterre en la séparant de la France. Implacable ennemi de la dynastie de Juillet, le czar aspirait à lui enlever toutes les alliances qui faisaient sa force et lui permettaient de braver en pleine sécurité les déplaisirs, les froides colères de la Russie. L'Angleterre ne se prêtait qu'à moitié à cette politique ; elle ne voulait à aucun prix ouvrir aux Russes les portes de Constantinople ; mais l'influence française en Égypte lui apparaissait comme un immense danger, et dans Méhémet-Ali elle ne voyait qu'un homme

Digitized by Google

appliqué à fonder un empire qui, à un jour donné, compromettrait la fortune de la Grande-Bretagne dans l'Inde. Lord Palmerston, qui dirigeait alors la politique anglaise dans des voies hostiles à la France, éprouvait pour Méhémet-Ali une profonde antipathie et ne voulait à aucun prix laisser en ses mains le pouvoir d'ouvrir ou de fermer à l'Europe les routes de la mer Rouge et du golfe Persique. A un autre point de vue il cherchait à contrecarrer la politique française en Orient pour punir le gouvernement de Louis-Philippe de n'avoir pas consenti à servir d'instrument à la politique anglaise en Espagne.

L'Autriche n'aimait point la Turquie, qu'elle aurait bien voulu dépouiller de la Bosnie et de la Servie; mais elle appréhendait avant tout de voir la Russie prendre pied à Constantinople, et, pour que le sultan eût la force de résister en Europe, elle tenait à ce que sa puissance en Asie et en Égypte ne fût ni supprimée, ni amoindrie. La Prusse, géographiquement désintéressée dans la question, faisait tous ses efforts pour amener des compromis ou des transactions entre les intérêts qui étaient aux prises, et, avant tout, elle appréhendait de voir surgir la guerre en Europe sous prétexte de résoudre par les armes les problèmes éclos en Orient.

La France voulait, disait-elle, maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, conditions essentielles de la durée de l'équilibre européen ; elle entendait, il est vrai, substituer le protectorat collectif des grandes puissances au protectorat exclusif attribué au czar par le traité d'Unkiar-Skélessi,

Digitized by Google

et ici elle rencontrait la Russie pour adversaire. La France avait, d'ailleurs, une singulière manière de maintenir la puissance ottomane dans ses droits et dans sa légitime influence. Elle consentait volontiers à ce que plusieurs parties essentielles de l'empire turc échappassent aux mains débiles du sultan pour former, sous la domination de vassaux intelligents et énergiques, de petits États placés sous la suzeraineté de la Porte, mais par eux-mêmes pleins de vie et de force, et c'est pourquoi elle favorisait de son mieux les résistances du pacha d'Égypte. Certaine qu'aucune parcelle de l'empire ottoman, s'il y avait partage, ne serait dévolue à Louis-Philippe, la France déclarait qu'aucune des puissances de l'Europe ne devait s'agrandir des dépouilles de cet empire, et que tout fragment qui se détacherait du corps principal devait être mis en situation d'avoir une existence propre. C'est dans ce but qu'elle désirait faire obtenir à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie. Cette politique de la France était évidemment moins désintéressée, moins dégagée d'arrière-pensée personnelle qu'on aurait voulu le faire croire, mais, au demeurant, elle était la plus conforme à la justice et au respect de l'équilibre européen. Ni l'Angleterre, ni la Russie, ni l'Autriche ne s'y associaient; ces trois puissances comprenaient sans peine que l'indépendance de Méhémet-Ali et la souveraineté héréditaire placée dans sa famille seraient une combinaison destinée à placer, pour de longues années encore, la Syrie et l'Égypte sous la protection armée de la France, et on ne voulait à aucun prix

Digitized by Google

que le rebelle pacha fût lié envers Louis-Philippe par les doubles liens de la reconnaissance et des intérêts.

A la suite de la bataille de Nézib, qui avait mis l'empire ottoman sur la pente de sa ruine, la France avait fait de nombreux armements maritimes et les autres grandes puissances s'étaient émues. Lord Palmerston proposa au gouvernement français d'envoyer les flottes combinées d'Angleterre et de France sur les côtes de Syrie pour imposer aux belligérants la suspension des hostilités. C'était faire servir notre gouvernement à réaliser les combinaisons anglaises. Louis-Philippe ne consentit pas à se prêter à cette politique ; il ne dissimula point à l'Angleterre que la France n'entendait participer à aucune tentative qui fût de nature à affaiblir la puissance de Méhémet-Ali. Le cabinet des Tuileries proposa à lord Palmerston d'unir les forces maritimes de la France et de l'Angleterre, et au besoin celles de l'Autriche, pour fermer aux flottes russes le passage des Dardanelles. Lord Palmerston n'insista pas davantage et feignit d'ailleurs de se concerter avec le gouvernement de Louis-Philippe pour soustraire le sultan à la protection exclusive des Russes. A cet égard son concours était dénué de sincérité et de vigueur. On eût dit que l'Angleterre, mécontente des refus trop fièrement formulés de la France, se détachait secrètement de notre alliance et se ménageait avec adresse les moyens de s'entendre avec la Russie pour l'exécution de ses desseins contre le pacha d'Égypte.

Le gouvernement français ne pénétrait pas bien

Digitized by Google

cette ruse; il se laissait abuser par des assurances amicales, un peu froides sans doute, mais qu'il aimait à croire réelles. Il demandait que l'on se mît promptement en mesure de forcer le passage des Dardanelles si les intentions de la Russie paraissaient suspectes, et il s'abstenait, comme c'eût été son devoir, d'insister auprès du pacha d'Égypte, et de lui représenter que ses rébellions, assez peu justifiées n'auraient d'autre résultat que de motiver l'intervention armée de l'Europe dans les affaires d'Orient. L'Angleterre se plaignit de cette attitude, qui encourageait ouvertement les entreprises de Méhémet-Ali. La France se vit contrainte de faire droit aux réclamations de lord Palmerston, et le maréchal Soult envoya deux de ses officiers d'ordonnance auprès des généraux qui commandaient en Syrie les armées rivales, avec mission de notifier aux lieutenants du sultan et à Ibrahim-Pacha que l'Europe exigeait d'eux une suspension d'armes. Lorsqu'ils arrivèrent la destruction de l'armée turque était un fait déjà consommé, et Ibrahim-Pacha, se soumettant à regret aux injonctions de la France, se résigna à rester en deçà du Taurus.

Sur ces entrefaites avait eu lieu, comme on l'a vu plus haut, la défection de la flotte ottomane, conduite dans le port d'Alexandrie par le capitan-pacha, qui abandonnait le sultan pour se placer sous les ordres du pacha d'Égypte. L'amiral français, surpris de ce mouvement que rien n'avait fait pressentir, n'osa ni l'approuver, ni l'interdire. A Paris on se montra satisfait; en Angleterre on se plaignit avec amertume d'un événement qui augmentait d'une manière im-

Digitized by Google

prévue et considérable la fortune de Méhémet-Ali.

Lord Palmerston désespéra plus que jamais de faire de la France la dupe de son habileté ou la complice de ses desseins; il avisa à chercher ailleurs des alliés plus complaisants. Dès ce moment les rapports entre le cabinet de Saint-James et le cabinet des Tuileries cessèrent. Lord Palmerston voua une aversion implacable au gouvernement de Louis-Philippe et ne cessa d'épier les occasions qui s'offriraient à lui de tirer vengeance d'un refus de concours dont il n'avait pressenti ni l'opiniâtreté, ni l'audace, et alors s'éveilla en Angleterre cette haine sourde qui devait poursuivre jusqu'au dernier jour la royauté de Juillet.

Le gouvernement français avait proposé de résoudre la question d'Orient par un concert entre la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la France. L'Angleterre ne voulut pas se prêter aux combinaisons proposées par la France. L'Autriche avait tout à gagner au concert des grandes puissances dans cette affaire, ne fût-ce que pour en finir avec l'intervention isolée et suspecte de la Russie; elle accueillit avec un empressement marqué les ouvertures de la France, et M. de Metternich entraîna dans son adhésion le cabinet de Berlin. Ce n'était point le compte de la Russie, qui se tint à l'écart et désapprouva ce que le czar appelait les concessions de M. de Metternich. Le refus systématique des cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg ne permit pas à l'idée de la France de se faire jour, et la question d'Orient ne fut point soumise à l'examen d'une conférence tenue à Vienne. Ces négociations, ces ajournements, ces tentatives diplomatiques sans

Digitized by Google

résultat avaient pris beaucoup de temps, et dans cet intervalle Méhémet-Ali n'avait continué ni ses mouvements agressifs, ni ses conquêtes. Loin de gagner du terrain il en avait perdu, et la France, sa protectrice, n'avait nullement à se féliciter d'une politique dont les obscurités commençaient à l'inquiéter. L'opinion publique se soulevait peu à peu contre les procédés de l'Angleterre, et les amis du ministère lui conseillaient de se montrer énergique et digne dans une question où la prépondérance extérieure du pays semblait engagée. Le ministère subissait la pression de ce mouvement assez général dans les rangs élevés de la société, et toutefois il voyait avec étonnement que, en dépit des excitations du journalisme, les masses, la bourgeoisie, les classes inférieures, qui font nombre, demeurassent très-peu soucieuses de la question d'Orient, très-indifférentes aux intérêts du pacha d'Égypte et de Syrie, dont les entreprises ne les touchaient guère.

Lord Palmerston invita officiellement les cours de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin à s'unir à l'Angleterre pour ramener sous l'autorité de la Porte le pacha révolté. Tandis que la France s'étonnait de cette proposition, tandis que l'Autriche et la Prusse se concertaient pour y répondre, le czar déclara qu'il laisserait aux flottes réunies de France et d'Angleterre la tâche de contraindre Méhémet-Ali à se soumettre, et qu'il se réservait à lui seul le soin de protéger Constantinople contre les entreprises d'Ibrahim-Pacha. Lord Palmerston se hâta d'adhérer à cette proposition, qui fut repoussée par le cabinet des

Digitized by Google

Tuileries. Les pourparlers, les négociations continuèrent, mais la Russie aussi bien que l'Angleterre étaient énergiquement déterminées à repousser toutes les combinaisons présentées par la France dans l'intérêt du pacha d'Égypte. Ce mauvais vouloir, concerté entre les deux gouvernements, était dissimulé à l'aide de formes polies et de phrases bienveillantes qui trompaient encore Louis-Philippe et ses ministres; toutefois, sans pénétrer bien avant dans le secret de lord Palmerston, sans se rendre compte de l'animosité persévérante du czar, sans apprécier le peu de sympathie que la France rencontrait à Berlin et à Vienne, le cabinet des Tuileries commençait à pressentir qu'une intrigue s'ourdissait en Europe contre notre pays; il appréhendait des déceptions dont il ne pouvait d'avance mesurer l'étendue, et il songeait à se mettre en mesure de parer aux éventualités qui pourraient surgir. Telle était la situation que le ministère du 12 mai avait léguée à M. Thiers.

Le président du conseil, qui s'était montré, à son avénement, partisan chaleureux de l'alliance anglaise, espéra qu'il obtiendrait de lord Palmerston l'oubli des rancunes passées et une entente cordiale pour l'avenir. Il recommanda à l'ambassadeur du roi Louis-Philippe à Londres de prendre une attitude pleine de réserve et de bienveillance, et de laisser d'ailleurs entrevoir « que, si l'on voulait violenter la politique de la France, la France résisterait. » M. Guizot pensa, d'accord en cela avec le ministère du 1er mars, qu'il fallait temporiser, afin d'amener entre la France et l'Angleterre, quant à la Syrie, une

Digitized by Google

transaction dont le pacha d'Égypte dût se contenter. Il pressentait d'ailleurs que les choses pourraient en venir à un point tel que la France, faute de s'être mise d'accord avec l'Angleterre, n'aurait d'autre parti à prendre que « de se retirer de l'affaire, de la laisser se conclure entre les quatre puissances, et de se tenir à l'écart en attendant les événements. » Ni M. Guizot, ni M. Thiers ne devinaient la pensée secrète de lord Palmerston et le désir de vengeance dont ce ministre était animé contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Deux mois se passèrent encore en conversations sans résultats; quelques paroles prononcées à dessein par M. Thiers à la tribune ayant rappelé aux négociateurs que la France était résolue à ne pas se laisser violenter, les représentants à Londres de l'Autriche et de la Prusse, MM. de Nieuman et de Bulow, firent à M. Guizot des ouvertures sur un arrangement qui aurait accordé à Méhémet-Ali, outre l'Égypte héréditaire, la Syrie en viager. Si la France y donnait son assentiment, ils feraient, disaient-ils, effort sur lord Palmerston pour l'amener à y consentir; mais c'était la dernière limite dans laquelle on dut compter sur leur concours. M. Guizot transmit ces ouvertures au cabinet des Tuileries et la perplexité fut grande. Répondrait-on par un refus? Céderait-on du terrain? Le ministère du 1er mars, toujours endormi par les formes polies et pacifiques des négociateurs, continua à temporiser, bien qu'il eut, au fond, l'arrière-pensée d'accepter la combinaison proposée par la Prusse et l'Autriche si on parvenait à obtenir l'adhésion de l'Angle-

Digitized by Google

terre. Sur ces entrefaite son apprit en Égypte la destitution de Khosrew-Pacha, l'implacable adversaire de Méhémet-Ali dans les conseils du sultan. Le pacha d'Égypte fit éclater une joie très-vive et déclara à notre consul, l'honorable M. Cochelet, qu'il allait sans retard se soumettre au sultan et lui restituer sa flotte. M. Thiers chargea M. Eugène Périer de partir pour Alexandrie et d'insister auprès de Méhémet-Ali pour qu'il réalisât sans retard ces promesses pacifiques. La conférence de Londres, au contraire, se montra médiocrement satisfaite. Les représentants des quatre puissances n'ajoutèrent pas foi aux promesses de Méhémet-Ali; ils n'y virent qu'une intrigue conseillée au pacha par la France, en vue de gagner du temps, et lord Palmerston fit comprendre aux ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie, qu'il fallait se défier des intentions du gouvernement de Louis-Philippe et résoudre la question d'Orient en se passant de lui. Tandis qu'il cherchait à les associer à cette pensée il travaillait à susciter des soulèvements en Syrie contre la domination de Méhémet-Ali, bien sûr d'avance qu'une insurrection des Druses et des tribus belliqueuses de la Syrie apprendrait à l'Europe qu'il n'y avait pas lieu de céder au pacha d'Égypte une province conquise par ses armes, mais qui se montrait impatiente de s'affranchir du joug d'Ibrahim.

M. Guizot ne pouvait pénétrer cette tactique, qu'aucun acte visible ne faisait pressentir; l'idée ne se présentait nullement à lui qu'on cherchât à résoudre la question en dehors de la France et en opposition à ses vues sans commencer par mettre le gouverne-

Digitized by Google

ment de Louis-Philippe en demeure de prendre un parti et d'accepter des arrangements dont la notification lui serait faite en temps utile. Le cabinet des Tuileries partageait cette confiance; toutefois, certaines allures peu rassurantes, certains retards calculés semblaient de nature à faire appréhender une déception, et le gouvernement français, vaguement inquiet, voulait se mettre sur ses gardes. Il cherchait à deviner si l'attitude des puissances ne cachait pas une arrière-pensée malveillante; mais, quelle que fût son inquiétude à cet égard, rien ne lui faisait encore supposer l'événement inattendu dont la révélation surprit la France et l'Europe.

XIX

Le 15 juillet les représentants des grandes puissances, réunis à Londres pour étudier et résoudre la question d'Orient, de concert avec la France, signèrent, en dehors de la France et à son issu, le traité dont nous donnons ci-après le texte :

Convention conclue entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et la Sublime-Porte ottomane de l'autre, pour la pacification du Levant, signée à Londres le 15 *juillet* 1840.

« Au nom de Dieu très-miséricordieux, Sa Hautesse le sultan, ayant eu recours à Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le

Digitized by Google

roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, pour réclamer leur appui et leur assistance au milieu des difficultés dans lesquelles il se trouve placé par suite de la conduite hostile de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, difficultés qui menacent de porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman et à l'indépendance du trône du sultan; Leursdites Majestés, mues par le sentiment d'amitié sincère qui subsiste entre elles et le sultan, animées du désir de veiller au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix de l'Europe; fidèles à l'engagement qu'elles ont contracté par la note collective remise à la Porte par leurs représentants à Constantinople, le 27 juillet 1839, et désirant de plus prévenir l'effusion de sang qu'occasionnerait la continuation des hostilités qui ont récemment éclaté en Syrie entre les armées du pacha d'Égypte et les sujets de Sa Hautesse;

« Leursdites Majestés et Sa Hautesse le sultan ont résolu, dans le but susdit, de conclure entre elles une convention, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

« Sa Majesté la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Henri-Jean vicomte Palmerston, baron Temple, pair d'Irlande, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, chevalier grand'croix du très-honorable ordre du Bain, membre du Parlement et son principal secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères;

« Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie

Digitized by Google

et de Bohême, le sieur Philippe baron de Neumann, commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche, décoré de la croix pour le Mérite civil, commandeur des ordres de la Tour et de l'Épée du Portugal, de la Croix du Sud du Brésil, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas de seconde classe de Russie, son conseiller aulique et plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique;

« Sa Majesté le roi de Prusse, le sieur Henri-Guillaume baron de Bulow, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge de 1re classe de Prusse, grand-croix de l'ordre de Léopold d'Autriche et des Guelphes de Hanovre, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas de seconde classe et de Saint-Wladimir de quatrième classe de Russie, commandeur de l'ordre du Faucon de Saxe-Weimar, son chambellan, conseiller intime actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près sa Majesté Britannique;

« Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, le sieur Philippe baron de Brunow, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de première classe, de Saint-Stanislas de première classe, de Saint-Wladimir de troisième classe, commandeur de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge et de Saint-Jean-de-Jérusalem, son conseiller privé, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique;

« Et Sa Majesté le très-majestueux, très-puissant et très-magnifique sultan Abdul-Medjid, empereur des Ottomans, Chekib-Effendi, décoré du Nichan Iftechar

Digitized by Google

de première classe, beylikdgi du divan impérial, conseiller honoraire du département des affaires étrangères, son ambassadeur extraordinaire près Sa Majesté Britannique ;

« Lesquels, s'étant réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivants :

« Art. 1er, Sa Hautesse le sultan s'étant entendu avec Leurs Majestés la reine du royaune uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali, conditions lesquelles se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, Leurs Majestés s'engagent à agir dans un parfait accord et à unir leurs efforts pour déterminer Méhémet-Ali à se conformer à cet arrangement, chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

« Art. 2. Si le pacha d'Égypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leursdites Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'intervalle, le sultan ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Égypte et la Syrie, et à empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et ap-

Digitized by Google

provisionnements de guerre de tout genre d'une de ces provinces à l'autre, Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée, Leursdites Majestés promettant en outre que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront, au nom de l'alliance, tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

« Art. 3. Si Méhémet-Ali, après s'être refusé à se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition expresse qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à Constantinople, sont convenues, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de l'empire ottoman, à l'abri de toute agression. Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille atteinte, recevront la destination indiquée ci-dessus, y resteront employées aussi longtemps que leur présence sera requise par le sultan, et, lorsque Sa Hautesse jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, lesdites forces se retireront simultané-

Digitized by Google

ment et rentreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

« Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent, et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane sous la sauvegarde des hautes parties contractantes contre toute agression de Méhémet-Ali, ne sera considérée que comme mesure exceptionnelle, adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense, dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et le sultan, d'une part, déclare par le présent acte que, à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et, tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles. D'autre part Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies s'engagent à respecter cette détermination du sultan et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

« Art. 5. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Londres dans

Digitized by Google

l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

« Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce 1840.

« PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Acte séparé annexé à la convention conclue à Londres le 15 juillet.

« Sa Hautesse le sultan a l'intention d'accorder et de faire notifier à Méhémet-Ali les conditions de l'arrangement ci-dessous :

« Art. 1er. Sa Hautes se promet d'accorder à Méhémet-Ali, pour lui et pour ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalick de l'Égypte, et Sa Hautesse promet en outre d'accorder à Méhémet-Ali, sa vie durant, avec le titre de pacha d'Acre et avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre, l'administration de la partie méridionale de la Syrie, dont les limites seront déterminées par la ligne de démarcation suivante.

« Cette ligne, partant du cap Ras-el-Nakhora, sur les côtes de la Méditerranée, s'étendra de là directement jusqu'à l'embouchure de la rivière Seisaban, extrémité septentrionale du lac Tibérias, longera la côte occidentale dudit lac, suivra la rive droite du fleuve Jourdain et la côte occidentale de la mer Morte, se prolongera de là en droiture jusqu'à la mer Rouge, en aboutissant à la pointe septentrionale du golfe d'Akaba, et suivra de là la côte occidentale du golfe

Digitized by Google

d'Akaba et la côte orientale du golfe de Suez jusqu'à Suez.

« Toutefois le sultan, en faisant ces offres, y attache la condition que Méhémet-Ali les accepte dans l'espace de dix jours après que la communication lui en aura été faite à Alexandrie par un agent de Sa Hautesse, et qu'en même temps Méhémet-Ali dépose, entre les mains de cet agent, les instructions nécessaires aux commandants de ses forces de terre et de mer de se retirer immédiatement de l'Arabie et de toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées, de l'île de Candie, du district d'Adana et de toutes les autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas comprises dans les limites de l'Égypte et dans celles du pachalick d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus.

« Art. 2. Si, dans le délai de dix jours fixé ci-dessus, Mehémet-Ali n'acceptait point le susdit arrangement, le sultan retirera alors l'offre de l'administration viagère du pachalick d'Acre; mais Sa Hautesse consentira encore à accorder à Méhémet-Ali, pour lui et pour ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalick d'Égypte, pourvu que cette offre soit acceptée dans l'espace des dix jours suivants, c'est-à-dire dans un délai de vingt jours à compter du jour où la communication lui aura été faite, et pourvu qu'il dépose également, entre les mains de l'agent du sultan, les instructions nécessaires pour ses commandants de terre et de mer de se retirer immédiatement en dedans des limites et dans les ports du pachalick de l'Égypte.

« Art. 3. Le tribut annuel à payer au sultan par Mé-

Digitized by Google

met-Ali sera proportionné au plus ou moins de territoire dont ce dernier obtiendra l'administration, selon qu'il accepte la première ou la seconde alternative.

« Art. 4. Il est expressément entendu de plus que, dans la première comme dans la seconde alternative, Méhémet-Ali (avant l'expiration du terme fixé de dix ou de vingt jours) sera tenu de remettre la flotte turque avec tous ses équipages et armements, entre les mains du préposé turc qui sera chargé de la recevoir. Les commandants des escadres alliées assisteront à cette remise.

« Il est entendu que, dans aucun cas, Méhémet-Ali ne pourra porter en compte ni déduire du tribut à payer au sultan les dépenses pour entretien de la flotte ottomane pendant tout le temps qu'elle sera restée dans les ports d'Égypte.

« Art. 5. Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliqueront à l'Égypte et au pachalick d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus, comme à toute autre partie de l'empire ottoman; mais le sultan consent que, à condition du payement régulier du tribut susmentionné, Méhémet-Ali et ses descendants perçoivent, au nom du sultan et comme délégués de Sa Hautesse, dans les provinces dont l'administration leur sera confiée, les taxes et impôts légalement établis. Il est entendu en outre que, moyennant la perception des taxes et impôts susdits, Méhémet-Ali et ses descendants pourvoiront à toutes les dépenses de l'administration civile et militaire desdites provinces.

« Art. 6. Les forces de terre et de mer, que pourra

Digitized by Google

tretenir le pacha d'Égypte et d'Acre, faisant partie des forces de l'empire ottoman, seront toujours considérées comme entretenues pour le service de l'État.

« Art. 7. Si, à l'expiration du terme de vingt jours après la communication qui lui aura été faite (ainsi qu'il a été dit plus haut, art. 2), Méhémet-Ali n'adhère point à l'arrangement proposé, et n'accepte pas l'hérédité du pachalick de l'Égypte, le sultan se considérera comme libre de retirer cette offre, et de suivre, en conséquence, telle marche ultérieure que ses propres intérêts et les conseils de ses alliés pourront lui suggérer.

« Art. 8. Le présent acte séparé aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour ; il sera ratifié et les ratifications ne seront échangées à Londres en même temps que celles de ladite convention.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

« Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce 1840.

«NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW, CHEKIB.»

Protocole signé à Londres le 15 *juillet* 1840.

« En apposant sa signature à la convention de ce jour le plénipotentiaire de la Sublime-Porte ottomane a déclaré :

« Qu'en constatant par l'art. 4 de ladite convention l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été défendu de tout temps aux bâtiments

Digitized by Google

de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la Sublime-Porte se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés, selon l'usage, au service de la correspondance des légations des puissances amies.

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont pris acte de la présente déclaration pour la porter à la connaissance de leurs cours.

«NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW, CHEKIB.»

Protocole réservé, signé à Londres le 15 *juillet* 1840.

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, etc., ayant, en vertu de leurs pleins pouvoirs, conclu et signé en ce jour une convention entre leurs souverains respectifs pour la pacification du Levant;

« Considérant que, vu la distance qui sépare les capitales de leurs cours respectives, un certain espace de temps devra s'écouler nécessairement avant que l'échange des ratifications de ladite convention puisse s'effectuer et que les ordres fondés sur cet acte puissent être mis à exécution;

« Et lesdits plénipotentiaires étant profondément pénétrés de la conviction que, vu l'état actuel des choses en Syrie, les intérêts d'humanité, aussi bien que les graves considérations de politique européenne qui constituent l'objet des sollicitudes communes des puissances signataires de la convention de ce jour, réclament impérieusement d'éviter autant que possible

Digitized by Google

tout retard dans l'accomplissement de la pacification que ladite transaction est destinée à atteindre;

« Lesdits plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins pouvoirs, sont convenus entre eux que les mesures préliminaires mentionnées en l'art. 2 de ladite convention seront mises à exécution sur le champ sans attendre l'échange des ratifications. Les plénipotentiaires respectifs constatent formellement, par le présent acte, l'assentiment de leurs cours à l'exécution immédiate de ces mesures.

« Il est convenu en outre entre lesdits plénipotentiaires que S. H. le sultan procédera de suite à adresser à Méhémet-Ali la communication et les offres spécifiées dans l'acte séparé, annexé à la convention de ce jour.

« Il est convenu de plus que les agents consulaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, à Alexandrie, se mettront en rapport avec l'agent que S. H. le sultan y enverra pour adresser à Méhémet-Ali la communication et les offres susmentionnées; que lesdits consuls prêteront à cet agent toute l'assistance et tout l'appui en leur pouvoir, et qu'ils emploieront tous leurs moyens d'influence auprès de Méhémet-Ali à l'effet de le déterminer à accepter l'arrangement qui lui sera proposé par ordre de S. H. le sultan.

« Les amiraux des escadres respectives dans la Méditerranée recevront les instructions nécessaires pour se mettre en communication à ce sujet avec lesdits consuls.

« PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Digitized by Google

XX

Ce traité était un acte inouï dans les fastes de la diplomatie; les grandes puissances, se mettant d'accord avec la Turquie d'Europe, l'avaient signé sans avertir la France, sans lui demander son dernier mot, sans lui faire connaître les résolutions concertées en dehors d'elle. On avait mis une telle précipitation à en finir que, à défaut des pouvoirs du plénipotentiaire prussien, qui n'étaient pas arrivés, on s'était contenté de l'assurance par lui donnée que son gouvernement ne le désavouerait pas. Ce n'est pas tout : ce même traité au bas duquel figurait une signature sans valeur, on le déclarait exécutoire immédiatement et d'urgence, sans attendre les ratifications. Jamais, depuis que la France a l'honneur de forcer le monde de compter avec elle, on ne lui avait infligé un pareil oubli des formes en usage parmi les peuples civilisés; jamais gouvernement, comme celui de Louis-Philippe, ne s'était vu sous le coup d'une pareille déchéance, d'un semblable mépris, et la rougeur monta au front de ceux-là mêmes qui d'ordinaire acceptaient la paix à tout prix et ne marchandaient pas avec la honte.

Lord Palmerston donna lecture à l'ambassadeur de France des stipulations concertées entre les grandes puissances européennes, et le représentant du gouvernement de Juillet accueillit cette étrange communication avec une froideur impassible et fière. Il ne fit entendre ni récrimination, ni plainte. Il réduisit

Digitized by Google

à leur valeur réelle les injustes griefs que les ennemis de la politique française avaient choisis pour prétexte, puis il déclara qu'il répondrait après examen.

Huit jours après, M. Guizot lut à son tour à lord Palmerston la dépêche de M. Thiers. Ce document justifiait convenablement l'attitude que le gouvernement français avait prise dans la question d'Orient; le président du conseil, appréciant à sa valeur réelle les protestations doucereuses du ministre anglais en ce qui concernait le maintien de l'alliance de la Grande-Bretagne et de notre pays, ne craignait pas d'ajouter : « On dit que cette alliance n'est pas rompue, qu'elle renaîtra après le but atteint par le traité du 15 juillet. Quand on aura poursuivi à quatre, sans nous et malgré nous, un but en soi mauvais, que du moins nous avons cru et déclaré tel, quand on l'aura poursuivi par une alliance trop semblable à ces coalitions qui, depuis cinquante ans, ont ensanglanté l'Europe, croire qu'on retrouvera la France sans défiance, sans ressentiment d'une telle offense, c'est se faire de sa fierté nationale une idée qu'elle n'a jamais donnée au monde. » Cette déclaration était vraie, mais sous le gouvernement de Juillet la France ne devait pas donner à de telles paroles l'appui des actes. Ce fut toutefois à dater de ce moment que le patriotisme national cessa, chez nous, de se confier aveuglément à l'alliance anglaise, et se préoccupa avec une jalouse fierté du soin de tirer vengeance dans l'avenir des inqualifiables procédés de lord Palmerston. Pour le moment ceux qui la gouvernaient ne lui permirent qu'à demi de tirer l'épée du fourreau, et tout se borna

Digitized by Google

à des phrases empreintes d'une colère mal dissimulée. Quoi qu'il en soit, la dépêche de M. Thiers communiquée au gouvernement anglais se terminait par cette déclaration : « La France ne peut plus être unie désormais que par ce qu'elle doit à la paix et ce qu'elle se doit à elle-même. La conduite qu'elle tiendra, dans les graves circonstances où les quatre puissances viennent de placer l'Europe, dépendra de la solution qui sera donnée aux questions qu'elle vient d'indiquer (l'emploi de moyens de coercition contre le pacha d'Égypte). Elle aura toujours en vue la paix et le maintien de l'équilibre actuel entre les États de l'Europe, tous ses moyens seront consacrés à ce double but. » C'était accepter l'isolement qui nous était fait par l'Europe, et se réserver d'ailleurs la liberté d'action et d'appréciation qui convenait d'ailleurs, en attendant mieux, à une puissance dont le silence et le déplaisir sont presque autant de menaces pour la paix de l'Europe. Plus tard un mot de M. Thiers résuma à la tribune toute cette affaire ; ce fut le mot de « tromperie », qu'il osa jeter à la face de l'Europe et qui était une regrettable vérité. Le pays tout entier parut un moment suspendre ses querelles pour s'associer à l'indignation du gouvernement et du roi. Quant à l'Europe civilisée, elle ne ratifia nullement de son adhésion les inqualifiables procédés dont on avait usé envers la France, et l'Angleterre, entre toutes les nations, jugea avec une convenable sévérité la conduite de lord Palmerston. « Si le prompt succès ne vient pas, mandait M. Guizot à M. de Rémusat, si la question dure et s'aggrave, si des complications éclatent, la situation de lord

Digitized by Google

Palmerston sera très-mauvaise et la nôtre très-forte. Pour peu que nous prenions soin de ne pas irriter les passions anglaises, nous aurons pour nous les intérêts anglais, les penchants libéraux, la prudence de tous les partis, et nous sortirons peut-être avec avantage de l'épreuve où nous entrons. » Cette espérance ne devait pas se réaliser.

XXI

L'influence française ne subissait point seulement en Orient de regrettables échecs; l'Espagne, notre alliée, était en proie à des soulèvements et à des révolutions qui faisaient la joie de l'Angleterre et surexcitaient nos inquiétudes.

Les élections avaient donné au parti modéré une majorité notable dans les Cortès, et ce résultat avait profondément mécontenté les hommes du mouvement révolutionnaire. Le 24 février 1840 une émeute populaire éclata dans Madrid; la foule qui environnait le palais législatif fit entendre ce cri de colère : *Afuera! Afuera!* et les députés, faiblement protégés par la garde, furent heureux de pouvoir s'échapper à la faveur des ténèbres. Le gouvernement mit la ville en état de siége et parvint pour quelque temps à rétablir les apparences de l'ordre.

En ouvrant la session la reine régente avait dit :

« La grande œuvre de pacification se trouvant avancée, il est indispensable de faire sentir aux peuples les avantages du régime constitutionnel à l'aide de lois qui, étant en harmonie parfaite avec la cons-

Digitized by Google

titution de l'État, donneront force et énergie au gouvernement, ainsi que des gages et des garanties à la conservation de l'ordre et de la tranquillité publics.

« Dans un but aussi important on vous présentera divers projets de loi dont l'urgence et la gravité sont généralement reconnues. Telles sont les lois qui doivent mettre les députations provinciales et les municipalités d'accord avec la teneur et l'esprit de la constitution en viguenr; celle qui devra corriger les défauts que l'expérience a fait reconnaître dans la loi électorale; celle qui, respectant dans toute son étendue la liberté de la presse, opposera une barrière à ses abus; celle qui a pour objet de garantir simultanément la sécurité et la dignité du culte et le sort du clergé, sans oublier la triste position des religieuses et des religieux sécularisés; celle qui a pour objet d'organiser le conseil d'État pour qu'il serve de lumière et de guide à la couronne, et enfin les mesures législatives que réclament l'administration et la marine nationales, toujours si dignes de la plus vive sollicitude. »

Lorsque ces lois politiques furent soumises aux délibérations des Chambres elles rencontrèrent (la loi sur la presse entre autres) la plus vive opposition de la part de la minorité démocratique, qui se sentait soutenue au dehors par la multitude, par les juntes des provinces et par les principaux chefs de l'armée. A la tête de ces généraux disposés à la rébellion, le gouvernement de la reine ne voyait pas sans de graves inquiétudes figurer Espartéro, duc de

Digitized by Google

la Victoire, aux mains de qui la reine avait concentré le triple commandement des armées du Nord, d'Aragon et de Catalogne. Cet homme, qu'entourait, on ne sait pourquoi, une aveugle popularité, se trouvait en réalité maître de la situation et pouvait à son gré retenir ou déchaîner les tempêtes. Plusieurs victoires remportées par ses troupes, et qui avaient eu pour résultat d'enlever l'Aragon à Cabréra et de rejeter sur la terre de France les débris de l'armée vaincue, avaient exalté au plus haut degré l'engouement de l'Espagne libérale pour Espartéro, et l'ambitieux général n'aspirait qu'à grandir sa fortune et à placer les deux reines sous l'humiliante protection de son épée.

Marie-Christine de Bourbon avait le pressentiment de cette situation. Bien déterminée à neutraliser les espérances ou les mauvais vouloirs d'Espartéro, elle prit la résolution inattendue de se rendre à Barcelone et d'y conduire la jeune reine, à laquelle, disait-on, les médecins conseillaient l'usage des bains de mer. Espartéro, suivi d'un nombreux état-major, vint rejoindre les deux reines dans cette résidence, et, le 14 juillet, la reine revêtit de sa sanction une loi que les deux Chambres venaient de voter pour faire rentrer dans la limite de l'obéissance les assemblées municipales, connues en Espagne sous la dénomination d'*ayutamientos*. Cette loi était au plus haut degré impopulaire, tant on avait travaillé dans le sens de la révolte l'esprit de la population. Espartéro, n'ayant pu obtenir de la régente que la sanction du gouvernement fût refusée à cette mesure se détermina à

Digitized by Google

quitter Barcelone, ou du moins à faire très-ouvertement des préparatifs de départ. A cette nouvelle la multitude se souleva, et une émeute éclata contre laquelle on se garda bien de prendre les dispositions répressives que réclamait l'intérêt de l'ordre. A une heure du matin (19 juillet) le duc de la Victoire se présenta au palais et exigea le renvoi des ministres. Des hommes d'État plus favorables à la cause des progressistes composèrent le nouveau cabinet, et les deux reines, se hâtant de quitter Barcelone, s'embarquèrent pour Valence. De mauvaises passions fermentaient dans cette ville, mais la présence du général O'Donnel les tint en respect. A Madrid le gouvernement de la reine fut moins heureux. Le nouveau ministère n'avait que très-médiocrement répondu à l'attente du parti exalté. Le 1er septembre, l'*ayuntamiento* de cette ville se déclara en permanence, donna le signal de l'insurrection et se constitua en junte provisoire de gouvernement. Cette audacieuse tentative s'accomplit sans rencontrer de sérieux obstacles. L'armée, entraînée par les révolutionnaires, ne chercha point à disputer aux factieux les droits de la couronne, et le duc de la Victoire fut imposé comme tuteur aux deux reines sous le titre de président du conseil. On ne lui assignait d'ailleurs aucun ministère spécial, afin qu'il pût, disait le décret royal, « continuer plus li-« brement à commander l'armée, comme il l'avait fait « jusqu'à ce jour avec tant de gloire pour la na-« tion. »

Le 29 septembre Espartéro fit une entrée triomphale dans Madrid; il se pavanait orgueilleusement dans une

Digitized by Google

voiture attelée de six chevaux et que saluaient les acclamations de la multitude. Le 13 octobre la junte publiait les noms des divers ministres que le duc de la Victoire imposait à la reine et qui étaient peut-être imposés à lui-même par les exaltés. Deux jours après la régence du royaume passait aux mains d'Espartéro, et Marie-Christine laissait publier un acte d'abdication arraché par ses ennemis et qui était conçu en ces termes :

« La situation actuelle de la nation et l'état précaire de ma santé m'ont décidée à renoncer à la régence du royaume, qui, pendant la minorité de mon illustre fille, Isabelle II, m'a été Conférée par les Cortès constituantes de la nation assemblées en 1836, malgré les vives instances qui m'ont été faites par mes conseillers, avec la loyauté et le patriotisme qui les distinguent, pour que je la conservasse au moins jusqu'à la réunion des prochaines Cortès, parce qu'ils pensaient que cela pourrait être utile au pays et à la chose publique; mais, ne pouvant acquiescer à aucune des exigences du peuple, que mes conseillers croient devoir être prises en considération, pour calmer les esprits et mettre un terme à la situation actuelle, il m'est absolument impossible de continuer à remplir ces fonctions; je crois agir dans l'intérêt de la nation, en y renonçant. J'espère que les Cortès nommeront, pour ces hautes et éminentes fonctions des personnes capables de rendre le peuple aussi heureux que ses vertus lui donnent le droit de l'être. Je confie à la nation mon auguste fille. Les ministres qui doivent, conformément à l'esprit de la constitution, gouverner

Digitized by Google

le royaume jusqu'à la réunion des Cortès, m'ont donné trop de preuves de dévouement pour que je ne leur confie pas avec le plus grand plaisir ce dépôt sacré. Voulant que ceci reçoive son plein et entier effet, je signe le présent acte d'abdication, qu'en la présence des autorités et corporations de cette ville je remets entre les mains du président de mon conseil, chargé de le présenter en temps utile aux Cortès.

« Valence, le 12 octobre 1840.

« *Signé* MARIE-CHRISTINE. »

La révolution prétorienne était consommée, au grand scandale de l'Europe monarchique.

XXII

Sur ces entrefaites les journées anniversaires de la révolution de Juillet furent célébrées par la France. Chaque année elles étaient marquées par des cérémonies funèbres, des réjouissances publiques, des feux d'artifice et des illuminations dont nous épargnons à nos lecteurs la répétition monotone. Sous tous les gouvernements il y a des jours officiels durant lesquels on convie le peuple à des spectacles dont le prétexte varie et dont les incidents se ressemblent : la vieille Rome avait ses jeux du cirque dont aucun pays n'a égalé la splendeur ; la France, ou pour mieux dire Paris, a des entrepreneurs de joie populaire qui, sans s'inquiéter de la couleur du drapeau, allument des lampions, dressent des ifs, font flotter de longues banderoles suspendues à la pointe des mâts, et brû-

Digitized by Google

lent, sur des théâtres en plein vent, beaucoup de poudre inoffensive employée à la commémoration des victoires dont on veut perpétuer le souvenir. Tout cela est fort innocent.

Mais en 1840 le gouvernement avait résolu de donner aux fêtes anniversaires de Juillet une solennité inaccoutumée et d'en faire, en quelque sorte, une manifestation nationale.

La circonstance était bien choisie. Depuis dix ans les restes mortels des citoyens qui avaient péri, en juillet 1830, en combattant pour le triomphe de l'idée libérale, étaient demeurés ensevelis dans des fosses creusées sur les divers points de la ville où la lutte s'était engagée.

La loi voulait qu'ils fussent exhumés et transportés dans une vaste tombe creusée au milieu de la place de la Bastille, et au-dessus de laquelle on venait d'élever une colonne de bronze destinée à honorer les sanglants souvenirs de deux révolutions.

La cérémonie de la translation des ossements fut inaugurée, le 28 juillet, par un service funèbre célébré en grande pompe dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, récemment restaurée et rendue au culte. A l'issue de ce service, auquel avaient assisté les grands corps administratifs et judiciaires, un spectacle imposant fut offert aux yeux de la foule; c'était celui d'un char colossal, traîné par vingt-quatre chevaux richement caparaçonnés, et qui s'avançait lentement, sur la longue ligne des quais et des boulevards, au milieu d'un million de spectateurs attirés par la nouveauté et la grandeur lugubre de la cérémonie. Sur la place de

Digitized by Google

la Bastille apparaissait de loin, dépouillée des échafaudages et des voiles, la haute colonne de Juillet, sur laquelle étaient gravés en lettres d'or les noms de 504 combattants populaires qu'on appelait « les héros » et qui allaient être ensevelis dans cette tombe immense creusée au milieu des ruines de l'ancienne Bastille. L'art, mis au service de la pensée révolutionnaire, avait installé au sommet de cette colonne cette statue dorée, ce génie fatal qui semble planer sur Paris et s'élancer dans l'espace pour secouer sa torche sur les peuples, ce Spartacus idéal qui appelle l'humanité à la révolte en agitant les tronçons brisés de sa chaîne.

Le sarcophage, supporté à chaque bout par un lion, était revêtu de velours noir à bordures argentées, et sur lequel il y avait de chaque côté cinq grands écussons portant les chiffres 27, 28 et 29 juillet 1830. Sa partie supérieure, en forme de catafalque, était recouverte d'une draperie en velours, dessinant sur toute la longueur du sarcophage une grande croix d'argent, ornée à chaque extrémité de riches et magnifiques broderies. Autour du soubassement, destiné à renfermer les cinquante cercueils collectifs, en dehors de la ligne du sarcophage, régnait une galerie bordée d'énormes panaches au-dessus desquels étaient suspendues des couronnes. De nombreux faisceaux de drapeaux tricolores décoraient le char porté sur six roues en bronze ciselé et argenté. Un temple funèbre, destiné à recevoir le char pour la cérémonie de l'absoute, avait été construit en face de la grande entrée des caveaux, du côté de la rue Saint-Antoine;

Digitized by Google

ce temple, de douze mètres d'élévation, était supporté par douze pilastres d'ordre égyptien, et le pourtour du soubassement se trouvait orné d'écus aux devises de Juillet. Sur chacun des frontons regardant la rue et le faubourg on avait peint un lion, la crinière dressée. L'intérieur du temple était recouvert de tentures noires; vingt lampes sépulcrales pendaient à la voûte. Deux grandes tribunes y étaient dressées, et les personnages les plus illustres du gouvernement y avaient pris place. Parmi eux la foule remarquait M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics, M. le maréchal Gérard et M. Dupin aîné. La marche triomphale et l'hymne funèbre avaient été composées par M. Berlioz. Au moment où le char funéraire entra dans le temple on arbora au sommet de la colonne une bannière aux trois couleurs, sur laquelle était brodée une palme, et bientôt après le clergé procéda aux cérémonies prescrites par le rit catholique. Quand les prières eurent été prononcées sur la tombe des morts l'assemblée se sépara, en proie à une émotion profonde, et les troupes défilèrent devant la colonne de Juillet.

En rendant compte de cette cérémonie *le Moniteur* ajouta :

« Le plus vif éclat de cette célébration des trois journées était dû au sentiment national qui se manifestait de toutes parts. Sagesse, fierté, modération, fermeté, tout ce que peut inspirer et le souvenir d'un grand acte de patriotisme et de courage, et l'expérience de dix instructives années de paix et de liberté, la sécurité qu'une nation puise dans sa force, la préoc-

Digitized by Google

cupation énergique et tranquille des circonstances où la France vient d'être placée, voilà ce qu'on pouvait aisément apercevoir dans l'attitude remarquable de la population parisienne... Lorsque le roi, entouré de sa famille, a paru sur le balcon des Tuileries, il a été accueilli par d'éclatantes acclamations; elles ont redoublé au moment où l'orchestre a joué cet air célèbre, d'un effet toujours puissant et toujours nouveau. Jamais depuis dix ans des signes aussi certains et aussi manifestes n'avaient montré quels liens étroits et sacrés unissent le roi et la nation. »

C'est ainsi que les gouvernements aiment à écrire l'histoire, mais les réflexions officielles n'avaient rien d'exact. Le peuple de Paris, en assistant aux splendeurs funèbres et aux autres manifestations dont le trésor faisait les frais, ne s'était vu dominé que par le sentiment d'ardente curiosité qui tourmente les multitudes. Il ne s'était montré plus que de coutume ni majestueux, ni calme; il commençait à être las d'entendre vanter les *glorieuses* journées de 1830, dont les conséquences, si souvent réclamées, n'avaient été ni la paix, ni l'ordre, ni le respect moral, et s'étaient restreintes à un changement d'armoiries et de drapeau, et à l'intronisation d'une liberté presque sans frein qui avait longtemps compromis la sécurité des intérêts et le bien-être des familles. La garde nationale, en voyant passer le char mortuaire de Juillet, ne s'était éprise d'aucune admiration rétrospective pour les héros dont on réinhumait la dépouille; aux barricades de Saint-Merry, dans les funestes guerres civiles d'avril et de mai, dans vingt émeutes

Digitized by Google

formidables, coup sur coup comprimées, elle avait vu de ces héros, et les survivants ne lui avaient pas appris à beaucoup regretter les morts. Les circonstances que le traité du 15 juillet, récemment signé à Londres, faisaient au pays, ne se manifestaient pas encore bien clairement à une population qui ne savait pas grand'chose de la question d'Orient et qui n'avait nul désir d'engager une guerre générale contre l'Europe pour soutenir les prétentions du pacha d'Égypte, dont elle n'avait qu'une notion très-vague. Quant au roi, aucune espèce de popularité ne revenait en arrière pour le consoler des ennuis du gouvernement; la presse et les clubs avaient poursuivi jusqu'au bout contre lui une œuvre de dénigrement et de déconsidération, et les masses, habilement travaillées par cette propagande malfaisante, continuaient d'elles-mêmes à dénouer le lien qui, dans l'origine, les avait rattachées à la dynastie. On pouvait bien faire chanter *la Marseillaise* sous le balcon royal : il y avait toujours des patriotes exaltés prêts à entonner les hymnes de la Révolution; mais c'était pour la couronne de Juillet une cause d'affaiblissement et une menace, et non le rétablissement du pacte de 1830. Dans les hautes régions où fonctionnait le pouvoir, les gens éclairés ne se faisaient pas illusion sur cette situation mauvaise, mais ils espéraient encore donner le change au pays.

Digitized by Google

XXIII

La France n'était nullement préparée à jeter le gant aux grandes puissances; elle ne pouvait, elle n'osait point recommencer les luttes désespérées de 1813 et de 1815. Les hommes d'État initiés aux affaires politiques de l'Europe savaient bien que tous les problèmes de l'avenir étaient contenus en germe dans la question d'Orient, mais la population qui laboure et qui travaille, mais la bourgeoisie qui fait valoir ses propriétés et développe ses industries, ne comprenaient rien à ces difficultés lointaines et ne s'étaient point donné la peine d'en faire l'étude.

Le ministère du 1er mars, dans les rangs duquel figuraient des hommes d'une véritable intelligence, ne savait comment faire pour surmonter les obstacles qu'accumulaient autour de cette question la timide sagesse du roi et l'indifférence aveugle du pays.

Le roi s'était senti profondément blessé par les procédés de lord Palmerston et l'abandon de l'Angleterre, mais il savait bien que sa dynastie, énergiquement menacée par la légitimité et la Révolution, ne pouvait se maintenir en possession de la France qu'autant qu'elle sauvegarderait la paix au dehors et les intérêts matériels au dedans. Louis XIV et Napoléon, qui représentaient le pays, pouvaient supporter des guerres malheureuses et subir des invasions sans descendre du trône; la République avait pu voir les deux tiers de la France en proie à la guerre et continuer vigoureusement la

Digitized by Google

lutte ; mais Louis-Philippe n'en était pas là, et, comme sa royauté n'avait d'autres bases que l'adhésion des intérêts et la satisfaction des calculs, du jour où elle perdrait une grande bataille sur le Rhin, la puissance royale remise en ses mains serait brisée au profit de la démocratie et d'un comité de salut public quelconque. Louis-Philippe ne pouvait donc faire une grande guerre, l'eût-il voulu, et c'était le malheur de sa situation. Il le savait, et la France aussi bien que l'Europe ne l'ignoraient pas davantage.

En présence de cette situation il fallait tenir en respect l'Europe, intimider l'étranger et faire sortir du fourreau l'épée de la France ; cette tâche dépassait la mesure des forces du gouvernement, mais le ministère essaya de la remplir.

Dès les premiers jours qui suivirent l'arrivée de la dépêche de M. Guizot il se tint pour ainsi dire en permanence. Plusieurs solutions étaient tour à tour agitées et repoussées, mais on fut d'accord sur ce point qu'il fallait procéder à des armements immédiats. Ce n'était point là une tâche aisée. Malgré le chiffre énorme de nos dépenses annuelles, tant pour la marine que pour nos troupes de terre, au moment où se conclut le traité du 15 juillet, il nous aurait été difficile de réunir une armée de cent mille hommes sur les bords du Rhin et d'avoir une flotte respectable dans la Méditerranée.

Nos arsenaux étaient en souffrance, la plupart de nos places fortes avaient besoin d'être réparées ; depuis quelques années on avait tout laissé à l'abandon, personne ne croyant plus à la possibilité de la guerre.

Digitized by Google

Le Moniteur du 29 juillet contint une ordonnance royale qui ouvrait au ministère de la marine un crédit de 8,120,000 francs à l'effet de porter de cent trente à cent quatre-vingt-quatorze le nombre des bâtiments de guerre armés, avec une réserve de vingt-quatre bâtiments en disponibilité ou en commission, et d'accroître l'effectif des équipages.

Une deuxième ordonnance rappelait à l'activité les jeunes soldats disponibles sur la deuxième portion du contingent de la classe de 1836. Enfin une troisième ordonnance appelait sous les drapeaux tous les jeunes soldats disponibles de la classe de 1839. Ainsi l'effectif de notre marine allait se trouver augmenté de dix mille matelots, et celui de notre armée de terre d'environ cent cinquante mille hommes.

Le ministère fit connaître qu'une somme de six millions allait être consacrée à des achats de chevaux pour la cavalerie et l'artillerie.

A la date du 1er août notre flotte dans la Méditerranée comptait treize vaisseaux prêts à prendre la mer et pouvant combattre sur-le-champ. Les ressources du département de la marine lui permettaient d'armer et d'achever en trois mois huit autres vaisseaux et dix à douze grandes frégates (1).

(1) A la date du 1er août notre flotte, dans la Méditerranée, était supérieure en nombre à celle des Anglais. Notre flotte se composait alors de treize vaisseaux : *le Montébello*, de 120 canons, monté par le contre-amiral La Susse ; *l'Océan*, de 120, sur lequel flottait le pavillon du vice-amiral de Rosamel ; *l'Hercule*, de 100 canons ; *l'Iéna*, de 90, monté par le contre-amiral Lalande ; *le Suffren*, de 90 ; *le Diadème*, *le Santi-Petri*, *le Jupiter*, *le Neptune*, tous quatre de 86 ; *le Trident*, *le Généreux*, *l'Alger*, *le Triton*, de 80 ; ces huit vaisseaux formaient l'escadre du Le-

Digitized by Google

Le roi, en consentant à ces armements dispendieux, n'avait ni la volonté, ni la pensée de provoquer la guerre ; il espérait seulement qu'en se montrant bien résolu à faire tête, fût-ce par les armes, à toutes les éventualités, il donnerait à réfléchir aux puissances signataires du traité et les amènerait ainsi, sinon à tenir ce traité pour non avenu, du moins à se montrer assez modérées dans l'exécution pour ne pas obliger la France à tirer l'épée. C'était un calcul que l'Europe pénétrait aisément, et le grand bruit militaire qui se faisait chez nous n'inquiétait nullement les puissances étrangères. Les ambassadeurs et les ministres des autres gouvernements n'en crurent pas moins devoir demander des explications à M. Thiers, qui se dispensa de donner des explications catégoriques et se borna à admettre, comme une éventualité possible, une prochaine campagne d'Italie. L'Autriche n'y crut qu'à demi ; elle se tint pour bien avertie et ne montra aucune disposition à fléchir.

Le 5 août le roi était parti pour aller résider au château d'Eu, et ce voyage ne permettait pas de croire à l'imminence d'une collision. M. Guizot et M. Thiers, mandés auprès de Louis-Philippe, vinrent l'assister de leurs conseils ; les appréciations de M. Guizot, les impressions qu'il rapportait de Londres, confirmè-

vant, sous les ordres de l'amiral de Lalande. Quatre autres, formant l'escadre de réserve, étaient devant Tunis avec M. de Rosamel. Il y avait en armement dans le port de Toulon un vaisseau de 120, *le Souverain*, et trois vaisseaux de 80, *le Marengo*, *la Ville de Marseille*, *le Scipion*.

L'escadre de la Méditerranée comptait donc à cette époque treize vaisseaux pouvant combattre sur-le-champ.

Au 1er septembre on en devait compter dix-sept.

Digitized by Google

rent le gouvernement dans la résolution qu'il avait adoptée : attendre sous les armes les événements. On se complaisait à penser qu'en Angleterre l'opinion publique condamnait sévèrement la politique de lord Palmerston et se prononçait pour le maintien de l'alliance française. Cela était vrai à moitié, et lord Palmerston, en effet, rencontrait dans le parlement des contradicteurs énergiques, prêts à lui demander compte du sacrifice de notre amitié ; l'habile ministre éluda la difficulté en provoquant une ordonnance de prorogation, grâce à laquelle l'existence du cabinet anglais se trouvait pour quelque temps à l'abri d'un blâme parlementaire.

Digitized by Google

LIVRE TREIZIÈME.

SECONDE PÉRIODE DE L'ANNÉE 1840.

I

Ainsi, en France, nonobstant les clameurs des journaux, l'opinion se montrait molle et indécise; on s'inquiétait plus encore qu'on ne s'indignait. Nous étions loin de la commotion électrique de 1830, et la bourgeoisie, qui traînait le gouvernement à sa remorque, se plaisait à croire qu'on faisait beaucoup trop de bruit pour la question d'Orient, et que tout s'arrangerait avec un peu plus ou un peu moins de concessions de la part de la France. Elle savait bien que l'Angleterre ne permettrait jamais à la Russie de s'établir à Constantinople, et, de ce côté, elle considérait l'équilibre européen suffisamment protégé sans qu'il fût nécessaire de tirer l'épée. Quant au pacha d'Égypte, c'était sa faute s'il se trouvait menacé d'être accablé par la Turquie et l'Europe et abandonné à sa triste fortune. Qu'avait-il besoin de convoiter la Syrie et de se mettre en rébellion contre le sultan? Convenait-il bien d'allumer toutes les torches de la guerre dans le monde pour donner un peu plus ou un peu moins de domaines à un barbare dont la reconnaissance nous importait peu? La bourgeoisie comp-

Digitized by Google

tait sur la sagesse pacifique de Louis-Philippe; elle savait fort mauvais gré à M. Thiers d'envenimer la querelle, et les journaux avaient beau crier que la France était outragée, humiliée, abaissée, elle n'admettait pas la réalité de cet outrage et ne s'alarmait guère de voir le pays relégué dans l'isolement. Les hautes classes de la société voyaient la question avec une susceptibilité plus délicate, mais elles considéraient la guerre comme un grave danger qu'il fallait conjurer à tout prix, et, aussi bien que les classes moyennes, elles déclamaient à tout propos contre ce qu'elles appelaient « l'étourderie de M. Thiers. » Le parti légitimiste ne défend pas à l'Europe de mettre l'ordre chez nous quand c'est la révolution qui gouverne; il jouissait secrètement des embarras contre lesquels venait se heurter la prétendue habileté du chef de la dynastie d'Orléans ; il appréhendait volontiers la guerre parce qu'elle imposerait de lourds sacrifices à la propriété territoriale et donnerait une regrettable énergie à la propagande démocratique. Quant aux classes laborieuses des villes et des campagnes, ainsi que nous l'avons déja constaté, elles redoutaient, pour leur propre compte, une conflagration armée. Le paysan se souciait peu de livrer ses fils en coupes réglées à la conscription, et les ouvriers, qui vivent de travail et de salaires, ne voyaient pas sans inquiétude le ralentissement de l'industrie, le chômage d'un grand nombre de manufactures, la diminution du prix des journées. On avait beau leur dire que c'était là le résultat regrettable des événements du dehors et des mauvais procédés de la diplo-

Digitized by Google

matie; avant tout ils voulaient du pain et ne s'associaient nullement à une politique téméraire qui, pour de longues années peut-être, prolongerait leurs épreuves.

Le ministère s'étonnait de cette atonie de la France; il avait mieux auguré du sentiment national et de l'intelligence du pays. Aussi, pour la première fois depuis dix ans, assistions-nous à un spectacle inaccoutumé. Le gouvernement voulait réveiller la population et cherchait à lui communiquer une exaltation factice. Ses journaux prenaient une attitude belliqueuse; *le Moniteur* ne parlait que de levées d'hommes, de revues, d'armements; on faisait grand bruit de l'équipement des flottes et de la remonte de la cavalerie; on faisait chanter *la Marseillaise* sur les planches des théâtres et dans les groupes populaires; on rappelait à tout propos, pour servir d'enseignement aux puissances, les gloires militaires de la République et de l'Empire, et on semblait prêt à recommencer l'époque de 1792. L'Europe, comme nous venons de le dire, observait ce mouvement sans s'alarmer outre mesure; elle cherchait à en découvrir la vérité; elle savait bien tout ce qu'il y a de vie et de force dans la France quand la France se lève elle-même et menace spontanément le monde; mais, pour le moment, elle croyait deviner que, sous les apparences d'une surexcitation nationale, il n'y avait rien de bien sérieux, rien qui fût de nature à troubler la sécurité des rois.

Digitized by Google

II

Des banquets politiques furent organisés par l'opposition libérale ; il y en eut à Paris, dans le dixième et dans le douzième arrondissement. Un banquet de trois mille couverts avait été projeté à Saint-Mandé; il fut interdit par la police ; mais, six semaines après, le 31 août, il eut lieu dans une propriété particulière, à Châtillon, sous la présidence d'un capitaine de la garde nationale. Dans cette réunion démocratique on prononça plusieurs discours sur l'opportunité de la réforme électorale ; on critiqua aussi la conduite vacillante du ministère.

Des toasts furent portés à l'armée, à la nationalité française, au milieu des plus chaleureux applaudissements; la pétition pour la réforme électorale, se résumant par ces mots : « Tout garde national est électeur, tout électeur est éligible », fut couverte des signatures de tous les convives. Cette réunion réformiste se termina paisiblement; elle servit, en quelque sorte, de précédent à des manifestations semblables qui eurent lieu dans l'avenir, comme par l'effet d'un mot d'ordre, jusqu'au jour où de ces démonstrations, en apparence très-inoffensives, sortit une révolution nouvelle comme sort le feu de la pierre heurtée par le fer. L'impulsion était, d'ailleurs, donnée au parti démocratique et le mouvement réformiste grandissait ; il aurait fini par prévaloir et par vaincre régulièrement tous les obstacles qu'on lui opposait sans les déviations que nous verrons apporter plus tard à la loyale

Digitized by Google

pratique du régime constitutionnel. Nous ne le suivrons pas dans sa marche pendant les derniers mois de l'année 1840, puisque nous le verrons tout à coup arrêté, entravé par un cabinet qui devait plus tard jouer sur cette question de la réforme le sort de la monarchie de Juillet.

En même temps que les banquets réformistes avaient lieu, des coalitions d'ouvriers se produisaient dans Paris et dans quelques départements.

A Paris les coalitions eurent des proportions énormes ; on vit, dans les premiers jours du mois de septembre, des ouvriers, appartenant à toute espèce de corps d'états, se réunir et descendre par troupes de trois à quatre mille des communes voisines de la capitale, visitant tous les ateliers sur leur passage et entraînant à leur suite leurs amis, leurs camarades. On évaluait à plus de cent mille les ouvriers coalisés. Le gouvernement ne voulut pas d'abord intervenir ; il laissa les ouvriers des divers corps d'états tenir leurs réunions en plein vent, examiner et discuter la valeur des griefs qu'ils avaient à faire valoir.

Il espérait, sans doute, qu'un accommodement se ferait entre les maîtres et les ouvriers ; mais de part et d'autre on tint bon, et on ne put se mettre d'accord. Il advint naturellement que les ouvriers, attroupés par milliers, irrités par la contradiction, échauffés par des orateurs souvent mal intentionnés, commirent des excès déplorables, et le sang des agents de l'autorité coula à plusieurs reprises. Loin d'apaiser l'irritation des classes laborieuses en proie à toutes les colères que suggèrent la faim et l'ignorance, les

Digitized by Google

meneurs cherchaient à en tirer parti en vue d'une lutte générale. Ils agitaient la question sociale devant des hommes qui ne savaient la résoudre que brutalement, par la violence et le meurtre; ils introduisaient dans la langue politique l'insoluble problème de l'organisation du travail, dans le sens absolu des convoitises du salarié et abstraction faite de l'intérêt du producteur. On faisait miroiter aux yeux de l'ouvrier ces idées décevantes, peu de travail, beaucoup de loisirs, de gros salaires, point de maîtres, point de concurrence; on demandait que l'État fût seul entrepreneur de l'industrie, chargé de fournir à tous du travail, de payer à chacun le même salaire et de vendre au profit du travailleur les produits fabriqués; on représentait comme l'idéal d'une société bien entendue celle dans laquelle les riches seraient contraints par la loi de former le capital, d'alimenter par l'impôt la caisse nationale, de consommer la majeure partie des produits, et de faire ainsi, au profit de tous, l'usage et le sacrifice de leur richesse. Ces contre-sens industriels et sociaux étaient propagés impunément par des pamphlets répandus dans les ateliers et qui apparaissaient aux ouvriers comme « la bonne nouvelle » d'un monde dont la régénération allait éclore. Un petit livre, dans lequel toutes ces questions étaient discutées et résumées, fut alors publié par M. Louis Blanc, jeune écrivain dont le talent était mis au service des théories les plus hardies du radicalisme. « La misère, disait ce publiciste téméraire, fait des esclaves; elle engendre des voleurs, des prostituées. Nous voulons donc que le travail soit organisé de manière à

Digitized by Google

amener la suppression de la misère, non pas seulement afin que les souffrances du peuple soient soulagées, mais afin que chacun soit rendu à sa propre estime, afin que l'excès du malheur n'étouffe plus chez personne les nobles aspirations de la pensée et la jouissance d'un légitime orgueil. »

L'extirpation de la misère était donc le but avoué que M. Louis Blanc se proposait d'atteindre par son organisation du travail; c'était l'objet de ses préoccupations; il avait été celui des économistes du dix-huitième siècle, celui des partisans de la communauté dans la première révolution, et celui qui avait été indiqué par les saint-simoniens après 1830.

M. Louis Blanc cherchait d'autres moyens que les leurs, mais leur empruntait une partie de leurs idées; il disait après eux : L'État est le banquier des pauvres. Il ne disait pas aussi explicitement qu'eux que l'État doit s'emparer de la propriété et de la souveraineté des industries et du travail; mais, au fond de sa doctrine sur l'organisation du travail, on pouvait voir apparaître l'expropriation des instruments du travail pour cause d'utilité publique. Et toutefois M. Louis Blanc se défendait avec énergie d'être *communiste;* esprit ardent, vif, impétueux, cet écrivain ne semblait point avoir compris du premier jour (les comprit-il mieux plus tard?) toutes les conséquences de sa théorie sur l'organisation du travail. Il ne parlait jamais que d'améliorer la condition des travailleurs au moyen de l'association, sans vouloir reconnaître que le mode d'association qu'il préconisait devait amener la destruction de la propriété indivi-

Digitized by Google

duelle, et que les doctrines qu'il mettait en avant, quant aux salaires, conduisaient forcément au communisme.

M. Louis Blanc fut considéré alors comme un écrivain plus aventureux que réfléchi, plus paradoxal que dangereux ; à une époque plus récente on le vit à l'œuvre et on comprit mieux quels germes de désorganisation et de mort sociale renfermait sa doctrine.

En attendant, les manifestations désordonnées auxquelles les meneurs conviaient la classe ouvrière continuaient à se produire d'une manière menaçante ; tous les ateliers étaient déserts et les travailleurs circulaient tumultueusement sur le pavé des rues et des places publiques. Ouvriers maçons, ouvriers charpentiers, ouvriers menuisiers, ouvriers serruriers, ouvriers mécaniciens, ouvriers tisseurs et filateurs, ouvriers de tous les corps d'états et métiers, descendant par troupes de deux ou trois mille des hauteurs de Belleville, de Pantin, de la Villette, balayant tous les ateliers sur leur passage, pénétrant dans les fabriques, entraînant par la séduction, la menace et la violence, les ouvriers paisibles que l'amour du devoir y avait tenus renfermés, tel fut pendant plus de huit jours l'état de Paris. De quelque côté que l'on se tournât on ne rencontrait que des ouvriers faisant grève ; les différents quartiers de la capitale en étaient encombrés. Partout, dans cette vaste et laborieuse cité, l'industrie était arrêtée et les transactions commerciales interrompues.

Ces graves désordres, qui duraient depuis si longtemps et qui pouvaient amener de nouvelles scènes

Digitized by Google

sanglantes, devenaient intolérables. Non-seulement ils compromettaient l'intérêt du commerce, mais encore ils mettaient en danger la sécurité et la vie des citoyens. Il fallait à tout prix faire rentrer dans le devoir les perturbateurs. Le gouvernement comprit qu'il devait employer les mesures les plus efficaces et les plus énergiques. On avait fait venir de l'artillerie de Vincennes; les régiments qui étaient réunis à Fontainebleau pour la formation du camp avaient été mandés et transportés à Paris en toute hâte par les bateaux à vapeur; la garde nationale devait se tenir prête, et toutes les troupes de la garnison étaient consignées dans les casernes.

Le 7 septembre les symptômes paraissaient encore plus alarmants que les jours précédents; tous les ouvriers ébénistes du faubourg Saint-Antoine, au nombre de plusieurs milliers, s'étaient mis en grève; des masses compactes occupaient les rues de ce faubourg et celles du faubourg Saint-Marceau. Déjà à la hauteur de l'hospice Saint-Antoine quelques ouvriers s'étaient emparés d'un omnibus et l'avaient renversé pour en faire une barricade. Une collision semblait imminente.

Ce fut alors que, sous les ordres du maréchal Gérard, et d'après un plan préparé d'avance et savamment combiné suivant les lignes stratégiques de Paris, la ville se trouva couverte de postes militaires, garde nationale, troupe de ligne et garde municipale, dont la distribution calculée avec soin rendait toute émeute impossible ou du moins en assurait la répression immédiate. A voir l'aspect militaire de Paris on se fût cru dans une ville qui venait d'être prise d'assaut.

Digitized by Google

Ce grand déploiement de forces produisit le plus heureux effet. Ces immenses attroupements d'ouvriers, refoulés sur tous les points, se dispersèrent sans collisions fâcheuses. Aussi, à partir de ce jour, l'effervescence se calma peu à peu; les attroupements devinrent plus rares et moins nombreux. Beaucoup de ces ouvriers les plus mutins, qui s'étaient le plus avancés en face de la force armée, avaient été arrêtés. La justice devait de prompts et salutaires exemples; elle s'empressa de les donner, et la sécurité publique ne tarda pas à se rétablir.

Le gouvernement de Juillet avait alors d'autres sujets d'appréhension, d'autres obstacles à vaincre; sur l'horizon, devenu plus sombre de jour en jour, apparaissait de nouveau comme une menace formidable le souvenir de l'Empire et la popularité napoléonienne.

III

Éloigné de Suisse depuis deux ans, le prince Louis-Napoléon Bonaparte s'était retiré en Angleterre. Les persécutions, les malheurs, les revers n'avaient point ébranlé en lui cette conviction que la dynastie autrefois fondée par son glorieux oncle reparaîtrait à une heure marquée par la Providence et conduirait de nouveau les destinées de notre pays. Tous ses actes, toutes ses idées, toutes ses paroles tendaient vers ce but; les événements dont le monde était le théâtre semblaient vainement menacer d'un ajournement indéfini les espérances du prince; comme tous les

Digitized by Google

hommes qui ont conscience de leur mission et pressentiment de leur avenir, le neveu de l'empereur ne se laissait aller ni au découragement ni à la crainte. Il agissait et il attendait.

Durant l'exil, et en 1839, le prince publia à Londres un ouvrage qui fit sensation et parut sous ce titre : *les Idées napoléoniennes*. Deux sentiments dominent dans ce livre : la foi en la démocratie et l'enthousiasme de l'Empire. Aux yeux de l'illustre écrivain l'empereur n'était pas un homme, c'était un peuple; aussi ne voyait-il dans cette concentration formidable de puissance conquise et fondée sur l'autorité, que la puissance d'un peuple passée dans un homme. Se plaçant à ce point de vue pour juger l'empereur, l'auteur des *Idées napoléoniennes* glorifiait tout en lui, ses batailles, ses conquêtes, son pouvoir centralisé, sa dictature sur l'esprit humain : non que le prince estimât que tout cela fût possible encore et dût renaître; bien loin de là, au contraire, ce qu'il appelait de ses vœux, c'était une démocratie impériale avec le suffrage universel pour base et l'hérédité pour sommet, c'était le droit dynastique fondé par le droit populaire.

Citons quelques fragments de ce manifeste impérial; douze ans plus tard les événements devaient donner à ces déclarations de principes une très-haute importance.

« Toutes les révolutions qui ont agité les peuples, disait le prince, tous les efforts des grands hommes, guerriers ou législateurs, ne doivent-ils aboutir à rien? Nous remuons-nous constamment dans un

Digitized by Google

cercle vicieux, où les lumières succèdent à l'ignorance et la barbarie à la civilisation? Loin de nous une pensée aussi affligeante; le feu sacré qui nous anime doit nous mener à un résultat digne de la puissance divine qui nous l'inspire. L'amélioration des sociétés marche sans cesse, malgré les obstacles; elle ne connaît de limites que celles du monde.

. . . . . .

« Les peuples ont tous quelque chose de commun : c'est le besoin de perfectionnement; ils ont chacun quelque chose de particulier, c'est le genre de maladie qui paralyse leurs efforts.

« Les gouvernements ont été établis pour aider la société à vaincre les obstacles qui entravaient sa marche. Leur forme a dû varier suivant la nature du mal qu'ils étaient appelés à guérir, suivant l'époque, suivant le peuple qu'ils devaient régir. Leur tâche n'a jamais été et ne sera jamais facile, parce que les deux éléments contraires dont se compose notre existence exigent l'emploi de moyens différents. Sous le rapport de notre essence divine il ne nous faut pour marcher que liberté et travail; sous le rapport de notre nature mortelle et corruptible il nous faut pour nous conduire un guide et un appui.

« Un gouvernement n'est donc pas, comme l'a dit un économiste distingué, un *ulcère nécessaire;* c'est plutôt le moteur bienfaisant de tout organisme social.

. . . . . .

« Le progrès ne disparaît jamais, mais il se déplace

Digitized by Google

souvent; il va des gouvernants aux gouvernés. La tendance des révolutions est de le ramener toujours parmi les gouvernants. Lorsqu'il est à la tête des sociétés il marche hardiment, car il conduit; lorsqu'il est dans la masse il marche à pas lents, car il lutte. Dans le premier cas le peuple confiant se laisse gouverner; dans le second cas il veut, au contraire, tout faire par lui-même. »

Après avoir passé en revue les institutions politiques et administratives de l'Empire, le neveu de Napoléon s'attachait à en expliquer et à en justifier le mécanisme. S'établissant ensuite sur le terrain de l'accusation, il supposait que l'empereur, sortant du tombeau, parlait ainsi à ses successeurs.

« Tout ce que j'ai fait pour la prospérité intérieure de la France, je n'ai eu pour l'accomplir que l'intervalle des batailles. Mais, vous qui me blâmez, qu'avez-vous fait depuis vingt-quatre ans d'une paix profonde?

« Avez-vous apaisé les discordes, réuni les partis autour de l'autel de la patrie? Avez-vous acquis aux différents pouvoirs de l'État la prépondérance morale que la loi leur concède et qui est un gage de stabilité?

« Avez-vous donné à votre chambre des Pairs l'organisation démocratique de mon sénat?

« Avez-vous conservé au conseil d'État sa salutaire prépondérance et son bienfaisant emploi?

« Avez-vous conservé à l'institution de la Légion d'honneur la pureté et le prestige de sa première organisation?

Digitized by Google

« Avez-vous donné à votre système électoral la base démocratique de mes assemblées de canton?

« Avez-vous facilité l'accès à la Chambre représentative en assurant une rétribution aux députés?

« Avez-vous, comme moi, récompensé tous les mérites, réprimé la corruption, et introduit dans l'administration cette morale sévère et pure qui rend l'autorité respectable?

« Avez-vous fait servir l'influence du pouvoir à l'amélioration des mœurs? Les crimes, au lieu de diminuer, n'ont-ils pas suivi une progression croissante?

« Avez-vous suivi mon système pour affranchir les communes de leurs dettes et améliorer leur condition?

« Avez-vous assuré la propriété en terminant l'opération du cadastre?

« Avez-vous comme moi fait jaillir du sol cent nouvelles industries?

« Avez-vous achevé, pendant une longue paix, la moitié des travaux que j'avais commencés pendant de cruelles guerres?

« Avez-vous ouvert de nouveaux débouchés au commerce?

« Avez-vous amélioré le sort des classes pauvres?

« Avez-vous employé tous les revenus de la France dans le seul but de sa prospérité?

« Avez-vous rétabli la loi du divorce, qui garantissait la moralité des familles?

« Avez-vous organisé la garde nationale de telle sorte qu'elle soit une barrière invincible?

Digitized by Google

« Avez-vous contenu le clergé dans ses attributions religieuses, loin du pouvoir politique?

« Avez-vous conservé à l'armée cette considération et cette popularité qu'elle avait acquises à si juste titre? La noble mission du soldat, n'avez-vous pas cherché à l'avilir?

« Avez-vous rendu à nos débris de Waterloo le peu de pain qui leur revenait comme prix du sang qu'ils ont versé pour la France?

« Le drapeau tricolore, le nom de Français ont-ils conservé ce prestige et cette influence qui les faisaient respecter de tout l'univers?

« Avez-vous assuré à la France des alliés sur lesquels elle puisse compter au jour du danger?

« Avez-vous diminué les charges du peuple? Vos impôts, ne sont-ils pas au contraire plus élevés que mes impôts de guerre?

« Enfin avez-vous affaibli cette centralisation administrative que je n'avais établie que pour organiser l'intérieur et pour résister à l'étranger?

« Non; vous avez gardé de mon règne tout ce qui n'était que transitoire, qu'obligations momentanées, et vous avez rejeté tous les avantages qui en palliaient les défauts.

« Les bienfaits de la paix, vous n'avez pu les obtenir, et tous les inconvénients de la guerre, vous les avez conservés sans ses immenses compensations, l'honneur et la gloire de la patrie. »

Nous citons, car il ne nous appartient pas de juger; et d'ailleurs il s'agissait de théories qui, avant de passer du domaine de la prosopopée histo-

Digitized by Google

rique dans l'ordre des faits et de la pratique gouvernementale, pouvaient et allaient être soumis à la double épreuve de la réflexion et de l'expérience.

Le prince disait ensuite en abordant la question extérieure :

« Il y a trois manières d'envisager les rapports de la France avec les gouvernements étrangers; elles se formulent dans les trois systèmes suivants :

« Il y a une politique aveugle et passionnée, qui voudrait jeter le gant à l'Europe et détrôner tous les rois.

« Il y en a une autre qui lui est entièrement opposée, et qui consiste à maintenir la paix en achetant l'amitié des souverains aux dépens de l'honneur et des intérêts du pays.

« Enfin il y a une troisième politique qui offre franchement l'alliance de la France à tous les gouvernements qui veulent marcher avec elle dans des intérêts communs.

« Avec la première il ne peut y avoir ni paix, ni trêve; avec la seconde il n'y a pas de guerre, mais aussi point d'indépendance; avec la troisième, pas de paix sans honneur, pas de guerre universelle. »

Le prince s'attachait ensuite à établir que cette dernière politique avait été celle de Napoléon; puis, passant en revue les guerres de l'Empire, il les résumait en déclarant que son glorieux oncle n'avait jamais été l'agresseur. Il terminait ses développements par cette réflexion :

« Si la guerre est le fléau de l'humanité, ce fléau perd une grande partie de sa malheureuse influence

Digitized by Google

quand la force des armes est appelée à fonder au lieu de détruire. Les guerres de l'Empire ont été comme le débordement du Nil : lorsque les eaux de ce fleuve couvrent les campagnes de l'Égypte on pourrait croire à la dévastation; mais à peine se sont-elles retirées que l'abondance et la fertilité naissent de leur passage. »

IV

Tandis que le prince Louis-Napoléon glorifiait ainsi, dans les écrits sortis de sa plume, les souvenirs et la politique de la dynastie impériale, il disposait tout en vue d'une nouvelle tentative contre la monarchie de Juillet.

En France ses amis se montraient dévoués et actifs; ils fondaient des journaux, ils faisaient appel aux traditions nationales, ils propageaient habilement les ouvrages qui devaient avoir pour but de réveiller dans toutes les âmes le souvenir de l'Empire. Plusieurs cherchaient des auxiliaires dans les rangs de l'armée et en rencontraient en assez grand nombre. D'autres, déjà immiscés aux espérances de la démocratie, cherchaient à procurer au prince l'appui des sociétés secrètes. Le prince ne voulut pas de ce dangereux concours. « Je m'y suis refusé, répondit-il plus tard, parce que je ne songeais pas seulement au succès du jour, mais encore au lendemain, et qu'il était contraire à mon opinion de soulever le peuple sans savoir comment ensuite on parviendrait à le contenir. »

Digitized by Google

Parmi les agents plus ou moins autorisés par la confiance du prince à rallier des partisans à la cause napoléonienne figuraient alors M. de Crouy-Chanel et M. Durand, tous deux chargés de la rédaction du journal *le Capitole;* on assurait également que M. Mauguin, dont l'influence avait baissé dans les rangs de l'armée démocratique, consentait à diriger le journal du *Commerce* dans le sens des espérances bonapartistes. Plusieurs autres personnages, moins connus, mais très-actifs, faisaient entendre que l'empereur de Russie voyait avec une disposition bienveillante toutes les tentatives faites pour relever la dynastie impériale en France, et, à coup sûr, le czar Nicolas ne devait nullement appréhender tout ce qui pouvait devenir pour la dynastie de Juillet une cause d'affaiblissement ou de ruine. On parlait alors de nombreux efforts essayés par les chefs du parti napoléonien auprès de l'armée; mais les officiers et les généraux qu'une secrète sympathie rattachait à la personne du prince Louis-Napoléon attendaient, pour se prononcer, des circonstances plus favorables et une crise plus décisive.

En présence de cette situation le gouvernement de Louis-Philippe affectait une sécurité et une confiance qu'il était loin d'éprouver. Vainement faisait-il dire par ses journaux que l'Empire n'était plus un danger, mais un souvenir; le soin qu'il prenait de flatter l'opinion en ramenant en France la dépouille mortelle de Napoléon indiquait assez qu'il n'ignorait pas de quelle inconcevable popularité l'empereur demeurait investi. Ce n'était plus, pour les multitudes,

Digitized by Google

un homme, mais un mythe, mais une légende, mais un siècle incarné dans la gloire, et le gouvernement avait assez d'intelligence pour comprendre qu'il n'est permis à aucune royauté, si forte qu'elle se prétende, de jouer avec de pareils souvenirs. Aussi surveillait-il de son mieux les actes et les démarches du prince Louis-Napoléon à Londres ; le prince était gardé par l'inviolable fidélité de ses compagnons d'exil, et la cour des Tuileries en était réduite à se contenter de misérables commérages de police.

Sur la fin de juillet tout était prêt pour une tentative décisive. Ceux qui devaient y être associés se trouvaient réunis à Londres, mais la plupart n'avaient été mis dans la confidence ni du moment choisi ni du plan adopté. On comptait parmi eux plusieurs personnages qui déjà avaient participé à la conspiration de Strasbourg; Le général Montholon, le colonel Voisin, le commandant Le Duff de Mésonan, le colonel Bouffet de Montauban et quelques autres amis dévoués du prince étaient venus se ranger sous ses ordres et n'attendaient qu'un signal. On s'était procuré des uniformes, des munitions, des armes. A l'heure marquée, c'est-à-dire le 3 août, le prince et ses amis s'embarquèrent à bord du paquebot à vapeur *la City-Edimburg;* ils apprirent alors que le neveu de l'empereur allait faire voile pour la France, et, d'un commun accord, ils déclarèrent s'associer à son entreprise. Le 6 août, à trois heures du matin, ils mirent pied à terre sur la plage de Vimereux, à une demi-lieue de la côte, et peu d'instants après ils marchèrent sur Boulogne.

Digitized by Google

V

Des proclamations avaient été adressées par le prince à l'armée et au peuple; ces documents appartiennent à l'histoire; nous les reproduisons ci-après.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français!

« Les cendres de l'Empereur ne reviendront que « dans une France régénérée! Les mânes du grand « homme ne doivent pas être souillés par d'impurs « et hypocrites hommages. Il faut que la gloire et la « liberté soient debout à côté du cercueil de Napo- « léon! Il faut que les traîtres à la patrie aient dis- « paru!

« Qu'ont-ils fait, ceux qui vous gouvernent, pour « avoir des droits à votre amour? Ils vous ont « promis la paix, et ils ont amené la guerre civile « et la guerre désastreuse d'Afrique; ils vous ont « promis la diminution des impôts, et tout l'or que « vous possédez n'assouvirait pas leur avidité; ils « vous ont promis une administration intègre, et ils « ne règnent que par la corruption; ils vous ont « promis la liberté et ne protégent que priviléges et « abus; ils s'opposent à toute réforme, ils n'enfantent « qu'arbitraire et anarchie; ils ont promis la stabi- « lité, et, depuis dix ans, ils n'ont rien établi; enfin « ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience

Digitized by Google

« notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont « partout vendu notre honneur et abandonné nos « droits. Il est temps que tant d'iniquités aient leur « terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils « ont fait de cette France si grande, si généreuse, si « unanime en 1830.

« Agriculteurs, ils vous ont laissé, pendant la paix, « de plus forts impôts que ceux que Napoléon préle- « vait pendant la guerre.

« Industriels et commerçants, vos intérêts sont sa- « crifiés aux exigences étrangères; on emploie à « corrompre l'argent dont l'empereur se servait pour « encourager vos efforts et vous enrichir.

« Enfin, vous toutes, classes laborieuses et pauvres, « qui êtes en France le refuge de tous les sentiments « nobles, souvenez-vous que c'est parmi vous que « Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, « ses princes, ses amis; appuyez-moi de votre con- « cours, et montrons au monde que ni vous ni moi « n'avons dégénéré.

« J'espérais comme vous que, sans révolution, « nous pourrions corriger les mauvaises influences « du pouvoir; mais aujourd'hui tout espoir s'est « évanoui. Depuis dix ans on a changé dix fois de « ministère; on en changerait dix fois encore « que les maux et les misères de la patrie seraient « toujours les mêmes.

« Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple « comme le peuple français il y a un moyen infail- « lible de faire de grandes choses : c'est de le vou- « loir.

Digitized by Google

« Il n'y a en France, aujourd'hui, que violence « d'un côté, que licence de l'autre. Je veux rétablir « l'ordre et la liberté; je veux, en m'entourant de « toutes les sommités du pays, sans exception, *en « m'appuyant sur la volonté et les intérêts des masses*, « fonder un édifice inébranlable.

« Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

« Français! je vois devant moi l'avenir brillant de « la patrie.

« Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui « me pousse en avant; je ne m'arrêterai que lorsque « j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles « sur nos drapeaux, et *le peuple dans ses droits*. »

A L'ARMÉE.

« Soldats!

« La France est faite pour commander, et elle « obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et l'on vous traite « comme un vil troupeau. Vous êtes faits pour protéger l'honneur national, et c'est contre vos frères « qu'on tourne vos armes! Ils voudraient, ceux qui « vous gouvernent, avilir le noble métier de soldat! « Vous vous êtes indignés, et vous avez cherché ce « qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, « d'Iéna; ces aigles, les voilà! je vous les rapporte; « reprenez-les! Avec elles vous aurez gloire, honneur, « fortune, et, ce qui est plus que tout cela, la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

Digitized by Google

« Soldats! vos acclamations, lorsque je me pré-
« sentai à vous à Strasbourg, ne sont pas sorties de
« ma mémoire; je n'ai pas oublié les regrets que vous
« manifestiez sur ma défaite.

« Entre vous et moi il y a des liens indissolubles :
« nous avons les mêmes haines et les mêmes amours,
« les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

« Soldats! la grande ombre de l'Empereur Napoléon
« vous parle par ma voix ; hâtez-vous, pendant qu'elle
« traverse l'Océan, de renvoyer les traîtres et les op-
« presseurs ; montrez-lui à son arrivée que vous êtes
« les dignes fils de la Grande-Armée, et que vous avez
« repris ces emblèmes sacrés qui, pendant quarante
« ans, ont fait trembler les ennemis de la France,
« parmi lesquels étaient ceux qui vous gouvernent
« aujourd'hui.

« Soldats! aux armes! Vive la France!

« LOUIS-NAPOLÉON. »

A ces proclamations était joint un décret aux termes duquel le prince Louis-Napoléon, « au nom du peuple français, » prononçait la déchéance de la dynastie d'Orléans, dissolvait les deux Chambres, déliait les troupes du serment de fidélité, nommait M. Thiers président du gouvernement provisoire, le maréchal Clausel commandant en chef de l'armée de Paris, et maintenait le général Pajol au commandement de la première division militaire.

Digitized by Google

VI

Un très-petit nombre d'amis dévoués se portèrent au-devant du prince ; c'étaient M. Bataille, M. Forestier et M. Aladenize, jeune lieutenant du 42e de ligne, régiment dont une partie formait la garnison de Boulogne. Ils comptaient appeler le peuple aux armes, lui distribuer cinq mille fusils renfermés dans les magasins du château, se diriger ensuite sur les places du Nord, rallier à la cause impériale les populations et les régiments, et les entraîner vers Paris pour faire disparaître la monarchie de Juillet. En tête de la colonne on déployait un drapeau surmonté d'un aigle et sur lequel on avait inscrit les noms des grandes victoires de l'Empire.

Vers cinq heures du matin le prince et son escorte entrèrent dans Boulogne et se portèrent vers la caserne du 42e de ligne. Le lieutenant Aladenize les avait devancés ; par ses ordres les soldats étaient levés et rangés en bataille, et le cri de *Vive l'Empereur !* se faisait entendre dans les rangs. Le prince arriva, passa devant le front des troupes et leur adressa des paroles chaleureuses. Sur ces entrefaites on avait prévenu le capitaine Col-Puygellier des événements qui se passaient dans la ville, et cet officier s'était rendu à la caserne en toute hâte. On essaya de lui en disputer l'entrée ; on se jeta sur lui, on l'adjura de reconnaître le prince Louis-Napoléon et de se rallier à sa cause. Rien ne put l'ébranler, et, tout en persistant à demeurer fidèle au roi, il essaya de se dégager de la

Digitized by Google

foule qui l'enveloppait. Durant cette scène de confusion un pistolet, que tenait le prince, partit, et la balle alla blesser légèrement à la joue un sergent placé près du capitaine; ce coup était tiré par mégarde; le prince l'affirma, et sa parole est digne de foi; aucune collision, en effet, ne s'était engagée, et le prince, s'il avait eu l'imprudence de faire feu, n'aurait pu que compromettre sa cause sans la servir; il est évident qu'il n'avait point voulu faire usage de son arme. Or à peine le coup de feu eut-il retenti que les soldats serrèrent leurs rangs et ne connurent plus que leur consigne. Les partisans du prince, ne parvenant pas à entraîner la troupe, se replièrent vers la ville haute et se dirigèrent vers le magasin de fusils, en faisant entendre le cri de *Vive l'Empereur!* Les habitants hésitaient; les uns se montraient disposés à seconder le mouvement, les autres cherchaient à s'en rendre compte. En ce moment le sous-préfet se porta à la rencontre des conjurés et les somma de mettre bas les armes. On le repoussa en portant à sa poitrine la hampe du drapeau et on essaya vainement de briser à coups de hache la porte de la ville haute. Durant cette tentative le rappel était battu dans tous les quartiers et la garde nationale se hâtait d'accourir. Dès qu'elle se trouva réunie en masse sous les ordres de ses chefs elle se précipita sur la petite troupe impériale et la dispersa dans tous les sens. Le prince et un petit nombre d'amis dévoués se jetèrent dans une barque amarrée au rivage et essayèrent de regagner *la Ville d'Edimbourg*, mouillée à peu de distance. Les gardes nationaux firent feu sur les

Digitized by Google

fugitifs, en tuèrent ou en blessèrent quelques-uns, et les autres se virent dans la nécessité de se rendre. Deux balles traversèrent les vêtements du prince, une troisième le toucha légèrement au bras.

Mais déjà le commandant du port avait été dépêché pour se saisir du vapeur *la Ville d'Edimbourg;* chemin faisant il retira de l'eau tous les conjurés qui avaient survécu : le nombre des prisonniers s'éleva à cinquante-sept. Enfermés d'abord dans la citadelle de Boulogne, on les transféra ensuite au fort de Ham; puis ils furent amenés Paris pour y être traduits devant la chambre des Pairs constituée en cour de justice (1).

(1) A la suite du rapport envoyé par le sous-préfet de Boulogne, et avant que celui du préfet fût parvenu à Paris, le conseil des ministres s'assembla, et il fut décidé que la Cour des Pairs serait saisie de l'affaire. En conséquence l'ordonnance suivante fut publiée dans *le Moni r* du 10 août :

Ordonnance du roi.

« Louis-Philippe, roi des Français,

« Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État « au département de la justice et des cultes ;

« Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle ;

« Vu les articles 87, 88, 91, 92, 96, 97, 98 et 99 du Code pénal;

« Attendu que, dans la journée du 6 août 1840, un attentat contre « la sûreté de l'État a été commis dans la ville de Boulogne-sur-Mer;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. La Cour des Pairs est convoquée.

« Les pairs absents de Paris seront tenus de s'y rendre immédiate- « ment, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

« Art. 2. Cette Cour procédera sans délai au jugement des individus « qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou com- « plices de l'attentat ci-dessus énoncé.

« Art. 3. Elle se conformera pour l'instruction aux formes qui ont « été suivies par elle jusqu'à ce jour.

« Art. 4. Le sieur Franck-Carré, notre procureur général près la Cour

Digitized by Google

Les ordres donnés par le gouvernement étaient si implacables que le colonel de la garde municipale

« royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur général « près la Cour des Pairs.

« Il sera assisté du sieur Boucly, avocat général près la Cour royale « de Paris, faisant les fonctions d'avocat général et chargé de rempla- « cer le procureur général en son absence, et des sieurs Nougier et « Glandaz, substituts de notre procureur général, lesquels composeront « avec lui notre parquet près notre Cour des Pairs.

« Art. 5. Le garde des archives de la chambre des Pairs et son « adjoint rempliront les fonctions de greffiers de notre Cour des Pairs.

« Art. 6. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au dé- « partement de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la « présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

« Donné au palais des Tuileries, le 9 août 1840.

« LOUIS-PHILIPPE.

« Par le roi :

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de « la justice et des cultes.

« VIVIEN. »

Le 18 août, la chambre des Pairs, réunie en cour de justice, constitua sa juridiction, donna acte au procureur général du dépôt de son réquisitoire, et rendit un arrêt ainsi conçu :

« LA COUR-DES PAIRS,

« Vu l'ordonnance du roi en date du 9 de ce mois ;

« Vu l'art. 28 de la Charte constitutionnelle ;

« Ouï le procureur du roi en ses dires et réquisitions, et après en « avoir délibéré,

« Donne acte au procureur général du dépôt par lui fait sur le bureau « de la Cour d'une réquisition renfermant plainte contre les auteurs, « fauteurs et complices de l'attentat à la sûreté de l'État commis à Bou- « logne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, le 6 de ce mois ; or- « donne que par M. le chancelier de France, président de la Cour, et « par tels de MM. les Pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et « le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à « l'instruction du procès, pour, ladite instruction faite et rapportée, être

Digitized by Google

chargé d'accompagner Louis-Napoléon lui dit, en se plaçant à ses côtés dans la voiture, qu'au premier mouvement qu'il ferait on lui brûlerait la cervelle (1).

A Paris le prince fut enfermé à la Conciergerie. Ici nous voudrions taire un détail odieux, mais l'histoire a des droits auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire. Dans cette prison on assigna pour cellule

« par le procureur général requis et par la Cour statué ce qu'il appar-
« tiendra;

« Ordonne que, dans le cours de ladite instruction, les fonctions at-
« tribuées à la chambre du conseil par l'art. 128 du Code d'Instruction
« criminelle seront remplies par M. le chancelier, président de la
« Cour, celui de MM. les Pairs commis par lui pour faire le rapport,
« et MM. de Bellemare, Besson, de Cambaracès, le vicomte Decaux,
« le comte Dutaillis, le baron Feutrier, le baron Fréteau de Peny, le
« comte Hendelet, Odier, Rossi, le chancelier Tarbé de Vauxclairs,
« Villemain, que la Cour commet à cet effet; lesquels se conformeront
« d'ailleurs pour le mode de procéder aux dispositions du Code d'Ins-
« truction criminelle, et ne pourront délibérer s'ils ne sont au nombre
« de sept au moins;

« Ordonne que les pièces à conviction, ainsi que les procédures et
« actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de
« la Cour;

« Ordonne pareillement que les citations et autres actes du ministère
« d'huissier seront faits par les huissiers de la Chambre;

« Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du pro-
« cureur général du roi.

« Fait et délibéré au palais de la Cour des Pairs, à Paris, le mardi
« 18 août 1840, en la chambre du conseil, où siégeaient cent trente
« et un membres de la Cour,

« Assistés de MM. Eugène Cauchy, greffier en chef, et Léon de la Chauvinière, greffier en chef adjoint de la Cour.

« En exécution de l'arrêt qui précède, M. le chancelier a délégué,
« pour l'assister dans l'instruction ordonnée par cet arrêt, MM. le duc
« Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), le maréchal
« comte Gérard et Persil. »

(1) MM. Gallix et Guy, *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte*.

Digitized by Google

au neveu de l'empereur celle qu'avait souillée de sa présence un assassin, l'exécrable Fieschi.

Dans cette position, ainsi abreuvé d'amertumes, déçu deux fois dans l'espoir d'une généreuse ambition, tout autre que le prince se fût sans doute laissé abattre; sa fermeté ne l'abandonna pas.

VII

Le gouvernement de Louis-Philippe avait mesuré toute l'étendue de son danger; il accueillit avec une joie mal dissimulée les rapports qui lui vinrent de Boulogne et lui rendirent compte des événements du 6 août. Selon l'expression énergique d'un ministre, l'insuccès de cette tentative donnait plus de force à la royauté de 1830 que n'aurait pu le faire une bataille dans laquelle les ennemis de la France auraient perdu cent mille hommes. Cependant on se garda bien, comme après l'affaire de Strasbourg, de mettre le pays dans la confidence de ces joies et de ces craintes. On fit insulter le parti vaincu par les journaux dont disposait le pouvoir; on inventa de lâches railleries qui furent colportées dans le public; on imagina des fables ridicules pour amuser les oisifs et amoindrir le représentant de la dynastie impériale. Le peuple, dont la foi est robuste quand il s'agit de Napoléon et de sa race, ne s'associa ni à ces dédaigneuses calomnies, ni à ces dérisions officielles.

L'instruction judiciaire fut activement poursuivie par la Cour des Pairs. Le prince Louis-Napoléon fut interrogé par de hauts commissaires, au nombre des-

Digitized by Google

quels figuraient le maréchal Gérard, le duc Decazes et M. Pasquier, grand-chancelier de France. Le 28 septembre il comparut devant la Cour des Pairs, avec les autres vaincus de Boulogne, mis en jugement comme lui, et dont voici les noms tels qu'ils furent inscrits sur l'acte judiciaire :

Charles Tristan, comte de Montholon, maréchal de camp en disponibilité, âgé de 58 ans, né à Paris, demeurant en dernier lieu en Angleterre.

Jean-Baptiste Voisin, âgé de 60 ans, colonel de cavalerie retraité, né à Dieppe, demeurant à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Denys-Charles Parquin, âgé de 53 ans, né à Paris, demeurant à Londres, Carlton-Garden, chez le prince Napoléon.

Hippolyte-François-Athala-Sébastien Bouffet de Montauban, âgé de 46 ans, ancien colonel au service de Colombie, ex-général des volontaires parisiens en 1830 et 1831, né à Verneuil (Eure), domicilié à Richmont-Green (Angleterre).

Étienne Laborde, âgé de 58 ans, né à Carcassonne (Aude), demeurant à Paris.

Séverin-Louis Leduff de Maisonan, âgé de 58 ans, chef d'escadron d'état-major en retraite, né à Quimper (Finistère), demeurant à Paris.

Jules-Barthélemy Lombard, âgé de 31 ans, officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon, né à sa terre de Launay (Gironde), demeurant ordinairement à Paris.

Henri Conneau, âgé de 37 ans, docteur en médecine, né à Milan de parents français, demeurant à Londres.

Digitized by Google

Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny, âgé de 30 ans, né à Saint-Germain-Lespinasse, attaché au prince Napoléon, demeurant à Londres, Carlton-Garden.

Alfred d'Almbert, âgé de 27 ans, secrétaire intime du prince Louis-Napoléon, né à Nancy (Meurthe), demeurant à Londres.

Joseph Orsi, âgé de 32 ans, négociant, né à Florence, demeurant à Londres.

Prosper Alexandre, dit Desjardins, âgé de 51 ans, capitaine en retraite, né à Paris, y demeurant.

Mathieu Galvani, âgé de 54 ans, sous-intendant militaire en réforme, né à Sainte-Lucie (Corse), y demeurant.

Napoléon Ornano, âgé de 34 ans, ancien officier, né à Ajaccio.

Jean-Baptiste-Théodore Forestier, âgé de 25 ans, né à Saint-Gérant-le-Puy (Allier), domicilié à Paris.

Martial-Eugène Bataille, âgé de 25 ans, ingénieur civil, né à Kingston (Jamaïque) de parents français, demeurant à Londres depuis deux ou trois mois et auparavant à Paris.

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, âgé de 27 ans, lieutenant de voltigeurs au 42e de ligne, né à Issoudun (Indre), en garnison à Saint-Omer.

Pierre-Jean-François Buve, âgé de 33 ans, commis de commerce, né à Paris, et Henri-Richard-Siegfroi de Querelles, âgé de 30 ans, lieutenant d'infanterie en non-activité, né à Meuvelles (Bas-Rhin), domicilié à Paris.

En tout vingt accusés, en y comprenant le prince.

Digitized by Google

La plupart de leurs noms reparaîtront à une autre date dans ce livre

M. Cauchy, greffier en chef de la Cour des Pairs, donna lecture de l'acte d'accusation; on fit l'appel des témoins, et le président de la Cour, M. Pasquier, se disposa à interroger les prévenus. En ce moment le prince Louis-Napoléon demanda et obtint la parole.

VIII

« Pour la première fois, dit-il, il m'est permis d'élever la voix en France et de parler librement à des Français.

« Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans les murs du sénat, au milieu de vous que je connais, Messieurs, je ne peux croire que j'aie ici l'espoir de me justifier ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

« Sans orgueil, comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

« Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté *nationale n'a été proclamée aussi sollennellement*, n'a été constatée par des suffrages

Digitized by Google

aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'Empire.

« La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et, l'empereur l'a dit : « Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime. »

« Aussi gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

« L'empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui, pendant vingt-cinq ans, a traîné ma vie des marches du trône, sur lesquelles je suis né, jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

« Lorsqu'en 1830 le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal, comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille nous imposait au moins le devoir de *faire appel à la nation et d'interroger sa*

Digitized by Google

volonté. J'ai cru même que, si, au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'empire, d'y parler du frère aîné de l'empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier, et de *placer, en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois*, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu république ou monarchie, empire ou royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos dissensions. Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices; seul j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un c'est envers mes amis; toutefois qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs; *ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.*

« Un dernier mot, Messieurs. Je représente devant vous un principe, une défaite, une cause. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo! Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous avez voulu la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à *porter la peine des défections d'autrui*.

Digitized by Google

« Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter, comme juge de mes volontés et de mes actes, une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne dans la lutte qui s'ouvre; il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de générosité. »

IX

En répondant aux questions du président de la Cour le prince assuma sur lui seul toute la responsabilité de la tentative de Boulogne et s'abstint scrupuleusement de toute parole qui eût pu compromettre ses amis. Ceux-ci répondirent à leur tour sur toutes les circonstances de l'événement dans lequel ils étaient impliqués, et, de part et d'autre, on garda beaucoup de modération et de réserve dans l'accomplissement des formalités judiciaires.

M. le procureur général Franck-Carré fit entendre son réquisitoire et ses répliques; son discours fut long, et destiné, comme l'exigeait la circonstance, à établir la culpabilité des prévenus et à glorifier la dynastie de Juillet mise en présence des souvenirs de l'Empire.

« Eh quoi! dit-il en terminant, parce que le gouvernement de Juillet s'associe à toutes les sympathies publiques, et, dépositaire de l'honneur du passé comme du destin de l'avenir, admire ce que la France admire et se plaît à lui rappeler le souvenir de sa grandeur, vous avez pu penser que ces hommages vous appelaient, et que cette popularité du

Digitized by Google

grand homme vous frayait un chemin vers l'empire? Quoi! parce qu'un prince français traverse les mers pour ramener, au nom de la patrie, sur les rives de la Seine, les cendres glorieuses que le rocher de Sainte-Hélène avait gardées, vous avez pu penser que vous aviez seul le droit de les recevoir au sein de la France par vous régénérée! Non, non! Les gouvernements qui préparent leur ruine et qui ouvrent les voies à leurs ennemis, ce sont ceux qui luttent avec effort contre les généreuses tendances de l'esprit public et qui s'usent à les comprimer; ce ne sont pas ceux qui unissent au suffrage des citoyens les mêmes admirations, les mêmes volontés, les mêmes sentiments d'indépendance et de nationalité. Tout condamnait donc vos prétentions. »

Le prince avait choisi pour défenseurs M. Berryer et M. Ferdinand Barrot.

« Et moi aussi, dit le premier de ces deux orateurs, je n'ai pu assister à ce grave débat sans qu'il s'élevât de douloureuses réflexions dans mon cœur. Quel n'est pas le malheur d'un pays où, dans un si petit nombre d'années, tant de révolutions successives, violentes, renversant tour à tour des droits proclamés, établis, jurés, ont jeté une si profonde et si affligeante incertitude dans les esprits et dans les cœurs sur le sentiment et la consistance des devoirs! Eh quoi! dans une seule vie d'homme nous avons été soumis à la République, à l'Empire, à la Restauration, à la royauté du 7 août! Cette acceptation de gouvernements si rapidement brisés les uns sur les autres, ne s'est-elle pas faite au grand détriment de l'éner-

Digitized by Google

gie des consciences, de la dignité de l'homme, et je dirai même de la majesté des lois?

« Pardonnez-moi cette réflexion qui me saisit chez un peuple où de tels événements se sont succédé : serait-il donc vrai que les hommes qui ont le plus d'énergie, un sentiment plus élevé des devoirs, un respect plus profond pour la foi jurée, un sentiment plus religieux des engagements pris, une fidélité plus invincible aux obligations contractées, soient précisément les hommes les plus exposés à être considérés comme des factieux et de mauvais citoyens, et que l'on compte au nombre des citoyens les plus purs et les plus vertueux ceux qui, dans ces révolutions diverses, se sentent assez de faiblesse dans l'esprit et dans le cœur pour ne pas avoir une foi et un principe? Et, pour la dignité de la justice, quelle atteinte, Messieurs, quand elle se trouve appelée à condamner comme un crime ce que naguère il lui était enjoint d'imposer comme une loi, de protéger comme un devoir! »

Un moment après M. Berryer dit encore :

« Dans la position personnelle du prince Napoléon, après les événements qui se sont accomplis en France et qui sont votre propre ouvrage, en présence des principes que vous avez proclamés et dont vous avez fait les lois du pays, les actes, l'entreprise du prince Napoléon, sa résolution, présentent-ils un caractère de criminalité qu'il vous soit possible de déclarer et de punir judiciairement? S'agit-il donc, en effet, d'appliquer à un sujet rebelle et convaincu de rébellion des dispositions du Code pénal? Le prince a fait autre chose; il a fait plus que de venir attaquer le

Digitized by Google

territoire, que de se rendre coupable de la violation du sol français; il est venu contester la souveraineté à la maison d'Orléans; il est venu en France réclamer pour sa propre famille les droits à la souveraineté; il l'a fait au même titre et en vertu du même principe politique que celui sur lequel vous avez posé la royauté d'aujourd'hui. Dans cet état il ne s'agit pas pour vous de vous prononcer entre les deux principes dont la lutte a si profondément agité et déchiré notre pays depuis cinquante années. Il ne saurait être question, pour la défense du principe qui domine aujourd'hui tous les pouvoirs en France, d'appliquer les lois existantes contre un principe contraire; c'est votre principe même qui est invoqué. »

L'orateur ajouta :

« Est-ce donc un fantôme, Messieurs, est-ce donc une illusion que l'établissement de la dynastie impériale? Ce qu'elle a fait retentit assez dans le monde et parle assez haut, non-seulement en France, mais chez tous les peuples de l'Europe. Non, ce ne fut pas un rêve que l'établissement de l'Empire.

« L'empereur est mort, et tout a fini avec lui. Qu'est-ce à dire? Cette dynastie, fondée, établie, jurée au nom de la souveraineté nationale, est-ce à dire qu'elle ne promette de durée au pays que celle de la vie d'un homme? C'est ainsi qu'il vous faut attaquer les garanties mêmes du pouvoir que vous venez défendre pour repousser celui qui avait été fondé par la consécration de la volonté nationale, consécration unanime, plus éclatante que celle de 1830, par la nation appelée tout entière à émettre son vote. »

Digitized by Google

Faisant allusion à la situation faite à la France par le pacte récemment conclu à Londres, en dehors d'elle et contre elle, M. Berryer parla ainsi :

« A peine le ministère (du 1er mars) a-t-il touché le pouvoir qu'il a senti l'état politique de l'Europe, qu'il a vu se préparer et s'ourdir des plans injurieux pour sa dignité, menaçants peut-être pour ses intérêts; qu'il a vu se préparer quelque chose comme la réunion de presque tous les États de l'Europe contre la France isolée et rejetée du congrès et des transactions des rois. Il s'est alarmé d'une pareille situation. Il a senti qu'il fallait affranchir cette France, dévouée à l'égoïsme, à l'individualisme, du joug matériel qui éloignait toute pensée de sacrifices ; qu'il fallait d'autres sentiments dans cette fière et glorieuse patrie. Il a voulu réveiller des souvenirs, et est allé invoquer la mémoire de celui qui avait promené la grande épée de la France depuis l'extrémité du Portugal jusqu'à l'extrémité de la Baltique. Il a voulu qu'elle fût montrée à la France, cette grande épée qui avait presque courbé les Pyramides et qui avait presque entièrement séparé l'Angleterre du continent européen. Toutes les sympathies impériales, tous les sentiments bonapartistes ont été profondément remués pour réveiller en France cet esprit guerrier. La tombe du héros, on est allé l'ouvrir, on est allé remuer ses cendres pour les transporter dans Paris et déposer glorieusement ses armes sur son cercueil.

« Vous allez juger, Messieurs; est-ce que vous ne comprenez pas ce que de telles manifestations ont dû produire sur le jeune prince? Est-ce dans cette en-

Digitized by Google

ceinte, où je vois tant d'hommes décorés de titres qu'ils n'ont pas reçus avec la vie, qu'il me sera interdit de dire ce que cette grande provocation au souvenir de l'empereur a dû remuer dans le cœur de l'héritier d'un nom héroïque?

« Soyons hommes, Messieurs, et, comme hommes, jugeons les actions humaines. Faisons la part de toutes choses. Jusqu'où a-t-on été? Sous un prince qui, dans d'autres temps, avait demandé à porter les armes contre les armées impériales et à combattre celui qu'il appelait l'usurpateur corse, on a senti un tel besoin de réveiller l'orgueil de ce nom en France, et les sentiments qui sont liés au souvenir de l'Empire, que le ministère a dit : « Il fut le légitime souverain de notre pays. »

« C'est alors que le jeune prince a vu ce qui n'était encore que dans les pressentiments des hommes qui gouvernent. Il a vu signer le traité de Londres; il s'est trouvé au milieu des hommes qui ourdissaient ce plan combiné contre la France; et vous ne voulez pas que ce jeune homme, téméraire, aveugle, présomptueux tant que vous voudrez, mais avec un cœur dans lequel il y a du sang, et à qui une haine a été transmise, sans consulter ses ressources, se soit dit : « Ce nom qu'on fait retentir, c'est à moi qu'il appartient! c'est à moi de le porter vivant sur les frontières! Il réveillera la foi dans la victoire. » Ces armes, qui les déposera sur son tombeau? Pouvez-vous disputer à l'héritier du soldat ses armes? Non, et voilà pourquoi, sans préméditation, sans calcul, sans combinaison, mais jeune, ardent, sentant son nom, sa

Digitized by Google

gloire, il s'est dit : « J'irai et je poserai les armes sur sa tombe, et je dirai à la France : Me voici... voulez-vous de moi ? »

« Soyons courageux ! disons tout avant de juger. S'il y a eu un crime, c'est vous qui l'avez provoqué par les principes que vous avez posés, par les actes solennels du gouvernement ; c'est vous qui l'avez inspiré par les sentiments dont vous avez animé les Français, et, entre tout ce qui est Français, l'héritier de Napoléon lui-même.

« Vous voulez le juger, et pour déterminer vos résolutions, pour que plus aisément vous puissiez vous constituer juges, on vous parle de projets insensés, de folle présomption !... Eh ! Messieurs, le succès serait-il donc devenu la base des lois morales, la base du droit ? Quelle que soit la faiblesse de l'illusion, la témérité de l'entreprise, ce n'est pas le nombre des armes et des soldats qu'il faut compter, c'est le droit, ce sont les principes au nom desquels on a agi. Ce droit, ces principes, vous ne pouvez pas en être juges.....

« Vous faites allusion à la faiblesse des moyens, à la pauvreté de l'entreprise !... Eh bien ! si le succès fait tout, vous qui êtes des hommes, qui êtes même les premiers de l'État, qui êtes les membres d'un grand corps politique, je vous dirai : Il y a un arbitre inévitable, éternel, entre tout juge et tout accusé. Avant de juger, devant cet arbitre, et à la face du pays qui entendra vos arrêts, dites-vous, sans avoir égard à la faiblesse des moyens, le droit, les lois, la Constitution devant les yeux, la main sur la conscience, devant Dieu et

Digitized by Google

devant nous qui vous connaissons, dites : « S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit au nom duquel était tenté le projet de Boulogne, je l'aurais renié; j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. » Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque devant Dieu, devant le pays, se lèvera et me dira : « S'il eût réussi j'aurais nié ce droit! « celui-là je l'accepte pour juge. »

Les débats occupèrent à peine cinq audiences de la Cour des Pairs, et le 6 octobre un arrêt de condamnation intervint contre seize accusés déclarés coupables d'un attentat ayant pour but de détruire le gouvernement, d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, etc., crimes prévus par les articles 87, 88 et 91 du Code pénal.

L'arrêt se terminait ainsi :

« La cour.... attendu que les peines doivent être proportionnées à la part que chacun des coupables a prise à l'attentat qu'ils ont commis,

« Condamne :

« Le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume;

« Jean-Baptiste Aladenize, à la peine de la déportation ;

« Charles-Tristan, comte de Montholon,

« Charles Parquin,

« Jules Lombard,

« Jules-Gilbert Fialin de Persigny, à vingt années de détention;

Digitized by Google

« Jean-Baptiste Voisin,

« Jean-Baptiste Forestier,

« Napoléon Ornano, à dix ans de détention;

« Eugène Bataille,

« Hippolyte Bouffet de Montauban,

« Joseph Orsi, à cinq années de détention;

« Ordonne, conformément à l'article 436 du Code pénal,

« Que les comdamnés susnommés resteront toute leur vie sous la surveillance de la haute police;

« Les déclare déchus de leurs titres, grades et décorations;

« Henri Conneau, à cinq années d'emprisonnement;

« Étienne Laborde, à deux années d'emprisonnement;

« Ordonne qu'Henri Conneau restera sous la surveillance de la haute police pendant cinq années;

« Ordonne également qu'Étienne Laborde restera sous la surveillance de la haute police pendant deux années. »

Le 6 octobre, à quatre heures de l'après-midi, la sentence de la Cour des Pairs fut lue au prince dans sa prison; il l'écouta sans donner aucune marque d'émotion. A minuit on le fit monter en voiture avec un colonel de la garde municipale, qui l'accompagna jusqu'à Ham. C'est là qu'il devait subir sa peine.

Le prince, à son départ de Paris, n'avait pu obtenir de voir aucun de ses amis. Cependant le docteur Conneau et le général Montholon, condamnés avec lui, mais à des peines moins graves, sollicitèrent,

Digitized by Google

avec tout l'élan d'une vieille amitié, l'autorisation de partager la prison de Louis-Napoléon : le gouvernement du roi y consentit.

X

Ce n'est point en se posant sur le terrain même des lois, des hommes et des choses de 1840, que l'histoire doit juger les tentatives de Strasbourg et de Boulogne, dont la portée réelle échappait alors aux multitudes.

Ces tentatives échouèrent ; elles étaient prématurées, elles éclataient avant l'heure marquée par la Providence pour le second avénement de la dynastie impériale. Les hommes à courte vue affectèrent des airs de dédain et se laissèrent aller à des déclamations : la fortune semblait se ranger de leur côté.

Vint le jour où, pour la seconde fois, il plut à Dieu qu'un Bonaparte reparût à la tête du pays et sauvât la France de l'anarchie ; quand ce moment se produisit dans nos annales contemporaines, la France comprit ce qu'avaient signifié, au point de vue providentiel, les événements de Strasbourg et de Boulogne ; elle vit que ces deux appels adressés au peuple, et qui ne semblaient point avoir trouvé d'écho, désignaient d'avance à notre patrie l'homme nécessaire, l'homme qui, mûri par l'exil, la captivité et la souffrance, reprendrait, pour la conduire à terme, l'œuvre interrompue par les désastres de 1814 et de 1815. Elle reconnut que la dynastie napoléonienne n'était pas éteinte, et, parmi cette pléiade de princes,

Digitized by Google

issus de la race impériale, entre lesquels le peuple aurait sans doute hésité, la France devina sur qui devaient se porter son choix et ses espérances. Qui eût osé le pressentir en 1840, alors que le neveu de l'empereur était conduit prisonnier dans un vieux fort du Vermandois, alors que les railleries de la bourgeoisie parisienne et les moqueries du journalisme prétendaient faire croire au pays que le bonapartisme était mort et qu'il fallait laisser aux vieux invalides le soin de garder fidélité aux souvenirs de l'Empire? Les bourgeois et les gens de lettres de 1840, qui se complaisaient dans cette pensée, et croyaient à l'éternité de la charte orléaniste n'oubliaient qu'une chose : c'est que rien n'efface dans le cœur des peuples les noms qui y sont inscrits par la communauté de la gloire et du malheur. Mais ne nous hâtons pas d'anticiper sur les événements.

XI

Les difficultés de la question d'Orient continuaient à s'aggraver; une ordonnance royale, provoquée par M. Thiers, ouvrit au ministère des travaux publics un crédit de six millions destinés à être affectés aux fortifications de Paris. Le 16 octobre les travaux commencèrent.

Il se fit dans le monde politique une explosion. La partie était belle pour l'opposition parlementaire, belle pour les frondeurs aux aguets. Le vieux thème d'un bombardement de Paris par l'artillerie royale fut exhumé des cartons du journalisme.

Digitized by Google

Comme ce qui semble le plus naturel au libéralisme, c'est qu'un roi se serve de ses canons et de ses mortiers pour détruire pierre à pierre ou pour incendier par les obus la capitale de ses États, les artisans de blâme s'évertuèrent à gémir sur le sort des Parisiens, menacés d'une telle catastrophe, et la population s'abandonna à un frémissement dont, aujourd'hui, elle ne saurait manquer d'avoir honte. Les hommes sages furent seuls à reconnaître que Paris fortifié est le salut de la France, en ce qu'il rend toute invasion d'autant plus impossible qu'avant de faire brêche dans son enceinte bastionnée il faut avoir enlevé les forts détachés qui la couvrent, et dont le périmètre, si on les relie stratégiquement, dépasse douze lieues. Ils comprirent que, pour assiéger et bloquer une ville grande comme Paris, dans de telles conditions, il faut une armée de quatre à cinq cent mille hommes, traînant à sa suite deux mille pièces de canon, des attelages, des magasins, des approvisionnements impossibles à réunir et à conduire au travers de la France; ils se dirent qu'une pareille armée, si on pouvait l'établir autour de Paris, dans des lignes de circonvallation, serait à son tour assiégée et bloquée par la France entière et périrait avant d'avoir pu réussir à s'emparer du Mont-Valérien et du fort de Vanves. Dès lors ils reconnurent et ils eurent le courage de dire que l'œuvre des fortifications de Paris était éminemment utile et nationale.

Parmi les républicains les plus avancés, les plus intelligents, ceux qui disciplinaient la démocratie ignorante, MM. Armand Marrast et G. Cavaignac,

Digitized by Google

entre autres, eurent le courage de braver l'impopularité et de donner une adhésion ouverte au projet du gouvernement. Les républicains voulaient que Paris fût fortifié en vue des invasions que de nouvelles révolutions pouvaient attirer sur la France, et, comme ils admettaient les énormes difficultés d'une pareille entreprise, ils trouvaient bon que la royauté, dans le peu d'années qui lui restait à vivre, se chargeât du travail et de la dépense. C'était un bon calcul, et la population parisienne, en voyant les journaux démocratiques les plus accrédités donner un assentiment public aux fortifications de Paris, commença peu à peu à s'en effrayer un peu moins ou à laisser faire.

N'avait-elle pas, d'ailleurs, pour détourner ailleurs ses préoccupations, le procès intenté, dans le département de la Corrèze, à Marie Cappelle, veuve Lafarge, traduite devant la cour d'assises sous prévention d'avoir empoisonné son mari? Il s'agissait bien, vraiment, de Méhémet-Ali, du banquet de Châtillon, de la question d'Orient ou de la réforme? Charles Lafarge était-il mort empoisonné au château du Glandier, et l'appareil de Marsh permettait-il de découvrir de l'arsenic dans ses entrailles? C'était sur cette question que la France entière hésitait : qu'importait le reste? O Athéniens !

XII

Le ministère du 1er mars se voyait dans la nécessité de porter ses préoccupations sur des intérêts plus européens. Tout en multipliant, avec plus ou

Digitized by Google

moins de bonne foi, les préparatifs de guerre et en faisant grand bruit de ses armements, il avait à cœur d'empêcher une conflagration, et il intervenait, par d'habiles conseils, auprès de Méhémet-Ali, afin que le pacha d'Égypte eût pitié des grandes puissances et ne les contraignît pas à faire la guerre.

Vers le milieu du mois d'août, l'envoyé du gouvernement français, M. le comte Walewski, était arrivé à Alexandrie. Il y avait trouvé Méhémet-Ali tout entier à l'irritation où l'avait jeté la notification du traité et la sommation à lui adressée par le sultan d'avoir à s'y soumettre sans retard.

Le vice-roi avait déclaré aux consuls des puissances signataires qu'il résisterait jusqu'à la dernière extrémité; dominé par le sentiment exagéré de sa force, il avait mandé à la Porte qu'il ne céderait pas une parcelle de ses États, et que, si l'on voulait les lui arracher, il bouleverserait l'empire et s'ensevelirait sous ses ruines. Ce ne fut pas sans de longs et pressants efforts que M. Walewski parvint enfin à obtenir de lui qu'il accepterait au besoin l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère, si la France pouvait décider la Porte à lui accorder ces conditions. Ce point était convenu quand, la Porte lui ayant fait faire la seconde des sommations prévues par le traité, Méhémet-Ali convoqua les consuls (28 août) et leur annonça qu'il était résolu à accepter l'Égypte héréditaire; que, quant au reste, il s'en rapportait à la magnanimité de son souverain, qui ne méconnaîtrait pas ses services, et que Rifaat-Bey allait partir pour porter cette réponse au sultan. Les consuls, à l'insti-

Digitized by Google

gation du consul de Russie, ne voulurent pas recevoir cette déclaration, à moins que Méhémet-Ali, comme gage de sa soumission, ne rendît immédiatement la flotte turque et ne retirât ses troupes de Syrie. Ils s'opposèrent au départ de Rifaat-Bey.

Ainsi se trouvaient paralysés, comme de parti pris, les bons offices de la France, qu'invoquait naguère lord Palmerston, et les dispositions conciliantes de Méhémet-Ali. Cependant le temps pressait; les délais approchaient de leur terme; il n'y avait plus une heure à perdre pour prévenir un arrêt de déchéance. Dans ces circonstances critiques M. Walewski n'hésita pas à prendre sur lui d'aller à Constantinople négocier lui-même une transaction entre le sultan et le pacha. Il fut convenu que, le pacha s'en remettant absolument à la médiation de la France, M. Walewski proposerait pour base de transaction la Syrie, Adana et Candie en viager, et qu'en cas de nécessité il se réduirait à la Syrie seule. Quant à Méhémet-Ali, il attendrait l'expiration du dernier jour de délai pour répondre à Rifaat-Bey qu'il acceptait l'Égypte héréditaire, s'en remettant pour le reste à la magnanimité du sultan. Rifaat ne pouvant arriver à Constantinople avec cette réponse avant le 12 septembre, le pacha était convaincu que, pour cette époque, le médiateur français aurait conclu un arrangement avec le sultan. M. Walewski partit le 30 août, laissant le pacha plein de joie et de confiance.

Le résultat des efforts de M. Walewski simplifiait d'une manière heureuse la situation du cabinet des Tuileries. Le pacha réduisait ses exigences à

Digitized by Google

ce que la France avait « toujours considéré comme devant constituer la base essentielle d'un arrangement satisfaisant et honorable pour les deux parties intéressées. » La France, sans vouloir faire la guerre pour donner la Syrie au pacha, devait employer tous ses bons offices à la lui faire obtenir, et c'est ce qu'elle allait faire près du divan. Entre ce qu'acceptait le pacha et ce que lui offrait le traité, la différence se trouvant réduite à quelques districts de la Syrie, l'intérêt évident de la Porte elle-même était de ne pas pousser plus loin la contestation. En tout cas, la France, ayant pour elle la loyauté de la conduite, la droite raison et le bon sens, n'aurait plus qu'à laisser venir les événements. Si le pacha cédait aux menaces du traité elle n'avait pas à s'y opposer; si, au contraire, il résistait, soit qu'il défiât, immobile derrière le Liban, une poursuite impossible, soit qu'il se crût assez fort pour rejeter dans la mer quiconque mettrait le pied sur le rivage de la Syrie, la France, tant qu'on ne toucherait pas à l'Égypte, n'était point engagée à prendre parti. Mais ces extrémités n'étaient plus à craindre désormais si les signataires du traité ne s'entêtaient pas follement à risquer la paix de l'Europe pour ne pas laisser à la France le mérite d'avoir mis fin, à elle seule, au conflit oriental (1).

En possession de ces importantes concessions faites par le pacha aux conseils de la France, M. Thiers s'empressa d'annoncer directement aux quatre cours qu'elles étaient obtenues et qu'elles

(1) M. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe.*

Digitized by Google

étaient portées au divan, qui en référerait probablement aux représentants des puissances signataires du traité. Il faisait de plus pressentir que, si cet arrangement était agréé par la Porte, la France consentirait à en garantir l'exécution, de concert avec les quatre puissances. Outre que, par cette démarche, M. Thiers ôtait tout prétexte au renouvellement des accusations de menées occultes dirigées contre la France, il plaçait les puissances en face de la responsabilité qu'elles assumeraient en persistant dans un refus qui ne serait plus évidemment que l'effet d'une injustifiable obstination. Il espérait ainsi ébranler au moins les résolutions des cabinets de Vienne et de Berlin, qui hésiteraient peut-être à repousser les dernières offres de conciliation qu'on pût attendre de la France (1). Il était loisible, à coup sûr, au pacha d'Égypte de fléchir davantage sous la pression de la nécessité et de se résigner à subir les conditions qui lui étaient faites par le traité du 15 juillet; mais il n'appartenait point à la France de lui en donner le conseil et d'abdiquer ainsi toute dignité et toute indépendance dans la solution des difficultés de la question d'Orient.

La France avait droit d'espérer que, par le seul fait des concessions imposées à Méhémet-Ali et par lui subies, les quatre puissances signataires de la convention de Londres se montreraient satisfaites et se garderaient bien d'en appeler à la guerre. Le roi Louis-Philippe, tout entier à cette illusion, voyait avec bonheur s'évanouir l'une après l'autre les chances

(1) M. de Nouvion, *ibid.*

Digitized by Google

d'une conflagration générale qui avait menacé l'Europe.

XIII

Or, tandis que le gouvernement français s'applaudissait des résultats de sa politique et de ses conseils, les événements marchaient plus vite qu'il n'avait dû s'y attendre.

Le 3 septembre un grand conseil s'était tenu, à Constantinople, chez le cheik el-islam, et le vice-roi d'Égypte avait été déclaré déchu de son gouvernement de Syrie. Un fetva (sorte d'excommunication musulmane) avait été lu dans les mosquées et autorisait les croyants et les infidèles à faire la guerre à Méhémet-Ali.

Le pacha d'Égypte n'avait point encore connaissance de cette résolution extrême lorsqu'il fit porter aux consuls européens, réunis à Alexandrie, et à Rifaat-Bey, envoyé de la Sublime Porte, une déclaration par laquelle il se bornait à dire :

« Que Son Altesse avait déjà envoyé sa réponse à la Sublime Porte, qui la communiquerait aux autres puissances;

« Que l'hérédité de l'Égypte avait été officiellement acceptée dans la première conférence; que, quant à la Syrie, c'était une question secondaire, et que Son Altesse ne voulait pas contrarier la Sublime Porte dans ce qui a été convenu entre elle et les grandes puissances, en faisant naître des obstacles à la solution de cette affaire;

Digitized by Google

« Que le serviteur de la Sublime Porte, dont la barbe avait blanchi pendant ses longues années de services, se flattait de pouvoir obtenir de la clémence et de la générosité impériale la grâce qu'il sollicitait; et, comme les puissances ne l'avaient pas traité selon le mérite de ses soumissions, il demandait qu'on lui rendît justice, afin que les puissances fussent convaincues de la réalité des preuves qu'il donnait de son obéissance. »

Dans sa lettre au grand-vizir, en date du 5 septembre, Méhémet-Ali, après avoir protesté de sa soumission envers son souverain, demandait le gouvernement de la Syrie pendant sa vie, promettant d'améliorer cette province et d'y faire régner la tranquillité.

Il était trop tard. Déjà l'exécution militaire des résolutions adoptées de concert par les quatre puissances signataires du traité de Londres avait été ouverte par le blocus maritime des échelles de Syrie et allait porter sur les points principaux de la côte, Beyrouth, Sidon, Saint-Jean d'Acre. Le 11 septembre l'amiral Napier, qui avait rallié la flotte venue d'Angleterre, se trouva devant Beyrouth en mesure d'agir. La ville était occupée par une garnison égyptienne, placée sous le commandement d'un Français, le colonel Selves, qui servait Méhémet-Ali sous le nom de Soliman-Pacha. Le bombardement commença dès le lendemain, 12 septembre; il dura huit jours et fit de l'importante place de Beyrouth un monceau de ruines. Les troupes égyptiennes qui avaient eu mission de protéger la ville firent grand bruit de leur dévouement et de leur courage; mais, lorsqu'il

Digitized by Google

fut permis d'apprécier plus exactement les diverses phases de cette lutte, on s'étonna, non sans raison, de la trop facile victoire des Anglais et de l'incurie d'Ibrahim-Pacha. Cet homme si redouté du sultan, et qui avait mis l'empire ottoman à deux doigts de sa perte, ne sut pas repousser, avec quinze mille hommes de bonnes troupes, les attaques de deux mille soldats anglais. Quoi qu'il en soit, peu de jours après, Saïda (Sidon), place assez forte, capitula; c'était une grande perte comme dépôt d'armes et de munitions (21 septembre).

La reddition de Saint-Jean d'Acre acheva de porter un coup terrible à la puissance de Méhémet-Ali. Cette place fut prise le 4 novembre, alors qu'on espérait encore que la saison avancée ne permettrait bientôt plus à la flotte anglaise de tenir la mer.

Ce ne fut que le 29 octobre seulement que l'amiral Stopfort et le colonel Smith, commandant des troupes anglo-turques en Syrie, décidèrent l'attaque de Saint-Jean d'Acre, et le 2 novembre, à huit heures du matin, les bateaux à vapeur commencèrent leur feu. La place, de son côté, ouvrit le sien avec vigueur; dans l'après-midi, l'amiral anglais, avec son escadre, vint jeter l'ancre devant la ville. La triple escadre anglaise, autrichienne et turque réunie, se composait de vingt-deux bâtiments, munis de tous les moyens de destruction.

Tout était prêt pour une attaque générale, mais, par suite des vents faibles, elle ne put commencer que le 3, vers deux heures de l'après-midi.

Bientôt les décharges des remparts et les bordées

Digitized by Google

des vaisseaux se succédèrent avec rapidité; à quatre heures vingt-cinq minutes, au moment où l'action était le plus vivement engagée, lorsque déjà l'amiral avait cru devoir donner au *Revenge* l'ordre d'appuyer une division qui commençait à faiblir, une terrible explosion eut lieu dans la ville; Acre disparut tout à coup, ainsi que la division sud de l'escadre, dans des tourbillons de fumée. Le vent dissipa enfin ces nuages dans la direction du midi; c'était le principal magasin de poudre et tout l'arsenal de la place qui venaient de sauter, et un tiers de la ville était détruit. L'explosion avait anéanti deux régiments entiers rangés en bataille sur les remparts, et tout être vivant qui se trouvait sur la place, dans une étendue de dix-huit mille pieds carrés, avait cessé d'existér.

Environ deux mille habitants périrent sous les décombres; après ce terrible événement le feu de la batterie du sud s'éteignit peu à peu, mais les batteries de l'ouest parurent redoubler d'acharnement. A cinq heures l'amiral donna le signal de cesser le feu.

A une heure et demie de la nuit une embarcation du capitaine du port vint annoncer que les Égyptiens quittaient la ville, et que, si l'on débarquait à la porte du côté de l'eau, on la trouverait ouverte. Le débarquement eut lieu, en effet, et au point du jour trois cents soldats de marine autrichiens prenaient possession de la ville.

On évalue à quatre mille cinq cents hommes le nombre des troupes qui se trouvaient dans la place au commencement du bombardement, plus un corps de cavalerie de huit cents hommes, qui était campé au

Digitized by Google

dehors de la ville; trois cents Égyptiens avaient été tués dans les batteries, et le lendemain dix-sept cents hommes se constituaient prisonniers.

Dans ces conditions Ibrahim-Pacha reçut de Méhémet-Ali l'ordre d'opérer sa retraite; le blocus d'Alexandrie était imminent, et, d'un autre côté, l'émir Beschir, cédant à des influences étrangères abandonnait la cause du pacha d'Égypte et laissait les vainqueurs disposer librement du fruit de la victoire. Ainsi déçu dans son attente et accablé sous le poids de la fortune mauvaise, Méhémet-Ali se trouva réduit à conclure avec l'amiral Napier une convention aux termes de laquelle il s'engageait à faire évacuer la Syrie par les armées d'Ibrahim et à restituer la flotte turque au gouvernement de Sa Hautesse. Ainsi le sultan se trouvait rétabli dans ses droits de souveraineté, et le pacha d'Égypte, qui avait compté vainement sur les promesses et sur l'amitié de la France, subissait toutes les conséquences de sa défaite.

XIV

Tandis qu'il s'indignait de cette humiliation et s'en prenait à ses alliés pusillanimes, le gouvernement de Louis-Philippe faisait chanter *la Marseillaise* à l'Opéra et cherchait, par des notes diplomatiques non moins stériles, à entourer sa déconvenue de quelque apparence de dignité. Après avoir résumé, dans une dépêche du 5 octobre, toutes les phases de ce long et difficile conflit, M. Thiers résumait ainsi la discussion :

Digitized by Google

« En admettant, pour un moment, que les vues du cabinet britannique soient mieux entendues que celles du cabinet français, l'alliance de la France ne vallait-elle pas mieux, pour l'intégrité de l'empire ottoman et pour la paix du monde, que telle ou telle délimitation en Syrie?...

« On a donc sacrifié gratuitement, pour un résultat secondaire, une alliance qui a maintenu l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman beaucoup plus sûrement que ne le fera le traité du 15 juillet. On dira que la France pouvait aussi faire la même réflexion, et qu'elle pouvait, si la question des limites en Syrie lui paraissait secondaire, se rendre aux vues de l'Angleterre et acheter par ce sacrifice le maintien de l'alliance.

« A cela il y a une réponse fort simple. La France, une fois d'accord sur le but avec ses alliés, aurait fait, non pas de ces sacrifices essentiels qu'aucune nation ne doit à une autre, mais celui de sa manière de voir sur certaines questions de limites. Elle vient de le prouver par les concessions qu'elle a demandées et obtenues du vice-roi. Mais on ne lui a pas laissé le choix; on lui a fait part d'une nouvelle alliance quand déjà elle était conclue. Dès lors elle a dû s'isoler; elle l'a fait, mais elle ne l'a fait qu'alors. Depuis, toujours fidèle à sa politique pacifique, elle n'a cessé de conseiller au vice-roi d'Égypte la plus parfaite modération. Bien qu'armée et libre de son action, elle fera tous ses efforts pour éviter au monde des douleurs et des catastrophes. Sauf les sacrifices qui coûteraient à son honneur, elle fera tous ceux qu'elle pourra pour

Digitized by Google

maintenir la paix, et, si aujourd'hui elle tient ce langage au cabinet britannique, c'est moins pour se plaindre que pour prouver la loyauté de sa politique, non-seulement à la Grande-Bretagne, mais au monde, dont aucun État aujourd'hui, quelque puissant qu'il soit, ne saurait mépriser l'opinion. Le secrétaire d'État de S. M. Britanique a voulu prouver son bon droit; le secrétaire d'État de S. M. le roi des Français doit aussi à son roi et à son pays de prouver la conséquence, la loyauté de la politique française dans la grave question d'Orient. »

Trois jours après, le 8 octobre, M. Thiers adressait à M. Guizot un dernier mémorandum, destiné, comme l'autre, à être notifié au gouvernement anglais. Il y était dit :

« Tous les esprits éclairés ont été frappés de la loyauté de la France, qui, bien que tenant une conduite séparée, ne cessait pas d'exercer son influence au profit d'une solution modérée et pacifique de la question d'Orient. Ils ont aussi été frappés de la sagesse avec laquelle le vice-roi écoutait les conseils de la prudence et de la modération.

« En réponse à de telles concessions, la Porte, soit qu'elle ait agi spontanément, soit qu'elle ait agi par des conseils irréfléchis, reçus sur les lieux mêmes, la Porte, avant de pouvoir en référer à ses alliés, a répondu à la déférence du vice-roi par un acte de déchéance. Une telle conduite, aussi exorbitante qu'inattendue, excède même l'esprit du traité du 15 juillet et dépasse les conséquences les plus extrêmes qu'on pouvait en tirer. Ce traité, que la France ne saurait

Digitized by Google

invoquer, car elle n'y adhère point, mais qu'elle rappelle pour montrer la rapidité avec laquelle on est entraîné déjà à des conséquences dangereuses; ce traité, dans le cas d'un refus absolu du vice-roi sur tous les points, laissait à la Porte la faculté de retirer ses premières offres et d'en agir comme elle l'entendrait, suivant les intérêts et ses conseils de ses alliés; mais il supposait deux choses : un refus absolu et péremptoire sur tous les points de la part du vice-roi, et le recours aux conseils des quatre puissances. Or rien de tout cela n'a eu lieu. Le vice-roi n'a point fait de refus absolu, et la Porte ne s'est pas même donné le temps de concerter une réponse avec ses alliés. Elle a répondu à des concessions inespérées par la déchéance! Les quatre puissances ne sauraient approuver une telle conduite...

« La France et les autres puissances se sont loyalement engagées à maintenir l'empire ottoman... Or l'intégrité de l'empire ottoman s'étend de la mer Noire à la mer Rouge. Il importe autant de garantir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que l'indépendance du Bosphore et des Dardanelles. Un prince vassal a réussi à créer une administration ferme dans deux provinces que, depuis longtemps, les sultans de Constantinople n'avaient pu gouverner. Ce prince vassal, s'il n'a pas fait régner, dans les provinces qu'il régit, l'humanité et la civilisation européennes, que peut-être ne comportent pas les mœurs des pays qu'il administre, y a fait prévaloir plus d'ordre et de régularité que dans aucune partie de l'empire turc. Il a su y créer une force publique, une armée, une ma-

Digitized by Google

rine; il a relevé l'orgueil du peuple ottoman et lui a rendu un peu de cette confiance en lui-même qui est indispensable pour qu'il puisse défendre son indépendance. Ce prince vassal est devenu, suivant nous, partie essentielle de l'empire ottoman. S'il était détruit, l'empire n'acquerrait pas aujourd'hui les moyens qui lui ont manqué autrefois pour gouverner la Syrie et l'Égypte, et il perdrait un vassal qui fait maintenant l'une de ses principales forces. Il aurait des pachas insoumis envers leur maître, dépendants de toutes les influences étrangères. En un mot, une partie de l'intégrité de l'empire turc serait compromise, et, avec une partie de cette intégrité, une partie de l'équilibre général. Dans l'opinion de la France, le vice-roi d'Égypte, par les provinces qu'il administre, par les mers sur lesquelles s'exerce son action, est nécessaire pour assurer les proportions actuellement existantes entre les divers États du monde.

« Dans cette conviction, la France, aussi désintéressée dans la question d'Orient que les quatre puissances qui ont signé le protocole du 17 septembre, se croit obligée de déclarer que la déchéance du vice-roi mise à exécution serait à ses yeux une atteinte à l'équilibre général. On a pu livrer aux chances de la guerre, actuellement engagée, la question des limites qui doivent séparer en Syrie les possessions du sultan et du vice-roi d'Égypte; mais la France ne saurait abandonner à de telles chances l'existence de Méhémet-Ali, comme prince vassal de l'empire. Quelle que soit la limite territoriale qui les séparera, par suite des événements de la guerre, leur double existence est nécessaire

Digitized by Google

à l'Europe, et la France ne saurait admettre la suppression de l'une ou de l'autre. Disposée à prendre part à tout arrangement acceptable qui aurait pour base la double garantie de l'existence du sultan et du vice-roi d'Égypte, elle se borne en ce moment à déclarer que, pour sa part, elle ne pourrait consentir à la mise à exécution de l'acte de déchéance prononcé à Constantinople.

« Du reste, les manifestations spontanées de plusieurs des puissances signataires du traité du 15 juillet nous prouvent qu'en cela nous entendons l'équilibre européen comme elles-mêmes, et qu'en ce point nous ne les trouverons pas en désaccord avec nous. Nous regretterions ce désaccord, que nous ne prévoyons pas; mais nous ne saurions nous départir de cette manière d'entendre et d'assurer le maintien de l'équilibre général.

« La France espère qu'on appréciera en Europe le motif qui la fait sortir du silence. On peut compter sur son amour de la paix, sentiment constant chez elle, malgré les procédés dont elle a cru avoir à se plaindre. On peut compter sur son désintéressement; car on ne saurait même la soupçonner d'aspirer en Orient à des acquisitions de territoire; mais elle aspire à maintenir l'équilibre européen. Ce soin est remis à toutes les grandes puissances. Son maintien doit être leur gloire et leur principale ambition. »

L'Angleterre et les puissances qui s'associaient à sa politique ne semblaient nullement émues par le vain bruit de ces réclamations diplomatiques; elles accomplissaient leur œuvre et attendaient, avec une inju-

Digitized by Google

rieuse tranquillité, qu'il plût à la France de passer des protestations aux menaces et des menaces à une déclaration de guerre.

Un fait grave se manifestait d'ailleurs en Allemagne. Les gouvernements de ce pays, qui avaient éprouvé tant d'inquiétudes après la révolution de Juillet, étaient parvenus, en 1840, à surexciter l'esprit national des peuples germaniques contre la France. Parce que, dans nos salles de spectacle, dans les banquets patriotiques, autour des comptoirs des brasseries, de jeunes hommes, plus ou moins exaltés, rappelaient avec un juste orgueil les souvenirs de la République et de l'Empire, les souverains allemands avaient fait croire à leurs sujets que la France aspirait à reconquérir le Rhin et à mettre de nouveau un pied ennemi sur le territoire de la vieille Germanie. Alors les étudiants des universités d'Allemagne s'étaient indignés contre nous et avaient, de leur côté, exhumé les formidables traditions de 1814. On se serait cru, en Allemagne, à la veille d'une seconde « bataille des nations; » on aurait dit que de nouveaux Kœrner, de nouveaux Arndt, de nouveaux Gœrres, faisaient appel, dans leurs hymnes vengeresses, au désespoir intrépide des vieux Teutons. Peu jalouse de recevoir de nous une liberté suspecte au prix de la violation du sol national, l'Allemagne oubliait ses sympathies de 1830 et n'avait mémoire que des temps où elle subissait notre joug; elle opposait, à *la Marseillaise* et au *Chant du Départ*, qui retentissaient dans nos théâtres, des refrains encore plus agressifs et qui nous défiaient de fouler en maîtres la « terre des chênes. »

Digitized by Google

Honorons, par le souvenir, ces protestations d'un patriotisme que, de notre part, rien ne motivait, et qui, par malheur, ont laissé dans le cœur des peuples d'outre-Rhin des impressions encore vivaces et sur la malveillance desquelles la France actuelle ne doit pas se faire illusion.

XV

L'attention publique fut un moment distraite par un nouvel attentat dirigé contre la vie de Louis-Philippe.

Le 15 octobre, à cinq heures et demie du soir, au moment où le roi retournait à Saint-Cloud, accompagné de la reine et de Madame Adélaïde, et passait sur le quai des Tuileries, à la hauteur du poste du Lion, près du pont de la Concorde, un individu, qui se trouvait à quelques pas de ce poste, tira un coup de carabine sur la voiture du roi. Personne ne fut atteint. Plusieurs soldats du poste s'élancèrent aussitôt sur l'assassin, qui leur dit : « Je ne me sauve pas. » Il fut immédiatement arrêté par ces soldats et par des sergents de ville placés en surveillance, et conduit au corps de garde.

L'accusé avoua tout aussitôt son crime, et déclara se nommer Marius Darmès, né à Marseille et frotteur à Paris. C'était un homme de petite taille, à l'aspect sombre et farouche, et qui, dans les bouges infects qui lui servaient de repaires, partageait son temps entre la débauche et la lecture des pamphlets démagogiques. « Quel est votre état? » lui avait-on de-

Digitized by Google

mandé, et il avait répondu : « Exterminateur de tyrans. » La carabine dont il s'était servi pour l'accomplissement de son crime avait éclaté dans ses mains et l'avait gravement blessé. Invité à s'expliquer sur l'acte odieux dont il s'était rendu coupable, il avait dit, d'une voix convaincue : « J'ai voulu délivrer la France du plus grand tyran qu'elle ait jamais eu. » C'est ainsi qu'on enseignait l'histoire aux affiliés des sociétés régicides. Quoi qu'il en soit, une ordonnance royale, datée du 16 octobre, saisit la Cour des Pairs de l'attentat; il comparut devant elle le 29 mai 1841. Condamné à la peine de mort, il fut exécuté dès le lendemain. La Cour des Pairs renvoya de l'accusation les nommés Considère et Duclos, qui avaient été traduits devant elle comme complices.

XVI

D'autres incidents, moins dramatiques et moins lugubres, se produisaient vers la même époque, et l'histoire peut les recueillir sans s'arrêter abusivement sur le terrain de la chronique.

Le 30 mai avait eu lieu l'inauguration du pont de Cubzac, l'une des créations les plus hardies et les plus utiles de l'architecture moderne.

Le 7 juillet mourut à Viterbe, dans les États Romains, Lucien Bonaparte, prince de Canino et frère de l'empereur Napoléon. Il était âgé de soixante-six ans, étant né, à Ajaccio, en 1775. Son nom était demeuré populaire en France, et la nouvelle de sa mort fut accueillie par de légitimes regrets.

Digitized by Google

Le 6 août, Mgr Affre, successeur de Mgr de Quélen, fut sacré à Notre-Dame comme archevêque de Paris. La cérémonie eut lieu en grande pompe. On remarqua, non sans surprise, que depuis plus de deux cents ans il n'y avait point eu de sacre d'archevêque de Paris. Les prélats qui, dans cette longue période, avaient successivement occupé ce siége, étaient déjà évêques avant d'être nommés à Paris. Mgr Affre, connu par des ouvrages utiles, passait pour un ecclésiastique savant autant que laborieux. Il était modeste, timide, mais ferme, et son administration devait être une ère de pacification religieuse. Nous verrons qu'elle se termina plus tard par un glorieux martyre dont nous aurons à faire le récit.

Le 19 septembre fut inauguré le chemin de fer qui, sur la rive gauche de la Seine, relie Paris à Versailles. Déjà avait été établie une pareille ligne sur la rive droite. Vers le même temps, on livra au public méridional le chemin de fer qui va de Nîmes à Alais et aux mines de la Grand'Combe. D'autres voies, bien autrement développées, bien autrement nécessaires, étaient alors en construction, et leur achèvement était impatiemment attendu par la France. Parmi celles qui furent encore inaugurées en 1840, nous devons mentionner la section du chemin de fer de Mulhouse à Saint-Louis, faisant partie de la grande ligne de Strasbourg à Bâle.

Dans les premiers jours de novembre les inondations causèrent de grands ravages à Lyon et sur plusieurs points du Midi; ces sinistres ne devaient que trop souvent se reproduire depuis que le déboisement

Digitized by Google

des montagnes avait si malheureusement fait disparaître tous les obstacles naturels qui retardaient l'accumulation des eaux et la crue subite des fleuves.

Le 6 novembre débarquèrent à Toulon *l'Astrolabe* et *la Zélée,* au retour d'une campagne de circumnavigation destinée à explorer les îles de l'Océanie, à reconnaître de nouvelles routes du côté du pôle Antarctique, et à faire respecter dans les parages les plus lointains le drapeau français et la religion chrétienne. Cette expédition avait été également fructueuse pour la science et pour la marine nationale.

Le 9 novembre était né à Paris un jeune prince, second fils du duc d'Orléans et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin. Le nouveau petit-fils du roi des Français reçut le titre de duc de Chartres.

XVII

La fin de l'année fut signalée à Paris et en France par le retour des cendres de l'empereur.

Parti le 14 septembre de la baie de Tous-les-Saints, le prince de Joinville avait mouillé le 8 octobre sur la rade de James-Town, à Sainte-Hélène. De concert avec le gouverneur de l'île, on décida que l'exhumation des restes de Napoléon aurait lieu le 15 octobre. Ce jour-là, vers minuit, d'après le rapport même du prince de Joinville, l'opération commença en présence des commissaires français et anglais; à dix heures du matin le cercueil était à découvert dans la fosse. Après l'en avoir retiré intact, on procéda à son

Digitized by Google

ouverture, et le corps fut trouvé dans un état de conservation inespéré. A cet aspect se manifesta parmi les assistants un mouvement universel d'attendrissement et de surprise; plusieurs fondirent en larmes. L'empereur lui-même était là; la mort l'avait respecté. Les traits de la figure, bien qu'altérés, étaient parfaitement reconnaissables, les mains merveilleusement belles; le costume si connu, si souvent reproduit, avait peu souffert les couleurs en étaient parfaitement distinguées; les épaulettes, les décorations, le chapeau semblaient entièrement conservés; la pose elle-même était pleine d'abandon, et, sauf les débris de la garniture de satin qui recouvrait comme d'une gaze très-fine plusieurs parties de l'uniforme, on aurait pu croire Napoléon encore étendu sur son lit de parade. On remarqua même que la main gauche, que le général Bertrand avait prise pour la baiser une dernière fois au moment où l'on fermait le cercueil, était restée légèrement soulevée. Les ongles avaient poussé après la mort; ils étaient longs et blancs. L'une des bottes était décousue et laissait passer quatre doigts du pied d'un blanc mat.

Il était une heure et quart. Au bout de quelques instants, l'identité du corps ayant été reconnue, le cercueil fut refermé et soudé avec soin, ainsi que les trois autres cercueils qui lui servaient d'enveloppes.

A trois heures et demie le canon des forts annonça à la rade que le cortége funèbre se mettait en marche vers la ville de James-Town. Les troupes de la milice et de la garnison précédaient le char, recouvert du drap mortuaire, dont les coins étaient tenus par les

Digitized by Google

généraux Bertrand et Gourgaud et par MM. de Las-Cases et Marchand ; les autorités et les habitants suivaient en foule. Sur la rade le canon de la frégate avait répondu à celui des forts et tirait de minute en minute. Depuis le matin, les vergues étaient en pantenne, les pavillons à mi-mât, et tous les navires français et étrangers s'étaient associés à ce signe de deuil. Quand le cortége parut sur le quai les troupes anglaises formèrent la haie, et le char s'avança lentement vers la plage.

Le prince terminait ainsi son rapport :

« Au bord de la mer, là où s'arrêtaient les lignes anglaises, j'avais réuni autour de moi les officiers de la division française. Tous, en grand deuil et la tête découverte, nous attendions l'approche du cercueil; à vingt pas de nous il s'est arrêté, et le général gouverneur, s'avançant vers moi, m'a remis, au nom de son gouvernement, les restes de l'empereur Napoléon.

« Aussitôt le cercueil a été descendu dans la chaloupe de la frégate, disposée pour le recevoir, et là encore l'émotion a été grave et profonde. Le vœu de l'empereur mourant commençait à s'accomplir; ses cendres reposaient sous le pavillon national.

« Tout signe de deuil a été dès lors abandonné. Les mêmes honneurs que l'empereur aurait reçus de son vivant ont été rendus à sa dépouille mortelle, et c'est au milieu des salves des navires pavoisés, avec leurs équipages rangés sur les vergues, que la chaloupe, escortée par les canots de tous les navires, a pris lentement le chemin de la frégate.

Digitized by Google

« Arrivé à bord, le cercueil a été reçu entre deux rangs d'officiers sous les armes, et porté sur le gaillard d'arrière, disposé en chapelle ardente. Une garde de soixante hommes, commandée par le plus ancien lieutenant de la frégate, rendait les honneurs. Quoiqu'il fût déjà tard l'absoute fut faite, et le corps resta ainsi exposé toute la nuit. L'aumônier et un officier veillèrent près de lui.

« Le 16, à dix heures du matin, les officiers et équipages des navires de guerre et de commerce français étant réunis à bord de la frégate, un service funèbre solennel fut célébré. On descendit ensuite le corps dans l'entre-pont, où une chapelle ardente avait été préparée pour le recevoir.

« A midi tout était terminé et la frégate en appareillage. »

Ainsi l'empereur reposait à l'ombre du pavillon national et cessait d'être en exil!

XVIII

Le 30 novembre, après une traversée de quarante-trois jours, *la Belle-Poule* laissa tomber l'ancre devant Cherbourg; durant huit jours les restes de Napoléon reposèrent dans ce port, et, dans cet espace de temps, plus de cent mille personnes accourues de toutes parts vinrent successivement s'agenouiller devant le cercueil. Le 8 décembre, *la Normandie*, escortée de deux autres bâtiments à vapeur, et ayant à son mât le pavillon impérial, quitta la rade et emporta le cercueil jusqu'à l'embouchure de la Seine.

Digitized by Google

Arrivée au val de la Haye, *la Normandie,* ne pouvant remonter le fleuve, confia son précieux dépôt à *la Dorade*. Son Altesse royale avait ainsi fixé la décoration de ce bateau :

« Il sera peint en noir; à la tête du mât flottera le « pavillon impérial; sur le pont, à l'avant, reposera « le cercueil, couvert du poêle funèbre rapporté de « Sainte-Hélène, et messieurs de la mission aux cor- « nières. L'encens fumera ; à la tête s'élèvera la croix; « le prêtre se tiendra devant l'autel, mon état-major « et moi, derrière. Les matelots seront en armes, et « le canon tiré à l'arrière annoncera le bateau por- « tant les dépouilles mortelles de l'empereur. »

Immédiatement après le transbordement le convoi funèbre se mit en route pour le Havre, tirant un coup de canon de quart d'heure en quart d'heure.

Du Havre à Courbevoie les populations de vingt lieues à la ronde vinrent se presser en foule sur les pas du triste cortége, avides de rendre un pieux hommage aux restes du héros, puissant génie qui avait changé la face de l'Europe, et que la vengeance haineuse des souverains avait enchaîné sur le rocher de Sainte-Hélène. Du haut des collines, du fond des vallées, de partout où l'on pouvait distinguer la flotte, partaient des signaux de toute espèce indiquant des groupes de citoyens; les deux rives de la Seine en étaient bordées ; on en voyait jusque sur les arbres qui çà et là se miraient dans l'eau, et parfois, lorsque le soleil resplendissant, perçant la nue brumeuse, illuminait d'un vif éclat le lit de la rivière et enclavait le cercueil dans les reflets d'une lumineuse atmos-

Digitized by Google

phère, des cris d'enthousiasme partis de tous les points, répétés de distance en distance, étaient portés sur l'aile du vent jusqu'à plus d'une journée de marche. Aussi les coteaux, les collines, les berges du fleuve, les arbres eux-mêmes, littéralement peuplés de monde, mobiles comme une mer houleuse, bruyants comme une forêt agitée, semblaient s'être animés pour saluer le retour du héros populaire.

A l'homme seul qui, vivant, était entré victorieux dans toutes les capitales du continent européen, il était donné de triompher encore dans la mort.

A Rouen le cercueil fut une seconde fois transbordé du pont de *la Normandie* sur celui de *la Dorade*, qui, précédée de *la Parisienne* et de huit autres bateaux à vapeur servant d'escorte, arriva le 14 décembre au pont de Neuilly.

Le cortége funèbre devait entrer à Paris dans la matinée du 15. Les populations du département de la Seine avaient spontanément décoré les lieux qu'il avait à parcourir.

A Courbevoie s'élevait, au débarcadère, un temple grec, à jour, de quatorze mètres de hauteur, sous lequel était placé un char funèbre digne, par ses proportions colossales et la richesse de ses ornements, de recevoir le corps de Napoléon.

Au pont de Neuilly la décoration avait pris un caractère tout maritime, comme pour rappeler la part honorable de la marine dans ce grand acte de reconnaissance nationale.

En tête du pont s'élevait une immense colonne rostrale, haute de quarante-sept mètres, dédiée à Notre-

Digitized by Google

Dame de Grâce, patronne des marins. Cette colonne, de forme octogone, était assise sur trois soubassements superposés, dont le premier était orné d'un grand bas-relief représentant le voyage de *la Belle-Poule* et le trajet de Cherbourg à Paris. Trois trophées maritimes entourés de drapeaux aux insignes impériaux, plantés au milieu d'un amas de bombes et d'obusiers, décoraient le second. Enfin sur le troisième soubassement se tenait assise la statue de la patronne des marins. Autour de cette figure, de grande proportion, étaient disposés trois énormes trépieds qui jetaient des flammes de couleur. Les angles supérieurs du dernier socle étaient surmontés de quatre aigles aux ailes déployées et qui tenaient la foudre dans leurs serres. Enfin le chapiteau était couronné par un globe colossal sur lequel était placé, en lettres d'or, un seul mot : FRANCE, que dominait un aigle de cinq mètres d'envergure.

A l'arc de triomphe de l'Étoile, ce gigantesque monument dont l'empereur avait posé la première pierre en 1810, les décorations rappelaient les grandes actions des guerres de Napoléon. Sur le sommet de l'arc se déployait une vaste composition représentant l'apothéose du héros. L'empereur, revêtu du grand costume impérial, comme au jour de son sacre, se tenait debout devant le trône. A ses deux côtés étaient deux figures représentant les génies de la guerre et de la paix. A chacun des angles étaient d'énormes trépieds d'où jaillissaient des flammes de couleur. Au milieu étaient groupés des trophées d'armes.

Depuis l'arc de triomphe de l'Étoile jusqu'à la

Digitized by Google

place de la Concorde régnaient deux longues files de piédestaux supportant alternativement des colonnes, des statues, des candélabres antiques et de grands vases en forme de lampes funèbres.

Quatorze statues, de proportions colossales, représentant des Victoires ailées, tenaient d'une main la palme consacrée et de l'autre présentaient des couronnes au cercueil du triomphateur.

Huit statues allégoriques, au-dessus desquelles s'élevait, devant le palais Bourbon, une statue gigantesque de l'Immortalité, ornaient le pont de la Concorde. Le front ceint du diadème, la statue de l'Immortalité tenait de la main droite une couronne d'étoiles d'or qu'elle semblait prête à déposer sur le cercueil du mort illustre.

Sur le quai des Invalides était dressée la statue colossale de l'empereur. Napoléon tenait dans sa main droite un large cordon auquel était attachée la croix de la Légion d'honneur; la main gauche était appuyée sur le sceptre. De là cette figure de l'empereur semblait dominer sur deux longues rangées de statues représentant les grands rois, les grands capitaines de la France, et qui décoraient l'avenue principale de l'esplanade jusqu'à la grille des Invalides.

En avant de la grille d'entrée de l'hôtel s'élevait un dais magnifique sous lequel devait s'arrêter le char impérial. Sur la façade de cette cour, aux abords du portail de l'église, était une vaste chapelle ardente, de dix-huit mètres de haut, pour recevoir le corps de l'empereur. Elle était de forme carrée, ornée de frontons aux armes impériales et d'architraves contenant

Digitized by Google

les portraits des généraux célèbres et les noms des principales batailles de la République et de l'Empire. A la hauteur des combles, tout autour de la frise, apparaissaient en lettres d'or tous les noms des hommes de guerre qui, depuis 1792, avaient associé leur gloire à celle de Napoléon.

La chapelle était pavoisée dans tout son pourtour, et des bas-reliefs imitant le bronze y rappelaient de tous côtés les souvenirs militaires les plus illustres.

Dans la nef de l'église, d'immenses tentures noires, à bordures argentées et relevées en rideaux, étaient garnies de trois magnifiques cordons, composés, le premier de guirlandes de laurier placées au-dessous des drapeaux des nations conquises; le deuxième d'écussons aux insignes impériaux, placés sur le milieu de chaque pilier; enfin le troisième d'une draperie représentant la couronne impériale, sur laquelle étaient croisés deux bâtons, le sceptre et l'aigle.

Depuis le sol jusqu'au premier ordre d'architecture tout le dôme était tendu d'une draperie en velours violet et or, et parsemée des insignes impériaux.

Au milieu s'élevait un immense catafalque, entouré de trophées et de drapeaux, orné de plumes d'aigle et des armes de l'empereur, rehaussé de quatre rideaux de velours brodé d'hermine, se relevant, et soutenu par une couronne octogone. Aux quatre angles du catafalque s'élevaient quatre figures de Victoires dorées et adossées à des trophées d'armes. Au sommet du monument l'aigle impériale déployait ses ailes.

Au fond de l'église on avait construit un autel au-dessus duquel, à droite et à gauche, étaient deux

Digitized by Google

tribunes pour les personnes de la suite du roi. Là étaient d'immenses estrades construites pour la chambre des Députés, la chambre des Pairs et les grands corps de la magistrature. L'église, dont les bas-côtés étaient garnis d'estrades, était transformée dans toute sa longueur en chapelle ardente. Plusieurs milliers de bougies, suspendues à des lustres étincelants ou régnant en cordons lumineux le long des frises, répandaient une clarté éblouissante dans toutes les parties de l'édifice.

Sur le devant des tribunes supérieures descendait une tenture noire et argentée. Sur la tenture des couronnes vertes encadraient les inscriptions suivantes : *Campo-Formio. — Code Napoléon. — Création de la Légion d'honneur. — Concordat. — Rétablissement du culte. — Création de la Cour des comptes. — Lunéville et Amiens. — Industrie, Commerce, Agriculture. — Lettres, Sciences et Arts. — Création de la Banque de France. — Création du Conseil d'État. — Organisation de l'Administration publique. — Travaux d'utilité publique.* Au delà de la nef des degrés tapissés de noir conduisaient au rond-point qui précédait le tombeau. Du haut de la voûte pendaient de longues et majestueuses tentures de drap violet, portant pour armoiries l'aigle impériale, sur le manteau héraldique de pourpre et d'hermine, avec des N parmi les abeilles d'or. Tout le dôme était drapé de tentures de drap violet, parsemé d'abeilles d'or et portant des écussons au chiffre de l'empereur. L'autel avait été transporté à l'abside. C'était là que l'archevêque de Paris, assisté de ses suffragants devait célébrer le service funèbre.

Digitized by Google

Telle était la voie triomphale qu'avait à parcourir le cercueil de l'empereur avant de prendre possession du tombeau que lui avait assigné la munificence nationale.

Le froid était intense; cependant, malgré la rigueur de la température, la population de Paris et de vingt lieues à la ronde s'était, dès le matin, dirigée vers les lieux que devait parcourir le convoi de l'empereur.

Le cortége marcha dans l'ordre suivant :

La gendarmerie de la Seine; la garde municipale à cheval; deux escadrons du 7e lanciers; le général Darriule, commandant de la place, avec son état-major; un bataillon d'infanterie de ligne; la garde municipale à pied; les sapeurs-pompiers; deux escadrons du 7e lanciers; deux escadrons du 5e cuirassiers; le lieutenant général Pajol, commandant la division, et son état-major; les officiers de toutes armes, sans troupes, employés à Paris; l'École spéciale et militaire de Saint-Cyr; l'École polytechnique; l'École d'application d'état-major; un bataillon d'infanterie légère; deux batteries d'artillerie; un détachement du 1er bataillon de chasseurs à pieds; sept compagnies du génie; les quatre compagnies de sous-officiers vétérans; deux escadrons du 5e cuirassiers; quatre escadrons de la garde nationale à cheval; le maréchal Gérard, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine et son état-major; la 2e légion de la garde nationale de la banlieue; la 1re légion de la garde nationale de Paris; deux escadrons de la garde nationale à cheval de Paris;

Un carrosse, dans lequel était M. l'abbé Coquereau, aumônier, venant de Sainte-Hélène;

Digitized by Google

Les officiers généraux de l'armée de terre et de mer du cadre de réserve ou en retraite;

Les officiers généraux de la marine royale;

Le corps de musique funèbre;

Le cheval de bataille;

Un peloton de vingt-quatre sous-officiers décorés, pris dans les différents corps, sous les ordres d'un capitaine de la garde nationale;

Un carrosse attelé de quatre chevaux, dans lequel étaient les membres de la commission de Sainte-Hélène, le lieutenant général Gourgaud, le baron de Las-Cases, le comte de Rohan-Chabot;

Un peloton de trente-quatre sous-officiers décorés, de toutes armes;

Les maréchaux de France;

Les quatre-vingt-six sous-officiers, portant les drapeaux des départements, sous les ordres d'un chef d'escadron;

Le prince de Joinville et son état-major;

Les cinq cents marins arrivés avec le corps de l'empereur.

Venaient ensuite le char funèbre, traîné par seize chevaux blancs, couverts de riches housses de deuil; les cordons d'honneur, fixés au poêle impérial, étaient tenus par MM. le maréchal duc de Reggio, grand-chancelier de la Légion d'honneur, le maréchal Molitor, l'amiral Roussin, le général Bertrand;

Les anciens aides de camp et officiers civils et militaires de la maison de l'empereur;

Les préfets de la Seine et de police; les membres du conseil général, les maires, adjoints et conseils munici-

Digitized by Google

paux de Paris et des communes rurales; les anciens militaires de la garde impériale, en uniforme; la députation d'Ajaccio; les militaires en retraite.

Tel était le nombreux et brillant cortége, presque exclusivement militaire, qui célébrait les funérailles de l'empereur au milieu du deuil immense de tout un monde dont le respect profond changeait le char funèbre en char de triomphe, et ajoutait la majesté de la sympathie nationale à l'ineffable majesté de la gloire, du malheur et de la mort.

XIX

A deux heures, au bruit du canon des Invalides, le cercueil était arrivé devant la grille principale, où l'attendait l'archevêque de Paris, assisté de tout son clergé, pour dire les prières de l'eau bénite. Dans l'église, sous un magnifique dais de velours, surmonté de drapeaux et de panaches flottants, et à droite de l'autel, étaient le roi, portant l'uniforme de garde national, les ducs d'Orléans et de Nemours en habits de lieutenants généraux, la reine et les princesses en grand deuil. Le clergé était à gauche de l'autel, en face du roi. Sur les estrades de la croix siégeaient la chambre des Pairs et la chambre des Députés; au-dessous, le conseil d'État, la cour de cassation et la cour des comptes. Venaient ensuite, à droite, la cour royale, le conseil général et le conseil municipal, les états-majors de la garde nationale et de l'armée, et le conseil d'amirauté; à gauche étaient les membres

Digitized by Google

de l'Université, de l'Institut, les corps savants, les tribunaux de première instance et de commerce. Les aides de camp, les officiers d'ordonnance, les écuyers du roi et des princes, les dames de la reine et des princesses étaient dans une tribune, à gauche du roi, au-dessus des bancs des ministres. Dans la nef, sur les gradins, étaient les détachements d'honneur, l'état-major de l'hôtel des Invalides, les préfets et maires des départements, les écoles, les marins de *la Belle-Poule*, une foule de militaires décorés; au-dessous de l'orgue, un nombreux orchestre, et, dans les tribunes élevées, nombre de personnes d'élite. Auprès du catafalque on remarquait les membres de la commission de Sainte-Hélène, et sur un fauteuil, à la suite du banc du clergé, le maréchal-gouverneur de l'hôtel des Invalides.

A deux heures et demie, les prières dites, le clergé, vêtu de violet comme pour l'office des martyrs, se porta sous le porche drapé pour recevoir le corps. En ce moment, du haut de l'estrade placée en avant des orgues, les trombones et les contre-basses firent entendre une marche d'un double caractère, funèbre et triomphal à la fois ; le canon retentit au dehors; la garde nationale présenta les armes, les invalides serrèrent le sabre à leurs épaules, et le cercueil entra, porté par des soldats et des marins. Ce fut un instant d'une admirable solennité. Tous les assistants étaient debout, la tête découverte, les yeux et les bras tendus vers ce cercueil, dans lequel reposait tant de gloire et de grandeur. Des invalides, qui faisaient la haie sur le passage du corps, s'étaient

Digitized by Google

agenouillés, malgré la consigne ; d'autres essuyaient les larmes roulant sous leurs paupières (1).

En ce moment le roi quitta la place qu'il occupait dans le dôme. Il était suivi des princes et des généraux Bertrand et Gourgaud, portant sur un coussin de velours l'un l'épée, l'autre le chapeau de l'empereur. Un moment après le service funèbre s'acheva.

« Ceux qui ont assisté à cette cérémonie, dit *le Moniteur,* n'oublieront jamais l'impression profonde que faisait soudainement autour de lui, en passant sous tous les regards, ce cercueil impérial, drapé de velours violet, ce cercueil dans lequel la pensée pouvait voir Napoléon le Grand, calme et endormi dans son costume de guerre.

« Le prince de Joinville a présenté le corps au roi en disant : *Sire, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon.* Le roi a répondu, en élevant la voix : *Je le reçois au nom de la France.* Le général Athalin portait sur un coussin l'épée de l'empereur ; il l'a donnée au maréchal Soult, qui l'a remise au roi. Sa Majesté s'est alors adressée au général Bertrand et lui a dit : *Général, je vous charge de placer la glorieuse épée de l'empereur sur son cercueil.*

« L'émotion a été solennelle, et les regards se portaient tour à tour vers le corps et vers les soldats mutilés qui ont été une part de cette gloire. Les vieux officiers essuyaient des larmes le long de leurs joues, et l'attendrissement se mêlait à l'admiration.

« Les hommes de l'Empire se sont trouvés rajeunis

(1) M. Alfred Villeroy, *Histoire de* 1840.

Digitized by Google

de vingt ans, parmi les pompes, parmi les fastes, parmi l'ombre éclatante d'une époque de prodiges.

« La génération nouvelle a pensé un moment qu'elle assistait à la seconde épopée qui lui a été dite tant de fois, et qu'elle pouvait dater à son tour de la gloire de ses pères!... »

Et depuis lors l'empereur repose sous le marbre des Invalides, non loin de la Seine, *au milieu de ce peuple français qu'il avait tant aimé;* mais, si ce dernier vœu de Napoléon a été exaucé, nous osons dire que l'art statuaire et la prodigalité nationale de la France ne parviendront jamais à lui élever un tombeau aussi poétique et aussi grand que celui que lui avait infligé l'exil; l'île de Sainte-Hélène, située au milieu de l'Océan, loin du passage des révolutions et loin des monuments vulgaires, était un immense sarcophage qui avait surgi des mains de Dieu. Du haut de ce rocher le fantôme de Napoléon le Grand semblait apparaître au monde, et les marins le saluaient de loin avec un respect mystique que le temps, les années, les siècles allaient redoubler. Ce rocher avait gardé intacte la dépouille de l'empereur et la mort n'avait point osé marquer de son empreinte ces traits héroïques. Ce corps était là, sans contact avec des cendres moins illustres, à l'abri des admirations de commande, hors de la sphère de toute curiosité qui se lasse, et si grand que l'imagination ne pouvait le mesurer. Depuis lors il a été couché près des sépulcres où dorment les maréchaux et les amiraux, ombres illustres sans doute, mais dont la renommée de second ordre ne devait pas être associée étroitement à la sienne. Osons ex-

Digitized by Google

primer ici le vœu que, tout en laissant dans le caveau des Invalides le cœur et l'épée de Napoléon, on donne à son corps la sépulture impériale et royale de Saint-Denis, consacrée par la tradition et la prière des siècles.

XX

Mais déjà s'était accomplie, dans le gouvernement de Louis-Philippe, une de ces crises décisives qui hâtent l'heure où les dynasties, après avoir opiniâtrément méconnu les nécessités et la logique des situations, en viennent à s'éteindre sans comprendre le danger dont elles sont entourées, sans avoir l'intelligence de leurs propres fautes. La première période du règne avait été donnée à tous les hasards d'une lutte sociale autant que multiple, mais on avait surmonté les obstacles en s'appuyant sur la popularité et sur l'adhésion des intérêts; la seconde période, inaugurée par les lois de septembre, avait été celle de la force et de la suprématie; la troisième, la dernière, allait être celle du repos aveugle, du repos quand même, et de l'immutabilité orgueilleuse érigée en système. A l'extrémité de cette route, si belle, si large, si habilement garantie de la crainte et des menaces, on devait fatalement rencontrer l'abîme. Mais gardons-nous d'anticiper sur les événements dont le tableau va rapidement se dérouler.

Le 6 octobre M. Thiers écrivait à M. Guizot, ambassadeur du roi des Français à Londres : « La position s'aggravant d'heure en heure, les armements

Digitized by Google

doivent être accélérés en proportion. Nous allons être à 489,000 hommes. Nous demanderons aux Chambres 150,000 hommes sur la classe de 1841; nous les demanderons par anticipation. Notre chiffre sera alors de 649,000 hommes. Les bataillons mobiles de la garde nationale seront organisés sur le papier, et si un moment vient où le cœur de la nation n'y tienne plus, devant un acte intolérable, devant une des cent éventualités de la question, nous nous adresserons aux Chambres et au roi, et les uns et les autres décideront. » C'était clairement indiquer que la guerre était au bout d'une difficulté devenue telle, par la faute de l'étranger, qu'elle ne pouvait être honorablement résolue, en France, que par l'épée. Eh bien! ni les Chambres, ni les classes moyennes en possession du pouvoir, ni le roi, qui représentait les intérêts matériels, ne voulaient pousser les choses jusqu'à la guerre, et le pays lui-même n'entendait pas se laisser conduire si loin.

Depuis qu'on avait renoncé à l'espoir d'intimider l'Europe on s'était reproché, aux Tuileries et dans les conseils du gouvernement, d'avoir engagé la question d'une manière trop absolue et avec trop de hardiesse. Autrefois il avait été de bon goût de soutenir les prétentions de Méhémet-Ali et de sourire aux ambitions d'Ibrahim; alors on calculait, non sans orgueil, de quel poids seraient pour notre influence, en Orient, l'agrandissement de la fortune du pacha d'Égypte et la formation d'un État musulman, vassal de la France, qui se composerait de deux vastes provinces, commanderait à la mer Rouge et au

Digitized by Google

golfe Persique, et servirait d'avant-garde à notre pays contre la Turquie d'Asie et l'Inde anglaise. N'était-ce pas réaliser la pensée de Bonaparte à Saint-Jean d'Acre, et reprendre la suite des combinaisons de Henri IV et de Louis XIV? Durant plus de dix ans le mot d'ordre du libéralisme français avait été de favoriser les projets de Méhémet-Ali et de reconstituer en Orient la grande politique entrevue par Colbert lui-même? Or, à mesure que le canon anglais menaçait Beyrouth et les ports de Syrie, à mesure que l'on voyait se resserrer, entre les puissances rivales de la France, le pacte conclu le 15 juillet 1840, on descendait des hauteurs de ces rêves pour s'accommoder de réalités moins vaniteuses. A entendre les salons de la haute bourgeoisie, c'était folie à M. Thiers que d'attacher une importance exagérée à la question égyptienne. Pourquoi le gouvernement s'obstinait-il à regarder les intérêts de la France dans la Méditerranée comme sérieusement engagés dans la fortune de Méhémet-Ali? A quoi bon concentrer tant d'efforts sur la transformation de l'Égypte en nation indépendante? Pourquoi avait-on compromis notre situation en Europe en faveur d'un client si peu en état de se soutenir lui-même? Nous n'avions réussi qu'à froisser l'Angleterre, à lui fournir un prétexte haineux, à inquiéter dans leur indifférence la Prusse et l'Autriche, en un mot à faire une œuvre utile aux combinaisons de la Russie, et nous nous trouvions seuls en face d'une coalition timide, peut-être, dans son mauvais vouloir, mais qui ne pouvait se dissoudre qu'après avoir humilié notre politique. Le déchaînement était donc général dans les

Digitized by Google

journaux conservateurs, et il se formait, pour rejeter M. Thiers dans la révolution, une alliance de mécontentements, de peurs et de colères dont la fermentation étonnait le pays. M. de Lamartine, qui avait eu, sur la question d'Orient, des idées de temporisation et d'examen indéfini, auquel les faits semblaient donner raison, publiait, à grand bruit, dans les journaux de son département, des articles que reproduisait avec empressement la presse parisienne comme pour leur donner la portée de réquisitoires ou de manifestes. On oubliait que, si M. Thiers s'était trompé, son erreur avait été vraiment nationale; que, s'il avait placé la question égyptienne plus haut que ne le voulait l'intérêt français, il y avait eu, dans cette politique, quelque chose de grand et de hardi dont nos gouvernants, depuis Casimir Périer, avaient perdu le secret.

Jusqu'à cette heure Louis-Philippe avait paru donner une adhésion sincère aux combinaisons de M. Thiers. Le roi, lorsqu'il s'agissait des questions extérieures, voulait avoir la haute main et ne permettrait pas volontiers à ses ministres de suivre une politique différente. Fort inférieur à M. Thiers sous le rapport des vues d'ensemble et de l'intelligence des questions européennes, il avait sur lui l'avantage incalculable de mieux connaître les hommes, les obstacles, les situations, et de savoir où il voulait en venir, quelles limites il entendait ne pas dépasser. L'abandon de l'Angleterre l'avait surpris; l'antipathie de lord Palmerston, s'appuyant contre lui sur la froideur de l'Autriche et sur la haine du czar, l'avait pris au dé-

Digitized by Google

pourvu, le jour où elle s'était manifestée par le traité de Londres. Louis-Philippe n'avait pas cru, aussi aisément que M. Thiers, qu'il serait possible d'intimider l'Europe par des manifestations belliqueuses dont la franchise semblait suspecte, mais il s'y était prêté d'assez bonne grâce, sauf à aviser, en cas de mécompte, à prendre une attitude plus conciliante. Il avait laissé croire à son indignation, à sa colère, et peut-être son irritation avait-elle été un moment réelle; mais, au demeurant, il laissait une porte toute grande ouverte à la politique de concession, et il avait la volonté fortement arrêtée de ne point engager une guerre qui déplairait à la France et exposerait notre pays à tous les dangers d'une nouvelle coalition. Dès que retentit en Europe la colère de l'Angleterre contre le pacha d'Égypte, dès qu'il fut bien avéré qu'on ne sortirait de la difficulté qu'en tirant l'épée, Louis-Philippe songea à se débarrasser d'un ministre qu'il appréciait sans doute, mais dont il fallait faire en temps opportun le sacrifice si l'on voulait conjurer les menaces des puissances. La situation était trop grave, d'ailleurs, pour que le roi constitutionnel essayât de l'arranger lui-même et sans le concours moral des Chambres. Une ordonnance royale convoqua la session pour le 28 octobre.

La crise prévue ne pouvait tarder; chaque jour en hâtait le terme, et M. Guizot, ambassadeur du roi à Londres, au lieu de soutenir jusqu'au bout, contre le ministère anglais, la politique de son rival, venait d'obtenir de M. Thiers et du roi la permission de rentrer momentanément en France.

Digitized by Google

Avant de s'embarquer, le 17 octobre, il adressa à M. le duc de Broglie une lettre intime, qui renfermait ce passage significatif :

« Quel est le côté faible, le mal essentiel de la situation? C'est d'avoir affiché la guerre sans la vouloir, poussé à la guerre en visant à la paix. On était naturellement placé sur cette pente; on avait besoin d'inquiéter au dehors, de persuader que la guerre était possible, de faire prendre au sérieux l'attitude, le langage, les préparatifs; mais, évidemment, le but a été dépassé sans être atteint; non par le gouvernement lui-même et la politique officielle; mais, autour du gouvernement, dans son parti, dans l'atmosphère qui lui donne sa physionomie et sa couleur, l'attitude, le langage, les démonstrations ont pris un caractère d'exagération, d'emportement, de menaces déclamatoires et révolutionnaires; caractère qui, au dedans, chez nous, rend en effet aux passions révolutionnaires de l'espérance, et qui, au dehors, en Europe, irrite sans imposer, et répand, non une salutaire, mais une malfaisante inquiétude.

« La position du gouvernement en a souffert. On a douté, tantôt de ses assurances pacifiques, tantôt de ses déclarations belliqueuses. On n'a pas bien su ce qu'il voulait. On n'a eu ni assez confiance, ni assez peur.

« D'où vient surtout le mal? Du contact et de l'influence de la gauche; de cette gauche fatiguée, et non pas transformée, qui n'a ni mauvaises intentions, ni le courage des bonnes; qui parle, écrit, agit, non plus par forte passion révolutionnaire, mais par routine

Digitized by Google

et complaisance révolutionnaire; qui promet au dedans plus qu'elle ne peut et ne voudrait tenir, menace au dehors plus qu'elle ne peut et ne voudrait frapper, et qui imprime ainsi, au cabinet qu'elle soutient et à la situation qu'elle domine, toutes les apparences et tous les périls d'une politique qu'elle n'a ni le dessein ni la force de pratiquer. »

C'était, en séparant nettement la politique de résistance de la politique de conciliation, indiquer les doctrines qu'une administration nouvelle aurait à suivre, l'attitude qu'elle consentirait à prendre vis-à-vis de l'Europe. Quelques jours à peine devaient s'écouler, et M. Guizot allait assumer sur lui la responsabilité d'un pareil changement dans les hommes et dans les choses, changement qui était dans les vues secrètes du roi. M. Guizot, en racontant lui-même cette phase importante de sa vie, exhume des lettres desquelles il fait ressortir la preuve que, s'il quitta Londres, vers la fin d'octobre 1840, pour revenir momentanément en France, « ce voyage ne fut motivé que par des affections de famille et n'eut aucune cause politique. » Nous n'aurons garde de contredire une pareille assertion, dans le sens littéral que l'illustre historien veut y attacher, mais la logique des faits a bien aussi une valeur qu'on ne saurait méconnaître. Il était évident que, avouée ou tacite, une entente venait de s'établir contre M. Thiers pour le remplacer par un homme dont les puissances étrangères voudraient bien s'accommoder, et qui apparaissait comme l'homme nécessaire du jour où l'on se résignait à éviter par tous les moyens possibles de faire appel aux armes.

Digitized by Google

M. Guizot était cet instrument intelligent et sûr, et le roi n'en choisissait pas d'autre dès qu'il voulait, en gardant les apparences de la dignité, fléchir devant les menaces du dehors. Comme, par conviction, M. Guizot repoussait l'idée de la guerre, on pouvait s'en remettre à lui du soin de traîner la difficulté en longueur et de la résoudre par un compromis, sans grandeur, peut-être, mais de nature à sauver les apparences et à faire illusion aux majorités conservatrices effrayées à la seule pensée d'un conflit armé. Ces majorités, il faut le dire, acceptaient d'avance toutes les raisons destinées à établir que la France pouvait, sans humiliation et sans honte, abandonner Méhémet-Ali et renoncer à sa prépondérance traditionnelle dans les affaires d'Orient.

XXI

L'époque de l'ouverture des Chambres approchait; d'abord fixée au 28 octobre, on l'avait reculée au 5 novembre; mais de part et d'autre on cherchait à bien poser toutes les questions dont la solution préoccupait diversement les esprits. Le 20 octobre le ministère soumit à l'examen du roi le projet de discours destiné à ouvrir la session; il était conçu dans la perspective de la guerre, et pour la faire pressentir au pays en lui demandant les moyens de s'y préparer. Il était dit que le traité du 15 juillet avait été signé *sans la participation de la France* et dans les vues d'une politique *à laquelle elle n'avait point adhéré;* on y parlait des *dangereuses conséquences* que pouvait avoir

Digitized by Google

cet acte et de la nécessité de compléter les mesures déjà prises par le gouvernement par des mesures nouvelles plus décisives; on y déclarait que la France, *qui n'avait pas été la première à livrer le repos du monde à la fortune des armes*, devait se tenir prête à agir le jour où elle croirait *l'équilibre européen sérieusement menacé*. On demandait que la France restât *forte et grande*, et le discours se terminait ainsi : «... Aucun sacrifice ne vous coûterait pour conserver à notre patrie le rang qui lui appartient dans le monde. La France est fortement attachée à la paix, mais elle ne l'achèterait pas d'un prix indigne d'elle, et votre roi, qui a mis sa gloire à la conserver au monde, veut laisser intact à son fils ce dépôt sacré d'indépendance et d'honneur national que la révolution française a mis en ses mains. » Louis-Philippe recula devant l'énergie de cette déclaration. Il refusa, dit M. Guizot, *de se placer dans la direction et sur la pente de l'avenir* qu'elle imposait au gouvernement et au pays, et les ministres du 1er mars n'eurent plus qu'à donner leur démission. Elle fut acceptée.

Le 29 octobre *le Moniteur* annonça la formation d'un nouveau ministère; il était ainsi composé :

Président du conseil, ministre de la guerre, le maréchal Soult;

Ministre de la justice et des cultes, M. Martin (du Nord);

Ministres des affaires étrangères, M. Guizot;

Ministre de la marine, M. l'amiral Duperré;

Ministre de l'intérieur, M. Duchâtel;

Ministre des finances, M. Humann;

Digitized by Google

Ministre des travaux publics, M. Teste;

Ministre de l'instruction publique, M. Villemain.

En rappelant ses souvenirs sur l'avénement du ministère dont la direction politique lui fut alors confiée, M. Guizot, vingt ans plus tard, s'est borné à dire :

« Le roi me témoigna une entière confiance et se prêta avec empressement à tous les arrangements qui lui furent proposés. Le duc de Broglie, quoique inquiet de l'avenir, et décidé, pour son compte, à rester en dehors des affaires, me donna plein droit sur son concours. J'eus, avec M. Thiers et M. de Rémusat, des entrevues qui nous laissèrent dans des rapports pleins de convenance, tout en me faisant pressentir une opposition décidée et prochaine. Deux jours suffirent pour vider les questions et surmonter les embarras qu'élève toujours la formation d'un cabinet; les situations fortes font marcher vite ceux qui ne se mettent pas à l'écart... Ma mère et mes enfants arrivaient de Normandie... Je rentrai auprès d'eux dans ma petite maison, chargé d'un pesant fardeau, mais ne désespérant pas de le porter. »

Il le porta jusqu'au bout... jusqu'à l'abîme qu'il ne sut ni éviter, ni entrevoir, et, de nos jours encore, à peine éclairé par la catastrophe dans laquelle sa fortune sombra avec tant d'autres, l'illustre écrivain, l'homme d'État à qui nous empruntons ces lignes, ne semble nullement averti qu'il faisait fausse route (1).

(1) On nous cite, à propos des *Mémoires de M. Guizot*, ce mot spirituel attribué à l'un de ses collègues à l'Académie française : « On devrait intituler ce livre : *Mémoires d'un homme qui ne s'est jamais trompé.* »

Digitized by Google

XXII

En cette même année, et vers le commencement de novembre, le midi de la France se trouva en proie aux inondations; neuf départements, la Côte-d'Or, Saône-et-Loire, l'Ain, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, le Gard, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, eurent toutes leurs plaines ensevelies sous les eaux. Le département du Rhône, qui se compose presque en entier de la ville de Lyon, souffrit encore plus que les autres. Les premiers désastres commencèrent à Lyon le 4 novembre. Le Rhône monta à cinq mètres cinquante-sept centimètres au-dessus de l'étiage, rompit partout ses digues et se répandit dans les plaines voisines, dont il fit une vaste mer à une distance considérable, ensevelissant sous ses eaux les hameaux, les métairies, inondant, dans le seul arrondissement d'Arles, trente hectares de terres, et couvrant toute la Camargue de plusieurs mètres d'eau de profondeur.

La Saône, ordinairement si paisible, se montra plus furieuse encore que le Rhône; elle se fraya violemment un passage à travers les quartiers les plus populeux de Lyon, et se jeta, par plusieurs torrents, au milieu de la ville, dans les eaux débordés du Rhône.

Jamais spectacle ne fut plus saisissant, plus sombre et plus émouvant que celui qu'offrit cette grande cité, ainsi en proie au terrible fléau des eaux débordées. On circulait, dans les principaux quartiers de la ville, dans de petites barques, et c'est sur ces frêles embarcations qu'on voyait de zélés citoyens

Digitized by Google

porter des vivres, des secours, des consolations sur tous les lieux menacés. Le service de sauvetage fut si bien organisé qu'on n'eut pas de victimes à regretter; mais, si les personnes furent sauvées, il n'en fut pas ainsi des biens, des meubles, des maisons d'un grand nombre d'habitants. A Lyon quatre ponts furent emportés, parmi lesquels se trouvait le pont de la Mulatière, qui servait de communication à la voie de fer de Saint-Étienne; deux cent dix-huit maisons s'écroulèrent à la Guillotière, et près de trois cents dans le seul faubourg de Vaise.

La position des villes inondées était navrante, celle des campagnes l'était plus encore; dans les villes les secours abondaient, mais dans les campagnes on ne pouvait les organiser. Heureux ceux qui purent fuir avec leur bétail et leurs familles et venir se réfugier dans les villes!

Le Rhône, la Saône et leurs affluents furent couverts d'une immense quantité de débris, d'arbres déracinés, de poutres, de planches, de quartiers de toiture, de meubles de toute espèce. On pouvait voir le grabat du pauvre rouler à côté de riches étoffes de soie qui avaient décoré des appartements somptueux. Les pertes causées par les inondations étaient immenses, mais elles furent en partie réparées par la bienfaisance publique, qui se montra active et pleine d'intelligence pour venir au secours de tant d'infortunes.

Digitized by Google

XXIII

Dans l'ordre des choses politiques, alors même que M. Thiers dirigeait les affaires du pays, alors que votaient pour lui les amis de M. Barrot, et que MM. Vivien, Billault, Cousin, Passy et Dufaure prenaient part à l'administration générale, les partis qui s'attribuaient le monopole du patriotisme n'avaient nullement posé les armes et les conspirations continuaient de s'ourdir dans l'ombre. Nous ne donnerons pas sur leurs manœuvres des détails dont l'intérêt s'est fort amoindri et qui ne serviraient qu'à rehausser, sans utilité, des personnalités obscures. Peut-être suffirait-il de mentionner, pour ordre, des tentatives faites pour organiser, avec les débris des *Saisons* et des *Familles*, une *Société des Montagnards*, dirigée par des chefs qui prenaient le titre d'*agents révolutionnaires* et cherchaient, à l'aide d'ordres du jour ou de journaux clandestins, à entretenir, parmi les affiliés subalternes, une exaltation et des haines dont rien ne justifiait la violence. Les ordres du jour remis aux agents révolutionnaires, ces meneurs convoquaient leurs subordonnés dans divers cabarets, par groupes de quinze à vingt, et, à une heure convenue, arrivaient pour leur donner lecture du pamphlet et rendre cette lecture plus saisissante à l'aide de leurs commentaires. Les mesures de prudence n'étaient pas négligées : un homme, posé de faction au dehors, éclairait la rue ; un autre, à la porte extérieure de la salle, avertissait de l'arrivée des gens de la maison et reconnaissait

Digitized by Google

les affiliés. On se faisait servir du vin au litre; des jeux de cartes étaient apportés, et, en cas d'alerte, tout le monde se mettait au jeu ou causait bruyamment de choses indifférentes. Quand la réunion était complète, l'agent révolutionnaire recommandait le silence, tirait son papier, et, se dissimulant derrière un journal, le lisait tout en ayant l'air de donner connaissance d'un article de polémique.

Parmi les feuilles républicaines qui plaisaient aux conspirateurs figurait le *Journal du Peuple*, rédigé par M. Dupoty, et, subsidiairement, par M. Dourille. M. Dupoty, démocrate de bonne foi, mais timide, déclarait s'en remettre pour l'avénement de son parti à la seule force des principes; en attendant il donnait à son journal un caractère souverainement dangereux. La bonhomie du ton, la trivialité du style étaient une facilité pour son public, et la mesure gardée dans la forme ne donnait que plus de portée aux doctrines du fonds. Le *Journal du Peuple* était le plus considérable élément de désorganisation de l'époque; agissant en temps de calme, il se conformait en apparence à la réserve des esprits et faisait passer la prédication la plus anarchique et la plus obstinée. Sans prêcher ouvertement aucune des idées du communisme l'esprit du journal les encourageait toutes; sans adresser d'appel à l'insurrection tous les articles échauffaient l'instinct révolutionnaire; c'était une propagande de désordre marquée d'une apparence de sagesse triviale, de logique débonnaire.

Une propagande communiste se faisait jour par les soins de MM. Buonarotti et Charles Teste, mais ces

Digitized by Google

deux disciples de Babeuf mêlaient à leurs doctrines des idées religieuses dont le mysticisme déplaisait aux hébertistes formés à l'école de MM. Blanqui et Cabet. Les communistes radicaux préféraient donner une attention enthousiaste aux prédications de MM. Lapommeraye et Lahautière; ils écoutaient volontiers M. Savary, ouvrier cordonnier, et M. Desamy, qui, en publiant le *Code de la Communauté*, avait donné une apparence d'ordre et de théorie aux anciennes élucubrations de Babeuf. Bientôt parut un autre utopiste nommé Jean-Joseph May, qui, dans le prospectus du journal *l'Humanitaire*, formula cet étrange programme :

« 1° Nous devons dire toute la vérité.

« 2° Il a été adopté que le journal serait, en prin-
« cipe, matérialiste.

« 3° Nous demandons l'abolition de la famille.

« 4° Nous demandons l'abolition du mariage.

« 5° Nous adoptons les arts, non comme délasse-
« ment, mais comme fonction.

« 6° Nous proscrivons le luxe.

« 7° Nous voulons l'abolition des capitales ou cen-
« tres de direction.

« 8° Nous voulons la distribution des corps d'état dans
« les communautés d'après les localités et les besoins.

« 9° Nous voulons le développement des voyages. »

A la suite de ces précurseurs du socialisme vint M. Cabet, avide de bâtir une spéculation sur le communisme, et qui se crut l'émule de Penn et de Bentham pour avoir publié un fastidieux roman intitulé *Voyage en Icarie*.

Digitized by Google

Ce prétendu voyage en Icarie était un appel fait à tous les sectaires de l'*utopie* pour les engager à fonder un peuple nouveau destiné à vivre selon les lois du *bonheur commun*. Ce n'étaient que tableaux d'une félicité impossible, tracés avec un sérieux bouffon, et dont il était aisé de rendre dupes les pauvres ouvriers qui avaient faim et un nombre plus considérable encore de gens ennemis du travail. Ces malheureux rêvaient l'occasion de trouver « en Icarie » l'égalité dans la fortune, dans le bien-être et dans les jouissances, et, en même temps, le bonheur de pouvoir se passer de tout frein religieux, de tout lien moral, de toute hiérarchie basée sur la loi. Pour en arriver là ils consentaient (étrange aberration!) à faire partie d'une société organisée comme une caserne; la nourriture, le coucher, le travail, tout devait être en commun. L'abolition de la propriété était proclamée en principe; la personnalité cessant d'avoir sa raison d'être, on faisait disparaître tout ce qui s'y rattache; on avilissait, on détruisait la famille. De beaux articles de justice devaient réglementer la vie icarienne : les vieillards habiteront le premier étage, comme le plus confortable; les hommes mariés seront au second; les jeunes gens, qui sont ingambes, percheront dans les mansardes, etc. D'organisation politique il est inutile d'en parler dans un pareil état de choses : l'utopie se place au point de vue de tout le globe icarianisé; dès lors les États ont disparu, et avec eux tous les intérêts nationaux. Il y a des agrégations dont les membres ont tout au plus à s'occuper de ce qui se passe parmi eux; encore n'est-ce

Digitized by Google

que par simple curiosité, attendu que leur action morale est nulle, même dans ce cercle restreint. Aucune des influences actuelles ne doit exister dans l'ordre nouveau. On nous pardonnera d'analyser ces idées délirantes; elles reparurent, à un jour marqué, sous la forme d'une menace sociale fort sérieuse, et elles rencontrèrent pour adeptes de pauvres hères qu'elles conduisirent à la mort par la crédulité, l'ignorance ou la révolte.

Les conspirateurs et les utopistes s'entendaient fort bien pour exaspérer les classes ouvrières par de violentes sorties contre l'aristocratie du capital et de la richesse, et, s'ils ne réussissaient point à détruire l'ordre monarchique, ils parvenaient plus aisément à fomenter les coalitions et les grèves dont nous avons ailleurs rappelé le souvenir.

XXIV

L'action de la France ne s'était exercée au dehors que dans des conditions restreintes. Le contre-amiral Dupotel avait remplacé le contre amiral Leblanc dans le commandement de la division navale chargée de coopérer à la punition de Rosas, mais les situations ne s'étaient point modifiées. Au 1er janvier 1840, nos auxiliaires, du côté de Buénos-Ayres, étaient restés les mêmes : c'étaient le président de l'État oriental et le gouverneur de la province de Corrientès; nos ennemis n'avaient pas changé : vainqueurs au Pago-Largo, ils avaient été vaincus à Cagancha; nous reprenions les mêmes projets, le même système; seulement l'expérience

Digitized by Google

avait jeté dans notre esprit une cruelle défiance. Rappelons ici le but des efforts de nos marins concertés avec ceux de nos alliés de l'Amérique du Sud : c'était de fonder une ligue offensive et défensive entre Corrientès et la république Cisplatine; de combiner les deux armées sous le commandement en chef du général Rivéra; de chasser de l'Entre-Rios les lieutenants de Rosas et d'y détruire complétement son influence. Cette première partie du plan intéressait spécialement nos auxiliaires, mais la suite nous importait surtout : c'était de franchir le Parana, de révolutionner les provinces Argentines et de précipiter la chute de Rosas. Nos vaisseaux remontèrent le Parana; mais, la fortune n'ayant pas justifié les entreprises de nos alliés, la flottille chargée de les protéger redescendit le fleuve et passa sous les batteries du Rosario, devant lequel l'enseigne du *Sylphe* trouva la mort. L'expédition cinglait vers Martin-Garcia, lorsque notre auxiliaire Lavalle se hasarda à débarquer, sous la protection de nos canons, dans la province même de Buénos-Ayres. Après quelques succès il se vit contraint de rétrograder de nouveau.

Le ministère du 1er mars remplaça le contre-amiral Dupotel par le contre-amiral Baudin, dont la prise de Saint-Jean d'Ulloa avait récemment popularisé le nom; cet illustre officier allait appareiller lorsque le gouvernement lui retira ses pouvoirs et commit à sa place l'amiral de Mackau. Dans cette triste affaire, qui nous coûtait fort inutilement de l'argent et des hommes, le ministère semblait en proie à toutes les incertitudes d'une politique mal étudiée, d'une attitude

Digitized by Google

mal définie. Le 13 octobre l'amiral de Mackau était devant Buénos-Ayres; le 15 des conférences étaient ouvertes sous notre pavillon, et le 29 un traité était conclu entre le France et Rosas, réélu pour cinq ans président de la république Argentine. Cette convention admettait en principe que des indemnités seraient payées à ceux de nos nationaux qui avaient été lésés par le gouvernement de Rosas; des arbitres, nommés en nombre égal par les deux gouvernements, furent chargés de régler le chiffre de ces indemnités. Nous obtînmes, et c'était là le point essentiel, le traitement de la nation la plus favorisée; en revanche nous rendions à la république Argentine l'île de Martin-Garcia, concession regrettable, puisqu'elle enlevait à nos alliés (d'ailleurs douteux) le centre de leurs opérations militaires. Pour compenser cette concession la république Argentine, sur notre demande, assistait quelques exilés et reconnaissait l'indépendance de l'État oriental. En France aussi bien que sur les bords de la Plata de vives réclamations s'élevèrent contre ce traité et reprochèrent au gouvernement de Louis-Philippe d'avoir abandonné la cause des Américains du Sud qui s'étaient confiés aux promesses de la France. Il y avait beaucoup d'exagération et quelque injustice dans ces réclamations, qui passionnèrent un moment l'opinion publique.

XXV

Dans nos colonies de l'Amérique et de la mer des Indes on se préoccupait vivement de la question de

Digitized by Google

l'esclavage et de celle des sucres, toutes deux agitées dans la métropole et discutées par la presse. Aucune solution ne vint rétablir la confiance des uns ni justifier les appréhensions des autres. Ces problèmes étaient au nombre de ceux que le gouvernement de Juillet faisait volontiers étudier par des commissions, mais qu'il n'avait ni le temps ni la force de conduire à terme.

Le 23 juillet une ordonnance royale statua sur l'organisation administrative des établissements français dans l'Inde. Aux termes de cette ordonnance, dont les dispositions sont, pour la plupart, encore en vigueur, le commandement et la haute administration des établissements français dans l'Inde sont confiés à un gouverneur résidant à Pondichéry. Des chefs de service administrent, sous les ordres du gouverneur, les établissements de Chandernagor, de Karikal, de Mahé et de Yanaon.

Un commissaire de la marine et un procureur général dirigent, sous les ordres du gouverneur, les différentes parties du service.

Un inspecteur colonial veille à la régularité du service administratif et requiert à cet effet l'exécution des lois, ordonnances et règlements.

Un conseil d'administration, placé près du gouverneur, éclaire ses décisions et participe à ses actes dans les cas déterminés.

Un conseil général séant à Pondichéry, et des conseils d'arrondissement séant à Chandernagor et à Karikal, donnent leur avis sur les besoins du pays.

Les autres dispositions de l'ordonnance règlent :

Digitized by Google

1° Les pouvoirs militaires du gouverneur; 2° ses pouvoirs relativement à l'administration de la justice; 3° ses pouvoirs à l'égard des fonctionaires et des agents du gouvernement; 4° ses rapports avec les gouvernements étrangers; 5° ses pouvoirs à l'égard de la législation coloniale; 6° ses pouvoirs extraordires; 7° sa responsabilité; 8° les attributions du chef du service administratif, du procureur général, de l'inspecteur colonial; 9° la composition du conseil d'administration, ses séances, la forme de ses délibérations, ses attributions, et les matières dont il connaît.

XXVI

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, depuis plus d'un an la guerre avait éclaté de nouveau en Algérie entre les armées françaises et les tribus indigènes. Adversaire infatigable, Abd-el-Kader avait mis à profit contre nous les dispositions du traité de la Tafna, se trouvait à la tête d'une armée régulière, nombreuse et disciplinée, et le sang de nos soldats avait coulé dans plusieurs rencontres.

Surpris de cette agression, le gouvernement français s'était hâté de rassurer le pays en déclarant aux Chambres que notre domination en Algérie était définitive et ne rétrograderait jamais devant les Arabes. Ainsi il avait imposé silence au parti qui, chaque année, proposait d'abandonner l'Afrique par mesure d'économie. Il s'agissait maintenant d'enlever un prétexte de plaintes à ceux qui, bien autrement nom-

Digitized by Google

breux, avaient vu avec crainte ou déplaisir le traité de la Tafna grandir en Algérie la popularité et la fortune d'Abd-el-Kader. Nos vaillantes troupes, durant la dernière campagne, avaient répondu à l'attente de la patrie, et le fait d'armes de Mazagran remplissait d'orgueil le cœur de la France. Au retour du printemps la guerre continua sans désemparer. Un corps expéditionnaire, parti de Blidah et de Koléah, s'empara de Cherchell ; à Selsou, dans la province de Constantine, notre vassal Ben-Canah mit en complète déroute Ben-Azous, kalifah de Biscara. Les Haractas, suscités contre nous par le rebelle Ahmed-Bey, furent atteints et vaincus près de l'Oued-Meskiana et se virent enlever leurs troupeaux et leurs bagages. Dans l'ouest de la Régence des opérations plus importantes encore signalaient la présence de deux fils du roi, le duc d'Orléans et le duc d'Aumale, qui étaient venus prendre part à la guerre. Une expédition fut dirigée contre Médéah, chef-lieu de la province de Tittery et centre des opérations d'Abd-el-Kader. A la tête d'une armée considérable l'émir couvrait les sommets de l'Atlas et gardait les passages des montagnes. Il fut vigoureusement attaqué et culbuté, et, le 12 mai, l'une de nos divisions, sous les ordres du prince royal, franchissait le col de Mouzaïa ; trois jours après les Arabes abandonnaient Médéah, sans oser la défendre, et le drapeau tricolore flottait sur cette ville. Pour compléter ce succès, le 5 juin, un corps expéditionnaire partit de Blidah et se porta sur Milianah. Les Kabyles inquiétèrent sa route et se montrèrent assez téméraires pour lui barrer le

Digitized by Google

passage ; aussi, le 8 juin, nos troupes, conduites par les colonels Bedeau et Changarnier, se présentèrent aux portes de Milianah et y entrèrent, tandis que les Arabes, vaincus et découragés, se repliaient après avoir essayé de livrer la ville aux flammes.

Le but de la campagne était atteint : la France occupait deux positions avancées dans les provinces de l'émir et divisait en quelque sorte les contrées soumises à son influence. Les Arabes revinrent plusieurs fois à la charge et cherchèrent à reprendre les importantes positions qu'ils s'étaient laissé enlever; deux fois les Français eurent à ravitailler Milianah, et deux fois les colonnes parties de Blidah ne purent arriver qu'en passant sur le corps des Kabyles acharnés à leur perte. Le trajet de Blidah à Médéah fut moins difficile, et toutefois, en traversant les gorges de l'Atlas, nos soldats eurent encore à combattre. Partout ils furent victorieux, et le camp d'Abd-el-Kader, établi sur la Chiffa, devint la proie de l'incendie. Ces résultats ne surprenaient point la France, habituée à compter sur le courage de ses enfants et à regarder comme impossible leur défaite sur les champs de bataille. Toutefois, dans la pensée du gouvernement, ils ne devaient être que les préludes d'une campagne plus décisive. Le 29 décembre, pour réaliser cette espérance, une ordonnance royale rappela en France le maréchal Valée et confia au général Bugeaud les importantes fonctions de gouverneur général d'Algérie.

Digitized by Google

XXVII

L'histoire du peuple belge n'avait été marquée, durant cette même année, que par des incidents de second ordre. Un général autrefois impliqué dans une conspiration orangiste avait été remis en activité, le 14 mars la chambre des Représentants exprima à ce sujet un blâme des plus significatifs, et le ministère de Theux donna sa dimission, qui fut acceptée. L'opposition doctrinaire (en Belgique ce nom n'avait pas la même signification qu'en France) hérita du pouvoir, et un ministère pris dans ses rangs, dont faisaient partie MM. Devaux, Lebeau et Charles Rogier, reçut de la confiance du roi la direction des affaires générales du pays. Le nouveau cabinet réalisa plusieurs combinaisons utiles, et entre autres l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis. Cette amélioration était vivement désirée par le commerce belge, alors frappé de stagnation et de malaise. Des traités internationaux furent conclus avec le Saint-Siége, l'Espagne et Tunis; d'autres avec les États-Unis, la Porte ottomane et la Grèce. C'était le moment où les problèmes qui se rattachaient à la question d'Orient agitaient les grandes puissances et mettaient en péril la sécurité européene. Par les sages efforts de son roi la Belgique sut se maintenir dans une neutralité honorable.

En Hollande l'année s'était ouverte par des embarras financiers d'une nature grave et qu'avait accrus, dans une progression rapide, vers la fin de la der-

Digitized by Google

nière session, le rejet du budget et de plusieurs mesures fiscales sollicitées par le gouvernement des Pays-Bas. Les revenus de Java, qui étaient à la libre disposition du roi, permirent à l'administration du royaume de faire face, pendant quelque temps, aux dangers de cette crise. A la fin le conflit s'apaisa de part et d'autre. Le 4 août fut ouverte une session extraordinaire de la deuxième Chambre, élue en nombre double. Le 11 octobre, le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, prit une détermination inattendue; il abdiqua en faveur de son fils aîné. « Une main ferme, puissante, dit-il, une existence plus jeune, préservée des soucis de la vieillesse, et que des souvenirs antérieurs ne font pas chanceler, sont exigées désormais pour conduire les affaires du royaume et travailler à son bien-être. Pleinement convaincu que le poids de la couronne nous affaisserait et nous mettrait dorénavant hors d'état de consacrer tous nos instants à veiller avec vigilance aux intérêts de nos bien-aimés sujets, nous avons arrêté, après mûre réflexion et de notre volonté pleine et entière, de clore irrévocablement aujourd'hui notre long règne, et de transmettre notre souveraineté royale, grand'ducale et ducale, à notre fils bien-aimé, le prince d'Orange, qui est le successeur légitime de nos couronnes royale, grand'ducale et ducale... Nous remercions nos bien-aimés sujets des preuves abondantes de confiance et d'attachement que nous avons reçues d'eux pendant toute la durée de notre règne, et nous sommes convaincu qu'ils recevront avec amour et respect leur nouveau roi, auquel la patrie est déjà si

Digitized by Google

redevable, et qui, avec un cœur profondément ému, mais cependant avec un mâle courage, et en jetant un regard humilié vers l'appui du Très-Haut, a reçu aujourd'hui de nos mains les couronnes de la Néerlande, du Luxembourg et du Limbourg... »

Ce que cet acte d'abdication ne disait pas, ce que l'histoire doit dire, c'est que divers changements apportés à la loi fondamentale n'entraient nullement dans la politique du vieux roi et avaient d'autant mieux soulevé en lui des appréhensions que, depuis plusieurs années, les états étaient en conflit avec la couronne relativement à ces réformes. A plusieurs reprises les états avaient demandé au roi Guillaume les comptes de l'administration des revenus des colonies sans avoir pu les obtenir. Le roi, habile administrateur, s'entendait parfaitement en économie financière et industrielle ; il faisait sans doute un bon emploi des fonds provenant des colonies et qui forment une notable partie du trésor néerlandais ; mais, enfin, il voulait les administrer à sa guise, et les états, tout en menaçant de refuser le budget, n'avaient obtenu encore qu'une demi-satisfaction.

En outre, le vieux roi, qui s'était montré très-vigoureux dans la question belge, tout affaissé qu'il se disait par le poids des années, voulait épouser mademoiselle d'Oultremont, et ce mariage morganatique rencontrait une vive opposition au sein de sa famille et dans toute la Hollande.

Ces causes, jointes à la crainte d'un bouleversement général par suite des événements politiques récents, avaient motivé la retraite du roi Guillaume ;

Digitized by Google

les autres prétextes mis en avant n'étaient que les phrases un peu solennelles dont on enveloppe trop souvent des résolutions dépourvues de grandeur et d'énergie.

Un des premiers actes de Guillaume II, nouveau roi des Pays-Bas, fut de proclamer la responsabilité ministérielle, telle qu'elle résultait de la loi fondamentale, modifiée contre le gré du roi son père. En conséquence, aucun arrêté royal ne devait désormais être mis à exécution s'il n'était revêtu du contre-seing d'un ministre. Le 19 octobre la session des états généraux fut ouverte par Guillaume II. Le roi déclarait, circonstance importante dans la crise où se trouvait l'Europe, que les relations de la Néerlande avec les puissances étrangères ne laissaient rien à désirer. Tandis que les Chambres se livraient à leurs travaux, le gouvernement, agissant dans la sphère de son action, prenait des mesures dans l'intérêt de la liberté des cultes. Il autorisa les Pères de la Rédemption à s'établir dans le Limbourg, tout en leur imposant de se renfermer, pour l'exercice de leur ministère, dans l'enceinte même des églises. Il permit à d'autres ordres religieux de recevoir des novices, et ces ordres furent les Carmélites, les religieuses de Sainte-Claire, les Franciscains, les Pères de la Croix, les Chanoines réguliers et les Religieuses de Sainte-Brigite dans le Haut-Brabant.

Le 28 novembre eut lieu, en présence des états généraux, le couronnement de Guillaume II, et Sa Majesté dans cette cérémonie prêta serment d'être fidèle aux lois du royaume.

Digitized by Google

XXVIII

Un changement de règne bien autrement important pour les destinées de l'Europe avait eu lieu en Prusse. Le 7 juin 1840 mourut Frédéric-Guillaume III, après un long règne troublé par de grandes calamités, et, plus tard, illustré par de mémorables triomphes. La ville de Paris ne se rappelait que trop d'avoir vu ce souverain, en 1814, entrer dans ses murs, dans l'attitude d'un vainqueur, à la tête d'une armée impatiente de tirer vengeance de Valmy et d'Iéna. Les dernières années de son pouvoir venaient d'être marquées par une série de persécutions contre les catholiques des diocèses de Cologne et de Posen, et ces tristes souvenirs ternissaient la renommée de douceur, de modération et de sagesse qu'on avait faite, en Allemagne, au monarque prussien. Son fils, Frédéric-Guillaume IV, fut couronné à Kœnigsberg le 10 septembre et à Berlin le 15 octobre. Né en 1795, le nouveau roi avait épousé, en 1823, la fille du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph ; il était frère de l'impératrice de Russie et de la grande-duchesse Mecklembourg-Schwérin. Dès son avénement au trône il fit publier les pages touchantes qu'on va lire et dans lesquelles le feu roi avait consigné ses déclarations suprêmes :

« Quand mes dernières volontés, ici écrites, seront connues de mes enfants bien-aimés, de ma chère Augusta et de mes autres parents chéris, je ne serai plus au milieu d'eux, je ne serai plus du nombre des vivants. Puissent-ils alors, à la vue de l'inscription qui

Digitized by Google

leur est bien connue : « Pensez à ceux qui ne sont plus ! » penser aussi à moi avec amour. Que Dieu me soit un juge miséricordieux et clément ! qu'il reçoive mon esprit, que je remets entre ses mains ! Oui, Père céleste, je remets mon esprit entre tes mains. Tu nous réuniras au delà du tombeau ; puisses-tu, dans ta grâce, nous en trouver dignes, au nom de Jésus-Christ, ton cher Fils, notre Sauveur !... Dieu, dans sa sagesse éternelle, m'a envoyé de dures et de pénibles épreuves, non-seulement dans mes relations personnelles, lorsqu'il y a dix-sept ans il m'enleva ce que j'avais de plus cher au monde, mais encore dans les événements qui ont pesé si durement sur ma chère patrie. Mais, en revanche, ce Dieu tout bon, grâces lui en soient rendues, a permis que je fusse spectateur d'événements bien consolants et chers à mon cœur. Je range en première ligne les glorieuses guerres des années 1813, 1814 et 1815, auxquelles la patrie doit sa restauration. Les autres événements bien chers à mon cœur, ce sont l'amour, l'attachement que me portent mes enfants bien-aimés, et les bénédictions ainsi que la miséricorde dont Dieu les a comblés ; enfin, le bonheur rare et inattendu d'avoir, grâces à la Providence, trouvé encore, sur le déclin de mes jours, une compagne que le devoir m'oblige à citer publiquement comme un modèle d'un attachement aussi tendre que fidèle.

« J'adresse mes sincères et derniers remercîments à ceux qui nous ont servis avec fidélité et avec talent, moi et l'État. J'adresse également mes sincères et derniers remercîments à tous ceux qui m'ont été atta-

Digitized by Google

chés par les sentiments d'amour, de fidélité et de dévouement personnels. Je pardonne à tous mes ennemis, même à ceux qui, par leurs discours, leurs écrits ou des faits défigurés à dessein, ont cherché, grâces à Dieu souvent en vain, à me nuire dans la confiance de mon peuple, qui est mon plus grand trésor!...

« C'est sur toi, mon cher Frédéric, que passe maintenant le fardeau des affaires, avec tout le poids de leur responsabilité. La place que tu as occupée jusqu'à présent t'y a préparé plus que maint autre héritier d'un trône. C'est à toi de justifier mes espérances et celles de la patrie. Tes principes et tes sentiments me sont un sûr garant que tu seras le père de tes sujets. Garde-toi de cette manie d'innovation qui est devenue si générale; garde toi de ces nombreuses théories actuellement existantes, et qu'on ne peut mettre en pratique; mais garde-toi aussi de tomber dans un autre excès, qui pourrait être aussi funeste, je veux dire d'une prédilection exclusive pour les institutions antiques. Ce n'est qu'en évitant ces deux écueils que tu pourras faire des améliorations vraiment utiles. L'armée est supérieurement organisée; elle a justifié mon attente dans la paix comme pendant la guerre. Puisse-t-elle ne jamais perdre de vue sa haute mission; puisse aussi la patrie ne jamais oublier ce qu'elle lui doit! Sois, autant qu'il dépendra de toi, en bonne intelligence avec les puissances européennes; puissent surtout la Prusse, la Russie et l'Autriche ne jamais se séparer! leur union est la sauvegarde de la paix européenne. Mes enfants bien-aimés me donnent la douce consolation qu'ils se distingue-

Digitized by Google

ront toujours par une conduite utile, active, sage et pieuse; car ce n'est que par une telle conduite qu'on peut espérer les bénédictions du Ciel, et cette douce idée me consolera encore dans mes derniers moments. Que Dieu protége et bénisse notre chère patrie! Que Dieu protége à jamais notre famille! Qu'il te bénisse, mon cher fils, toi et ton règne; qu'il t'accorde la force et le talent nécessaires pour régner, et qu'il te donne des conseillers et des serviteurs consciencieux et fidèles et des sujets obéissants! »

La solennité du couronnement de Frédéric-Guillaume IV, à Kœnigsberg, eut un long retentissement; selon l'antique usage, on avait convoqué la Diète du pays pour cette cérémonie royale. Cette assemblée fut également conviée à se prononcer sur la question de savoir si la Prusse orientale devait, comme jadis, se faire représenter en cette occasion par douze seigneurs figurant l'ordre des chevaliers, et à s'expliquer sur les droits et les priviléges dont le pays réclamait la confirmation. Réunie à Kœnigsberg la Diète demanda, sur le premier point, qu'il n'y fût pas donné suite, les éléments primitifs et nécessaires ne se rencontrant plus; sur le second point l'assemblée émit le vœu que Sa Majesté voulût bien faire préparer une loi organisant des états provinciaux, au sein desquels serait choisie la représentation nationale. C'était réclamer l'exécution d'une promesse faite à la Prusse par son roi lorsque la nation était conviée, en 1815, à prendre part à une nouvelle croisade contre la France, promesse longtemps ajournée, toujours éludée, et dont le gouvernement ne se souciait

Digitized by Google

plus depuis qu'il avait traversé la période du danger et des luttes. Le roi annonça qu'il donnerait aux engagements contractés par son père l'accomplissement que comporterait le bien du pays. Cette réponse n'était pas de nature à réaliser les espérances de la Prusse. Cependant on parlait de guerre; la question d'Orient agitait l'Europe, et on surexcitait, en Allemagne, les esprits les moins ombrageux contre les prétentions de la France. Le roi crut de son devoir de tempérer ce mouvement, qui pouvait conduire les populations germaniques au delà des limites de la justice et de la sagesse. Durant la solennité de son couronnement, il déclara aux assistants qu'il ne demandait et ne voulait que la paix. Ceux qui l'entouraient s'associèrent volontiers à cette politique, et leurs voix saluèrent le nouveau souverain au moment où ce prince, dans l'assemblée de Kœnigsberg, prononçait ces paroles :

« Et moi je promets ici, à la face du Ciel et en présence de tous ces chers témoins, d'être un juge juste, un souverain fidèle et clément, un roi chrétien, comme l'a été mon père, dont le souvenir vivra à jamais. Que sa mémoire soit bénie! Je veux rendre la justice avec fermeté, sans acception de personnes; je veux embrasser d'un égal amour, favoriser et avancer le bonheur, la prospérité et l'honneur de toutes les classes de la société, et je demande à Dieu qu'il répande sur moi sa bénédiction, afin que je devienne un homme selon le cœur de Dieu et que je sois un sujet de réjouissance pour les bons et d'effroi pour les méchants. Que Dieu bénisse notre chère patrie!

Digitized by Google

Bien souvent on a envié sa prospérité, on a tâché, mais en vain, d'y porter atteinte. Notre force nous vient de l'unité qui existe entre le chef de l'État, entre le prince et ses sujets, dont tous les efforts sont dirigés vers un grand et noble but, savoir, le bien public, où l'on cherche à arriver de part et d'autre en tout honneur. Voilà la source de notre force : elle est puissante et sans égale. Que Dieu donc conserve la Prusse pour elle-même, pour l'Allemagne et pour le monde, multiple dans son unité, comme l'airain composé de plusieurs métaux, qui ne constitue cependant qu'un noble métal, et que la rouille des siècles ne fait qu'embellir. »

Les mêmes hommages accueillirent la déclaration suivante, solennellement exprimée lors de la prestation de foi et hommage qui eut lieu à Berlin :

« Suivant l'ancienne tradition, les états des provinces allemandes ne prêtaient le serment de foi et hommage qu'après la réception des assurances d'hommage. Je veux être fidèle à cet usage. Je sais, à la vérité, et je reconnais que je tiens ma couronne de Dieu seul, et qu'il m'appartient de dire : Malheur à quiconque y porterait la main ! Mais je sais aussi et je reconnais devant vous tous que je tiens ma couronne à titre de fief du Seigneur, et que je lui dois compte de chaque jour et de chaque heure de mon règne...

« J'invoque en ce moment solennel le Dieu tout-puissant. Puisse-t-il confirmer les vœux qui viennent de retentir dans cette enceinte... Je promets de gouverner dans la crainte de Dieu et l'amour des hommes, avec les yeux ouverts quand les besoins de mes

Digitized by Google

sujets et de mon époque l'exigeront, avec les yeux fermés quand il s'agira de la justice. Je veux, autant qu'il dépendra de ma puissance et de ma volonté, maintenir la paix sous mon règne, seconder sincèrement et avec toutes mes forces la noble tendance des hautes puissances, qui depuis un quart de siècles sont les fidèles gardiennes de la paix européenne.

« Je désire avant tout assurer à la patrie la place que la Providence lui a assignée par une histoire sans exemple, et qui a rendu la Prusse le bouclier de la sûreté et des droits de l'Allemagne. Je veux, sous tous les rapports, gouverner de telle manière que l'on reconnaisse en moi le vrai fils d'un père qui vivra à jamais et d'une mère dont le souvenir se transmettra de race en race et sera béni par la postérité. Mais les voies des rois sont fécondes en larmes et dignes de larmes si le cœur et l'esprit de leurs peuples ne leur prêtent pas une main secourable. C'est pourquoi, dans l'enthousiasme de mon amour pour la patrie, pour mon peuple, né dans les armes, dans la liberté et dans l'obéissance, je vous adresse, Messieurs, dans ce moment solennel, cette grave question : Si vous le pouvez, comme je l'espère, répondez-moi, en votre nom et au nom de ceux qui vous ont envoyés ici, chevaliers, bourgeois, hommes de campagne, et vous tous qui êtes agglomérés ici et pouvez entendre ma voix, je vous le demande, voulez-vous, en cœur et en esprit, en paroles et en action, dans la sainte fidélité des Allemands, dans l'amour plus saint encore des chrétiens, m'aider à maintenir la Prusse telle qu'elle est, telle que je viens de la carac-

Digitized by Google

tériser conformément à la vérité, telle qu'elle doit rester pour qu'elle ne périsse point? Voulez-vous m'aider à développer d'une manière de plus en plus noble les qualités par lesquelles la Prusse se place à côté des grandes puissances, bien qu'elle n'ait que 14 millions d'habitants? Voulez-vous m'aider à soutenir l'honneur, la fidélité, la tendance au progrès, le droit, la vérité, en comblant la sagesse ancienne avec l'ardeur de la jeunesse? Eh bien! répondez-moi, avec un accent ferme : Oui!

Aussitôt mille voix répondirent : « Oui! » Le roi ajouta :

« Ce mot est pour moi et m'attache à vous par des liens indissolubles. Il me fortifie et me console. Je ne l'oublierai pas à mon heure dernière. Je serai fidèle à mes vœux tels que je les ai prononcés ici et à Kœnigsberg, et que Dieu me soit en aide! Et en témoignage je lève ma main droite au ciel. »

Une amnistie pour les crimes et délits politiques marqua l'avénement de Frédéric-Guillaume IV; dans cet oubli du passé fut compris l'archevêque de Posen, et le monde catholique applaudit au rappel de ce généreux confesseur.

XXIX

Dans le royaume de Hanovre une constitution nouvelle, empreinte de dispositions illibérales, avait été discutée et adoptée par des Chambres auxquelles on contestait le droit et la puissance de représenter réellement le pays. La Diète de Francfort repoussa les réclamations qui lui furent présentées contre cette loi

Digitized by Google

fondamentale, viciée dans son principe. En Bavière on signalait l'active énergie de la propagande catholique et les protestants élevaient des plaintes qu'on ne parvenait pas à étouffer. Dans ce royaume on constatait les progrès rapides de l'industrie, récemment moralisée par une loi sur le travail des enfants. On applaudissait également aux développements de l'agriculture et des arts. Le cercle tracé à la législature bavaroise était assez restreint et les questions qu'elle avait à débattre ne présentaient qu'un intérêt médiocre. Cependant le baron de Thon Dittner, membre de la seconde chambre des états, trouva occasion de protester contre les rigueurs de la censure et sollicita le gouvernement de provoquer, en faveur de l'Allemagne, une loi générale sur la liberté de la presse. Ce vœu rencontra des échos impuissants et ne fut point exaucé. Les autres États germaniques, absorbés par la solution de leurs difficultés intérieures, ne se laissèrent aller à aucune manifestation qui fût de nature à éveiller l'attention de l'Europe.

XXX

Dans le nord le réveil de l'opinion était plus marqué. A Copenhague des désordres éclatèrent le jour anniversaire de la naissance du roi; là encore on réclamait l'affranchissement de la presse. Le gouvernement n'eut garde de rendre plus léger le joug législatif qui pesait sur les journaux ; il fit plus, il aggrava la situation faite aux écrivains en introduisant dans son code une disposition ainsi conçue : « A l'avenir

Digitized by Google

tout écrit périodique qui aura été condamné, en la personne de son éditeur ou rédacteur, à une peine ou amende quelconque, quelque minime qu'elle soit, perdra, par ce fait même et pour toujours, le droit d'être expédié par les malles-poste et ne pourra être transporté que par les postes de paquets. » Cet article était comme une menace de mort suspendue sur les journaux. Une autre question non moins délicate était celle de l'impôt. Déjà, à plusieurs reprises, les états provinciaux des îles danoises avaient manifesté le vœu qu'aucun impôt ne pût être établi ni perçu sans le consentement des représentations locales. Cette supplique, portée une fois encore au pied du trône, fut considérée comme une réclamation inopportune et téméraire, et le roi s'abstint d'y faire droit. L'opinion publique ne se découragea point encore; elle insista par voie de pétitions, mais sans succès. Si opiniâtrément opposé à toute espèce de progrès en matière politique, le gouvernement danois voulut se faire pardonner ses refus en favorisant de tous ses efforts le développement de l'industrie et l'établissement des chemins de fer.

XXXI

La Suède et la Norwége étaient plus favorisées, et le roi, élu par le pays continuait d'oublier son origine française pour se dévouer, de plus en plus aux intérêts et à la politique de sa patrie d'adoption. Charles-Jean (Bernadotte) avait ouvert, le 25 janvier, la session de la Diète. Dans le discours

Digitized by Google

qu'il adressa aux états, ce prince rappela comment, en suivant la politique de Charles XIII, il avait maintenu la paix et accru la prospérité du royaume. Le prix de l'exportation du fer, cette branche principale du commerce national, avait plus que doublé; d'immenses ressources étaient disponibles et dispensaient le gouvernement de recourir à une augmentation du *Bewillning* pour couvrir les dépenses du service public; elles permettaient aussi de réduire les impôts, et, de préférence, ceux qui grevaient l'industrie agricole. Une immense impulsion avait été donnée aux travaux publics. L'enseignement primaire avait été l'objet d'une attentive sollicitude de la part du gouvernement et du sacerdoce; les écoles s'étaient multipliées, et le roi comptait sur le concours des quatre ordres pour doter de ces établissements utiles douze cents paroisses encore dépourvues d'instituteurs. Charles-Jean ajoutait :

« La suppression des magasins de réserve, créés pour diminuer les suites des mauvaises récoltes, a mis le gouvernement dans des angoisses qui ont été peu appréciées. Vous reconnaîtrez sans doute qu'elles doivent être partagées par les deux premiers pouvoirs de l'État. Afin de préserver la population d'un fléau facile à éloigner, il vous sera fait un message réclamé par le devoir de toute administration prévoyante. Des années de disette affaiblissaient jadis les habitants de la presqu'île et les forçaient d'aller chercher au dehors une subsistance refusée par le sol natal. »

Le roi remerciait l'armée de prêter ses bras partout où la patrie avait besoin d'elle. Grâce à ses efforts, le canal de Trollhata, qui joint la mer du Nord à

Digitized by Google

la mer Baltique, allait recevoir les mêmes dimensions que celles du canal de Gothie, et l'on pouvait espérer qu'avant le terme de cinq ans cette voie de communication serait terminée. Une question importante était à l'ordre du jour, celle des réformes à introduire dans le pacte constitutionnel. Le roi prenait l'engagement de se préocuper à cet égard des vœux légitimes du pays et d'adhérer à tout ce qui paraîtrait utile et praticable. L'accroissement de la population lui semblait réclamer de nouvelles lois destinées à prévenir le paupérisme et à réprimer le vagabondage. Le roi terminait ainsi :

« Avant de descendre dans la tombe où me conduiront plus de quinze lustres que j'ai passés sur cette terre, après avoir surmonté tant de difficultés et vaincu tant d'obstacles, je dois vous dire encore une fois : « Comprenez votre gouvernement, et vous répéter ce que je dis le 5 novembre 1810 en prêtant serment aux lois qui me furent présentées, avant d'avoir reçu ceux de la Diète : « La paix est le seul but « glorieux d'un gouvernement éclairé. Ce n'est point « l'étendue d'un État qui en constitue la force et l'in- « dépendance; ce sont ses lois, son commerce, son « industrie, et, par-dessus tout, son esprit national. » Ces paroles, je me le rappelle, furent universellement bien accueillies.

« L'homme célèbre de l'époque pesait alors sur la Suède de tout le poids de sa grandeur et de sa puissance. Un envoyé de paix cherchait à y établir son pouvoir en flattant les uns et en menaçant les autres. Il nous imposait l'obligation de déclarer la guerre à

Digitized by Google

la Grande-Bretagne. La situation de la Suède m'affligea vivement, sans néanmoins m'effrayer. Mon âme s'éleva jusqu'à la hauteur des périls que vous couriez. Malgré mon penchant pour la retraite, au moment de l'élection nationale, je pris l'engagement de vous retirer de l'état accablant où vous vous trouviez, et cet engagement fut scellé, dans ma pensée, avec un cri intérieur qui me parut inspiré du Ciel. Je suis parvenu à vous servir sans m'attacher exclusivement à parler votre langue. Celle de l'humanité, qui indique même à l'homme privé l'obligation d'être utile à son semblable, fut le nouveau code de mes devoirs. Je l'ai gravé dans tout mon être en caractères de feu. La connaissance de votre langue, de vos habitudes, de vos vertus nationales et de vos erreurs, est celle de votre histoire; elle consiste dans les succès et dans les monuments que je laisserai à ma mort; voilà ma principale gloire. Ces monuments sont les ressources que vous ne possédiez pas à mon arrivée; ces monuments sont l'extinction de votre dette extérieure et de la presque totalité de celle de l'intérieur; un excédant de revenu annuel de la banque, basé sur des créances réelles. Ces monuments sont le creusement de vos canaux, le déblayement des fleuves et des rivières, le percement des nouvelles routes; les forteresses qui s'élèvent; les ports et les môles qui ont été construits; vos magasins et vos arsenaux; une armée de plus de cent mille hommes, composée non de vieillards et d'enfants, mais de vétérans et d'adultes; une flotte entière d'environ deux cent cinquante chaloupes et yôles canonnières; une augmen-

Digitized by Google

tation de la grande flotte, en frégates et vaisseaux neufs; une agriculture qui se perfectionne chaque année; une industrie manufacturière plus que doublée dans plusieurs branches essentielles; les revenus des douanes presque triplés, en diminuant les droits d'entrée et de sortie; une population approchant de celle de la Suède et de la Finlande avant la perte de cette province, c'est-à-dire plus d'un quart au delà de celle que j'ai trouvée à mon arrivée. Je ne vous parlerai pas du plus étonnant de tous : celui de la réunion d'un peuple qui, depuis les premières époques de votre histoire, était presque continuellement en opposition avec vous.

« Dieu qui m'entend, Dieu que j'invoque pour la continuation de vos prospérités présentes, connaît le désir ardent que j'ai eu de vous rendre heureux. Si je n'ai pu y parvenir complétement, par suite de l'inconstance de notre humanité, j'ai au moins réussi, par sa divine protection, à vous arracher au malheur où vous étiez réduits et à diminuer les souffrances et les besoins.....

« ... Ne sortez jamais des bornes que la nature, et plus encore ses révolutions matérielles, ont posées pour vous. Rentrez dans vos limites, si vous êtes forcés de les dépasser, après avoir rejeté les injures sur les agresseurs. Insulaires sur les neuf dixièmes du territoire des deux royaumes, nous ne tenons au continent européen que par une région presque stérile. Notre position trace notre politique. Sillonner toutes les mers avec nos vaisseaux et désirer la paix du monde, voilà notre vocation! »

Digitized by Google

Les travaux de la Diète justifièrent, sous plusieurs rapports, les espérances du roi; d'abord signalés par quelques velléités d'opposition, ils ne tardèrent pas à être empreints de modération et de réserve. Parmi les ministres de Charles-Jean, il y en eut plusieurs qui, découragés par la conscience de leur impopularité, donnèrent leur démission, mais les remplacements partiels auxquels donna lieu leur retraite ne suffirent pas pour imposer silence aux réclamations de l'opinion publique, surexcitée par la presse. Comme on devait s'y attendre, le point principal sur lequel portèrent les travaux de la Diète fut la réforme de la constitution. Quelques modifications furent adoptées, dans un sens libéral, par les divers ordres, et notamment celles qui auraient eu pour but d'introduire dans le royaume le système de deux Chambres émanant de l'élection. La question était grave et fut en quelque sorte posée plutôt que résolue. Tandis que la Diète poursuivait le cour de ses discussions, les intérêts du commerce scandinave nécessitaient l'envoi de plusieurs vaisseaux dans les mers du Levant, et le gouvernement de Bernadotte semblait disposé à se rallier à la politique inaugurée contre la France par le traité du 15 juillet.

XXXII

La Russie, bien autrement engagée dans la question d'Orient, avait vu avec déplaisir, en 1839, la résolution concertée par les autres puissances, qui faisait de cette grave affaire une question tout européenne et

Digitized by Google

substituait l'action commune des grandes puissances au protectorat exclusif de l'empereur Nicolas. La note du 27 juillet 1839, adoptée dans ce sens, avait vivement contrarié le cabinet de Saint-Pétersbourg, par cela seul qu'elle retardait dans leur développement les conséquences du traité d'Unkiar-Skélessi. La Russie tenait à maintenir ce pacte qu'elle avait autrefois imposé à la Turquie d'Europe; le czar agissait en protecteur, ou pour mieux dire en suzerain impatient de conquérir de nouveaux titres à l'obéissance et à la soumission du vassal dont il daignait garantir les droits en attendant le jour où il lui serait possible de les absorber. La Russie n'avait d'ailleurs aucun enthousiasme pour Méhémet-Ali; elle tremblait que le pacha d'Égypte et de Syrie ne s'emparât de Constantinople à un jour donné, et ne réveillât ce qui restait de vie et de force dans ce vieil empire ottoman que ne soutenait plus le fanatisme. Aussi, tout en regrettant la situation faite à la Russie par la note collective du 27 juillet 1839, le czar avait-il énergiquement adhéré au traité de Londres, qui excluait la France de toute intervention et de toute influence dans la querelle survenue entre le sultan et Méhémet-Ali, son vassal. Son acquiescement une fois donné à ce pacte injurieux pour la France, le czar s'était borné à attendre les événements, et avait reporté toute son activité sur la lutte déjà engagée contre la domination russe entre la mer Caspienne, la mer Noire, l'Araxe et le lac Oural, dans ces steppes d'Asie que peuplaient des tribus guerrières autrefois puissantes, et dont les ancêtres avaient jadis subjugué le littoral de la mer

Digitized by Google

Noire, l'empire d'Orient et la Chine. Les Usbeks, les Mongols, les Turcomans, les Khirgiz, les Tartares, et d'autres nations plus ou moins nomades, plus ou moins jalouses de briser le joug moscovite, opposaient une résistance téméraire aux entreprises des armées du czar, pillant les caravanes et paralysant le commerce russe du côté du Tibet et de l'Inde britannique.

Au mois de décembre 1839 une expédition russe, partie des bords de l'Oural, s'était mise en marche pour châtier le khan de Khiva. L'intensité du froid fut si grande et la route si pénible que l'armée, aux ordres du général Bérowski, se vit contrainte de se replier sur la Emba. Sur ces entrefaites la population de Khiva, intimidée par le déploiement des forces russes, avisa aux moyens de prévenir l'invasion de son territoire et d'arrêter les effets de la vengeance du czar. Les réclamations du gouvernement russe furent écoutées, et le khan de Khiva fit reconduire à Orembourg, avec beaucoup d'égards, plusieurs centaines de sujets moscovites que les hordes khiviennes avaient naguère faits prisonniers. Cette soumission fut acceptée avec empressement par le gouvernement russe, peu désireux de soutenir, contre des races à demi sauvages, une guerre dont on entrevoyait les périls.

Tandis que les tribus de Khiva retardaient ainsi, par des soumissions peu sincères, l'envahissement de leur pays, les montagnards du Caucase, les populations circassiennes ne cessaient de défendre leur indépendance menacée par la Russie. Vainement les armées moscovites avaient-elles élevé des forts sur toute la ligne frontière et sur le rivage; vainement

Digitized by Google

avaient-elles ouvert des routes militaires destinées à isoler l'angle nord-est du pays et à rompre les communications; les garnisons placées dans ces citadelles pour surveiller les mouvements des Circassiens étaient en quelque sorte devenues leurs captives, et les efforts renouvelés chaque année allaient se briser contre de nouveaux obstacles. Sur plusieurs points les Russes durent succomber, accablés par des forces considérables. Les forts d'Aboen, de Nicolaï et de Mazgah furent pris et rasés par les montagnards du Caucase ; une garnison circassienne fut mise dans la citadelle de Soo-Baskis. A Michaïloff un détachement russe de cinq cents hommes fut attaqué par onze mille montagnards; à plusieurs reprises cette faible troupe repoussa les Barbares; mais enfin, épuisée par une lutte sans espoir, elle résolut de mourir plutôt que de se rendre, et, sur la proposition d'Archix Ossipoff, du régiment d'infanterie Tengenski, elle mit le feu aux poudres et périt presque tout entière. Le czar honora dans leurs familles ces intrépides soldats; pour consacrer le souvenir d'Ossipoff, qui ne laissait point de parents, Nicolas Ier ordonna de maintenir son nom en tête de la liste de la compagnie, et à chaque appel un soldat répondait: *Mort à Michaïloff pour la gloire de la Russie!* Cet hommage rappelait celui que le premier consul avait autrefois fait rendre à la mémoire du brave La Tour d'Auvergne.

Les victoires des Circassiens retentissaient dans les montagnes du Caucase comme un défi national jeté à la domination moscovite; mais le gouvernement du czar, toujours préoccupé des difficultés qu'allait faire

Digitized by Google

surgir, pour les grandes puissances, le conflit dont la Syrie et l'Égypte étaient l'enjeu, ne jugea pas prudent de dégarnir ses frontières de l'ouest et d'accroître le nombre des régiments qui luttaient entre la mer Noire et la mer Caspienne. Il avait à protéger la Turquie, à contenir la Pologne et à tenir la France en respect; pour le moment cette tâche était assez rude.

XXXIII

En Espagne la régence venait d'être enlevée aux mains, trop faibles sans doute, de la reine Marie-Christine de Bourbon, et la direction des affaires appartenait au général Espartéro, l'un de ces grands hommes de hasard que les révolutions font surgir de terre et qu'elles y laissent dédaigneusement rentrer dès qu'ils ont fini leur journée. En remettant le pouvoir à ce soldat, dont la fortune dépassait le génie, la reine-mère adressa au peuple espagnol un assez long manifeste; il y était dit :

«... Seule, abandonnée, en proie à la douleur la plus profonde, mon unique consolation, dans cette grande infortune, est de m'adresser à Dieu et aux Espagnols, à mon Père et à mes enfants. Ne craignez pas, Espagnols, que je me laisse aller à des plaintes et à des récriminations stériles; que, pour mettre en lumière ma conduite comme régente du royaume, j'en vienne à exciter vos passions. Non; j'ai tout fait pour les calmer, et je voudrais les voir éteintes. Quand je quittai ma patrie pour en chercher une

Digitized by Google

autre dans les cœurs espagnols... je jurai de me consacrer au bonheur d'une nation qui avait versé son sang pour briser la captivité de ses rois... J'ai la conscience d'avoir tenu mon serment. Quand votre roi, au bord du tombeau, remit de sa main défaillante les rênes de l'État dans mes mains, mes yeux se dirigèrent alternativement vers mon époux, vers le berceau de ma fille et vers la nation espagnole, confondant ainsi en un seul ces trois objets de mon amour... Plus tard, lorsque Dieu eut appelé à lui mon auguste époux, qui me laissait le gouvernement de toute la monarchie, je travaillai à régir l'État en reine juste (*justiciera*) et clémente.... De ma volonté libre et spontanée je convoquai les *procérès* de la nation et les *procuradorès* du royaume. J'octroyai le Statut royal et je ne l'ai pas enfreint; si d'autres l'ont foulé aux pieds, c'est à eux que la responsabilité en appartiendra devant Dieu, qui a voulu que les lois fussent saintes. La constitution de 1837 ayant été par moi acceptée et jurée, j'ai fait, pour ne pas y porter atteinte, le dernier et le plus grand de tous les sacrifices : j'ai déposé le sceptre et j'ai dû abandonner mes filles... Les révoltés exigeaient que je condamnasse la conduite de ministres qui m'avaient loyalement servie, que je reconnusse la révolte comme légitime, que j'annulasse la loi des municipalités et que je misse en question l'unité de la Régence. Je ne pouvais accepter la première de ces conditions sans me dégrader à mes yeux ; je ne pouvais accéder à la seconde sans reconnaître le droit de la force, droit que n'admettent ni les lois divines, ni les lois humaines...

Digitized by Google

Je ne pouvais accepter la condition relative à l'unité de la régence sans accepter mon ignominie, sans me condamner moi-même, et sans énerver un pouvoir légué par le roi et confirmé par les Cortès constituantes... Pour expier ma constance dans le droit et le devoir j'ai porté mon infortune de cité en cité, recueillant partout l'insulte et l'affront... Le petit nombre de ceux qui me haïssaient s'étaient enhardis jusqu'à m'outrager; le grand nombre de ceux qui m'aimaient avaient faibli de cœur jusqu'au point de ne m'offrir, en témoignage de leur affection, qu'une compassion silencieuse... Je n'ai point voulu résister en allumant la guerre civile... J'ai déposé le sceptre qui n'était plus qu'un roseau stérile; j'ai détaché mon diadème qu'on changeait en couronne d'épines, et je me suis réfugiée dans l'exil, le front calme, la conscience tranquille, sans un remords dans l'âme...»

C'est ainsi que les rois vaincus et fugitifs écrivent l'histoire. En dégageant le manifeste de Marie-Christine de cette emphase de mauvais goût qui plaît aux Espagnols et qu'ils confondent volontiers avec le grand et le beau (comme si l'on pouvait être, en littérature, grand et beau sans être simple), on réduisait aisément à sa valeur réelle la plainte formulée par la reine régente. A tout prendre et bien que placée sous le coup de malheurs immérités, Marie-Christine ne persuadait à personne, dans le monde, que son époux moribond lui avait confié, de son plein gré et avec une volonté libre, l'exercice du pouvoir souverain; elle n'empêchait pas l'Espagne de s'étonner de l'abolition de la loi salique, mesure arrachée à l'esprit débile de Fer-

Digitized by Google

dinand VII, et qui, contestée en droit comme en justice, livrait le pays à tous les dangers de la guerre civile, à toutes les épreuves d'une royauté féminine dont la légalité et l'origine étaient au moins douteuses. La révolution, qui pousse aux dernières conséquences de son principe ceux qui entrent dans ses voies, s'était servie de Marie-Christine comme d'un instrument et la sacrifiait du jour où elle voulait l'enrayer. Le parti carliste et le parti religieux lui demandaient compte des concessions qu'elle avait faites aux implacables ennemis de la monarchie et de l'Église. Les intérêts matériels, menacés et compromis, ne s'étaient jamais sérieusement ralliés à elle qui n'avait pu les garantir ou les défendre. On s'indignait, dans les régions civilisées, des brutales agressions de ses ennemis, et l'on voyait, avec une terreur involontaire, des prétoriens durs et ambitieux mettre la main sur le gouvernement de l'Espagne; mais, si l'on plaignait Marie-Christine comme femme et comme mère, beaucoup n'hésitaient pas à dire qu'elle avait mérité son sort et qu'elle portait justement la peine de ses fautes.

Tandis que Marie-Christine se retirait dans l'exil, la junte provisoire installée à Madrid résignait à son tour ses fonctions. De nouvelles élections allaient avoir lieu, et M. Olozaga se rendait à Paris pour y représenter le nouveau gouvernement de l'Espagne.

Digitized by Google

XXXIV

En Portugal le ministère Bomfin ouvrit, le 2 janvier, la session des Cortès, et prit soin d'exposer dans le discours de la couronne la situation politique du pays. L'Angleterre était toujours hostile et la question de la traite n'avait point encore reçu de solution; un nouvel agent diplomatique venait d'être envoyé au Brésil pour favoriser les intérêts commerciaux et ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie nationale. Une difficulté s'élevait entre l'Espagne et le Portugal au sujet du droit de possession d'une île située à l'embouchure de la Guadiana, mais on espérait bien que ce conflit aurait une solution pacifique. Les relations étaient rétablies entre le Portugal et la Hollande ; les négociations continuaient avec le saint-siége, et il y avait lieu de penser que l'harmonie régnerait bientôt entre le gouvernement de dona Maria et la cour de Rome. Cette espérance ne devait pas de sitôt se réaliser. L'organisation de l'administration publique préoccupait à un très-haut degré l'attention du gouvernement ; il s'agissait d'atténuer ou de faire disparaître d'anciens abus, inhérents aux traditions du passé, et des abus non moins intolérables que les révolutions en se succédant avaient implantés dans les mœurs et dans les lois du pays. Il convenait ensuite de régulariser et d'améliorer les institutions fiscales et d'arriver (rêve si peu réalisable dans ce royaume) à rétablir un juste équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État. Aussi le cabinet se

Digitized by Google

présentait devant les Chambres portugaises avec deux grands projets : au dehors il voulait entrer dans la voie des conciliations avec l'Angleterre ; à l'intérieur il se proposait de réformer le système électoral. Pour l'une et l'autre de ces combinaisons il ne fut soutenu ni par la confiance, ni par la sympathie des majorités parlementaires. Dans la discussion de l'adresse, un paragraphe, qui renfermait une protestation énergique contre la violence des procédés du gouvernement britannique à l'occasion de la traite, fut présenté à l'adhésion de la Chambre élective; la majorité consentit à repousser cette rédaction, qui aurait créé pour le pays d'immenses dangers; mais le vote de l'adresse, retardé par des délibérations et des incidents sans nombre, traîna en longueur et se fit attendre plus de deux mois. C'était faire servir le régime parlementaire à l'atonie et à la déconsidération du pays. Le gouvernement se détermina à dissoudre la chambre des Députés, et les Cortès générales furent convoquées pour le 25 mai.

Les élections eurent lieu vers la fin de mars, et le ministère pesa de tout son poids, par le juste et l'injuste, sur les manifestations du vœu public. Il obtint la majorité, et, à l'ouverture de la nouvelle session, il ne craignit pas de reproduire les mêmes dispositions, de continuer les mêmes projets. Cette fois, du moins, les orages parlementaires qui avaient troublé la première session ne se renouvelèrent point; le ministère obtint des succès moins contestés en apparence, mais plus décisifs, qui ne le garantirent pas des agressions de la rue. Le 11 août, dans la soirée, une insurrec-

Digitized by Google

tion populaire éclata à Lisbonne aux cris de *Vive la Reine! Vive la Constitution de* 1838! *A bas les ministres!* L'arsenal fut pillé; des armes et des munitions furent distribuées aux émeutiers, et le gouvernement, surpris par cette attaque inattendue, se vit contraint d'opposer la force à la force. Après une collision de courte durée l'avantage resta à la troupe et les conspirateurs furent dispersés. Le lendemain le ministère proposa aux Chambres de suspendre l'*Habeas corpus* et la liberté de la presse et de renvoyer les factieux devant une commission spéciale. Les débats parlementaires engagés au sujet de ces lois furent empreints d'une grande violence, mais les mesures présentées au nom de la reine furent adoptées, et les garanties constitutionnelles dont les Portugais se montraient si fiers leur furent provisoirement retirées. Lisbonne se soumit, mais des soulèvements menaçants éclatèrent sur d'autres points du royaume, et l'armée refusa, à plusieurs reprises, d'agir contre les rebelles. Nonobstant ces mauvais vouloirs, le gouvernement conserva assez d'énergie pour rétablir l'ordre et faire rentrer ses ennemis dans l'obéissance.

Des difficultés bien autrement graves se produisirent entre le Portugal et l'Espagne à l'occasion de la libre navigation du Duéro. Le gouvernement de Madrid voulait que cette navigation fût exempte de droits d'entrée pour les produits étrangers qui arriveraient en Espagne par ce même fleuve; le Portugal repoussait cette demande comme essentiellement contraire à ses intérêts. Cependant l'Espagne offrait de laisser pénétrer en toute franchise dans le Portugal les pro-

Digitized by Google

duits étrangers qui seraient expédiés par la voie du Duéro. Cette concession ne parut point satisfaisante, et les Cortès portugaises, qui avaient renvoyé l'examen de cette affaire à deux commissions successivement nommées, ne se pressaient pas de statuer. L'Espagne perdit patience et fit notifier au Portugal que, si, avant la fin de décembre, ses réclamations n'étaient point admises, une armée de cinquante mille hommes entrerait sur-le-champ sur le territoire portugais et les imposerait par la force. A la réception de cet *ultimatum* le Portugal n'eut d'autre parti à prendre que de faire appel à l'intervention de l'Angleterre et de mettre en armes ses provinces et ses places de guerre. La médiation anglaise, qui fut acceptée de part et d'autre, ne permit pas aux autres hostilités d'éclater entre les deux royaumes péninsulaires.

XXXV

L'Angleterre, qui avait provoqué contre nous le traité du 15 juillet, n'était exempte, pour sa part, ni de difficultés, ni d'agitations. L'Irlande se dressait contre elle en agitant ses chaînes et en imposant des concessions au ministère whig, que maintenait d'ailleurs au pouvoir la patience politique d'O'Connell. Les chartistes, qui avaient naguère troublé gravement le pays, ne s'étaient point encore soumis, et s'indignaient de la sentence de mort prononcée par le président des assises de Monmouth contre Prost, Jones et William, réputés chefs des dernières révoltes. Victorieuses par la force, les autorités n'étaient point en

Digitized by Google

mesure de neutraliser ou d'interdire d'une manière efficace, dans le Royaume-Uni, la diffusion et la propagande des doctrines socialistes, si menaçantes pour l'avenir.

Les appréhensions des hautes classes furent un moment suspendues par le mariage de la jeune reine. Lord Russell avait présenté aux Communes une motion tendant à allouer viagèrement au prince Albert de Saxe-Cobourg une pension de cinquante mille livres sterling. L'opposition combattit cette demande en invoquant la détresse des districts manufacturiers, qui faisait au gouvernement une loi sévère de l'économie. Une réduction fut demandée par le colonel Sibthorp; elle fut appuyée par sir Robert Peel. « Mon vote, dit l'illustre orateur, ne paraît être au ministère qu'une expression de dépit; il n'en est rien; mon vote est l'expression de mes convictions. Le pays est assez riche pour que l'on puisse accorder tout ce qui est nécessaire au mari de notre jeune souveraine; mais cette allocation ne doit pas exciter le mécontentement. Mon vote pourra me mettre en disgrâce; peu importe; j'aurai accompli mes devoirs. » La réduction, nonobstant les efforts du ministère, fut adoptée à la majorité de 262 voix contre 158. Peu de jours après, le 10 février, le mariage de la reine fut célébré à Londres en grande pompe.

Le métropolitain de Cantorbéry donna aux deux époux la bénédiction nuptiale dans la chapelle royale de Saint-James. Sa Majesté portait une magnifique robe de dentelle et son voile était du travail le plus exquis. Dans ses cheveux elle avait pour seul ornement une

Digitized by Google

guirlande de fleurs d'oranger et une petite épingle de diamants qui retenait le voile. Autour du fauteuil de la reine étaient groupées douze demoiselles d'honneur vêtues de blanc. Le prince Albert était à la droite de Sa Majesté, la duchesse de Kent à sa gauche. L'archevêque s'étant avancé, la reine et le prince Albert s'approchèrent de l'autel. Le prélat dit alors à l'époux : « Albert, veux-tu prendre cette femme pour ton épouse afin de vivre avec elle suivant la volonté de Dieu dans le saint état du mariage? Veux-tu l'aimer, la soutenir, l'honorer et la conserver en santé ou en maladie, et, abandonnant toute autre personne, te réserver exclusivement pour elle tant que vous vivrez tous deux? » Le prince répondit : « Je le veux. » Le prélat reprit : « Victoria, veux-tu prendre Albert pour époux?... Veux-tu lui obéir, le servir, l'aimer, l'honorer?...» La reine regarda le prince Albert et répondit d'une voix accentuée : « Je le veux. » L'archevêque dit ensuite : « Qui me donne cette femme à marier avec cet homme ? » Alors le duc de Sussex s'avança, plaça la main de la reine dans celle du prince, et on célébra le service. Durant la cérémonie le prince Albert prononça à haute voix la formule suivante : « Moi, Albert, je te prends, Victoria, pour femme, afin de te garder, à partir de ce jour, bien ou mal, riche ou pauvre, malade ou en santé, t'aimer et te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare, suivant la volonté de Dieu, et j'y engage ma foi. »... Un moment après le même engagement solennel fut pris par la reine dans les mêmes termes, et le prince Albert passa l'anneau nuptial au doigt de

Digitized by Google

sa royale épouse. Le soir de nombreuses fêtes réjouirent le palais, la métropole, le château de Windsor, et l'immense affluence qui acclamait la jeune reine et son époux ne se laissa décourager ni par les intempéries, ni par les boues. Au milieu des illuminations qui attirèrent à Londres l'inépuisable curiosité de la foule, on remarqua celles de l'ambassade française. Ceux qui aiment à entrer dans le détail de ces splendeurs princières remarquèrent la vaisselle plate ornant à profusion la table du banquet royal, on l'évaluait à cinq cent mille livres sterling, c'est-à-dire à plus de douze millions de notre monnaie. Le cadeau de noces offert par la reine au prince Albert était la jarretière attachée à sa jambe gauche et tout enrichie des diamants les plus rares.

XXXVI

Quatre mois plus tard une tentative d'assassinat fut dirigée contre la reine, au moment où, seule avec le prince Albert, elle passait en calèche le long de *Saint-James's Park*. L'auteur de l'attentat, Édouard Oxford, était un jeune homme de dix-huit ans, employé comme garçon de service dans une taverne de Londres. Cet événement souleva dans tous les rangs de la population un mouvement d'effroi et de tristesse. L'Angleterre, qui énumérait à loisir les tentatives auxquelles Louis-Philippe se voyait souvent exposé, s'indigna d'être à son tour le théâtre de crimes pareils. La reine, grosse en ce moment, montra un courage ferme et simple. Le lendemain les membres du corps diplo-

Digitized by Google

matique firent une démarche dans le but de présenter à la reine l'expression bien sincère de leurs regrets. M. Guizot fut par eux chargé de se concerter à cet égard avec lord Palmerston ; ce dernier fit savoir à l'ambassadeur de France qu'après avoir consulté les personnes compétentes et les précédents, notamment ce qui s'était passé lors des tentatives d'assassinat contre Georges III, Georges IV et Guillaume IV, le cabinet avait reconnu « que le souverain n'avait jamais, en pareille occasion, reçu officiellement le corps diplomatique. » M. Guizot, qui raconte cet incident, s'abstient de toute réflexion, et peut-être, au fond de l'âme, approuve-t-il un usage qui ne fait que révéler l'amoindrissement systématique de la personne royale en Angleterre au profit de l'être collectif appelé gouvernement. Permis à ceux qui veulent moins que lui l'omnipotence des majorités et des ministres de s'étonner d'une fiction constitutionnelle ainsi poussée à l'extrême et dont l'Angleterre seule peut s'accommoder sans danger. Dans tout autre pays l'oint du Seigneur, celui qui règne et gouverne, a le droit de recevoir directement et librement, le jour où sa vie est menacée, les témoignages sympathiques de toutes les nations et de toutes les races chrétiennes. Les royautés n'en sont peut-être pas plus durables, mais au moins cette humiliation légale leur est épargnée, et on ne trace pas entre elles et l'Europe une barrière au moins inutile.

En quoi l'Angleterre se montre plus monarchique et plus prudente que les autres nations, c'est qu'elle n'exhausse jamais les assassins de ses rois sur un

Digitized by Google

piédestal d'orgueil et de célébrité. Édouard Oxford fut réputé fou, jugé et renfermé comme tel, et aucun sicaire exalté par les sociétés secrètes ne rêva comme lui la honteuse renommée du régicide.

XXXVII

L'Angleterre étonnait alors le monde en suscitant, dans l'intérêt de ses marchands d'opium, les réclamations d'un empire lointain, habitué lui-même à l'iniquité, à l'injustice, et qui par hasard avait alors raison et résistait dans son droit. Il plaisait à la Grande-Bretagne de faire subir à la Chine, sur son territoire et dans ses villes maritimes, le commerce de l'opium, entrepris depuis quelques années sur une large échelle, non dans un but médical et scientifique, mais pour flatter de dégradantes passions. Le gouvernement chinois, effrayé de l'abâtardissement de ses sujets, qui se laissaient aller à un usage immodéré de l'opium, cherchait en vain à prohiber cette marchandise; l'Angleterre voulait le contraindre à lever cette prohibition, et les souverains du Céleste Empire en étaient reduits à formuler, dans une lettre adressée à la reine Victoria, la juste plainte qu'on va lire et à laquelle nous conservons sa forme originale :

« Lin, haut-commissaire impérial, président du bureau de la guerre, vice-roi des deux provinces Keang-Tang;

« Kwang, vice-président du bureau de la guerre, lieutenant-gouvernenr de Kwantang;

Digitized by Google

« Nous adressons collectivement cette dépêche à la reine d'Angleterre pour lui faire connaître clairement et avec exactitude l'état des affaires.

« Il n'y a que notre puissant empereur qui chérisse et soutienne à la fois les habitants des terres intérieures et les hommes d'outre-mer, qui répande sur tous une égale bienveillance. C'est lui qui, s'il existe quelque part une source de richesses, y fait participer le monde entier; lui qui, si l'arbre du mal jette ses racines sur le sol, l'arrache et l'extirpe pour le bien des autres nations; lui qui, en un mot, a dans la poitrine le cœur avec lequel la bienfaisante nature gouverne et le ciel et la terre !

« Reine d'un pays plein d'honneur, vous êtes assise sur un trône successivement occupé depuis des siècles par des ancêtres qui ont toujours été respectueux et obéissants. Vos prédécesseurs envoyaient des tributs, et nous lisons dans divers documents qui les accompagnaient les expressions suivantes : « Tous mes sujets (c'est le roi d'Angleterre qui parle) qui font le commerce avec la terre centrale doivent de la reconnaissance au grand empereur pour sa parfaite justice et son paternel traitement. » En lisant ces expressions et d'autres de même nature, nous avons été charmés de voir que les rois de l'honorable Angleterre comprenaient toutes les convenances, et qu'ils se montraient reconnaissants de la bonté céleste de notre empereur. Voilà pourquoi nous, les sujets de la dynastie céleste, nous chérissions le peuple anglais et nous lui prodiguions des marques de politesse et de bonté. C'est grâce à ces circonstances que votre

Digitized by Google

pays, tirant d'immenses profits de son commerce avec nous, commerce établi depuis plus de deux cents ans, est arrivé à être un riche et florissant royaume, suivant ce que l'on rapporte. Mais, parmi les nombreux marchands qui venaient de l'étranger faire ici le commerce, il devait nécessairement se trouver du bon et du mauvais, du blé et de l'ivraie; à cette dernière catégorie appartenaient les hommes qui par l'opium ont séduit et corrompu les Chinois, et qui ont répandu sur tout le pays des flots de ce dangereux poison. Uniquement préoccupés du désir de s'avantager eux-mêmes, les spéculateurs s'inquiètent peu de nuire aux autres. Un tel principe est contraire aux règles célestes, et le monde doit l'abhorrer. Le grand empereur, en apprenant ces choses, s'est senti saisi d'une violente indignation. Il m'a envoyé, moi, commissaire, à Canton, avec le lieutenant-gouverneur, afin d'arrêter ce dangereux commerce. Tout indigène vendant ou fumant l'opium est condamné à mort.

« Sans doute nous n'aurions pas dû montrer moins de sévérité vis-à-vis des étrangers qui, réalisant d'énormes bénéfices en nous ruinant, avaient introduit cette épouvantable calamité dans l'empire; mais, considérant que ces détestables étrangers avaient manifesté du repentir de leur crime et qu'ils demandaient et criaient merci, nous avons présenté un Mémoire à Sa Majesté, et, donnant une nouvelle preuve de sa bonté extraordinaire, elle a bien voulu que les crimes fussent pardonnés à quiconque en demanderait le pardon. Mais celui qui violerait encore les lois ferait

Digitized by Google

plus difficilement un appel à la clémence; contre lui seront mises en vigueur toutes les peines établies par le nouveau statut.

« Vous, la souveraine d'un pays honorable, examinant votre conscience devant les autels de la justice éternelle, vous ne pourrez pas manquer de recommander à tous les étrangers le plus profond respect pour nos lois. Il nous suffira de vous montrer et les avantages et les dangers, pour faire comprendre que les statuts de la dynastie céleste doivent être exécutés avec crainte et soumission.

« Votre pays est séparé du nôtre par l'immensité; vos navires viennent successivement chercher notre or; c'est la cupidité qui enfle leurs voiles. Si une partie de nos richesses engraisse ces étrangers, ne peut-on pas dire en toute vérité que les trésors amassés par eux sont une partie de la subsistance du peuple chinois enlevée aux Chinois? Pourquoi ces étrangers nous donnent-ils en retour un poison destructeur? Loin de nous la pensée que ces étrangers veuillent semer parmi nous la destruction et la mort. Non, ils ne nourrissent pas cet affreux projet dans leurs cœurs; mais, cupides avant tout, ils s'inquiètent peu des conséquences que peut avoir leur commerce. Dans ce cas, nous le demandons, où se trouve cette conscience mise au cœur de chaque homme par la Providence? Nous savons que dans votre pays l'opium est défendu avec une rigueur excessive, preuve évidente que vous connaissez très-bien tous les dangers de ce commerce. Puisque vous refusez d'introduire ce poison dans vos États, vous ne devriez pas en

Digitized by Google

autoriser le transport dans les pays étrangers, et surtout dans la terre centrale. Tous les produits exportés de la Chine dans votre pays sont utiles et avantageux. Les uns servent d'aliment, les autres sont en circulation comme marchandises; tous ces articles sont d'une nature bienfaisante. Peut-on citer une marchandise délétère expédiée de la Chine, sans parler du thé et de la rhubarbe, dont vos pays étrangers ne pourraient pas se passer un seul jour? Si nous, habitants de la terre centrale, nous n'avions pas pris en pitié vos besoins, comment pourriez-vous exister? Vos étoffes de laine et divers autres objets fabriqués, que deviendraient-ils? et pourriez-vous les fabriquer si nous vous refusions notre soie brute? Si la Chine vous refusait ces éléments de fortune, pourriez-vous réaliser des bénéfices? Nous vous fournissons tant d'objets devenus des objets de première nécessité et de comfort en Angleterre que nous pouvons à peine les énumérer tous, tandis que ce que nous tirons d'Angleterre ce sont des objets de luxe ou d'amusement; nous pourrions fort bien nous en passer, et ce ne serait ni une perte ni une privation de ne les avoir plus. Puisque ces objets ont pour nous si peu d'importance réelle, qui nous empêcherait d'en défendre l'importation et de fermer notre marché à la vente de ces produits? Si notre dynastie céleste vous permet d'enlever ici le thé, la soie et d'autres objets encore, et de les transporter partout à votre convenance sans gêner en rien la disposition que vous en voulez faire, c'est que, partout où il se présente des avantages et du bien, nous en désirons la diffusion pour tout

Digitized by Google

le monde : il faut que la terre entière en profite !

« Votre peuple, en levant ici ces produits, non-seulement améliore son bien-être matériel, mais encore il revend ce qu'il nous a acheté, et sur ces ventes il réalise d'énormes bénéfices. Si vous cessez de vendre l'opium ce bénéfice énorme vous sera assuré. Et voyez en ceci combien votre conduite est injuste ! Supposons que des étrangers voulussent apporter l'opium en Angleterre et engager vos sujets à en fumer. Souveraine de cet honorable pays, ne verriez-vous pas ces tentatives de séduction avec colère et ne chercheriez-vous pas à neutraliser ces efforts ? Votre Altesse a un cœur généreux et bon, et assurément vous ne voudriez pas faire à autrui ce que vous seriez fâchée qu'on vous fît. Vos navires qui viennent à Canton sont tous munis d'une instruction où se lisent ces mots : « Vous n'aurez pas la permission de porter des marchandises de contrebande. » Cela prouve que les lois dictées par Votre Altesse sont sages et sévères en principes, et c'est sans doute à cause du grand nombre de navires venus ici que l'on n'a pas procédé à l'examen et à la recherche sur les navires avec assez d'attention. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous montrer combien les lois de la dynastie céleste sont fermes et sévères, et dans la pensée que vous n'en permettrez plus à l'avenir la violation. Nous avons appris qu'à Londres, dans la métropole que vous habitez, en Écosse et en Irlande, dans le reste de vos États, on ne rencontre nulle part le produit de l'opium. C'est seulement dans diverses parties de votre royaume de l'Indostan, comme Bengale, Madras,

Digitized by Google

Bombay, Patna, Malwa, Bénarès, et dans d'autres endroits, que les lieux élevés sont couverts de plantes d'opium et que l'on en prépare les produits.

« Tous les mois et tous les ans s'accroît le volume du poison; son parfum délétère ne cesse de s'élever vers le Ciel, dont il finira par attirer le courroux! Reine de cet honorable pays, vous devez sur-le-champ faire couper jusque dans ses racines la plante qui fait tant de mal. Faites remuer entièrement cette terre; que l'on sème, à la place de l'opium, les cinq grains, et, si quelqu'un osait encore continuer cette culture, qu'il soit aussitôt puni rigoureusement. De telles mesures ne pourront que vous être profitables; elles détruiront le mal à sa source. Puisse le Ciel vous être propice et vous entourer de félicité! Cette réforme utile vous assurera une longue et heureuse vie; elle consolidera votre trône pour vous et vos descendants.

« En ce qui concerne les étrangers qui viennent dans ce pays central, les denrées dont ils se nourrissent et leurs habitations leur viennent uniquement de la bonté de notre dynastie céleste. Les projets qu'ils font et les richesses qu'ils amassent, ils les doivent à la bienveillance de notre dynastie céleste, et, comme ils passent la plus grande partie de leur temps chez nous, c'est une maxime généralement reçue des temps anciens, comme des temps modernes, que notre devoir est de les avertir conjointement et de leur faire bien connaître le châtiment qui leur est réservé.

« Dans la seconde lune de la présente année, c'est-

Digitized by Google

à-dire le 9 avril 1839, le surintendant de votre honorable pays, Elliot, considérant comme excessivement sévère la loi qui prohibe le commerce de l'opium, sollicita de nous, dans une pétition, une prorogation de délai, savoir, cinq mois pour l'Indostan et les diverses parties de l'Inde, et dix mois pour l'Angleterre, promettant qu'*après ce délai il obéirait et agirait conformément au nouveau statut,* et autres paroles de ce genre! Moi, le haut-commissaire et mes collègues, nous avons présenté à l'empereur un Mémoire sur cette affaire, et nous nous félicitons de sa bonté extraordinaire et de sa commisération. Quiconque, dans le cours d'une année et demie, introduirait par mégarde l'opium dans l'empire, sera affranchi de toute peine s'il délivre spontanément l'opium introduit; mais si, après l'expiration de ce délai, des individus introduisaient de l'opium dans l'empire, alors ils auraient violé la loi *et seraient certainement mis à mort sans espoir de pardon.* On peut appeler cela une bienveillance poussée à l'extrême et la perfection de la justice.

« Notre Céleste Empire gouverne une infinité de royaumes. Nous possédons une Majesté divine que vous ne pouvez pas apprécier. Nous ne pouvons tuer ou exterminer sans un avertissement préalable, et c'est pour cette raison que nous vous faisons clairement connaître les lois immuables de notre pays. Si les marchands étrangers de votre nation, qui se dit honorable, veulent continuer leur commerce avec la Chine, ils doivent obéir avec crainte à nos antiques statuts; ils doivent tarir à jamais la source d'où coule

Digitized by Google

l'opium, et se garder surtout de jamais faire l'essai de nos lois dans leurs propres personnes ! Que Votre Altesse punisse donc sévèrement ceux de ses sujets qui pourraient être criminels ; ne cherchez pas à les excuser ou à les cacher, et vous assurerez ainsi la paix et la tranquillité de vos possessions ; vous ferez preuve de bon sens, de respect et d'obéissance, et vous pourrez ainsi jouir de deux grands bienfaits, de paix et de bonheur ! Quelle joie plus grande, quelle plus complète félicité que celle-là ? Que Votre Altesse veuille bien, immédiatement après avoir reçu la présente communication, nous informer promptement de la situation des choses et des mesures qu'elle aura prises pour mettre un terme aux maux causés par l'opium. Que votre réponse soit prompte ! Sachez bien surtout que nous n'admettrons ni excuse, ni délai.

« *P. S.* Nous joignons à cette importante communication un extrait de la nouvelle loi qui va être mise à exécution :

« Tout capitaine et tous marins d'un navire étranger qui apporteront de l'opium dans le Céleste Empire, avec l'intention de le vendre, seront mis à mort. Le capitaine sera décapité, les autres marins seront étranglés, et toutes les marchandises qui se trouveront à bord de leur navire seront confisquées. Il est accordé un délai de dix-huit mois pendant lequel tout capitaine de navire qui aura apporté par mégarde de l'opium devra se présenter volontairement aux autorités pour faire sa déclaration et la remise de son opium ; auquel cas il sera absous de toutes les conséquences de son crime.

Digitized by Google

« Cet édit impérial a été reçu le 9e jour de la 6e lune de la 19e année de Taoukwang (19 juillet 1839), époque à laquelle commence la période de grâce qui courra jusqu'au 15 janvier 1840, époque de rigueur. »

L'Angleterre ne s'émut guère de ces protestations et de ces mesures. Bien déterminée à saisir les prétextes qui s'offriraient à elle de se faire ouvrir les portes du Céleste Empire, elle attendait que les hauts-commissaires du gouvernement chinois réalisassent, contre un navire, contre un sujet de Sa Majesté Britannique, les menaces formulées dans les édits impériaux, et alors ses troupes de terre et de mer aviseraient à tirer vengeance de ces rigueurs et à imposer aux barbares, par la force des armes, la nécessité de conclure, avec la Grande-Bretagne, des traités de commerce et des conventions qui ouvriraient aux Anglais les ports et les routes de la Chine. Ce calcul était habile, bien que très-contestable au point de vue du droit, de l'humanité et de la justice. Aussi, les barbares ayant repoussé des navires chargés d'opium et exercé des représailles contre les sujets britanniques, l'Europe ne fut nullement étonnée de voir le gouvernement anglais déclarer la guerre à la Chine.

XXXVIII

L'Irlande n'était guère traitée avec une équité plus grande. Cette année encore les tories, impatients d'en finir avec les résistances légales de ce pays, songèrent à river d'une manière plus étroite la lourde chaîne qui l'attache à l'Angleterre et ne lui laisse

Digitized by Google

aucun des droits inhérents à la nature même des peuples affranchis par le christianisme.

La religion catholique a ce glorieux privilége que toute nationalité qui s'appuie sur elle ne meurt pas et ne peut mourir. Tant que la Pologne et l'Irlande accepteront le sacrifice, la lutte, la misère, et refuseront de se courber sous le schisme, elles pourront endurer d'innombrables calamités, le bruit de leurs souffrances troublera le monde, mais elles ne périront pas, mais elles resteront vivantes contre l'oppression et l'injustice, et le jour viendra où, à leur tour, elles *vaincront par le signe* auquel ou reconnaît les nations fidèles à Dieu et à la vérité. L'Angleterre hait l'Irlande comme la Russie hait la Pologne, parce qu'elle résiste jusqu'au martyre, en couvrant de honte ceux qui la persécutent ; parce que sa seule existence est une protestation immortelle en faveur du droit. Cette cause de haine et de lutte ne s'éteindra point, de part et d'autre, tant que l'Angleterre n'aura pas rougi d'opprimer la nationalité et la religion de la race irlandaise. L'Angleterre, sans doute, est grande et forte; elle se complaît dans le nombre de ses vaisseaux et de ses canons; des contrées incommensurables lui obéissent comme tributaires et vassales; l'Angleterre s'indigne des réclamations de l'Irlande et se montre sourde aux gémissements de cette nation trop petite pour briser le joug qui pèse sur elle depuis les Plantagenets et depuis Guillaume l'Orange. Qu'importe? Rome en était là contre Spartacus, et cependant les héritiers de Spartacus, qui personnifiaient les vaincus et les esclaves, ont fini par

Digitized by Google

avoir raison du peuple-roi. Les Hohenstauffen cherchaient à poser le pied sur la chaire de Saint-Pierre et à faire du pape un aumônier des Césars, et Dieu a dispersé d'un souffle la poussière des Hohenstauffen; les empires et les royaumes se sont ligués contre la papauté, leurs agents ont frappé au visage le pape dans Agnani, ils ont fait manger l'avoine à leurs chevaux dans le Vatican, ils ont fait mourir Pie VI à Valence, dans une prison, et la papauté s'est toujours relevée jeune et forte parce que Dieu est pour elle, parce que la barque de Pierre ne sombrera pas. L'Irlande peut espérer et la Pologne peut attendre, pourvu du moins qu'en espérant et qu'en attendant leur confiance et leur foi ne chancellent pas.

L'Irlande a été favorablement traitée par la nature. Il est peu de contrées en Europe dont le sol soit plus fertile et mieux arrosé; sa position géographique semble lui assigner un rang honorable parmi les peuples maritimes; le nombre et la commodité de ses ports l'appellent à devenir une puissance commerciale d'un ordre élevé. L'Irlandais, lui, se distingue par son intelligence; son esprit est prompt à concevoir les grandes choses et la persévérance est comme le cachet de ses entreprises. Il est bon, généreux, sincère, hospitalier, et cependant, malgré les avantages physiques dont jouit cette île, en dépit des qualités si brillantes de ses habitants, l'Irlande est un pays misérable et ses fils sont les hommes les plus malheureux. Étrange contradiction dont on peut demander compte à l'Angleterre. C'est elle, en effet, qui est parvenue à faire avorter les fruits que la nature

Digitized by Google

avait prodigués à l'Irlande. Depuis qu'elle a établi sur cette île ses droits de conquête, elle semble n'avoir qu'un but à poursuivre, celui de ravir à ce peuple les bienfaits dont la Providence l'avait comblé, et ce but a été atteint à l'aide de cette législation que l'honnête Burke a si énergiquement caractérisée quand il l'a appelée : « Ce code qui était une machine d'une invention compliquée, aussi sagement imaginée pour l'oppression, l'appauvrissement et la dégradation d'un peuple, pour l'abaissement de la nature humaine elle-même, que jamais elle ait pu l'être par la perversité la plus ingénieuse de l'homme. » Ainsi l'Irlande a été appauvrie et dégradée sous l'oppression britannique; mais les persécutions, en enlevant à l'Irlandais les ressources que lui offrent son caractère et le sol qui l'a vu naître, n'ont pu parvenir à lui arracher ses croyances. L'antique foi de l'Irlande a traversé les persécutions les plus atroces; le sang de ses martyrs a fécondé les germes que le glaive croyait anéantir.

XXXIX

De 1828 à 1840 l'Angleterre, cédant à la pression des peuples civilisés, s'était laissé arracher quelques concessions en faveur de la malheureuse Irlande; les députés de cette île catholique siégeaient au Parlement, et, par leur alliance avec les whigs, se trouvaient en mesure de stipuler en faveur des ilotes d'Érin et de faire entendre à la vieille Angleterre, comme une menace, ce mot d'ordre : *Rappel de l'u-*

Digitized by Google

nion! Les sectateurs de l'*Église établie* craignaient O'Connell ou le haïssaient, mais tous songaient qu'il fallait plus ou moins compter avec lui, parce qu'après tout derrière lui venait un peuple.

L'un des plus opiniâtres ennemis de l'Irlande, lord Stanley, avait présenté une motion tendant à prescrire dans ce pays la révision annuelle des listes électorales. C'était un moyen indirect d'enlever au peuple irlandais la faculté d'élire ses représentants, par cela seul qu'on voulait contraindre des hommes pauvres, souffrants, illettrés, tourmentés par la faim et le travail, à se déplacer chaque année pour réclamer leur inscription sur les listes, sous peine, pour ceux qui ne rempliraient pas cette formalité, d'être frappés d'une amende énorme et privés de la faculté d'élire. C'était placer encore une fois le prolétaire irlandais dans la dépendance des grands propriétaires, appartenant presque tous à l'Église persécutrice. Cette motion insidieuse émut profondément les amis de l'Irlande dans la chambre des Communes. O'Connell, pour y soustraire son pays, eut recours à son arme ordinaire, à l'agitation et à la demande éventuelle du Rappel. Des pétitions en grand nombre appuyèrent ses réclamations patriotiques; la majorité des Communes, en dépit des déclarations du ministère, se montrait favorablement disposée en faveur de la combinaison présentée par lord Stanley; la minorité, assez imposante, repoussait avec énergie cette loi oppressive. A entendre le parti irlandais, mieux eût valu proposer ouvertement d'enlever aux catholiques le droit électoral. Que n'allait-on même plus loin? que ne rap-

Digitized by Google

portait-on le bill d'émancipation des catholiques? C'eût été agir franchement et ne pas s'abaisser jusqu'à introduire dans le code du Royaume-Uni une loi d'élection mensongèrement libérale.

La discussion s'engagea et fut très-vive. Dans la séance du 20 mai O'Connell reproduisit tout ce qu'il avait dit, tout ce que ses amis politiques avaient articulé contre ce bill, résumé, suivant lui, par ce peu de mots: *Anéantissement du droit lui-même.* « Je proteste, ajouta-t-il, au nom de la moitié du peuple irlandais, contre ce bill de spoliation; car d'un même coup vous frappez à mort l'acte d'émancipation. Le peuple irlandais me charge de vous déclarer en son nom qu'il voit dans cette proposition la haine que l'on porte encore à l'Irlande; il y voit encore l'expression d'un bigotisme malveillant. » Ici le chaleureux représentant de Dublin raconta les invectives, les injures auxquelles on se laissait aller dans les réunions, dans les banquets, dans la presse. En terminant son allocution véhémente l'orateur populaire adjura ses collègues des Communes, sinon d'accorder aux Irlandais l'égalité devant la loi, puisqu'on la sollicitait en vain, du moins de ne rien se permettre à l'égard de son pays que l'on n'oserait proposer pour l'Angleterre.

On entendit encore pour le bill sir Robert Peel, et, contre, le vicomte de Morpeth. La Chambre était lancée dans une voie d'opposition contre une ministère, qui d'ailleurs défendait assez mollement, en cette circonstance, la cause de l'Irlande. Le renvoi de la proposition au débat en comité fut proposé par 300 voix contre 298.

Digitized by Google

Sur cet autre champ de bataille la lutte fut marquée cette fois par des phases singulières ; et d'abord elle vit éclater la défection de l'ancien ministre de la guerre, fils de lord Grey, lord Howick, et celle de son beau-frère, sir Charles Wood. Leur étroite parenté avec le moteur de la réforme donna à cette séparation un caractère fort significatif et qui porta la stupéfaction dans le camp ministériel; bientôt après, lorsque fut proposé (26 juin) au vote des Communes la première clause du bill, dont l'objet était de soumettre à la révision toutes les inscriptions d'électeurs qui avaient eu lieu depuis cinq ans, la majorité de la Chambre se déclara, il est vrai, pour le cabinet, et la clause fut rejetée; mais cette majorité était réduite à 296 suffrages contre 289, à 7 voix, dans une question de cette gravité! Les esprits les moins prévenus pouvaient reconnaître, dans un succès à ce point douteux et contesté, un signe de la chute plus ou moins prochaine de l'administration. Disons pourtant que tout le monde, dans le parti ministériel, n'était pas également bien disposé pour l'Irlande; mais l'opposition se faisait remarquer, en cette occurrence, par l'ensemble, la vigueur de ses attaques, et par une assiduité que n'imitaient pas ses adversaires, comme il arrive à tous ceux qui tiennent en mains les affaires. Tout cela admis, lord Stanley n'en était pas moins légalement battu, et un nouvel échec pouvait le contraindre à retirer sa proposition, or ce fut précisément dans ces conditions que la fortune tourna en sa faveur. La troisième clause du bill contenait en quelque sorte toute l'économie de la motion, puisqu'elle disposait que la révi-

Digitized by Google

sion serait annuelle. Le rejet d'une disposition aussi importante allait faire crouler tout l'échafaudage du plan médité par cet habile tory : 275 voix contre 271 proclamèrent l'adoption de la troisième clause. C'était là un vote décisif, et dès ce moment le surplus de la loi devenait secondaire ; Daniel O'Connell essaya néanmoins de continuer la lutte en sous-œuvre : organe du reproche très-légitime qu'on faisait à la loi de doubler inutilement les juridictions, il aurait voulu d'une manière absolue que l'on n'eût recours au juge qu'en cas d'appel ; l'illustre Irlandais ne réussit pas davantage dans cet essai d'amendement. Un autre effet des combinaisons de lord Stanley était de punir en quelque sorte l'électeur de tous les efforts qu'il ferait pour établir son droit ; s'il succombait en première instance il encourait 5 livres sterling d'amende ; s'il échouait en appel il avait à payer une amende deux fois plus forte. Or, par un mouvement imprévu de sa volonté, lord Stanley, au moment où ses efforts, pour faire triompher le bill, étaient ainsi couronnés d'un plein succès, jugea convenable de le retirer (14 juillet). La chambre des Communes donna à ce retrait son assentiment. De la part de lord Stanley ce n'était pas assurément un abandon, un retour sur ses idées en cette matière ; il n'y fallait voir au contraire que le désir de leur donner une forme nouvelle et plus décisive ; la Chambre ayant adopté le principe, le point de départ était marqué : il n'en fallait pas davantage aux tories. Quoi qu'il en soit, cette fâcheuse proposition se trouvant ainsi retirée, le ministère rentra un instant dans sa sécurité. Le projet qu'il

Digitized by Google

avait présenté de son côté, et qui était destiné à balancer l'effet de celui de lord Stanley, devenait dès lors sans objet, et l'agitation parlementaire qui avait de nouveau réveillé entre les deux peuples toutes les haines, toutes les antipathies, parut pour quelque temps apaisée.

Cependant le bill des corporations municipales, cet autre grand intérêt de l'Irlande, était retourné de la chambre des Communes à celle des Lords. Sur la proposition de lord Lyndhurst, un de ses membres, la noble assemblée inséra dans le bill de nouveaux amendements. Quelques lords auraient voulu que l'on exceptât la capitale de l'Irlande, Dublin, des dispositions de la loi, et ils invoquaient la situation particulière de la ville de Londres, qui n'est pas soumise au même régime municipal que le reste de la Grande-Bretagne ; ils affectaient de craindre la prépondérance des catholiques dans la municipalité; mais le duc de Wellington prit la défense de cette partie de la loi, à laquelle la majorité ne voulait en effet rien changer. Lord Lyndhurst fit remarquer, avec quelque raison, que les villes étaient favorisées aux dépens des districts; on lui répondit que cela pouvait être vrai au point de vue de ses propres idées, mais on insista sur ce point que les campagnes n'étaient pas assez avancées, et que, si on leur accordait les priviléges des villes, on établirait de redoutables influences au profit des catholiques. Ces raisons prévalurent ; le principe du bill finit par triompher, et on statua que le régime des municipalités anglaises serait appliqué à l'Irlande dans le délai de trois ans. Ainsi amendée,

Digitized by Google

la loi revint encore devant les Communes; mais, de guerre lasse, elles l'adoptèrent telle que l'avaient faite les Pairs, et lord Morpeth se borna à émettre l'espérance que cette législation si délicate pourrait être améliorée plus tard.

XL

Aucune autre affaire d'une gravité exceptionnelle n'émut alors la Grande-Bretagne et l'Irlande. La Jamaïque, longtemps agitée, était rentrée dans le calme; les deux provinces du Canada semblaient se courber, sans plus de résistance, sous le joug légal qui les confondait en une seule colonie, soumise à une administration commune et n'ayant qu'une seule représentation nationale. Des remercîments furent votés par les deux Chambres du Royaume-Uni à l'armée anglaise, qui, l'année précédente, avait étendu dans l'Afghanistan, à l'ouest de l'Indus, au delà de Bolan et vers Caboul, la puissance et la domination britanniques. Cependant les résultats de ces expéditions n'étaient point envisagés d'un œil également favorable par tous les membres du Parlement, notamment par sir Robert Peel. On se préoccupait tout naturellement des moyens qui seraient employés pour châtier le gouvernement de la Chine de l'audace avec laquelle il avait fait saisir l'opium à bord des vaisseaux anglais et interdit aux marchands enrichis par le trafic de cette odieuse denrée l'accès ou le séjour du Céleste Empire. D'après les explications fort succinctes qui furent données aux Chambres, on fut persuadé que

Digitized by Google

la campagne se bornerait au blocus des côtes et à la destruction de quelques forteresses.

De sérieuses difficultés s'étaient produites entre l'Angleterre et le royaume de Naples au sujet de l'exportation des soufres, et cette affaire avait un moment fait appréhender une collision armée traînant à sa suite des complications européennes.

Un mot à ce sujet pour éclairer une question aujourd'hui assez oubliée.

En 1838 le roi de Naples avait passé un traité avec une compagnie de négociants français, dite *Compagnie des Soufres de Sicile*, pour l'exploitation de ce minéral, qui est la principale richesse de l'île et une des ressources les plus abondantes et les plus sûres du trésor napolitain. La compagnie payait des droits considérables au gouvernement propriétaire, et elle était astreinte, moyennant des bénéfices qui lui étaient assurés, à livrer au commerce, à des prix fixés, la marchandise exploitée, sans faveur exclusive au profit d'aucune nation. En apparence cette transaction commerciale avait été faite dans les limites les plus certaines de la souveraineté nationale, et ceux qui en profitaient n'hésitaient pas à affirmer qu'il n'y avait dans ce contrat rien qui outrepassât le droit inhérent à tout gouvernement d'établir à son bénéfice le monopole de certains produits, soit qu'il exerce ce monopole directement par lui-même, soit qu'il l'afferme et le mette en régie. Cependant ce contrat fut violemment attaqué en Angleterre. Interpellations parlementaires, notes diplomatiques, négociations appuyées de menaces et de démonstrations guerrières,

Digitized by Google

tout était employé par cette nation pour rompre ce contrat, dont la France, qui importe, année moyenne, 18 millions de kilogrammes de soufre, semblait, par son silence, avoir reconnu la légitimité, et contre lequel l'Espagne et les autres pays de l'Europe, qui s'alimentent de ce produit à cette source commune, n'avaient élevé aucune réclamation.

Au mois d'octobre 1839 le cabinet de Londres envoya à Naples M. Mac-Grégor pour proposer au gouvernement napolitain un nouveau traité de commerce, dont la première condition devait être l'annulation du contrat passé avec la *Compagnie des Soufres de Sicile*. On prit avec lui dans ce sens des engagements qui ne furent pas tenus et la querelle s'aggrava. La promesse fut renouvelée et demeura encore vaine. Il fallait en finir : les intérêts anglais n'ont pas coutume d'user de patience quand ils sont plus ou moins lésés. Par ordre de lord Palmerston, le chargé d'affaires du gouvernement britannique à Naples, sir Temple, remit au gouvernement napolitain une note portant sommation nouvelle de rompre instantanément les engagements contractés avec la Compagnie commerciale des Soufres. L'Angleterre éleva en outre la prétention d'exiger des réparations pécuniaires au profit des sujets anglais qu'elle prétendait lésés par ce contrat.

A ces exigences le roi de Naples répondit : « Le traité de 1816 n'est évidemment point violé par le contrat des soufres. Au lieu d'avoir éprouvé des dommages, les sujets britanniques ont réalisé des profits considérables. J'ai pour moi Dieu et la justice, et j'ai

Digitized by Google

plus de confiance dans la force du droit que dans le droit de la force. » C'était là une déclaration qu'on pouvait être amené à soutenir par l'épée. Le gouvernement des Deux-Siciles ordonna bruyamment des préparatifs militaires qui émurent l'Europe occidentale ; toutes les côtes du royaume devaient être mises en armement; un camp se formait près de Reggio; une levée en masse de la réserve était prescrite; dix à douze mille hommes recevaient l'ordre de partir pour la Sicile; le roi Ferdinand lui-même était, disait-on, sur le point de s'embarquer pour aller à la défense de l'île. C'était rendre la solution plus difficile, en élevant sans nécessité une question purement commerciale à la hauteur d'une question dans laquelle, de part et d'autre, l'orgueil et la juste fierté de chaque pays semblaient s'engager.

Au fond, des deux parts il y avait, dans une juste mesure, droit de se plaindre. Il est certain que le contrat passé avec la Compagnie des Soufres de Sicile avait causé un dommage réel et sérieux à des négociants anglais depuis longtemps autorisés à exploiter ce même produit et à en tirer un profit légitime; d'un autre côté il était excessif de représenter le monopole du commerce des soufres comme une violation flagrante des conventions intervenues à ce sujet, en 1816, entre le roi d'Angleterre et Sa Majesté Sicilienne. Les agents réclamaient d'ailleurs avec cette violence brutale que la nation anglaise se plaît à employer à l'égard des faibles. Ils parlaient d'en finir « avec le roitelet napolitain », et Ferdinand, vivement froissé par de pareilles bravades, semblait autorisé à défendre,

Digitized by Google

sinon toutes les conséquences d'un monopole mal combiné, au moins la souveraineté et la dignité de la couronne royale.

Tandis que ce prince ordonnait des armements imprévus, le consul britannique, sir Th. Galway, adressa aux négociants anglais résidant à Naples la circulaire suivante :

« Messieurs, je suis chargé par M. Temple, envoyé extraordinaire de Sa Majesté à la cour de Naples, d'informer les négociants anglais résidant dans ce royaume qu'il est survenu des circonstances qui, très-probablement, mettront les forces navales de Sa Majesté dans le cas d'exercer des représailles contre les bâtiments naviguant sous pavillon des Deux-Siciles, et que, par suite de cet avis, ils doivent mettre la réserve qu'ils jugeront convenable en ce qui concerne le chargement des marchandises à bord de ces bâtiments. Je m'empresse, en conséquence, de vous communiquer cette information, et si des mesures ultérieures, tendant à entraver le commerce britannique, étaient jugées nécessaires ou venaient à surgir, vous pouvez compter que je vous en donnerais avis. »

Cette lettre semblait être le signal des hostilités, mais il importait à tout prix de ne point susciter en Europe une guerre qui, sous un prétexte commercial, pouvait amener un conflit bien autrement vaste et dangereux. L'Angleterre elle-même ne désirait nullement résoudre la difficulté par la force des armes, et elle fit entendre à la France qu'une médiation pacifique, venant d'elle, serait favorablement acceptée. M. Guizot transmit à M. Thiers les ouvertures qui lui

Digitized by Google

furent faites à ce sujet par lord Palmerston, et le roi des Français fut pris, de part et d'autre, pour arbitre d'un différend soustrait désormais, par la force des choses, à une solution militaire.

En rendant compte, dans ses *Mémoires,* de cet incident qui ne fut point exempt de gravité, M. Guizot ajoute :

«... M. Thiers persista avec une fermeté patiente envers le gouvernement anglais comme envers le roi de Naples dans l'attitude impartiale qu'il avait prise... Il rédigea, sous le nom de *Conclusum,* un projet d'arrangement qui, en ménageant la dignité du roi de Naples et en maintenant expressément ses droits de souveraineté, soit sur l'exploitation des mines dans ses États, soit sur la fixation des tarifs imposés à l'exportation des soufres, prononçait l'abolition du monopole accordé à la compagnie, déterminait les limites assignées aux demandes d'indemnités anglaises, et réglait, en assurant aux deux parties des garanties efficaces, le mode de leur liquidation. Les termes de cet arrangement furent encore pendant six semaines l'objet de négociations minutieuses; j'eus quelque peine à les faire adopter tous par lord Palmerston ; non qu'il y portât aucun mauvais vouloir, mais il désirait sincèrement le succès de la médiation et ne mit point en avant de prétention excessive ou intraitable; mais il a l'esprit exact, attentif aux détails, ne craint pas la dispute, et la soutient, même quand il est dans sa meilleure disposition, avec une opiniâtreté subtile. A Paris, de son côté, le duc de Serra-Capriola hésitait souvent, craignant de ne pas

Digitized by Google

bien saisir les intentions flottantes de son maître. Enfin le roi de Naples donna à son ambassadeur des instructions précises et des pouvoirs complets, et lord Palmerston trouva suffisantes les satisfactions et les garanties que contenait le projet d'arrangement préparé par M. Thiers... La médiation avait pleinement atteint son but spécial en mettant fin à la querelle qui menaçait de troubler le royaume de Naples, et son but général en témoignant de la bonne intelligence entre les cabinets de Paris et de Londres, et de leur désir de s'aider mutuellement.»

Il n'y a qu'une ombre à introduire dans ce tableau d'une entente si cordiale, et M. Guizot oublie, volontiers peut-être, d'insister sur ce point. Ce touchant accord de la France et de l'Angleterre, sur une question secondaire, s'accomplissait le 7 juillet 1840, et le 15 lord Palmerston faisait signer par les ambassadeurs des grandes cours étrangères l'injuste traité de Londres, qui réglait la question d'Orient en dehors de la France et contre la France.

Digitized by Google

LIVRE QUATORZIÈME.

TEMPS D'ARRÊT. — SITUATION DES ESPRITS ET DES CHOSES EN 1841.

I

La première période de gouvernement qu'allait traverser le ministère du 29 octobre devait être entourée de difficultés et d'obstacles. Puisque la France officielle, s'il est permis d'énoncer ainsi notre pensée, ne voulait en aucune manière tirer l'épée contre l'Europe dans l'intérêt du pacha d'Égypte, il fallait obtenir d'elle qu'elle se résignât encore à porter une fois à ses lèvres la coupe d'amertume dans laquelle elle n'avait pas bu depuis les traités de 1815. Le ministère allait donc avoir à défaire l'œuvre de son devancier sans mettre trop d'obséquiosité dans le désaveu et en conservant les apparences de la dignité ; il lui fallait apprendre au pays, dans un langage solennel, que nous n'étions plus qu'une nation de second ordre et qu'il ne nous appartenait pas d'exiger qu'aucune des grandes affaires de l'équilibre européen ne fût arrangée en dehors de notre influence. Il ne suffisait pas de jeter la pierre à M. Thiers après l'avoir servi, après l'avoir encouragé; on se trouvait dans la nécessité de répudier l'héritage de ses plans et de ses idées, tout en ramassant son porte-

Digitized by Google

feuille. Calmer le pays, donner le change à l'opinion, poser le baume sur les blessures de l'orgueil national, et continuer d'ailleurs, ce qui charmait le roi, les travaux commencés pour fortifier Paris, c'était là une tâche devant laquelle ne reculait pas M. Guizot et que nulle opposition vraiment décisive n'allait interdire ou rendre impossible. On demandait, dans certaines régions, à en être quitte pour la peur ; une certaine humiliation serait bien vite acceptée, et, si la France était sage, elle n'y regarderait pas de si près pour être affranchie de la guerre, pour échapper aux désastres d'une conflagration générale. On s'indignait bien un peu d'en être venu là, mais on se tirait d'embarras en récriminant d'un air superbe contre l'étourderie de M. Thiers, et l'on amoindrissait, autant que possible, l'intelligence et l'habileté d'un homme qu'on voulait offrir en sacrifice aux menaces de l'Europe.

II

Le 5 novembre 1840 la session des Chambres fut ouverte par Louis-Philippe.

« Messieurs les Pairs, messieurs les Députés, dit le roi, j'ai éprouvé le besoin de vous réunir autour de moi avant l'époque ordinaire de la convocation des Chambres. Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ont prises de concert, pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte, m'ont imposé de graves devoirs. J'ai la dignité de notre patrie à cœur autant que sa sûreté et son repos.

Digitized by Google

En persévérant dans cette politique modérée et conciliatrice dont nous recueillons depuis dix ans les fruits, j'ai mis la France en état de faire face aux chances que le cours des événements en Orient pourrait amener. Les crédits extraordinaires qui ont été ouverts dans ce dessein vous seront incessamment soumis; vous en apprécierez les motifs. Je continue d'espérer que la paix générale ne sera point troublée. Elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples et au progrès de la civilisation. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir, comme j'y compterais si l'honneur de la France et le rang qu'elle occupe parmi les nations nous commandaient de nouveaux efforts. »

Toute la pensée du gouvernement était là. Il n'était plus question, comme l'avait proposé le ministère du 1er mars en préparant la rédaction du discours de la couronne, de déclarer que la France avait *refusé son adhésion* au traité de Londres; on ne parlait plus de maintenir *l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman;* encore moins parlait-on de mettre la France en mesure *d'agir le jour où elle croirait l'équilibre européen sérieusement menacé*. Cette phraséologie, trop fière pour un gouvernement qui ne voulait pas combattre, avait disparu dans les bagages de M. Thiers, et on se bornait à des phrases moins significatives et plus modestes.

Le roi disait ensuite :

« La paix était rétablie dans le nord de l'Espagne, et nous nous applaudissions de cet heureux résultat. Nous verrions avec douleur que les maux de l'anar-

Digitized by Google

chie vinssent remplacer les malheurs de la guerre civile. Je porte à l'Espagne l'intérêt le plus sincère; puisse la stabilité du trône de la reine Isabelle II et des institutions qui doivent le soutenir préserver ce noble pays des longues et douloureuses épreuves des révolutions.

« La satisfaction que nous avons réclamée n'ayant pas été obtenue de la république Argentine, j'ai ordonné que de nouvelles forces fussent ajoutées à l'escadre chargée d'assurer dans ces parages le respect de nos droits et la protection de nos intérêts.

« En Afrique le succès a couronné plusieurs expéditions importantes où s'est signalée la valeur de nos soldats. Deux de mes fils ont partagé leurs périls. Des efforts sont encore nécessaires pour garantir, dans l'Algérie, la sûreté et la prospérité de nos établissements. Mon gouvernement saura accomplir ce que nous avons entrepris. »

Le roi, après avoir fait allusion à la tentative de Boulogne et aux travaux d'utilité publique, terminait ainsi son discours :

« Messieurs, je n'ai jamais réclamé avec plus d'empressement et de confiance le loyal concours des Chambres. L'impuissance n'a point découragé les passions anarchiques. Sous quelques formes qu'elles se représentent, mon gouvernement trouvera dans les lois existantes, et dans le ferme maintien des libertés publiques, les armes nécessaires pour les réprimer. Pour moi, dans les épreuves que m'impose la Providence, je ne veux que lui rendre grâces de la protection dont elle ne cesse de me couvrir, ma famille et

Digitized by Google

moi, et prouver à la France, par un soin toujours assidu de ses intérêts et de son bonheur, la reconnaissance que m'inspirent les témoignages d'affection dont elle m'entoure dans ces cruels moments. »

III

Le 18 novembre la chambre des Pairs délibéra sur le vote d'une adresse en réponse à ce discours. Il y était dit :

« Sire, vous avez voulu vous placer au milieu des conseils de la nation et réclamer le concours éclairé des grands corps de l'État avant d'engager votre gouvernement sur des questions qui se lient à tous les intérêts de la patrie. Le traité conclu entre l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et la Porte Ottomane, pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte, et les actes dont il a été suivi, ont déterminé Votre Majesté à prendre des mesures qui permissent à la France d'observer avec une entière liberté d'action le cours des événements en Orient. Sire, la politique de votre gouvernement, pendant dix années, a concouru efficacement à préserver l'humanité de ces conflagrations qui suspendent le progrès de la civilisation, et dont les peuples subissent longtemps les funestes conséquences; mais la dignité d'une nation, c'est sa vie même, et nous savons combien la dignité de la France est chère au cœur de son roi. Les Français se lèveraient à votre voix et seraient prêts à tous les sacrifices plutôt que de consentir à

Digitized by Google

l'abaissement de leur patrie. Toutefois, nous l'espérons, une politique juste et désintéressée prévaudra dans les conseils de l'Europe, et le maintien de l'équilibre entre les puissances préviendra des nécessités devant lesquelles la France reculerait d'autant moins que son gouvernement aurait fait tout ce que l'honneur permettait pour les lui épargner. »

Un peu plus loin l'adresse, faisant allusion aux événements de l'intérieur, renfermait cet autre passage :

« Sire, les passions anarchiques n'ont pas été découragées par leur impuissance ; elles se sont efforcées d'entretenir une agitation favorable à leurs criminels projets ; elles ont même tenté d'égarer à leur profit les nobles susceptibilités d'une nation généreuse. L'exécution ferme et persévérante des lois existantes est le premier devoir du gouvernement : les lois ne doivent jamais sommeiller : les libertés publiques elles-mêmes se trouveraient compromises si des attaques répétées contre les principes inviolables de la constitution et contre les bases sur lesquelles la société repose parvenaient à troubler la conscience publique et à ébranler la foi du pays dans son avenir. Les épreuves qui vous ont été imposées n'auront servi qu'à faire éclater l'amour et la reconnaissance des Français ; ils ont partagé les angoisses de votre auguste famille ; ils savent que toutes vos pensées sont pour la France. La chambre des Pairs, dévouée à votre dynastie nationale, est toujours heureuse de vous offrir son concours pour l'accomplissement de la grande mission que la Providence vous a donnée. »

Digitized by Google

La discussion s'engagea et fut assez vive. M. de Brézé s'indigna de ce que la France avait souffert patiemment la conclusion du traité du 15 juillet, et qualifia la conduite du ministère du 1er mars de *mélange de forfanterie et de timidité*. Ce reproche, bien que sévère, n'était pas dénué de justice. M. Charles Dupin émit l'opinion que nos intérêts et notre honneur n'étaient pas froissés à ce point que la France dût prendre les armes. L'impuissance de l'Égypte et la tyrannie de Méhémet-Ali furent pour M. de Montalembert le sujet de paroles très-animées; le noble pair déclara que la cause du pacha était indigne des sympathies d'un peuple généreux et des préoccupations d'une politique vraiment élevée; il reprocha au gouvernement de Juillet d'avoir sacrifié à un pareil allié notre ancienne influence sur l'empire ottoman et sur Constantinople. M. Villemain essaya de répondre à cette accusation, qui pesait sur toutes les administrations précédentes, et la Chambre l'entendit faire l'apologie de la politique extérieure si énergiquement blâmée par M. de Montalembert. M. Pelet de la Lozère parla dans le même sens, et M. Guizot intervint à son tour dans le débat. Rencontrant au service de ses actes des paroles dont on pouvait dénaturer la pensée, il ne craignit pas de dire :

« La grande politique, l'intérêt supérieur de l'Europe et de toutes les puissances en Europe, *c'est le maintien de la paix*, *partout*, *toujours*, le maintien de la sécurité dans les esprits, comme de la tranquillité dans les faits. Cela importe non-seulement au bien-être matériel, mais au bien politique et moral,

Digitized by Google

au progrès politique et moral de tous les peuples en Europe. »

Cette déclaration émut profondément M. le comte de Montalembert, et le jeune orateur catholique porta, ses protestations à la tribune. Le lendemain, M. Guizot chercha à justifier son langage et à en restreindre la portée; parlant de son désir exagéré de la paix, il ajouta :

« On a qualifié cette politique d'égoïste et de mesquine. Je regrette de différer essentiellement d'opinion sur ce point avec l'honorable et sincère comte de Montalembert. Je dirai avec une conviction également sincère qu'à mon avis c'est la politique la plus haute, la plus morale, la plus universelle, et, s'il me permettait de parler son langage, je dirai la plus catholique qui soit possible de notre temps. M. de Montalembert n'ignore pas que depuis cinquante ans un immense ébranlement agite le monde; les plus grands, les plus salutaires résultats sont sortis de cet ébranlement, et notre patrie, en particulier, y a fait les plus utiles, les plus glorieuses conquêtes. Mais l'ébranlement a été grand, il a coûté cher. Les résultats acquis ont grand besoin d'être consolidés. Les maux que l'ébranlement a coûtés et laissés ont grand besoin d'être guéris. Pour consolider les résultats acquis, pour guérir les maux qui subsistent, la paix, la longue durée de l'ordre, un état de choses tranquille, régulier, c'est le vrai, peut-être le seul remède.

« Quel a été le mal principal de l'état où nous avons si longtemps vécu? Le règne de la passion et de la force. C'est là ce qu'il faut combattre; au règne

Digitized by Google

de la passion et de la force il faut substituer celui de la justice, du droit, du droit maintenu et défendu avec les seules armes de l'intelligence, sans recours à la force matérielle, par les seuls moyens tranquilles et réguliers du gouvernement. Voilà le grand besoin de notre époque, voilà comment vous pouvez combattre le mal profond qui la travaille. Et voilà, Messieurs, ce qui fait la grandeur, la moralité de la politique de la paix; voilà par où elle a mérité tous les sacrifices que nous lui avons faits, par où elle a poussé de si profondes racines dans l'esprit des peuples!... Non, ne croyez pas que ce soit seulement pour maintenir le repos matériel, pour défendre leur fortune, que tant d'hommes aujourd'hui sont si épris de l'ordre, de la paix; la vraie raison, la grande raison, c'est qu'ils ne veulent pas voir le retour des temps de passion et de violence; ils ne veulent pas voir l'empire de la force matérielle, de la force déréglée; ils ont besoin de voir la règle régner au sein de la société. Croyez-moi, c'est là une politique morale autant qu'utile, grande aussi bien que salutaire. »

Si nous recueillons nos souvenirs, nous constatons que ces paroles, un peu solennelles, soulevèrent des adhésions sympathiques sur presque tous les bancs de la pairie. Les assemblées parlementaires sont ainsi faites qu'elles se payent volontiers de mots et ne recherchent pas sous la splendeur du langage les réalités pauvres que l'on dissimule. Aucun adversaire ne contestait à M. Guizot, en théorie, les grands avantages de la paix, et c'était déplacer la question que de faire de la paix un si magnifique éloge. Il s'agissait seulement de

Digitized by Google

savoir, en thèse absolue, s'il est permis à un gouvernement, sans s'exposer aux avanies du dehors, de prendre pour devise ces mots : *La paix partout, la paix toujours !* et de ne point ajouter cette restriction qu'avant tout cette paix doit être juste et honorable. Il importait encore de bien s'assurer qu'en subissant les humiliations du traité de Londres le gouvernement français n'avait point fait aux nécessités de la paix de trop regrettables sacrifices. Quant à déclarer que les partisans de la paix, en France, n'étaient émus que par le soin des principes et par l'amour du droit, et qu'ils étaient généreusement déterminés à ne faire entrer pour rien dans leur décision le cri de leurs intérêts personnels, la répugnance qu'inspire le sacrifice du lucre ou du bien-être, M. Guizot avait sans doute trop d'intelligence, il comprenait trop bien les misères de son parti pour ajouter foi à de semblables paroles; mais la vanité des gens dont il sollicitait les suffrages s'accommodait beaucoup de cette thèse, et, de part et d'autre, ministre et ministériels feignaient d'y croire pour continuer à marcher la tête haute. Sur 118 votants le projet d'adresse obtint à la chambre des Pairs une majorité de 110 suffrages.

IV

Dans l'enceinte du Palais-Bourbon la lutte fut plus sérieuse.

Le 23 novembre M. le président Sauzet donna à la chambre des Députés lecture du projet d'adresse qui avait été rédigé par M. Dupin. On écouta d'abord

Digitized by Google

cette lecture dans un grand silence, mais de vives protestations s'élevèrent quand le président arriva au passage suivant : « La paix doit être, s'il se peut, une paix honorable et sûre, qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen : c'est là notre premier vœu; mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, si son territoire menacé... » Ici des protestations énergiques se firent entendre. Le président reprend la lecture du paragraphe : « Si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, si son territoire menacé... » L'opposition comprit aisément que, ces hypothèses n'étant point réalisables, dans la situation où se trouvait le pays, le projet d'adresse, sous cet étalage de phrases, tendait à déclarer que, dans l'état même de la question, la guerre n'était encore ni juste, ni raisonnable. Elle interrompit la lecture du projet d'adresse par des exclamations bruyantes, par une explosion de cris, et M. Sauzet parvint difficilement à se faire entendre. Reprenant enfin la parole, il acheva le paragraphe conçu en ces termes : « ..... Si son territoire menacé, ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, parlez alors, Sire, et à votre voix les Français se lèveront comme un seul homme; le pays n'hésitera devant aucun sacrifice, et le concours national vous est assuré. »

Le projet d'adresse se terminait ainsi : « L'accord des grands pouvoirs, nous le savons, est le plus sûr garant de la paix publique. L'ordre, maintenu au dedans par l'action énergique et persévérante du

Digitized by Google

gouvernement, est le premier principe de la force au dehors. Nous exprimons la volonté de la France en disant qu'elle veut fermement l'une et l'autre.

« Ayez confiance *dans votre étoile*, Sire, comme nous l'avons nous-mêmes dans la perpétuité de votre dynastie. Un nouveau fils vous est né, et la même Providence, qui naguère encore vous a couvert de son égide, continuera de protéger la France et la préservera des maux de l'anarchie.

« Veillez, Sire, à ce que votre trône soit toujours entouré de conseillers éclairés et fidèles. Dépositaires de votre autorité, ils sont responsables de son exercice; sur eux repose tout entière la garantie de votre inviolabilité personnelle. Qu'ils s'appliquent, comme vous le désirez, à confier les emplois publics au vrai mérite! Que la probité soit honorée! Que la religion soit respectée! Prêtons force à la morale et aux lois! On a trop recommandé aux hommes le culte exclusif de leurs intérêts matériels. Ranimons dans les cœurs un amour désintéressé du pays, qui inspire les grands dévouements, qui commande les généreux sacrifices. *Honneur et patrie!* là se trouve le germe de ces vertus civiques qui font la force des peuples et la durée des États! »

A la manière dont le paragraphe de l'adresse avait été accueilli dans la chambre des Députés le ministère put juger de suite qu'il se compromettrait s'il se montrait trop partisan de la paix, s'il ne masquait pas sa pensée par quelque stratagème, en un mot, si on se maintenait sur le terrain pris d'abord par M. Guizot devant la chambre des Pairs. C'est alors qu'on

Digitized by Google

imagina un expédient, une espèce de moyen terme, et qu'il fut convenu que l'on annoncerait à la Chambre qu'on allait se placer vis-à-vis de l'étranger à l'état de paix armée.

La discussion de l'adresse s'ouvrit le 23 novembre, et le maréchal Soult, qui occupa la tribune, prononça un discours pour développer son système de paix armée. On voulait répondre de la sorte à ceux qui accusaient le ministère de vouloir la paix à tout prix. « Nous voulons, dit le président du conseil, qu'en présence de la situation générale de l'Europe la France maintienne une paix armée; nous voulons concentrer ses forces et non déchaîner ses passions, qu'elle se montre puissante et non provocatrice, qu'elle soit prête à tout événement, mais équitable et sincère dans l'appréciation de ses actes. »

Ce système de paix armée, annoncé par le maréchal Soult, était une espèce de satisfaction donnée aux susceptibilités de la Chambre, un quasi-désaveu du système éminemment pacifique préconisé par M. Guizot devant la Chambre des Pairs et reflété dans le paragraphe de l'adresse de la chambre des Députés touchant la situation de la France vis-à-vis de l'Europe, paragraphe qui fut du reste, par les soins de la commission, modifié ou amendé. Au fond tout cela n'était que pure question de forme, pure question de mots. La mission du nouveau ministère, celle qu'on lui avait donnée, qu'il avait acceptée, n'était autre que le rétablissement de la paix, et c'est ce que M. Thiers démontra clairement. Homme de tribune, homme de passion quand les besoins

Digitized by Google

de la lutte surexcitaient son âme, M. Thiers se trouva plus à l'aise à la tribune que ne l'auraient désiré ses adversaires. M. Guizot ayant implicitement laissé croire qu'il excusait l'Angleterre de s'être défié de la loyauté ou de la franchise des ministres du 1er mars, et que, dans l'excès d'une défiance peut-être justifiée par certaines menées politiques, elle s'était cru en droit de hâter la conclusion du traité du 15 juillet, M. Thiers répondit avec une indignation éloquente.

« Quel que puisse être le résultat de mes paroles, dit-il, je donne un démenti, je le donne au nom de mon pays, à quiconque dira qu'il y a eu manœuvre de notre part et qu'il n'y a pas eu la loyauté la plus complète... Voulez-vous savoir pourquoi on précipitait la signature du traité? C'est parce qu'on trouvait dans l'insurrection de la Syrie un moyen qui ne s'était pas présenté jusque-là. Et pourquoi, savez-vous pourquoi on nous l'a caché. C'est qu'on voulait avoir le temps, avant que la France en fût prévenue, de donner l'ordre à l'amiral Stopfort de prendre la flotte ottomane et d'arrêter la flotte égyptienne. On a prononcé le mot de tromperie! Eh bien! je l'accepte. Oh! après dix ans d'alliance, cette conduite est une indigne tromperie... La France a senti cet affront. Quoi! l'on voudrait que seul je l'aie senti! j'ai pu seul entraîner mon pays! Non, cela n'est ni vrai, ni possible. Je ne vous rappelle pas, je ne puis pas rappeler combien, parmi vous, il y a eu d'hommes, que leur sympathie d'opinion n'amenait pas à moi, qui sont venus me dire : Soutenez la dignité de la France, soutenez-la jusqu'au bout! Et

Digitized by Google

aujourd'hui on voudrait n'avoir pas senti tout cela, on est presque honteux des bons sentiments qu'on a éprouvés! Eh bien! Messieurs, ces sentiments, moi, je les ai éprouvés profondément, je ne les désavoue pas, et, après les avoir éprouvés très-sincèrement et comme un Français, comme un bon Français le devait, j'ai voulu suivre jusqu'au bout, entendez-moi bien, la conduite que de tels sentiments doivent inspirer... Cependant, plus je m'examinais, plus je rentrais en moi-même (je ne puis pas songer à ces jours terribles sans en être profondément ému), plus je rentrais en moi-même, plus je me disais que, si la France reculait cette fois, elle perdrait son rang dans le monde. Je savais bien que j'allais peut-être faire couler le sang de dix générations; mais je me disais : Si la France recule toute l'Europe le sait; les Chambres, le gouvernement, tout le monde s'est engagé; si elle recule elle descend de son rang. Cette monarchie que nous avons élevée de nos mains, à laquelle, depuis dix ans, nous nous sommes consacrés, si elle est venue au monde pour abaisser et affaiblir mon pays, je ne pourrai plus me trouver en présence des hommes qui nous accusent de n'être venus que pour l'amoindrir! Que pourrai-je leur répondre, à ces ennemis que vous connaissez bien, quand ils vous diront : Ce gouvernement, nous ne savons pas ce qu'il a pu faire, mais il assiste à la plus grande humiliation que nous ayons encore subie? »

M. Guizot monta à la tribune; au milieu de la surexcitation des esprits il parvint difficilement à se faire entendre. Suivant lui le gouvernement français,

Digitized by Google

en s'abstenant de déclarer la guerre à l'Europe pour soutenir Méhémet-Ali, n'avait fait que rester fidèle à des traditions dont M. Thiers lui-même connaissait la puissance : quand la France n'avait tiré l'épée ni pour l'Italie, ni pour la Pologne, deux nations alliées et amies, qui s'étaient abritées sous sa tutelle, de quel droit aurait-elle mis l'Europe à feu et à sang dans l'intérêt des prétentions ambitieuses et assez injustes du pacha d'Égypte sur la Syrie? Ce Barbare valait-il la peine de tant de bruit et de tant d'efforts ? Ce ne furent point là les termes dont se servit M. Guizot, mais c'était le fonds de sa pensée, et la majorité, après tout, était de son avis. M. Taschereau reprocha brutalement à M. Guizot d'être allé à Gand, en 1815, auprès de Louis XVIII, alors que la France révolutionnaire voyait l'Europe se coaliser contre elle. M. Guizot accepta le reproche et chercha à se justifier; mais l'émotion causée par cet incident était trop vive, et aucun homme de la gauche ne tint le ministre pour valablement excusé de l'attitude qu'il avait prise en 1815. La discussion de l'adresse occupa plusieurs séances et fut très-orageuse, très-passionnée. MM. Passy et Villemain prirent à tâche de glorifier l'attitude qu'avaient prise, dans la question d'Orient, les administrations antérieures au ministère du 29 octobre. M. de Carné se prononça en faveur de la politique d'isolement et de ce qu'on appelait la paix armée. M. de Tocqueville signala les dangers de la politique peureuse qui voulait, selon lui, comprimer les élans d'une grande nation; de cette politique mal avisée qui craignait les passions populaires et leur donnait

Digitized by Google

une nouvelle énergie en leur laissant supposer qu'il existait un intérêt distinct, opposé à l'intérêt national, et qui s'opposait à tout jamais à ce que le gouvernement pût faire la guerre. L'orateur haïssait, lui aussi, les révolutions, et c'est pourquoi il votait contre l'adresse afin de ne pas s'associer à une politique destinée à les faire éclater.

« Vous voulez, dites-vous, lutter contre les révolutions, ajoutait le député de la Manche, et vous avez raison; et moi aussi je crois qu'il ne faut plus laisser naître de révolutions nouvelles dans ce pays; je le crois; mais prenez-vous les moyens les plus propres à les empêcher de naître? Savez-vous ce qu'est l'orgueil de ce peuple, cet orgueil nourri par tant de victoires, par tant de triomphes, par des triomphes de genres si divers et qui se sont succédé depuis deux cents ans? Ne savez-vous pas que, parmi tous les liens brisés qui gisent épars sur la surface du pays, il en existe un seul peut-être qui maintient cette grande société dans son ensemble? Eh bien! ne le blessez pas; ne le blessez pas, il est plus fort que vous.

« Vous pourrez l'effrayer, le faire taire en excitant contre lui les intérêts matériels; mais il soulèvera cette pierre sous laquelle vous voulez l'ensevelir, il se dressera à côté de vous, il vous écrasera. Dieu veuille qu'il n'écrase que vous!

« Vous voulez empêcher les révolutions, Messieurs, et vous avez raison; mais ne cherchez pas vous-mêmes à accréditer les idées les plus propres à en faire naître de nouvelles.

« Comment! vous laissez supposer, vous permet-

Digitized by Google

tez de supposer que le gouvernement de ce pays pourrait difficilement faire la guerre? Qu'est-ce qu'un gouvernement qui ne peut pas faire la guerre? Il m'est permis de vous le dire, parce que je ne vous crois pas sur ce point; si je vous croyais je ne serais pas dans cette enceinte, je n'aurais pas prêté un serment que je ne voudrais pas tenir. Un gouvernement qui ne peut faire la guerre, c'est un gouvernement détestable.

« Vous voulez empêcher les révolutions, et, je le répète, vous avez mille fois raison; mais ne laissez donc point accréditer les idées qui peuvent y conduire.

« Qu'est-ce que disent les partis extrêmes? Qu'est-ce qu'ils vous diront peut-être dans un moment? Ils vous diront qu'il y a dans le pays deux intérêts : un intérêt gouvernemental, qui a besoin de la paix, un intérêt national, qui peut avoir besoin de la guerre.

« Je ne crois pas à cet antagonisme; mais, si jamais le pays ou une fraction du pays, par une aberration d'esprit, par une tactique des partis, par vos fautes, allait avoir une pareille idée, eh bien! ce ne serait pas la révolution probable, ce serait la révolution certaine.

« Messieurs, je n'ai qu'un mot à ajouter en terminent; c'est le résumé de tout ce que je viens de dire.

« Deux grandes voies me paraissent pouvoir conduire la France aujourd'hui vers les révolutions. La première de ces voies, je le reconnais, ce serait une guerre violente, injuste, révolutionnaire, anarchique. Cette voie vous conduirait aux révolutions, c'est vrai.

Digitized by Google

« Mais il y a une autre voie, une voie qu'a déjà signalée M. le ministre des affaires étrangères lorsqu'il luttait dans la coalition contre le 15 avril; cette voie, c'est une paix sans gloire. »

La Chambre entendit successivement M. Jouffroy, M. Ducos, le général Bugeaud, M. Dufaure, M. Corally. Dans un discours qui produisit une assez vive sensation M. Odilon Barrot stigmatisa la politique du gouvernement et déplora l'abaissement de notre influence morale. « La Syrie, dit-il, est désormais sous la sauve-garde de l'Angleterre. Quant à l'Égypte, si elle veut vivre, elle finira aussi par accepter cette sauve-garde, et vous, France, quel rôle jouerez-vous, quelle prépondérance pourrez-vous revendiquer? Au nom de quels faits, au nom de quels souvenirs demanderez-vous à exercer votre part légitime d'influence dans ce pays où est empreinte notre séculaire protection; dans ce pays où les populations européennes ne sont désignées que sous le nom que nous portons, dans ce pays qui nous appelait en quelque sorte? Eh bien! dans ce pays, si nous revendiquions quelque influence, on nous répondrait par vos propres paroles : La France! elle négociera; la France! elle fera même au besoin des démonstrations; mais, quand il s'agira de vous couvrir et de vous protéger... Voyez le pacha de l'Égypte! » En continuant son discours M. O. Barrot ne sut point assez se garantir des personnalités. Il fut assez mal inspiré pour reproduire contre M. Guizot le reproche d'avoir été à Gand, et alors ses ennemis prirent leur revanche et lui imputèrent de s'être enrôlé, vers la même époque, sous

Digitized by Google

le drapeau blanc et parmi les volontaires royaux.

La discussion tendait à languir; M. Berryer la releva à la hauteur des grands intérêts qui étaient en litige. Pendant plus de deux heures sa vigoureuse éloquence tint captive une assemblée déjà fatiguée de ces longs débats, indécise et dominée par les faits accomplis. Cherchant à faire évanouir les craintes que M. Guizot avait exprimées en évoquant les périls qui, à l'intérieur du pays, menaçaient la sûreté publique, l'orateur ajouta :

« Oui, sans doute, il y a beaucoup d'esprit révolutionnaire, beaucoup d'idées révolutionnaires, beaucoup d'instincts révolutionnaires en France. Il en a été beaucoup donné et beaucoup enseigné, parce que, malheureusement, ceux qui se vantent d'avoir donné des leçons d'avénements aux rois se sont chargés aussi d'en donner aux peuples.

« Oui, Messieurs, on peut craindre un double malheur en France et un malheur plus grand que le mal même de la guerre : on peut craindre des désordres et une révolution désordonnée. C'est pour cela que ceux qui ne sont pas révolutionnaires, et qui peuvent le dire sans renier leur origine, sollicitent les gens de bien, les gens d'ordre et de raison, les esprits courageux et éclairés, de se placer à la tête des susceptibilités de la nation, d'être les défenseurs jaloux de tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité nationale. Si les gens de bien ne le font pas, si les gens de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, ne s'emparent pas de cette cause sainte et sacrée, vous la livrerez aux mauvaises passions. Messieurs, je ne

Digitized by Google

puis pas croire que si, dans des situations déjà trop évidentes et qui ne seront bientôt que trop éclairées d'un jour funeste, que si, dans ces situations, la France est obligée d'agir, je ne puis pas croire que les mauvaises passions l'emporteraient.

« Vous voulez gouverner, et vous calomniez le pays!

« Je ne l'ai pas faite, cette révolution; je n'en suis pas; je ne l'ai pas faite avec vous, je ne m'y suis pas associé; j'ai protesté, lutté contre elle. Eh bien! telle qu'elle est, moi, qui suis son vaincu, je pense mieux que vous des vainqueurs.

« N'en doutez pas, je crains les passions mauvaises; mais je connais mon pays, je connais ses sentiments; je sais que, pour les hommes les plus attachés à des convictions qui constituent un parti, il y a des sentiments qui dominent tout, qui emportent tout, et ce sont ces sentiments-là qui doivent réunir tout ce qui vit d'intelligence, de force et d'énergie en France; ce sont ces sentiments qui prévaudront. Oui, la France, s'il le faut, se lèvera avec énergie, avec dignité, pour ce qui est juste, pour ce qui est honnête et glorieux, et malgré vous elle sera encore la plus noble et la plus redoutable des nations de la terre. »

Résumant toutes les attaques dirigées contre la politique suivie, depuis dix ans, dans la question d'Orient, l'orateur ajouta :

« On a parlé d'intérêts; il n'y a pas de plus grands intérêts que les influences. Votre influence en Orient était fortifiée, je dois le dire, par l'expédition de Grèce, et surtout par la prise d'Alger. Votre ascendant avait

Digitized by Google

des siècles d'origine ; il avait été rajeuni par Napoléon ; cette influence, qui est allée en Orient sans ouvrir son imagination sur les avantages que la France pouvait tirer de son ascendant, de son crédit, de son autorité intellectuelle et guerrière dans ces contrées, que devient-elle?...

« Quatre fois en dix ans on a su que la France, pour ses intérêts, voulait sauver la Pologne, préserver la Belgique attaquée, assurer son ascendant en Espagne, préserver Méhémet-Ali; quatre fois vous avez fait connaître au monde la volonté de la France; quatre fois vous avez fait accuser la France ou d'impuissance ou d'inertie. Quatre fois en dix ans, Messieurs, c'est trop! c'est beaucoup trop! »

Poursuivant le développement de sa pensée avec une grande énergie de douleur et de regrets, l'orateur faisait apparaître à tous les regards la politique de l'Angleterre grandissant par les petitesses et les inepties de la nôtre, se fondant sur les ruines de notre légitime influence, brisant violemment tous les obstacles, et finissant par établir le centre des opérations de son vaste empire au sein même de la Méditerranée.

« Ne reproduisons pas, disait M. Berryer, cette phrase inconcevable de l'adresse, *qu'on veut une paix qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen.* L'équilibre européen! Est-ce qu'il n'est pas rompu? est-ce qu'il n'est pas changé?... Je demande une adresse qui dise nettement la vérité, la conviction de tout homme éclairé sur le traité, sur ses conséquences, sur la position de la France, sur ses droits, sur ses intérêts, sur son honneur, et c'est alors à aviser

Digitized by Google

à ceux à qui il appartient, et à marcher sous l'influence d'une telle adresse, émanée de la Chambre pour l'honneur, les intérêts, la dignité du pays, à y conformer ses actes et à obéir au vœu national. »

L'assemblée resta longtemps sous l'impression de cette harangue improvisée que rendaient plus saisissante encore la netteté de la diction, la puissance du geste. A la fin M. de Lamartine essaya de venir en aide à la politique contre laquelle tant d'attaques étaient dirigées. Il avait, par la presse, traduit devant le pays le système de M. Thiers; il crut devoir porter secours à ceux qui, après avoir obtenu l'héritage de ce ministre, s'efforçaient d'engager le présent et l'avenir dans des voies différentes. A son tour le chef du parti radical, M. Garnier-Pagès, intervint dans le débat et se plut à faire le procès aux hommes du 12 mai, du 1er mars et du 29 octobre. Avec une ironie dédaigneuse, il démontra que la différence n'était pas aussi grande dans leurs actes que dans leurs paroles : au delà des ministres l'orateur rencontrait la couronne irresponsable, selon la fiction constitutionnelle, mais seule agissante, seule prépondérante, et à laquelle on devait imputer les embarras du moment aussi bien que les humiliations du pays. Tout cela était dit en termes transparents, mais mesurés, et qui ne donnaient pas prise aux rappels à l'ordre. L'orateur conclut en disant :

« Il faut que la Chambre se souvienne de son origine : puisse-t-elle ne pas oublier qu'elle a été appelée dans cette enceinte pour faire prévaloir le gouvernement parlementaire! Oui, tant que la position inté-

Digitized by Google

rieure ne sera pas assurée, tant que le gouvernement parlementaire ne prévaudra point, la politique extérieure de la France est impossible. Je le crois! C'est ma ferme conviction que, jusqu'à ce que la volonté parlementaire prévale, nous n'avons rien à attendre des ministres qui se succéderont. Ils n'auront pas la puissance nécessaire pour faire ce qu'ils doivent faire, et, si jamais quelque allié mettait son sort dans leurs mains, ces mains débiles le laisseraient sacrifier comme une victime et ne pourraient pas le soutenir comme il convient au pays. »

La discussion des paragraphes fut longue et ne donna lieu toutefois à aucun incident d'une gravité spéciale. La Chambre, d'accord avec les ministres, effaça du projet de l'adresse les mots où il était question de faire la guerre : « Si le territoire était menacé », et les remplaça par des expressions plus générales, plus dignes d'une nation déterminée à se faire respecter par les armes sans attendre d'y être forcée par une invasion. Enfin l'assemblée alla aux voix, et l'adresse, légèrement amendée, fut votée à la majorité de 247 boules blanches contre 161 boules noires.

V

Le 26 décembre 1840 l'abbé de Lamennais, interdit par le chef de l'Église, comparut devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention de délit de presse. Dans un écrit ayant pour titre *le Pays et le Gouvernement*, il avait signalé à la haine et au mépris de la France la monarchie de Juillet, la dynastie or-

Digitized by Google

léaniste et le système politique suivi depuis 1830. Selon lui tous les intérêts du pays avaient été sacrifiés au dehors, et toutes ses libertés détruites au dedans. Les lois sur le jury, sur la presse, sur les crieurs publics, sur le désarmement des citoyens, avaient été des moyens employés pour arriver à établir un absolutisme voilé de quelques formes mensongères d'ordre constitutionnel. « S'il en existe encore, disait-il, quant au droit écrit, quoique faible en apparence, de fait il est aboli complétement. A sa place règne un arbitraire chaque jour plus hardi. Au-dessus de la masse de la nation, réduite à l'ilotisme politique, on a élevé une aristocratie bâtarde, que le pouvoir s'est attachée ou a essayé de s'attacher par tous les moyens de corruption dont il dispose : par les distinctions prodiguées aux vanités sottes ; par les emplois, les places rétribuées, les concessions de fournitures, les marchés, les faveurs administratives, les priviléges, les monopoles, ou directement concédés, ou favorisés indirectement par les tarifs des douanes. » Puis abordant tous les grands rouages politiques de l'État, l'auteur de l'écrit nous les montrait comme trafiquant de leur autorité.

Parlant de la chambre des Députés il s'écriait :

« Elle possède de fait le pouvoir suprême, inhérent à celui de voter l'impôt ; mais ce pouvoir, au lieu de tourner au bien de tous, n'est pour elle qu'un objet de trafic, parce qu'elle est le centre où aboutissent toutes les corruptions. A quelques rares exceptions près, quel est le député qui songe à autre chose qu'à faire ou à refaire sa fortune, à revendre les élec-

Digitized by Google

teurs qui lui ont vendu eux-mêmes le pays? Qu'est-ce que la Chambre? un grand bazar où chacun livre sa conscience, ou ce qu'il donne pour tel, en échange d'une place, d'un emploi, d'un avancement pour soi et les siens, de quelqu'une, enfin, de ces faveurs qui toutes se résolvent en argent! »

Ces violentes attaques ne pouvaient trouver grâce devant le ministère public, et M. de Lamennais eut à se justifier devant la justice du pays.

La prévention fut énergiquement soutenue par le magistrat chargé du ministère public. M. l'avocat général, faisant allusion (et c'était son droit) au passé et aux transformations successives du trop fameux accusé, lui fit entendre ces paroles sévères :

« L'homme qui est assis sur ce banc fut, sous la Restauration, un prêtre qui voyait en Rome la source unique de toute vérité et voulait que le sceptre s'abaissât humblement devant la tiare... Aujourd'hui, fils insoumis du Saint-Père, il a contristé l'Église entière par le scandale de ses aberrations. Par la fureur de ses attaques contre le Saint-Siége il a presque atteint ce que, dans ses plus mauvais jours, l'esprit de destruction du dix-huitième siècle eut de plus violent. L'impiété, l'indifférence, qui jadis, toutes honteuses, avaient courbé le front devant lui, l'ont relevé devant ses paroles, qui n'étaient plus celles d'un croyant. Il a raconté les affaires de Rome de façon à dénoncer celui qui les dirige à la haine de l'univers..... Se vit-il jamais de plus complète métamorphose? C'est lui qui maintenant est à genoux devant les *perfectionnements du siècle*, qu'il niait avec tant de sévérité. Cette

Digitized by Google

révolution à laquelle il disait anathème, il s'en est tellement épris qu'il veut la propager par la guerre à travers toute la surface de l'Europe?.. Cette réforme qu'il trouvait absurde... elle est devenue le cri, le résumé de ses œuvres! Autant il était le détracteur des aveugles instincts de la foule, autant il s'en est fait le flatteur et le courtisan.... Prêtre insensé et rebelle! que faites-vous?.... Vous vous insurgez contre les paroles et les exemples mêmes de Jésus-Christ..... Loin de détacher le peuple des choses de la terre, vous l'y clouez de plus en plus ; vous soufflez le feu de cupidités qui ne seront jamais satisfaites; vous voulez que tous aient une part égale et immédiate à ces prétendus biens du monde dont la religion enseigne la vanité!... Les mauvais sentiments qui se cachent sous votre langage, il est aisé de vous les redire un à un : ils s'appellent l'orgueil, premier principe de tout mal, la concupiscence , la jalousie, l'envie, la colère, la haine, la vengaence!... Votre livre! nous savons à quelles portes il frappe. On ne le trouvera pas chez l'ouvrier travailleur, chez le citoyen soumis aux lois, chez l'humble de cœur qui souffre, se résigne et espère; mais on le trouvera chez l'ouvrier qui s'insurge contre le maître, chez le malfaiteur qui brave la justice, chez le révolté qui parcourt la ville avec des hymnes de carnage à la bouche et des poignards sous ses vêtements. »

Il y avait dans ces éloquentes apostrophes une manifestation de vérité qui accablait M. de Lamennais et paralysait sa défense. L'accusé essaya néanmoins de faire entendre une apologie.

Digitized by Google

« Le mouvement de la pensée, dit-il, au temps où nous sommes, temps de recherches inquiètes, d'incertitude et de doute, entraîne les esprits en des voies très-diverses. De là une multiplicité confuse de doctrines souvent opposées entre elles, comme il arrive toujours aux époques de transition et de renouvellement, lorsque, la société flottant entre un passé à jamais éteint et un avenir qui n'est pas encore, il n'y existe plus, sur presque aucun point, de croyances connues. Pourquoi s'effrayer de ce travail nécessaire pour le développement futur et que nulle puissance ne saurait arrêter? Ayons foi dans l'esprit humain; plus sûrement qu'aucun tribunal, et plus efficacement, il séparera le vrai du faux, qui tombe de lui-même quand on ne le relève pas aux yeux des hommes en le couvrant du manteau toujours respecté de la persécution... Je ne suis homme ni à voiler mes convictions, ni à composer avec ma conscience. Il existe dans notre société des souffrances nombreuses et profondes : qui en doute? et universellement les esprits s'occupent de rechercher un remède à ce mal effrayant. La révolution française, qui, en 1789, donna au monde le premier signal, est loin encore d'avoir produit ses fruits, et c'est à peine si l'on commence à comprendre que le principal doit être l'amélioration du sort des masses. Je n'ai pas ici à examier les sytèmes divers qu'a fait naître une question qui se représentera désormais sans cesse jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement résolue.... Mais, si j'appelle de toute mon âme les améliorations demandées par les classes souffrantes, et qu'elles ont droit d'attendre de la société

Digitized by Google

dont elles sont le plus ferme appui, ma conviction intime est que ces améliorations d'économie sociale ne sauraient s'effectuer que par des voies exclusives de la violence, de toute perturbation anarchique, de tout désordre réel.... »

Insensé qui évoquait les tempêtes et les désavouait d'avance! Ces déclarations ne désarmèrent point la justice, et M. de Lamennais fut condamné à un emprisonnement d'un an et à une amende.

VI

A l'occasion du 1er janvier 1841 tous les corps constitués se rendirent aux Tuileries pour présenter au roi eurs hommages; ces harangues de nouvelle année, ordinairement si banales, empruntèrent des circonstances quelque intérêt et quelque portée. L'Europe et la France voulaient connaître la pensée de l'homme dont la haute influence avait fait prévaloir le système de la paix; on épiait la justification qu'il essayerait de formuler et de rendre autant que possible digne et solennelle. Le roi répondit au corps diplomatique :

« Vous connaissez le prix que je n'ai cessé d'attacher à la continuation du repos politique dont jouit l'Europe et au maintien de la paix générale. Convaincu, comme je le suis, que c'est à la fois l'intérêt de la France et celui de tous les États, rien ne ralentira mes efforts pour concourir avec tous les souverains à conserver ce grand bien à nos nations, et j'espère avec vous que, dans l'année qui s'ouvre de-

Digitized by Google

vant nous, la sagesse des cabinets achèvera de le consolider. »

La réponse du roi aux félicitations de la chambre des Députés fut plus significative encore ; Louis-Philippe disait à M. Sauzet :

« Je suis profondément touché des sentiments que vous m'exprimez, au nom de la chambre des Députés, pour la reine, pour mes fils, pour ma famille et pour moi. Mériter vos suffrages par les services que nous avons le bonheur de rendre à la France est la plus douce récompense que nous puissions en obtenir. J'ai senti, comme vous l'avez si bien exprimé, que la France se devait à elle-même de recouvrer la dépouille mortelle de l'empereur Napoléon. J'ai été heureux de lui rendre les restes de celui qui a attaché tant de gloire à ses fastes, et d'en confier le dépôt à ces dignes guerriers qui avaient tant de fois combattu sous ses ordres. Jamais le concours de tous les pouvoirs de l'État ne fut plus nécessaire ; jamais il ne fut plus important de montrer la parfaite union qui règne entre nous, pour le bien réel de la France. Ce bien ne consiste pas dans des conquêtes ou dans des gloires trop chèrement achetées au prix de notre sang et de nos trésors. La guerre ne doit être entreprise que quand l'intérêt public en impose le rigoureux devoir. Aujourd'hui, grâce à votre appui, nous avons l'espoir que cette longue carrière de paix, que nous avons parcourue si honorablement, ne sera point interrompue, mais qu'au contraire elle sera continuée sans que la patrie ait rien à regretter ni dans son honneur, ni dans sa dignité. Elle sera toujours à s'enor-

Digitized by Google

gueillir d'avoir préservé l'espèce humaine des dangers et des maux que la guerre générale aurait nécessairement entraînés à sa suite.

« Recevez l'expression de ma gratitude pour le concours que j'ai toujours trouvé en vous dans la noble tâche qui m'a été imposée. Je sais que, dévoués comme moi à l'honneur, à la prospérité, aux intérêts de la France, aucuns sacrifices ne vous auraient coûté s'ils avaient été nécessaires; mais je m'applaudis que, par la marche que nous suivons aujourd'hui, nous ayons tout à la fois pu les éviter et conserver à la France son repos et sa sécurité. Nous avons donné à l'histoire assez de monuments de notre gloire pour être en droit d'ajouter à nos trophées celui non moins glorieux d'être les garants de la paix du monde et du repos de l'humanité. »

C'était plus que se résigner à la nécessité des circonstances, c'était s'en faire un titre d'honneur aux yeux de l'histoire, un sujet de mérite auprès du pays. Personne, aussi bien en France qu'en Europe, ne fut dupe de ce langage; mais le monde officiel parut comprendre que, puisqu'on voulait maintenir à tout prix la paix et ne plus entendre parler des prétentions du pacha d'Égypte, ce qu'il y avait de mieux à faire était de ranger cette attitude à la hauteur d'un grand service rendu à l'humanité et à la civilisation. Il y a des situations fausses qui entraînent nécessairement des apologies au fond desquelles il est prudent de ne point aller.

Digitized by Google

VII

La session suivait son cours. Les Chambres votèrent d'abord une allocation de secours en faveur des réfugiés politiques. Elles eurent ensuite à discuter une loi sur les ventes mobilières, qui renfermait les dispositions suivantes :

« Chaque tribunal de première instance désignera toutes les années un ou plusieurs journaux, soit de l'arrondissement, soit du département, où devront être insérées les annonces judiciaires. Le tribunal réglera en même temps le tarif de l'impression de ces annonces. Néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à la même poursuite seront insérées dans le même journal. »

La discussion de cette prescription légale amena un débat fort orageux à la chambre des Députés (10 janvier). M. Garnier-Pagès accusa le ministère de vouloir, en donnant aux tribunaux la faculté de désigner tel ou tel journal pour les annonces judiciaires, frapper d'une ruine presque certaine tous les journaux des départements ayant quelque indépendance. « Il faut, dit ce député à ses collègues, que vous sachiez bien ce que vous allez faire. Les journaux de département qui font leurs frais ne peuvent exister que par le produit des annonces. Si vous votez les dispositions qu'on vous soumet, presque tous les journaux de département, non pas seulement les journaux d'une même opinion, mais ceux qui déplairont, seront facilement détruits. » Les Chambres, sans s'ar-

Digitized by Google

rêter à ces réclamations et sans avoir égard aux plaintes de la presse départementale, votèrent l'article de loi contre lequel s'élevait ainsi M. Garnier-Pagès. Le journalisme se crut atteint dans ses plus chères prérogatives; mais des jours plus sévères pour lui devaient venir durant lesquels l'attribution laissée aux tribunaux par le législateur de 1841 devait être conférée à l'administration elle-même. Pour le moment la loi passa à peu près inaperçue et l'opinion publique ne s'en montra nullement inquiète. Une question bien autrement importante préoccupait alors la France : il s'agissait de régulariser, par le vote d'une loi, l'ordonnance que M. Thiers avait fait rendre, dans l'intervalle d'une session à l'autre, touchant les fortifications de Paris.

VIII

La commission désignée par la chambre des Députés pour examiner le projet du gouvernement avait eu le bon goût de choisir M. Thiers pour rapporteur, et l'ancien ministre du 1er mars présenta à l'assemblée un travail justificatif destiné à repousser toutes les objections formulées, dans le pays et dans la presse, contre la grande mesure dont il avait pris l'initiative. Nous croyons devoir mentionner ici quelques passages de ce rapport.

« La commission, disait M. Thiers, après avoir entendu tous les hommes compétents, a posé ce principe : qu'il fallait que Paris fût couvert par des ouvrages de fortification permanente; car, à cette con-

Digitized by Google

dition seule, une sorte d'impossibilité naissait pour l'invasion. Paris rendu capable de résister à une attaque en règle, Paris était à tout jamais délivré des dangers et des terreurs d'un siége.

« Il est vrai que cette impossibilité, que nous voulons créer contre l'ennemi extérieur, on nous l'oppose à nous-mêmes. On nous dit que, s'il est impossible que l'ennemi puisse prendre Paris devenu place forte, il y a quelque chose de plus impossible : c'est que Paris devienne place forte, quelques efforts que l'on fasse pour atteindre ce but. Cela, dit-on, est moralement et matériellement impossible.

« Comment, en effet, s'écrie-t-on, comment exposer des populations d'un million d'âmes aux terreurs d'un siége, aux horreurs d'un bombardement, aux douleurs de la faim? Comment, dans de telles extrémités, les gouverner, les contenir? Comment enfermer dans une sorte d'étau ces grandes capitales dans lesquelles bat le cœur du pays? Car elles renferment le gouvernement, les Chambres, les principaux organes de la publicité. Quoi! tout cela bloqué à la fois! soumis aux duretés du système militaire! L'esprit s'en effraye et recule épouvanté.

« Nous voudrions bien, Messieurs, qu'on n'insistât point sur les incommodités d'un siége pour la capitale; mais, s'il se pouvait que Paris trouvât ici des défenseurs qui, peu jaloux de son honneur, nous disent que la capitale ne doit pas être importunée du bruit du canon, nous leur dirions que, lorsque Valenciennes et Lille recevaient des bombes en 1795, et savaient supporter les horreurs d'un siége dans l'intérêt sacré du

Digitized by Google

sol, Paris, sans doute, ne croirait pas avoir moins de devoirs envers la France qu'aucune ville du territoire. Les provinces de l'Est et du Nord, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Flandre, foulées et ravagées par les armées ennemies, méritent autant d'intérêt qu'aucune autre partie du territoire, et s'indigneraient si elles pouvaient penser qu'une partie quelconque de la population française se croirait assez au-dessus des autres pour vouloir qu'on lui épargnât les inconvénients de la guerre. »

S'attachant ensuite à réfuter un argument d'un autre ordre, l'orateur ajoutait :

« Il est un dernier point à traiter, le plus important de tous, à cause des préventions qu'il fait naître, préventions telles que le projet de fortifier Paris a toujours succombé devant elles.

« Vous vous souvenez tous, Messieurs, qu'en 1831, 1832, 1833, on travailla à la défense de Paris avec des fonds annuellement votés par les Chambres. Les gens de l'art, frappés, au premier aspect, de la difficulté d'enceindre de murailles une ville telle que Paris, préférèrent l'entourer d'une ceinture de petites forteresses qui, se reliant les unes aux autres, auraient l'avantage de l'enfermer d'une ceinture de feu sans la serrer de trop près, et en la sauvant des dangers des batteries incendiaires.

« Deux généraux d'un haut mérite et d'un patriotisme incontestable, les généraux Bernard et Rogniat, étaient de cet avis; mais, au contraire, l'illustre général Haxo, que l'on considère comme l'un des premiers officiers du génie de notre temps, le général Haxo était

Digitized by Google

d'un avis contraire. Le général Valazé partageait son opinion. La querelle s'anima et bientôt cessa d'être une querelle d'art pour devenir une querelle de partis. On prétendit que Paris pourrait ainsi se trouver renfermé dans une ceinture de bastilles.

« Imaginer que des ouvrages de fortification quelconques peuvent nuire à la liberté ou à l'ordre, c'est se placer hors de toute réalité; d'abord c'est calomnier un gouvernement, quel qu'il soit, de supposer qu'il puisse un jour chercher à se maintenir en bombardant sa capitale. Quoi! après avoir percé de ses bombes la voûte des Invalides ou du Panthéon, après avoir inondé de ses feux la demeure de vos familles, il se présenterait à vous pour vous demander la confirmation de son existence! Mais il serait cent fois plus impossible après la victoire qu'auparavant!

« D'ailleurs plaçons-nous dans la réalité. Nous avons de tristes souvenirs de guerre civile; nous pouvons les rapprocher. Le gouvernement a eu des désordres à comprimer : est-il allé placer des batteries incendiaires dans l'une des positions dominantes de Paris pour tirer à toute volée sur les quartiers occupés par la rébellion? Non, il est allé droit au désordre, il l'a combattu corps à corps et lui a enlevé une à une les barricades qu'il avait construites. S'il en avait agi autrement les factions enhardies seraient devenues maîtresses de Paris.

« En fait, d'ailleurs, cette querelle de 1832 et 1833 ne pourrait plus s'élever aujourd'hui; car l'enceinte a remplacé les anciens forts, et les nouveaux ouvrages projetés pour couvrir cette enceinte

Digitized by Google

sont placés hors de l'action réelle du canon. »

Ces raisons, qui nous semblent aujourd'hui lumineuses de vérité et de bon sens, rencontraient alors bon nombre d'esprits incrédules ; on continuait d'épouvanter les Parisiens en leur montrant dans l'avenir nous ne savons quel roi de mélodrame uniquement absorbé par le plaisir d'incendier sa capitale et de chanter comme Néron des hymnes de fête sur les ruines de nos palais, de nos monuments, de nos foyers domestiques. Cette fantasmagorie d'opposition, aujourd'hui fort oubliée, remuait alors la terreur au fond des âmes, et les paisibles citadins, attablés dans les corps de garde des mairies, faisaient des vœux pour qu'il plût aux majorités de préserver Paris de tant de désastres. Les majorités eurent la sagesse d'envisager la question à un autre point de vue et de se préoccuper avant tout de l'indépendance nationale.

M. de Lamartine parla contre la loi et rencontra, pour combattre l'idée de M. Thiers, des paroles dignes d'un pareil adversaire.

« On ne se sauve pas, dit-il, derrière des fossés, des bastions, des murailles ; on se sauve au soleil sur un champ de bataille, le plus loin possible de sa capitale, le plus loin possible de ses foyers, de sa femme, de ses enfants, de tout ce qui affaiblit les résolutions, de tout ce qui peut énerver le courage.

« La force de la France ! elle n'est pas dans les murailles de Paris ; sa force est dans son peuple, dans son soldat. Oui, c'est la nature, c'est le caractère de son peuple, c'est le génie ardent, spontané, de ce soldat, le premier du monde, je ne dis pas pour la valeur

Digitized by Google

(tout le monde en a, et, quand vous parcouriez vos champs de bataille, après vos grandes journées, vous trouviez les Russes, les Anglais, les Prussiens, couchés par file et frappés par devant comme vous!), mais le premier du monde par l'intelligence, l'élan, le mouvement, l'action! Oui, le soldat français, on l'avoue partout, est le premier par l'élan, le mouvement; l'improvisation de la mêlée; c'est l'*action* elle-même; c'est le mouvement facile, rapide, instantané, communicatif, qui se multiplie par l'élan des individus et des corps, et qui, grâces à la soudaineté du mouvement individuel ou collectif, grâces à l'électricité de l'intelligence répandue à la fois dans tous et dans chacun, fait deux choses, deux choses immenses, deux choses avouées en des termes devenus proverbes par les deux plus grands généraux que la France ait eu à combattre, Souwarow et lord Wellington. L'armée française est l'armée qui marche le mieux, et le soldat français est le premier soldat de l'univers sur un champ de bataille et tant qu'il marche en avant. Voilà les deux qualités que l'univers entier nous reconnaît. Il n'aime pas à attendre le coup, il le devance; le mouvement l'enflamme, la patience l'humilie et lui semble de la lâcheté. Il faut nous prendre comme Dieu nous a faits; on ne change pas la nature, on s'en sert quand on est homme d'État. Eh! avons-nous tant à nous plaindre d'un caractère qui a ses dangers, mais qui nous a faits si grands dans la guerre!

« Eh bien! ces caractères de l'armée et du pays, ils sont méconnus, je dirai même trahis, par la nature du

Digitized by Google

projet qu'on apporte ici à votre sanction. Les ennemis vous reconnaissent-ils à ces mesures qu'on impose à une nation dont la force a toujours été dans l'expansion, jamais dans la concentration qu'on lui propose, dans une offensive redoutable, jamais dans cette défensive timide dont on lui apporte ici les bases, bonnes pour les Allemands, peut-être, peuple patient, détestables pour nous, peuple d'enthousiasme! »

L'orateur, poursuivant le développement de cette pensée, demanda aux ministres du 1er mars et du 29 octobre à quoi serviraient les fortifications de Paris.

« Est-ce, dit-il, pour que le gouvernement s'y enferme? Mais un gouvernement enfermé, sans citadelle, et dans une maison ouverte comme les Tuileries, au milieu d'un million cinq cent mille âmes affamées ou furieuses, que pourrait-il faire pour la France? que pourrait-il pour lui-même? Il y aurait un 21 juin tous les jours. Le palais d'un gouvernement assiégé peut-il être autre chose qu'une citadelle? et vous ne voulez pas de citadelle, avec raison.

« Est-ce pour que le gouvernement en sorte? Mais, du jour où le gouvernement abandonnerait Paris, le moral de Paris serait anéanti, l'hésitation et l'effroi saisiraient la population! Paris et le gouvernement séparés, c'est le corps et l'âme séparés; c'est la mort du gouvernement et de la capitale. Vous n'y avez pas pensé!

« Est-ce pour fortifier votre armée en lui faisant pressentir une position plus forte sous Paris et sous le canon de vos forts? Mais les garnisons de Paris et de vos forts l'affaibliraient de quatre-vingt mille

Digitized by Google

hommes! et vous livrez le territoire, les réquisitions, les routes, le recrutement à l'ennemi! Vous concentrez la force au cœur; vous livrez les membres. Une nation devrait être comme le polype, vulnérable et ressuscitable partout; vous faites le contraire partout; vous dites le contraire; vous dites à l'ennemi : Frappez ici, la nation sera morte! (Interruption.)

« Oui, il y a là un mystère inexplicable, un double mystère peut-être. Avez-vous observé la marche lente, patiente, tortueuse de cette malheureuse idée, toujours repoussée par l'instinct national, par l'invincible répugnance du pays, et se produisant toujours sous des auspices contraires? Aujourd'hui la voilà soutenue par ceux-là mêmes qui l'ont le plus dépopularisée il y a huit ans! Expliquez cela si vous pouvez; quant à moi, je m'y perds. Quoi! y aurait-il donc une conspiration dont nous n'avons pas le mot? Cette idée serait-elle née d'une rencontre entre deux principes qui se détestent? du monstreux accouplement de quelque arrière-pensée du despotisme avec quelque prévision habile de révolution? Dans ce cas, lequel trompe l'autre? Je n'en sais rien; mais le pays est trompé, mais la liberté est jouée, soyez-en sûrs. »

La discussion générale fut close le 26 janvier; on ne pouvait plus douter, ce jour-là, que le principe même de la loi ne fût adopté, car les débats n'avaient pas modifié les résolutions prises. Restait la question de savoir si on tomberait d'accord sur le système à adopter, si quelque amendement ne viendrait pas déranger l'économie des combinaisons dont M. Thiers avait pris l'initiative. Cela était d'autant plus à crain-

Digitized by Google

dre que, dans le cours de la discussion, le ministère s'était montré flottant et irrésolu; ainsi, dans la séance du 22 janvier, le maréchal Soult, interpellé par un adversaire de la loi sur le changement qui s'était opéré dans ses opinions touchant les fortifications, avait clairement fait comprendre qu'il n'acceptait le nouveau projet que par pure convenance politique, et l'on avait pu voir par son discours que son adhésion n'avait été ni complète, ni spontanée. Le maréchal Soult inclinait toujours pour qu'on ordonnât des travaux extérieurs à quelque distance de Paris; M. Thiers, pour éviter une modification au système nouveau, vint déclarer formellement, dans la séance du 26, que la question du système portait avec elle toute la loi; car on était généralement d'accord qu'il fallait fortifier Paris, tandis qu'on différait sur les moyens. Il démontra que l'adoption de tout amendement qui aurait pour but de faire triompher isolément le système d'enceinte ou celui des forts détachés serait la ruine du projet. Ce serait, disait-il, diviser les suffrages, et faire voter à quelques voix une loi qui devait être votée au moins à la presque unanimité. La question posée ainsi liait au projet tous ceux qui voulaient que Paris fût fortifié, et il arriva que M. Arago et ses amis, qui tenaient à l'enceinte continue et repoussaient les forts détachés, durent voter le projet complet; il arriva aussi que certains partisans des forts détachés, sans l'enceinte, votèrent l'enceinte et les forts, croyant qu'ils seraient utiles pour contenir la turbulence des Parisiens. Tous les amendements proposés furent rejetés.

Digitized by Google

La loi sur les fortifications rencontra à la chambre de Pairs une vive opposition, à la tête de laquelle se plaça M. le comte Molé; il la combattit comme n'appartenant pas aux idées nouvelles, comme contraire à l'expansion civilisatrice qui s'était manifestée en France sous le régime constitutionnel, et dit qu'on rétrogradait jusqu'à l'Empire, qu'il avait pourtant servi et dont il se faisait le détracteur. M. Molé trouva aussi dans cette circonstance un moyen de blâme contre le ministère, qu'il représenta comme ayant accepté le projet contrairement à ses propres convictions. Avec M. Molé se réunirent tous les pairs légitimistes, qui voulaient voir échouer la loi à tout prix ; mais la majorité de la Chambre se prononça en sa faveur, et repoussa même un amendement de la commission qui la modifiait dans le sens de l'ancien système des forts détachés. C'est le 31 mars que son vote fut proclamé, et la loi fut adoptée à la majorité de 62 voix. Le nombre des votants était le 232.

Le temps a passé sur ce vote, les révolutions se sont succédé, Paris, à plusieurs reprises, s'est mis en lutte ouverte contre ses gouvernants et contre le pays, et aucune des hypothèses fâcheuses que l'on amoncelait contre la loi des fortifications ne s'est réalisée. Les Parisiens voient aujourd'hui sans la moindre terreur ces forts détachés qu'on leur avait présentés comme autant de bastilles d'où l'on ferait pleuvoir sur la capitale de la France la servitude et la mort. Ils se promènent pacifiquement le long de cette vaste muraille bastionnée qu'entourent des fossés verdoyants et des

Digitized by Google

bosquets à l'épais feuillage, et les bons citadins de la rue Montmartre et de la Place-Royale ne comprennent rien aux terreurs dont fut agitée leur jeunesse quand il était question d'enfermer Paris dans une enceinte continue. Quant à la ville géante, elle a fait un pas de plus au delà de ses limites d'alors, elle a enveloppé dans sa puissante unité des villes et des espaces qui ont doublé sa superficie, et elle étale aujourd'hui avec orgueil ses larges flancs dans lesquels fermentent à la fois les populations, les intérêts, les progrès et les développements de l'avenir : *Salve, magna parens virum !...*

IX

Un scandale politique se produisit alors, au grand regret des amis de la dynastie de Juillet. Un journal légitimiste, *la Gazette de France*, avait publié des lettres qui auraient été écrites par le duc d'Orléans pendant l'émigration, et dont la majeure partie était complétement insignifiante. Quelques passages néanmoins exprimaient avec une certaine amertume les sentiments qui animaient les princes de la maison de Bourbon et leurs partisans en présence de la puissance impériale, qui était à leurs yeux une usurpation. Ils semblaient en outre annoncer pour les intérêts de l'Angleterre un entier dévouement. Accueillies avec empressement par les partis hostiles au gouvernement, ces *Lettres* eurent un très-grand retentissement et devinrent le texte des commentaires les plus passionnés. L'autorité ne crut pas devoir user de la sévérité des lois, et son

Digitized by Google

silence absolu aggrava encore l'effet de cette déplorable affaire.

Le 24 janvier, le journal *la France* (1), dans un article intitulé *la Politique de Louis-Philippe expliquée par lui-même*, annonça qu'il était en mesure de compléter ces révélations, et publia plusieurs fragments d'une prétendue correspondance qui aurait remonté aux premières années de la révolution de Juillet. Ils dévoilaient, d'après leur contenu, les intentions prêtées au roi à l'égard des points principaux de sa politique étrangère et intérieure. Il s'agissait de la promesse formelle :

1° De proclamer l'inviolabilité des traités de 1815;

2° De fortifier Paris afin de comprimer l'effervescence révolutionnaire ;

3° D'acheter l'alliance de l'Angleterre au prix de l'abandon d'Alger;

4° D'abandonner la Pologne.

Il était annoncé en même temps que ces fragments, ainsi que les lettres de *la Gazette*, seraient publiés en *fac-simile*.

La France ne fut point immédiatement saisie. Tandis que le gouvernement délibérait, quatre autres journaux, *la Gazette de France*, *le National*, *la Quotidienne* et *l'Écho français*, reproduisaient sa publication.

(1) Il est superflu de dire que ce journal, alors fort obscur et fort hostile, et qui ne tarda pas à disparaître, n'avait de commun que son titre avec un autre journal, aujourd'hui accrédité, et qui s'est dévoué à la défense de principes et de faits politiques essentiellement opposés à ceux que patronait en 1841 *la France* légitimiste.

Digitized by Google

Le Messager du 25 fit connaître, par la note suivante, les intentions du gouvernement :

« Plusieurs journaux publient des fragments de lettres faussement et criminellement attribuées au roi. Des poursuites viennent d'être ordonnées, et pour crime de faux, et pour offense à la personne du roi. »

Le gérant responsable de *la France* fut traduit en cour d'assises et défendu par M. Berryer. Le jury de la Seine rendit un verdict d'acquittement dont il fut alors de mode d'exagérer la portée. Mal en prit à *la Gazette de France*, qui, pour avoir exploité dans le sens de ses opinions et de ses haines la décision du jury, fut à son tour déférée aux tribunaux et condamnée pour infidélité et mauvaise foi dans le compte rendu d'un procès. Ce ne fut d'ailleurs pour le gouvernement qu'une assez triste revanche.

On se demanda, d'ailleurs, dans le public, si les documents publiés par la presse légitimiste et attribués au roi des Français avaient une source pure, authentique, et voici ce qu'on apprit à ce sujet.

Les premières lettres étaient tombées, en 1812, entre les mains du gouvernement anglais, après l'assassinat commis sur le comte d'Antraigues, à Berne, près de Londres.

M. Sarrans jeune, dès 1834, les avait publiées dans un ouvrage historique intitulé *Louis-Philippe et la Contre-Révolution*. On n'en avait pas contesté alors l'authenticité, et on n'avait fait que les exhumer de nouveau en 1840. Les autres lettres avaient été publiées en Angleterre par les soins d'une femme auteur, nommée Ida Saint-Elme, de mœurs fort relâchées, et qui

Digitized by Google

s'était réfugiée à Londres pour éviter les poursuites de ses créanciers. Cette femme, par des moyens peu avouables, prétendait avoir obtenu ces lettres du valet de chambre de M. de Talleyrand; puis, voulant en faire un objet de spéculation, elle avait fait proposer au roi Louis-Philippe leur rachat moyennant une somme considérable, et Louis-Philippe n'avait pas voulu subir une manœuvre que, dans la langue des tribunaux, on appelle le « chantage ».

Les ennemis de la famille d'Orléans, bien déterminés à ne reculer devant aucun moyen, devant aucune arme pour en finir avec la royauté de 1830, ne dédaignèrent pas d'avoir recours à l'appui d'Ida Saint-Elme et à la publicité dont elle menaçait le roi, et le scandale ne fut point épargné à un pouvoir qui commençait à s'éteindre et se croyait cependant en mesure de braver l'impopularité et l'opinion. Un jour vint d'ailleurs où la malheureuse Ida Saint-Elme, dépourvue de tout moyen d'existence, eut l'étrange hardiesse de solliciter la charité de la famille royale, et les secours qui lui furent accordés par la reine adoucirent les misères de sa vieillesse.

X

Les travaux des deux Chambres, en cette même année, furent sans éclat, mais assez nombreux. Le gouvernement n'eut garde de laisser reposer des majorités qui lui avaient fait le sacrifice de leurs prédilections et s'étaient associées à une politique plus prudente que glorieuse. Plusieurs des lois qui furent

Digitized by Google

votées eurent une utilité pratique incontestable.

Malgré les améliorations apportées antérieurement à la législation sur l'expropriation pour cause d'utilité publique par la loi du 7 juillet 1835, on avait senti la nécessité de nouvelles modifications. Ainsi on reprochait avec raison au jury de se montrer par trop facile pour les propriétaires, d'être trop accessible à leurs prétentions, et une loi nouvelle eut pour objet de remédier à ces abus si criants et si préjudiciables aux grands travaux publics. On avait aussi remarqué que la procédure était semée de trop de lenteurs. On la rendit plus expéditive, et on favorisa la conclusion des traités à l'amiable. On entrait ainsi dans le système de la mobilisation de la propriété, système révolutionnaire et qui n'a depuis lors cessé de gagner du terrain.

La législation de 1835 n'avait rien statué concernant les cas d'expropriation d'urgence. C'était là une lacune qu'il fallait combler et à laquelle la loi nouvelle songeait ; elle statua que, dans les cas d'urgence, il y aurait prise de possession préalable, moyennant consignation, et les tribunaux de première instance furent chargés de fixer le montant de la somme à consigner.

Elle fut adoptée par la chambre des Députés à une très-grande majorité (séance du 9 mars). Le 23 avril la chambre des Pairs l'adopta également, après une courte délibération. Elle se rattachait à des vues nouvelles touchant l'exécution d'un réseau de chemins de fer. Le ministère, comprenant bien qu'après avoir froissé le pays dans ses susceptibilités patriotiques il

Digitized by Google

fallait opérer quelque diversion, élaborait des grands projets de travaux publics.

La loi sur les douanes, promulguée en 1836, subit quelques modifications de tarif par suite d'une loi nouvelle qui fut adoptée par les Chambres. On n'osa pas toucher aux droits sur les houilles, sur les fontes, sur les machines locomotives; c'eût été cependant le moment de le faire, alors qu'on allait donner aux travaux publics une grande impulsion.

Les Chambres n'avaient été vivement ramenées sur le terrain politique que par la discussion d'un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire pour les dépenses de police. C'était l'épreuve annuelle que subissait le gouvernement et qui avait pour but de confirmer l'adhésion des majorités déjà obtenue à l'occasion du vote de l'adresse.

La chambre des Députés, saisie de cette demande, entendit un rapport favorable de M. Jouffroy. Dans ce document l'honorable député s'attachait à grandir et à étendre la question soumise aux délibérations parlementaires. A l'entendre, la stabilité et le repos manquaient au gouvernement; le présent était incertain, l'avenir s'offrait à tous les regards comme une redoutable énigme. De là un découragement permanent pour tous les bons principes, une espérance sans cesse renaissante pour les mauvais. Si la lie de la société était sans cesse employée à miner les fondements sur lesquels tout ordre repose, cette audace était la conséquence directe de l'instabilité des majorités et des luttes mesquines dans lesquelles on ne craignait pas de s'engager et d'user ses forces.

Digitized by Google

M. Jouffroy, oubliant que le mal social était dans le mépris de la vérité et la négation du droit, croyait que le plus sûr remède consistait à rallier en un seul faisceau ministériel toutes les nuances du parti de l'ordre, afin de former une majorité réelle et durable en faveur de ce qu'on appelait le maintien du *statu quo* et pour l'exclusion des tendances impatientes vers le progrès. Ce programme rencontra d'énergiques contradicteurs. M. Guizot, sommé de faire connaître si la pensée du ministère se trouvait d'accord avec celle de la commission, se borna à rassurer la majorité de la Chambre en disant :

« Toute majorité, Messieurs, de tout temps, dans tous les pays, toute majorité a des nuances. Il n'y a aucune majorité dont toutes les parties aient la même origine, pensant exactement la même chose. Cela n'est jamais arrivé ; et à l'instant même, sous nos yeux, dans un pays voisin, ne voyez-vous pas que le parti conservateur en Angleterre est composé d'hommes qui ont approuvé et soutenu vivement le bill de réforme et d'hommes qui l'ont combattu? Est-ce que sir Peel ne siége pas à côté de lord Stanley?.... Est-ce qu'ils ne pourraient pas se reprocher l'un à l'autre leurs antécédents, leur origine diverse, les opinions diverses qu'ils ont professées à telle ou telle époque? Ils ont le bon sens de ne le pas faire. Ils comprennent très-bien que, lorsque, sur les questions présentes, sur la politique pratique, réelle, des hommes sont sincèrement et loyalement d'accord, ils n'ont point à s'inquiéter ni de leur origine, ni des idées diverses qui les ont autrefois séparés.

Digitized by Google

« C'est à cette condition, c'est en se respectant ainsi les uns les autres dans le passé, lorsqu'on est uni dans le présent, que les majorités sont possibles. C'est à cette condition qu'elles se réorganisent. Il faut que tous leurs éléments puissent y concourir avec honneur. Ce qui importe, c'est que les convictions qui les unissent dans le présent, sur la politique pratique, soient loyales et sincères; ce qui importe, c'est que le rapprochement n'ait pas été le résultat de faiblesses réciproques, qu'ils ne se soient pas fait des concessions aux dépens de leurs opinions et de leurs antécédents.

« Mais quand, Messieurs, il en est ainsi, personne, je pense, ne peut le contester dans cette Chambre à la majorité qui s'est manifestée à l'ouverture de la session, quand cela est, il ne faut plus tenir aucun compte des nuances, il ne faut plus reporter la politique dans le passé ou dans un avenir lointain; il faut savoir se renfermer dans les questions actuelles, dans la politique véritable.

« C'est là ce que le cabinet s'est appliqué à faire, ce qu'il fera toujours; c'est sous ce point de vue qu'il considère la majorité, et il est convaincu que, sur tous les bancs de cette Chambre, tous les éléments de cette majorité sont animés des mêmes sentiments, que tous les éléments ont les mêmes desseins et restent loyalement unis, parce qu'ils pensent et veulent les mêmes choses sur les questions qui occupent actuellement la Chambre.

« Et quand cette majorité s'est produite dans le débat de l'adresse, est-ce que toutes les questions

Digitized by Google

n'ont pas été traitées? Les questions extérieures, les questions intérieures n'étaient-elles pas posées dans le discours de la Couronne? Est-ce qu'elles ne l'ont pas été dans l'adresse de la Chambre? Qu'est-il arrivé depuis? Qu'y a-t-il de changé? Quelles questions nouvelles ont surgi, sur lesquelles la majorité ait pu se désunir? Quels événements sont survenus qui auraient pu donner une autre direction à cette majorité, lui conseiller une autre conduite? Rien de pareil n'est arrivé ; nous sommes exactement aujourd'hui dans la situation où nous étions pendant le débat de l'adresse; la majorité qui s'est produite alors, c'est la même qui existe aujourd'hui; elle est composée des mêmes éléments; elle est également sincère, également unie. Permettez-moi de vous le dire, il y aurait de sa part quelque chose de peu sensé, de peu sérieux, à venir rechercher aujourd'hui d'anciens dissentiments qu'elle n'a pas recherchés il y a trois mois. Pourquoi n'aurait-on pas dit il y a trois mois ce qu'on dit aujourd'hui? Pourquoi n'aurait-on pas également rappelé la diversité des origines, des opinions sur tel ou tel point de la politique passée? On ne l'a pas fait, on n'en a tenu aucun compte; nous sommes aujourd'hui dans la même situation. Il n'y a pas de raison d'aller réveiller ces dissentiments, il n'y a pas de raison d'aller jeter au sein de la majorité, qui importe tant au pays, des éléments de division qu'elle ne provoque pas elle-même. » C'était décliner la lutte, c'était à coup sûr déclarer à la Chambre que le gouvernement s'en tenait au vote de confiance obtenu à la suite de la discussion de l'adresse. L'opposition en-

Digitized by Google

tendait bien ne pas poser si paisiblement les armes; ses orateurs intervinrent dans le débat sans réussir à le passionner, et les fonds secrets furent accordés au ministère à la majorité de 235 voix contre 145.

A la chambre des Pairs la discussion n'offrit qu'un fort médiocre intérêt. M. le comte de Montalembert saisit cette occasion pour exprimer des sympathies en faveur du ministère du 1er mars; le jeune pair déplora la politique amoindrie et abaissée à laquelle s'était ralliée la nouvelle administration, dans la question d'Orient. M. Villemain essaya de lui répondre et lui reprocha d'être le défenseur posthume d'un cabinet avec lequel il avait été en dissidence sur deux projets de loi d'une haute importance; il qualifia cette générosité politique d'anecdote parlementaire qui ne méritait pas d'intéresser le pays. Quand la délibération, réduite à deux ou trois discours de ce genre, eut fatigué la noble assemblée, le crédit sollicité par le ministère du 29 octobre, à titre de vote de confiance, obtint une majorité de 106 boules blanches contre 8 boules noires.

XI

La session durait encore lorsque mourut à Paris, le 23 juin, M. Garnier-Pagès, député de la Sarthe. Arrivé à la Chambre d'abord par les suffrages des électeurs de l'Isère, et au moment où il atteignait à peine l'âge d'éligibilité, l'honorable membre s'était rapidement formé aux luttes de la tribune et avait su se créer un rang parmi les célébrités politiques de

Digitized by Google

cette époque. Placé par ses opinions à l'extrémité de l'extrême gauche, M. Garnier-Pagès ne se laissait renfermer que malgré lui dans la limite des théories, dans le cercle étroit des principes de l'opposition constitutionnelle. Ceux qui l'avaient élu le savaient républicain et partageaient ses doctrines; mais par sa modération, sa sincérité, son esprit conciliant et loyal, il avait su conquérir à sa personne l'estime de ses adversaires les plus déclarés. M. Garnier-Pagès n'était pas de ces natures intolérantes et absolues qui ne transigent jamais avec les faits ou avec les opinions voisines et qui veulent tout ou rien. Il comprenait parfaitement que le progrès avance moins par soubresauts que par une marche lente, constante et régulière. Il se ralliait donc avec empressement à toutes les améliorations et à tous les projets de réforme qui tendaient vers le but que se proposaient d'atteindre les amis de la liberté, vers l'application franche et réelle du gouvernement qui a la prétention d'être le gouvernement du pays par le pays.

La France entière appréciait le talent plein de souplesse et de finesse de l'orateur de l'extrême gauche; il remplissait à la Chambre un rôle difficile, qu'il savait rendre à la fois utile et piquant par une franchise et un courage mêlés à une grande habileté et à une parfaite convenance de parole. A la fin de sa carrière si brusquement, si prématurément brisée, M. Garnier-Pagès avait montré une aptitude aux affaires égale à son intelligence politique. Il les traitait avec étude et netteté. La Chambre lui avait plusieurs fois confié en ce genre des travaux importants, ren-

Digitized by Google

dant ainsi hommage, malgré les dissentiments politiques, à l'esprit et au patriotisme de M. Garnier-Pagès. Homme de probité et de cœur, il avait dédaigné les expédients des ambitieux vulgaires. Dans les questions neutres il avait fait preuve d'un esprit ferme, sage et fécond, et éminemment propre aux solutions pratiques. Dans les questions de parti, alors même que son choix était fait d'avance et qu'il se plaçait sur un terrain où la loi cessait d'être son appui, il savait se maintenir jusqu'au bout avec convenance, en dehors des violences et des exagérations de ses propres amis. Des regrets universels se manifestèrent autour de sa tombe.

Vers le même temps le jeune prince de la Moskowa, appelé à la pairie en 1831, se détermina à faire valoir ses droits et à prendre séance dans les rangs de l'assemblée qui avait jugé son père. Le fils de Strafford, placé dans des conditions pareilles, n'avait voulu siéger dans l'enceinte où son père avait été condamné qu'après avoir obtenu sa réhabilitation. Longtemps arrêté par cet exemple, le fils du maréchal Ney prit conseil de plusieurs personnages éminents, tels que le général Excelmans et MM. Odilon Barrot et Dupin, qui lui conseillèrent de ne point rester en dehors de la vie politique et de se contenter de la réhabilitation qui résultait, pour son père, des protestations du peuple français et des témoignages de l'histoire. Lorsqu'il eut prêté serment il voulut prendre la parole pour justifier sa conduite; mais plusieurs de ceux qui avaient jugé le maréchal Ney étaient présents, et une regrettable scène pouvait se

Digitized by Google

produire. Le chancelier, M. Pasquier, opposa au prince de la Moskowa un article du règlement, et cet incident n'eut pas d'autres suites.

XII

La mort de M. Garnier-Pagès laissait vacante une place dans les rangs de la gauche républicaine. Le parti s'émut vivement dans la crainte d'un mécompte ; mais les électeurs du Mans, travaillés de longue main par la propagande démocratique, n'entendaient pas faire défaut à l'appel de leurs frères et amis. On leur proposa et ils acceptèrent la candidature de M. Ledru-Rollin, avocat à la cour de cassation. Jusque-là il avait peu figuré dans les luttes politiques; il n'avait fait partie d'aucune association, et les hommes d'action ne le connaissaient pas ; en un mot il s'était borné à quelques plaidoyers dans des procès politiques, ainsi qu'à la publication de deux ou trois opuscules qui n'avaient pas été sans retentissement, notamment celui qu'il avait publié en 1834 à la suite des lamentables événements de la rue Transnonain.

M. Ledru-Rollin se ménageait peut-être pour un avenir qu'il croyait devoir être moins difficultueux ; peut-être, au début de sa carrière politique, croyait-il le parti républicain engagé trop avant. On peut croire que c'était là son opinion, car, lors des élections de 1839, il avait été présenté comme candidat d'opposition constitutionnelle dans un collége électoral fort peu radical, et il avait échoué.

Le collége du Mans, qui était au contraire très-

Digitized by Google

radical, demanda et obtint de M. Ledru-Rollin des engagements très-précis quant à la position qu'il aurait à prendre dans la Chambre; les électeurs voulaient que le siége laissé vacant par la mort de M. Garnier-Pagès fût occupé par un homme décidé à soutenir sérieusement la cause révolutionnaire. Ils eurent foi dans la parole de M. Ledru-Rollin, qui fut élu le 24 juillet.

La veille de son élection M. Ledru-Rollin indiqua, dans un discours très-véhément, qu'il voulait laisser de côté les moyens empruntés à la tactique parlementaire, les expédients de partis, ainsi que leurs réticences quelquefois trop prudentes. On eût dit qu'il songeait à distancer M. Garnier-Pagès; à son langage on comprit du moins que, s'il lui succédait, il n'apporterait pas dans ses discours les mêmes ménagements pour les hommes, ni la même réserve quant à l'exposition théorique des principes. Il y avait dans le parti radical beaucoup de gens impatients qui recherchaient un tribun assez hardi pour répondre à leurs passions; c'est pour ces hommes que M. Ledru-Rollin fit son premier discours. Il indiqua clairement qu'il ne se mêlerait pas aux questions de la majorité : M. Garnier-Pagès y avait toujours pris part. M. Ledru-Rollin ajouta qu'il prendrait son point d'appui non dans le parlement, mais dans le peuple, et uniquement dans le peuple. On pouvait voir à son langage qu'il ambitionnait les triomphes obtenus par O'Connell en Irlande, et qu'il cherchait à suivre ses exemples. Pour jouer un pareil rôle il ne suffit pas d'avoir une voix de Stentor et une poitrine

Digitized by Google

d'athlète; il faut être animé de convictions puissantes, il faut se dévouer jusqu'à la mort à un symbole, à une idée. M. Ledru-Rollin n'en était point là, et, d'ailleurs, dans notre pays, doté de beaucoup de liberté et d'un grand bien-être, il n'y avait pas de peuple ilote à défendre. La profession de foi de M. Ledru-Rollin fut diversement appréciée par les républicains; les uns s'étonnèrent de voir M. Ledru-Rollin devenir tout à coup un tribun ardent alors qu'il avait si longtemps agi avec tant de réserve; ils lui rappelaient que dans les précédentes élections il s'était présenté sous la bannière de MM. Thiers et Odilon Barrot. La perspective de devenir tout à coup l'un des chefs républicains l'avait donc subjugué, entraîné; mais cette ardeur de néophyte serait-elle durable?

Les autres, plus ardents, acclamèrent son discours avec enthousiasme et le louèrent sans réserve. Le temps d'avancer était venu, selon eux, et il fallait désormais tenir un langage haut et ferme. Mais ce langage, qu'ils applaudissaient, fut trouvé factieux par l'autorité, et, le 30 août, un arrêt rendu en la chambre du conseil de la Cour royale d'Angers mettait le procureur général en demeure de poursuivre non-seulement M. Ledru-Rollin, pour avoir prononcé son discours, mais encore M. Hauréau, rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, pour l'avoir publié.

A son début dans la députation M. Ledru-Rollin suscita donc une certaine agitation dans le sein même du parti républicain; s'il acquit des adhésions dans les rangs bien éclaircis des révolutionnaires, il excita

Digitized by Google

de justes craintes parmi les républicains modérés (1). De là des dissentiments et des conflits qu'on n'apaisa point jusqu'au jour où une tempête commune mit d'accord les démocrates de toutes les écoles.

Peu de temps après, la Cour d'assises de Maine-et-Loire vit comparaître devant elle MM. Ledru-Rollin et Hauréau. Le premier avait pour défenseurs MM. Arago, de l'Académie des Sciences; Odilon Barrot, Berryer et Marie, ce dernier bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris. M. Hauréau, rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, était assisté de M. Armand Marrast, rédacteur du *National*.

L'accusation fut soutenue par M. le procureur général Corbin. Le réquisitoire de ce magistrat renfermait le passage suivant, dans lequel on remarqua un hommage posthume rendu par un adversaire politique à la mémoire de Garnier-Pagès :

« Garnier-Pagès venait de mourir; Garnier-Pagès, la plus haute expression de l'opinion avancée dans le parlement, précurseur intelligent et presque toujours habile de ce qu'on appelle au dehors radicalisme et démocratie. Garnier-Pagès, mort trop tôt pour son parti, à temps peut-être pour sa popularité, avait grandi dans les luttes parlementaires. La tribune politique avouait l'orateur aux fortes études, à la parole incisive et piquante, aux circonlocutions prestigieuses. Il savait tout insinuer, sinon tout dire, et à force d'esprit et de tact il se sauvait des orages; il s'était

(1) M. Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe*.

Digitized by Google

conquis l'adhésion du silence : un tel homme faisait un grand vide après-lui. »

M. Odilon Barrot prononça en faveur de M. Ledru-Rollin un discours qui ne fut point à la hauteur du talent de l'illustre orateur; M. Arago fit entendre à son tour quelques paroles chaleureuses, et M. Berryer parla à son tour pour M. Hauréau. En dépit de leurs efforts, et d'une éloquente réplique de M. Marie, le jury rendit un verdict de condamnation, et les deux accusés encoururent, dans une mesure d'ailleurs peu sévère, l'emprisonnement et l'amende.

XIII

En cette même année plusieurs départements furent le théâtre des plus graves désordres.

Une loi de finances, en date du 14 juillet 1838, avait ordonné qu'il serait fait un recensement général des propriétés bâties, des portes et fenêtres, des individus passibles de la taxe personnelle, des patentables et des valeurs locatives. Dans la pensée de l'administration cette opération devait servir à compléter les renseignements que les agents des contributions directes sont tenus de mettre à la disposition des conseils généraux et des conseils d'arrondissement pour les guider dans la répartition des contingents départementaux entre les arrondissements et les communes.

Le recensement devait s'accomplir en deux périodes, dont la première allait se terminer à la fin du mois de juin. Jusqu'à ce moment cette mesure

Digitized by Google

légale paraissait avoir été acceptée sans réclamations au moins manifestes; mais la seconde période fut signalée par des troubles bruyants, sanglants même, et qui prirent en de certaines localités le caractère de la révolte ouverte. Plusieurs départements et d'importantes cités furent le théâtre de ces agitations. Les populations, toujours promptes à s'effrayer lorsqu'il s'agit d'impôts, avaient vu dans le recensement l'augmentation prochaine des charges qui pèsent sur elles, et, il faut le dire, pour certains esprits, c'était la légalité même de la mesure qui faisait l'objet du doute, au moins la manière dont elle devait être exécutée. Cependant l'esprit des lois sur la matière traçait la ligne qu'il fallait suivre en cette occurrence : aux agents de l'administration à rassembler les matériaux, les renseignements qui doivent asseoir l'impôt; aux communes, aux autorités locales le soin de confectionner les matrices et la répartition individuelle. Une circulaire du ministre des finances, en date du 9 août, reproduisit ces prescriptions de la loi ; mais ce document administratif vint trop tard ; soit sentiment de son droit, soit qu'il ne se fût pas rendu compte des difficultés de la situation, le ministre avait laissé éclater les premiers troubles avant de s'expliquer. Et par là deux faits graves venaient de surgir : le premier, c'est que les agents de l'administration avaient mal compris ou mal appliqué sur quelques points leurs attributions; l'autre, c'est que le champ était resté libre aux interprétations passionnées des populations.

Digitized by Google

Dans l'intervalle, soit qu'il eût à son tour douté du droit de l'autorité, soit qu'il eût entrevu dans l'attitude de ses administrés de fâcheux symptômes, le préfet du département de la Haute-Garonne, M. Floret, avait suspendu à Toulouse l'opération du recensement. Le ministre, son supérieur hiérarchique, provoqua sa révocation; mais le gouvernement nomma à sa place M. Mahul, maître des requêtes au conseil d'État, directeur de la police générale du royaume, dont la présence à Toulouse, loin de dissiper l'orage, le fit éclater plus tôt.

M. Mahul avait siégé, sur les bancs de la Chambre élective, parmi les amis dévoués de M. Guizot. C'était un homme honnête, mais d'une capacité médiocre, et qui n'avait pas l'énergie de tête et de cœur dont il aurait eu besoin pour appliquer jusqu'au bout et sans fléchir les théories politiques, un peu orgueilleuses, un peu absolues, qu'il débitait volontiers et qu'il imposait aux autres comme règles de conduite. Il faut avoir beaucoup de courage pour son propre compte quand on est sans indulgence pour la faiblesse des autres. M. Mahul était, en outre, fort impopulaire dans le Midi, et on ne pardonne l'impopularité qu'aux hommes forts.

Le 5 juillet de nouveaux troubles éclatèrent; ils avaient pour objet d'empêcher l'exécution du recensement. Cet état d'alarme dura jusqu'au 12. On éleva alors des barricades; des rassemblements nombreux et menaçants se portèrent sur la place de la Préfecture; on exigea, on obtint la convocation de la garde nationale; l'émeute, devenant plus impérieuse à me-

Digitized by Google

sure qu'on cédait à ses réclamations, obtint encore la promesse de la délivrance des individus qui, peu de jours auparavant, avaient été arrêtés au milieu des troubles. Le 13 l'agitation s'accrut encore; ce jour-là on éleva de nouvelles barricades et les télégraphes furent brisés. L'autorité, au spectacle de ces violences, semblait frappée d'atonie; elle n'essayait ni de réprimer, ni de calmer la multitude; on cherchait en vain une force à laquelle on pût se rallier.

Cependant, le même jour, 13 juillet, une proclamation fut affichée sur les murs de la ville. Elle était ainsi conçue : « Toute cause de désordre doit cesser; « le préfet quitte à l'instant Toulouse. » Cette proclamation étrange, inattendue, portait la signature du lieutenant général de Saint-Michel et du procureur général, M. Plougoulm. Ainsi le préfet avait abandonné son poste. Le danger avait-il paralysé l'action de l'administrateur? Plus tard M. Mahul expliqua sa conduite; il prétendit que l'emploi de la force n'avait pas été mis à sa disposition. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'intérieur remplit un devoir en provoquant la révocation immédiate du fonctionnaire administratif qui n'avait pas su faire face au danger, et le 15 juillet M. Maurice Duval, nommé commissaire extraordinaire du roi, eut mission d'aller rétablir l'autorité des lois dans le département de la Haute-Garonne. En attendant qu'il vînt prendre la direction des affaires, un homme énergique et dévoué, M. Bocher, préfet du Gers, se rendit à Toulouse comme préfet intérimaire. Les nécessités de l'ordre exigeaient davantage. Le lieutenant général et le

Digitized by Google

procureur général n'avaient pas compris leurs devoirs respectifs, alors que, paraissant fléchir devant l'émeute victorieuse, ils avaient condescendu jusqu'à signer la proclamation du 13. Le premier fut mis en disponibilité et remplacé par le général Rulhière, l'autre fut révoqué et remplacé par le procureur général de la cour de Metz. Or M. Plougoulm n'eut pas seulement le déplaisir de sa révocation ; il lui fallut encore en devancer l'effet en fuyant Toulouse, comme avait fait M. Mahul. Ces événements ne sont que trop bien consignés dans le compte rendu justificatif publié par M. Plougoulm lui-même. L'ex-procureur général y signalait comme la source de tous les désordres qui s'étaient accomplis le consentement donné par M. Mahul à ce que tous les postes fussent occupés par la garde nationale ; il ajoutait que cette milice s'était montrée peu reconnaissante envers le préfet et qu'elle avait exigé son départ. M. Plougoulm, qui, après tout, appartenait, comme M. Mahul, à l'école politique qui s'honore de l'impopularité et arbore sur son drapeau ce mot : *Résistance*, cherchait à disculper sa conduite. Comme, sous un régime parlementaire, on n'est pas tenu à mourir, en sénateur romain, sur une chaise curule, M. Plougoulm, oubliant que Toulouse n'était point en état de siége, renvoyait toute la responsabilité des événements à l'autorité militaire ; il approuvait même le départ de M. Mahul, puisque, à l'entendre, si le préfet n'avait point quitté Toulouse, la troupe de ligne aurait eu à combattre à la fois l'émeute et la garde nationale. C'était un peu perdre de vue que l'émeute et la garde nationale ont

Digitized by Google

droit au même traitement lorsqu'elles ne font qu'un et sont complices l'une de l'autre. M. Plougoulm ajoutait que sa proclamation, dont on blâmait si justement les termes, n'était après tout et n'avait pu être qu'un sauf-conduit délivré au préfet. Pour lui, s'il avait abandonné son poste, c'est que sa vie était menacée; c'est que l'émeute l'avait tenu quelque temps assiégé dans son domicile; vêtu d'un habit de garde national, il avait été assez heureux pour trouver un asile dans le domicile d'un citoyen chez lequel il demeura caché pendant sept heures, et ce fut alors seulement qu'il avait pu quitter la ville (1). L'opinion

(1) Le Mémoire justificatif de M. Plougoulm renfermait les passages suivants : « Dans une intention qui était bonne sans doute, mais qui eut de bien funestes résultats, M. Mahul avait lui-même investi la garde nationale de tous les postes. Cela résulte pour moi d'une lettre que j'ai dans les mains, qu'il m'adressa le 12, et par laquelle il m'engageait à ne me servir *extérieurement* que de la garde nationale, sauf à garder dans l'hôtel les troupes que je voudrais. C'était afin, disait-il, *de laisser à la garde nationale toute l'efficacité dont elle est susceptible.*

« Il était clair dès lors que c'était par la garde nationale principalement qu'on voulait apaiser l'émeute et montrer la troupe le moins possible. Lors donc que, le 13 au matin, j'entends déclarer chez le lieutenant général, par plusieurs membres de la garde nationale, que *celle-ci exigeait le départ de M. Mahul*, il me fut démontré qu'elle ne le protégerait pas s'il restait, et que, dès lors, pour le maintenir, ce ne serait plus seulement l'émeute que les troupes auraient à combattre, mais la garde nationale elle-même. Or, dans un pareil état de choses, c'était à l'autorité militaire *seule* à juger d'abord si elle avait à s'opposer à ce départ, puis si elle devait, si elle pouvait engager le combat. Pour moi, il est évident que je ne pouvais rien, et qu'il m'était impossible de m'opposer au départ de M. Mahul, départ demandé par la garde nationale, accepté par l'autorité militaire, et désiré, ainsi qu'on l'assurait, par M. Mahul lui-même... Frappé d'une seule pensée, du péril imminent de M. Mahul, je signai avec le lieutenant général deux lignes qui furent aussitôt remises à M. Bascans ; *celui-ci les emporta et sortit immédiatement*

Digitized by Google

publique, éclairée par ces explications, ne se montra pas sévère.

Cependant le commissaire extraordinaire du roi

pour aller accompagner M. Mahul et protéger sa retraite. A-t-il eu l'occaison d'en faire usage ? A-t-il montré cet écrit dans le trajet de la lieutenance générale à la préfecture? C'est ce que j'ignore ; mais ce que j'affirme dans toute la sincérité de ma conscience, ce que j'affirme *sur l'honneur*, c'est que ces deux lignes n'ont pas eu d'autre objet, d'autre but que celui que je leur assigne en ce moment ; qu'elles n'étaient point destinées à être proclamées, ni affichées ; qu'elles ne l'ont point été, et que, si elles ont eu quelque effet dans le moment pour lequel elles ont été signées, ç'a été d'épargner un crime et toutes les catastrophes qui auraient suivi. Elles n'ont été qu'un *sauf-conduit*, jamais une proclamation.

« La rédaction de cette pièce a été mauvaise, et c'est à moi à le reconnaître, puisque c'est moi qui l'ai dictée. Au lieu de : *cause de désordre*, il fallait dire *prétexte*, c'est-à-dire faire entendre, par le mot même, qu'on ne donnait pas raison à l'émeute. Je suis de cet avis. Je crois avoir le droit de dire :

« Que j'ai rempli jusqu'au dernier moment mes fonctions de magistrat ;

« Que je n'ai signé la *déclaration* que pour sauver les jours de M. Mahul ;

« Que dans ma pensée, comme dans celle des nombreux témoins de cet acte, il n'a jamais été qu'un *sauf-conduit ;*

« Que je suis étranger à la convocation de la garde nationale et à toutes ses conséquences ;

« Que je n'ai quitté mon domicile qu'à la dernière extrémité ;

« Que je n'ai quitté Toulouse qu'après avoir acquis la preuve, par sept heures de péril, que je ne pouvais compter sur une protection qui ne fut pas même tentée ;

Que, depuis mon départ jusqu'à ma rentrée, je n'ai cessé de correspondre avec Toulouse et avec la chancellerie, qui a reçu de moi en quatre jours trois dépêches télégraphiques et deux longs rapports ;

« Que, dès que j'appris l'arrivée du préfet provisoire, j'ai voulu rentrer, et que je suis rentré en effet plus tôt même que sa prudence ne le jugeait convenable ;

« Qu'à son arrivée le commissaire du gouvernement me trouva à

Digitized by Google

entra sans retard en fonctions; M. Maurice Duval, autrefois malheureux à Grenoble, et que les émeutiers de tous les départements avaient appris à redouter, adressa une proclamation aux habitants de Toulouse. Dans ce document il expliquait aux populations que l'opération du recensement n'impliquait en aucune façon une augmentation d'impôt; qu'elle assujettissait seulement à une taxe légitime ceux qui avaient su jusqu'à présent s'y soustraire, et qu'elle avait ainsi pour effet d'alléger le fardeau de ceux qui depuis longtemps supportaient une charge qui ne devait pas peser sur eux. M. Maurice Duval ne se bornait pas à cette explication; il attribuait encore, et non sans motifs, les derniers troubles aux menées des partis qui, après s'être unis pour renververser la monarchie de Juillet, devaient, disait-il, se retrouver bientôt aux prises, pour se déchirer après leur imprudente victoire. C'était la déclaration ordinaire des préfets lorsqu'ils terminaient leurs manifestes politiques.

mon poste, prêt à rétablir énergiquement l'autorité détruite, et que j'en discutais avec lui les moyens quand ma destitution arriva.

« Étrange rapprochement ! Le 18, lorsque j'errais dans la campagne, forcé d'attendre la nuit pour rentrer dans la ville, je pensais avec satisfaction que ce jour-là, dès le matin, mon rapport du 15 avait porté à la chancellerie, et par suite dans le public, une lumière complète ; qu'en ce moment on connaissait mes actes et qu'on ne me calomniait pas ; et c'était précisément alors que, par les plus violentes attaques, ma destitution était demandée et obtenue ! Je n'en veux pas à leurs auteurs; ils n'étaient pas éclairés et ne savaient ce qu'ils condamnaient ! Cruelles vicissitudes, agitations déchirantes, douleurs profondes répandues autour de moi, diffamations sans cesse renouvelées, j'ai tout supporté par les consolations d'une bonne conscience, par l'étude, et par l'affection de ceux qui m'ont rendu justice ! »

Digitized by Google

Le conseil municipal et la garde nationale avaient été en quelque sorte les artisans de l'émeute; ils furent dissous le 14 juillet. L'article 27 de la loi municipale du 21 mars 1831 portait que l'ordonnance de dissolution devait fixer l'époque de la réélection ; or l'ampliation de l'ordonnance que nous venons de faire connaître ne fixait pas cette époque. Le commissaire extraordinaire, ne prévoyant pas que la municipalité dissoute s'armerait de ce moyen, avait désigné (30 juillet) pour maire et adjoints provisoires le baron Lejeune; MM. Léon Ducos, Astre et Larigaudère, pendant que MM. Arzac, Gasc et Roaldès, le maire et les adjoints destitués, protestaient contre l'ordonnance de dissolution. Ils firent un semblant de résistance à l'installation de leurs successeurs; puis, traduits pour ce fait en police correctionnelle, ils furent condamnés à une amende. En général la justice du Midi, qui eut à connaître de l'ensemble de leur conduite durant ces agitations auxquelles ils avaient pris une grande part, s'abstint de se montrer envers eux fort rigoureuse. Appelés devant les tribunaux sous la prévention d'avoir été auteurs ou complices des faits survenus durant les derniers troubles, ils furent acquittés ou condamnés à des peines légères. Néanmoins la garde nationale se laissa désarmer sans résistance et le recensement fut repris. Quelques démonstrations eurent encore lieu; mais le canon était braqué sur les places de Toulouse, et le fisc triompha en même temps que la loi.

Un instant les agitations de Toulouse semblèrent devoir s'étendre jusqu'à Bordeaux; mais, soit que les

Digitized by Google

esprits y fussent plus calmes, soit qu'ils reconnussent la légalité de la mesure, les habitants de la Gironde écoutèrent les conseils de l'autorité et laissèrent tranquillement s'achever l'opération du recensement.

Une autre population moins considérable et en même temps moins éclairée, celle de Clermont-Ferrand, fut, au mois de septembre, le théâtre d'une émeute non moins sérieuse, non moins violente que celle qui avait bouleversé Toulouse. Les habitants de l'Auvergne sont une race dure et résistante, et qui, moins bruyante que celles du Midi, tient avec plus d'énergie et de courage lorsqu'elle se détermine à la lutte. A Clermont-Ferrand il y eut des barricades, et le sang coula le 9 septembre. Les jours suivants l'émeute s'étendit et gagna les villages environnants : Aubière, Beaumont, Chauriat. Sur ces divers points les troubles prirent un caractère d'autant plus sauvage que l'habitant de la campagne, que le montagnard du Puy-de-Dôme est plus prompt à s'émouvoir dès qu'il s'agit de ses intérêts; mais l'autorité militaire fit marcher contre les rebelles assez de troupes pour qu'en peu de temps le désordre pût être cerné, comprimé, et le calme rétabli.

Vers le même temps une cité importante du Nord, qui renferme une classe ouvrière très-nombreuse, Lille, s'était également émue à l'occasion du recensement des valeurs imposables; mais l'émeute put à peine s'y montrer; l'attitude et le nombre des troupes ne laissèrent pas à l'incendie la force de s'étendre. Ces agitations eurent quelque retentissement à Paris,

Digitized by Google

mais tout se borna, dans cette grande ville, à des attroupements sans portée et à des promenades d'émeutiers qui marchèrent bruyamment, et précédés d'un drapeau rouge, dans quelque rues populeuses habituées à ce genre de manifestation. De pareils désordres, n'ayant ni cause déterminée, ni raison d'être, se dissipèrent peu à peu sans qu'il fût besoin de recourir contre les rassemblements aux sommations légales et à l'emploi des armes.

Les journaux exploitèrent ces fâcheux incidents et s'en firent avec fort peu de justice un moyen d'attaque contre le ministère; ils oublièrent, selon la coutume des partis, que le ministère n'avait ni proposé, ni appuyé la loi de finances en vertu de la quelle on opérait en France le recensement des valeurs mobilières. Le gouvernement se défendit comme il put en incriminant l'opposition et en lui renvoyant la responsabilité de tous ces troubles. Opposition et gouvernement auraient mieux fait de reconnaître que, de part et d'autre, ils avaient été surpris par l'événement et n'avaient pu ni le pressentir ni le conjurer. Les gens qui faisaient tranquillement des lois sur les bancs des deux Chambres, et ceux qui les promulguaient dans le bulletin officiel, ne savaient pas plus que leurs adversaires dans le parlement jusqu'à quel point l'ignorance est brutale dans les couches inférieures de la société, et il n'était venu à la pensée de personne de croire qu'une opération fiscale destinée à assurer une répartition plus équitable de l'impôt serait assimilée à une investigation inquisitoriale ayant pour but réel d'opprimer le pauvre aux dépens du riche, de forcer

Digitized by Google

la veuve de payer un impôt pour son escarcelle, le garçon de ferme pour sa blouse, le bûcheron pour sa cognée. On vit alors, on reconnut, avec un grand désappointement pour le libéralisme, que le peuple français n'était pas aussi éclairé dans les régions subalternes que l'espéraient les amis des révolutions de 1789 et de 1830, et, pendant que les orateurs de la gauche et du centre gauche s'étonnaient de cette découverte, les meneurs du socialisme et de la démagogie prenaient bonne note des événements et se disaient qu'après tout on pouvait beaucoup se promettre, à un jour marqué, d'un peuple qui se soulevait sous d'aussi frivoles prétextes et nourrissait au fond du cœur une haine si ardente contre les classes supérieures, contre la bourgeoisie, contre le principe même du pouvoir.

XIV

La session se terminait par la discussion et le vote des lois de finances, et à ce sujet les amis de la paix, les affidés du château et tous les familiers du ministère déversaient volontiers l'outrage et le sarcasme sur l'administration de M. Thiers, reprochant à ce ministre les embarras du Trésor et la mauvaise gestion des deniers publics. C'était un système commode et peu généreux. M. Thiers, d'ailleurs, se défendait assez mal et trouvait autour de lui peu de sympathie. En se retirant du pouvoir il avait à peu près mécontenté tout le monde; les gens de bourse, effrayés de la perspective de la guerre, le tenaient pour

Digitized by Google

un brouillon dangereux, pour un révolutionnaire déguisé. Les démocrates ne lui avaient nullement pardonné ses anciennes victoires. Les légitimistes étaient bien déterminés à ne jamais pactiser avec l'homme qui avait stipulé avec Deutz l'arrestation de Madame et avait maintenu jusqu'au bout la lamentable captivité de Blaye. On se fit un méchant plaisir de mettre en cause cet homme d'État à l'occasion des dépenses extraordinaires faites pour les armements de 1840. A la suite des explications qu'il donna à la tribune, la chambre des Députés consentit à voter ces dépenses, dont le chiffre dépassait deux cents millions, et elle ne vit pas sans appréhension que le ministre du 1er mars avait engagé le Trésor pour des sommes beaucoup plus considérables encore en ce qui regardait l'avenir. A la chambre des Pairs M. Mérilhou, ancien ministre libéral et depuis lors très-dévoué à la politique personnelle du roi, reprit les accusations plus ou moins bien réfutées par M. Thiers et les reproduisit sous une forme très-dure. A l'entendre, jamais on n'avait osé se permettre des dépenses aussi regrettables. On avait tort de comparer l'administration du 1er mars à l'administration du Directoire; celle-ci, du moins, au dire de l'honorable pair, se trouvait en face de dangers réels et qu'il fallait conjurer; les dilapidations qu'on lui reprochait n'avaient pas enrichi ses ministres, morts pauvres pour la plupart, et M. Mérilhou ne craignait pas d'insinuer que le ministre du 1er mars serait plus heureux.

Cependant l'ancien ministre des finances du 15 avril, M. Laplagne, avait été chargé par la commission

Digitized by Google

du budget de faire le rapport de notre état financier; il l'avait déposé le 23 avril sur le bureau du président de la chambre des Députés. Il ne chercha pas à dissimuler les difficultés de la situation du Trésor, et il annonça hautement au pays que le grand-livre de la dette publique allait se rouvrir; les exercices antérieurs, loin de nous léguer des ressources, absorbaient une partie de celles dont nous aurions eu un pressant besoin, et l'on allait avoir à voter sur un budget en déficit (1).

S'occupant ensuite d'autres besoins financiers auxquels le Trésor allait avoir à faire face, le rapporteur évaluait à 928 millions les dépenses qu'il y avait à faire. Enfin la commission déclarait qu'elle approuvait le projet arrêté par le ministre de faire face au budget et à la continuation des travaux publics en contractant un emprunt jusqu'à concurrence de 450 millions.

On voit par cet exposé que notre situation financière n'était pas rassurante. Les débats qu'elle suscita furent pleins d'acrimonie; d'ailleurs on était toujours sous le coup des événements d'Orient, et l'opposition, irritée des échecs qu'elle avait essuyés, se montrait peu accommodante.

Le budget des dépenses de 1842 fut fixé par la Cham-

(1) Le découvert du budget de 1840 était, d'après M. Laplagne, de 170,193,780 fr.; celui de 1841, de 2432,603,288 fr.; et, comme le budget des dépenses de 1842 s'élevait, avec les réductions de la commission, à 1,275,435,340 fr., tandis que le budget des recettes était fixé à 1,160,516,942 fr., l'exercice de 1842 présentait un déficit de 114,936,398 fr.

Digitized by Google

bre à 1 milliard 276 millions, et le budget des recettes à 1 milliard 260 millions, ce qui constituait une insuffisance de plusieurs millions.

M. Humann, voyant la Chambre se roidir contre l'énormité du budget et se montrer inquiète au sujet des nouveaux emprunts annoncés, promit d'avoir recours à d'autres moyens pour subvenir à solder les dépenses, et dans le cours de la discussion du budget des recettes il s'empressa de reconnaître les embarras du Trésor; mais il déclara qu'il saurait les surmonter sans soumettre le pays à des engagements qui grèveraient l'avenir, sans ouvrir la perspective de nouvelles taxes; l'impôt, selon lui, suffirait à tout, mais à la condition de lui faire rendre légalement tout ce qu'il pouvait rendre. Quand M. Humann prenait cet engagement, il ignorait encore quelle résistance allait faire éclater le recensement des valeurs imposables. Plus tard il reconnut que le gouvernement s'était bercé à cet égard d'une dangereuse illusion.

XV

Vers le même temps un nouvel attentat, tramé dans les conciliabules des sociétés secrètes, fut dirigé contre la famille du roi.

M. le duc d'Aumale, qui avait pris part aux dernières expéditions d'Afrique, ramenait en France le 17e régiment d'infanterie légère, dont il était colonel; ses deux frères, les ducs d'Orléans et de Nemours, s'étaient portés à sa rencontre, et, le 13 septembre, les princes et le régiment arrivaient à Paris par la route qui aboutit à la barrière de Charenton. Leur itinéraire

Digitized by Google

était tracé par les anciens boulevards extérieurs, vers la barrière du Trône. Lorsque le cortége eut dépassé cette barrière et se fut engagé dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à la hauteur de la rue Traversière, un coup de feu fut dirigé sur les princes. Le meurtrier ayant tiré d'une main peu sûre, la balle atteignit seulement le cheval du général Schneider; si elle eût porté vingt-cinq centimètres plus haut elle aurait frappé l'un des fils du roi. L'indignation que fit éclater cette tentative fut très-vive, et il fallut beaucoup de peine à la troupe pour soustraire l'assassin à la colère de ceux qui s'étaient jetés sur lui. Ce misérable était entouré de complices qui se hâtèrent de se dérober par la fuite à la colère de la foule. Il se faisait appeler Nicolas Papart, mais son véritable nom était Quénisset. On l'entendait crier : *A moi, les amis!* mais personne n'osait venir à son aide. Mis en arrestation et conduit en lieu sûr, il ne tarda pas à faire l'aveu de son crime. Lorsque l'émotion causée par cet événement se fut un peu calmée, le 17e léger continua sa marche par les boulevards et vint se ranger en bataille dans la cour des Tuileries. Il y fut passé en revue par le roi. Le soir même il se rendit à Neuilly, où avait été dressé, en plein air, un banquet où prirent place cinq mille trois cents convives, revêtus du glorieux uniforme de l'armée française. Vers sept heures du soir le maréchal Soult se leva, fit ouvrir un ban, et porta ce toast d'une voix éclatante : *l'Armée française au Roi!* Un moment après Louis-Philippe prit la parole et prononça le discours suivant, au milieu d'un profond silence :

Digitized by Google

« Mon cher maréchal, je ne puis mieux répondre au toast que vous venez de porter pour moi, au nom de l'armée dont vous êtes un si digne interprète, qu'en vous portant à mon tour celui de notre brave armée. Toujours heureux et fier, mes chers camarades, de me rappeler que, dans mes jeunes années, j'ai combattu dans vos rangs et pour la défense de la patrie, il m'est bien doux de me voir remplacé sous nos glorieux drapeaux par des fils qui ont déjà réussi, en tant de lieux, à conquérir votre estime, votre confiance, et aussi cette affection que je jouis si vivement d'avoir toujours obtenue de vous. J'ai voulu réunir autour de moi tous les corps de l'armée qui se trouvaient en ce moment à ma portée, afin de vous associer tous également au témoignage de satisfaction dont mon quatrième fils, le duc d'Aumale, vient d'être entouré, en traversant la France à la tête du brave régiment qu'il a eu l'honneur de commander en Algérie, sur cette terre où, depuis onze ans, nos troupes rivalisent de valeur et où toutes ont conquis tant de titres à la reconnaissance de la patrie et à la mienne. J'ai voulu, par cette réunion, que ces témoignages s'étendissent indistinctement à ceux qui nous donnent en France tant de preuves de leur inébranlable dévouement à nos institutions, aussi bien qu'à ceux qui soutiennent si honorablement en Afrique la lutte dans laquelle nous sommes engagés. J'ai la confiance que leur persévérance affermira définitivement notre établissement en Algérie, qui est maintenant un de nos grands intérêts nationaux, et que nous pourrons bientôt y répandre les bienfaits de la civi-

Digitized by Google

lisation, garantir la sécurité de ses habitants, et ouvrir pour tous de nouvelles sources de prospérité.

« Ainsi, mes chers camarades, c'est comme roi et comme chef de l'armée que je porte à tous les régiments, à tous les corps de terre et de mer qui la composent, en France, en Afrique, et par delà les mers, ce toast de reconnaissance et de satisfaction. »

Après ce discours le roi, ayant quitté sa place, fut reconduit, jusqu'à la sortie de l'enceinte, par les maréchaux et les officiers généraux qui avaient dîné à sa table.

XVI

Cependant la cour des Pairs avait été chargée d'instruire le procès de l'assassin. Quénisset entra dans la voie des révélations. Il expliqua pourquoi il avait changé son nom de Quénisset contre celui de Papart; il dit qu'il avait servi dans le 15e régiment d'infanterie légère; que, s'étant rendu coupable d'insubordination envers un caporal et de rébellion envers la garde, il avait été condamné, en 1835, à cinq ans de fers; que cette peine avait été commuée, par la clémence royale, en celle de trois ans de travaux publics; que, s'étant évadé en 1837 des ateliers de Belle-Croix, il s'était trouvé tout à la fois sous le châtiment qu'il n'avait pas entièrement subi et sous le coup de nouvelles poursuites pour fait de désertion, et que c'était par suite de cette situation qu'il avait pris le nom de Papart. Il fit connaître ensuite qu'il vivait à Paris, depuis son évasion, du métier de scieur le long; qu'il y

Digitized by Google

demeurait rue Popincourt, avec une fille Leplâtre, de laquelle il avait un enfant, et qu'il n'avait pu l'épouser par suite de sa position d'évadé de Belle-Croix.

Mais Quénisset, voulant se sauver, fit bientôt connaître par quelles circonstances il avait été amené à commettre le crime qu'on lui reprochait; il avait été mis en état d'arrestation en 1840, à la suite d'une rixe, et conduit dans une prison de Paris; là il se trouva en relation avec des républicains socialistes qui y étaient incarcérés et qui l'entraînèrent dans leur opinion. Ayant été mis en liberté, il continua à avoir avec eux des relations et finit par être incorporé dans une société secrète. Il raconta ensuite tous les détails relatifs à sa réception, parla longuement d'un serment qu'on lui avait fait prêter, les yeux bandés, et dont voici la teneur :

« Tu vas lever la main, et jurer sur ta tête que tu te dépouilleras de tes biens et de ta fortune, et que tu quitteras ta femme et tes enfants, si tu en as, et que tu te trouveras dans la rue au premier cri d'alarme; que tu te battras sans compter tes ennemis. Tu jures aussi sur ta tête que tu ne révéleras jamais un mot de ce que tu entends dire. »

Quénisset prêta ce serment, assista ensuite à plusieurs réunions dans lesquelles on faisait la lecture des journaux, du *National*, du *Populaire*, et surtout du *Journal du Peuple*.

Dans son interrogatoire il donna à ses juges quelques explications sur le fait même de l'attentat du 13 septembre.

Il avait été le matin à la Grève pour se procurer de

Digitized by Google

l'ouvrage; n'en ayant pas trouvé, il s'était dirigé vers le faubourg Saint-Antoine et y avait rencontré quelques ouvriers appartenant, comme lui, aux sociétés secrètes, qui, durant un conciliabule tenu dans un cabaret, l'avaient excité à commettre un attentat contre la vie des princes. Là on lui avait remis des pistolets et des cartouches, et un nommé Juste Brazier, en les lui confiant, lui avait dit : « Si tu ne te sers pas de tes armes, tu sais que nous en avons d'autres. »

D'après Quénisset il ne devait pas agir tout seul; il ne s'agissait pas d'un crime isolé, mais bien d'une attaque qui se reliait à une conjuration, et il n'avait été qu'un instrument passif, dont s'étaient servis de plus habiles que lui. Les déclarations de Quénisset amenèrent des perquisitions nombreuses chez les personnes soupçonnées de faire partie de sociétés secrètes; mais on ne retint, pour les mettre en cause avec lui, qu'une quinzaine d'ouvriers contre lesquels s'élevaient des charges plus ou moins graves. Cette affaire n'aurait pas eu grand retentissement, quoiqu'elle eût été déférée à la cour des Pairs, si, par une interprétation de la loi qui parut hardie, on n'avait pas jugé à propos d'y rattacher le rédacteur du *Journal du Peuple*, M. Dupoty, dont les articles avaient contribué à exalter le fanatisme du meurtrier et de ses complices.

Cette affaire occupa la cour des Pairs durant onze audiences; puis, les débats ayant été clos, huit jours furent consacrés aux délibérations secrètes, et le 23 décembre la Cour rendit un arrêt aux termes duquel elle condamnait :

Digitized by Google

François Quénisset, dit *Papart,* Jean-Baptiste Colombier, Juste-Édouard Brazier, dit *Juste,* à la peine de mort;

Auguste Petit, dit *Auguste*, Jean-Marie Jarrasse, dit *Jean-Marie,* Louis Dufour, à la peine de la déportation;

Antoine Boggio, dit *Martin,* Napoléon-François Mallet, chacun à quinze années de détention;

Jean-Marie Boucheron, Pierre-Paul Launois, dit *Chasseur*, chacun à dix années de détention;

Auguste-Michel Dupoty (rédacteur en chef du *Journal du Peuple*), Napoléon Bazin, dit *Napoléon*, chacun à cinq années de détention.

Le roi fit grâce de la vie à Quénisset, et ce misérable obtint, par commutation de peine, d'être soumis au bannissement perpétuel.

XVII

La presse révolutionnaire n'avait pas suivi sans émotion tous les débats du procès; elle vit que c'était elle qu'on frappait dans la personne de Dupoty; qu'on voulait, au moyen d'un expédient juridique, la contenir dans des limites de plus en plus étroites; aussi plusieurs journaux de Paris se concertèrent-t-ils pour faire en commun une protestation qui renfermait les passages ci-après :

« L'arrêt de la cour des Pairs ne se borne pas à frapper un écrivain politique, il pèse sur la liberté même de discussion. La jurisprudence que cet arrêt tend à établir va même au delà des lois de septembre; elle

Digitized by Google

est encore plus menaçante, et l'arbitraire n'avait jamais été introduit aussi formellement dans la légalité.

« Pour que les lois de septembre soient applicables à un écrit quelconque, livre ou journal, il faut que l'écrivain ait fait une provocation tellement directe à l'assassinat de la personne du roi ou au renversement du pouvoir légal que cette provocation, même sans avoir produit aucun effet, constitue à elle seule un attentat ; l'écrivain a su alors ce qu'il faisait et à quelles chances il exposait son honneur et sa vie. Mais, avec l'interprétation que donne la cour des Pairs de la loi de 1819, toute parole d'opposition qui se rencontrera avec une émeute, avec un complot ou avec un attentat, pourra constituer une complicité de ces actes et entraîner contre l'écrivain des peines telles que la détention, la déportation, les travaux forcés ou même la mort. La conscience du temps où nous vivons se soulève d'horreur à cette seule pensée.

« La jurisprudence qui découle de l'arrêt rendu par la cour des Pairs aggrave les inconvénients déjà flagrants de cette juridiction. C'est un motif de plus de demander que la compétence de la pairie en matière de crimes et de délits politiques soit définie et limitée; mais, jusqu'à ce que cela ait été fait, c'est un danger de plus que l'on crée pour la presse et pour le pays. On dépouille les écrivains de ces garanties qui sont de droit naturel dans toute société civilisée, que la révolution de Juillet avait promises et que la Charte a consacrées. On met la presse tout entière dans un état permanent de prévention. On suspend l'accusation de complicité morale sur la tête de tous

Digitized by Google

les écrivains. C'est la loi des suspects que l'on rétablit pour eux.

« La presse ne peut pas accepter cette situation. Les écrivains qui prennent part à ses débats de chaque jour doivent à leur pays et se doivent à eux-mêmes de résister, par toutes les voies légales, à ce nouveau système d'intimidation. Ils résisteront.

« Depuis les dernières élections, tous les ministères, à l'exception du ministère actuel, ont pris l'engagement de réformer les lois de septembre. Le vœu public appelle une réparation qui soit proportionnée à l'étendue du mal. Nous la poursuivrons.

« Maintenant le ministère peut continuer la lutte désespérée dans laquelle il engage aujourd'hui toutes les forces du pouvoir. La presse ne reculera pas devant les chances de ce combat, quelles qu'elles puissent être. Le bon droit et la modération sont et resteront de notre côté; nous remplissons une mission dont nous connaissons la sévérité en même temps que la grandeur; nous irons jusqu'au bout; car nous avons confiance dans notre cause ainsi que dans l'énergie de l'esprit public. Toutes les fois que le pouvoir a déclaré un duel à mort à la presse, ce n'est pas la presse qui a péri. »

XVIII

D'autres incidents avaient signalé, en France, cette année d'ailleurs assez peu mémorable.

Le 15 août 1841 fut célébrée à Boulogne la fête de l'inauguration de *la colonne de la Grande-Armée*. Un

Digitized by Google

nombreux état-major militaire, des députations de toutes armes et des grands corps de l'État contribuaient par leur présence à rendre cette solennité très-imposante. Les troupes étaient placées sous les ordres du général Létang; le maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui avait commandé, en 1804, le camp de Boulogne, s'était fait représenter par le lieutenant général comte Corbineau, ancien aide de camp de l'empereur Napoléon. Mgr le cardinal évêque d'Arras, qui avait autrefois officié comme évêque à la première distribution des croix de la Légion d'honneur par Napoléon Ier, au camp de Boulogne, officiait cette fois encore à la nouvelle cérémonie. Plus de soixante mille spectateurs, étrangers ou Français, se pressaient autour du monument et saluaient de leurs cris d'enthousiasme l'effigie impériale installée au sommet de la colonne; leurs acclamations redoublèrent lorsque le général Corbineau déposa des palmes sur le front victorieux de Napoléon.

Située sur une hauteur, à quelque distance du rivage, la colonne de la Grande-Armée domine le pays d'alentour. De sa plate-forme la vue s'étend à plus de vingt lieues en mer. C'est du pied de cette colonne que partit, au mois de septembre 1805, la glorieuse armée qui, six semaines après, faisait capituler le général Mack dans Ulm, et terminait par la bataille d'Austerlitz une suite non interrompue de succès, de triomphes et de prodiges. Placée près de la route de Paris, dans un champ de la commune de Wimille, à un quart de lieue de Boulogne, entièrement isolée, la colonne, tout

Digitized by Google

en marbre du Boulonais, s'élève à cinquante-quatre mètres du sol, en face de l'Angleterre, qui peut l'apercevoir de Douvres et de divers points de la côte. Son aspect sur le rivage est tout à fait imposant; elle s'élance dans les airs, élégante, correcte et majestueuse, du milieu d'une enceinte en marbre qui en défend l'approche, et dans laquelle on pénètre par une grille ornée de chaque côté d'un lion en bronze, couché sur un piédestal.

La statue, en bronze, de Napoléon, soutenue par un bouclier qui surmonte le dôme de l'acrotère, est l'ouvrage de M. Bosio. Lors des funérailles de l'empereur, le 15 décembre 1840, elle avait été placée sur le bord de la Seine, en face de l'hôtel des Invalides. Napoléon est représenté debout, en grand costume impérial, portant le manteau orné de broderies et parsemé d'abeilles. Sa main gauche supporte le sceptre; dans la droite sont les insignes de la Légion d'honneur. Sa tête est couronnée de lauriers.

Le 19 septembre fut inaugurée la ligne de fer qui s'étend, le long du Rhin, sur la terre de France, et va de Strasbourg à Bâle. Solennité religieuse, pompes civiques, banquet, bal, illuminations, rien ne manquait à cette magnifique cérémonie. Le chemin de fer de Strasbourg à Bâle avait été conçu et exécuté par un enfant de l'Alsace, M. Nicolas Kœchlin, qui avait dévoué son intelligence et sa fortune à cette grande œuvre. L'inauguration de cette nouvelle voie était vraiment pour la population de nos deux départements du Rhin une fête nationale. Grands et petits, riches et pauvres, tous étaient fiers et glorieux, tous

Digitized by Google

prenaient leur part dans le succès de cette entreprise. En ce même jour Bâle célébrait par des prières et des jeûnes une autre fête nationale, l'anniversaire de la délivrance de la Suisse. Cette ville voisine n'en avait pas moins envoyé une députation pour assister, en son nom, aux solennités alsaciennes. A la fin du banquet qui eut lieu à Strasbourg, un conseiller de Bâle, M. Minden, porta un toast à notre pays; comme il s'excusait de s'être servi de sa langue nationale, parce qu'il ne parlait pas assez bien la langue française, le ministre des travaux publics le remercia en lui disant : « Nous aimons beaucoup, Monsieur, entendre porter en allemand des toasts à la France. »

Peu de jours après, la ville de Brives inaugurait dans ses murs une statue élevée en l'honneur du maréchal Brune, l'un de ses plus illustres enfants, mort, en 1815, victime des réactions de cette époque. M. Dupin aîné assistait à cette cérémonie expiatoire et présidait le banquet.

XIX

Le 28 juillet, date néfaste dans l'histoire de la famille des Bourbons, M. le comte de Chambord, allant faire une promenade du château de Kierchberg à Schrems, tomba avec son cheval qui se renversa sur lui, et dans cette violente chute il eut le col du fémur gauche fracturé. On conçut d'abord des inquiétudes fort graves sur la nature de la blessure; mais dès le 27 août les hommes de l'art purent assurer que la

Digitized by Google

guérison de la fracture serait complète. Cependant au mois de janvier de l'année suivante le prince ne marchait encore que difficilement, et il lui est toujours resté quelques traces de sa blessure.

A l'époque où sa santé donnait les plus grandes inquiétudes, on remarqua, dans certaine sphère, des joies qui furent alors durement qualifiées.

Il y avait dans l'entourage royal des hommes qui, au profit de la branche cadette, avaient inventé le système de la quasi-légitimité, et auraient accepté sans murmure la nouvelle de la mort du comte de Chambord. A la suite d'un pareil événement, pour eux, tout semblait devenir facile : au dedans on ralliait les légitimistes récalcitrants; au dehors on se trouvait sur le pied d'un gouvernement légitime. Aussi les courtisans, qui se tenaient prêts à exploiter, dans le sens de leur dévouement libéral, une catastrophe conforme à de secrètes espérances, commençaient à dire que la Providence avait voulu mettre un terme à la situation irrégulière qui était issue de la révolution de 1830. Or, si telle fut l'arrière-pensée de ce parti, si de semblables préoccupations soulevèrent (nous n'osons le croire) une odieuse joie dans les antichambres de Louis-Philippe, une année ne devait pas s'écouler, et le monde allait voir si la Providence n'avait pas, à son tour, à déverser des trésors d'expiation ou de châtiment sur la dynastie de Juillet. *Et nunc erudimini qui, judicatis terram !*

Digitized by Google

XX

La situation politique de la France ne pouvait rester stationnaire. La grandeur de notre pays ne peut être étouffée même par ceux qui n'osent point la mettre en œuvre, par ceux qui, à tout prix, veulent maintenir ou subir la paix. L'Europe s'inquiète malgré elle des mécontentements aussi bien que des joies de la France, et l'isolement armé auquel le gouvernement de Louis-Philippe affectait de se résigner apparaissait aux autres peuples comme une menace. Le ministère anglais, d'ailleurs, n'avait point attiré à lui les sympathies de l'opinion publique en froissant notre nation par le traité de Londres et en terminant sans nous la question d'Orient. L'Angleterre, n'ayant jamais eu à se plaindre de la dynastie de Juillet, désapprouvait les ministres qui, par orgueil, nous avaient traités avec une injurieuse défiance. Vainement le discours de la couronne, à l'ouverture de la session, avait-il gardé envers la France un silence glacial; cette attitude de lord Palmerston et de ses collègues causait autour d'eux de sérieux déplaisirs dont l'expression se manifesta à la tribune. Dans la discussion de l'adresse, à la chambre des Lords, M. Brougham ne craignit pas de dire : « Les plus chers intérêts du peuple ont été compromis; dans quel but? Pour assurer l'intégrité de l'empire ottoman on a ranimé la Sainte-Alliance à demi ruinée; on s'est associé à ses débris, tandis que les véritables intérêts de l'Angleterre exigent une ferme alliance avec la France; car

Digitized by Google

de cette alliance dépend la paix européenne. » L'honorable lord cherchait à prouver qu'en laissant la France hors du concert européen l'Angleterre n'avait travaillé que pour le compte de la Russie. Il ajoutait : « Je n'hésite pas à le proclamer, car c'est ici l'expression d'une grande vérité, en aucun temps le peuple anglais n'a vu avec indifférence l'amitié de la France. Oui, je le proclame, j'en suis certain; si la partie libérale du Royaume-Uni avait été brusquement prévenue qu'une rupture avait lieu entre nous et la France, elle se serait levée comme un seul homme et aurait fait entendre au gouvernement cette déclaration solennelle : *Il faut rester en paix avec la France !...* Pour moi j'ai l'espoir et la confiance même que les efforts des hommes mauvais et sans principes pour ruiner la bonne intelligence entre les deux pays ne tarderont pas à échouer. » Lord Wellington, lord Melbourne s'attachèrent à prouver que le ministère n'avait en rien manqué d'égards envers la France, et le premier de ces deux orateurs ajouta : « Quand j'étais au pouvoir, j'ai fait tous mes efforts pour mettre la France dans la véritable position qui lui appartient dans les conseils de l'Europe, et sans laquelle il ne saurait y avoir de sécurité pour la paix européenne... Si je forme un désir, c'est que les nobles lords qui siégent parmi nos adversaires puissent ramener la France dans le concert européen. » Les mêmes vœux, les mêmes regrets furent exprimés par les orateurs de l'opposition, à la chambre des Communes. « Quant à la France, dit sir Robert Peel, j'ai toujours considéré une bonne intelligence avec ce pays comme es-

Digitized by Google

sentielle à la paix et à la prospérité de l'Europe. Je ne prétends pas dire pour cela qu'une alliance exclusive avec la France soit nécessaire. Une partie de la nation française se fait une fausse idée des sentiments du peuple anglais à son égard. Il n'est pas vrai que le peuple anglais s'applaudisse d'une humiliation qu'éprouverait la France; ce serait une lâcheté. Je ne pense pas qu'une grande nation qu'on a appelée l'ennemie naturelle de la France, et qui a eu des guerres si terribles avec elle, désire que l'influence ou l'autorité de cette puissance, en Europe, soit renfermée dans des limites plus étroites, ou bien qu'elle se réjouisse des malheurs de la France. » Lord Palmerston se trouva embarrassé par ces protestations qui condamnaient indirectement sa politique. Comme il ne lui était pas possible de dévoiler le mobile secret de son attitude malveillante, il adhéra, en apparence, au sens et à l'esprit des orateurs qui déploraient énergiquement la rupture de l'alliance française, et, en rappelant son passé, il affirma que nul plus que lui n'était partisan de cette alliance. « Je suis prêt, s'écria-t-il, à reconnaître et à proclamer que la France, maîtresse d'une grande puissance navale et militaire, se trouvant par sa position topographique au centre de l'Europe, ne peut être exclue des grandes affaires de l'Europe, et qu'aucune transaction ne peut être complétement et sûrement réglée sans que la France, de manière ou d'autre, y prenne part. » Il y avait de quoi rassurer les amis de la paix, en France, et donner satisfaction à l'amour-propre de Louis-Philippe et des ministres du 29 octobre. Dès ce moment

Digitized by Google

il fut permis de pressentir que la France, au premier prétexte, et en dépit des jalouses rancunes des tories, reprendrait place dans les conseils de l'Europe.

Le 30 janvier les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, adressèrent à Schékib-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane à Londres, une note collective au sujet d'une dépêche de Reschid-Pacha, du 8 décembre 1840, et une instruction fut envoyée aux représentants des puissances à Constantinople, en conformité du traité signé par l'Angleterre les 15 octobre et 17 décembre, par l'Autriche le 29 décembre, par la Prusse le 14 novembre, par la Russie le 23 décembre. Le sultan fut prié d'accorder à Méhémet-Ali le droit d'hérédité en ligne directe sur le pachalik d'Égypte.

Le sultan ne crut pas devoir s'abstenir d'obtempérer à l'invitation des puissances européennes signataires du traité de Londres; il se résigna à faire à Méhémet-Ali la concession qu'on exigeait de la Porte Ottomane, et le hatti-schérif du 6 mars 1841 fut porté à la connaissance du vice-roi. Ce document renfermait les passages ci-après :

« Mon visir, j'ai vu avec satisfaction les preuves de soumission que vous venez de donner, ainsi que vos protestations de fidélité et vos assurances de dévouement envers mon auguste personne et pour les intérêts de ma Sublime Porte. Votre longue expérience et la connaissance des affaires du pays placé depuis si longtemps sous votre administration ne me laissent pas douter que vous saurez, par le zèle et la prudence que vous apporterez dans ce même gouvernement, acqué-

Digitized by Google

rir de nouveaux droits à ma bienveillance et à ma confiance en vous, et qu'en même temps, reconnaissant le prix de mes bienfaits, vous tâcherez de transmettre ces qualités qui vous distinguent à vos descendants. Sur cette considération je me suis décidé à vous confirmer dans le gouvernement d'Égypte, d'après les limites tracées sur la carte qui vous est envoyée par mon grand-visir, et à vous conférer, en outre, la prérogative de l'hérédité de ce gouvernement, sous les conditions suivantes :

« Lorsque le gouvernement d'Égypte sera devenu vacant, il sera confié à celui de vos enfants mâles que je choisirai, et le même mode de succession s'appliquera aux enfants mâles de ce dernier, et ainsi de suite. Dans le cas où votre lignée masculine viendrait à s'éteindre, les enfants mâles issus des femmes de votre famille ne pourront avoir aucun droit à la succession.

« Celui de vos fils qui sera choisi pour vous succéder dans le gouvernement de l'Égypte devra se rendre à Constantinople pour y recevoir l'investiture.

« La prérogative de l'hérédité conférée au gouverneur de l'Égypte ne lui donnera aucun rang ou titre supérieur à celui des autres visirs, ni aucun droit de préséance, et il sera traité parfaitement sur le même pied que ses collègues.

« Les dispositions de mon hatti-schérif de Gulhané, ainsi que les lois administratives en vigueur ou à créer dans mon empire, et tous les traités conclus ou qui pourront se conclure avec les puissances amies, seront également exécutés en Égypte.

Digitized by Google

« Tous les impôts dont cette province se trouvera grevée seront perçus en mon nom, et, pour que les habitants de l'Égypte, qui font partie des sujets de ma Sublime Porte, ne soient pas exposés à des avanies et à des perceptions irrégulières, les dîmes, droits et autres impôts y seront réglés d'après le même système suivi dans le reste de l'empire.

« Le quart des revenus des droits de douane, dîmes et autres impôts, en Égypte, sera prélevé, sans aucune déduction, et versé au trésor de ma Sublime Porte....

« Quoique le climat d'Égypte puisse exiger une différence dans l'étoffe des habits militaires, les uniformes, cependant, ainsi que les signes distinctifs et les drapeaux des troupes égyptiennes ne différeront pas de ceux des autres troupes de l'empire.

« De même, le costume et les signes distinctifs des officiers, matelots et soldats de la marine égyptienne, ainsi que le pavillon des bâtiments, seront les mêmes que ceux d'ici.

« La nomination des officiers de terre et de mer, jusqu'au grade de lieutenant inclusivement, appartiendra au gouverneur d'Égypte. Celle des officiers supérieurs dépendra de ma volonté impériale.

« Dorénavant le gouverneur de l'Égypte ne pourra construire des bâtiments de guerre sans mon expresse permission.

« La concession de l'hérédité au gouvernement de l'Égypte étant soumise aux conditions ci-dessus énoncées, l'inexécution de l'une d'elles motivera le retrait immédiat de cette concession.

« Le présent hatti-schérif vous est donc adressé afin

Digitized by Google

que vous, ainsi que vos descendants, reconnaissants de la faveur impériale que je viens de vous accorder, vous vous occupiez à remplir avec soin les conditions y établies, à protéger les habitants de l'Égypte contre toute violence, en pourvoyant à leur sûreté et à leur bien-être, et en vous gardant de contrevenir à mes ordres. »

Ainsi la France n'intervenait pas encore directement dans la question d'Orient, puisqu'on ne faisait qu'agir en vertu du traité de Londres, qu'elle n'avait pas signé; mais on cherchait à traiter avec faveur Méhémet-Ali, son protégé et son ami, et on faisait ainsi un premier pas vers la réconciliation des puissances. Le pacha d'Égypte refusa d'ailleurs les conditions auxquelles le sultan lui accordait l'hérédité de son gouvernement; il repoussa absolument deux clauses du firman aux termes desquelles Sa Hautesse excluait Ibrahim-Pacha de la succession égyptienne et se réservait la nomination des officiers supérieurs des armées de terre et de mer. Ces résistances déterminèrent le sultan à faire de nouvelles concessions au pacha d'Égypte, et, de part et d'autre, par un firman qui porte la date du 2 juin, la bonne entente si longtemps troublée se rétablit entre la Porte Ottomane et son vassal.

Les deux protocoles que nous allons transcrire eurent pour but de résoudre les difficultés qui se rattachaient, en Europe, à la fermeture des détroits des Dardanelles et du Bosphore aux bâtiments de guerre de toutes les nations, tant que la Porte Ottomane se trouverait en paix avec elles.

Digitized by Google

Protocole du 10 *juillet.* « Les difficultés dans lesquelles Sa Hautesse le sultan s'est trouvé placé, et qui l'ont déterminé à réclamer l'appui et l'assistance des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, venant d'être aplanies, et Méhémet-Ali ayant fait, envers Sa Hautesse le sultan, l'acte de soumission que la convention du 15 juillet était destinée à amener, les représentants des cours signataires de ladite convention ont reconnu que, indépendamment de l'exécution des mesures temporaires résultant de cette convention, il importe essentiellement de consacrer de la manière la plus formelle le respect dû à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Ce principe étant par sa nature d'une application générale et permanente, les plénipotentiaires respectifs, munis à cet effet des ordres de leurs cours, ont été d'avis que, pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les cours, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix européenne, il conviendrait de constater le respect dû au principe sus-mentionné, au moyen d'une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir, à l'invitation et d'après le vœu de Sa Hautesse le sultan. Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un gage de l'union des cinq puissances, le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique ayant le département des affaires étrangères, d'accord avec les plénipotentiaires des quatre autres puissances, *s'est chargé de porter cet*

Digitized by Google

objet à la connaissance du gouvernement français, en l'invitant à participer à la transaction par laquelle, d'une part, le sultan déclarerait sa ferme résolution de maintenir à l'avenir le susdit principe; de l'autre, les cinq puissances annonceraient leur détermination unanime de respecter ce principe et de s'y conformer.

« *Signé* ESTERHAZY, NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW. »

Protocole du 13 *juillet*. Ce protocole, qui fut appelé le traité des Détroits, fut concerté avec la France et porta la signature de l'ambassadeur de Louis-Philippe. En voici la teneur :

« Article 1er. Sa Hautesse le sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouvera en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits;

« Et Leurs Majestés le roi des Français, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Digitized by Google

« Art. 2. Il est entendu que, en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman mentionnée dans l'article précédent, le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

« Art. 3. Sa Hautesse le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime Porte se trouve en relations d'amitié, en les invitant à y accéder.

« Art. 4. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Londres à l'expiration de deux mois, ou plus tôt, si faire se peut.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

« Fait à Londres, le 13 juillet, l'an de grâce 1841.

« *Signé* Bourqueney, Esterhazy, Neumann, Palmerston, Bulow, Brunow, Chékib. »

Ainsi l'on mettait fin à l'isolement armé de la France, et notre gouvernement s'installait de nouveau dans les conseils où sont résolues les grandes affaires de l'Europe.

XXI

En Algérie le général Bugeaud, homme de guerre éminent autant qu'impopulaire député, avait pris,

Digitized by Google

au nom du roi, le gouvernement civil et militaire de la colonie. L'un de ses premiers soins fut de tout disposer pour en finir avec les agressions et les résistances de l'émir Abd-el-Kader, notre infatigable ennemi.

Le 30 mars commença la campagne du printemps. L'armée expéditionnaire se mit en marche dans la direction du désert. Plusieurs forteresses d'Abd-el-Kader furent occupées et détruites, et Mascara tomba définitivement en notre pouvoir ; l'émir fut repoussé jusqu'au désert ; des tribus qui n'avaient point encore vu les baïonnettes françaises, et qui avaient jusqu'alors contribué à élever et à soutenir la puissance d'Abd-el-Kader, commencèrent à douter de lui et à craindre sérieusement cette force envahissante, que ne rebutaient ni les lenteurs du temps, ni les périls d'une guerre sanglante, ni les dangers plus inévitables d'un climat souvent dangereux pour les Européens. De ce nombre fut la tribu des Medgehers, dont une partie se rallia à la cause française ; on espéra même quelque temps que la tribu entière suivrait cette impulsion, et cet espoir fut un des grands résultats de cette campagne et l'un des plus puissants mobiles de la campagne d'automne.

Deux nouvelles tribus vinrent demander le pardon (aman) ; mais celle qu'il importait le plus de s'attacher, celle sur laquelle reposait surtout la force d'Abd-el-Kader et lui avait fourni ses meilleurs guerriers, ses plus fermes soutiens, la tribu des Hachem, prit la route du désert, et alla s'y préparer à une nouvelle résistance ou à de nouvelles attaques. Au point de vue militaire l'armée avait été fidèle à

Digitized by Google

son passé; des actions brillantes avaient continué à signaler sa marche. Mascara avait été ravitaillé avec succès et aux dépens de l'ennemi, qui s'était laissé enlever ses provisions; six mille hommes avaient été appelés à la défense de cette ville. Ainsi se termina cette active campagne d'autonne, trop tôt interrompue par les intempéries de la saison d'hiver. Aussi le gouverneur, comprenant l'avantage qu'il y aurait à continuer de poursuivre les tribus ébranlées et à ne point leur laisser le temps de se réorganiser, prit immédiatement des mesures pour pouvoir agir, sinon en masse, au moins isolément, au sein même de ces tribus, et c'est ainsi qu'il continuait à justifier le surnom d'*homme de fer* que lui avait donné l'armée d'Afrique.

Quant à la colonisation, un projet préalable avait été conçu pour mettre la plaine de la Métidja à l'abri d'une subite incursion des Arabes; avant l'exécution de ce projet les cultivateurs de cette partie féconde du sol algérien, ouverte à une attaque soudaine, ne pouvaient jouir de cette sécurité qui est la condition première du travail. Le gouvernement facilita l'émigration des ouvriers français qui consentaient à coopérer à l'objet proposé; il s'agissait d'un fossé protégé de place en place par des postes et des blokhaus et devant enfermer un espace de quarante lieues carrées. Rassurés par l'espoir de n'être plus en butte au pillage et de pouvoir cultiver sans risquer leurs jours, de nouveaux colons se portèrent sur ce point. Aussi bien d'autres travaux d'intérêt public se continuaient-ils en même temps; travaux mariti-

Digitized by Google

mes, de communication et de desséchement; il importe toutefois d'ajouter que les routes et les desséchements durent être conduits avec moins de vigueur qu'on ne l'espérait, à cause des dangers que présente l'intérieur des terres, traversé sans cesse par la guerre; mais en revanche on poursuivit avec activité la construction du port d'Alger, cause de préoccupations jalouses pour l'Angleterre.

XXII

En Espagne l'année avait été marquée par de graves désordres, et on avait vu la nation en proie à des agitations anarchiques. Depuis qu'une insurrection prétorienne avait dépossédé du pouvoir la reine Marie-Christine de Bourbon, mère de la reine Isabelle, le duc de la Victoire, Espartéro, avait obtenu des Cortès espagnoles la régence du royaume, qu'un parti, engagé plus avant dans les idées libérales, aurait voulu décerner à Augustin Arguelles, autrefois surnommé le *divin* Arguelles. Ce compétiteur, moins heureux, obtint à la majorité de 180 voix contre 60, la tutelle de la jeune reine et de sa sœur, l'infante Louise. Le 19 juillet l'ex-régente, qui s'était réfugiée à Paris, protesta contre cette décision de l'assemblée révolutionnaire de Madrid et adressa dans ce sens une déclaration solennelle aux Cortès par l'intermédiaire d'Espartéro. Il y était dit :

« Je déclare que la décision des Cortès est une usurpation de pouvoirs basée sur la force et sur la violence, usurpation à laquelle je ne dois ni ne puis consentir;

Digitized by Google

« Que les droits, les priviléges et les prérogatives qui m'appartiennent comme reine-mère et comme tutrice et curatrice testamentaire et légitime de la reine Isabelle et de l'infante Marie-Louise-Ferdinande, mes filles biens-aimées, ne sauraient se perdre ni se prescrire; que je ne renonce point à ces mêmes droits, priviléges et prérogatives, mais qu'ils subsistent et subsisteront dans toute leur force et validité, quoique de fait l'exercice en soit suspendu et entravé pour moi par suite de la violence.

« A ces causes, reconnaissant que je suis en devoir de repousser publiquement un acte de violence aussi monstrueux par tous les moyens qui sont à ma portée, j'ai résolu de protester, comme je proteste une et mille fois solennellement, devant la natio net à la face du monde, de ma pleine et libre volonté et d'un mouvement spontané, contre les décrets déjà énoncés du 2 décembre dernier, qui ont entravé dans mes mains l'exercice de la tutelle, contre la résolution des Cortès qui déclare cette tutelle vacante, et contre tous les effets et toutes les conséquences de ces dispositions.

« Je déclare, de plus, nuls et faux les motifs allégués pour m'enlever la tutelle de mes augustes filles, en déchirant ainsi mes entrailles de mère.

« Une seule consolation me reste : c'est que, pendant que mes mains ont tenu le gouvernail de l'État, nombre d'Espagnols ont vu luire pour eux le jour de la clémence; tous, le jour de l impartiale justice; aucun, le jour de la vengeance.

« C'est moi qui, à Saint-Ildefonse, accordai le bien-

Digitized by Google

fait de l'amnistie; Madrid fut témoin de mes constants efforts pour faire renaître la paix; Valence enfin me vit la dernière à défendre les lois foulées scandaleusement aux pieds par les hommes qui étaient le plus obligés à les défendre.

« Vous le savez, Espagnols, les objets privilégiés de ma sollicitude et de mes pensées ont toujours été et seront toujours la plus grande gloire de Dieu, la défense et le maintien du trône d'Isabelle II et le bonheur de l'Espagne. »

Cette protestation fut énergiquement appuyée par une déclaration du général Narvaez envoyée de Paris au sénat espagnol.

La régence révolutionnaire qui administrait l'Espagne répondit aux réclamations de Marie-Christine en supprimant, à Madrid, la fête de cette princesse, et en ordonnant que ce jour-là, 24 juillet, il n'y aurait plus baise-main au palais de la reine. C'était une vengeance puérile que les libéreux espagnols trouvaient empreinte de beaucoup de dignité.

Le chef de l'Église, dans le consistoire du 3 mars, avait déploré la lamentable condition de la religion catholique en Espagne, par suite des attentats et des usurpations sacriléges dont la révolution, depuis sept ans, avait donné le signal. Le ministre de grâce et justice, José Alonzo, publia, par ordre d'Espartéro, une réponse verbeuse et déclamatoire, rédigée dans ce style qui charme les Espagnols, et qui ne renfermait que des périodes vides de sens mises au service d'actes iniques. Le duc de la Victoire, peu de jours après, éprouva quelque inquiétude en apprenant que, dans

Digitized by Google

plusieurs provinces espagnoles, les protestations de l'ex-régente rencontraient approbation et sympathie. Il se hâta alors de faire publier dans la *Gazette officielle* un long factum destiné à réfuter les arguments de la reine, et qui se terminait ainsi :

« On a voulu un prétexte pour méconnaître la souveraineté de la nation et l'autorité des Cortès, qui la représentent, pour provoquer de fatales dissensions et pour revenir, par ce moyen, à des temps passés. La nation, qui a défendu avec tant d'énergie et de constance les institutions qui la régissent, considérera toujours cette idée avec horreur. Le gouvernement, qui a juré de maintenir à tout prix la constitution, tiendra avec fidélité ses serments en repoussant toute tentative hostile, de quelque part qu'elle vienne et sous quelque forme qu'elle se présente. Ceux qui osent attaquer la loi fondamentale de l'État, l'autorité des Cortès et leurs attributions, troubler le repos public, détruire les bienfaits d'une paix acquise au prix de si immenses sacrifices, et renouveler les scènes, non encore totalement oubliées, de douleur et d'effroi dont nous avons été les témoins, seront poursuivis avec une constance incessante et mis à la disposition des tribunaux, pour être punis suivant toute la rigueur et la sévérité des lois. Enfin, Espagnols, vivez tranquilles et confiants dans la vigilance du gouvernement ; les efforts des perturbateurs seront tous impuissants ; ils ne jouiront pas de l'affreux plaisir de nous plonger dans de nouveaux malheurs et dans de nouvelles luttes, en remplissant le pays de deuil et de désolation. De grands intérêts et d'honorables compromis sou-

Digitized by Google

tiennent la constitution. Mon autorité est sa garantie, et le gouvernement, avec l'appui des lois, de la vaillante armée, de la brave milice nationale et de l'opinion publique, triomphera, sans aucun doute, des ennemis du bonheur de la patrie.»

On réorganisa l'armée, on publia quelques amnisties; puis, dans les grandes villes, où dominait l'esprit libéral, on célébra par des réjouissances le premier anniversaire du *pronunciamento* de 1840, de ce 1er septembre 1840, jour où la junte provisoire de Madrid s'était formée et avait pris l'initiative d'un vaste mouvement révolutionnaire. Trois jours après, les biens du clergé furent déclarés acquis à la nation, et, à ce titre, placés sous la main de l'État pour être aliénés selon les besoins du gouvernement. Après avoir donné à ces odieuses spoliations la sanction de la loi les Chambres espagnoles se séparèrent.

Le repos ne devait point être si promptement donné au royaume. Dans la nuit du 1er au 2 octobre le général O'Donnell, partisan dévoué de Marie-Christine, se rendit maître de Pampelune et rétablit dans cette ville l'autorité de la reine-mère. S'adressant aux troupes campées dans les provinces basques, le général leur annonçait en ces termes la restauration de la *reine gouvernante :*

« Soldats ! l'auguste princesse dont le nom vous guida pendant sept ans aux combats et à la victoire, celle qui, dans son zèle pour le bien-être et la prospérité de l'Espagne, rouvrit les portes de la patrie aux proscrits espagnols; la restauratrice de la liberté

Digitized by Google

dans cette nation malheureuse; celle qui préféra à Valence un honorable exil plutôt que de violer la constitution de 1837, la mère de votre reine va rentrer parmi nous.

« Vainement un homme ingrat, allié à ce que la révolution produisit de plus immonde, a voulu se substituer à l'illustre Christine. C'était impossible. Vous avez été témoins, pendant un an, de son odieuse tyrannie. Incapable de gouverner la nation, faible en face de l'étranger, ingrat envers l'armée, dont il n'épargna pas le sang pour s'élever, vous l'avez vu autoriser, au sein de l'Espagne scandalisée, les actes les plus despotiques et les plus immoraux. Tandis que, lacérant la constitution qu'ils avaient jurée et se faisant gloire d'une fermeté brutale, la révolution et son chef arrachaient à une mère jusqu'à la consolation d'élever par elle-même dans l'amour du peuple ses filles, qu'elle aime avec idolâtrie, cette même révolution et ce même général laissaient fouler aux pieds, à Carthagène, le drapeau national. L'armée espagnole meurt de faim pour prix de ses campagnes; ceux de ses chefs et dignes officiers que leurs blessures ou leurs fatigues avaient éloignés du service attendaient enfin quelque repos dans les emplois civils, une fois l'ère bienfaisante de la paix arrivée, et ils ont été mis de côté, et on est allé jusqu'à se moquer de leurs cicatrices, et les emplois de tout genre sont devenus la curée d'une tourbe atrocement célèbre dans l'émeute des rues, mais tout à fait inconnue dans nos camps pendant les sept années de la guerre.

« La vie elle-même de la reine et de l'infante sa

Digitized by Google

sœur est en péril ; oui, soldats, la vie de ces augustes enfants qui nous garantissent du retour des prétentions de don Carlos! L'auguste reine gouvernante, à qui la trahison d'un ambitieux arracha pour un temps la régence, revient en Espagne pour réclamer le dépôt sacré que la patrie lui avait confié par l'organe des Cortès constituantes. Vous trouverez à ses côtés les généraux qui si souvent vous ont conduits à la victoire, et dont le sang a coulé, mêlé au vôtre, sur plus d'un champ de bataille. Pour mon compte, je ne doute point de votre fidélité. Soldats, trop longtemps vous avez été les jouets de l'ambition d'un homme; accourez aujourd'hui au poste que l'honneur vous assigne autour du trône d'une reine. »

Cet appel fut entendu dans le nord de l'Espagne; plusieurs détachements, plusieurs corps militaires et une partie notable des habitants se rallièrent à la cause que défendait O'Donnell; le mouvement s'étendit à Vittoria, à Bilbao, à Saragosse, et une tentative de soulèvement eut lieu à Madrid dans la nuit du 7 au 8 octobre. Le but des rebelles était de renverser le pouvoir d'Espartéro et d'enlever la reine Isabelle et l'infante pour les conduire dans le camp d'O'Donnell. Les partisans de la reine Christine essayèrent de se rendre maîtres du palais de vive force; la défense fut opiniâtre; on se battit dans le salon de la reine, dans la salle des ambassadeurs. Les hallebardiers disputèrent pied à pied, avec une énergie incroyable, chaque appartement, jusqu'à la porte de la chambre à coucher des princesses, où des balles pénétrèrent. Dans tout le palais on enfonça les portes des appartements, et

Digitized by Google

on se battit de chambre en chambre depuis huit heures du soir jusqu'à quatre heures du matin.

Pendant ces combats les deux jeunes princesses priaient et demandaient du secours. Elles se blottirent sous des matelas, de peur d'être atteintes par les balles qui pénétraient dans leur chambre.

L'*ayuntamiento* constitutionnel, dès le premier moment, s'était déclaré en permanence. Le conseil des ministres était assemblé, avec le régent, à l'hôtel des Postes, et les troupes de la garnison, mêlées à la garde nationale, occupaient toutes les avenues du palais, où l'on entendait une vive fusillade.

Au point du jour le duc de la Victoire quitta l'hôtel des Postes à la tête des autorités et d'une force imposante, et, se plaçant devant l'église Sainte-Marie de Almudéna, il envoya au palais un de ses aides de camp pour enjoindre aux révoltés de se rendre. A ce moment les généraux Diégo-Léon et Concha, ainsi que les officiers, voyant que le palais allait être cerné et que le mouvement qu'ils attendaient dans l'intérieur de la ville ne se faisait pas, sortirent par une porte donnant dans la campagne. Bientôt les soldats, abandonnés par leurs chefs, déposèrent les armes et se rendirent à discrétion, au nombre de cent soixante. Alors, au millieu des vivats et des acclamations, le régent fit son entrée au palais.

Il est superflu de dire que plusieurs des conjurés qui avaient pris part au mouvement expièrent cette tentative en subissant la peine de mort. En Espagne tous les partis ont pour règle de justice ces mots : *Œil pour œil, sang pour sang.*

Digitized by Google

Cependant la nouvelle du soulèvement opéré en Navarre par le général O'Donnell avait exalté la fureur des révolutionnaires de la Péninsule. A Barcelone la garde nationale prit les armes et parcourut la ville en chantant l'hymne de Riégo. La défense de la ville fut confiée au bataillon des *blouses* de cette garde, celui-là même qui avait décidé un soulèvement insurrectionnel à Barcelone en 1840 contre la reine Christine.

Le capitaine général don Dionysio Valdès, dans une proclamation en date du 7, fit un appel aux Barcelonais pour soutenir l'ordre établi contre l'insurrection d'O'Donnell.

Le 8 la municipalité décrétait que celui qui répandrait des bruits favorables à la rébellion d'O'Donnell serait puni selon toute la rigueur des lois comme traître à la patrie.

Le 9 la députation provinciale, unie à *l'ayuntamiento* constitutionnel, institua une *junte suprême de vigilance,* composée du chef politique président, de huit membres nommés, deux par la députation provinciale, deux par *l'ayuntamiento* et quatre par la milice nationale. Cette junte, à laquelle on donna également le nom de *junte de salut public*, entra en fonctions le 10 et ne tarda pas à signaler son pouvoir par des mesures révolutionnaires destinées à imprimer la terreur au cœur des amis de Marie-Christine. Le 19 octobre Espartéro, après avoir adressé à l'Espagne une proclamation longue et emphatique, quitta Madrid et se porta, avec quelques troupes, dans les provinces basques pour y rétablir l'autorité de son

Digitized by Google

gouvernement. En passant devant les milices de la ville le régent adressa aux gardes nationaux l'allocution suivante :

« Gardes nationaux! mon cœur reste avec vous. Je pars pour exterminer cette horde de traîtres qui veulent nous enlever la constitution; ils s'empresseront de fuir devant nos baïonnettes, et leurs pieds immondes cesseront de fouler le sol espagnol, le sol de la liberté. Adieu, mes amis! Vivent mes camarades! »

Peu de jours après la citadelle de Pampelune ouvrit ses portes aux lieutenants d'Espartéro ; Bilbao ne tarda pas, à son tour, à faire sa soumission au général Rodil.

La principale force d'O'Donnell et des siens résidait dans les troupes de ligne qu'ils avaient séduites à Bilb ao à Vittoria, dans la citadelle de Pampelune et dans quelques autres garnisons des provinces. Ils espéraient, avec ce noyau et avec l'adhésion du parti fuériste, se maintenir au cœur du pays et ranimer l'esprit d'insurrection chez les montagnards, très-attachés à leurs vieilles franchises politiques. Mais l'appui des troupes de ligne leur manqua tout à coup. Les nouvelles de Madrid, de Saragosse, de Barcelone, les conspirations partout avortées ou vaincues, l'approche des fortes colonnes qui déjà traversaient l'Èbre, toutes ces circonstances firent revenir les troupes de leur premier entraînement et déterminèrent leur soumission. Les villes, privées de l'appui des soldats, et n'ayant pas eu le temps de se mettre par elles-mêmes en défense, capitulèrent aussi. Les chefs, de leur côté, ne voyant pas l'insurrection se déployer

Digitized by Google

avec vigueur et n'ayant plus que le supplice en perspective, se virent forcés de chercher un refuge en France.

Le 26 octobre la junte de vigilance de Barcelone, sur les instances de la milice, alors maîtresse de tous les forts de la place, décréta, de concert avec la députation provinciale et la municipalité, la démolition de la partie de la citadelle qui dominait la ville de Barcelone; cette démolition était réclamée depuis fort longtemps par le parti exalté. La générale fut battue, dès cinq heures du matin, pour rassembler toute la garde nationale convoquée à cette fête populaire. A onze heures la municipalité, accompagnée d'un concours immense de population, se rendit en corps sur l'esplanade. Le colonel Llinas, doyen des membres de la junte, prononça, en enlevant la première pierre de la citadelle, le discours suivant :

« Citoyens, amis, compagnons, compatriotes, ce fort qui se trouve sous nos pieds, et qui sous nos pieds va s'anéantir, fut construit pour faire courber la tête noble et hautaine de nos courageux ancêtres, qui, eux aussi, comme nous, savaient défendre la liberté publique. Dans ce jour qui sera éternellement mémorable leurs mânes planent autour de nous; ils accompagnent ceux de Lacy, d'Ortéga et de cent patriotes catalans qui moururent martyrs dans cette citadelle; ils battent des ailes, ils regardent le firmament et retournent avec allégresse au sein de leur tombeau. Citoyens, j'avais, je l'avoue, la noble ambition de voir mes services et mes souffrances pour la cause de la liberté recevoir leur récompense; mais

Digitized by Google

le bonheur que j'éprouve en démolissant la première pierre de la citadelle de Barcelone met le comble à mon ambition et dépasse mes espérances. Maintenant je mourrai content! Citoyens, c'est une conquête; victoire pour la Catalogne, victoire pour les Catalans, victoire pour Barcelone! Mais n'oublions pas pour cela les objets chers à notre cœur : Vive le peuple souverain! Vive la reine constitutionnelle! Vive le duc de la Victoire, régent! »

La garde nationale défila ensuite sur la place de la Constitution, devant les membres de la junte, tenant chacun une pierre de la citadelle à la main. Le général Zabala, qui commandait Barcelon, par *intérim*, ne put s'opposer à cette démolition.

En apprenant cet acte insensé, accompli par ordre du peuple, Espartéro se hâta d'intimer au capitaine général de la Catalogne, Van Halen, l'ordre de retourner à Barcelone et de mettre obstacle à la destruction de la citadelle. La junte de vigilance se hâta de presser les travaux de démolition et refusa de se dissoudre, en dépit des injonctions sévères d'Espartéro. Van Halen mit la ville en état de siége, et la junte factieuse se déroba par la fuite aux châtiments dont elle était menacée. Espartéro, dont l'autorité était de nouveau reconnue par les villes et les provinces du Nord, se détermina à lever partout l'état de siége et rendit un décret pour convoquer une nouvelle session des Cortès. Le 26 décembre eut lieu la séance royale d'ouverture, en présence de la jeune reine et de l'infante. Le discours de la couronne, prononcé par le régent Espartéro, ren-

Digitized by Google

fermait quelques périodes rédigées dans le goût espagnol et dont nous citons un fragment :

« Messieurs les Sénateurs et messieurs les Députés, la nation vous contemple ; ses espérances se fondent sur votre droiture et votre patriotisme ; votre mission est grande et régénératrice, et le livre d'immortalité vous réserve une page d'or. Comptez sur mes efforts et sur le cœur franc d'un soldat qui a toujours combattu pour la liberté et la gloire de sa patrie. N'oubliez pas que des factions aussi impuissantes que criminelles prétendent, dans leur délire, combattre la constitution et le trône pour discréditer la sainte cause que nous défendons et exciter l'Europe contre nous. Resserrons les liens d'une union sincère et consolidons le trône constitutionnel d'une jeune reine dont le nom magique a toujours vaincu les ennemis de la liberté. Je n'ambitionne rien ; ma vie appartient à mon pays, et la gloire de le servir avec loyauté forme mon patriotisme. Que la constitution existante, le trône de la jeune Isabelle, l'indépendance nationale et le gouvernement formé par le vœu des peuples soient le programme de notre fidélité et le point de départ pour diriger les travaux législatifs vers la consolidation d'un gouvernement fort et juste!... »

Des mots! toujours des mots! aurait pu dire, une fois de plus, le rêveur Hamlet. Et pourquoi pas? Les peuples ont pour coutume de croire aux mots.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE ONZIÈME.

NOUVELLES ÉPREUVES. — DERNIÈRES CONVULSIONS DU PAYS.

	Pages.
Abus du parlementarisme	1
Le ministère et les chefs du parlement	4
Le parti de la cour. — Henri Fonfrède	7
Prétextes offerts à la coalition	9
Adresse de la chambre des Pairs	10
Discussion de l'adresse au Palais-Bourbon	13
M. Guizot. — M. Molé. — M. Thiers	14
Début oratoire de M. Billault	17
Discours de M. Duvergier de Hauranne	18
M. Odilon Barrot. — M. Garnier-Pagès	24
Discours de M. Berryer	27
Observations sur l'adresse	28
Encore M. Guizot et M. Molé	30
M. de Lamartine intervient	33
Suite de la discussion	35
M. Chaix-d'Estange. — M. Molé. — M. Berryer	36
Opinion de M. Béchard	39
Nouveau discours de M. de Lamartine	41
Vote de l'adresse	43
Résumé et caractère de la lutte	44
Crise ministérielle. — Réélections	46
Ministère provisoire	49
Suite de la crise ministérielle	51
On essaye de former un ministérielle	53
Explications des chefs parlementaires	54
M. Mauguin propose une adresse	56
Préparatifs insurrectionnels	58

Digitized by Google

Pages.
Insurrection du 12 mai..... 61
Journée du 13 mai..... 66
Formation d'un ministère..... 69
Programme de la nouvelle administration..... 70
La Chambre délibère sur la question d'Orient..... 72
M. Villemain. — M. de Lamartine..... 74
Exposition industrielle. — Chemins de fer..... 76
Événements dans l'Amérique du Sud..... 78
Expédition contre le Mexique..... 80
Attaque et prise de Saint-Jean d'Ulloa..... 82
Traité imposé au Mexique..... 84
Troubles au sujet des subsistances..... 86
Incidents..... 89
La princesse Marie d'Orléans. — La reine Caroline Bonaparte.. 90
Procès et condamnation de Barbès..... 92
Événements en Algérie..... 95
L'armée franchit les Portes de Fer..... 97
Abd-el-Kader prêche la guerre sainte..... 99
Affaire de Mazagran..... 100
Solution de la question belge..... 102
Agitation en Irlande..... 104
Allocution d'O'Connell..... 107
Crise ministérielle à Londres..... 109
Grave agitation en Angleterre..... 110
Désordres et émeutes..... 113
Difficultés au dehors..... 115
Embarras au sujet de l'Afghanistan..... 117
Expédition de Candahar et de Caboul..... 119
L'Angleterre et la Chine..... 121
Événements de Danemark..... 122
Incidents en Suède et en Norwége..... 125
La Russie en Pologne et dans le Caucase..... 126
Guerre contre les Circassiens..... 129
Le khan du Chiva. — Bataille de Nézib..... 131
Mort du sultan Mahmoud..... 133
Avénement d'Abdul-Medjid..... 135
Événements en Espagne..... 137
Continuation de la guerre..... 139
Convention de Bergara..... 140

Digitized by Google

Pages.
Événements en Portugal..... 142
Situation de la Grèce..... 145
Conflits en Suisse..... 146
Le pape condamne la traite des nègres..... 149
Lettres apostoliques contre la traite..... 151
Incidents aux États-Unis..... 155
Nouveaux événements dans l'Amérique du Sud..... 157
Le général Lavalle et Rosas..... 159
Suite des événements accomplis dans l'Amérique du Sud..... 161

LIVRE DOUZIÈME.

ÉVÉNEMENTS QUI SIGNALÈRENT L'ANNÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE L'ANNÉE 1840.

Situation du pouvoir en France..... 163
Ouverture de la session de 1840..... 165
Discussion de la nouvelle adresse..... 167
La question d'Orient soumise à la Chambre..... 169
Discours de M. Mauguin..... 170
Discours de M. Thiers..... 173
Suite de la discussion..... 177
Discours de M. de Lamartine..... 178
Fin de la discussion et vote..... 181
Mort de M. de Quélen..... 182
Troubles dans l'Ariége et la Sarthe..... 185
L'esclavage dans les colonies..... 187
Évolutions dans le parti libéral..... 189
Incidents. — La dotation du duc de Nemours..... 191
Discussion du projet de loi..... 194
Vote et rejet du projet de loi..... 196
Ministère du 1er mars..... 199
Programme de M. Thiers..... 200
On demande des votes de confiance..... 203
Déclaration du ministère..... 205
Amnistie complémentaire..... 206
Les restes mortels de Napoléon..... 209
Discours de M. de Rémusat..... 213

Digitized by Google

Pages.
Remise des armes de l'empereur..... 215
Protestation de la famille impériale..... 217
Mariage du duc de Nemours..... 219
La statue de Guttenberg..... 220
Fêtes de Strasbourg..... 223
Loi sur le travail des enfants..... 224
Lois diverses. — Troubles..... 229
Loi relative à la Banque..... 231
Proposition Rémilly sur la réforme..... 232
Loi sur les sucres..... 235
L'esclavage. — Les chemins de fer..... 238
Nouvelle phase de la question d'Orient..... 241
Le pacha d'Égypte et les puissances..... 243
Attitude de la France..... 244
Pourparlers et négociations..... 247
Intrigue ourdie contre la France..... 248
Excessive confiance de M. Guizot..... 251
Convention du 15 juillet..... 252
Texte des protocoles..... 261
Protestations du gouvernement français..... 264
Evénements en Espagne..... 267
Insurrection progressiste..... 269
Abdication de la reine régente..... 271
Anniversaire des journées de Juillet..... 272
Inauguration du monument de Juillet..... 275
Dispositions de l'esprit public..... 276
La France vis-à-vis de l'étranger..... 278
Armements dispendieux..... 281

LIVRE TREIZIÈME.

SECONDE PÉRIODE DE L'ANNÉE 1840.

Le gouvernement et l'opinion..... 283
Manifestations. — Coalitions d'ouvriers..... 286
Excitations socialistes..... 289
Désordres et troubles..... 291
Le prince Louis-Napoléon à Londres..... 292
Les Idées napoléoniennes..... 294

Digitized by Google

Pages.
Dispositions bonapartistes..... 299
On prépare une tentative..... 301
Proclamations impériales..... 303
Événement de Boulogne..... 306
Arrestation des conjurés..... 308
Instruction judiciaire..... 311
Procès des accusés de Boulogne..... 312
Discours du prince Louis-Napoléon..... 314
Réquisitoire de M. Frank-Carré..... 317
Défense du prince..... 318
Discours de M. Berryer..... 320
Arrêt de la cour des Pairs..... 324
Considérations historiques..... 326
Fortifications de Paris. — Incidents..... 329
Conseils donnés au pacha d'Égypte..... 331
Concessions de Méhémet-Ali..... 332
Les flottes anglaises devant Beyrouth..... 334
Bombardement de Saint-Jean d'Acre..... 336
Protestations de M. Thiers..... 339
Dernier mémorandum..... 340
Attitude des puissances. — L'Allemagne..... 343
Attentat de Darmès..... 345
Incidents..... 346
Exhumation de Napoléon Ier..... 348
Retour des cendres de l'empereur..... 351
Cérémonie du 15 décembre..... 353
L'empereur aux Invalides..... 360
Les diverses tombes de Napoléon..... 363
Dernière phase de la question d'Orient..... 364
On se déchaîne contre M. Thiers..... 367
Attitude de M. Guizot..... 369
Crise ministérielle..... 371
Ministère du 29 octobre..... 373
Inondations dans le Midi..... 374
Menées et conspirations républicaines..... 376
Propagande communiste et socialiste..... 379
Événements dans l'Amérique du Sud..... 380
Organisation de nos colonies des Indes..... 383
Expéditions en Algérie..... 384

Digitized by Google

Pages.
La Belgique et la Hollande..... 387
Abdication du roi des Pays-Bas..... 389
Mort du roi de Prusse..... 391
Couronnement du nouveau roi..... 395
Hanovre. — Bavière. — Danemark..... 398
Ouverture de la diète suédoise..... 400
Discours royal de Bernadotte..... 403
Attitude de la Prusse..... 405
Campagne de Khiva et du Caucase..... 407
Espagne. — Manifeste de l'ex-régente..... 409
Marie-Christine en exil..... 411
Situation du Portugal..... 413
Troubles. — Difficultés avec l'Espagne..... 415
Mariage de la reine Victoria..... 417
Attentat contre la reine..... 419
L'Angleterre et la Chine..... 421
Protestations du gouvernement chinois..... 423
Édit contre le commerce de l'opium..... 429
L'Irlande et l'Angleterre..... 430
Oppression de l'Irlande..... 433
Motion de lord Stanley..... 434
Retrait de la motion..... 437
Bill des corporations municipales..... 439
Difficultés avec le roi de Naples..... 440
Affaire des soufres de Sicile..... 443
La France intervient comme arbitre..... 444

LIVRE QUATORZIÈME.

TEMPS D'ARRÊT. — SITUATION DES ESPRITS ET DES CHOSES EN 1841.

Situation du nouveau ministère..... 446
Ouverture de la session..... 449
Adresse de la chambre des Pairs..... 450
Discours de M. Guizot..... 453
Adresse de la Chambre élective..... 455
Discussion..... 457
Discours de M. Thiers..... 459
Suite du débat..... 461

Digitized by Google

Pages.
Discours de M. de Tocqueville..... 462
Discours de M. Berryer..... 465
Vote de l'adresse..... 468
Procès de M. de Lamennais..... 470
Harangues du 1er janvier..... 474
Travaux de la session..... 477
Loi sur les fortifications de Paris..... 479
Rapport de M. Thiers..... 481
Suite de la discussion..... 485
La loi est votée par les Chambres..... 487
Lettres attribuées au roi..... 488
Procès du journal *la France*..... 490
Suite des travaux législatifs..... 494
Projet de loi sur les fonds secrets..... 495
Mort de Garnier-Pagès..... 497
Le prince de la Moskowa..... 499
M. Ledru-Rollin..... 500
Procès du *Courrier de la Sarthe*..... 503
Troubles à l'occasion du recensement..... 504
Insurrection de Toulouse..... 506
M. Mahul et M. Plougoulm..... 509
M. Maurice Duval à Toulouse..... 511
Suites des troubles..... 513
Discussion des lois de finances..... 515
Embarras du Trésor..... 517
Attentat de Quénisset..... 518
Allocution royale. — Procès de Quénisset..... 520
Révélations du coupable..... 523
Protestation de la presse..... 525
La colonne de la Grande-Armée à Boulogne..... 527
Incidents. — M. le comte de Chambord..... 529
La France rentre en grâce avec l'Europe..... 531
Solution de la question d'Orient..... 533
Hatti-schérif du 6 mars..... 534
Soumission du pacha d'Égypte..... 537
Derniers protocoles de Londres..... 539
Événements en Algérie..... 540
Protestations de l'ex-régente d'Espagne..... 543
Réponse de la régence révolutionnaire..... 545

Digitized by Google

Page.
Révolte du général O'Donnell..... 547
Collision armée et réaction..... 549
Le soulèvement est comprimé..... 551
Agitations en Catalogne..... 553
Apaisemement de la situation en Espagne..... 554

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google